B 49788 5

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

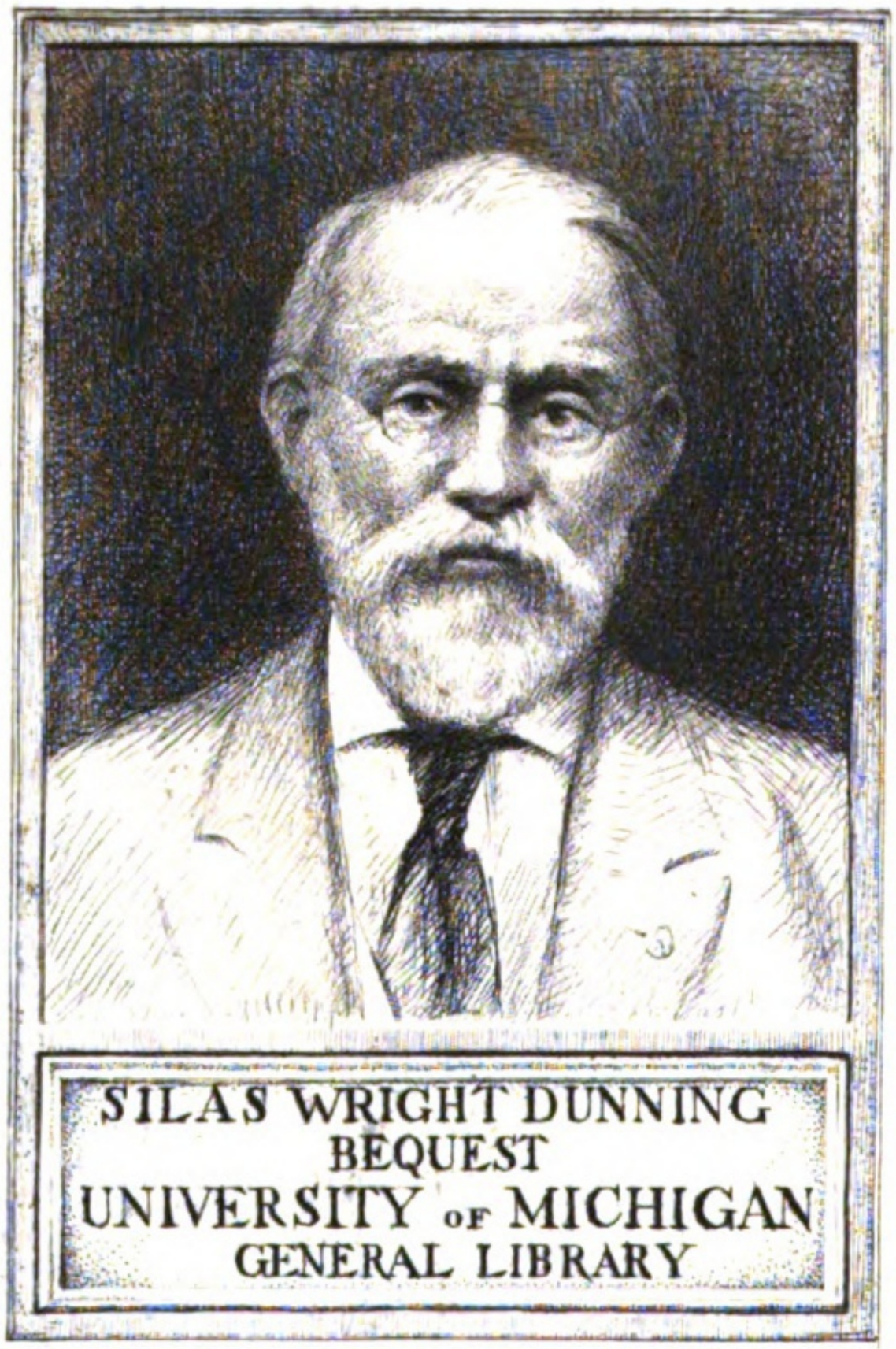

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
.A601
R4

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Revue
de l'Anjou

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Revue de l'Anjou

Nouvelle Série

Tome Soixante-Septième

ANGERS
G. Grassin, Imprimeur-Éditeur
40, Rue du Cornet

1913

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour la Vallée de la Loire

Des Inondations

Comment les réduire; des conséquences financières des plus importantes du XIXe siècle et particulièrement des dépenses et des dommages spéciaux au département de Maine-et-Loire

EXPOSÉ

La pluie est un grand facteur de richesse. Dans le climat tempéré de la France elle joue un rôle considérable. Mais, bien qu'elle se répande sur notre sol en toute saison, elle est encore tour à tour trop abondante ou trop rare. C'est aux hommes à savoir tirer parti des bienfaits de la nature, à régulariser ses manifestations, pour en obtenir le meilleur bénéfice. Il faut pour cela l'étudier minutieusement, répandre le fruit de ces études, appliquer leurs conclusions.

Pour lutter contre les inondations, pénétrer la vie saisonnale des rivières est désormais obligatoire. La réalisation de cette ambition a été longtemps hors de notre pouvoir; nous en avons maintenant les éléments. L'atteindre est le souhait de l'opinion publique émue par les grands désastres;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

c'est le vœu de ceux qui désirent satisfaire ses aspirations légitimes.

Afin de bien déterminer le régime des cours d'eau, il est indispensable d'établir pour chacun d'eux une monographie particulière.

Tout d'abord il faut persuader les pouvoirs publics de l'intérêt pécuniaire qu'ils trouveront dans l'accomplissement de cette œuvre.

C'est ce que nous nous sommes proposé de démontrer.

Des moyens de défense contre les inondations

Particulièrement graves à Paris, dans tout le bassin de la Seine et le bassin de la Loire, les inondations de l'année 1910 ont ramené un instant l'attention générale sur les moyens à prendre pour éviter le retour de pareilles calamités

A peine les journaux avaient-ils terminé le récit quotidien des dévastations que, sous la pression de l'opinion, ils réclamaient des études et surtout l'exécution des moyens de défense à la confection desquels ces études auraient pu conclure. Peu après paraissait, par les soins de l'Administration, un volume considérable intitulé « Rapports et Documents divers de la Commission des inondations de 1910 ». Ce travail était spécial à Paris. Il manque encore pour le bassin de la Loire.

Ce n'était pas la première fois que des études de ce genre étaient faites. Toutes ont conduit à préconiser l'emploi *simultané* de deux systèmes de défense, l'un préventif, l'autre répressif.

Système préventif. — Le premier est fondé sur cette idée théorique que, la masse des eaux d'un fleuve étant la résultante des apports de tous les cours d'eau qui le composent, elle ne causerait aucune gêne si, atteignant l'idéal, on parvenait en temps de crue générale à écouler en toute aisance chacun des affluents à tour de rôle. Il tend à régulariser le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

débit. Ce système exige beaucoup de prévoyance et n'a guère reçu d'applications.

Système répressif. — Le système répressif est issu du besoin de défense immédiate. Il a pour but de maintenir l'eau des crues dans son lit, rétréci par l'homme sans tenir assez compte des exigences de la nature déchaînée. Il a été employé de tous temps. Jamais les pouvoirs publics ne se sont désintéressés de cette question. Depuis que s'écrit l'histoire de France, il n'est pas une seule inondation qui n'ait été suivie de réparations et de compléments aux travaux de défense édifiés suivant les ressources de finances ou de main-d'œuvre de l'époque ; à force de les accumuler il semble même que l'on soit arrivé aujourd'hui à l'extrême limite de ceux que l'on peut établir avec efficacité. Ils sont si nombreux et si puissants qu'ils devraient suffire.

Pourquoi donc avons-nous vu se reproduire les événements qui ont tant de fois semé la désolation dans le passé ?

C'est d'abord, que :

Dans l'usage du système répressif de nombreuses négligences ont été commises.

Négligences dans l'application du système répressif. — Peu à peu, l'oubli se faisant sur les plus grandes misères, les précautions que l'expérience avait fait juger indispensables ont été délaissées. C'est ainsi qu'après avoir maintes fois décidé et proclamé que « désormais » il ne serait toléré dans les rivières quoi que ce soit pouvant contrarier leur cours, ceux-là qui ont pris la décision exécutent sans discontinuer dans le lit même des ouvrages qui l'encombrent.

La Seine n'est-elle pas rétrécie dans Paris de quais neufs chargés d'amas de matériaux de toutes sortes? — Sans le cruel rappel à l'ordre de la nature n'aurions-nous pas vu transformer sous nos yeux en quai l'estacade édifiée sur la rive droite en amont du pont de la Concorde, lors de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

confection du Nord-Sud? Cette estacade, démolie par ordre aussitôt après la crue de 1910, n'a-t-elle pas été remplacée tout récemment, en 1913, par un énorme massif en maçonnerie obstruant la moitié du passage de l'eau sous l'arche voisine? Alors que l'on terminait en même temps la surélévation du cours la Reine remblayé de plus d'un mètre, en face, sur la rive gauche, en aval du même pont, n'édifiait-on pas un nouveau quai très important?

La Loire, sur toute la longueur des « essais » de mise en état de navigabilité, soit environ 5 lieues, n'est-elle pas hérissée d'innombrables clayonnages transversaux destinés à fixer les grèves sur les rives du chenal futur, clayonnages qui ont *précisément* pour mission de briser la force d'écoulement afin d'assurer la décantation des sables [1] ?

[1] En application de la méthode adoptée pour les essais, le tracé du chenal forme un immense serpent dont les anneaux s'appuient alternativement à l'un et à l'autre bord du fleuve. Il est longé par deux « digues » de claies que relient à la terre des « épis » en clayonnages maintenus, comme les digues, par des pieux ou encore par des rails lorsque le fond s'est trouvé trop résistant à l'enfoncement des pieux. En outre, des amas de moellons barrent les bras pour lesquels la sécheresse en basses eaux a été décrétée. Ainsi, dans un lit mineur voisin de 400 mètres, le passage libre concédé au courant est réduit à 100 mètres.

Les premières espérances ont été déçues. Les cases aménagées ne se sont pas automatiquement remplies de sable par décantation. On a dû recourir à la drague pour former les grèves artificielles. Celles-ci, lorsque leur masse contrarie les caprices du courant naturel des crues, cèdent aux remous obstinés dont le nombre et la violence s'augmentent des obstacles qu'on leur oppose. Sur le plan de sondages d'octobre 1910 on compte R. G. 335 épis et R. D. 385 dont quelques-uns n'existent plus. Ces interminables barrières, répétées de chaque côté environ dix-sept fois par kilomètre, n'empêchent pas le vagabondage des sables.

En revanche, de cet ensemble de dispositions prises pour colliger en faveur de la navigation toutes les eaux d'été dans un étroit passage il résulte, pendant les autres saisons, au moins dans le voisinage immédiat des ouvrages, un gonflement des eaux extrêmement nuisible aux propriétés et à la multitude des habitants des îles et de la vallée. Cette hypothèse n'avait pas été envisagée par les instaurateurs. A peine remis de la surprise qui l'avait tout d'abord conduit à nier l'existence du phénomène imprévu, le service de la 4e section admet,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Toujours oublieux des conseils du passé, ne tolère-t-on pas au milieu même du lit, et malgré les réclamations, des oseraies [1], propriétés de l'État, bien visibles de la voie ferrée entre Blois et Tours et aussi vers Langeais? N'est-il

sur certains points et en eaux moyennes, dit-il, une surélévation du plan d'eau par suite de laquelle l'État a déjà payé des indemnités et qui est officiellement portée à 18 centimètres par les cotes de 3 à 4 mètres dans ces parages. L'appréciation du service est inférieure de 40 centimètres à celle des riverains. Elle établit néanmoins qu'en eaux moyennes la surface est surélevée. L'Administration dit que c'est par suite du comblement des mouilles. Il est plus que probable que c'est aussi par l'existence des obstacles. Comment donc ces obstacles n'exerceraient-ils aucune influence, aucune retenue sur les couches inférieures des grandes eaux (cotes de 5 à 6 mètres), surtout dans le lit mineur qu'une persévérante imprévoyance a seul conservé pour leur écoulement depuis l'édification des levées transversales?

A quelle distance cette influence se répercute-t-elle en amont?

Que sera-t-elle lorsque les maigres clayonnages seront, comme en Allemagne, enrobés (einkleidert) dans d'épais enrochements au travers desquels aucune filtration ne subsistera !

[1] La plantation des grèves est un de ces travaux faits dans le but de favoriser la navigation, sans souci des conseils de prudence qu'avaient autrefois donnés les ingénieurs préoccupés de l'écoulement des grandes crues (les arrêts du 16 juin 1668, art. IX et du 10 février 1722 prescrivaient, au contraire, l'arrachage des végétations).

Elle a été *organisée* par certains de leurs successeurs.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général de Maine-et-Loire (6 septembre 1847, p. 213) nous renseigne à cet égard : « Il est une « amélioration sur laquelle M. de Matty (ingénieur en chef) appelle l'at- « tention du gouvernement, c'est celle qui résulterait des plantations « de grèves de la Loire appartenant à l'État. — Cet ingénieur, dans « un rapport que M. le Préfet vient d'adresser à M. le Ministre des « Travaux publics, fait remarquer que ces plantations serviraient à la « fois à régulariser le lit des eaux moyennes, en le rétrécissant dans de « justes limites, et à fixer sur des points où elles ne pourraient nuire à « la végétation des masses de sable qui, entraînées dans le thalweg, « y sont un obstacle; qu'elles auraient encore pour but d'éloigner « les courants des berges affouillables et de faire disparaître les points « qui, par les changements brusques qu'elles apportent dans le régime « des eaux, ont des conséquences fatales à l'approfondissement du « chenal; que déjà des plantations semblables, exécutées dans le « département d'Indre-et-Loire ont produit de très bons résultats. — « Un projet montant à 9.000 francs d'ouvrage à faire en ce départe- « ment dans la partie de la Boire (?) comprise entre l'embouchure

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas de notoriété publique que récemment il en était planté par les agents des ponts et chaussées en personne, pour fixer les grèves dans la section d'essai des travaux de navigabilité [1]?

Le lit majeur n'a-t-il pas été, dans le dernier demi-siècle, barré partout de levées d'accès aux ponts des routes ou aux viaducs des chemins de fer, sans que ces levées laissent aux crues d'autres passages que celui du lit mineur? N'est-ce pas encore ce que nous voyons faire en ce moment pour l'accès au pont en construction à Montsoreau [2] ? A la gare de Saumur, n'a-t-on pas diminué la Loire de tout le bras de la Croix-Verte pour la confection du chemin de fer d'Or-

« de la Vienne et les Ponts-de-Cé est soumis à l'administration supé-
« rieure; M. le Préfet espère qu'il recevra prochainement sa sanction. »

Le 2 décembre 1848 (p. 173 des pr. verb.), ledit Conseil général appuie les vœux du Conseil d'arrondissement d'Angers pour que ces plantations soient faites et que la navigabilité soit améliorée; le paragraphe précédant ces vœux prouve que l'endiguement apparaissait au Conseil comme la seule manière utile pour rendre impossible le *retour des désastres* (allusion à l'inondation de 1843).

Noter que le chemin de fer de Saumur à Angers ne fut livré à la circulation qu'en 1849 et que la première voie d'Angers à Nantes fut terminée en 1851. La Loire était donc encore à cette époque la seule voie utilisable pour les gros transports.

[1] Après quelques tergiversations qu'une comptabilité plus explicite eût épargnées, le fait a été reconnu par le service. (Rapport de l'ingénieur en chef au Conseil général de Maine-et-Loire, session d'avril 1912 page 245 du compte rendu.)

[2] Le rapport du Préfet au Conseil général de Maine-et-Loire, pour la première session de 1910, nous apprend (p. 197) que le Conseil général des Ponts et Chaussées a ajourné tout avis définitif jusqu'à ce que les ingénieurs aient procédé à une nouvelle étude dans le sens des indications ci-après... III. Les ingénieurs étudieront dans quelles mesures il sera possible de diminuer l'ouverture de l'arche de décharge sur la rive gauche en rendant submersible la levée du pont qui aboutit à la route nationale 147 submersible elle-même. — Les procès-verbaux de l'assemblée départementale (p. 611 de la même session) indiquent que par lassitude elle a consenti, pour posséder enfin ce moyen de communication tant attendu et (p. 75, deuxième session de 1911) voté il y a déjà 30 ans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

léans [1]. — Un bras de la Maine (le bras de la Savate) n'a-t-il pas été remblayé dans notre ville d'Angers qui voulait alors créer sur cet emplacement un très vaste champ de foire et qui se plaint aujourd'hui de l'envahissement du voisinage par les grandes eaux? — N'avons-nous pas pris sur les terrains submersibles une grande partie du quartier des Luisettes et tout le quartier Saint-Serge entre la rivière, le boulevard Ayrault et l'avenue Besnardière? L'ancien nom de cette dernière voie (levée Besnardière) n'indiquait-il pas par lui-même qu'avant la confection de cette levée les crues de la Maine s'étendaient naturellement au-delà?

Quelle est la ville riveraine dans laquelle un quartier au moins n'a pas été remblayé tout entier dans le val?

Où l'État n'a-t-il pas accepté et dirigé des travaux de ce genre?

Peut-on soutenir qu'il n'y a pas négligence et qu'en autorisant de tels travaux on péche par ignorance de leurs conséquences, alors que ces conséquences ont été signalées de tout temps et en particulier dans les rapports sur les crues de 1846, 1856 et 1866, et dans les discussions de ces rapports en Conseil général des ponts-et-chaussées (séance du 4 mars 1847, etc.)

De l'utilité reconnue du système préventif et de sa méthode. — Mais si nous ne sommes pas préservés des malheurs qui ont souvent attristé les générations passées,

[1] M. l'inspecteur Dupuit ajoutait à ce rétrécissement la suppression de trois bras sur six exécutée pour la construction du pont Cessart (en 1770, dit-il); puis, pour celle du pont Napoléon en 1820, la suppression d'un des trois bras subsistants; enfin l'emprise sur le lit pour la confection des quais; soit quatre étranglements en quatre-vingt ans. En le rappelant nous devons mentionner que l'enlèvement des îles, innové vers 1750 par l'assemblée des ponts, fut alors mis en pratique à Saumur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est *surtout* que :

Remettant toujours à plus tard l'exécution du système préventif nous nous en sommes insuffisamment préoccupés; nous n'avons pas encore (1912) techniquement établi et rapproché entre eux les détails des causes de nos désastres périodiques.

Pourtant l'ensemble en est connu depuis longtemps. Prenons pour exemple le bassin de la Loire. Sans remonter plus haut, dès 1861, cet ensemble avait été mis en lumière.

En effet, l'enquête consécutive aux inondations de 1856 n'aboutit pas seulement à la conclusion d'exécuter des travaux de défense pour les villes et les campagnes, d'élargir les sections d'écoulement des ponts, de renforcer les digues (moyens du système répressif), de reboiser certains plateaux montagneux et certaines pentes escarpées, d'établir des barrages de retenue (moyens du système préventif), en d'autres termes de contenir le fleuve entre des rives artificielles et aussi de faciliter et de régulariser le débit, en détruisant les obstacles nuisibles et en supprimant l'arrivée simultanée à certains confluents de rivières dont le passage doit être au contraire échelonné pour diminuer l'afflux dans le val inférieur. Elle démontra en outre qu'il y avait lieu de rechercher les *motifs* pour lesquels l'application de ces précautions serait plus utile à tel endroit qu'à tel autre : elle fit voir la nécessité de reconnaître les terrains perméables et imperméables, les conditions d'écoulement , les habitudes de débit; elle confirme sur ce point les théories exposées *dès* 1841 par Surell et depuis par Belgrand. Elle établit enfin la nécessité de dresser un plan d'ensemble des moyens de défense.

Situation en 1858. — Après avoir consacré plusieurs années à l'étude du plan d'ensemble, que fit-on? On courut au plus pressé : les villes furent fortifiées, quelques ponts furent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

refaits. — La défense des campagnes fut remise à plus tard ; le reboisement et la restauration des terrains en montagne furent ajournés, les barrages de retenue furent indiqués, étudiés, puis, aussitôt les devis faits, laissés à la sollicitude des générations suivantes.

L'exécution du plan restait inachevée.

Aurait-on pu l'achever efficacement?

Quelle que fût la conviction déjà répandue qu'aucun résultat sérieux ne pouvait être obtenu sans que l'on ait connaissance plus approfondie du sol, du régime des pluies, de la vie des cours d'eau, toute observation, tout document un peu anciens faisaient alors défaut. Le service hydrométrique du bassin de la Seine venait d'être fondé en 1854 [1]. Il n'en existait pas d'autre.

Situation présente. — Depuis lors la situation a changé : entre 1854 et 1860 les services hydrométriques des bassins de la Loire et de la Meuse ont été créés; quinze ans après naissait celui du bassin de la Garonne. A peu près ensemble, vers 1876, le bureau central météorologique et l'Association scientifique de France commencèrent à réunir les observations pluviométriques [2]. La première carte géologique, divisée en 6 feuilles pour toute la France, dressée de 1825 à 1840 au 500.000e, a été remplacée par une nouvelle carte au 80.000e commencée en application du décret du 17 octobre 1868, aujourd'hui presque entièrement terminée pour l'ensemble du territoire et bien plus complète que la pré-

[1] Notons en passant que les observations relatives à la période de 1854 à 1876 n'existent plus !

[2] Le 11 juin 1912, lors de la discussion à la Chambre des Députés de son budget pour 1913, M. le Ministre des Travaux publics nous répondait : « Les documents sont centralisés au Ministère. Le service des annonces des crues publie les résultats pour le bassin de la Seine. La publication n'est pas faite pour les autres bassins, mais l'Administration possède tous les documents... »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cédente puisque, en y comprenant ses cinq numéros doubles, elle se compose de 262 feuilles.

La connaissance des conditions de vie des rivières, celle des terrains de vallées, des pentes et plateaux d'où s'écoulent les ruisseaux accidentels ou permanents sont devenues possibles par le rapprochement des observations pluviométriques avec les dossiers de l' « Exploration » de 1861 et avec la carte géologique perfectionnée.

Rien ne s'oppose donc plus à l'entreprise de laquelle dépend la sécurité de tout le val et aussi la prospérité du bassin supérieur.

Organisation du système préventif

Pour que l'œuvre de défense soit efficace, il faut qu'elle soit rationnelle. Tout d'abord, on doit déterminer l'âge des cours d'eau, afin de savoir quels sont ceux qui prennent sans cesse une nouvelle force; on doit aussi déterminer quelle est leur vie saisonnale normale et comment ils se comportent lors des grands troubles de l'atmosphère. Il faut savoir dans quelle proportion la pluie se répand sur les divers versants, comment elle y séjourne pour fertiliser les surfaces perméables , ce que celles-ci en restituent à l'atmosphère ou au cours d'eau; il faut savoir comment la pluie afflue dans les ravins, se précipitant en torrents de tous les terrains imperméables.

Ainsi conduit à la connaissance de l'action de chacun des sous-affluents sur les affluents et de ceux-ci sur les rivières principales et le fleuve lui-même, on pourra fixer la mesure dans laquelle il faut, pour la région perméable, maintenir ou favoriser encore davantage la conservation des eaux si bienfaisantes pour l'agriculture et si recherchées pour les usages domestiques et la mesure dans laquelle il faut laisser

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la pluie régionale persistante la facilité d'écoulement continuel vers la mer.

Cette observation générale doit être appliquée non seulement aux parties montagneuses des bassins mais à leur totalité, car l'abondance de la pluie tend partout à former, au moins accidentellement, des ruisseaux torrentueux.

Ce n'est donc pas seulement le régime du cours supérieur des fleuves qu'il convient de connaître mais aussi celui de leurs cours moyen et inférieur. C'est lorsque leurs rapports particuliers avec chacun de leurs affluents seront déterminés que le système préventif pourra être utilement établi par l'emploi du reboisement et la confection des barrages réservoirs.

Avantages du système préventif. — En dépit de ce qui a été soutenu, les habitants du val inondable ne profiteront pas seuls du système préventif. La population de la partie supérieure du bassin doit trouver dans les travaux que son application entraîne une large compensation à la modification de ses habitudes.

Au point de vue agricole. — Sur les plateaux les plus élevés la « restauration des terrains » amènera la reconstitution de l'humus; à la longue des pâturages seront gagnés sur les régions désertiques. Il suffira d'en laisser la jouissance aux communes pour qu'elles les défendent au bénéfice d'habitants sédentaires plus attachés à ces territoires que les pasteurs transhumants dont ainsi on aura raison mieux que par tous les agents de répression.

Nombre d'espaces, aujourd'hui mal défendus contre les troupeaux errants, se couvriront de forêts si l'État exécute le reboisement à ses frais en raison de l'intérêt général et s'il sait consentir gratuitement aux communes une part avantageuse dans le produit de l'exploitation; il s'assurera

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par là le concours de tous les habitants du voisinage contre les déprédations et l'incendie.

La végétation s'étendra. Pour son développement elle consommera une part des pluies qu'absorberont, dans le sol reconstitué et désormais fixé, les racines, et dans l'air les feuillages par lesquels l'excédent s'évaporera ensuite. « *La proportion d'eau nécessaire à la végétation est immense ; on en aura l'idée en sachant qu'un mètre carré de feuilles peut évaporer pendant les six mois de la végétation jusqu'à 27 kilos d'eau* [1] ». Une autre part des pluies imbibées, cheminant lentement, s'infiltrera dans les petites fentes par-dessus lesquelles l'eau bondit aujourd'hui et deviendra l'aliment des sources paisibles. Le surplus, singulièrement réduit, serpentant dans la mousse, dans les feuilles mortes et dans les herbes, ne glissera plus comme à présent sur le rocher des pentes. L'écoulement sera moins abondant et plus prolongé.

Certes, ce sont là des bénéfices à longue échéance; plusieurs générations passeront avant que vienne celle qui les réalisera. Ne nous laissons pas décourager par cette pensée. Nous profitons des efforts de nos devanciers. Déjà Louis le Débonnaire faisait travailler à la grande levée de la Loire. C'est par *mille ans de persévérance* que cet ouvrage a été doté de sa valeur défensive actuelle. Ce bel exemple du système répressif doit encourager les partisans du système préventif.

Au surplus, il est des avantages que d'autres moyens du système préventif, les barrages, procureront presque immédiatement au triple point de vue de l'industrie, des inondations et de la navigation.

Au point de vue industriel. — Au-dessous des régions supérieures et avant la plaine, l'eau sera récoltée derrière des

[1] Monestier-Savignat : Étude sur les phénomènes ... des eaux au point de vue des inondations, p. 42.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

barrages de retenue dont le nombre sera relativement limité, car toutes les rivières ne doivent pas être retardées dans leur écoulement. La construction de ces ouvrages entraînera nécessairement la suppression de quelques prairies. Les populations n'ont pas lieu de s'en alarmer; une large compensation leur sera donnée, tant par les indemnités inévitables que par les salaires industriels futurs : les réservoirs, ainsi constitués, seront toujours aménagés de manière à faire profiter des usines de la chute d'eau génératrice d'énergie électrique. Partout où il s'en élève déjà, la prospérité locale s'est grandement développée.

L'hostilité qu'éveillait autrefois l'idée même des barrages disparaît. Les avantages qu'ils procurent engagent les industriels à les édifier *à leur propre compte*. L'État trouve en eux des auxiliaires involontaires, mais précieux, pour l'accomplissement du plan de 1860. Faisons toutefois remarquer combien il serait nuisible de laisser barrer des rivières dont le cours doit rester libre.

Au point de vue des inondations. — Au point de vue des inondations les réservoirs doivent jouer un rôle important, moins encore par la retenue d'une quantité d'eau considérable qu'en raison du ralentissement que leurs barrages amèneront dans l'écoulement par la réduction des pentes. Ils diminueront la vitesse à l'amont et auront pour résultat d'anéantir par la chute une partie de la force vive. Afin d'exercer une surveillance et une action sur la régularité du débit, les anciens projets avaient prévu deux sortes de réservoirs : les réservoirs permanents et les réservoirs temporaires. Les cours d'eau qui n'en seront pas pourvus continueront leur rapide chemin vers la mer et leur maximum sera déjà sensiblement abaissé lorsqu'ils recevront les afflux successifs des rivières barrées. Les calculs des techniciens de 1857 avaient conduit à estimer à $0^{m}60$ la diminution de hauteur d'eau dont, en temps de grande crue, béné-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ficierait le val inférieur par la confection des barrages ! Dans son rapport à la Chambre des Députés sur la loi du 28 mai 1858, M. Louvet, ancien ministre et député de Saumur, portait cette estimation jusqu'à 0m70 et même 0m80. Il s'y exprimait ainsi : « Le système des retenues d'eau dans la partie supérieure des fleuves et des rivières paraît praticable et avantageux ; on espère ainsi obtenir un abaissement de 70 à 80 centimètres dans le niveau des crues, Les études sur cet objet sont *fort avancées.* » (28 avril 1858 !)

Il est juste d'ajouter cependant que la possibilité de dissocier les afflux et de les régler ne fut pas alors unanimement admise. Nous livrons volontiers l'opinion de l'ingénieur ordinaire du Puy-de-Dôme en 1856, formulée dans un rapport du 27 septembre. Il s'y déclare favorable aux réservoirs, mais en concluant à l'impossibilité de régler la succession des apports. Les contradicteurs du système préventif trouveront ce rapport aux Archives nationales (dossier F 14 *bis* 7555). Avant de persévérer eux-mêmes dans cette conclusion, nous les engageons à s'entourer des avis des forestiers et des agronomes et à réfléchir qu'à cette époque on manquait des éléments d'appréciation réunis depuis et que justement nous proposons d'utiliser pour les monographies projetées. Qu'ils relisent l'histoire des digues de Pinay et de la Roche et les calculs par lesquels M. Boulangé a prouvé leur bienfaisance [1] ; très succinctement voici ce qu'ils leur rappelleront :

La navigation réclamait depuis plusieurs siècles la destruction des roches qui formaient, en amont de Roanne, à la Roche, à Saint-Priest, à Saint-Maurice et à Pinay un

[1] Voyez Vignon, *Administration des voies publiques aux XVIIe et XVIIIe siècles*, t. II, p. 18 ; ou *Annales des Ponts et Chaussées*, 1848, 2e volume, pages 325 et suivantes, Rapport de M. Boulangé ; ou encore *Archives nationales*, Section des travaux publics, dossier F 14 *bis* 7553, 17°. Voyez Champion, *Les Inondations...*, tome III, pièces justificatives n° 154 deuxième avant-dernier paragraphe et n° 155.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

barrage naturel. Dès 1572, sur l'invitation du duc d'Anjou, Charles IX avait fait étudier un projet de suppression. Au XVIIIe siècle, le puissant duc de la Feuillade n'avait pas encore réussi à vaincre l'opposition faite à ces vues par crainte qu'en crue la Loire, libérée de ces obstacles, mêlât trop vite ses eaux à celles de l'Allier. Le fils du duc eut plus de crédit, rapporte Saint-Simon (*Mémoires*, t. X, p. 202). En sa faveur on fit sauter les rochers et on rendit la navigation libre (1706).

Survinrent les énormes crues de 1707, 1709, 1710 et 1711. Le maximum de la Loire rencontra celui de l'Allier au Bec d'Allier, où il n'arrivait antérieurement que plusieurs jours après lui. Les dommages furent considérables. (D'après les mêmes mémoires, l'inondation coûta au royaume 8.000.000 de livres et celle de 1710 lui en coûta 10.000.000.) A la suite de la présentation au Roi, par la ville d'Orléans, d'un mémoire exposant ces faits, il fut décidé de refaire de main d'homme le barrage naturel imprudemment sacrifié aux sollicitations des navigateurs.

Un arrêt du Conseil, en date du 23 juin 1711, ne laisse aucun doute sur la raison de ce rétablissement : « Vu ledit procès-verbal du 23 janvier 1711, l'avis dudit sieur Robert (Robert de la Chastre, intendant des levées), par lequel il paraît évident que... le volume des eaux, étant diminué de plus de la moitié, ne causera plus de ravages pareils à ceux qui sont survenus depuis trois ans. »

Les événements ont justifié les prévisions. Dans le rapport que nous venons de rappeler, l'ingénieur en chef du département de la Loire en 1846, M. Boulangé, a montré la différence qui existe entre l'Allier et la Loire; il a donné la démonstration géographique et arithmétique des effets des digues de Pinay et de la Roche. Très affirmatif sur leur rôle bienfaisant, il a rappelé qu'en suivant les affluents du cours supérieur de la Loire on trouve nombre de rétrécissements où existaient autrefois des barrages

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

naturels que les eaux ont usés et emportés; il a indiqué la possibilité de rétablir vingt-quatre barrages sur douze affluents et quatre à cinq digues sur le fleuve dans les gorges en amont de la plaine du Forez. D'après lui la dépense n'aurait pas excédé 4.000.000 de francs.

L'Ingénieur ordinaire du Puy-de-Dôme avait le service de la rivière l'Allier. Ce qui précède suffit à montrer que son dire ne peut, dans une question relative à tout le bassin supérieur, être invoqué comme un jugement sans appel.

Dans la partie non montagneuse du bassin, la diminution des apports gênants peut être obtenue par des drainages. Ceux-ci ne doivent pas être faits inconsidérément, car l'infiltration trop considérable dans la première période des pluies persistantes conduit à la saturation et il peut être souvent préférable de faciliter l'écoulement immédiat des eaux dans la région la plus éloignée de l'amont. — Enfin, la lutte contre les inondations bénéficiera, comme nous l'avons expliqué plus haut, de la réduction des torrents que procurera la reconstitution du sol et des forêts.

Au point de vue de la navigation. — La régularisation du débit des rivières assurera à la navigation des avantages incontestables.

Considérant les approfondissements et les régularisations qui ont été nécessaires pour les plus réputées de nos rivières, comme la Mayenne et la Sarthe [1], on peut dire qu'aucune rivière non canalisée n'est constamment navigable.

[1] Cf. *Actes législatifs et dépenses concernant les travaux de Navigation intérieure et maritime*, publication du Ministère des Travaux publics, sortie de l'Imprimerie nationale en 1912, d'après lesquels il a été dépensé :

Pour la canalisation de la Mayenne de 1831 à 1900, 19.366.410 fr.;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au premier rang parmi celles qui sont trop capricieuses pour porter les bateaux de commerce en tout temps sont la Garonne et la Loire; nombre de leurs affluents sont dans le même cas. En hiver, leur niveau est souvent trop élevé pour permettre le passage sous les ponts; en été, la rareté de l'eau sévit plusieurs mois. Augmenter le temps de la navigabilité serait rendre au commerce un très grand service. Un débit moins prodigue en hiver, moins vite avare en été, prolongera assurément la navigation dans les deux saisons.

Pour engager à l'aménagement du lit suivant la méthode vulgairement désignée sous le nom de « Loire navigable », on a souvent assimilé la Loire à l'Elbe et, partant de ce principe que la méthode préconisée a donné d'heureux résultats dans le fleuve allemand, on a proclamé qu'elle doit en procurer d'aussi bénéficieux dans le nôtre. Désireux de ne pas sortir de notre sujet, nous nous bornerons à indiquer que, avant de conclure à l'adoption de cette méthode, il y aurait eu lieu d'étudier les conditions d'habitat, si différentes dans les deux pays que le moyen mis en œuvre ne pouvait causer de perturbations sérieuses dans l'existence des villages allemands tandis qu'il amène des troubles profonds dans la vie économique quotidienne et dans les intérêts des riverains français disséminés dans tout le val soumis aux crues. Mais nous disons que l'Elbe et la Loire présentent plus de dissemblances que de similitudes.

L'Elbe et son principal affluent la Moldau commencent leurs cours dans les montagnes qui bornent le Plateau de Bohême, où elles se développent aussitôt; la Loire et l'Allier

savoir, entre Mayenne et Laval 6.793.362 fr. et entre Laval et Angers 12.557.654 fr.;

Pour la canalisation de la Sarthe de 1831 à 1900, 8.918.064 fr., savoir entre Arnage et le Mans 435.000 fr; entre le Mans et Angers 7.758.371 fr,; en outre, de Vérigné à Angers 347.293 fr.; enfin, traversée du Mans 377.400 fr.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

descendent de notre Massif Central. Or, l'aspect géographique de ces deux contrées offre un contraste absolu : la première est en forme de cuvette, la seconde en forme de dôme. La nature a disposé l'une pour la conservation des eaux, l'autre pour le rejet.

C'est là une première raison du défaut d'identité.

Il en est une autre qui porte à douter que les résultats de la méthode employée nous soient aussi favorables qu'ils l'ont été à nos voisins. Le Plateau de Bohême, qui constitue entièrement le bassin de l'Elbe supérieur et qui alimente assez généreusement le fleuve en été, diffère encore, par certains côtés, du Massif Central. Celui-ci, bien plus élevé dans *l'ensemble de la région* d'origine des grandes rivières, beaucoup plus abrupt dans sa presque totalité, est trop généralement dénudé et ne possède pas, comme le premier, les retenues d'eau considérables de très nombreux étangs et les abondantes réserves assurées à la fois par d'immenses étendues tourbeuses et par des forêts que l'existence de la grande propriété maintient à un aménagement parfois voisin du siècle tandis que la loi punit très sévèrement leurs destructeurs. De plus, dans les bassins de l'Elbe moyen et de l'Elbe inférieur, les forêts ne sont pas rares et les bouleversements terrestres ont multiplié les étangs. Tout le territoire du fleuve allemand est ainsi pourvu de régulateurs de débit. Les débits observés peuvent donc être considérés comme constants. — Le bassin de la Loire est loin de posséder les mêmes avantages. La précipitation des eaux s'y accélère de plus en plus, même dans le territoire de la Maine et de ses affluents, depuis les toutes dernières années du XIXe siècle, par le « perfectionnement » des méthodes de culture et la suppression d'une multitude d'arbres. La rapidité d'expulsion dans les régions voisines de la mer, toujours désirable pour la diminution des risques d'inondation, est préjudiciable à la navigation par les variations qu'elle entraîne. — Aussi l'assimilation des deux fleuves n'est-elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

admissible à l'heure actuelle que pour ceux qui se contentent d'un examen superficiel. — Rien n'empêche pourtant de préparer l'avenir et de diminuer les inconvénients qui subsisteront toujours du fait de la rapidité des versants et du lit dans la partie supérieure du bassin. Il y a lieu de ne pas oublier dans cette question qu'une grande partie du fleuve français est alimentée par des affluents infiniment plus calmes que ceux de la Loire supérieure et de l'Allier et il faut tenir compte des uns comme des autres.

Pourquoi commencer par le bassin de la Loire. — La régularisation du débit devant être profitable à toutes les régions traversée par des rivières capricieuses, il est certainement désirable qu'elle soit tentée partout où elle sera jugée utile, et cela conduit à prendre connaissance de la vie saisonnale de presque tous les cours d'eau de France.

Mais, puisqu'à tout il y a un commencement, nous proposons de commencer par le bassin de la Loire.

D'abord parce que, tant que le fleuve est la seule voie d'eau entre Orléans et la mer, son amélioration s'impose et qu'il serait illogique que, pour les travaux de navigabilité dans la partie inférieure, l'État borne ses soins à la confection d'un chenal destiné, jusqu'au jour où le débit sera régularisé, à rester le plus incertain des moyens de satisfaire aux besoins du commerce.

Ensuite parce que les inondations de la Loire sont encore plus dispendieuses pour les finances publiques que les débordements des autres fleuves [1].

[1] Des « Documents statistiques sur les dépenses faites de 1814 à 1865 pour les travaux extraordinaires des Ponts et Chaussées (travaux de réparations des dommages causés par les inondations, pp. 3 et 9, il résulte que, de 1836 à 1856, les 20 départements baignés par le Rhône ont subi 7 inondations et qu'on y a dépensé 23.115.463 fr. pendant que la même période entraînait une dépense de 28.052.214 pour 3 inondations dans les 17 départements de la Loire, et alors que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Enfin parce que, d'une part, c'est pour ce bassin que les études déjà faites ont été poussées le plus loin et que, d'autre part, les dossiers qui les contiennent sont intacts : alors que les dossiers des autres bassins ont été endommagés par l'inondation de janvier 1910, ceux-ci ont eu meilleur sort; ils avaient été retirés des caves du Ministère des Travaux publics, à la suite des observations relatives à la Loire que nous avions présentées à la Chambre des Députés au cours de la discussion du budget de ce Ministère pour la même année,

Pourquoi confier la rédaction au Ministère de l'Agriculture. — Peut-être serait-il difficile de surcharger de ce nouveau travail le personnel du Ministère des Travaux publics, déjà très accaparé par ses occupations nombreuses. D'ailleurs, séparé aujourd'hui de l'Agriculture et du Commerce qu'un seul Ministre dirigeait en même temps [1] lors de la rédaction de « l'Exploration du bassin de la Loire » en 1861, le Ministère des Travaux publics ne semble plus tenir à cette partie de son œuvre d'autrefois : le dossier prénommé, base de tout le travail projeté, a été versé par lui aux Archives Nationales, où il figure sous la cote F 14 *bis* 7558.

Jusqu'ici il paraissait donc irréalisable d'intéresser une Administration à cette œuvre importante. Mais, en 1911, une section chargée d'étudier l'organisation de la production d'énergie électrique par les chutes d'eau dans le bassin

les 18 départements de la Garonne coûtaient pour 2 inondations 2.359.343 francs; les 8 départements de la Seine pour 1 inondation, 254.844 francs; les 5 départements du Rhin pour 2 inondations, 556.489 francs.

[1] Il en fut ainsi d'abord du 19 septembre 1836 au 12 mai 1839, période pendant laquelle le portefeuille eut pour titulaire M. Martin du Nord que remplaça M. de Gasparin; puis, du 23 juin 1853 au 17 juillet 1869, se succédèrent MM. Magne, Rouher (1855-1863), Béhic, enfin de Forcade de la Roquette (1867-1869).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la Loire a été adjointe à la direction de l'hydraulique agricole au Ministère de l'agriculture. Le travail peut lui être attribué; ce service nouveau possède toute la science nécessaire, il a tout avantage à pénétrer dans ses détails la région dont il est chargé de préparer l'exploitation.

Projet de plan des monographies

La nécessité du travail et la possibilité de son exécution étant démontrées, quelle doit en être l'économie. Nous ne saurions mieux faire que de proposer le plan d'ensemble dressé par M. Vacher dans son Étude sur les documents de l'Administration des ponts et chaussées, publiée par l'Imprimerie nationale en 1908 sous le titre « Fleuves et Rivières de France ».

Ce plan est ainsi conçu :

« Le fond de chacune des monographies serait une collection de *cartes* et de *graphiques* qu'accompagneraient d'une part un *commentaire* et de l'autre des *tableaux justificatifs*, contenant notamment les données numériques relatives à la superficie des aires de drainage aux hauteurs journalières des eaux, aux chutes journalières de pluie.

« Ces cartes et ces graphiques pourraient être répartis en deux groupes, l'un destiné à mettre en lumière le *stade d'évolution* auquel sont parvenues les vallées des rivières, l'autre les conditions de la *vie saisonnale* des rivières.

« Dans le premier groupe prendraient place :

« Une carte en isohypses destinée à montrer la répartition du relief dans l'aire de drainage considérée;

« Une carte géologique où seraient indiqués les accidents

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tectoniques et aussi le degré de résistance des masses minéralogiques les plus importantes;

« La série des profils longitudinaux et des profils transversaux des cours d'eau étudiés.

« Le second groupe pourrait être constitué par :

« Une carte hydrographique portant l'indication des limites et de la superficie des aires de drainage du cours principal et de ses affluents;

« Une carte du degré de perméabilité des terrains;

« Une carte de la répartition superficielle des précipitations atmosphériques;

« Une carte des forêts;

« Une série de graphiques destinés à mettre en lumière les rapports entre la hauteur des pluies et celle des eaux courantes

« Une série de courbes exprimant l'allure des principales crues [1] ;

« Une série de courbes de débit se rapportant de préférence aux principales crues [2]. »

[1] Ici il y aurait lieu d'indiquer, en note particulière pour chaque crue, les obstacles supprimés ou créés, depuis la date de la crise, sur le cours d'eau en aval du point coté, si l'existence de ces obstacles, ponts, levées etc., est susceptible de rendre impossibles sans calcul spécial les comparaisons des cotes du même point pour des crues différentes.

[2] Bien que le sujet qui va suivre soit un peu en dehors de la question, nous croyons opportun d'ajouter à cette liste une carte spéciale à la nature géologique des francs bords.

Depuis un temps immémorial l'envahissement du lit de la Loire par les sables est attribué tantôt à la dégradation de ses rives, tantôt à celle des pentes d'où s'écoulent ses eaux. Une enquête personnelle dans tout le bassin au cours de plusieurs étés, pendant lesquels nous avons suivi tant le fleuve que chacun de ses affluents, nous a confirmé dans la certitude que les grèves proviennent de ces deux causes réunies et non d'une seule. Déjà il s'en trouve au Puy, dans la Loire; à Langeac, même à Langogne, dans l'Allier; près de Montluçon, dans le Cher, etc.; dans la région montagneuse où les bords sont de roc, le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous pensons qu'il y aurait intérêt à porter sur les cartes du second groupe l'évaluation des superficies.

M. Vacher termine son exposé par les lignes qui vont suivre. Leur critique est trop exacte, trop justifiée, pour qu'elle n'ait pas d'écho ici :

Inventorier les documents dispersés. — « Ce programme est susceptible de modifications. Peut-être, avant de le réaliser, faudrait-il procéder à un inventaire et à un récolement de tous les documents actuellement épars dans les différents services départementaux d'ingénieurs. »

Nous ajouterons un mot. Oui, il est indispensable que cet inventaire soit dressé; oui, il est temps de faire cesser la situation d'oubli lamentable dans laquelle se trouvent des documents pleins de science, pleins des conclusions de l'expérience et qui seraient consultés avec le plus grand profit si leur existence était connue, si l'on savait où les prendre, si les chefs de ceux qui les détiennent, au lieu de s'en tenir aux résumés dont ils sont forcés de se contenter, connaissaient l'existence et le lieu de dépôt de ces pièces uniques, rédigées dans l'ambiance même des faits et des choses et dont le développement fait l'intérêt. Les services locaux eux-mêmes y trouveraient leur compte : fatalement une publication générale s'ensuivrait, comprenant l'inventaire et la *table analytique* de tous les documents groupés

lit en laisse voir; peuvent-elles provenir de l'érosion des rives? Plus on s'avance dans la plaine, plus le seul aspect des « chantiers » témoigne de la part que leurs pertes continuelles apportent à l'engrèvement du fleuve. Les deux causes doivent donc être unies et non séparées. Il serait bon de mettre en évidence la part de la première et celle de la seconde, chacun ayant jusqu'ici pour les besoins de ses démonstrations, accaparé l'une d'elle et repoussé l'autre.

Établissons nettement la vérité. Elle profitera à la cause de la régularisation du régime des cours d'eaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tant dans les cartons de province que dans les rayons des Ministères, des Archives nationales, de la Bibliothèque des ponts et chaussées, et les services locaux retrouveraient par cet inventaire certains travaux sortis autrefois de leurs propres bureaux, dont ils n'ont plus trace aujourd'hui, la minute n'y existant plus.

Combien de ces documents pourraient être ainsi mis au jour et *à jour* pour le plus grand profit de tout le monde.

Il ne saurait être soutenu que ce travail spécial demanderait trop de peines ou qu'il est trop difficile, car, à titre de preuve de la facilité d'exécution du projet exposé ci-dessous et bien qu'étranger à ces matières, nous avons nous-même dressé l'inventaire des dossiers conservés aux Archives nationales qui concernent les inondations de 1846, 1852, 1856 et 1866 dans le bassin de la Loire.

Nous en avons entretenu M. le Ministre des Travaux publics et il a bien voulu prescrire d'inventorier, même en province, les documents utiles à consulter. Le premier pas est donc fait.

La publication et la mise en vente se légitimeraient par plusieurs raisons.

Il y aurait inconvénient à dresser le plan projeté pour qu'il reste à l'état de minute : les exemplaires uniques courent toujours risque de disparition.

Il y aura avantage à faire connaître ce plan au public : les eaux et forêts y puiseront des renseignements précieux, maintenant que depuis deux ans leur direction générale est sous la même direction que l'hydraulique agricole ; les industriels, en quête d'agents économiques d'énergie, qui cherchent à établir des chutes profiteront de ces études dès l'apparition des premiers fascicules ; ceux-ci ne passeront point inaperçus dans les régions décrites ; ils y appelleront l'attention sur l'utilité des forêts, régularisatrices des torrents

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et productrices de richesse en assurant la permanence de l'eau dans les réservoirs constitutifs de chutes. En un mot, divulguées, les monographies concourront à l'éducation des populations montagnardes, tant désirée par l'Administration des forêts ; elles serviront l'intérêt général ; elles guideront l'initiative privée dont l'énergie est si redoutable quand elle est mal éclairée ; elles concourront enfin à la réputation de science qui fait de plus en plus honneur aux ingénieurs français.

Pour que leur effet puisse être entier, il faut qu'elles soient en vente. Si faible soit-il, leur produit dédommagera quelque peu des frais de leur impression. Attendre, pour les publier, la fin du dossier complet de l'Allier ou de la Loire supérieure serait attendre trop et c'est pourquoi il est préférable de les publier à l'achèvement du bassin des principaux sous-affluents, quitte à les réunir ensuite avec celles de la rivière principale, pour les éditer à nouveau lorsque son bassin complet sera prêt.

Ferdinand Bougère.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tableautin et Bluettes

I

Le Bois du Pouliguen

Dédiée à Madame Le Brun.

Petit bois dont mon cœur garde la souvenance,
Depuis qu'aux jours lointains de ma plus tendre enfance
J'allais te parcourant, alerte et sans souci,
Pour t'admirer encore et t'aimer, me voici.
Tes feuilles d'un beau vert, tout fraîchement poussées,
Font du bien à mes yeux et calment mes pensées,
J'aime, au lever du jour, à voir sous tes arceaux,
Pénétrer la lumière et voler les oiseaux,
Solistes, dont les voix plus pures que la mienne,
Entonnent, au printemps, quelque joyeuse antienne,
Art charmant dans lequel fauvettes et pinsons
Devraient bien me donner leurs utiles leçons.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Alors, souvent, je songe, ô douleur indicible,
A ces amis partis pour le monde invisible
Et que ces lieux, hélas, ne reverront jamais.
Sans doute, ils ont trouvé le repos et la paix
Que le Seigneur du Ciel accorde à ceux qu'il aime ;
Je n'en saurais douter. Pourtant, j'irai moi-même,
Au Calvaire breton, prier à deux genoux
Celui que des Bourreaux y clouèrent pour nous.

Ce qui, par-dessus tout, me sourit et m'enchante,
C'est que ce petit bois,d'une façon charmante
Est placé, puisqu'il a l'Océan pour voisin;
Or, qui dit Océan, évoque le Divin.
De l'infini, la mer n'est-elle pas l'image
A l'heure où nos regards contemplent du rivage
Cette masse mouvante où les Cieux sur les eaux
Impriment, tour à tour, des tons toujours nouveaux?

J'accours, bien volontiers, quand souffle la tempête
Pour apprendre comment les pins courbent la tête,
Et j'y reviens, encor, lorsqu'aux vents, en courroux,
Succède le zéphir, plus clément et plus doux.

L'air salin est, pour moi, meilleur que l'ambroisie,
Il excite ma verve, accroît ma fantaisie
Et fait qu'en cet instant, pour te bien célébrer,
Cher petit bois, la rime est prompte à se montrer.
Cependant, je me tais et suspends la cueillette,
Tant j'ai peur d'allonger, à l'excès, ma bluette.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

La Lune de Fouras

A ma Sœur.

Les bons habitants de Fouras
Sont gens dévots envers la lune;
D'un saint patron, à Pampelune,
Un hidalgo fait moins de cas;
Aussi, le soir, quand vient la brune,
Par-ci par-là, sans altercas,
Le long du bois et de la dune,
A la file, on en voit des tas
Qui vont criant : vive la lune !

Maudits soient des gens de Fouras
Ceux qui font des trous dans la lune.
A Paris, la chose est commune
Quand la Bourse descend trop bas,
Au lieu de tenter la fortune,
En prenant pareil embarras,
Le Fourasin de sa pécune
Sans cesse voit croître l'amas
Rien qu'en criant : vive la lune !

Il est, comme ailleurs, à Fouras,
Plus d'une phase dans la lune;
Un flot de miel coule en chacune,
Mais la rousse ne s'y voit pas.
Au sein d'un bonheur, sans lacune,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ici, l'amour a son soulas
Et, lorsqu'il monte à la tribune,
Femme et mari marchent au pas,
En s'écriant : vive la lune !

Je n'irai point, gens de Fouras,
Chercher querelle à votre lune;
Si, par hasard, j'ai l'infortune
Que mes vers ne vous plaisent pas,
Rimeur, sans dépit ni rancune,
Je foule aux pieds tout vain tracas
Et ma plainte, si c'en est une,
Se borne à fredonner tout bas :
Plan-ra-ta-plàn ! voici ma lune !

III

Le vrai Bonheur

A Madame Blanche Barois.

Le vrai bonheur, s'il est, quelque part, sur la terre,
Se trouve, et n'est que là, dans l'accord de deux cœurs,
Dans l'intime union qu'aucun trouble n'altère,
Loin des regards jaloux et des esprits moqueurs.

Entre deux âmes, c'est, le mutuel échange
De tendres sentiments durant les jours heureux,
Puis, au sein des douleurs, une énergie étrange
Guidant vers les sommets un essor généreux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il met tout en commun, la joie et la tristesse,
Aujourd'hui le succès et demain les revers;
Lui présent, rien ne manque à ceux dont la tendresse
Est un trésor plus grand que ce vaste univers.

On dit qu'au voyageur moins pénible est la route
Qui se fait, deux à deux, et la main dans la main;
Pour battre à l'unisson, ainsi, le ciel sans doute,
Façonna les deux cœurs du premier couple humain.

Tant qu'on a, près de soi, ce compagnon fidèle,
Nul fardeau n'est trop lourd et, loin d'être abattu
Par l'épreuve, on est fort, puisqu'on a pour modèle
L'époux qui sous nos yeux pratique la vertu.

Ensemble l'on vieillit et l'on sent qu'il est sage
D'être prêts à quitter ce terrestre milieu,
Si l'on veut, tous les deux, au terme du voyage
Réunis à jamais, se reposer en Dieu.

Charles BRUNETIÈRE,
Auteur des *Bluettes angevines.*

Angers, 7 août 1913.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Recherches pour servir à l'Histoire

DE

L'Industrie Textile en Anjou

(Suite)

DEUXIÈME PARTIE

Les Manufactures de Toiles à Voiles d'Angers et de Beaufort (1748-1900)

CHAPITRE PREMIER

Fondation des Manufactures d'Angers et de Beaufort
Leurs Débuts

Malgré les facilités accordées aux tisserands pour s'établir à Angers, l'industrie toilière restait encore au XVIIIe siècle, quelque effort que fît le Corps de Ville pour la soutenir, une « chose de peu d'importance ». C'est seulement aux environs de 1748 que se produisit un ensemble de faits qui amenèrent en peu de temps l'organisation simultanée à Angers et à Beaufort de deux manufactures de toiles à voiles.

Jusqu'à cette époque, c'était en Bretagne, sur le territoire de l'Évêché de Quimper, autour de Locronan [1],

[1] On comptait des tisserands de toiles à voiles dans une vingtaine de paroisses autour de Locronan. Il y avait également, en 1751, 800 métiers dans les 43 paroisses qui avoisinent Rennes.

Cette fabrication affectait une forme absolument « dispersée », soit par des tisserands en jurandes ou maîtrises (Nantes-Morlaix), en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur le territoire de l'Évêché de Rennes, dans quarante-trois paroisses, que se fabriquaient la plus grande partie des toiles à voile qu'employaient la Marine royale, les arsenaux de Brest, de Lorient et l'importante Compagnie des Indes.

En Picardie, dans de nombreux centres, on en fabriquait également.

Les Hollandais et surtout les Anglais étaient de gros clients pour les manufactures de Bretagne, mais des guerres maritimes incessantes ne permettaient pas toujours à l'exportation de se faire sans difficultés. Après la Révocation de l'Édit de Nantes, bon nombre de tisserands émigrèrent en Hollande, passèrent même en Angleterre et créèrent en ces pays des ateliers dont les produits ne tardèrent pas à faire une grosse concurrence aux nôtres, et la production nationale diminua.

métiers libres (Rennes), soit par des artisans ruraux. Cette dernière catégorie englobe la grande majorité des petits fabricants, et les manufactures, comme celles d'Angers, de forme « réunie », sont rares. Elles ne luttent qu'avec difficulté contre les tisserands paysans, à la fois cultivateurs de la matière première et metteurs en œuvre. Et c'est ce qui différencie de suite du régime breton le régime manufacturier angevin où le cultivateur n'est pas tisserand.

« Si l'on a pu écrire l'histoire de la grande industrie en France « (Cf. G. Martin, Des Cilleuls), dit M. Bourdais (*Mémoire cité*), il faut « reconnaître que les tentatives faites pour réunir les ouvriers sous un « seul chef et dans un même local sont restées l'exception dans beau- « coup de régions de la France. En Bretagne en particulier... c'est « l'industrie *familiale* et *domestique* qui prédomine. Le paysan pro- « duit, transforme et vend. Ce que l'on dit des toiles à voiles de « l'Évêché de Rennes pourrait s'entendre de l'industrie des toiles de « toute la Bretagne. »

Les seules manufactures royales réunies que l'on rencontre sont celles de Pinczon du Sel des Monts et de Le Boucher de la Piltière, à Rennes, et de Pontanion, à Brest. Cf. H. Sée, *op. cit.*, pp. 446 à 453.

En dehors de la Bretagne, on trouve des fabriques de toiles à voiles en Dauphiné; à Arles; en Alsace: à Strasbourg, il y en a une qui a le titre de Manufacture royale; à Marseille, en 1760, on compte douze fabriques de toiles à voiles de coton (Cf. A. N. K. 907); en 1764, une à Agen (Cf. Granat, *La manufacture des toiles à voiles d'Agen* (1764-18..), *in Revue Agenaise*, 1902, t. XXX, pp. 314-327, 466-483.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est à Rouillé, comte de Jouy, que revient l'honneur d'avoir provoqué la création des manufactures de l'Anjou. Intendant du commerce en 1725, Rouillé devint en 1749 secrétaire d'État à la Marine, au lendemain de la guerre de la Succession d'Autriche (1741-1746). Pendant son passage à ce ministère, tous ses efforts tendirent à rétablir la marine nationale qui était à peu près anéantie.

Cette coïncidence des premières tentatives de fabrication des toiles à voiles en Anjou ordonnées par Rouillé avec la fin de cette guerre, durant laquelle la marine française fut très éprouvée, est à noter. Le besoin de reconstituer cette marine le força-t-il à chercher la création d'autres centres de fabrication, où il serait mieux servi qu'en Bretagne?

On remarque, en effet, que la Compagnie des Indes, qui se fournit presque exclusivement chez les tisserands de Locronan de 1720 à 1740, les abandonna, pour essayer les toiles des environs de Rennes : la qualité des toiles de Locronan était devenue inférieure et elles ne donnaient plus satisfaction[1]. Et, d'ailleurs, cette fourniture ne fut pas de longue durée : dès que les manufactures d'Angers et de Beaufort furent organisées, elle devient leur client.

Les corderies royales d'Angers, qui avaient eu tant de succès, entrèrent peut-être en ligne de compte et vinrent appeler l'attention du Ministre sur une province qui fournissait de si belle matière première et dont les ouvriers étaient si habiles.

Notons encore, que, dans son Dictionnaire du Commerce paru en 1723, Savary des Bruslons indique que les grosses toiles de Beaufort étaient employées pour les menues voiles des navires.

Les motifs du choix de l'Anjou pour la création d'un

[1] D'ailleurs, dans plusieurs lettres, Colbert se plaint, dès le début de son ministère, que la manufacture de Bretagne ne fournit plus d'aussi bonnes toiles que jadis. (Cf. Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nouveau centre de fabrication de toiles à voiles resteront donc assez obscurs, à moins que l'on ne découvre les pièces de l'enquête, s'il y en eut une toutefois, qui entraîna la conviction de Rouillé. Mais nous avons cru devoir exposer ici les diverses hypothèses qui nous ont été suggérées par les documents que nous avons compulsés.

Rouillé chercha donc, de concert avec l'intendant du Commerce, Michaud de Montaran, qui avait dans ses attributions la surveillance des manufactures de toiles, des fabricants dont les connaissances spéciales permettaient d'escompter un succès. A cet effet, il pressentit Deshayes [1], établi à Saumur, et en même temps les fabricants de la Manufacture d'Angers.

Deshayes avait, dès 1734, présenté au Conseil du Commerce, en compagnie du sieur Regnier, un mémoire pour qu'il lui fût permis d'établir à Saumur « une manufacture de siamoise à fleurs et des fileries de chanvre et de coton avec privilège exclusif, titre de Manufacture Royalle, et exemption tant pour eux que pour un maître texier, un maître tinturier et une maîtresse fileuse, de tutelle, curatelle, du logement des gens de guerre, du guet, de la garde, ensemble de la taille [1] ».

[1] Quelles étaient les origines et la famille de ce Deshayes et de Regnier?

J'ai posé la question dans le Fureteur angevin (*Rev. de l'Anjou*, mai-juin 1913) et je n'ai pas reçu jusqu'ici la solution.

Ce fondateur de la manufacture de Saumur et plus tard de Beaufort avait deux fils, Pierre-Jean et Nicolas.

Les deux frères, après avoir pris la succession de leur père à Saumur, puis Nicolas seul la direction de Beaufort, se retrouveront en 1767 pour fonder le *Cordon Bleu* à Angers (A. N. F[12], 822c).

Pierre-Jean Deshayes mourut à Angers, le 3 février 1780 (A. M. A. État-civil, GG. par. Saint-Samson). Son frère lui survécut et la date de sa mort nous est inconnue.

On perd toute trace de cette famille dès le début de la Révolution.

[2] A. N. F[12]. 81, folio 125.

Voir au sujet du Conseil du Commerce et Bureau du Commerce : *Inventaire analytique des procès-verbaux* par Bonassieux, introduction par E. Lelong.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Conseil du Commerce émit un avis unanime qu'il y avait lieu, en raison de « l'utilité dont sera l'établissement qu'ils se proposent dans la ville et la facilité qu'ils auront « à se procurer les chanvres qui abondent dans l'Anjou » et « les cotons de nos colonies qui sont nécessaires à l'en- « tretien de la fabrique », de leur permettre d'établir, soit à Saumur, soit dans les faubourgs « une manufacture de « siamoise à fleurs, dont la trame sera de fil de chanvre et « la chaîne de coton ». Le Conseil y mit toutefois comme condition que « dans un délai de trois ans, à compter du « jour et datte de l'arrêt rendu en leur faveur, les dits « sieurs Régnier et Deshayes seront tenus d'avoir dans « leur manufacture trente métiers battants, à peine d'être « déchus du privilège et des grâces qui y sont portées ». (Séance du 18 février 1734.)

Un arrêt du Conseil d'État du Roi confirma cette décision le 26 février.

Si l'on s'en tient aux termes stricts de l'autorisation, Deshayes ne pouvait fabriquer qu'une seule spécialité. Mais il était entreprenant et bientôt, à côté des métiers battants pour les siamoises, s'en montèrent d'autres « pour « fabriquer des mouchoirs, de petites étoffes en fil de lin, « d'autres en fil de lin et soye, d'autres, enfin, en fil et coton. »

A cette époque-là, on ne modifiait pas son genre de fabrication à volonté et l'Inspecteur des Manufactures de la Généralité, Lacordaise, saisit les marchandises non conformes au privilège exclusif et porta en outre le cas devant le Conseil de Commerce (1736). Celui-ci n'avait pas les idées aussi étroites que l'Inspecteur, et le 20 septembre, il déclara, « que, sur l'examen qui a été fait par les Députés du Commerce des différents échantillons des étoffes fabriquées par le sieur Deshayes, les Conseillers pensent qu'elles ne peuvent aucunement nuire à celles de la ville de Tours [1],

[1] A Tours, en effet, existaient à cette époque, d'importantes manufactures de soieries et d'étoffes où entrait de la soie. Ces manufactures avaient une grande activité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme l'Inspecteur l'a imaginé..... » « Il leur a paru même qu'il ne résultera aucun inconvénient d'augmenter et de perfectionner cette fabrique [1]. »

Deshayes était donc, par son initiative personnelle, des plus qualifiés pour la tentative qu'il fut chargé de faire par Rouillé [2], vers 1748.

A Angers, à la même époque, d'après des ordres similaires, les mêmes essais étaient tentés et il semble qu'il ne peut être historiquement accordé aucune priorité pour les résultats obtenus.

Du reste, il est très difficile de préciser exactement quelle fut la marche des événements.

Si on en croit Blordier-Langlois :

« Le Maire, M. Pays Duvau, s'étant adressé à M. de Montaran, intendant du Commerce, au sujet de l'établissement d'une manufacture de toiles à voile, fut encouragé par lui à poursuivre ce projet d'une si grande importance. L'autorité municipale songea alors à prendre à loyer la maison de la Chasse Royale et, à rente foncière perpétuelle, des Religieuses Ursulines le reste d'un champ, le champ Glastin, dont la ville avait acheté la plus grande partie des mêmes religieuses, pour accroître le champ de foire. Un particulier nommé Deshaies fut envoyé à Paris pour y former une société. On offrait à cette société divers avantages, comme exemption de gens de guerre et de l'ustensile [3]. »

Mais, si on examine les documents (conclusion du Conseil de ville du 15 mars 1750. A. M. A. BB. 114, folio 134)

[1] A .N. F[12] 83, folio 587. Jusqu'en 1740, les inventeurs, au lieu d'être encouragés, sont souvent en butte aux tracasseries des Inspecteurs des Manufactures.

[2] En 1751, la manufacture de Saumur comprenait de 30 à 35 métiers en action. (A. N. F[12] 564.)

[3] Blordier-Langlois, *Angers et l'Anjou sous le régime municipal*, p. 280. Les documents qui lui ont servi sont : BB. 114, folio 134 = 115, folio 185 = 117, folio 48, des Archives municipales d'Angers.

Dans son inventaire de ces mêmes archives, M. Port (voir table, au mot Manufacture) a fait la même confusion. Le classement de cet article est d'ailleurs à remanier complètement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec plus d'attention que ne l'a fait Blordier-Langlois, on voit qu'il s'agit d'une manufacture de mouchoirs de coton, que Deshayes projetait d'établir à Angers. Il avait à ce sujet engagé des pourparlers avec le Maire pour obtenir une concession de bâtiments et de terrains pour s'établir. Le Conseil, qui, en effet, quelques années auparavant, avait acquis une partie des champs Glastins pour agrandir le champ de foire (aujourd'hui Champ-de-Mars), songea à se rendre propriétaire de ce qui en restait, ainsi que d'immeubles voisins appelés la Chasse Royale. Deshayes père se rendit à Paris pour constituer une Société ; mais à Angers on estima que Deshayes fils, « beaucoup plus habile et beaucoup plus doux » que son père, réussirait mieux et il lui fut écrit de se rendre à Paris pour y voir un certain M. de Lavangarde, qui avait promis son concours financier.

Quant aux privilèges dont il est question, il s'agit d'une toute autre entreprise, manufacture de coton, également proposée en 1752 au Conseil par les sieurs Foullart et Roger, de Nantes, et qui n'eut qu'une courte durée par faute d'entente entre les associés [1].

Pendant que Deshayes, père et fils, poursuivaient leurs démarches en vue de la fondation qu'ils pensaient faire à Angers, Bonnaire, Chaillou et Loizillon, marchands de toiles à Angers, firent part au Maire des essais qu'ils avaient faits, sur les indications de Rouillé, de fabrication de toiles à voiles et sans doute implorèrent sa protection pour la fondation d'une manufacture.

Deshayes n'agissant pas assez vite aux yeux du Maire ou n'ayant pas réussi dans ses démarches, l'attention de ce dernier se trouva reportée vers ses concitoyens et la conces-

[1] Cette manufacture, où on fabriquait de la futaine, fut organisée en avril 1753 et était située rue Boisnet. Dès 1755, les deux associés, ne pouvant s'entendre, se séparèrent. En 1768, le grenier à sel vint en occuper les bâtiments (Cf. Péan de la Tuilerie, *Description de la ville d'Angers*, nouv. édit., p. 384. — A. M. A. BB., 110 et 112).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sion qui lui était primitivement accordée changea de destinataire. Au lieu d'une manufacture de mouchoirs de coton, Angers eut une manufacture de toiles à voiles, qui avait l'immense avantage d'employer une matière première indigène.

De son côté, Deshayes, dont les essais de toiles à voiles avaient également réussi, comptant toujours sur les promesses du Maire d'Angers, adressa à M. de Trudaine, intendant du commerce, un mémoire par lequel il demandait, avant que les fabricants d'Angers aient songé à le faire, le privilège exclusif de fabrication pour vingt années dans les élections d'Angers et de Baugé, pour les toiles à voiles, et l'autorisation d'établir à Angers une manufacture de mouchoirs analogue à celle de Saumur. Le projet de Deshayes de fabriquer les toiles à voiles semble avoir été complètement ignoré du Maire et du Conseil de ville d'Angers. Aussi les protestations du Conseil seront-elles véhémentes lorsque Deshayes, ayant réussi à obtenir l'exclusivité qu'il demandait, s'avisera de vouloir requérir l'exécution de son privilège.

« Le sieur Deshayes, entrepreneur de la Manufacture royale de Saumur, dit le mémoire qui fut adressé à M. de Trudaine [1], a été chargé par Monseigneur Roullié, secrétaire d'État au Département de la Marine, et Monsieur de Montaran, Intendant du Commerce, de trouver le moyen de fabriquer de la toile à voile de la qualité de celle qui se fabrique en Russie et qui s'aporte dans le Royaume par les Hollandais. Il a fait travailler à ses toiles et croit avoir trouvé le moyen de les faire aussy bonnes que celles de

[1] Trudaine, intendant des finances, succéda à Rouillé de Jouy comme directeur du Commerce, en 1749, et remplit ce poste concurremment avec la direction des Ponts et Chaussées, de 1749 à 1769, époque à laquelle son fils, Trudaine de Montigny, lui succéda. C'est « l'un des administrateurs les plus remarquables qu'ait produits l'ancien régime ». (E. Lelong, *op. cit.*)

Sous son administration, les fabriques prirent une importance considérable. (Cf. G. Martin, *L'industrie sous Louis XV*, p. 118.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Russie et de les fournir au Roy à beaucoup meilleur marché que l'étranger.

« Pour attirer cette branche de commerce dans le royaume, il a formé une compagnie en état de porter les avances de cette entreprise jusqu'à concurrence de 200.000 livres; mais, avant de commencer cette entreprise, il supplie votre Grandeur de lui faire accorder un privilège exclusif de vingt années pour luy et ses successeurs dans l'étendue de la Généralité de Tours, seulement afin de prévenir que d'autres personnes ne luy enlèvent ses fileuses et ses ouvriers à mesure qu'il les aura formés.

« Il se propose de commencer la fabrication des Toiles à voiles à Fontaine-Guérin et dans les environs, pour pouvoir procurer du travail à tous les villages voisins.

« Il observe à Monseigneur que la filature du chanvre ne pourra occuper qu'une partie du grand nombre d'habitants de l'intérieur d'Angers, parce que le travail est hors de la portée des enfants qui se trouvent dans les hôpitaux en fort grand nombre, ainsi que dans l'intérieur de la ville, et que pour leur procurer du travail il établira sous l'autorité du Conseil une manufacture de mouchoirs de fil de la qualité de ceux qui se fabriquent à Saumur et en des couleurs nouvelles; comme cette fabrication serait encore non suffisante pour occuper le grand nombre d'habitants de cette ville, il se propose aussy de faire filer et fabriquer des serges de tout coton, propres pour les lits et rideaux de fenêtres, de la qualité des échantillons remis au Conseil, et dont il est l'inventeur.

« Le Sr Deshayes fonde sa demande de privilège exclusif de la fabrication des toiles à voiles sur ce qu'il est le premier qui eût trouvé le métier à les fabriquer et qu'il est l'inventeur des mouchoirs de fils qui se font actuellement à Saumur, travail qui occupe aujourd'hui, tant en cette ville qu'à Chollet, plus de vingt cinq mil personnes, et il espère que MONSEIGNEUR voudra bien reconnaître ses soins et son application en le gratiffiant du privilège exclusif pendant vingt années pour la Généralité de Tours seulement et la permission de fabriquer des mouchoirs tout fils et des serges de cotton dans la ville d'Angers [1]. »

Le mémoire fut renvoyé le 23 décembre 1749 à M. de Magnanville, alors intendant de la Généralité de Tours,

[1] A. I. et L. C. 132.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour connaitre son avis. Il y répondit le 10 janvier suivant ·

« J'ay la connaissance des essays qu'a faits M. Rouillé tant à Angers qu'à Beaufort de toilles à voilles : à Angers, par le sieur Bonnaire, marchand de toiles ; à Beaufort, par le sieur Deshayes. J'ai vu les échantillons de ceux-ci. Ceux du sieur Deshayes ne m'ont point été présentés, mais je crois me souvenir que M. Rouillé donnait alors la préférence à ceux d'Angers. Le sieur Deshayes se sera sans doute perfectionné puisqu'il paraît à la tête de l'entreprise.

« Quoi qu'il en soit, il est certain que ce nouvel établissement ne peut être que fort utille à la province par l'emploi des chanvres que l'on recueille dans le pays en très grande abondance et dont une grande partie passe à l'étranger, parce que la Fabrique de Beaufort, d'Angers et des environs n'est pas beaucoup près assez considérable pour les consommer. Je crois aussi qu'il y a peu d'inconvénients d'accorder aux entrepreneurs le privilège exclusif [1] pendant un certain nombre d'années. »

Cependant l'Intendant terminait sa lettre en se montrant nettement défavorable aux autres chefs de la demande, principalement en ce qui concernait les serges de coton.

Le 31 mars 1750, le Conseil du Roy accordait, sur cet avis et sur celui de M. de Machault[2], à Deshayes et à ses asso-

[1] On appelait « privilège exclusif » le droit que le roi accordait à une compagnie ou à un particulier de faire un certain commerce ou de faire ou de débiter une certaine sorte de marchandise à l'exclusion de tous autres. (Encyclopédie Ed. 1765, tome XIII). L'Assemblée Constituante le remplaça par le brevet d'invention.

Si le privilège exclusif n'avait été accordé que pour sauvegarder les droits d'un inventeur, comme le brevet d'invention, il eût été utile. Il en était tout autrement. On l'accordait à tous les intrigants et les solliciteurs influents, souvent malgré l'avis du Conseil de Commerce. Jusqu'en 1750, la brigue près du Contrôleur général des finances est de règle. (Cf. G. Martin, *Louis XV*, *op. cit.*, p. 217.)

[2] Machault remplit les fonctions de Président du Conseil du Commerce de 1744 à 1750.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ciés la permission « d'établir, exclusivement à tous autres, pendant dix années consécutives, dans les élections d'Angers et de Baugé, une manufacture pour y fabriquer des toiles à voiles façon de Russie, aux conditions par luy de former le dit établissement dans un an du jour du présent arrest, à peine d'être déchu du dit privilège qui, dans ce cas, demeurera nul et révoqué; fait en conséquence Sa Majesté très expresses inhibitions et deffenses à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de le troubler dans son entreprise et d'en former de pareilles dans les dittes élections d'Angers et de Baugé, à peine de confiscation des toiles fabriquées et des matières et outils servant à leur fabrication et en outre de trois mille livres d'amende; et seront sur le présent arrêt toutes lettres nécessaires envoyées. »

Pour mener à bien cette entreprise, Deshayes chercha des commanditaires. Il les trouva en Louis-André Lépine, Jean-Étienne Cancel et Charles-François Cancel. Par acte passé le 30 juillet 1751, devant Me Brisseau, notaire royal à Paris, était formée une société pour l'exploitation du privilège qui était accordé.

Dans cette société, Deshayes entrait pour un septième (intérêt de 3 sols sur 21). Il avait la direction du travail de la Manufacture et, pour lui tenir lieu de récompense, gratification et appointements, il aurait, outre son intérêt de trois sols, le dixième des produits nets de la manufacture.

L'acte stipulait encore que, dans le cas où il cesserait de donner ses soins ou qu'il ne travaillerait plus à la satisfaction de la compagnie, il cesserait d'en jouir.

Pendant ce temps, à Angers, sous la protection du Corps de ville, Bonnaire, ignorant les intrigues de Deshayes, procédait à son installation.

Il formait, lui aussi, avec Loisillon, Chaillou et M. de Baudart de Vaudezir, une société pour la création d'une manufacture.

Par divers actes passés devant Me Bardoul, notaire à Angers, au cours de l'année 1750, les associés achetèrent, avec l'aide du Conseil de Ville, des logements et terrains

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vastes et très étendus, les uns nommés les Champs-Glastins, pour lesquels ils s'engagèrent à payer une rente perpétuelle foncière[1] de 250 livres aux Religieuses Ursulines; les autres, appelés la Chasse Royale, composés d'autres logements, d'un grand Jeu de Paume[2] et de jardins, pour environ 7.000 livres. Ces terrains étaient situés hors les murs de la ville, près de la porte Saint-Michel, et formaient toute la partie de la ville d'Angers actuelle comprenant les rues Joûbert, Giraud, Bonnaire, de la Manufacture, jusqu'à la rue Pierre-Lize et la route de Paris.

Dès le 31 mars 1750, plusieurs métiers battants étaient déjà installés. Deshayes n'était pas sans connaître ce qui se passait à Angers. Il porta plainte et, de Paris, son fondé de pouvoirs, Pigeot de Carry, fut chargé d'apporter à l'Intendant de Tours une lettre d'un M. de Courteilles[3] où sont exprimées ses doléances.

[1] Cette rente fut seulement rachetée en 1790 sur l'autorisation du Directoire du Département (A. M. et L. L. 70.)

[2] C'est à ce jeu de paume que se rendit Henri IV peu après son entrée à Angers, le 7 mars 1598, et où il joua une partie acharnée avec les ducs d'Épernon et de Lavardin.

Consultez aussi : Louis Rondeau : *Histoire de la paroisse Saint-Michel-du-Tertre d'Angers...* Le champ de foire et les industries angevines au XVIIIe siècle; la paroisse en 1790, *in Bull. de la Société Nat. d'Agr. Sciences et Arts d'Angers*, 1890, p. 263.

[3] Intendant des finances.

Cet exemple d'un personnage, comme un Intendant des finances, s'entremettant en faveur d'un industriel est fréquent. Pour obtenir des lettres patentes qui lui permettront d'établir une manufacture royale, s'il n'est puissant personnage, le manufacturier sollicite des intendants, des évêques, etc., des recommandations pour les membres influents du Conseil du Roi et du Commerce et, s'il le peut, pour le Contrôleur général. (Cf. G. Martin, *L'Industrie sous Louis XV*, p. 210.)

Dès la fin du règne de Louis XIV, tous ces gentilshommes protecteurs n'hésitaient pas à tirer parti de leur influence et le « pot de vin » est élevé par eux à la hauteur d'une institution. Certains même en tiraient de coquets revenus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Le Conseil a accordé le privilège aux Sr Deshayes et Cie, le 31 mars 1750 pour élever une manufacture de toiles à voiles dans les Élections d'Angers et de Baugé. Les officiers de la Ville d'Angers, qui avaient paru désirer cet établissement et même offert de céder quelque emplacement pour le tenter, ont changé lorsqu'ils ont vu que le privilège était accordé exclusivement et le Maire, chargé de la suite de cette affaire, a paru vouloir former opposition à ce privilège. Il lui a été signifié depuis trois mois. Et, au lieu de former cette opposition après avoir inutilement cherché à faire intéresser dans l'entreprise les sieurs Bonnaire et Loizillon, que la ville protège, il leur a, dit-on, concédé le même emplacement qui avait été d'abord promis à celui que le Conseil préférerait; mais, comme la fabrication de ces toiles est interdite par l'arrêt à tout autre qu'au sieur Deshayes et ses associés et qu'il y a parmi eux des personnes que je désire sincèrement obliger, vous me feriez un véritable plaisir d'avoir quelqu'égards aux représentations que le sieur Pigeot, leur fondé de pouvoir, qui vous remettra ma lettre, est chargé de vous faire, et de les aider de votre protection pour arrêter les entreprises qui se font au préjudice de leur privilège, qui ne saurait être contesté que par des personnes jalouses, personnellement intéressées à troubler un établissement qui, par lui-même, me paraît fort utile à la province. » (23 août 1750 [1].)

Le 6 septembre, l'Intendant répondait :

« Deshayes trouve contradiction de la part de plusieurs marchands qui avaient précédemment et avec succès fait de semblables épreuves et ont même commencé à former un établissement. C'était pour eux que les officiers de la ville d'Angers, dans le but de conserver cette branche de commerce aux habitants qui sont en très grand nombre et ont besoin de travail, offrirent de faire tous leurs efforts et de leur céder quelques emplacements. Ils se joignent aujourd'hui à eux pour s'opposer à ce privilège dont quelques membres de la Commission de Commerce ne sont point d'avis [2]. »

Devant cette fin de non recevoir, Deshayes se décida à s'adresser à la justice. Le 12 septembre il fit signifier aux

[1] A. I. et L. C. 132.
[2] A. I. et L. C. 132.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Maire et Échevins d'Angers l'arrêt du Conseil du Roi. De suite opposition fut formée. Deshayes passa outre: le 17 septembre, il fit saisir par cinq huissiers les vingt métiers battants qui étaient dans la manufacture d'Angers, avec tous les outils, chanvres, fils, toiles à voiles fabriquées et celles qui étaient sur les métiers.

Avertis de cet incident, le Maire et les Échevins se transportèrent à la Manufacture pour protester et firent établir un mémoire justificatif destiné à être adressé au Roi et aux membres de son Conseil, duquel mémoire nous avons extrait la plupart de ces détails [1].

Le mémoire du Conseil de ville fut accueilli, Deshayes fut débouté et Bonnaire, Loizillon et Cie, sous la protection du Corps de ville, continuèrent leurs travaux.

Dès lors, à Angers et à Beaufort existent deux manufactures bien distinctes qui ont chacune leur histoire particulière.

A la fin de 1752, ces manufactures étaient complètement installées et en pleine activité; aussi Rouillé pouvait-il écrire de Versailles, le 17 novembre 1752, en réponse à une lettre-rapport de l'Intendant de Magnanville :

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 5 de ce mois pour m'informer que les établissements que l'on a faits depuis quelques années à Saumur et à Angers pour fabriquer les toilles à voiles sont dans un état à espérer qu'ils pourront se soutenir et que les toiles que l'on en tire sont de très bonne qualité. Je suis très porté à favoriser ces établissements et, comme je ne doute point que M. Le

[1] A. M. A. AA. 6, folio 3. Voir ce mémoire, long et diffus plaidoyer, dans l'*Anjou historique*, 1912, p. 7.

Suivant les documents judiciaires, l'opposition du Corps de ville fut reçue par le Conseil d'État du Roi le 31 mars 1750 et il fut ordonné que la requête fût communiquée à Deshayes, avec ordre d'y répondre si bon lui semblait, avant qu'il y ne fût fait droit (A. M. A. II., 10.). Si l'on s'en rapporte à une note de l'éditeur du mémoire précité, Deshayes n'aurait eu à cette époque que trois métiers battants tout au plus. Cette assertion n'est appuyée toutefois d'aucune référence.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Normant, intendant de la Marine à Rochefort, qui doit venir passer quelque temps icy, n'ait fait examiner les échantillons que les entrepreneurs luy ont adressés, je scauray de luy quel jugement l'on en aura porté et je verray, sur ce qu'il m'en dira, si les toiles dont il s'agit peuvent être employées pour les vaisseaux du Roy; en ce cas je me porteray volontiers à en faire tirer de ces nouvelles manufactures [1]. »

[1] A. I. et L. C. 132.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II

La Manufacture de Beaufort (1748-1862)

Des deux manufactures, Beaufort est celle dont la durée fut la plus courte. On peut diviser son histoire en trois périodes : la première s'étend de sa fondation à son acquisition par M. de Baudart de Sainte-James, trésorier général de la Marine, qui réunit en une seule les deux entreprises d'Angers et de Beaufort; la deuxième, durant laquelle les directeurs d'Angers l'exploitèrent comme une succursale; et enfin sa disparition.

Les tisserands de Beaufort [1] ne virent pas avec satisfaction l'installation de Deshayes et ne tardèrent pas à lui faire subir des vexations, car ils craignaient que le nouvel établissement ne fît tort à leur commerce; d'un autre côté, ils voyaient les ouvriers jouir de privilèges dont ils étaient eux-mêmes privés.

[1] Beaufort était, nous l'avons déjà vu, un centre important pour la fabrication des toiles. Ses tisserands, qui ne semblent pas avoir formé une corporation ayant des statuts, étaient cependant constitués en confrérie sous le patronage de saint Sévère. (Cf. J. Denais, *Notre-Dame de Beaufort.*)

A l'époque où Deshayes s'établit, l'inspecteur Aubry signalait la présence de 230 métiers, dont à peine le quart était employé. L'introduction d'une industrie nouvelle aurait donc dû réjouir les tisserands sans travail, mais la puissance de la corporation est encore telle à cette époque que les ouvriers ne peuvent admettre que l'on fasse quelque fondation en dehors d'elle.

Quelques entreprises isolées subsistèrent à Beaufort jusqu'en 1880. Il n'y en pas trace aujourd'hui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 4 avril 1750, les garçons de Beaufort, assemblés par le syndic pour le tirage au sort des miliciens, firent irruption dans la manufacture et s'emparèrent de deux contremaîtres qui en étaient exempts [1].

Puis, ce furent des plaintes à l'Intendant. Celui-ci écrit à Deshayes le 6 août 1750 :

« On m'a porté des plaintes, Monsieur, de ce que, depuis que vous êtes à Beaufort pour y faire l'établissement de la Manufacture de toile à voile, non seulement vous y occasionnez la rareté et la cherté des fils sur le marché, mais même que vous tirez de chez les maîtres les ouvriers qui y sont [2]. »

La défense de Deshayes fut facile :

« L'on vous en a imposé, Monsieur, répond-il, lorsque l'on vous a mandé que j'avais occasionné la rareté des fils dans le marché de Beaufort. J'ay veu par moi-même la moitié qui y ont été apportés rester invendus et remportés par les particuliers.

« Je n'en ai point achepté ni n'en achepterai point dans la suitte, ne pouvant employer dans mes toiles que les fils que je fais filer exprès. »

Et, comme on l'accusait de faire cette fondation dans le but de « diminuer la Manufacture de Beaufort », il répond :

« Les antients de cette ville assurent avoir veu 600 métiers battants à Beaufort et disent qu'il n'y en a pas actuellement 200. Je vous prie, Monsieur, d'en faire constater le nombre affin que, dans la suitte, je puisse vous prouver que, ma Manufacture attirant des ouvriers de toutes parts, cette Manufacture augmentera plutôt que de diminuer. Le pays est aussi peuplé qu'il l'ait jamais été et le sexe féminin n'a point été détruit par les guerres; ainsy il doit se trouver

[1] Les roturiers seuls étaient soumis à la milice et même les nobles et les bourgeois « notables » avaient le privilège d'en faire exempter leurs domestiques. Cela diminuait ainsi beaucoup le nombre des jeunes gens qui tiraient au sort et provoquait de vives réclamations.

Cette affaire de Beaufort fut presque une émeute. Pour les détails, Cf. A. I. et L. C. 132.

[2] A. I. et L. C 132.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

autant de fileuses qu'il y en avait autrefois pour entretenir 600 métiers [1]. »

L'année suivante, les habitants n'avaient pas désarmé et voulurent porter les entrepreneurs au rôle de la taille. Une opposition fut formée aussitôt et, par lettres patentes du 21 mars 1752, en même temps que le titre de Manufacture royale leur était accordé, ils furent, ainsi que le commis aux achats des chanvres, le contremaître tisserand :

« exempts du logement des gens de guerre, tutelle, curatelle, milice, guet et garde, ensemble de taille et ustensielle, pourvu qu'ils n'y aient point été précédemment imposés ou qu'ils n'aient point d'autres biens et ne fassent d'autre commerce que leur travail dans la dite Manufacture et ceux des dits entrepreneurs et ouvriers, cy-dessus désignés, qui se trouveraient actuellement compris dans quelque rôle d'imposition, seront taxés d'office par le dit sieur Intendant... [2] ».

Quelle était à cette époque la situation de la Manufacture? D'un rapport d'Aubry, inspecteur des Manufactures de la Généralité de Tours, il résulte qu'au début de 1751 la Manufacture comprenait quinze métiers battants et dix-huit prêts à battre. Ces métiers pouvaient produire chacun quatre à cinq aunes [3] par jour ($4^{m}47$ à $5^{m}59$) et par an 1.020 à 1.400 (1.140 à 1.565 mètres).

Aubry observait en outre :

« On ne peut dire autre chose au sujet de cette fabrique, sinon que les toiles y sont de bonne qualité; du reste, on n'entreprendra point de décider si elles imitent parfaitement celles de Hollande ou de Russie, à l'imitation desquelles elles doivent être faites, on n'a pas assez de connaissance des unes et des autres pour cela.

. . . . . .

[1] A. I. et L. C 132.

[2] A. I. et L. C. 132.

[3] L'aune, mesure de longueur, valait 3 pieds, 7 pouces, 10 lignes 5/6, soit : $1^{m}188$. Cependant elle variait quelque peu dans certaines provinces. Il s'agit ici de l'aune, mesure de Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Manufacture royale de Toile à voile de Beaufort (1748-1862)

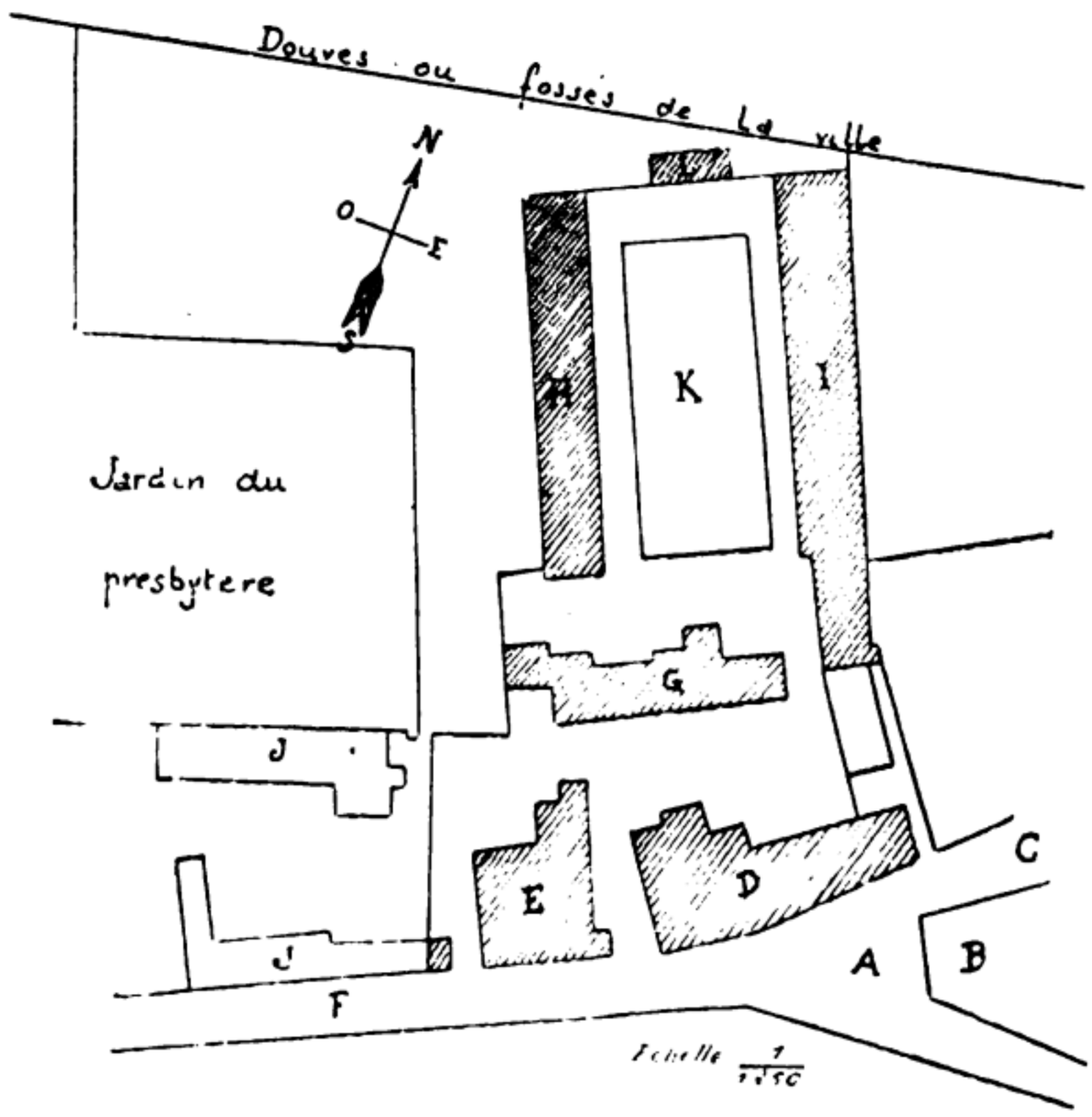

Légende

A. Carrefour de la Croix Chardavoine (auj. place Chardavoine).

B. Maison (XVIe siècle) de Jean Chardavoine, musicien (*Cf.* Port, DICT. HIST. DE M.-ET-L.).

C. Rue de la Rabaterie (auj. rue de la Manufacture).

D. Bâtiment de la Manufacture (auj. la poste y est installée), comprenant une salle à cheminée; vis-à-vis de cette salle, en bas, une grande chambre; au-dessus chambre de maître. Joignant le bâtiment ci-dessus, grand bureau où l'on pesait les fils, les toiles et les filasses que l'on recevait et que l'on délivrait. Au premier deux chambres. Près du bureau, grand magasin où l'on déposait les toiles et les coutils que l'on recevait des tisserands. Au-dessus du magasin, deux chambres, l'une était le logement du premier commis; l'autre servait de magasin pour les fils écrus.

A côté du magasin, grange servant à emballer. Toujours à droite, en avançant dans la cour d'entrée, petit office, puis une chambre, le magasin à cendres pour le lessivage; boutique pour deux métiers et, enfin, petite chambre pour les buandiers.

E. Habitation du directeur et bureaux. En 1840, sur cet emplacement, fut construite l'école mutuelle de garçons (auj. école communale).

F. Grande Rue (auj. rue Bourg-Guillaume).

G. Ateliers divers (transformés en maison d'habitation pour l'instituteur de l'école libre).

H. Corps de bâtiments (auj. salle du Patronage de Notre-Dame de Beaufort), contenant au rez-de-chaussée 4 grandes boutiques de tisserands de chacune 4 métiers; au-dessus séchoir, magasin de chanvre, petit magasin pour la brique (?) et une petite chambre.

I. Corps de bâtiments (auj. divisé en magasins et habitations), contenant 4 boutiques de chacune 16 métiers au rez de-chaussée.

Au-dessous magasin au fil blanc, déviderie et ourderie. Au-dessous une serre (L) ayant son entrée du côté du petit jardin, à l'ouest des bâtiments. A l'extrémité de ces bâtiments, basse-cour, écurie au fond de la cour. Sous des appentis, se trouvaient les fourneaux et chaudières pour faire l'empois des tisserands.

J. Presbytère (ancien prieuré depuis le XIVe siècle, reconstruit au XVIIe et au XVIIIe siècle).

K. Cave où il y avait de grandes cuves en fonte pour le fil.

La superficie totale de la Manufacture était, en 1790, de 10 boisselées à la mesure de 25 pieds par perche, et 8 perches 1/3 par boisselée (environ 66 ares).

(Légende d'après les notes de M. Joseph Denais). *Cf.* aussi inventaire (A. N. Z^1^ 854).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« La destination des toiles est, à ce que prétend l'entrepreneur, pour les vaisseaux du Roy et de la Compagnie des Indes. Il se propose d'en fournir par la suite à l'étranger [1]. »

En réalité, les débouchés manquaient. M. de Magnanville en fut prévenu et s'entremit auprès de Rouillé pour obtenir une commande de la Marine Royale.

« Vous avez connaissance, écrivit-il, des deux Manufactures installées depuis quelques années à Beaufort et à Angers pour fabriquer des toiles à voiles. On m'assure qu'elles sont aujourd'hui d'aussi bonne qualité qu'elles puissent être. Leur perfection semble même nuire à leur débit, puisque la plupart des armateurs et des négociants s'accommodent mieux des qualités inférieures. Comme le désir principal des entrepreneurs est de se rendre utiles à la Marine du Roy, ils se sont point relâchés de leur attention et en deviendraient les victimes si vous ne vouliez bien les honorer de votre protection. » (6 septembre 1752 [2].)

M. de Magnanville pouvait interpréter une précédente lettre de Rouillé comme une promesse de commande. Il n'en fut rien. Rouillé renvoya la requête au Commissaire de Marine chargé des approvisionnements à Brest et celui-ci, tout en reconnaissant la bonne qualité de la fabrication, déclina néanmoins l'offre. Tout cela n'était pas fait pour faciliter l'augmentation de la Manufacture.

La bonne harmonie ne régnait d'ailleurs pas entre Deshayes et ses commanditaires. Ceux-ci se plaignaient amèrement de ses dépenses inutiles et surtout de sa brutalité : Deshayes semble en effet avoir eu un caractère peu sociable. Lassés à la fin de ce qu'ils appelaient « ses fantaisies », les associés révoquèrent leur directeur par une délibération du 31 janvier 1753.

Avant de prendre cette importante décision, craignant de la part de Deshayes des violences regrettables, ils délé-

[1] A. N. F[12] 564.
[2] A. I. et L. C. 132.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

guèrent Pigeot, pour se rendre près de l'Intendant et lui exposer leurs griefs. Le 24 janvier, ordre fut donné à M. Danquetil, lieutenant de police à Beaufort, de prêter main-forte si besoin était.

Le 1er février, Deshayes s'opposa par ministère d'huissier à l'inventaire projeté par les associés, mais une ordonnance de l'Intendant, approuvée par M. de Trudaine, annula cette opposition et l'inventaire eut lieu par le ministère du Lieutenant de police de Beaufort.

Furieux, Deshayes, resté à Beaufort, ne savait que faire pour mettre le trouble dans la Manufacture. Une nouvelle plainte fut portée contre lui et un ordre du Roi, sur la proposition du Garde des Sceaux, lui enjoignit de s'éloigner de quatre lieues de Beaufort (18 mars 1753). L'ordre, adressé pour exécution à M. de la Guerche, subdélégué de l'Intendant à Angers, ne toucha pas Deshayes, car depuis huit jours il avait quitté Beaufort pour se rendre, croyait-on, à Paris [1].

Tout autre que Deshayes se serait considéré comme vaincu. Durant trois années, il accumula néanmoins procédure sur procédure. L'affaire vint en dernier ressort, le 18 mars 1756, devant le Conseil de Commerce qui, sur le rapport de M. de Montaran, approuva entièrement les actes de l'Intendant [2].

La gestion de Deshayes avait duré dix-huit mois. Il fut remplacé par son fils Nicolas.

En quittant la Manufacture de Saumur pour fonder celle de Beaufort, il y avait laissé comme directeurs ses deux fils, Pierre-Jean et Nicolas. En 1733, la situation des deux frères était difficile et leurs relations avec leur père plutôt tendues. Le Contrôleur général des finances dut, sur les instances de l'Inspecteur des Manufactures, Aubry, leur accorder un prêt important sur la recette

[1] A. I. et L. C. 132.
A. N. F12 1022.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du « un demi pour cent », afin qu'ils puissent trouver des associés ou des commanditaires, ce qui était difficile, car « personne ne voulait se lier avec eux, que tout sujet de discussion » avec leur père « ne fût écarté ». Ce furent les commanditaires de la Manufacture de Beaufort qui sauvèrent l'entreprise de Saumur, en acceptant une lettre de crédit qui permit de rembourser le prêt consenti par le Contrôleur général.

Les deux frères, malgré la situation pénible que leur père leur avait créée, ne paraissaient pas cependant lui en garder rancune, car ils ne cessaient de répéter qu'ils ne demandaient qu'à s'arranger avec lui et même à l'associer avec eux[1].

Il fut donc tout naturel que les commanditaires de la Manufacture de Beaufort fissent appel au concours de Nicolas Deshayes, pour prendre la succession de son père dont il fallait se débarrasser à tout prix.

Est-ce cette mauvaise administration ou ces débouchés insuffisants? Toujours est-il que la Manufacture périclitait: les trois premières années d'exercice se chiffraient par une perte globale de 21.977 livres 18 sols. Du 1er août 1753 au 1er août 1754, nouveau déficit de 12.650 livres 9 sols 6 deniers. Devant cette situation, qui menaçait de devenir périlleuse, les entrepreneurs et leurs associés eurent encore recours à l'Intendant et sollicitèrent du Trésor Royal un prêt de 40.000 livres sans intérêts. L'Intendant en rendit compte à M. de Trudaine le 11 avril 1755; mais, tout en ne s'y montrant pas opposé, il jugeait qu'il serait préférable d'accorder une gratification par pièce de toile fabriquée dans la Manufacture. La production annuelle, à cette époque, est évaluée à 2.400 pièces produites par 110 métiers battants, dont une partie en toiles de qualité inférieure, dites toiles d'assortiment. Cette proposition de l'Intendant fut

[1] A. N. F12 822 c. Notes d'Aubry et pièces diverses.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

approuvée par M. de Séchelles, contrôleur général des Finances, le 26 mai 1755.

« M. de Trudaine m'a fait savoir par la lettre que vous lui avez écrite le 17 de ce mois au sujet de la gratification annuelle que vous jugez convenable d'accorder aux Entrepreneurs des Manufactures de toiles à voiles qui ont établies à Beaufort et à Angers. Puisque vous êtes content des efforts que les uns et les autres ont faits jusqu'ici pour mettre ces Manufactures sur un bon pied, je me porteray volontiers à venir à leur secours et à leur procurer des encouragements. Vous pouvez leur faire payer sur le revenant bon de la capitation une gratification de trente sols, comme vous le proposez, par chaque pièce de toile à voile qui se fabriqueront à Beaufort et une de 40 sols sur celles qui se fabriquera à Angers, et cela jusqu'à concurrence de 4.000 livres par an pour chacune de ces deux manufactures, et pendant six années. J'approuve que vous y établissiez des commis pour enregistrer et marquer les différentes qualités de toile qui s'y fabriqueront; leurs appointements seront payés sur le même fonds, sans qu'il puisse pour cela excéder les 4.000 livres destinées à chaque Manufacture. Vous pouvez, en conséquence, faire les arrangements que vous jugerez nécessaires [1]. »

Les entrepreneurs furent personnellement avisés par M. de Trudaine et s'empressèrent d'adresser à l'Intendant leurs remerciements.

A partir de cette époque, il fut donc dressé, par le soin des commis chargés de marquer et d'enregistrer les toiles fabriquées à Beaufort, des états de fabrication qui, après vérification par l'Inspecteur des Manufactures, servaient à fixer la gratification acquise.

D'après ces états, nous avons pu établir un aperçu du mouvement de la production de la Manufacture de 1755 à 1761. On le trouvera en son temps.

Vingt-un mille six cent trente-huit livres furent versées aux entrepreneurs pendant les six années durant lesquelles la prime fut payée.

[1] A. I. et L. C. 132.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En voici le détail d'après un :

« ÉTAT DES ORDONNANCES expédiées par MM. les Intendants de la Généralité au profit des intéressés de la Manufacture Royale des toiles à voiles de Beaufort.

« Par M. de Savalette de Magnanville :

« Ordonnance du 14 juin, du 1er août 1765 au dernier janvier 1756 de.....	2.000	»
« Par Monsieur Lescalopier :		
« Ordonnance du 10 décembre 1756, du premier janvier 1756 au dr juillet 1756, de.....	1.393	»
« Autre du 24 août 1757, du pr août au dernier juillet de 1757.....	2.245	»
« Autre du 20 janvier 1759, du pr février 1757 au dr juillet 1758.....	4.000	»
« Autre du 28 juin 1759, du pr février 1758 au dernier janvier 1759.....	4.000	»
« Autre du 2 octobre 1760, du pr février 1759 au dernier janvier 1760.....	4.000	»
« Autre du 18 décembre 1761, du pr février 1760 au dernier janvier 1761.....	4.000	»
	21.639 [1]	»

A l'échéance des six années, en 1761, les entrepreneurs de Beaufort demandèrent à l'Intendant la continuation de cette prime en s'appuyant sur ce que leurs besoins « étaient plus instants à cause des avances considérables « qu'ils étaient obligés de faire pour la Marine du « Roy [2] ».

L'Inspecteur des Manufactures, appelé à donner son avis,

[1] A. I. et L. C. 132.

[2] Ce sera au XVIIIe siècle l'éternel refrain des manufacturiers qui livraient à l'administration royale. Le Roi commandait bien, mais il faisait longtemps la sourde oreille lorsqu'il s'agissait de payer.

Cette prime à la fabrication n'est pas un fait isolé. On en retrouve un autre exemple, en ce qui concerne les toiles, en Languedoc, où les États de cette province accordent à un fabricant une subvention, à la condition d'entretenir une activité déterminée dans sa fabrique. (Cf. G. Martin, *op. cit.*, p. 208, note.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

constata qu'il était impossible, à moins d'un ordre du Conseil d'État du Roi, de continuer cette allocation et l'Intendant n'osa passer outre à cet avis.

Nicolas Deshayes resta directeur de Beaufort probablement jusqu'en 1767, époque à laquelle il vint collaborer avec son frère à l'organisation de la Manufacture fondée à Angers, au Cordon-Bleu, par la Société Legris, Loizillon et Cie.

Son successeur fut Jean Poullot, plus connu comme introducteur en Anjou du peuplier d'Italie, dont il avait installé, en 1764, une pépinière à ses frais, que comme directeur de la Manufacture [1]. On ne sait pas non plus exactement combien de temps il fut à la tête de l'entreprise. Cependant, à la veille de la vente à la Société Joûbert-Bonnaire et Cie, il y était encore (1777).

Lorsque la Manufacture passa en d'autres mains, il n'apparaît en aucun des actes, ce qui semble indiquer qu'il n'avait aucun intérêt dans celle-ci [2]. Il fut remplacé par un sieur Desmarquais, ou De Marquais, qui fut l'actif et dévoué collaborateur des Joûbert, Demarquais conserva fort longtemps ce poste. Cependant on nous a signalé qu'il aurait eu un successeur en Jourdain, père de l'écrivain beaufortais Éloi Jourdain (en littérature Charles Sainte-Foi), son gendre. Il est peu plausible de croire en effet qu'il fut directeur de la Manufacture de 1778 à 1832. D'ailleurs Jourdain fut quelque peu intéressé dans la manufacture [3].

[1] Sur Poullot, pépiniériste. Cf. Joseph Denais, *Portefeuille d'un curieux* (*Rev. de l'Anjou*, mai-juin 1890, p. 336); *Almanachs d'Anjou* de 1764, 1772 (André-Jacques Jahier, imprimeur). — *Étrennes angevines ecclésiastiques et civiles* (Angers, Billaut, 1773), p. 89. — *Almanach* de 1775 (Billaut, Angers), p. 213.

[2] Dans sa notice sur Beaufort, M. Port le donne comme propriétaire de la manufacture en 1777; on voit que nous ne sommes pas de cette opinion.

[3] Communication de M. Joseph Denais. Sur Charles Sainte-Foi : Cf. *Notre-Dame de Beaufort*, par Joseph Denais, pp. 407-419 et 556.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Onze années plus tard, le 28 avril 1778, devant Me Prévot, notaire à Paris, la Société qu'avait formée Baudart de Sainte-James pour l'exploitation de la Manufacture d'Angers, acquérait des sieurs Toussaint-Jacques-Paul Morelet, Pierre-Claude Poultier de Périgny, Pierre-Michel Creuzé, Pierre Robert et Simon-Pierre Ménard, co-propriétaires à cette époque, l'ensemble de la Manufacture de Beaufort et unissait définitivement son sort à celle d'Angers [1].

C'est de cette société que Joûbert-Bonnaire la racheta en 1790, en même temps que celle d'Angers. A partir de ce moment la Manufacture de Beaufort n'est plus qu'une simple succursale, dont l'importance nous a paru médiocre.

Une période de cinquante années s'est écoulée. La Manufacture de Beaufort a fait son temps et Joûbert-Bonnaire et Cie cherchent à la vendre. Aussi écrivent-ils au Maire de Beaufort :

« Nous avons l'intention de vendre notre Manufacture de Beaufort et nous pensons que cette propriété, qui présente une façade d'environ 300 pieds sur autant de profondeur, est susceptible de convenir beaucoup à la ville, soit pour donner à ses communications intérieures le développement qui leur manque. En conséquence, avant d'écouter les propositions particulières qui nous ont déjà été faites, nous avons l'honneur de vous inviter, Monsieur le Maire, à vouloir bien soumettre aux prochaines délibérations du Conseil municipal l'acquisition dont il s'agit.

« Au premier janvier 1834, nous abandonnerions, moyennant 60.000 francs, notre immeuble, quitte et franc d'hypothèques, tel qu'il se poursuit et comporte; nous réservant expressément d'enlever à la ditte époque, si ce n'était fait avant, nos chaudières, pompes, bassins en plomb, bois d'éparvins, pierres dures non employées, métiers, cases diverses, généralement tous nos ustensiles de lessivage et de fabrication; également tous les meubles d'appartement et de bureau, les marchandises de toute espèce. Pour le payement

[1] A. N. Z1a 854.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous donnerions à la ville, sous intérêts 5 % et les garanties de droit, tous les délais qu'elle pourrait désirer.

« Nous faisons même la proposition formelle de recevoir les 60.000 francs en communs dont l'estimation serait l'objet d'un règlement ultérieur. »

Ajournée faute de ressources suffisantes, cette acquisition ne fut faite par la Municipalité que le 6 décembre 1838.

En même temps 16 métiers étaient achetés. Si l'opération était mauvaise, car elle grevait le budget municipal d'une lourde charge — Joûbert-Bonnaire et Cie ayant de bonnes raisons de se débarrasser de cette manufacture — elle partait d'un louable effort de conserver à Beaufort, même au prix d'un lourd sacrifice, une industrie qui menaçait de s'en retirer.

Tout aussitôt, la Municipalité chercha à réussir dans ce dessein en mettant à location, à prix minime, tout ou portion de la Manufacture, à la charge cependant d'y entretenir une certaine activité.

De 1838 à 1848, une partie fut occupée par M. Van Troyen de Rabanon, associé à Nantes avec MM. Dobrée de Connink et Cheriot, au nom de l'association, puis en son nom personnel. Ce dernier la quitta à son tour, ses affaires ayant périclité.

En 1846, il y avait encore 128 métiers, jugés capables de produire annuellement 100.000 mètres. L'État en prenait encore 75.000 mètres.

Dans la Statistique de la France, publiée par le Ministère du Commerce et de l'Industrie en 1850, on relève les chiffres suivants s'appliquant à l'année 1847 :

Valeur de la matière première : 75.000 fr.

Valeur des produits fabriqués : 250.000 fr.

Nombre d'ouvriers : 70 hommes ; 150 femmes.

La Société Joûbert-Bonnaire, de son côté, y entretenait encore, en 1842, une dizaine d'ouvriers.

Mais la Manufacture était bien morte, malgré l'intérêt

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que lui portait la Municipalité. Le 2 août 1852, le Maire, faisant l'exposé de la situation au Conseil Municipal constatait :

« Depuis l'époque où la ville a fait l'acquisition de cet immeuble (6 décembre 1838), il n'a pas été possible, malgré les efforts de l'administration, d'y fixer d'une manière stable aucun manufacturier, aucun commerçant ou négociant; quelques années ont produit de modiques loyers comparés au prix d'achat, beaucoup d'autres n'ont rien produit. Or aujourd'hui l'immeuble n'est qu'une charge pour la ville; il n'est pas loué parce qu'il n'a pu l'être. Cependant les bâtiments qui ne sont point occupés tombent bientôt en ruine; c'est une propriété comme abandonnée, qui désormais doit faire l'objet de toute l'attention de l'administration. Il n'y a qu'un moyen d'alléger le poids que fait peser sur la caisse municipale la possession de cette ancienne manufacture : c'est de la vendre [1]. »

Une tentative d'adjudication n'aboutit pas à cette époque et c'est seulement le 21 mai 1862, après qu'il se fut écoulé dix années durant lesquelles la Manufacture fut plus ou moins louée à divers entrepreneurs, et même mise en vente plusieurs fois, qu'il se présenta des acquéreurs en M. Louis Ferrand, curé de la paroisse Notre-Dame et M. Pierre Galais, qui achetèrent ensemble la totalité des bâtiments pour 16.100 francs en vue d'y établir l'École libre des Frères des Écoles chrétiennes qui, de 1851 à 1866, dirigèrent l'École communale. Une école libre occupe encore actuellement les bâtiments achetés par ces deux acquéreurs.

La Manufacture de Beaufort, « La Manique », suivant l'expression des Beaufortais, avait vécu 110 ans.

V. DAUPHIN.

(A suivre.)

[1] Conseil municipal de Beaufort. Procès-verbaux des délibérations

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lettres d'Égypte

(Suite et fin)

XVI

Louqsor, le 21 février.

Je n'aime pas beaucoup, en voyage, consulter le calendrier; j'y constate avec trop de peine la fuite éperdue des jours; mais hélas, j'ai beau fermer les yeux, les jours fuient tout de même, et terriblement vite. Je croirais volontiers que c'est la semaine dernière que nous nous sommes embarqués à Naples et voici déjà qu'il nous faut songer à rentrer en France. Ce soir, montés dans notre chambre aussitôt après le dîner, nous avons commencé à étudier l'itinéraire du retour. Oh ! nous avons bien encore une semaine à consacrer à Thèbes, mais il faut se préoccuper des dates de départ des paquebots et il est temps de se résoudre à ouvrir le terrible calendrier. Je m'aperçois ainsi que ce jourd'hui est le Mercredi des cendres! *In pulverem revertemur*. Eh bien ! il n'est pas besoin d'attendre pour cela la fin de notre courte vie; il suffit de séjourner quelque peu en Égypte. Non, on ne peut imaginer ce que ce pays est poussiéreux ! Aujourd'hui un vent à rafales vio-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lentes balayait la vallée et l'arrosage sommaire de la route de Karnak ne suffisait pas à empêcher l'affreuse poussière de s'élever en tourbillons noirâtres et odorants. Elle pénètre partout, on en avale, on en respire, les yeux s'en emplissent les vêtements s'en imprègnent et les efforts empressés des boys qui se tiennent en permanence à la porte des hôtels, armés de plumeaux et de brosses, ne peuvent que tendre à un époussetage superficiel des voyageurs rentrant d'excursion ou de promenade.

Vous devinez que nous sommes encore retournés au temple d'Ammon et vous allez redouter pour nous une indigestion de ruines de Karnak; rassurez-vous, nous pourrions multiplier nos visites là-bas pendant des semaines sans nous en lasser. Avec les pyramides et le sphinx de Gizeh, la « ville-momie », comme l'a appelée Loti, est à mon avis ce qui mérite d'être le plus longuement admiré en Egypte. Et puis Karnak est vraiment immense et, avec quelque soin que l'on ait étudié au préalable la description qu'en font les guides les plus complets, on se ménage encore d'impressionnantes surprises en prenant sur place le plaisir de regarder les détails.

Nous avons assisté aujourd'hui à une curieuse découverte dans les fouilles pratiquées pour dégager des décombres la face arrière du pylone d'Amenhotep III dont l'autre face sert de mur de fond à la salle hypostyle; les terrassiers ont, devant nous, mis à jour un bloc jadis jeté au pied de la construction, pêle-mêle avec les gros moellons d'enrochements qui devaient protéger la base de la maçonnerie contre les atteintes éventuelles du fleuve débordé, un magnifique bloc de calcaire fin portant, sculpté en bas-relief et peint, le cartouche royal de Thotmès IV, *Men-Kheperou-Rà ;* les trois scarabées *Kheperou* sont admirablement modelés et les couleurs, bleu et rouge, protégées par le limon qui s'est accumulé contre l'édifice, se sont conservées de façon étonnante. Certainement ce morceau était là tel que les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ouvriers l'y ont jeté sur les ordres de l'architecte du Pharaon, il y a 3.300 ans, et ce qui est étrange c'est que Thotmès IV était le prédécesseur immédiat d'Amenhotep III; la désinvolture avec laquelle on a traité ce beau débris, après avoir démoli l'ouvrage dont il devait faire partie, est significative; les Égyptiens d'autrefois étaient comme nous; ils avaient du respect pour les antiquités beaucoup plus que pour les choses modernes.

On trouve à Karnak de nombreux exemples traduisant cet état d'esprit, mais c'est parfois autre chose que l'indifférence ou le souci du perfectionnement de l'œuvre qui a motivé des démolitions analogues. Amenhotep III n'avait, que je sache, aucune raison spéciale d'en vouloir à Thotmès IV, tandis que, quelque cinquante ans plus tôt, la discorde régnait à la cour pharaonique et le temple d'Ammon, comme d'ailleurs la plupart des grands monuments thébains, nous fournit des témoignages du drame politico-familial dont les péripéties diverses troublèrent étrangement le début de la dix-huitième dynastie. Thotmès III, définitivement débarrassé, à la mort de sa sœur-épouse Hatshopsitou, du parti légitimiste qui la soutenait, s'efforça alors de faire disparaître tout ce que cette reine avait édifié pour sa propre gloire à Thèbes, pendant qu'elle tenait de ses mains viriles le lourd sceptre des Pharaons. D'abord associé à l'empire, puis conspirateur heureux, ensuite chassé et enfin triomphant, Thotmès III, bâtissant dans le temple d'Ammon la salle qui devait conserver, soigneusement gravées sur ses parois, les glorieuses annales de son règne de conquérant, l'accola à un mur robuste sur lequel sa sœur s'était fait représenter en fille favorite du dieu; et, pour être sûr que, si jamais quelque audacieux découvrait cette muraille sous son linceul de pierre, la mémoire détestée d'Hatshopsitou ne refleurirait pas, il avait eu soin de faire marteler les hiéroglyphes formant le nom de la grande reine. Or l'audacieux est venu; c'est l'égyptologue

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moderne, et celui-ci, déchiffrant le nom fameux sous les hachures des coups de burin, songe à la vanité des haines et des gloires humaines. L'Histoire se déroule devant ses yeux étonnés : sur ce mur, aujourd'hui dégagé pierre à pierre de sa gangue de maçonnerie et reconstitué en arrière-plan, se lit intact l hiéroglyphe du dieu Ammon, respecté par le vindicatif Pharaon, alors que sur presque tous les monuments de cette époque tourmentée il a été mutilé, martelé, gratté avec une rage que seule peut expliquer la violence aveugle d'un fanatisme religieux. C'est que nous touchons au règne du Pharaon hérétique, Amenhotep IV, dont je vous ai raconté, dans mes lettres de Tounah, la tentative révolutionnaire. Le mur condamné, trop bien caché, a échappé au marteau des « onomatoclastes » et sans doute le mystique illuminé qui proscrivait Ammon ne s'est-il pas douté que sa fureur déicide était là mise en échec par l'effet de la haine implacable dont son aïeul avait poursuivi la mémoire d'Hatshopsitou.

Je vous ennuie peut-être en évoquant ces souvenirs historiques, mais vous devez m'excuser. Ce qu'il faut venir trouver à Thèbes ce sont les traces de l'histoire passionnante de cette Égypte naguère si mystérieuse et qui se dévoile sur les pierres millénaires.

Ceux qui viennent ici en simples touristes, pour voir un beau pays, doivent être terriblement déçus dans cette vallée affreusement plate, brûlante et poussiéreuse; s'ils se déclarent ravis c'est qu'ils n'oseront jamais avouer qu'il eût été plus économique et plus agréable de faire une promenade dans la forêt de Fontainebleau. Promenez-vous, mon cher ami, dans les riants paysages de France, où il y a des ruisseaux, des collines, de la verdure, des oiseaux et des fleurs, mais suivez-moi en esprit au milieu de ces ruines grandioses et éloquentes où j'accomplis mon pèlerinage.

Dans la cour intermédiaire qui suit le pylone d'Amenhotep III se dressent d'énormes stèles de granit portant de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

longues inscriptions remarquablement ciselées; en les examinant de près, on aperçoit, formant une sorte d'encadrement autour du texte, une feuillure continue, d'un millimètre à peine de largeur et profonde de trois ou quatre centimètres, creusée obliquement à la surface parementée. C'est évidemment là que s'encastraient les feuilles d'or qui devaient recouvrir les stèles et qui, appliquées et battues sur la pierre, épousaient fidèlement les formes précises de la sculpture.

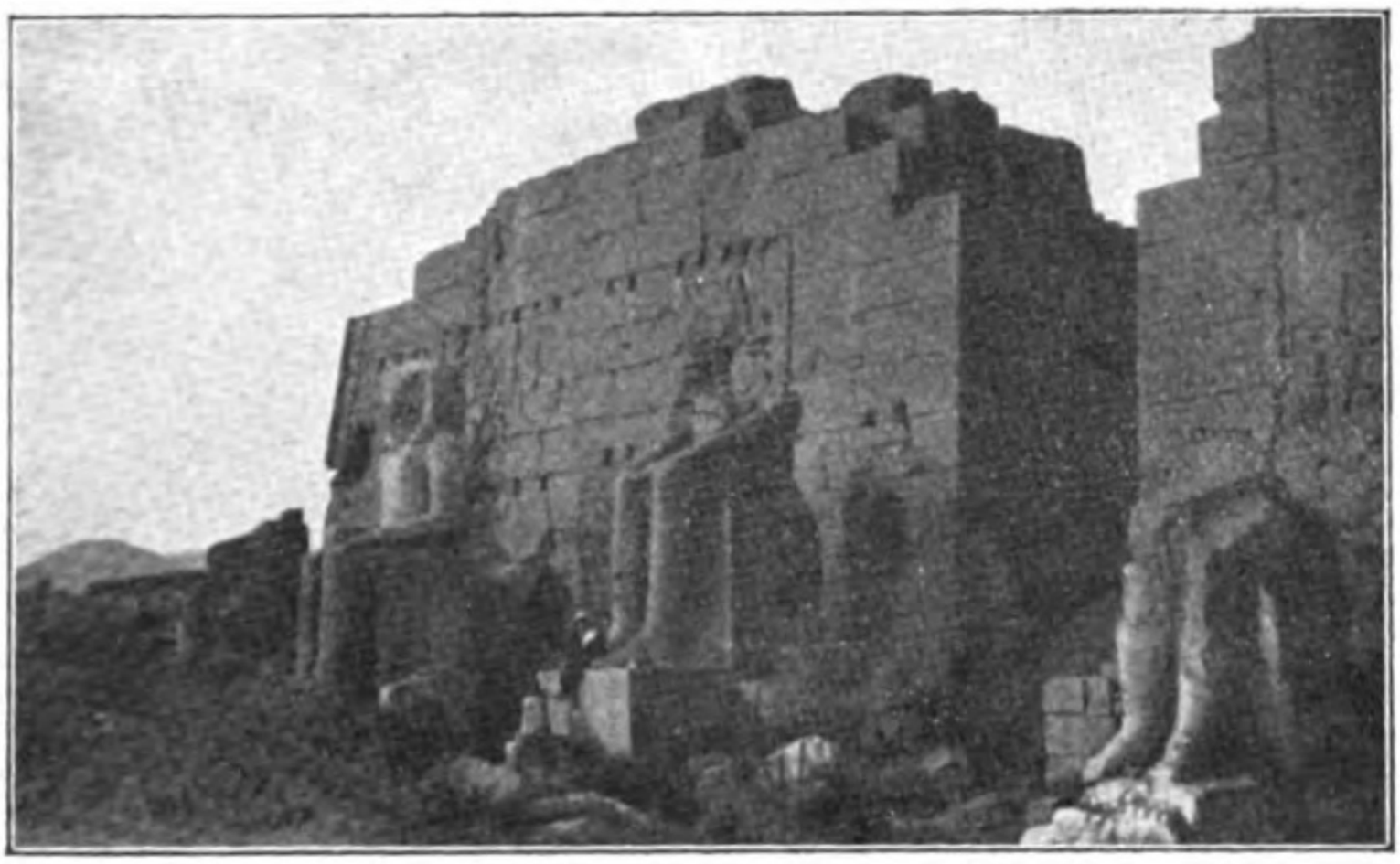

Karnak. — L'un des pylones de l'entrée Sud.

Comment pouvait-on creuser dans ce granit compact, sur lequel s'useraient nos outils d'acier trempé, ces rainures profondes et étroites tracées avec une rectitude déconcertante ! Et imaginez-vous ce que pouvait être la splendeur de ces murailles ciselées, de ces colonnades peintes, de ces pilastres d'or étincelant sous le soleil ardent, ou luisant dans la pénombre inquiétante des salles mystérieuses !

En sortant de l'enceinte sacrée d'Ammon par le côté sud, après avoir contourné l'obstacle formidable des immenses pylones écroulés, au bout d'une longue avenue de béliers accroupis, on atteint l'emplacement du temple de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mout. Je dis l'emplacement, car l'édifice est complètement ruiné et les murs, les colonnes, les salles ne s'y reconnaissent guère que par ce qui subsiste de leurs fondations. C'est une sorte de plan ou plutôt de coupe horizontale de temple. Je veux bien croire qu'il a été dédié à Mout, la déesse épouse et mère de la triade thébaine, puisqu'une inscription sur les pilastres de l'entrée l'affirme; mais qu'y fait donc ce cénacle de lionnes *Sokhit ?* Innombrables, rangées autour de ce qui fut la cour principale du temple, les étranges déesses sont assises; on en trouve encore d'autres, dans les vestibules, dans les salles et jusqu'au bord du lac sacré que comportait chaque temple important et qui, ici, offre l'étrange particularité de contenir de l'eau saumâtre, en sorte qu'aucune végétation n'égaie ses bords.

C'est Amenhotep III, nous disent les inscriptions, qui a consacré toutes ces statues de la déesse de la guerre. Elles n'ont pas la physionomie terrible de la Sokhit noire du petit temple de Ptah. Je ne sais pourquoi, je leur trouve même un air assez bon enfant et ce spectacle est plus bizarre, plus incompréhensible qu'impressionnant. Je me demande s'il n'y a pas là une antique manifestation pacifiste : après les conquêtes des Thotmès, l'Égypte pouvait se croire parvenue au faîte de sa puissance et devait désirer jouir en paix de sa gloire. Amenhotep III n'a pas été un Pharaon guerrier; c'était plutôt un diplomate. Aurait-il voulu apaiser la féroce lionne et se faire pardonner par des hommages multipliés la suspension des hécatombes où elle se complaisait? Ou bien la consécration de ces images de la guerre personnifiée, dans le temple de l'épouse d'*Ammon*, de la mère du dieu *Khons*, n'aurait-elle pas eu le caractère d'une réparation, d'une expiation pour les deuils innombrables causés par les dures campagnes de Syrie?

Eh ! mais ce n'est plus de l'histoire cela; je vais philosopher et je risque d'extravaguer.

Nous sommes rentrés à Louqsor par le vent terrible qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous enveloppait de poussière. Et voilà tout d'un coup qu'un phénomène inouï s'est produit : il est tombé quelques gouttes de pluie ! De la pluie en Haute-Égypte ! Depuis dix-sept ans cela ne s'était pas vu à Louqsor, mais cela se reverra car le ciel jadis immuablement pur est maintenant parfois chargé de nuages. L'énorme nappe d'eau que maintient le barrage d'Assouan n'en est-elle pas cause? voilà une curiosité que

Une Sokhit du temple de Mout.

je n'irai pas voir ! C'est, paraît-il, un formidable ouvrage dont ingénieurs et entrepreneurs peuvent s'enorgueillir. On l'avait d'abord construit avec 40 mètres de hauteur de pied en tête et on achève de surélever de 7 mètres la retenue d'eau pour arroser, dans la vallée, des centaines de mille d'hectares supplémentaires et pour prolonger les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

irrigations. Sans doute les créateurs de cette énormité pensent pouvoir revendiquer l'admiration des peuples futurs, comme les grands Pharaons bâtisseurs, et peut-être que si le barrage était en ruines depuis deux mille ans je désirerais le voir et j'arriverais à le trouver magnifique; mais il est debout et solide et je ne l'admire pas; j'en redoute même pour l'avenir les effets possibles comme j'en maudis aujourd'hui certains effets hélas trop certains! Philœ, l'île délicieuse qu'après les Pharaons et les Ptolémées les empereurs romains se sont plu à couvrir de temples charmants, Philœ, la perle de l'Égypte, déjà à demi-submergée, va être complètement noyée. Les dieux de Thèbes oublieront-ils cette profanation; *Hap*, le dieu Nil, qui a donné l'Égypte au monde, ne se vengera-t-il pas de la captivité qu'on lui impose? Je sais bien que d'irréprochables raisonnements doivent démontrer l'excellence de l'œuvre réalisée, mais je me demande cependant si, en fin de compte, on ne constatera pas un jour qu'on a commis une erreur funeste et irréparable. L'Égypte a, pendant des milliers d'années, étonné le monde par sa fertilité merveilleuse. Elle a été le grenier de l'Europe et de l'Asie civilisées. Fécondée par le fleuve qu'emplissaient les larmes d'*Isis*, régénérée sans cesse par les étreintes brûlantes de *Râ*, la bonne terre noire, *Tà Qemit*, produisait inlassablement. Aujourd'hui on veut corriger l'œuvre de *Râ*, d'*Isis* et de *Hap* / on veut de l'eau quand ils donnent de la sécheresse. Qu'en adviendra-t-il? J'entends dire qu'on commence à recourir aux engrais artificiels! La bonne terre noire ne consentira peut-être pas longtemps à travailler à coups de fouet.

Bien sûr, je n'irai pas à Assouan et la fin de notre programme de voyage, que nous avons arrêté ce soir, ne comporte pas l'excursion au Barrage qui fait partie des attractions recommandées aux visiteurs de la Haute-Égypte. Nous ne sommes pas des visiteurs dociles, nous, et je me

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sens doublement étranger à cette foule de touristes anglais, allemands, américains qui habite notre hôtel.

***

Pendant que je vous écris dans notre chambre, montent jusqu'à nous, avec l'odeur des cigares à cent sous, des effluves musicales bizarres. Je viens d'aller voir ce que c'est : un maëstro allemand, myope, assis devant une petite table, le nez collé sur un cahier de musique, joue du Wagner sur une cithare chromatique, aux applaudissements de l'élégant public. Il fait sur cet instrument des prodiges de virtuosité et c'est assez joli à entendre pendant un moment. Mais je préfère encore les modulations mélancoliques de la zoummara dont le vieux batelier joue tous les soirs sur la berge déserte. Il en a tout exprès pour moi fabriqué une, que je lui ai achetée aujourd'hui; mais, malgré ses leçons, que j'ai écourtées d'ailleurs, car le brave homme crachait dans mon instrument à moi avec trop de conviction, je n'arrive pas à souffler convenablement. Il faudra que je trouve dans le temple de Louqsor un recoin écarté où je m'exercerai solitairement.

Pour le moment, j'ai grand besoin de me reposer, après avoir été si furieusement éventé et empoussiéré, et je vais rêver des lionnes débonnaires du temple de *Mout*.

XVII

Louqsor, le 23 février.

Je vous entends grommeler en ouvrant ma lettre : « Quelle partie des ruines de Karnak va-t-il me décrire aujourd'hui? » Non, mon ami, je ne vous parlerai pas de Karnak; je vous emmènerai sur l'autre rive du Nil, vers la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

montagne de l'Occident que j'ai explorée hier. Nous partirons de bonne heure, vers 7 h. 1/2; méfiez-vous, le matin l'air est vif et le frais piquant; je vous le fais remarquer au moment où nous nous mettons en route, car dans une heure vous ne pourrez jamais croire que ç'a été vrai, quand vous suffoquerez sous le soleil ardent.

Les ânes sont partis avant nous; ils ont traversé le Nil dans le bac qui s'amarre en face du temple de Louqsor, là où les porteurs d'eau viennent remplir leurs outres; c'est une barque à voiles, d'aspect tout antique, dirigée par deux mariniers et un mousse qui nous conduit de l'embarcadère de l'hôtel à la rive gauche. La berge où nous abordons est basse et mal définie; l'équipage, dans l'eau jusqu'à mi-jambes y tire notre bateau dont la proue s'enfonce profondément dans le limon humide. Nous débarquons et il nous faut patauger assez longtemps en contournant de grandes flaques d'eau pour atteindre la terre ferme où nous trouvons les ânes et l'ânier qui sera notre compagnon de route, Yousouf. Il a l'air bien misérable ce pauvre Yousouf avec sa galabieh sale et rapiécée, malgré qu'il ait enveloppé somptueusement sa tête, à la mode bédouine, d'une espèce de châle blanc qui fait ressortir son teint admirablement bronzé. Mais il me convient tout à fait : je constate qu'il ne sait pas un mot d'anglais ni de français et je suis sûr qu'il ne m'importunera pas de ses explications; mon vocabulaire arabe, encore bien restreint, est toutefois suffisamment à hauteur des circonstances et nous nous entendrons parfaitement.

Mes souhaits d'heureuse journée, classiquement formulés, l'impressionnent favorablement; l'ordre d'enlever les étriers de ma selle — les ânes sont mieux harnachés ici qu'à Tounah — pour me permettre de monter à la fellah, confirme évidemment sa bonne impression et je lis dans ses yeux brillants de la réelle sympathie lorsque je lui défends de pousser l'âne à galoper, à l'inverse de ce que demandent sans doute ces touristes anglais qu'on voit cavalcader dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un nuage de poussière, suivis de l'ânier haletant, mâchonnant un bout de sa galabieh pour filtrer l'air irrespirable qui l'asphyxie derrière ces enragés.

J'explique à Yousouf notre programme : nous laisserons loin sur notre gauche *Medinet-Habou*, les *Colosses de Memmon*, le *Ramesseum*, *Deir el Bahri* et nous monterons vers le nord, en passant par le village de *Kournah*, jusqu'à la *Vallée des Rois*, porte effrayante du désert des morts. C'est ce lieu célèbre que je veux seulement voir aujourd'hui et je tiens à ne pas affaiblir mon impression en la noyant parmi celles que je remporterais d'une excursion plus étendue.

Même ainsi restreinte, elle est d'ailleurs assez longue et fatigante, notre excursion; tout est terriblement loin dans cette plaine où tout paraît proche, et l'on y chevauche interminablement. Nous avons traversé le Nil, nous avons franchi une large zone de terrains sans culture, encore mouillés de la récente inondation, puis nous avons piétiné des herbages luxuriants et maintenant nous longeons le grand canal d'irrigation qui dessert la rive gauche et dont le tracé, généralement parallèle au fleuve, s'en écarte par un coude assez prononcé dans cette partie où la vallée s'élargit notablement. C'est à peine si nous distinguons les portiques en étages de Deir el Bahri avec plus de netteté que de la terrasse du Savoy, et pourtant nous nous sommes rapprochés de la falaise lybique de pas mal de kilomètres. Il sera certainement près de midi quand nous arriverons aux Tombeaux des Rois et je m'en effraie un peu car il fait déjà une chaleur accablante sur les petits sentiers serpentant dans les champs verts et, quand nos yeux ne verront plus autour de nous que sable, pierrailles, rochers surchauffés, les morsures du soleil enflammé seront pénibles.

Nous traversons le canal sur un joli pont qu'ombrage un arbre unique et énorme, un sycomore, je crois, et nous nous dirigeons droit vers ce désert inquiétant en gravissant la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pente insensible du terrain; nous allons atteindre bientôt la limite de l'inondation possible, au delà de laquelle le brin d'herbe le plus sobre ne pourrait trouver à aucun moment de l'année la gouttelette d'eau qui lui permettrait de vivre.

Le village de Kournah touche presque à cette limite; c'est à peine un village d'ailleurs : quelques cahutes, en briques crues, comme toujours, à demi-ruinées ou peut-être incomplètement construites, devant lesquelles des marmots sales s'ébattent dans la poussière brûlante. Et ces invraisemblables champignons. poussés çà et là au hasard parmi les bicoques, qu'est-ce que cela? Une sorte de dé cylindrique ou carré, en terre battue, surmonté d'un large évasement formant un haut parapet que trouent sur tout son pourtour d'étroites ouvertures. L'étrange construction est juste assez élevée pour que le passant ne puisse rien apercevoir derrière le parapet. Yousouf m'explique que c'est là où couchent les femmes lorsqu'il fait trop chaud et les ouvertures sont faites pour laisser la bonne brise du nord caresser et rafraîchir les membres épuisés des dormeuses.

Pour photographier un de ces champignons cocasses, je saute à bas de mon âne dont Yousouf s'empare aussitôt; il tient à figurer en belle attitude sur le cliché et il prend un air de bédouin conquérant; jusqu'au bon petit âne qui se campe orgueilleusement très satisfait de son cavalier.

Un peu plus loin, un temps d'arrêt au temple de *Séthos*. C'était un temple funéraire, comme la plupart de ceux qu'on trouve de ce côté du Nil, du côté de la montagne de l'Occident, domaine des morts. Celui-ci a été dédié par Ramsès II, l'*Aimé d'Ammon*, à la mémoire de son père Séthos et de son aïeul *Ramsès Ier ;* une inscription sur l'architrave du portique d'entrée l'explique pompeusement. Ce portique est à peu près tout ce qu'en voient les touristes pressés : à part quelques salles du culte et par un hasard curieux, la petite salle centrale, le sanctuaire même, il ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reste, en effet plus grand'chose debout; des pylones, des cours, des colonnades, ne subsistent plus que des vestiges à peine reconnaissables. Et ces temples funéraires devaient être si beaux, aux temps glorieux des dynasties thébaines ! Tous ils ont leur façade tournée vers le Nil, c'est-à-dire, vers l'Est, et c'est ainsi vers la *Cité divine* de l'Occident que se dirigeait la pompeuse procession qui accompagnait le Pharaon allant rendre hommage à ses ancêtres et leur

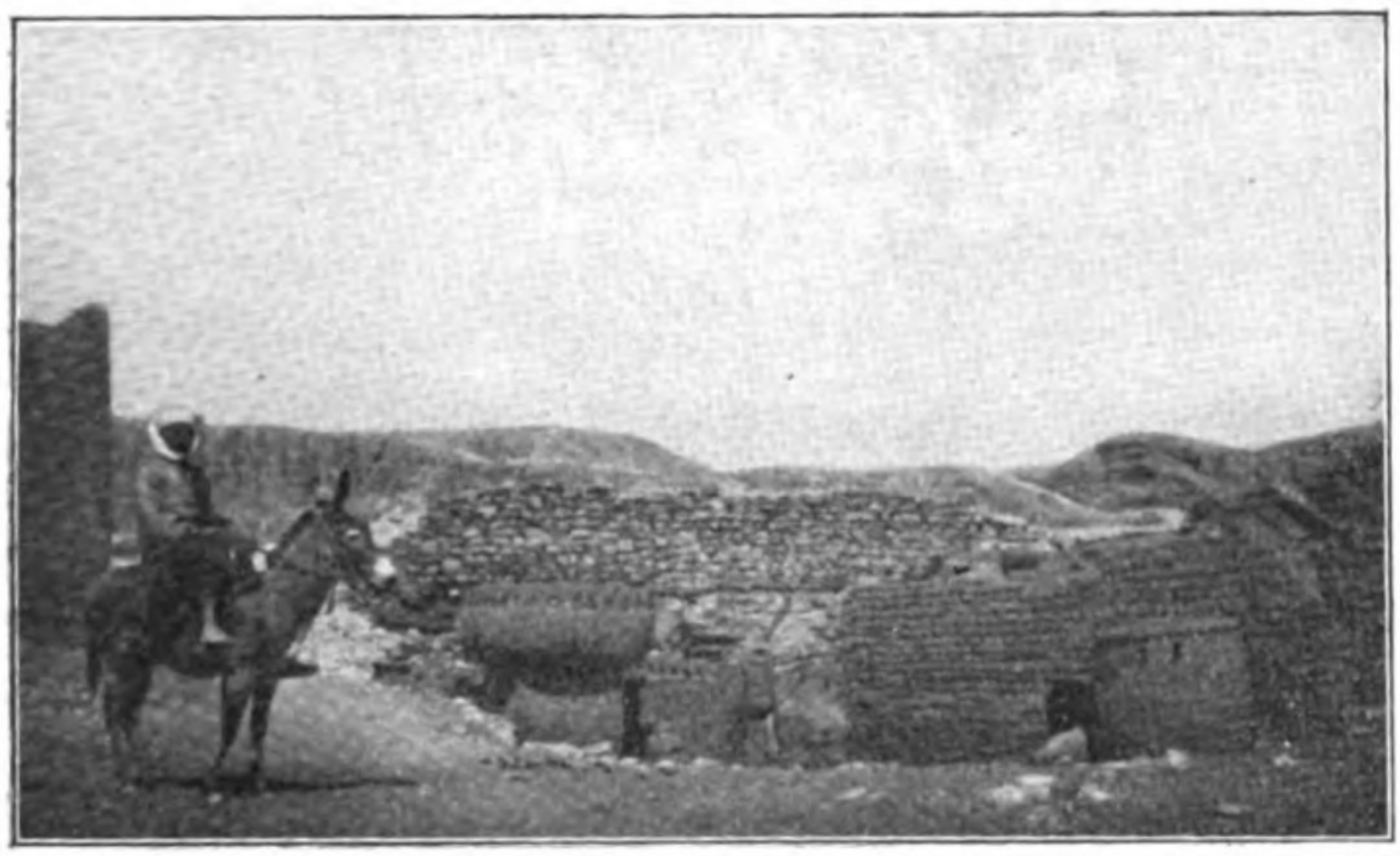

Kournah. — Yousouf, le Bédouin.

porter les offrandes rituelles. Sans doute des avenues d'accès, bordées de sphinx, s'allongeaient entre le Nil et les pylones de chaque temple auquel devait correspondre sur le fleuve un débarcadère spécial dépendant de son domaine propre.

Presque tous les temples égyptiens, qu'ils soient dédiés à un dieu ou à une déesse, ou consacrés à la mémoire d'un Pharaon déifié, présentent en effet la même disposition générale, commandée par les rites obligatoires d'une religion immuable, et il me paraît certain que ceux que la piété des rois thébains édifiait sur la rive gauche, près du désert des morts, avaient les mêmes organes principaux que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ceux où les fidèles de la rive des vivants venaient adorer Ammon, Mout et Khons ; l'avenue d'accès gardée par les sphinx ou les béliers était un de ces organes. Au surplus, vous pensez bien que le brillant cortège des prêtres et des dignitaires de la cour pharaonique ne suivait pas le chemin incertain des âniers de Louqsor, à travers les marécages et les champs, pour se rendre aux temples funéraires où l'âme des souverains défunts attendait les hommages divins qui lui étaient dus. Des felouques aux voiles de pourpre, qui les amenaient du palais de Thèbes, le Roi fils d'Ammon, ses officiers, ses fonctionnaires, débarquaient évidemment sur une terrasse où les obélisques en porphyre représentaient grandiosement les pieux d'amarrage de la barque mystique. La procession suivait ensuite l'avenue d'accès au temple, s'allongeant entre les files de sphinx monolithes, spectateurs impassibles de la cérémonie, et atteignait le pylone d'entrée, décoré de gigantesques mâts à banderoles multicolores; tandis que les personnages officiels pénétraient dans l'enceinte, la foule des petits bourgeois, des artisans, des esclaves, s'arrêtait là, s'efforçant de comprendre les textes pompeux qui se développaient sur les hautes murailles, rédigés à la gloire du Pharaon et des dieux de Thèbes par les scribes habiles, ou admirait craintivement les colosses adossés au pylone, les images formidables du Roi, symboles de sa grandeur et de sa puissance écrasantes.

En arrière du pylone, c'est-à-dire de la large porte triomphale, maçonnée en gros blocs de pierre au milieu du mur de l'enceinte en briques qui délimitait le territoire sacré du temple, dans une cour entourée de portiques à une ou plusieurs rangées de colonnes, le gros du cortège se répandait, s'abritant du soleil sous les péristyles dallés. Les prêtres et les hauts dignitaires franchissaient avec le Pharaon le vestibule à colonnades occupant tout le fond de la cour et pénétraient dans l'hypostyle; dans cette forêt de colonnes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux fûts énormes, supportant sur leurs chapiteaux en forme de fleurs de lotus ou de papyrus un plafond dallé, il faisait sombre et froid et les fidèles admis à y pénétrer devaient grelotter de frayeur au milieu de ces écrasantes masses de pierre. Dans le fond de la salle une porte s'ouvrait sur un couloir de circulation entourant le sanctuaire, le saint des saints, la petite chambre mystérieuse où était enfermée la statue miraculeuse du dieu, ou la barque sacrée, si le temple était consacré à Ammon. Le Pharaon seul pouvait, sans être foudroyé, pénétrer dans ce lieu terrible; il y conversait face à face avec son père Ammon qui lui prodiguait ses conseils et lui insufflait le triple fluide de vie éternelle, de force invincible, de santé inébranlable.

Du côté extérieur du couloir régnait une série de salles où se gardaient les objets du culte, les somptueux vêtements, les trésors inestimables constitués par les riches offrandes de la maison royale ou des familles fortunées. Parfois, derrière cette partie des constructions, se trouvaient d'autres salles utilisées pour les mêmes usages, ou affectées à des cérémonies accessoires du culte.

Vestibules, hypostyle, salles secondaires, le tout était entouré d'une forte muraille en pierre, et partout où le ciseau du sculpteur pouvait se manier, sur le calcaire le granit ou le porphyre, sur les murs, les parois, les colonnes, les pilastres, les architraves, les linteaux, partout, même dans les réduits obscurs où nul humain n'avait le droit de pénétrer, des inscriptions, des reliefs peints célébraient l'impérissable gloire des fils d'Ammon.

Je vous ai donné une description du type à peu près complet de temple égyptien; les éléments non essentiels manquent naturellement dans les temples d'importance secondaire; les autres y sont plus ou moins développés, mais la disposition est toujours la même et la forme générale des diverses parties de la construction ne change guère.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si l'on ne s'intéresse pas aux détails mêmes de cette construction, aux inscriptions et aux cartouches royaux qui différencient les édifices, on doit trouver bien monotone la visite de leurs ruines.

Ces ruines sont particulièrement confuses sur la rive gauche du Nil où la destruction des ouvrages païens a été poursuivie avec acharnement, je pense, par les communautés chrétiennes qui occupèrent longtemps la Thébaïde;

Thèbes. — Les colosses de Memnon (Amenhotep III).

comme fit le moyen âge chrétien pour les colonnes et les statues de marbres rares qui, dans les forums des Césars, enorgueillissaient naguère les citoyens romains, on alimenta longtemps ici d'insatiables fours à chaux avec les blocs de calcaire sculptés et gravés. De certains temples, jadis superbes, il ne reste aujourd'hui que les matériaux qui n'ont pu être ainsi utilisés, ou les blocs dont la destruction eût été trop laborieuse. C'est ainsi que les deux colosses en quartzite dure d'*Amenhotep III* se dressent côte à côte, isolés dans la plaine nue, contemplant par-dessus les champs, au delà du Nil, immuable, lui, la Thèbes déchue qui ne leur envoie plus, au lieu du cortège triomphal des siècles

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

passés, que des touristes, trottinant sur des ânes, désireux de « kodaker » la formidable silhouette des « Colosses de Memnon ». Plus rien du temple qu'ils gardaient ! Plus d'avenue à sphinx, plus de mur d'enceinte, plus de portiques, plus de sanctuaires, plus un vestige même du pylone que les gigantesques statues encadraient; seulement deux fragments d'architrave gisant à terre...

Je vous avais bien dit que nous étoufferions dans la Vallée des Rois; nous y sommes, et par Ammon ! je n'ai jamais eu aussi chaud. Elle s'ouvre dans la falaise, brusquement coupée. Mais ce mot de vallée qui évoque, malgré moi, en mon esprit l'idée d'un paysage riant, d'une rivière serpentant entre des collines verdoyantes, me paraît tout à fait impropre : une vague route, sinueuse et poussiéreuse, tient la place d'un impossible cours d'eau dans le fond d'un ravin aride où surplombent d'énormes blocs de rochers déchiquetés, prêts à se détacher, semble-t-il, des pentes abruptes et sauvages sur lesquelles le vent, plus puissant ici que l'eau des torrents de nos montagnes, en a découpé le relief effrayant.

L'implacable stérilité du désert y apparaît plus troublante que jamais; à peine si quelque épervier, décrivant ses immenses circuits dans la plaine voisine, emporté par son élan, passe rapidement au-dessus de ce chaos désolé, qu'il fuit en criant funèbrement. Imaginez le décor du dernier acte d'*Orphée*, mais au lieu de la nuit glacée qui angoisse le cœur de l'inconsolable époux d'*Eurydice*, c'est une lumière aveuglante, une chaleur de four à briques, et c'est peut-être plus réellement infernal. Pourtant j'ai vu la fontaine desséchée de Moïse au Mokattam, j'ai vu le désert de Tounah et j'éprouve ici intensément, comme si je n'étais pas prévenu, l'impression d'immense tristesse que ressentent tous les voyageurs dans ce lieu solitaire et grandiose.

Le ravin contourne, en revenant vers le sud, la ligne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

antérieure des falaises thébaines, puis s'élargit tout à coup pour former un cirque d'énormes rochers. C'est *Biban el Molouk* et les tombeaux des Rois Ramessides sont là. Nous sommes presque en face de Thèbes, derrière la muraille sauvage, car les tombeaux sont établis en arrière des temples funéraires et chaque tombeau a dû être creusé autant que possible dans l'axe Est-Ouest du temple correspondant, pour que le « Double » du mort puisse venir directement

Biban et Molouk. — Le débouché de la vallée des Rois.

de l'Occident recueillir les offrandes qu'on y déposait. Ou plutôt, c'est le temple qui a été édifié sur un axe passant aussi près que possible du tombeau, car la première condition qui régissait la construction de l'ensemble funéraire était évidemment de trouver un emplacement convenable pour la demeure éternelle. L'expérience avait montré combien il était imprudent de signaler trop apparemment les tombes royales, où les pillards sans scrupules étaient sûrs de trouver les richesses qu'ils convoitaient, et c'est la préoccupation de les soustraire aux sacrilèges violations qui a conduit à les reporter bien loin en arrière des temples, par delà les premières hauteurs de la chaîne désertique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il fallait aussi trouver un emplacement où le roc fût assez compact et homogène pour que les couloirs, les chambres puissent y être creusés sans crainte d'éboulements et recevoir sur leurs parois soigneusement dressées les sculptures et les inscriptions. Le tombeau, achevé et occupé, était muré et son entrée dissimulée sous un éboulis de sable, de pierrailles, de quartiers de roc. qui reconstituait la pente naturelle de la colline, désagrégée à la surface.

Précautions inutiles ! Dès la XXIme dynastie, les prêtres de Thèbes durent se résoudre à enlever les momies royales et les trésors qui les accompagnaient de ces tombeaux si bien cachés dont plusieurs avaient été déjà outrageusement violés. L'appât des richesses disparu, les violateurs firent trêve, et ce n'est que des siècles plus tard que les archéologues renouvelèrent — avec succès — leurs entreprises sacrilèges. Aujourd'hui la plupart des tombeaux sont retrouvés, dégagés et offerts à la curiosité respectueuse, j'espère, des visiteurs. Un hasard a même fait découvrir à Deir el Bahri, il y a une vingtaine d'années, la cachette de la vingt et unième dynastie, et c'est ainsi que les Pharaons Ramessides ont échoué au musée du Caire, combien lamentablement, je vous l'ai écrit.

Les tombeaux de Biban el Molouk ne ressemblent pas à ceux que je vous ai décrits jusqu'ici. Aucune superstructure ne les signale; l'on y pénètre par un couloir en pente s'ouvrant dans le rocher à flanc de coteau; ce couloir, coupé en plusieurs points d'escaliers pour descendre plus rapidement à grande profondeur, aboutit à des chambres-vestibules dont le plafond, formé par la masse du *gebel*, est supporté par des piliers ménagés dans le roc; d'autres couloirs s'y embranchent, descendant toujours, et conduisent à la chambre du sarcophage. Toutes les parois, tous les piliers, tous les plafonds sont sculptés et peints, mais les représentations qui y sont figurées diffèrent tout à fait de celles qu'on trouve dans les mastabas. La théologie avait fait des pro-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grès et il semble qu'on ne s'inquiétait plus alors de procurer au défunt une heureuse vie matérielle dans ses domaines, parmi ses femmes et ses serviteurs. Il fallait surtout assurer à l'âme inquiète une bonne traversée des redoutables régions de l'Occident et lui permettre d'apaiser les génies infernaux, gardiens jaloux des douze heures de la nuit, et c'est l'illustration du « Livre des Morts » qu'on trouve dans ces tombeaux : le défunt emprunte la barque solaire pour faire, en compagnie du dieu qui le protégera, le terrible voyage; il accomplit toutes les formalités imposées par les rites sacrés et, ayant ainsi triomphé des démons de l'Ombre, il présente sa justification devant le tribunal de l'Hadès.

Et notez, une fois de plus, que ces sculptures, ces peintures, ces inscriptions ne devaient être vues par nul être vivant après la fermeture du tombeau, que ce formidable travail de construction et de décoration était destiné à rester éternellement caché. Ceux pour qui il était exécuté ne sont plus là; les tombeaux sont vides, vides souvent même des sarcophages multiples qui renfermaient les momies, et qu'il faut chercher aujourd'hui au Caire ou au British Museum. Certains sarcophages massifs, en granit ou en grès, sont cependant restés en place, faute sans doute de pouvoir être transportés.

On a conservé notamment un intéressant couvercle de sarcophage, celui du tombeau de *Merenptah*, l'avant-dernier roi de la dix-neuvième dynastie. C'est un couvercle à figure, comme on en voit sur certains tombeaux du Moyen Age; le Pharaon y est représenté couché et la sculpture, dans ce bloc de granit rose pâle, est d'un art admirable. A voir cette forme étendue, impressionnante, j'éprouve le regret profond que tant d'autres tombeaux aient été si impitoyablement dépouillés. Pourtant, il en est un où la momie royale a été laissée; c'est *Amenhotep II*, le successeur de *Thomès III*, qui a bénéficié de cette préférence. Le sarcophage, en grès, est là à sa place, mais ouvert; dans le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cercueil en cartonnage qu'il contient apparaît la momie du Pharaon. Une guirlande de fleurs racornies est jetée sur elle, comme celle que nous avons trouvée à Tounah dans le sarcophage ptolémaïque. Mais était-il bien nécessaire de démailloter la tête de ce mort et d'offrir aux visiteurs la vue de sa physionomie grimaçante?

La guirlande de fleurs n'adoucit pas l'horreur de ce corps contracté; on sent trop qu'elle a été remise après l'opération du débobinage et que même ce pourrait bien ne pas être celle qu'on avait trouvée dans le cercueil intact.

Vous me demandez s'il est vrai que les tombeaux des Rois sont éclairés à l'électricité. Eh bien, oui ! du moins quelques-uns d'entre eux; mais je ne vois pas grand mal à cela : la petite usine électrique est discrètement dissimulée dans une gorge écartée et il faut avoir les nerfs bien sensibles pour être gêné dans ses méditations par le bruit des machines. Moi, j'avoue ne pas l'avoir entendu. Quelques petites lampes à incandescence, très sobrement réparties dans les couloirs, remplacent simplement les bougies fumeuses avec lesquelles gardiens ou visiteurs peu soigneux maculeraient les parois peintes et les plafonds. Nous sommes loin de l'embrasement général qu'un auteur de talent a critiqué avec amertume et imagination. J'aime autant voir s'allumer une lampe électrique au-dessus de la pâle figure de Meremptah, que de voir un ghâfir frotter une allumette bougie et la promener sur le visage de granit pour me le faire bien admirer. Non ce n'est pas pour cela que je vais critiquer encore le Service des Antiquités et, somme toute, je suis très satisfait de mon excursion; mais Seigneur ! que j'ai chaud et soif. Par bonheur un gamin inspiré des dieux se trouve là, qui a apporté des « bortoukan », des oranges; et il est bien honnête, car il aurait pu me les offrir à dix piastres l'une que j'en aurais acheté tout de même pour recouvrer un peu d'humidité intérieure. Réconforté, je recherche Yousouf et son âne, cachés sous un rocher en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

surplomb qui leur procurait un peu d'ombre et je donne l'ordre du retour.

Ah ! j'allais oublier de vous parler des cailloux ronds. J'ai dans mes collections quelques cailloux bizarres qui figurent assez exactement la planète Neptune et son anneau supposés soudés : un renflement sphérique central entouré d'un disque un peu aplati, rigoureusement circulaire. Ce sont des silex, comme je m'en suis assuré en en brisant un.

Louqsor. — Le marché.

Mon père les avait rapportés d'Égypte et me disait souvent qu'il aurait pu en ramasser autant qu'il eût voulu dans la vallée des Rois, et c'est exact. Dans les éboulis de pierre que donne la désagrégation du calcaire à rognons de silex formant la masse rocheuse des falaises, ces cailloux, de toutes dimensions, se trouvent ici par milliers, et je voudrais bien qu'un géologue m'expliquât leur formation.

Pour revenir hâtivement, j'ai gravi à pied, par un sentier en lacets, la montagne escarpée qui sépare le cirque rocheux de la vallée cultivée et à laquelle, du côté du Nil, est adossé le temple de Deir el Bahri. Mais, en dégringolant la pente

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

abrupte, j'ai à peine regardé les ruines merveilleuses, car il était grand temps de rentrer. Je reviendrai les étudier.

Louqsor. — Le temple.

Après une telle promenade, une bonne journée de repos est nécessaire et aujourd'hui nous avons flâné dans Louqsor, sans but précis, marchandant des antikas, admirant les ruines majestueuses au bord du Nil paisible.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XVIII

Louqsor, 25 février.

Certain jour de l'an 883 de la fondation de Rome, l'empereur Hadrien, venu tout exprès à Thèbes, se rendit avant le lever du soleil avec sa femme Sabine, ses officiers, ses courtisans, au pied des colosses d'Amenhotep III, et là tous purent voir clairement combien le César était aimé des dieux, car la célèbre statue vocale ne fut jamais aussi loquace : dès que Memnon (en qui l'imagination et l'ignorance romaines avaient transformé le pauvre Pharaon) eut aperçu Hadrien, avant même que l'Aurore eût effeuillé ses roses dans le ciel pur, il le salua mélodieusement et, à la deuxième heure du jour, on entendit encore un son pareil à celui d'un instrument de cuivre heurté. La poétesse attitrée de la cour, Balbille, célébra cet événement en une pièce de vers qu'elle fit graver sur la jambe de l'énorme statue.

Hier, nous aussi nous avons été admirer les colosses, mais j'avoue que l'Aurore était depuis longtemps passée quand nos petits ânes nous ont amenés devant eux. Il me semble pourtant que je les ai entendus reproduire les sons harmonieux qui attiraient les voyageurs romains; les esprits chagrins et sceptiques diront que c'était le grincement d'une sakieh voisine, mais j'aime mieux croire que c'était l'âme d'Amenhotep manifestant sa joie de revoir en moi un vieil ami.

De là, obliquant vers le sud, à l'opposé de la Vallée des Rois, nous sommes allés au temple de Medinet-Habou, où nous avons considérablement étonné nos âniers en y restant deux heures au lieu des dix minutes ordinairement consacrées à chaque monument par les touristes. Yousouf, qui était de la partie et qui nous attendait à l'entrée, à l'ombre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un délicieux petit bosquet d'acacias, se demandait avec inquiétude ce que nous devenions. Mais ce n'est pas deux heures, ce sont des journées entières qu'il faudrait employer à visiter Medinet-Habou, que d'heureuses circonstances ont assez bien protégé de la ruine universelle, et c'est dommage que ce soit si loin de Louqsor.

Thèbes. — L'un des colosses d'Amenhotep III. Détail.

Dans l'enceinte du grand temple, lequel diffère assez peu du type ordinaire que je vous ai décrit, est englobée une construction édifiée par *Ramsès III* après ses guerres contre les Syriens et les Lybiens. Le Pharaon a eu la fantaisie — et l'excellente idée — de reproduire là une des citadelles asiatiques qui avaient arrêté longtemps la marche

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ses armées victorieuses et dont la prise d'assaut avait dû lui couter tant d'efforts. Murs de défense avancés, poterne, corps de garde, hautes tours crénelées, réduit, rien n'y manque; devant les tours deux statues de la déesse de la guerre Sokhit, en granit noir, remplacent les sentinelles de garde. Sur tous les murs, construits en belles grandes pierres, sont gravés les récits des batailles et représentées les diverses phases de la dure campagne qui redonna pour un temps à l'Égypte, alors menacée de toutes parts par d'inquiétantes invasions, la suprématie orgueilleuse dont elle écrasait le monde civilisé depuis la dix-huitième dynastie.

Comme les citadelles syriennes étaient construites en briques crues et comme en Asie il pleut, elles ont fondu et nous n'aurions sans doute aucune idée de leur disposition sans l'ingénieuse fantaisie du Pharaon vainqueur.

Il y a aussi dans l'enceinte de Medinet-Habou un petit temple funéraire de la princesse *Amenartas*, parente de *Psammétique Ier* avec plusieurs chapelles dont l'une est dédiée à *Nitocris*, fille de ce Psammétique. Vous ne sauriez croire quel surcroît de plaisir donne pour la visite de ces temples la possibilité de retrouver ces noms et ces parentés dans les hiéroglyphes gravés sur les murs. Elle est immense l'enceinte de Médinet-Habou et les dynasties successives ont ajouté leurs efforts pour y entasser temples et sanctuaires. Hatshopsitou y avait commencé un charmant temple à portiques que Thotmès III termina en ayant soin de faire marteler, comme ailleurs, le nom de sa sœur. Cet édifice fut ensuite remanié et complété par les Saïtes, puis par les Ptolémées. Oui, il faudrait autant de temps qu'à Karnak pour débrouiller cet enchevêtrement de constructions.

Mais il faut bien nous limiter et nous remontons sur nos ânes pour aller visiter les tombeaux des Reines. C'est aussi dans un cirque rocheux, auquel on accède également par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une vallée aride, vers l'extrémité sud du massif faisant face à Thèbes, que sont rassemblés ces hypogées des dix-neuvième et vingtième dynasties. Le paysage désertique n'a pas la majesté écrasante de Biban-el-Molouk, mais il est cependant pittoresque et impressionnant. Nous n'avons visité que les tombeaux de *Nofrit-meri-en-Mout* (La Beauté aimée de Mout), femme de Ramsès III, et celui de *Amen-Khopesh-ef*, son fils, qui sont parmi les plus intéressants. Comme plan et dispositions, tous ces tombeaux sont à peu près semblables à ceux des rois de la même époque. Mais le rocher, dans lequel ils sont profondément creusés, n'était pas d'assez bonne qualité pour qu'on puisse sculpter finement les parois des couloirs et des chambres; on s'est contenté, pour cette raison, de revêtir les parois d'une couche de stuc sur laquelle on a peint les scènes religieuses réglementaires. Comme la découverte n'en remonte qu'à 1904, les peintures sont encore dans un état merveilleux de fraîcheur et de conservation; mais çà et là, sous l'influence de l'air, des variations de température, le stuc commence à se détacher, à s'effriter par places; les visiteurs et les bougies des ghâfirs aidant, il n'en restera plus grand'chose, je le crains, dans peu de temps.

Maintenant bien vite dirigeons-nous vers le temple de Deir-el-Bahri, où nous attend le déjeuner froid qu'y a porté le collègue d'Yousouf (froid est évidemment une façon de parler). Nous négligeons, en traversant le massif montagneux, *Deir-el-Medineh*, un petit temple ptolémaïque bien conservé, paraît-il, *El-Assasif*, *Cheikh-el-Gournah*, nécropoles des hauts fonctionnaires de la dix-huitième dynastie; il ne faut pas tout voir. Et nous arrivons vers midi et demi à Deir-el-Bahri; le déjeuner, à l'ombre du premier portique, est vite terminé, mais force nous est de prolonger là notre repos car il est impossible de se hasarder au soleil dans l'immense four à réverbère que constitue la montagne creusée en amphithéâtre; on serait certainement carbonisé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce n'est pas qu'il fasse frais lorsque, le soleil ayant un peu décliné, nous commençons à explorer le temple, mais le chaleur est devenue supportable et nous pouvons admirer en détail l'œuvre d'Hatshopsitou. L'architecte qui l'a conçue a su tirer un parti merveilleux de la disposition de la haute falaise dont les contreforts s'étageaient magnifiquement en grandiose piédestal; c'est ce piédestal dont il a précisé les lignes et qu'il a sculpté, ciselé, fouillé en artiste de génie.

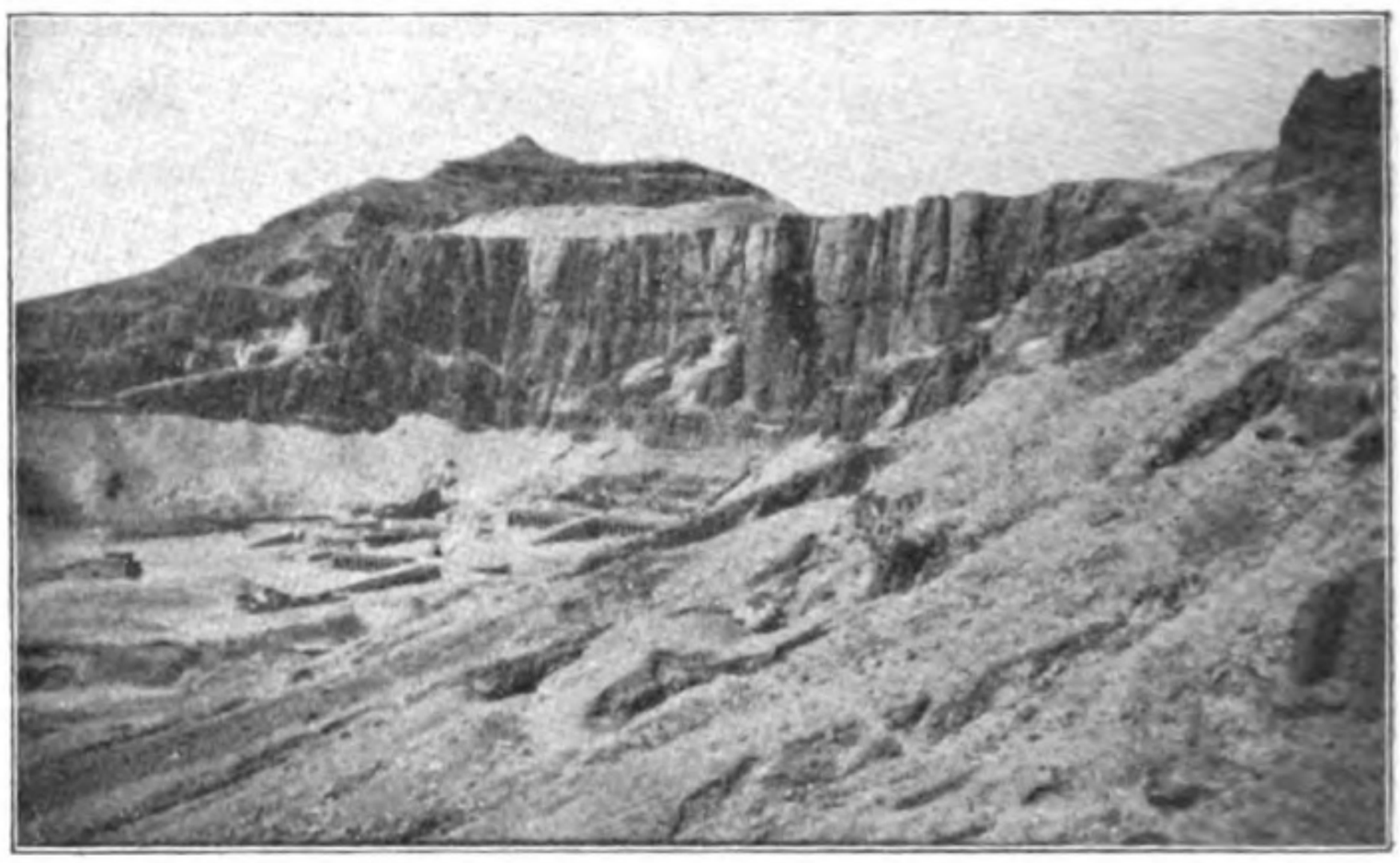

Le temple d'Hatshopsitou à Deir-el-Bahri.

La longue allée de sphinx qui rattachait le temple à la plaine de Thèbes a entièrement disparu et du pylone d'entrée il ne reste que d'insignifiants vestiges; mais, au-delà, toute la construction se reconstitue aisément : le temple s'élève en trois vastes terrasses superposées, reliées par des rampes centrales; chacune des deux premières terrasses se termine au fond par un portique à colonnades qui constitue en quelque sorte la contremarche des immenses degrés ainsi taillés dans la montagne; sur les côtés, les terrasses sont soutenues par des murs en superbes pierres de taille de grès fin appareillées avec le plus grand soin. La salle hypostyle, aujourd'hui détruite, mais reconnaissable

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux bases des colonnes restées en place, s'élevait sur la terrasse supérieure, à laquelle on accède en franchissant un portail fait de trois énormes blocs de granit; le sanctuaire et les vestibules sont creusés profondément dans le roc au niveau de cette troisième terrasse. L'ensemble est d'un aspect harmonieux et grandiose et les détails intéressants abondent.

Deir et Bahri. — Le portail de granit.

C'est dans la partie gauche du portique de la deuxième terrasse que se trouvent les inscriptions et les amusants bas-reliefs relatant les péripéties de la fameuse expédition commerciale ordonnée par Hatshopsitou au pays de *Pount*, aux confins d'Arabie. Devant l'emplacement du pylone disparu, à l'entrée du temple, se voient encore les vasques de pierre où avaient été plantés les arbres rares rapportés par l'expédition; des fragments de leurs troncs desséchés sont encore là, dans la terre amenée de la vallée, où ils prospéraient il y a plus de trente siècles, mettant alors la note gaie de leur verdure dans l'éblouissant décor de calcaire blanc dressé contre le fond de scène grandiose que formait la haute falaise aux merveilleux tons d'or pourpre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le ressentiment de Thotmès III contre sa sœur Hatshopsitou s'est manifesté à Deir-el-Bahri plus brutalement que partout ailleurs, sans doute parce que, mieux que tout autre, ce temple témoignait de la puissante autorité qu'avait intelligemment exercée la défunte reine. Sur les reliefs du *Portique de Pount* notamment, son nom et son image sont soigneusement martelés. Si l'on ne savait pas que les peintures, les inscriptions des tombeaux et des temples possédaient, outre leur valeur décorative, une vertu magique précise, on ne pourrait s'empêcher de trouver enfantins les efforts destructeurs de Thotmès III, car sous les coups de burin les noms se lisent encore fort bien et la silhouette majestueuse de la reine est plus visible encore, creusée à la place du relief peint préexistant et, en somme, la mémoire d'Hasthopsitou n'a souffert en rien de cette persécution posthume. C'est que le nom gravé, l'image ciselée perpétuaient la vie réelle d'outre-tombe et c'est ce qui explique la profusion invraisemblable des cartouches royaux répétant le nom des Pharaons sur les murs des temples qu'ils élevaient ; rappelez-vous aussi le tombeau d'Ounas à Saqqarah [1]. En admettant que Thotmès n'ait pas fait assassiner sa sœur, il est donc certain qu'il consommait un meurtre définitif et autrement cruel en supprimant son nom et son image.

Ce qui me semble médiocre ici, c'est le travail de l'*Egypt-Exploration-Fund*, qui a déblayé le temple et qui, je crois, en aménage les ruines. A Karnak, le but poursuivi opiniâtrement et souvent atteint est de remettre chaque morceau de pierre à sa vraie place et de dissimuler autant que possible le ciment ou le fer qu'il faut parfois employer pour ces discrètes restaurations; à Deir-el-Bahri, les portiques couverts avaient des colonnes à seize pans, des architraves sculptées et des toits formés de dalles peintes en azur étoilé

[1] Voir lettres du 7 février.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'or; il restait une ou deux colonnes debout portant quelques dalles chancelantes et les bases des autres colonnes; les morceaux brisés, à peu près au complet, gisaient çà et là. On a soigneusement aligné par terre ces morceaux inutilisés, on a refait des colonnes rondes en maçonnerie et des architraves en ciment enduit de mortier saumon; on a bravement soutenu les quelques dalles subsistantes en passant par-dessous, c'est-à-dire visiblement, quelques coupons de rails, et là où elles manquaient on a reconstruit des voûtes en briques crues ! Ce serait à se sauver si les détails de ce qui reste antique ne vous retenaient pas.

Et puis toujours cette affreuse manie d'enlever ce qui est beau : à côté du temple de la dix-huitième dynastie on a découvert récemment un temple de l'ancien Empire du au Roi *Mentou-hotep* (onzième dynastie) dont les dispositions d'ensemble ont d'ailleurs vraisemblablement servi de modèle à Hatshopsitou et on voit là une large et profonde excavation pratiquée dans la falaise dénudée; on ne la considère avec intérêt que lorsqu'on sait qu'elle contenait la magnifique chapelle peinte, la grande vache Hathor et la statue de Mentouhotep transportées en bloc au Capharnaüm du Caire où on les regarde d'un œil assez indifférent !

Mais l'heure s'avance et nous revenons rapidement à Louqsor en nous arrêtant à peine aux ruines du *Ramesseum* pour jeter un coup d'œil aux fragments épars du formidable colosse en granit poli de Ramsès II, aux célèbres tableaux de la meurtrière bataille de Qadesh où Ramsès écrasa les Hittites et fit personnellement des prodiges de valeur, aux vastes greniers voûtés construits en briques crues, estampées au cartouche du Pharaon, où s'accumulaient les immenses revenus en nature attribués au temple.

Le jour touche à son déclin quand nous retraversons le Nil et nous arrivons à la terrasse de l'hôtel juste à temps pour jouir, une presque dernière fois, du merveilleux spectacle du coucher du soleil. On éprouve, en l'admirant, une impres-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sion particulière parce qu'on sent que ce n'est pas beau par hasard, mais que c'est ainsi chaque soir depuis des milliers d'années, et l'on songe que les Pharaons voyaient, de leur palais de Thèbes, les mêmes couleurs magiques revêtir somptueusement les falaises lointaines derrière lesquelles dormaient leurs ancêtres.

Au-dessus de nous, la lune demi-pleine brille d'un éclat presque aveuglant; de temps en temps un épervier planant sans un mouvement passe devant elle, aussi calme que s'il était lui-même un astre. Devant nous, un rideau délicatement dentelé de lilas, de mimosas, de tamaris et de ces étranges buissons de bougainvilléas dont on perçoit à peine la couleur pourpre laisse transparaître le Nil, vaste nappe d'argent liquide, sur lequel, silencieusement, mystérieusement, glisse encore quelque barque attardée. Puis la magie des couleurs du ciel : au zénith le bleu noir lumineux se dégradant en bleu clair, en bleu vague irréel, en passant, par des transitions qu'aucun pinceau ne saurait rendre, à une teinte jaune pâle, puis jaune d'or fondu et jaune de cuivre rutilant, pour devenir une immense bande de vermillon vif s'étendant à des kilomètres de part et d'autre du point où le soleil a disparu depuis une heure et sur laquelle se détache la montagne voilée d'une vapeur violacée. Entre la montagne et le Nil, la terre cultivée, noire d'un noir profond dans lequel on devine le vert sombre des champs de trèfle mûr et d'orge naissante. Et le vieux batelier, invisible, improvise des airs plaintifs sur sa zoummara à double roseau.

J'étais injuste et aveugle en vous écrivant l'autre jour qu'il ne fallait pas venir en Égypte pour voir le paysage : le contempler un seul soir des terrasses de Louqsor vaut le voyage.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XIX

Louqsor, 27 février.

Et nous faisons nos paquets, mélancoliquement ! Ce matin nous avons été saluer une dernière fois le temple d'Ammon, pour rentrer dans l'atmosphère des époques classiques, après une ultime excursion faite hier à la ptolémaïque Dendérah. Pour celle-là nous avions l'agréable compagnie d'une jeune Russe qui habite le grand hôtel voisin du nôtre. Chose bizarre, le propriétaire de cet hôtel est un Français — c'est d'ailleurs pour cela que notre Russe l'avait choisi — et il ne s'y trouve en ce moment que des Allemands; aussi le fuit-elle le plus possible, et c'est ainsi que nous avons fait sa connaissance, dans le salon du « Savoy » où nous avait attirés le bruit du piano sanglotant douloureusement; elle jouait une élégie de Rachmaninoff et dans l'harmonie puissante et un peu sauvage vibrait intensément toute son âme tourmentée de slave; la musique russe n'est vraiment bien interprétée que par des Russes. La sympathie réciproque est bien vite née car loin du pays, à défaut de compatriotes et, mieux peut-être encore, la rencontre d'un « allié » cause une joie profonde.

Elle est bien triste notre petite Russe; des deuils successifs et cruels l'ont brisée et nous avons été heureux de la distraire un peu en l'emmenant à Dendérah.

Départ à 7 heures du matin en chemin de fer pour Keneh, la station la plus proche de l'antique *Tentyra* qui s'élevait à quelque quinze lieues au nord de Thèbes. Nous emportons des provisions car le temple d'Hathor, but de notre excursion, est au désert et nous ne trouverions pas là-bas de quoi faire le plus modeste déjeuner indigène.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Keneh, nous sommes assaillis par une foule d'interprètes, de drogmans, de cochers; l'excursion est très compliquée et il est à peu près nécessaire de recourir, non à un guide — j'aimerais mieux y renoncer — mais à un intermédiaire qui nous procurera les moyens de transports; il faut d'abord prendre une voiture pour se faire conduire au Nil qui est très loin, puis un bateau pour traverser le fleuve qui est très large, puis des ânes pour aller au temple qui n'est pas tout près.

Après une orageuse discussion en arabo-anglais, je finis par convenir d'un prix raisonnable avec un drogman borgne qui se chargera de tout arranger et de tout payer, y compris les bakchiches; le marché est conclu, à la condition expresse qu'il me procurera une selle de dame pour notre compagne de route et qu'il disparaîtra après la traversée du Nil; je ne me soucie pas de l'avoir à nos trousses pendant notre visite des ruines.

Tout se passe bien à l'aller, sauf que la sus-visée selle de dame, sans doute d'emploi peu habituel dans la région, s'effondre doucement au moment où notre petite troupe franchit le lit à sec d'un canal aux berges escarpées ! Mais les ânes sont si gentils et si tranquilles qu'il ne résulte de la chute aucune conséquence fâcheuse et nous atteignons le temple sans autre incident. Contre la rive gauche du fleuve, était amarré un gros bateau Cook et nous précédons une caravane de touristes sortie de ses flancs disgracieux; j'aperçois dominant les bourriquots de la cavalcade quelques palanquins occupés par les « old ladies »; cela se balance de façon inquiétante sur les épaules des fellahs et, à la place des voyageuses intéressées, je préférerais encore les selles à retournement. C'est ennuyeux, nous allons être inondés par tous ces gens; mais non, au fait, s'ils passent une heure chez Hathor ce sera déjà beaucoup pour eux et nous en serons vite débarrassés.

Qu'ai-je dit tout à l'heure? Que nous allions visiter des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ruines ! Mais non. Le temple de Dendérah est intact et Cléopâtre, la Reine des Rois, pourrait encore y venir supplier les dieux de *Ta-en-ta-rert*, de lui conserver l'amour de César et l'empire du monde. Si le pylone d'entrée et la grande cour manquent c'est qu'ils n'ont jamais été construits, l'édifice ayant été terminé tardivement à l'époque romaine, alors qu'on n'attachait peut-être plus grande importance à ces accessoires, ou que les fonds publics ne suffisaient plus pour

La vallée de Dendérah. — Vue du toit du temple.

achever complètement des temples égyptiens et en même temps couvrir la Rome impériale de somptueux monuments.

On entre directement dans le vestibule à colonnade, qui n'a subi aucune dégradation, pas plus que les autres parties du temple, ; son plafond dallé n'a pas une brèche et tout à l'heure nous pourrons admirer de la haute terrasse qu'il supporte le panorama de la vallée, où serpente capricieusement le chemin conduisant au Nil lointain. La salle hypostyle, les chapelles accessoires, les magasins, les chambres, les couloirs, le sanctuaire, les escaliers donnant accès au toit, tout est intact et même une petite chapelle spéciale,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus vénérée sans doute jadis que le saint des saints, tout au fond du temple, contient encore l'image d'Isis-Hathor.

Mariette disait, en parlant de ce temple merveilleusement conservé : « Accessible comme il l'est aujourd'hui jusque « dans la dernière de ses chambres, il semble se présenter « au visiteur comme un livre qu'il n'a qu'à ouvrir et à con- « sulter. Mais c'est en somme un monument terriblement « complexe; il faudrait plusieurs années pour copier tout « ce vaste ensemble et il faudrait vingt volumes in-folio « pour le publier. »

Et, en effet, l'accumulation des inscriptions et ses représentations ciselées est effarante ; mais que tout cela est ptolémaïque ! Au lieu des beaux reliefs et des splendides hiéroglyphes largement gravés des Thotmès et des Ramsès, c'est un encombrement incroyable sur toutes les surfaces planes ou courbes, visibles ou invisibles, de petite écriture hâtive, aux caractères pressés et disgracieux; on n'avait plus le temps de faire bien. L'époque était d'ailleurs si troublée que les malheureux décorateurs, en sculptant sur les murs leurs litanies, leurs louanges, leurs listes d'offrandes, n'ont pas su au nom de quel Pharaon ils travaillaient et ils ont laissé en blanc les cartouches royaux préparés à profusion. A l'intérieur du temple ce n'est que dans les cryptes que les cartouches sont remplis : on y déchiffre, sur les parois somptueusement décorées de bas-reliefs peints dont la couleur est restée étonnamment fraîche, le nom du père de Cléopâtre, Ptolémée XIII, qui a commencé la construction du sanctuaire. Ces cryptes sont d'étroites galeries, se développant en plusieurs étages superposés, au-dessous du niveau du sol, dans l'épaisseur énorme des murs de fondation; on y accède par des orifices qui pouvaient être dissimulés au moyen des dalles du pavage. Elles servaient sans doute de cachettes pour les objets précieux.

On retrouve aussi des noms pharaoniques sur les faces extérieures des murs de l'édifice, mais ce sont les noms péni-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blement égyptianisés des empereurs romains qui s'efforçaient de continuer les traditions, de César, d'Auguste, de Néron, de Vespasien, devenus Pharaons, Fils du Soleil, Maîtres des Deux-Terres, Seigneurs du Vautour et de l'Uræus!

La vieille Égypte était morte et c'est avec émotion qu'on s'arrête en contournant le Temple en face de l'immense tableau rappelant sa grandiose agonie : la célèbre représentation de Cléopâtre, qui occupe toute la hauteur de la

Dendérah. — Le temple sur le toit.

façade postérieure. La grande séductrice est figurée debout, assistant le jeune Ptolémée XVI Césarion, le fils qu'elle eut de Jules César, dans son offrande de l'encens aux dieux de Denderah, Isis Hathor, Horus le Faucon, et Hor-semtaoui qui unit les Deux-Terres.

Le toit du temple, sur lequel on monte par les escaliers antiques, se compose de plusieurs terrasses disposées en étages, suivant la hauteur décroissante des salles inférieures depuis le vestibule jusqu'au sanctuaire extrême. Un petit temple à ciel ouvert, bien conservé aussi, s'élève sur la terrasse la moins haute; nous l'avons profané aussi respectueusement que possible en nous y installant pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

déjeuner. Les autres terrasses supportent des chapelles consacrées au culte d'Osiris et dont les parois sont entièrement décorées de représentations relatives aux diverses péripéties de la Passion du dieu. Le plafond de l'une d'elles portait le célèbre zodiaque dont Méhémet-Ali fit présent à la France en 1821 et qui est conservé à la Bibliothèque nationale.

Il est très heureux, puisque cette très curieuse représentation du ciel a été déportée, que ce soit notre pays qui la possède; mais, au risque de passer pour un radoteur je vous dis, à vous, que je préférerais de beaucoup qu'elle fût restée à sa place, tout comme, d'ailleurs, celui des deux grands obélisques de Louqsor que le même Méhémet-Ali, décidément peu conservateur, a offerts à Louis-Philippe. Cette superbe aiguille de granit ferait certainement mieux devant le Pylone où l'avait dressée Ramsès II, sur son soubassement au bizarre décor de cynocéphales, qui ne se comprend plus aujourd'hui, que sur le piédestal grandiosement anachronique de la place de la Concorde, entre les fontaines à Néréides et les majestueuses statues de Pradier et de Callouet.

Nous nous sommes attardés à contempler la vue du haut des terrasses et maintenant il faut nous hâter de rentrer, car je n'ai qu'une médiocre confiance dans notre drogman borgne et j'ai peur de ne pas le retrouver au bord du Nil avec le bateau qui doit nous ramener; il nous faudra alors perdre du temps pour nous procurer une barque.

Aussi ne nous arrêtons-nous qu'un instant devant le curieux petit sanctuaire construit par l'empereur Auguste dans l'enceinte même du temple et consacré au fils d'Hathor et d'Horus; l'édifice est d'ailleurs encore à demi-enfoui sous les décombres, mais sa physionomie primitive se devine à l'aspect de son portique dont les colonnes, à peu près dégagées, apparaissent trapues, portant sur leurs chapiteaux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à fleurs l'image peu sympathique du dieu de la naissance, la difforme et grotesque *Bès*.

Notre retour à Keneh s'effectue agréablement et mes craintes étaient injustes. Rien d'amusant comme de traverser la vallée égyptienne car elle présente toujours une animation des plus pittoresques. N'avez-vous pas été frappé comme moi du vide dont les champs et les prés de nos plus fertiles provinces donnent l'impression : sauf

Dendérah. — Le temple de la naissance.

en certaines périodes de l'année, fort courtes, c'est à peine si l'on aperçoit chez nous quelques paysans au travail, lorsqu'on parcourt la campagne sur de grandes étendues, en chemin de fer par exemple; et pourtant l'on reconnaît partout les traces manifestes d'un opiniâtre labeur : les champs sont labourés, hersés, les haies sont taillées, les arbres émondés, les foins sont entassés, les gerbes liées; traverse-t-on une forêt, on aperçoit bientôt les zones d'exploitation : des arbres sont abattus, soigneusement ébranchés, bûches et rondins sont emmétrés, des meules à charbon sont préparées, et l'on ne voit presque jamais per-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sonne. Tout au plus si la fumée légère qui s'échappe de la cheminée d'une cabane, d'une ferme, indique que la vie est bien là et que ce n'est pas une fée qui a produit tout ce travail d'un coup de baguette.

Cela tient, je crois, à ce que nos paysans sont d'admirables travailleurs; ils se multiplient vraiment pour obtenir par leurs soins intelligents et continus le meilleur rendement possible de leur sol parfois ingrat. Le labour de cette immense pièce de terre qui s'étend à perte de vue n'effraie pas le robuste gars qui tout seul y conduit son attelage de bœufs et, si l'on regarde attentivement, on le voit là-bas peinant joyeusement sur le sillon; cet autre s'est chargé de faucher tout ce pré, si grand qu'on n'y découvre pas sa mince silhouette; c'est un bûcheron et quelques aides seulement qui ont fait cette coupe et, si on n'aperçoit pas les travailleurs, c'est qu'ils organisent plus loin leur tâche du lendemain, débroussaillant les taillis, marquant les arbres à réserver; la femme prépare la soupe, ou lave les hardes à la ferme et les enfants sont à l'école. En Égypte, le moindre lopin de terre occupe une famille entière, qui ne se fatigue pas; chaque paysan emmène à son champ sa femme, ses innombrables mioches, son âne, ses chèvres et tout ce monde s'agite sans faire grand'chose dans la plaine verte sillonnée de sentiers et de canaux.

Dans les régions fréquentées par les touristes, le fellah compte d'ailleurs, pour subvenir aux besoins bien modestes de sa tribu, moins sur son travail que sur le backchiche qu'il réclame aux étrangers sans raison aucune, simplement parce que lui est pauvre et qu'eux sont évidemment fort riches puisqu'ils viennent de si loin; et le bakchiche s'obtient toujours à force d'insistance; les pressants conseils d'abstention que le Gouvernement fait afficher dans tous les hôtels n'arrivent pas à déraciner cette coutume jugée immorale. Les paysans qui récoltent le trèfle au bord du chemin de Keneh ont imaginé, pour provoquer plus sûrement et plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

largement les générosités des touristes, de faire mendier leurs bambins tout nus, gracieusement couronnés et ceints de feuillage; l'idée est ingénieuse; ces petits Bacchus, un peu intimidés, sont tout à fait charmants et font une bonne recette.

A la gare de Keneh, grande scène : je soupçonne notre borgne d'avoir prélevé la forte dîme sur le prix convenu pour « l'arabiyé », car le cocher qui nous a conduits hurle et tempête furieusement, en violente discussion avec l'affreux bonhomme; celui-ci finit par lâcher pied et vient m'expliquer que mon pourboire était insuffisant; je refuse naturellement de l'augmenter, d'autant plus que j'ai tout lieu de penser que nos deux gaillards s'entendent parfaitement pour me jouer la comédie. Nouveaux hurlements, en suite de quoi le borgne revient me trouver et me déclare que le cocher est un « bad man » et qu'il faut que je fasse une plainte à la « bouliss ». Alors j'emploie le moyen arabe : j'esquisse une mimique expressive et lui fais comprendre que la police c'est mon revolver et mes poings et que, si les criailleries ne finissent pas immédiatement, les seconds et au besoin le premier entreront très volontiers dans la discussion, que, d'ailleurs, si j'entends encore un mot, je retirerai le bakchiche donné. Tout rentre dans l'ordre et nous montons dans notre wagon, accompagnés des « salams » les plus respectueux.

***

Six heures du soir. Hélas! c'est bien fini; nous n'entendrons plus le vieux joueur de zoummara; nous sommes dans le train du Caire, qui va partir. Dans quelques minutes nous passerons près des ruines de Karnak, magnifiquement dorées à cette heure et nous les saluerons comme de vieilles amies que nous ne reverrons plus. Le train s'ébranle; j'expédierai ma lettre du Caire où nous serons demain matin à 7 heures.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XX

Le Caire, 29 février.

Dernier chapitre; je l'écris tout de même, bien que sa lecture ne doive pour vous précéder que de bien peu le moment où nous nous reverrons; mais vous aurez ainsi la collection complète de nos impressions et jusqu'au bout celles-ci valent vraiment la peine d'être notées.

Nous sommes arrivés hier au Caire après un excellent voyage, pas trop pénible grâce à la fraîcheur de la nuit, et nous sommes tombés, à la gare, dans les bras de Salem-el-Lagha, que son amour pour nous avait fait vaincre la résistance de Weill à le laisser quitter le camp de Tounah. Le brave reïss s'est imposé cinq heures d'âne et huit heures de chemin de fer pour nous revoir et surtout pour nous recevoir, car, depuis le moment où il nous a accueillis descendant du train, nous sommes, dit-il, « in his place », dans son domaine; tout pauvre gardien de musée qu'il est, en définitive, il ne consentirait pas à nous laisser dépenser un millime puisque nous sommes chez lui et il nous a montré une fois de plus ce qu'est l'hospitalité orientale. Impossible, sans le peiner profondément, de payer tramways ou voitures pendant cette journée où nous lui appartenions. Il nous a menés au musée où naturellement nous n'avons pu acquitter notre entrée ni même payer les droits de vestiaire; il se serait pour le coup tout à fait fâché parce que le musée c'est presque sa maison; tous les gardiens lui serraient la main avec le joli salut préalable de la tête et du cœur, car ils sont tous ses amis. Nous avons peut-être mieux vu cette fois ce terrible établissement; mais, tout en admirant les inestimables richesses qu'il renferme, je garde mon impres-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sion sur le détestable système qu'il représente. Salem nous a montré les fameuses stèles de l'Ancien Empire portant les décrets royaux de Nofirkara-Papi, que Weill a découvertes dans ses fouilles de Koptos, l'an dernier, et je vous assure qu'il en est aussi fier que si la précieuse trouvaille n'était due qu'à sa propre sagacité.

Nous avons fait la connaissance du père Mohammed el Lagha qui fut reïss de Mariette-Pacha pendant quatorze ans et qui est maintenant gardien-chef; il parle français et regrette que nous ne l'ayions pas demandé lors de notre première visite, il y a un mois; c'est avec orgueil qu'il nous a détaillé, comme il aurait voulu le faire alors, la salle des bijoux, objet principal de son attentive surveillance; cela, je vous l'ai écrit, c'est merveilleux et on ne se lasserait pas d'admirer ce fabuleux trésor. Mais les grilles de la salle se ferment et le père Mohammed vérifie lui-même avec soin cette importante opération pendant que nous partons avec Salem à Gizeh pour un dernier adieu au sphinx. Quel adieu inoubliable ! Salem a retrouvé là-bas des amis bédouins et un sien cousin, qu'il appelle son frère, ghâfirs du champ des pyramides, et nous nous sommes tous assis au pied du sphinx, alors que les touristes désertaient la place, le jour faiblissant ne leur permettait plus de se faire photographier auprès de Khéops. La lune brillante commençait à mêler sa lumière bleuâtre aux teintes violettes et roses du crépuscule et nous étions là sans parler, profondément émus de la beauté imposante du calme spectacle, songeant aux choses qui sont passées depuis longtemps, aux choses qui passent, aux choses qui passeront. Vers 7 h. 1/2, le frère de Salem nous a conduits à sa cahute de garde, près de la pyramide de Khephrén; un large tapis était étendu sur le sable et le kahoua nous attendait. Ce café servi au clair de lune, dans le décor saisissant des pyramides, au milieu des ghâfirs silencieux, armés de leur inséparable fusil ! j'y penserai longtemps !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il était bien tard quand nous sommes arrivés à la maison de Salem, une petite bicoque dans un quartier qui ne doit pas voir souvent des Européens. Dans la pièce d'honneur, munie de divans poussiéreux, éclairée par une lampe à pétrole fumeuse suspendue au plafond noirci, la table était servie pour nous trois, le père Mohammed devant rester occupé dans la cuisine à déployer les talents qu'il a acquis au cours de ses expéditions avec Mariette.

La mère Mohammed, la dame Salem, portant un bébé sur les bras, Fatma une jolie fillette de huit ans, nous ont accueillis avec une curiosité respectueuse, puis ont disparu pour nous laisser à notre aise, sauf la petite Fatma qui faisait adorablement le service de la table. Service bien fait, je vous assure; assiettes changées à chaque plat ! et menu soigné ! Salem a tenu à nous démontrer que l'Omdeh de Tounah n'était qu'un paysan. Potage, dinde découpée, oui découpée, vous entendez bien, épinards aux œufs durs, pommes de terre sautées, crevettes grosses comme des langoustes, à la sauce mayonnaise (un triomphe du père Mohammed), etc... et une bouteille de Bordeaux avec de la bonne eau boueuse du Nil. Ces pauvres gens avaient même une argenterie complète, louée sans doute pour la circonstance à quelque Levantin du quartier.

Après ce festin, réapparition de Mme Salem parée de ses beaux atours, de ses colliers et de ses pendentifs d'or fin, Timidement, avec ses grands yeux noircis à l'antimoine toujours baissés, elle a offert à ma femme une écharpe d'Assiout faite à la main — bien plus belle que celle achetée au kopte de Louqsor — pour que nous pensions à elle quand nous serons rentrés dans notre pays. Oui, braves gens d'Orient, nous penserons à vous souvent et nous prierons Allah qu'il nous donnne la joie de vous revoir et qu'il fasse toutes vos journées heureuses, blanches comme le lait des brebis.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dès ce matin, Salem était là, mais cette fois en splendide robe arabe; il nous attend pour nous conduire à la gare et son cœur est triste. « I am sad, too, Salem ! » — « Moi aussi je suis peiné, Salem, de te quitter et de quitter l'Égypte. » — « Non, master Nikoula, vous n'êtes pas triste, parce que si vous étiez triste de partir vous ne partiriez pas. Au Caire, à Alexandrie, il y a place, bonne place pour un ingénieur français ! Et vous seriez mieux ici que dans votre pays que je ne connais pas mais que je n'aime pas beaucoup, puisqu'il y pleut, qu'il y fait froid et que c'est pour le revoir que vous nous quittez ! Mâlech ! »

Et il a raison Salem l'oriental ! Je pars et je n'ai même plus le temps d'être triste; je pense au retour nécessaire, urgent, car mon congé expire. Je suis déjà parti même; les préoccupations du service que je vais retrouver m'ont déjà ressaisi et je suis plus près des routes de mon Arrondissement que des sentiers de la plaine de Thèbes.

Le rêve est fini mais tu ne peux comprendre, Salem, la joie que j'ai éprouvée à le faire et l'impression profonde qu'il me laissera.

***

A bientôt, mon cher ami. Nous serons demain à Alexandrie et dans quelques jours auprès de vous, *Inchallah !*

Nicolas Le Roux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Fureteur angevin

(Suite)

IV

RÉPONSES

3 — Bodin.

Une lithographie de Engelmann d'après un dessin de Regnier dans Habitations des personnages célèbres nous fait connaître l'habitation de Bodin (père) membre de l'Institut, à Launay (Maine-et-Loire). Pl. 365 mm X 275 mm.

14 — Rabelais et l'Anjou.

La réponse de M. l'abbé Uzureau ne nous apporte rien de nouveau. Il se borne à citer certains passages de Rabelais relatifs à l'Anjou. Mais ces citations ne sont même pas complètes. Non seulement il assure sans preuve que Rabelais fut envoyé au couvent de la Baumette, mais il ajoute : qu' « il s'y montra tout aussi dissipé qu'à Seuilly ». D'où vient cette nouvelle affirmation?

Si les fureteurs veulent faire bonne besogne, il leur faut rechercher des faits et des textes inédits et non pas répéter les mêmes propos inconsistants. On a déjà découvert aux archives de Maine-et-Loire des documents rela-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tifs à la famille de Rabelais et notamment au sieur Frapin. C'est de ce côté qu'il serait bon, je crois, de diriger les recherches.

P.

— En réponse à la question posée par « Le Fureteur », sous le numéro 14, M. l'abbé Uzureau tranche d'une manière qui paraît définitive le cas du séjour de Rabelais à la Baumette.

La question, même après cette note, reste entière et nous n'avons pas fait un pas de plus vers la solution cherchée : Rabelais a-t-il ou n'a-t-il pas été à la Baumette? M. l'abbé Uzureau ne fait ici que rééditer des textes connus et desquels il est absolument impossible de tirer une conclusion définitive. D'autres l'ont tenté avant lui.

Dans la plus récente édition des œuvres de Rabelais, due à la généreuse initiative de la Marquise Arconati Visconti et faite par Abel Lefranc et un groupe de collaborateurs de la *Revue des Études Rabelaisiennes*, la biographie de l'écrivain est étudiée avec un soin minutieux et une précision aussi recherchée que possible. Or, première remarque, l'on n'est déjà pas sûr de la date exacte de la naissance de Rabelais [1] et de sa jeunesse on ne connait absolument rien de précis.

La critique la plus sévère a été appliquée par ces éditeurs aux différents actes de la vie de Rabelais et ils en sont arrivé à conclure qu'avant la lettre à Budé, vers 1522, on ne savait à peu près rien de lui.

Quant au séjour à la Baumette, son souvenir paraît ne reposer que sur une note de Bruneau de Tartifume. Rabelais n'a cité la Baumette qu'une fois au cours de l'histoire de Gargantua, dans le chapitre XII [2], « Des chevaux factices

[1] 1483 chez certains biographes, 1495 d'après Rathery.

[2] L'indication de la page est sans utilité, cela dépend de l'édition que l'on consulte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Gargantua ». On n'en peut conclure qu'une chose : il connaissait la Baumette, et rien de plus. Nulle part il ne dit qu'il ait été moine en ce couvent.

Même en considérant le témoignage de Bruneau — qui paraît seul en l'espèce, je le répète, à retenir, — il serait intéressant de pouvoir le renforcer en ayant quelques détails sur les personnages qui ont pu se trouver à la Baumette entre 1510 et 1520. Or, pour notre part, nous n'avons pu trouver le moindre document, sauf cependant les noms de quatre gardiens de ce couvent, indiqués en marge d'un calendrier figurant en tête du manuscrit 16 de la Bibliothèque d'Angers.

La question de séjour de Rabelais, comme novice, à la Baumette n'est donc point close. Le texte attribué à Joseph Grandet [1], cité par M. Uzureau, comme la note de Grille, ne fait que confirmer l'existence d'une tradition qui flattait l'amour-propre des moines, toujours heureux de pouvoir dire qu'un homme devenu célèbre avait habité leur couvent.

Il en est du passage de Rabelais à la Baumette comme de la date de son arrivée au couvent de Fontenay, plus sérieusement étayée, semblait-il, sur un document où aurait figuré une signature du célèbre écrivain. M. Henri Clouzot, dans une étude critique, a fait bonne justice de cette légende [2].

Je ne nie pas que Rabelais soit venu à la Baumette, qu'il connaissait, mais je considère que nous ne savons rien de pré-

[1] Cette note est attribuée à Grandet par M. Uzureau, à cause de la similitude d'écriture. Elle n'est pas signée et se trouve dans une des liasses de notes recueillies par Grille (Art. La Baumette).

[2] M. Clouzot concluait : « Il n'en est pas moins vrai que, cette pièce écartée (il s'agit d'un acte de 1519 concernant le séjour de Rabelais au couvent de Fontenay-le-Comte), l'enfance, l'adolescence et les premières années de maître François retombent dans l'incertitude la plus complète. Nous n'avons plus pour nous guider que la tradition du séjour à la Baumette, rapportée par Bruneau de Tartifume, et les dates suspectes du Trésor de Chronologie de Pierre de Romuald ». (*Rev. des Études Rabelaisiennes*, 5e année, 4e fascicule.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cis à ce sujet et que les textes cités sont loin de clore la discussion. Il faudrait autre chose.

M. Camille Bourcier, qui a consacré une étude à Rabelais dans la *Revue d'Anjou* (4e série, 1876; II, p. 131), a aussi écrit sur ce sujet :

« Le doux climat de cette riche province (l'Anjou), la vie facile de ses habitants convenaient trop bien aux inclinations naturelles de Rabelais. La Baumette fut à peu près pour lui ce qu'avait été Seuilly. Il s'y montra tout aussi dissipé et, n'était la puissante énergie de ses facultés, on s'étonnerait de le voir, quelques années après, à l'Abbaye de Fontenay-le-Comte, se faire un renom par la vigueur et l'éclat de ses sermons. »

Langage élégant, sans doute, mais qu'il convient de ranger avec ce roman égaré au catalogue d'histoire de notre bibliothèque municipale : « Rabelais à la Baumette », par Constant (librairie Phalanstérienne, 1847, in-16).

Quelqu'un apportera-t-il par la découverte de documents nouveaux quelques précisions dans les premières années de Rabelais et de ses séjours en Anjou? Je le souhaite, sans l'espérer.

Adhuc sub judice lis est, et probablement pour longtemps !

V. DAUPHIN.

P.-S. — Une autre observation : je croyais que la première question posée par le Fureteur avait trait à un portrait de Rabelais, autrefois dans la collection Mordret? et la deuxième à une question bibliographique? M. Uzureau paraît avoir oublié ces deux questions.

M. Uzureau ferait bien de porter ses recherches sur d'autres points, comme l'identification de Frappin, qui reste encore assez vague, du médecin Pied de Boys, aussi inconnu. J'inclinerais à croire cependant qu'il s'agirait d'un sobri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quet ou d'un pseudonyme voulant désigner quelque célèbre régent de l'Université d'Angers, dont Rabelais aurait gardé souvenir.

V. D.

— M. l'abbé Uzureau a énuméré, dans le dernier numéro de la *Revue*, les principaux textes relatifs à la question. Mais il importe de faire remarquer que, *dans l'état actuel des études rabelaisiennes, aucun texte ne permet d'affirmer que Rabelais ait séjourné en Anjou*. Un seul témoignage est retenu par la critique comme présentant quelque valeur : celui de Bruneau de Tartifume. Mais ce témoignage unique n'est pas confirmé (Cf. *Œuvres de Rabelais*, édition Abel Lefranc, t. I, 1912, p. CXXVIII. *Revue des Études Rabelaisiennes*, III, 62. Plattard. *L'œuvre de Rabelais*, p. 124 et suiv.).

Cependant un point est à retenir : Rabelais fait, dans son œuvre, plusieurs fois mention de l'Anjou. Or, les savants qui ont le plus étudié cette œuvre au cours des dix dernières années ont remarqué que, quand Rabelais parle d'un pays, il en a presque toujours une connaissance précise, personnelle et réelle. J'inclinerais donc à croire que Rabelais avait vu de ses yeux Angers et La Baumette. Un passage du liv. II, ch. v, me paraît intéressant à cet égard : Pantagruel « vint à Angers, où il se trouvait fort bien et y eût demeuré quelque espace, n'eût été que la peste l'en chassa ». Rabelais fait-il allusion à un incident de sa propre existence? D'autre part, quand on sait quel amas de fantaisies a défiguré la biographie du grand écrivain, on est porté à la défiance sur l'histoire de la Baumette. Peut-être y a-t-il là une légende née de la mention de ce lieu dans Rabelais. En tout cas, la question reste ouverte.

Louis HOGU.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

15 — IMPRIMERIES ANGEVINES.

Un correspondant de l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, à la suite de la publication de notre note relative à Doué (la Fontaine) lieu d'impression, a demandé si cette information était exacte « comme on le croit en Anjou ». Un autre correspondant a répondu récemment en affirmant qu'il s'agissait bien de Doué et non de Douai. Mais nous-même qui avons pour la première fois, croyons-nous, signalé ici le fait, nous serions très heureux d'avoir des preuves à l'appui et nous espérons que le correspondant de l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* les voudra bien donner au Fureteur angevin.

E. P.

— Nous n'ajouterons qu'un mot à la réponse faite par M. l'abbé Uzureau : dès 1518 nous voyons sortir des presses de la Flèche un livre sur la gastronomie intitulé *La Bienséance*.

A propos de l'imprimerie à Saumur M. l'abbé Uzureau nous a donné une réédition de l'excellent article paru dans la Société des lettres, sciences et arts du Saumurois sous la signature de son érudit secrétaire. Dans l'article en question M. le Dr Bontemps nous dit (juillet 1911. II. nº 4, p. 30) que l'imprimeur Ernou reproduisait régulièrement sa marque : « aigle planant sur une ville et tenant dans son bec une banderole avec la légende *Movendo* ». Cette prétendue régularité n'est pas sans exception et je citerai « Harangue faite au roy par les ambassadeurs du Royaume de Siam en Oriant, dans leur audiance de congé, à leur départ de Versailles pour retourner à Siam, traduite en françois par M. ooooo. A Saumur chez François Ernou imprimeur libraire ordinaire du Roy et des PP. de l'oratoire proche la maison de ville 1687. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La marque est ici un buste à l'antique dans un médaillon rond reposant sur un socle.

20 — DUMESNIL (chevalier du).

Grille dans ses dossiers biographiques écrit :

Mesnil Luppé de (ou du) chev^r.

Amant aimé de Mlle Delaunay. Ce chevalier de Mesnil inspira la passion que Mlle Delaunay connut pour lui, dans le séjour de la Bastille. Il ne répondit que faiblement à son amour et finit absolument par la sacrifier à une belle angevine de ses cousines. Duclos, dans ses mémoires, dit qu'il était « au-dessous du médiocre [1] »; Grimm le traite encore plus mal. V. le troisième vol. des mémoires de Mme de Staal écrits par elle-même. Paris, sous la rubrique Londres. 4 vol. in-12 1755. On y trouve 23 lettres au dit chevalier mêlées de vers et de prose. Ces mêmes lettres et 190 autres au même chevalier de Mesnil font également partie du recueil général des lettres de Mlle Delaunay publiées en 1801 en 2 vol. in-12 par M. Bernard.

Nous ajouterons que le chevalier de Mesnil quitta la Bastille en 1720. En effet, dans les Mémoires de la Régence (Amsterdam 1749, t. IV, p, 73) nous lisons : « 1720. Messieurs de Bois David et de Menille qui étoient à la Bastille pour la même affaire furent aussi élargis. » D'autre part le régent ne paraît pas avoir partagé la mauvaise opinion de Duclos et de Grimm au sujet de notre chevalier. Moufle d'Angerville (*Vie privée de Louis XV*, Londres, 1781, t. I, p. 45, note infrapaginale) nous raconte qu' « Un marquis de Menilles, d'une autre famille, alla trouver le duc d'Orléans, pour l'assurer qu'il n'étoit ni parent ni ami du chevalier. *Tant pis pour vous*, répondit le Régent, *le chevalier de Menilles est un fort galant homme.* »

[1] Duclos, *Mémoires secrets*, L. III.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Enfin le chevalier de Mesnil est un des personnages de *Rosette*, le roman de Funck Brentano et André de Lorde.

Dr O. COUFFON.

Réponse au nº 23 du *Fureteur Angevin* : Quelle est l'origine du nom de « Boisnet » appliqué à un quartier d'Angers?

Le nom de *Boisnet* signifie *petit bois*.

Son origine étymologique paraît être : *Buxum, buxetum*, et, probablement un diminutif de basse latinité, *buxinetum*, d'où *buissonnet, boisenet* et *boisnet*.

On trouve dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, de Fréd. Godefroy, t. Ier, p. 757 : « Buissonnet, *boisenet*, petit bois. « Q'au *boisenet* alé estoit. — (Marie [de France] dit d'Ysopet, XLII, var., Roq.) »

Le quartier de « Boisnet » a donc été appelé ainsi parce que, sur ce terrain formé d'alluvions, déposées dans le lit de la Maine au point de l'avoir fait dévier, divers arbres ou arbustes avaient pris naissance et, par leur développement, y avaient constitué un petit bois ou taillis.

L'emploi de ce nom doit remonter au moyen âge, on le voit cité dès la fin du XIe siècle. En 1095, un des témoins dans une charte de Saint-Nicolas figure sous le nom de Goffridus de Boënet. (Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 181, preuves.)

Dans les archives de l'Hôtel-Dieu, reg. 29, fº 415, on lit : « ... étaient le dimanche, 19 juin 1575, au lieu vulgairement appelé le petit *boys net* entre la Haute-Chaîne de cette ville et les moulins à eau qui appartiennent à l'abbesse du Ronceray. »

L'existence des arbres et arbustes en cet endroit est aussi attestée comme son nom par de nombreux ouvrages plus récents.

On peut d'abord citer le Ms. 991 (anc. 867) de la bibl. publ. d'Angers, *Annales et Antiquités d'Anjou*, attribué

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Jean Ballain, marchand-potier à Angers (1716). On y voit page 414 : « ... pendant lequel temps [1556], la rüe de Boisnet fut commencée à bastir; elle fut ainsy nommée accause de quantité d'arbres qui estoient en cet endroit où on voit encorre quelques unes (*sic*). »

C'est ensuite l'ouvrage de Blordier-Langlois : *Angers et l'Anjou sous le régime municipal* (Angers, Cornilleau et Maige, 1843). L'auteur, qui est angevin, parle assez longuement de Boisnet (p. 151-154) et dit : « Ce quartier, le plus beau de la partie basse d'Angers, était au temps dont nous parlons [vers 1650], un lieu pestilentiel, presque toujours inondé... Le nom qu'il portait et qu'il a conservé indique qu'il y fut coupé des bois [1], qui devaient ralentir l'écoulement des grandes eaux, empêcher leur évaporation, être enfin le réceptacle de dépôts délétères. »

Enfin, Célestin Port, dans sa réimpression de la *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuilerie (Angers, Barassé, 1869), parle à plusieurs reprises de Boisnet, notamment page 383 : « Boënet, 1095 (ch. de Saint-Nicolas). C'était jusqu'au XVIIe siècle une prairie fangeuse coupée de rigoles et de ruisselets, ancien et véritable lit de la Maine qui s'en était écartée en formant une grande île appartenant à l'Hôtel-Dieu. »

Un témoignage d'un autre genre pourrait être invoqué au sujet de l'état du quartier de Boisnet avant le XVIIe siècle. C'est le plan de *La Ville, Cité et Université d'Angers*, dû à Adam Vandelant (Paris, Nicol. Chesneau, 1576). On constate, en le regardant, que l'espace de terrain appelé Boisnet renfermait des arbres et arbustes croissant dans un sol inégal et fangeux.

Vers la fin du XVIIe siècle, peu à peu, « lentement », dit Blordier-Langlois, des artisans de toute espèce demandèrent à la ville des concessions pour y établir leurs ateliers, sur-

[1] Ormeaux, saules, luisettes (variété d'osier). Cf. *ibid.* p. 152.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tout quand la porte Boisnet fut démolie et le canal de la Saulaye comblé; des bourgeois songèrent même à y bâtir des maisons. Mais pour les mettre hors des eaux et rendre cet endroit habitable, il fallut rapporter des terres en grande quantité et enlever les plantations nuisibles. C'est ainsi que l'ancienne « prairie fangeuse » fut transformée, tout en conservant son nom de Boisnet.

On remarque cette transformation sur le plan de 1775 levé par J.-B^te^ Dubois, géomètre-arpenteur juré de la ville d'Angers. Le côté de la rue Boisnet voisin de la rivière y est représenté couvert en partie de maisons disposées symétriquement.

V. L.

QUESTIONS

25 — Université d'Angers.

[Nous croyons devoir soumettre à nos fureteurs la question que publie l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* du 10 juillet, sous la signature du Comte de Guenyveau.]

« Le fait pour un bachelier de ladite Université d'être nommé, en janvier 1717, procureur de la Nation d'Aquitaine (une des six nations de l'Université), implique-t-il pour cet étudiant d'être originaire de cette nation ou d'y avoir des attaches? Quelles étaient les limites de cette « nation »? Comprenait-elle le diocèse de la Rochelle?

26 — Andegavi molles.

Il est d'usage courant d'attribuer ce mot à César. Nul ne saurait indiquer dans quel texte. Et pour cause, car il n'existe nulle part. Célestin Port dans une note de l'introduction de son *Dictionnaire de Maine-et-Loire* avait signalé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

déjà ce qu'a de légendaire cette attribution. Ce qui n'empêche que le mot circule toujours avec la même paternité. L'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* a publié, il y a quelque temps, une communication à ce sujet, s'étonnant — à bon droit — que notre éminent compatriote, M. René Bazin, professeur, académicien et angevin, recevant officiellement les membres du Congrès des Sociétés Savantes à Saumur, ait, dans son discours, reproduit ce dicton, en l'attribuant sans réserve à Jules César.

Ne serait-il pas curieux de rechercher l'origine de ce mot fameux. Retenons tout d'abord qu'il n'existe dans aucun texte de César. Cherchons ensuite dans quelle circonstance ou dans quelle publication lointaine il a été produit pour la première (?) fois.

La parole est aux chercheurs.

R. V.

27 — Bourgine de l'Étang (Mlle).

Un collaborateur du *Fureteur Angevin* pourrait-il donner quelques renseignements sur l'ascendance de « défunte Mlle Aimée Bourgine, dite Létang », dont les biens meubles mis en vente, tant à Angers qu'à la métairie de l'Étang, près Brissac, les 9 et 16 février 1816 (*Affiches d'Angers*, du 6 février 1816). Quelle pourrait être la parenté de cette demoiselle avec René Bourgine de l'Étang, maître en chirurgie, décédé à Sillé-le-Guillaume, le 12 mars 1789?

H. Baguenier-Desormeaux.

28 — Guenyveau.

Pourrait-on trouver , soit aux mairies de Vihiers et de Saint-Hilaire-du-Bois, soit plutôt au *greffe du Tribunal civil de Saumur* : 1) l'acte de mariage de François Guenyveau avec Marie Cormeau, vers 1724; 2) l'acte de naissance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Claude Guenyveau, fils des précédents, vers 1725; 3) les actes de décès de François Guenyveau et de Marie Cormeau, avant 1760; 4) l'acte de naissance, vers 1759, d'Augustin-François Guenyveau et, le 24 novembre 1762, celui de son frère Pierre-Claude? La famille Guenyveau est signalée dès 1685 à Vihiers ou à Saint-Hilaire-du-Bois.

F. Uzureau.

28 — Lerpinière (de).

Dans son *Histoire de la Bastille*, Amsterdam, 1724, Constantin de Renneville, t. II, p. 300, parle d'un nommé de Lerpinière, proposant de Saumur, embarqué le 12 mars 1687 à Marseille à bord du vaisseau le N. D. de Bonne Espérance. Ayant échappé au naufrage de ce vaisseau survenu le 17 mai 1687 sur les côtes de la Martinique, il fut emprisonné au fort Saint-Pierre et vingt-quatre heures après abjura le protestantisme dans l'espoir de recouvrer sa liberté. Il fut alors conduit à Saint-Domingue, puis il put passer à Londres où de Renneville le vit.

Bien que l'*Histoire de la Bastille*, de Renneville, déjà épuisée au XVIIIe siècle, soit traitée par Linguet (*Histoire de la Bastille*, Londres, 1783, p. 121) de « tissu de grossièretés dégoûtantes et de fables absurdes », il me paraît intéressant de rechercher ce qu'était ce de Lerpinière et s'il était parent du libraire et du ministre protestant de Saumur signalés par Célestin Port.

Dr O. Couffon.

29 — Hortode.

Préparant une histoire de la Bibliothèque d'Angers je désirerais me procurer, si possible, et tout au moins voir une caricature anglaise représentant Hortode, adjoint commis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux bibliothèques de la ville d'Angers, en robe de charlatan avec ces mots sur le bonnet : *Non sum medicus sed coquinus.*

Cette caricature fut publiée dans les circonstances suivantes : Hortode, ayant donné sa démission de commis à la bibliothèque et s'étant enrôlé comme volontaire, se distingua et fut bientôt officier. Étant passé avec son régiment à Saint-Domingue, il obtint les grades de général de brigade, général de division, chef d'état-major. Un jour, apercevant une corvette anglaise qui avait jeté l'ancre sur la rade de Port-au-Prince, il forma le projet d'aller pendant la nuit s'en emparer. Il fit monter des bataillons sur des barques canonnières, et lui-même il les dirigea. Ayant pris un habit de médecin pour se déguiser, il parlementa d'abord avec le capitaine du navire pour le surprendre. Mais, au lieu de prendre la corvette, il fut pris avec ses bataillons et emmené en Angleterre. Ce fut à cette occasion que fut publiée cette curieuse caricature.

Dr O. Couffon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ephémérides astronomiques pour 1913

(Suite)

OCTOBRE

Mercure. — Sera visible le soir à l'Ouest à la fin du mois.
Se couche le 5 à $17^h 46^m$.
— 15 à $16^h 52^m$.
— 25 à $17^h 20^m$.

Vénus. — Visible le matin à l'Est.
Se lève le 5 à $3^h 3^m$.
— 15 à $3^h 30^m$.
— 25 à $3^h 58^m$.

Mars. — Visible presque toute la nuit.
Se lève le 5 à $21^h 38^m$.
— 15 à $21^h 20^m$.
— 25 à $20^h 58^m$.

Jupiter. — Visible le soir à l'Ouest.
Se couche le 5 à $21^h 42^m$.
— 15 à $21^h 8^m$.
— 25 à $20^h 35^m$.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saturne. — Visible toute la nuit.
Se lève le 5 à $20^h 19^m$.
— 15 à $19^h 39^m$.
— 25 à $18^h 58^m$.

Uranus.— Visible le soir à l'Ouest.
Se couche le 5 à $23^h 45^m$.
— 15 à $23^h 6^m$.
— 25 à $22^h 27^m$.

Neptune. — Visible le soir à l'Est.
Se lève le 5 à $23^h 16^m$.
— 15 à $22^h 37^m$.
— 25 à $21^h 58^m$.

Phénomènes à observer

Il est à remarquer que dans ce mois toutes les planètes vont se trouver visibles. Comme tout au moins les 5 premières sont remarquables par leur éclat, elles pourront servir à identifier les constallations où elles se trouveront à cette époque.

Vénus se trouvera au début du mois dans le Lion, puis après dans la Vierge.

Mars sera visible dans les Gémeaux; Jupiter dans le Sagittaire et enfin Saturne dans le Taureau.

Du 16 au 22, on pourra observer les étoiles filantes dites Orionides; elles sont généralement rapides.

Le 25, à $18^h 30$, un seul satellite de Jupiter sera visible, le IVe; le Ier et le IIIe seront derrière la planète et le IIe devant. Ce phénomène pourra fort bien être suivi avec une bonne jumelle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOVEMBRE

Mercure. — Sera visible le soir à l'Ouest, au commencement du mois.

Se couche le 6 à $17^h 7^m$.
— 16 à $16^h 41^m$.
— 26 à $15^h 47^m$.

Vénus. — Visible le matin à l'Est.

Se lève le 6 à $4^h 32^m$.
— 16 à $5^h 2^m$.
— 26 à $5^h 32^m$.

Mars. — Visible presque toute la nuit dans les Gémeaux.

Se lève le 6 à $20^h 27^m$.
— 16 à $19^h 56^m$.
— 26 à $19^h 19^m$.

Jupiter. — Se couche de plus en plus tôt et devient difficilement visible le soir à l'Ouest.

Se couche le 6 à $19^h 57^m$.
— 16 à $19^h 26^m$.
— 26 à $18^h 57^m$.

Saturne. — Visible presque toute la nuit.

Se lève le 6 à $18^h 9^m$.
— 16 à $17^h 27^m$.
— 26 à $16^h 45^m$.

Uranus. — Visible le soir à l'Ouest.

Se couche le 6 à $21^h 41^m$.
— 16 à $21^h 3^m$.
— 26 à $20^h 25^m$.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Neptune. — Visible le soir à l'Est.
Se lève le 6 à $21^h 11^m$.
— 16 à $20^h 32^m$.
— 26 à $19^h 52^m$.

Phénomènes à observer

1er *novembre.* — Mercure, étant ce jour à sa plus grande élongation, pourra être facilement vu le soir à l'Ouest.

Du 13 au 18. — Étoiles filantes dites Léonides.

Du 17 au 23. — Étoiles filantes dites Andromédides.

DÉCEMBRE

Mercure. — Visible le matin à l'Est.
Se lève le 6 à $5^h 35^m$.
— 16 à $3^h 51^m$.
— 26 à $6^h 28^m$.

Vénus. — Inobservable tout ce mois.

Mars. — Visible toute la nuit dans la constellation des Gémeaux.
Se lève le 6 à $18^h 34^m$.
— 16 à $17^h 41^m$.
— 26 à $16^h 43^m$.

Jupiter. — Peu visible le soir à l'Ouest.
Se couche le 6 à $18^h 28^m$.
— 16 à $18^h 0^m$.
— 26 à $17^h 32^m$.

Saturne. — Visible toute la nuit dans la constellation du Taureau.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Se lève le 6 à $15^h 9^m$.
— 16 à $15^h 16^m$.
— 26 à $14^h 34^m$.

Uranus. — Visible le soir à l'Ouest.
Se couche le 6 à $19^h 48^m$.
— 16 à $19^h 11^m$.
— 26 à $18^h 34^m$.

Neptune. — Visible la plus grande partie de la nuit.
Se lève le 6 à $19^h 11^m$.
— 16 à $18^h 31^m$.
— 26 à $17^h 50^m$.

Phénomènes à observer

Du 9 *aù* 12. — Étoiles filantes dites Géminides.

Le 11 *décembre.* — Occultation des Pléiades par la Lune de $21^h 41^m$ à $22^h 6^m$. Voir la *Revue* de mai-juin.

Électre sera occultée	de....	$19^h 52^m$	à	$21^h 8^m$
Celœno	—	$20^h 8^m$	à	$21^h 8^m$
Maïa	—	$20^h 42^m$	à	$21^h 48^m$

Le 15 *décembre.* — Conjonction de Mars et de la Lune.

A cette date, à 22^h, cette planète ne sera qu'à 59' du bord de la lune, soit à un peu moins de deux diamètres apparents de la lune.

22 *décembre.* — Solstice d'hiver à $10^h 35^m$.

E. Chéreau.

(A suivre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumé des Observations Météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Juillet 1913

Pression barométrique. Moyenne : 760^{mm},66 ; minimum, 754^{mm},86, le 6 à 2 heures du soir ; maximum, 765^{mm},87 le 19, à 10 heures du matin ; écart extrême, 11^{mm},01.

Température. Moyenne (sous l'abri) des minima, 12°,35 ; des maxima, 23°,37 ; (sans abri) des minima, 12° ; des maxima, 27°,56 ; des maxima (boule noire), 31°,06 ; (sur le sol gazonné) des minima, 10°,27 ; des maxima, 41°,71 ; d'une eau de source, 14°,90 ; du mois, 18°,43. Sous l'abri : minimum absolu, 8°,0, le 8 ; maximum absolu, 29°,5, le 14. Sans abri : minimum absolu, 7°,5, le 8 ; maximum absolu, 36°,2, le 13 ; maximum absolu (boule noire), 40°,5, le 13. Sur le sol gazonné : minimum absolu, 4°,7, le 8 ; maximum absolu, 54°,4, le 13.

Humidité relative moyenne du mois, 68 ; minimum, 30, le 13, à 4 heures du soir ; maximum, 96, les 3, 9 à 7 heures du matin et 7 heures du soir.

Nébulosité moyenne du mois, 6,64 ; moyenne diurne la plus faible, 0,6 le 21 ; la plus forte, 9,9 le 18.

Nombre de jours de soleil, 26 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 148 h. 25 environ.

Pluie totale du mois, 35^{mm},9, en 9 jours appréciable au pluviomètre et 6 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 21^{mm},6, le 15. Evaporation, 109^{mm},20.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fréquence des vents : 2 jours du N; 1 jour du NN-E; 7 jours du N-E ; 1 jour de l'E N-E; 1 jour du l'E S-E; 1 jour du S-E; 2 jours du S-W ; 1 jour de l'W S-W; 6 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W; 6 jours du N-W; 2 jours du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 4m,9 ; moyennes diurnes : la plus élevée, 8m,3, le 25; la plus faible, 0m8, le 12. Vitesse maximum du vent, 13m,3 par seconde le 25 à 3 h. 48 du soir (vent N-E).

Rosée les 2, 4, 8, 9, 13, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 29, 31; brouillard le 12 le matin; lueurs crépusculaires vives les 20, 22, 23 à 8 h. 15 du soir.

Fin de la floraison de la vigne (chasselas) le 3.

Orage du SS-W à l'E le 30, de 4 h. 20 à 4 h. 42 du matin, second orage du N-E à l'E le 30, de 5 heures à 5 h. 42 du matin.

Août 1913

Pression barométrique. Moyenne: 760mm,49; minimum, 751mm,42, le 29, à 4 heures du soir; maximum, 766mm,53, le 13, à 10 heures du matin; écart extrême, 15mm,11.

Température. Moyenne (sous l'abri) des minima, 12°,70; des maxima, 24°,64; (sans abri) des minima, 12°,55; des maxima 29°,68; des maxima (boule noire), 33°,08 ; sur le sol gazonné des minima 10°,63; des maxima 42°,26; d'une eau de source, 15°,41; du mois, 18°,66. Sous l'abri; minimum absolu, 8°,6 le 9; maximum absolu, 31°,1 le 29. Sans abri; minimum absolu, 8°,3 le 9; maximum absolu, 38°,5 le 29; maximum absolu (boule noire) 41°,8 le 29. Sur le sol gazonné, minimum absolu, 5°,8 le 9; maximum absolu, 47°,5 le 26.

Humidité relative moyenne du mois, 66; minimum, 28, le 25, à 4 heures du soir; maximum, 98, les 16, 28, à 7 heures du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 5,76; moyenne diurne la plus faible 0,0, les 3, 22; la plus forte, 9,4 le 8.

Nombre de jours de soleil, 29 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 166 h. 60 environ.

Pluie totale du mois, 14mm5, en 7 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 10mm4, le 12. Evaporation, 116mm50.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fréquence des vents : 2 jours du N; 3 jours du N N-E; 8 jours du N-E; 2 jours de l'E N-E; 2 jours de l'E S-E; 2 jours du S-W; 6 jours de l'W; 1 jour de l'W; 4 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $4^{m}6$; moyennes diurnes: la plus élevée, $8^{m}7$, le 17; la plus faible, $1^{m}6$, le 11. Vitesse maximum du vent, $17^{m}2$ par seconde, le 26 à 5 h. 45 du soir. (Coup de vent de l'E.)

Rosée les 2, 3, 4, 5, 7, 11, 13, 17, 24, 25, 31. Brouillard les 1er, 16, 22, 28, 31 le matin à 5 heures et 7 heures; brouillard sur terre les 21, 23 le matin ; lueurs crépusculaires vives les 3, 6, 15, 16, 22 vers 7 h. 25 du soir.

Début de la maturité de la vigne (chasselas) le 23; milieu de la maturité le 31.

Orage du S-E au N-E de 6 h. 10 à 7 h. 45 du matin le 29; orage de l'W N-W à l'E W-E, de 6 h. 12 à 6 h. 27 du soir, le 30. Eclairs faibles le 27, du N-W, à 4 h. 30 du matin ; éclairs le 29, à l'W et N, à 1 h., 3 h., 4 h. du matin ; éclrirs le 29, à l'E et N-E, à 11 h. du soir.

Le 26, le baromètre enregistreur à poids indique une variation rapide de grande amplitude, une baisse de 4^{mm} de 5 h. 30 à 5 h. 50 du soir et une hausse de 2^{mm} de 6 h. à 6 h. 12 du soir. A 5 h. le vent d'E. à une vitesse de 3 m. par seconde pour monter rapidement et un coup de vent à 5 h. 5 m. indique une vitesse de 17 m. par seconde pour redescendre à 10 m. par seconde à 6 h. 15 s.

Les nuages viennent très lentement du S.-W., la température maxima a été de 28°8 à l'ombre et de 36°0 au soleil sans indice d'orages. De 5 h. 10 m. à 6 h. 10 m., il est tombé 0 m. 5 de pluie.

A. Cheux.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

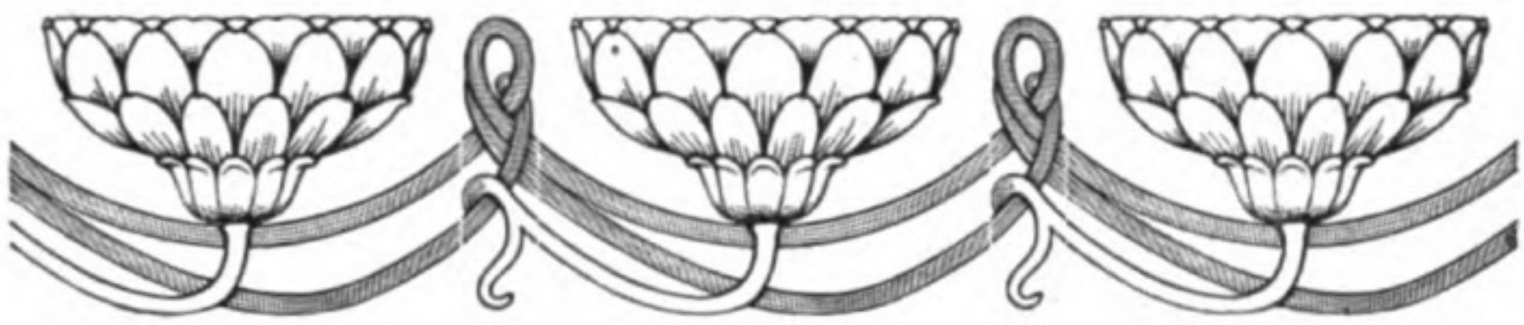

Chronique

Le vernissage de l'Exposition des Artistes Saumurois a eu lieu le 9 juillet. Un assez grand nombre d'invités, parmi lesquels M. le docteur Peton, maire de Saumur, et plusieurs notabilités de la Société des Lettres, Sciences et Arts honoraient de leur présence, l'ouverture officielle du premier salon saumurois.

L'Exposition, qui se tient dans les trois pièces du Cercle des Fêtes, renferme une collection de peintures, de pastels, d'études de sculpture très intéressante. Toutes ces œuvres, dont plusieurs d'une réelle valeur, sont nées d'artistes saumurois.

Parmi les plus jolies et les plus séduisantes peintures qu'on y remarque, on peut citer : « Les Bruyères sur la butte de Blou », de Mme Arc-Vallette ; « La Loire près de Montsoreau », de M. Gaétan Lombard ; « Les Goémons », de M. Manzin. Mentionnons aussi les peintures sur toile et sur émail de M. Emile Thiffoine ; les vues et portraits de M. Trouillebert ; « Soleil du matin sur les Alpes », de M. Claude Mérat ; « l'Ouessantine », de M. Daigueplats ; les lavis de M. Brunel Victor ; les imitations de bois et de marbre de M. Mandaron fils, etc.

A signaler plus spécialement dans la sculpture, le « Portrait d'une jeune saumuroise » et le « Masque de l'aveugle saumurois Desessarts » de M. Benon, le « Vieux mendiant », une « Porteuse d'eau » et l'esquisse du « bas relief du monument Dupetit-Thouars », de M. Jouannault.

Il y a encore les travaux de ferronnerie d'art de M. Nouri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son et les aquarelles de M. Marc Leclerc, qui sont d'un grand intérêt. En somme, les œuvres représentées dans cette exposition purement saumuroise sont intéressantes. La place nous manque pour les mentionner toutes.

Il faut savoir gré à la Société des lettres, sciences et arts du Saumurois d'avoir bravé les difficultés inhérentes à l'organisation d'un Salon. Aussi bien, la très intéressante exposition qu'elle a réussi à grouper, avec infiniment de goût et d'éclectisme, au Cercle des fêtes a obtenu dès le premier jour un vif succès de curiosité et ce doit être là, pour la Société une douce récompense. Aux murs, dans les vitrines, sur les socles, figurent plus de 250 œuvres de peinture, sculpture, gravure, travaux d'art, etc.

M. le docteur Bontemps, faisait les honneurs du vernissage avec sa bonne grâce habituelle.

***

Le concours du Cheval de guerre à eu lieu à Saumur les 16 et 17 juillet. Ce concours fut réussi en tous points et le jury eut fort à faire pour récompenser les plus dignes entre les nombreux et splendides chevaux qui lui furent présentés.

A l'occasion de ce concours, Saumur était en fête, toutes les habitations étaient pavoisées et illuminées.

***

Pour la première fois, le département de Maine-et-Loire a reçu la visite d'une nombreuse délégation des sommeliers des principaux restaurants de Paris.

Cette visite, due à l'initiative de l'Union des viticulteurs de Maine-et-Loire, si habilement dirigée par son président M. Massignon, et son secrétaire-général M. le docteur Sigaud, dont on connaît le dévouement, aura pour la viticulture angevine les plus heureux résultats.

Les sommeliers parisiens ont apprécié à leur juste valeur les vins d'Anjou qu'ils ignoraient et dont ils ont admiré la finesse et le goût fruité, aussi bien au Champ, à Montjean, Saint-Georges-sur-Loire où ils allèrent en caravane, qu'à Angers où ils furent reçus en un banquet par le Syndicat du commerce des vins et spiritueux, que préside le grand distillateur angevin, M. Cointreau.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 27 juillet, Segré, en fête, acclamait 4.200 gymnastes, appartenant à la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France.

La messe en plein air, le banquet, les différents concours, le défilé des sociétés, le salut du Saint-Sacrement, toutes les étapes, en un mot, de cette grandiose manifestation se déroulèrent dans un ordre parfait.

La présence de NN. SS. les évêques d'Angers et de Laval rehaussait l'éclat de cette solennité, à laquelle assistaient MM. Laurent Bougère et Hugot-Derville, députés; le comte Geoffroy d'Andigné et Dubois-Fresney, conseillers généraux; Charbonneau et Meslay, conseillers d'arrondissement; le comte Fortuné d'Andigné, conseiller municipal de Paris; le comte de Lapparent, vice-président de la Fédération; le colonel Couilleau, président de l'Union d'Anjou, etc.

Prirent la parole : à la messe, Mgr Grellier, évêque de Laval; au banquet, MM. le comte Geoffroy d'Andigné, le comte de Lapparent et Mgr Rumeau.

Ajoutons que Brindejonc des Moulinais, de retour de son excursion mémorable aux différentes capitales de l'Europe, de passage dans notre région, évolua gracieusement avec son monoplan au-dessus des colonnes en marche, s'associant ainsi à cette fête patriotique, religieuse et sportive.

***

A l'exemple des autres grandes villes de France et d'Europe, Angers possède aujourd'hui sa section des éclaireurs de France (boy-scouts français), association dont le but est de développer chez les jeunes gens la vigueur et l'adresse physiques, l'initiative, l'esprit de ressource, le courage sous toutes ses formes, le patriotisme, le sentiment de la solidarité, de la responsabilité morale et de l'honneur.

M. Bastide fut l'organisateur de cette section angevine, dont la direction a été confiée à M. le capitaine Chevreau, du 71e territorial.

Les boy-scouts angevins, au nombre d'une soixantaine, outre les exercices indispensables à leur instruction, ont déjà fait de nombreuses sorties, marches, expériences de camping, etc.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans la liste des affectations, faites par l'État, pendant le premier semestre de 1913, des œuvres d'art lui appartenant, nous remarquons les suivantes :

A la préfecture de Maine-et-Loire : Une peinture de M. Gervais, *Jeune Porteloise*.

Au musée d'Angers : Une peinture de L. Chassevent, *La Nuit*.

Au musée de Cholet : Une aquarelle de Mlle P. Adour, *Le Parc*.

Au musée de Saumur : Une peinture de Mlle Desportes, *Charmeur du Sous*.

***

Le mardi 1er juillet, les évêques protecteurs de l'Université catholique d'Angers ont tenu leur réunion annuelle. NN. SS. les Évêques de Nantes, de Laval, d'Angoulême, de Poitiers et du Mans, Mgr Métreau, administrateur apostolique du diocèse de Tours, M. le chanoine Gayet, vicaire général, représentant Mgr l'archevêque de Rennes et M. le chanoine Poirier, vicaire général, représentant Mgr l'évêque de Luçon, entouraient Mgr l'évêque d'Angers, chancelier de l'Université.

Dans la séance, qui se tint, à l'évêché, de 9 heures à midi, les prélats entendirent les rapports sur l'état financier de l'œuvre et délibérèrent sur tout ce qui intéressait sa marche progressive.

Un banquet les réunit ensuite, dans le vaste réfectoire des maisons de famille de l'Université, avec les professeurs des Facultés des Écoles annexées, heureux de sentir leur ouvrage approuvé, leur dévouement apprécié, leurs efforts encouragés par tous les chefs des diocèses de la région universitaire.

***

Un bref du Pape vient de remanier les circonscriptions universitaires des deux Instituts catholiques d'Angers et de Paris. Les trois diocèses de Vannes, Quimper et Saint-Brieuc, sont détachés de Paris et leurs évêques seront désormais « évêques protecteurs de l'Institut catholique d'Angers ».

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au cours de l'assemblée générale des actionnaires des Usines métallurgiques de la Basse-Loire, le Conseil d'Administration a fourni, dans son rapport, plusieurs renseignements fort intéressants concernant les exploitations de cette Société en Maine-et-Loire.

Tout d'abord, en ce qui concerne les carrières de Chaudefonds, les travaux d'installation sont actuellement terminés et tout prochainement ces carrières seront mises en exploitation, dès que les formalités pour le raccordement avec les chemins de fer de l'État auront été accomplies.

Quant aux mines de fer de Segré, voici d'où en sont les travaux qui y ont été jusqu'à ce jour exécutés :

Les centres du Minguet et du Charmont sont actuellement reliés aux gares par des transporteurs aériens qui fonctionnent régulièrement et dont la capacité a été prévue pour le tonnage important que ces puits produiront dans l'avenir.

Le premier siège établi dans la concession du Bois possède également un câble qui le relie à la gare de Noyant.

Les travaux des nouveaux puits du Bois et des Aulnays sont en pleine activité.

Le programme de mise en exploitation progressive du bassin de Segré s'exécute donc avec la plus grande régularité.

Le dédoublement des voies de Segré vers Nantes et vers Saint-Nazaire est en cours d'exécution. Il viendra, à son heure, aider au débouché du minerai quand la période d'exploitation intensive des mines aura commencé.

***

Dans l'*Indépendance bretonne*, M. Charles Ponsonhaille consacre un article fort intéressant aux vitraux d'art ancien. Nous en donnons ici un extrait :

Les plus anciennes verrières existantes sont celles de la chapelle absidiale de la cathédrale d'Angers en 1100 ; le « Crucifiement » à Saint-Rémi de Reims, l' « Arbre de Jessé » la « Vie de la Vierge » et le « Régent de France, Suger à ses pieds » dans l'église abbatiale de Saint-Denis au XIIe siècle. Au siècle suivant, le vitrail — quel que soit son âge — s'épanouit comme la fleur royale rapportée d'Orient par les barons Croisés. C'est le Triomphe de la Rosace à Notre-Dame de Paris, Amiens, Lyon,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Poitiers, Strasbourg, à la Sainte-Chapelle. Les figures, d'une rigidité byzantine, ne jouent qu'un rôle souvent accesssoire. La verrière est une « Mosaïque translucide ».

***

Dans le tableau dressé en exécution de l'art. 31 du décret du 9 septembre 1909, donnant la situation, au 1er août 1913, du tonnage admis à participer aux primes à la navigation et compensation d'armement dans la limite de 150 millions prévus par l'article 23 de la loi du 7 avril 1902, nous avons remarqué :

Prise de rang des navires.

Voiliers de construction française francisés antérieurement à la promulgation de la loi :

9 janvier 1903. *Aimé-Blavier*, tonnage, 116,84; dépense présumée ou constatée, 34,954 fr. 66. Compagnie des Ardoisières d'Angers.

9 janvier 1903. *René-Montrieux*, tonnage, 236,55; dépense présumée ou constatée, 70,944 fr. 25. Compagnie des Ardoisières d'Angers.

***

Les membres du groupe théâtral de l'Union de la jeunesse laïque de Saumur ont obtenu au concours international des théâtres d'amateurs, organisé les 16 et 17 août par la Fédération nationale à Troyes, un succès mérité.

En effet, après l'exécution de la pièce imposée que jouaient Mlles Agnès et Ellen, et MM. Raoul Rayne et Dyrval, et celle de la pièce de choix qui avait pour interprètes Mme Yvonne Castel, MM. Gaston Noël et Leo Duray, les deux jurys, d'un commun accord, classèrent le groupe en deuxième division, le faisant ainsi monter d'un échelon et, mieux, lui décernait un premier prix pour chaque interprétation dans cette division.

***

L'Automobile-Club de l'Anjou organise, le 22 septembre 1913, sous le nom de *Prix d'Automne*, une course internationale, en circuit fermé, de motocyclettes, side-cars, voitures à vendre, à réclamer et voitures de tourisme.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A l'occasion du Congrès international de Médecine qui s'est tenu au commencement du mois d'août à Londres et auquel ont pris part plusieurs milliers de professeurs et de praticiens du monde entier, le Collège royal des chirurgiens de Londres a procédé à une promotion exceptionnelle de membres associés étrangers.

Trois Français ont été nommés. Ce sont le professeur Hartmann, de Paris ; le professeur Monprofit, d'Angers, et le docteur Tuffier, de Paris. Ont été également nommés deux Allemands : les professeurs Korte et Bier ; deux Autrichiens : les docteurs Eiselsberg et Fuchs, et deux Américains.

Le Collège Royal de Clururgie de Londres est en Angleterre, l'institution la plus importante au point de vue scientifique et chirugical. Depuis plusieurs années, dit le *Journal*, en vue du Congrès international — auquel a pris part le professeur Monprofit — le Collège Royal n'avait fait aucune nomination pour maintenir à son chiffre très restreint le nombre des titulaires de cette distinction enviée.

C'est dire tout le prix qui s'attache à la nomination de notre éminent concitoyen, M. le professeur Monprofit, dont la valeur reçoit ainsi, de la part du Collège Royal de Londres, une consécration nouvelle et la plus appréciable, et c'est dire aussi tout l'honneur qui rejaillit de cette nomination non seulement sur M. le professeur Monprofit, mais sur la ville d'Angers et son École de Médecine.

***

Il vient de se constituer, à Paris, un Comité dans le but d'élever un monument à Massenet.

Parmi les membres de ce Comité, nous sommes heureux de voir figurer notre distingué concitoyen M. Max d'Ollone qui fut lui-même élève de l'illustre et regretté Maître.

***

Le 27 août, a eu lieu dans le parc du Château de Caradeuc, en Plouasne (Côtes-du-Nord) l'inauguration d'une statue du comte de Falloux.

Le château de Caradeuc appartint autrefois à l'illustre homme d'État, qui avait épousé Mlle de Caradeuc de la Chalotais.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sous le titre : « Manifestation d'Art », *L'Angevin de Paris* consacre les lignes suivantes à une solennité historique et artistique donnée à l'abbaye des Vaux-de-Cernay et au château de Dampierre (Seine-et-Oise), sous la présidence d'un angevin érudit, M. Lorin.

Notre ami Lorin, président de la Société archéologique de Rambouillet, a organisé, le dimanche 24 août, à l'abbaye des Vaux-de-Cernay et au château de Dampierre (Seine-et-Oise), une manifestation d'histoire et d'art qui a eu un plein succès. Dans la matinée, en la grande nef de la superbe abbaye, après un préambule de notre ami, Mme Jacques Ferny lut d'une façon délicieuse, devant les pierres tombales du XVIe siècle, le récit du miracle de la religieuse qui sourit cinq fois après sa mort, pour avoir pendant sa vie récité chaque jour les cinq joies de la Vierge; cette belle page du XIIIe siècle, découverte par M. Lorin, a vivement impressionné. Dans l'après-midi, à la visite du château du duc de Luynes, visite où se pressaient plus de cent personnes, M. Puig, en présence de la Pénélope de Cavelier, du Louis XIII de Rude, de la Minerve de Simart, de l'Age d'Or de Ingres, a lu les belles pages que notre compatriote a consacrées, en 1900, à ces œuvres d'art. Enfin, dans l'après-midi, causerie de M. Lorin pleine d'anecdotes amusantes, d'une verve étincelante, entrecoupée de chansons du XVIIIe siècle, admirablement interprétées par Mme Ferny et par des lectures de M. Puig; la conférence de M. Lorin a été fort goûtée; le concert s'est terminé sur des sonates, des chansons, des airs d'opéras du XVIIIe siècle, au piano et au violoncelle. De sa magnifique voix de contralto, Mme Lambert-Desbuttes a ému profondément en chantant les meilleures pages d'*Orphée*, de Gluck; M. Ruyssen, le violoncelliste, a été très applaudi notamment dans les œuvres de Berteaux, le créateur du violoncelle, mort à Angers. Nos amis M. et Mme Duvanel étaient de la réunion, M. Duvanel se signalant, comme toujours, dans l'organisation parfaite de l'exécution.

***

On lit dans *Comœdia*, à la suite d'une représentation de *Thaïs* qui vient d'être donnée au grand casino de Trouville :

L'orchestre et les chœurs, dirigés par M. Laffite, ont donné une très bonne exécution de *Thaïs*. Je dois une mention spéciale à M. Bailly, violon-solo, qui a joué avec beaucoup de sentiment la célèbre *Méditation* et qui dut, à deux reprises, saluer le public qui lui fit une ovation méritée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous enregistrons avec plaisir ce nouveau succès de M. Bailly, dont l'éloge n'est plus à faire d'ailleurs, à Angers, où son talent est apprécié de tous.

***

Le Matin, qui s'occupe beaucoup de la question du tourisme en France, a, dans son numéro du 29 août, rendu hommage aux services que rend au tourisme le Syndicat d'initiative de l'Anjou et à l'activité féconde de son président, M. Henri Cochard.

***

Le 27 juillet, a eu lieu la septième épreuve annuelle de la « traversée d'Angers à la nage ». Pour la sixième fois, M. Quilly a été proclamé champion de Maine-et-Loire.

***

Le constructeur Delage, dont les voitures viennent de triompher au Circuit de la Sarthe — en battant le record du monde — fut jadis élève de l'École des Arts et Métiers d'Angers. Il en sortit en 1894, laissant le souvenir d'un brillant élève et avec les notes les plus élogieuses.

Son ingénieur, M. Michelat, qui l'accompagnait au Mans, est également un ancien élève de cette école. Plus jeune que le constructeur, il en sortit en 1902.

Voilà certes deux élèves qui ont fait leur chemin, et l'École d'Angers, qui les a formés précisément au mécanisme et aussi à l'industrie, a un peu sa part de leur triomphe d'aujourd'hui.

***

Mlle Cayron, fille de notre concitoyen, M. Maurie Cayron, secrétaire des Amis des Arts, vient de passer avec succès, les examens de la Société des Musiciens de France pour l'enseignement de la musique. A ce propos nous lisons dans le *Monde Musical :*

Mlle Jeanne Cayron (candidate nº 20), 77 points, mention bien.

Mlle Jeanne Cayron est née à Angers, en 1894. Elle fit ses premières études dans cette ville, avec Mlle Diss, et les continua avec Mlle Huté pour le solfège, M. J. Huré, pour le piano et M. Martineau, pour l'harmonie et le contrepoint.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ses connaissances sont très sûres, elle a obtenu le maximum en solfège avec une dictée sans faute, le maximum en construction avec la mention : « Musicienne trè« intelligente », et elle a remarquablement accompagné à M. J. Debroux des pièces anciennes. Ses principes de technique pianistique qni sont ceux du doigt non articulé, se sont trouvés en opposition avec ceux de ses examinateurs qui appartiennent à l'école du Conservatoire. La technique de Mlle Cayron dérive de celle de M. J. Huré, de la méthode Leschetitzki et de celle d'illustres virtuoses étrangers.

***

M. Marc Leclerc, notre aimable et distingué compatriote, dont la valeur littéraire et le talent artistique sont connus des angevins, a réuni sous le titre *Rimiaux d'Anjou*, en un fort volume in-12 de 300 pages, ses poésies patoisantes, tant celles qui ont eu un grand et légitime succès dans les revues et journaux où elles ont paru que nombre d'autres pièces nouvelles et inédites.

Ajoutons que l'ouvrage est illustré par l'auteur d'une couverture en couleurs et de nombreuses compositions inédites et accompagné de plusieurs morceaux de musique.

L'ouvrage vient de paraître en une édition de luxe, sur fort papier vergé, brochée, sous couverture en couleurs. Il est en vente, au prix de 4 francs, à la librairie G. Grassin et dans les principales librairies de Paris et d'Angers.

Il a été tiré de cet ouvrage cinquante exemplaires de grand luxe sur très beau papier de Hollande, réservés aux souscripteurs et non mis dans le commerce.

Nous reparlerons, d'ailleurs, des *Rimiaux d'Anjou*, dans l'un des prochains fascicules de la *Revue*.

***

Ont été nommés :

Officier de la Légion d'honneur

M. Cormeray, sous-directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice.

Chevaliers de la Légion d'honneur

MM. Bessonneau, lieutenant de réserve au premier groupe aéronautique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM. Boudet, capitaine au 33e d'artillerie.
Clerc, capitaine au 77e régiment d'infanterie.
Corret, officier d'administration, contrôleur d'armes du parc d'artillerie du 9e corps (annexe d'Angers).
Mesnard, chef de bataillon au 71e régiment territorial d'infanterie.

Officiers de l'Instruction publique

Mme Hippert, professeur au collège de jeunes filles de Saumur.
MM. Chouteau, directeur d'école primaire publique à Trélazé.
Delarue, professeur au collège de Saumur.
Garnier, professeur à l'école primaire supérieure d'Angers.
Goudier, professeur au lycée d'Angers.
Goupil, inspecteur primaire à Baugé.
Moreau, directeur d'école publique à Angers.
Petit, professeur à l'école primaire supérieure d'Angers.
Pasquier, professeur à l'École nationale d'Arts et Métiers d'Angers.
Ruel, professeur au lycée d'Angers,
Soulisse, inspecteur primaire à Saumur.
Terrien, directeur d'école primaire publique à Angers.
Thomas, instituteur public à Brissac.

Officiers d'Académie

Mmes Baugé, maîtresse primaire au collège de jeunes filles de Saumur.
Cherbonnier, maîtresse primaire au collège de jeunes filles de Cholet.
Mlles Bernard, professeur de dessin à l'école primaire supérieure d'Angers.
Monset, professeur au collège de jeunes filles de Saumur.
MM. Brault, instituteur à Saint-Laurent-des-Autels.
Brouard, instituteur à Martigné-Briand.
Despeignes, instituteur à Trèves-Cunault.
Dourisse, directeur d'école primaire publique à Chemillé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM. Gauthier René, directeur de la maison Cusenier de Marseille,
Jarnoux, répétiteur au lycée d'Angers.
Viart, chef de travaux pratiques à l'École nationale d'Arts et Métiers d'Angers.

Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand

M. Gripat, docteur-médecin à Angers.

Ordre de Sainte-Anne (3e classe)

M. Rousseau, capitaine au 6e génie.

Chevalier du Nicham-Iftikar

M. Pierre Montrieul, colombophile en Tunisie.

Notre distingué compatriote, M. Aristide Poutiers, a obtenu à l'exposition de Gand, une médaille de bronze dans la section de l'enseignement technique.

***

Le 9 juillet ont été célébrées, en l'église Saint-Joseph, les obsèques de M. Alphonse Vielle, officier d'académie, ancien juge au Tribunal de Commerce, trésorier de la Société des Concerts Populaires et de la Société des Amis des Arts.

Le deuil était conduit par M. Félix Cazenave, professeur au Lycée, gendre du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Recouvreur, président de la Société des Amis des Arts, Cormeray, Prieur et Bigeard, amis du défunt.

De superbes couronnes de fleurs naturelles avaient été offertes par Mme la comtesse de Romain et ses enfants, l'Association professionnelle des artistes musiciens, la Société des Concerts populaires et l'Association des anciens élèves de l'École primaire supérieure.

Pendant la cérémonie religieuse, un orchestre, habilement dirigé par M. Max d'Ollone, qui tenait l'orgue, exécuta un *Largo*, de Haendel avec solo de cor anglais par M. Englebert, puis un *Adagio* du concerto de Bach, en ré mineur, par MM. Max d'Ollone, Bernède, Mme Prieur du Perray,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM. Faelli, Bossard, Allain, Mlle Gautreau, MM. Chalon, Moncelet et Seys.

Au cimetière, M. Hédelin prit la parole au nom de la Société des Concerts populaires et s'exprima eu ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Pourquoi faut-il qu'au lendemain du deuil si cruel qui a frappé la Société des Concerts Populaires d'Angers, en la personne de son ancien président, nous ayons à déplorer la perte de celui qui, fidèle entre les fidèles, à côté des Michel, Bordier et de Romain, a si largement contribué au développement de l'art musical à Angers.

En l'absence de notre président, que n'a pu toucher à temps la dépêche lui annonçant le deuil de la Société, m'appartient le pieux devoir de retracer en quelques mots la vie laborieuse et fertile de l'ami regretté et de dire notre pénible impression à la nouvelle si brusque de son décès.

Dès le début de l'effort musical tenté à Angers, nous voyons Vielle s'intéresser à l'œuvre. Il encourage le mouvement, s'inscrit en tête des abonnés aux concerts ; il cherche et entraîne des adeptes.

Nous le voyons ensuite souscrire au fonds de garantie resté pour permettre la reprise des concerts que des questions étrangères à l'art avaient momentanément interrompus.

Il est le trésorier et le liquidateur de l'association onéreuse qui avait assumé, avec celle des concerts, la charge du théâtre.

En 1899, il est nommé membre de la commission artistique et trésorier de l'Association artistique d'Angers.

En 1909, la Société des Concerts Populaires d'Angers fait appel à son dévouement pour lui faire accepter la continuation de ces fonctions, qu'il n'a cessé d'occuper jusqu'au dernier jour, avec un zèle, un désintéressement et un dévouement inlassables.

Que de services il a rendus, soutenant de son autorité, de son jugement, de son goût affiné, les effort de chacun, défendant, avec un soin jaloux et une véritable science de comptable, les finances de la Société.

Que de temps absorbé dans la discussion des chiffres, dans l'élaboration des traités.

Cachant sous des dehors parfois rudes de grandes qualités de cœur, il savait mener à bonne fin discussions et transactions.

La sévérité disparaissait sous l'esprit de justice qui présidait à ses décisions et, souvent, quiconque arrivait hostile dans son cabinet s'en allait, sinon pleinement satisfait, du moins désarmé et même convaincu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La défense qu'il prenait des intérêts qui lui étaient confiés ne portait pas atteinte à ses devoirs et à ses sentiments intimes pour nos dévoués collaborateurs de l'orchestre.

Combien de fois, pour certains d'entre nous, lui ai-je entendu exprimer le regret de ne pouvoir délier davantage les cordons de sa bourse.

Frappé par la maladie qui devait eux enlever ce cher et précieux collègue, Vielle, fidèle à l'œuvre des concerts, restait sur la brèche

Son concours nous était si indispensable, que nous ne pouvions nous faire à l'idée d'en être privés.

La mort, brusque, impitoyable, en a décidé autrement et, aujourd'hui, nous sommes réduits à pleurer celui que nous eussions été si heureux de conserver à nos côtés.

Cette vie de dévouement à l'œuvre des Concerts, à l'œuvre de la Société des Amis des Arts, dont Vielle était le fidèle trésorier, cette vie d'activité commerciale qui lui avait valu l'honneur si mérité de faire partie du Tribunal de commerce, où son passage a laissé des traces ineffaçables, méritait d'autre récompense que les palmes académiques qui lui furent données vers 1902.

Quelle que soit la reconnaissance de tous pour les grands services rendus, cette récompense, nous l'envisageons là-haut, avec sénérité, suprême consolation pour ceux qui croient à la justice divine.

Puisse cette pensée réconfortante, puisse la douloureuse sympathie des amis réunis sur la tombe du cher disparu adoucir le chagrin profond des siens si subitement et si cruellement frappés dans leur plus chère affection.

M. Recouvreur, président de la Société des Amis des Arts, prononça ensuite le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il y a des moments où l'on voudrait être fataliste, mais fataliste convaincu, car n'a pas qui veut la philosophie assez facile pour se contenter d'un moyen aussi artificiel. Lorsque l'on perd un ami, on sait trop ce que l'on perd.

La Société des Amis des Arts, au nom de qui je parle ici, fait en M. Vielle une perte vraiment cruelle. En lui était non seulement le modèle des trésoriers, mais l'auxiliaire précieux, le conseiller avisé, le protecteur des arts, l'ami fidèle du beau et du vrai. Dans les délicates fonctions de trésorier qu'il occupait depuis sept ans M. Vielle s'est montré l'homme ponctuel, ordonné, méthodique, l'homme aux décisions rapides, sûres et fermes, l'homme d'initiative qui avait le courage de ses opinions. M. Vielle, on peut le dire, était un caractère.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J'ajouterai que ces qualités avaient chez lui, comme base initiale, un sentiment profond de la justice, vertu bien rare aujourd'hui que les seuls sentiments de caste ou de groupements plus ou moins sympathiques doivent tout primer.

M. Vielle, ai-je dit, était un ami du beau. Il réalisait en effet le type accompli du véritable ami des arts. Il nous a prouvé qu'il n'est pas nécessaire d'être un technicien même inhabile pour jouir de la Beauté et l'aimer. Il n'était ni musicien ni dessinateur, ni poète, et cependant il discernait au mieux les finesses des formes musicales plastiques ou littéraires. Et il n'y avait rien chez lui d'un banal snobisme, son âme vibrait à point.

C'est bien pour tant de raisons qu'avec la plus profonde tristesse, nous déplorons son départ.

Si votre absence, cher ami, doit laisser un grand vide parmi nous, soyez du moins assuré que votre exemple et votre méthode ne nous quitteront guère. Soyez non moins sûr que nous conserverons de vous le meilleur et le plus pieux des souvenirs.

En saluant votre tombe au nom de vos amis, j'offre à votre famille désolée l'assurance de nos très respectueuses sympathies et je vous dis, cher et vaillant ami, nos suprêmes adieux.

L'Anjou vient de perdre en M. Henry Jouin, secrétaire général honoraire de l'École nationale des Beaux-Arts, historien d'art, fondateur et directeur de la *Revue Jeanne d'Arc*, décédé le 12 août 1913 à Hermanville-sur-mer, près Dieppe, un ses fils les plus érudits et les plus dévoués, et la *Revue de l'Anjou* un de ses amis les plus sincères, un de ses collaborateurs les plus distingués. Nous donnerons, dans un prochain numéro, un travail plus complet sur ce travailleur infatigable et sur son œuvre, qui est considérable.

Limités par le temps, nous nous contenterons aujourd'hui d'esquisser en quelques lignes empruntées au *Journal des Débats*, cette belle figure angevine.

La mort du regretté Henry Jouin, secrétaire honoraire de l'École des Beaux-Arts, ne sera pas seulement ressentie par ses amis, qui furent toujours nombreux et dévoués, car il avait l'art de s'attirer des amitiés et de les garder ; elle sera encore très sensible à quiconque s'est intéressé, dans ces trentes années, à ce mouvement historique spécial qui a ressuscité les archives de l'art français.

Quoique Henry Jouin ait mené de front toutes sortes de travaux se reposant des uns par les autres, tantôt essayiste ou fantaisiste

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tantôt journaliste ou versificateur, ce qu'il était en son fonds dernier, c'était archiviste. Il était né fureteur, investigateur, classeur, organisateur. Ce don était chez lui accompagné d'un véritable instinct de découverte, d'une adresse extraordinaire à traquer et à dépister le document soupçonné, d'une mémoire infaillible pour la coordination de détails innombrables et d'une clarté de distribution lumineuse soit dans un ensemble d'enquêtes à poursuivre, soit dans la présentation de résultats acquis. Cet homme, qui s'était fait tout seul et qu'une infirmité cruelle forçait de faire venir à lui les choses au lieu d'aller à elles, n'en a pas moins déployé l'activité d'un archiviste de carrière, acquis peu à peu une érudition incroyable et, finalement, marqué sa place, très enviable, parmi les grands travailleurs qui ont honoré tout ce canton nouvellement défriché de notre histoire nationale.

A l'entendre causer (il était fort séduisant parleur et avait l'anecdote inépuisable), on sentait bien que l'ancien jeune protégé de Jules Janin avait été attaché de bonne heure à ce marquis de Chennevière dont on dit qu'il avait eu toutes les idées en matière d'art, d'histoire de l'art et d'organisation de l'art. Il avait été, en tout cas, son ouvrier principal dans l'établissement de cette Société des Beaux-Arts des département qui a rendu tant de services de toutes sortes et qui en aurait sans doute encore rendu davantage si, dans ces dernières années, une décision ingrate autant qu'injuste n'en avait détaché son secrétaire général Henry Jouin.

L'inventaire général des richesses d'art de la France, ce monument ne se serait point élevé si haut sur sa pile d'in-folios, sans la ténacité, sans les ressources d'activité que déploya ce collaborateur de la première heure. Même sur son lit de souffrance, il n'en abandonnait point les épreuves. Innombrables sont les projets, rapports, enquêtes qu'Henry Jouin rédigea d'une plume inépuisable, soit à l'École des Beaux-Arts, où il succédait au vénéré Lenoir, soit dans les Commissions de la rue de Valois. C'était comme une bibliothèque vivante toute pleine de la gloire de l'art français et désireuse de consacrer les noms, les œuvres par des manifestations qui contribuassent au bien public. De fait, bien des consécrations sont dues à son initiative directe, soit dans son beau pays d'Anjou, soit au dehors.

La ville d'Angers, en particulier, lui doit un livre qui est une sorte de monument sur son sculpteur, *David d'Angers*, et de tels enrichissements à son musée, qu'on peut dire qu'il est en partie son œuvre. Le catalogue de ce musée, qu'il récrivait et complétait à chaque instant, est un modèle de piété patriotique non moins que de savoir.

D'autres ouvrages, à la fois de biographie et de critique, disent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la diligence extrême de ce chercheur : Son *Le Brun*, écrit en partie d'après le manuscrit de Nivelon, et son *Coysevox* vaudront toujours — quelques réserves qu'on puisse faire sur certains jugements artistiques — par le très riche appareil de recherche qui les escorte et, le *Le Brun* surtout, par un catalogue descriptif de premier ordre. Et, malgré quelques erreurs de détail, ni le *Catalogue des Portraits d'Artistes*, ni l'inventaire des *Sculptures des Cimetières de Paris*, ni l'ouvrage sur les *Conférences de l'ancienne Académie* (depuis lors rectifié et complété par les découvertes de M. André Fontaine) n'auront été sans utilité directe, immédiate, pour les travailleurs.

Enfin, la *Société des Archives de l'art français*, ce phénix qui de temps en temps renaît de ses cendres et qui aujourd'hui a repris, avec la *Société de l'Histoire de l'art français*, un envol plus large que jamais, perd en Henry Jouin un de ses anciens membres les plus actifs.

C'étaient là des titres à rappeler au moment de sa très regrettable disparition, d'autant plus que nombre d'écrivains d'art bénéficient aujourd'hui d'un mouvement historique auquel Henry Jouin a contribué autant et plus que personne ; et c'est ici le moins qu'on puisse dire, quand on songe que, par ailleurs, l'homme de tant de services n'a peut-être pas obtenu de son vivant tout ce qu'il avait mérité.

Les obsèques de M. Henry Jouin ont eut lieu le 15 août, au cimetière Montparnasse.

Les dernières prières y furent dites par son frère le chanoine Jouin, curé de Saint-Augustin, et M. Jules Delahaye, député de Maine-et-Loire, son ami, prononça sur sa tombe le beau discours que nous imprimons ci-dessous.

MESSIEURS,

L'homme de labeur inlassable auquel nous allons dire l'au revoir éternel fut de la rare élite de ceux dont la mémoire demeure comme une source de foi et d'œuvres.

De son adolescence à son extrême vieillesse, il n'a pas cessé un jour de penser pour agir et d'agir pour l'honneur de Dieu, de son pays, de sa famille et pour le bien de tous.

Quelques heures avant de quitter les siens, il souriait encore à l'espoir du travail et dictait quatre lettres, comme pour résumer en ce suprême effort une existence façonnée par l'habitude de l'admirable défi de saint Paul aux inégalités humaines appuyées sur la foi : « *Plus je suis infirme, plus je paraîtrai fort* ».

Je pourrais ne rien ajouter à cette parole d'apôtre, car je viens de vous conter toute la carrière d'Henri Jouin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ayant vécu en un temps où la fidélité à toutes les croyances, à toutes les pratiques chrétiennes, était pour sa marche en avant une entrave plus lourde encore que la paralysie qui, depuis l'enfance, l'avait privé de ses membres inférieurs, il devança pourtant ses égaux de si loin, il se rendit si nécessaire aux plus puissants qu'il parvint et fut maintenu, envers et contre tous, aux places et aux honneurs les plus jalousés . . . . . .

Il avait trouvé dans les traditions de sa famille et dans l'éducation reçue de sa mère, femme d'une volonté supérieure, d'une volonté sainte, l'exemple de la bonté active et pratique ; il avait grandi avec la conviction que cette bonté est le principal désir de Dieu. Accusé comme bien d'autres, à cause d'elle, tantôt de libéralisme, tantôt d'intransigeance cléricale, il se fixa néanmoins dans la doctrine et les pratiques les plus charitables, parce qu'il la regardait comme le cœur même de la vérité. Ses longs jours n'ont été que le développement et le progrès de la bonté instinctive, raisonnée et avant tout religieuse.

Il n'avait pas beaucoup dépassé la vingtième année, si j'ai bonne mémoire, lorsqu'il fut le précurseur de l'école sociale qui, depuis, a été l'honneur des catholiques de France, en fondant leurs premiers patronages et en créant la *Revue des questions ouvrières*, devenue le recueil des La Tour du Pin et des de Mun.

Poète plein d'âme, facile et charmant, poète récité et chanté d'abord dans les humbles cercles de jeunes gens auxquels il consacra ses premières années d'activité, puis joué à la *Comédie française*, il n'eut qu'à ouvrir les yeux pour être artiste et le plus fin des critiques d'art...

Prié à la dernière heure par ses amis d'être leur interprète sur cette tombe, je n'ai pas eu le temps de compter ses œuvres, plus de cinquante volumes, sur toutes les matières qui touchent à la sculpture, à la peinture, à toutes les formes du Beau. Mais j'aurai précisé leur valeur hors de pair en citant son *David d'Angers*, dont le Musée, à Angers, est dû, comme tant d'autres entreprises, à son initiative et à ses démarches infatigables ; puis son *Coysevox* et son *Lebrun*, couronné par l'Académie française. J'aurai caractérisé sa puissance de production en rappelant qu'appelé au Secrétariat des Beaux-Arts par les amitiés illustres qu'il avait rencontrées dans le monde des poètes, des littérateurs, des artistes, il fut regardé par l'Administration, dont il était le fonctionnaire le plus érudit et le plus zélé, comme le seul homme capable de dresser *l'Inventaire des richesses d'art de France*. Ce bénédictin laïque, comme on l'appelait, n'avait pas eu de prédécesseur dans les archives confiées à sa garde ; il n'a pas eu de successeur. Voilà ce que pourront dire les biographes qui se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dispu'eront l'honneur de mettre en lumière les services prodigués par lui à ses chefs et à l'art français.

Il n'est pas jusqu'aux loisirs forcés de la souffrance qu'Henry Jouin n'ait occupés stoïquement pour l'Église, pour la France et pour les siens.

Frère d'un des moines les plus pieux, les plus éloquents de l'Ordre des Dominicains et d'un des prêtres les plus éminents du clergé parisien, il avait l'âme évangélique de l'un et de l'autre. Ce fut durant une maladie douloureuse qu'il trouva encore la force, encore le temps d'achever les deux volumes consacrés à la vie du moine et, du même coup, à l'histoire contemporaine de l'Église de France.

Après avoir été le modèle des serviteurs de l'État, des administrateurs, il se fit journaliste pour servir son pays jusqu'à la fin. L'âge du repos et de la retraite fut son âge le plus militant. Il semait alors ses idées partout où on lui ouvrait un champ, pour le seul plaisir de semer. Partout où il pouvait communiquer sa passion contre l'inertie mortelle, il offrait le concours désintéressé de sa plume, de sa parole, de son expérience à grouper et à associer les générosités éparses. « *Paroles dans la Tourmente* » : tel fut le titre d'un de ses derniers livres, recueil de pages volantes où il s'efforçait de répandre son âme restée optimiste jusque sur son lit de mort.

Un jour, il se trouva deux jeunes hommes, j'allais dire deux jeunes hommes comme lui, dont le nom était synonyme de la lutte à tout prix, de la lutte irréconciliable, pour demander à ses soixante-dix ans l'aide ponctuelle, assidue, en vue d'administrer la seule ligue qui semblât manquer en des jours où les ligues de résignation se multiplièrent. J'aurai achevé de peindre Henry Jouin en remémorant qu'il fut le collaborateur de Paul et de Guy de Cassagnac dans la fondation de leur *Ligue de résistance* des Catholiques français. Pour une pareille tâche d'union entre les idées et les hommes les plus divers, il fallait plus que l'esprit d'ordre et de suite, plus que le labeur, qui lui étaient familiers. Le vrai libéralisme qui comprend tout et qui fait tout comprendre, l'aménité qui attire et retient, la douceur qui apaise, la fermeté qui n'abandonne rien des principes nécessaires ni des fiertés utiles, Henry Jouin avait tout cela, et tout cela était l'action par excellence, l'action souple et variée, l'action sans défaillance ni découragement.

J'aurai esquissé le dernier trait de la figure que nous ne verrons plus, en évoquant les deux entreprises qu'il menait de front avec l'administration de la *Ligue de résistance* des Catholiques français....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il avait une dette de reconnaissance envers le Comte de Falloux, qui nous avait donné la liberté de l'enseignement, aujourd'hui reniée, presque abolie. Il la paya en lui faisant élever la statue que l'auteur de la loi de 1850 n'avait pas encore et qu'il méritait sur sa terre natale.

Il avait un culte d'artiste, de poète, de savant et de patriote pour Jeanne d'Arc. Son dernier rêve, interrompu seulement par la mort, fut d'édifier à Rouen une autre statue, une statue colossale, comme l'œuvre passée, présente et future de la France catholique, à l'héroïne, à la martyre, qui avait réveillé et qui, sous ses yeux, réveillait encore les traditions auxquelles notre pays doit le miracle de Chinon et de Reims, auxquelles — espérait quand même Henry Jouin — il devra la résurrection nationale.

Quel chef de famille était un esprit aussi ferme, aussi droit, aussi éclairé, un cœur aussi noble, aussi tendre ; quel ami un chrétien aussi sûr, aussi bienfaisant même pour ses ennemis, je n'ai besoin de le dire, en finissant, que pour rendre hommage à sa principale vertu, que pour unir nos larmes et nos regrets à ceux de la femme qui sut le comprendre et l'aider, si doucement, si fortement, si efficacement, à ceux de son frère survivant et de ses enfants, qui furent sa plus douce récompense en ce monde.

Cher ami, tu fus pour nous tous un modèle de foi, d'action et d'œuvres. Tu seras pour les tiens désolés et pour la France que tu as si bien servie l'intercesseur dont ils ont si grand besoin.

Que Mme Henry Jouin et ses enfants, que M. le chanoine Jouin, son frère, veuillent bien agréer l'expression de notre douloureuse et bien vive sympathie.

Lorsque les religieux furent expulsés du monastère de Bellefontaine, le R. P. Abbé fonda au Canada, avec l'aide des Sulpiciens, une nouvelle maison de son Ordre, destinée à recevoir ses religieux. C'est là l'origine du prieuré de Notre-Dame du Lac des Deux-Montagnes, à Oka, près de Montréal, dans la province de Québec.

En 1891, Léon XIII érigea en abbaye le florissant prieuré, et au début de 1892 le R. P. Marie-Antoine en fut élu premier Abbé ; depuis plusieurs années il était déjà prieur de ce monastère. La cérémonie de sa bénédiction abbatiale eut lieu le 29 juin 1892 dans l'église Notre-Dame de Montréal. Les journaux du Canada nous apprennent que le premier Abbé de Notre-Dame du Lac est décédé pendant le mois d'août, au milieu de ses frères et de ses fils en religion.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le R. P. Marie-Antoine (M. l'abbé Pierre Oger) était né à la Jumellière le 17 juin 1852. Il avait été ordonné prêtre par Mgr Freppel, le 22 septembre 1877, et l'autorité diocésaine l'avait ensuite nommé professeur à l'institution Saint-Louis de Saumur. Il avait fait des études très brillantes au Collège Mongazon, en Anjou, son pays natal, puis au grand Séminaire d'Angers, dirigé par Messieurs de Saint-Sulpice. Il était donc tout préparé à jouer le rôle qu'il a si bien rempli à N.-D. du Lac, en qualité de premier Abbé.

Ce n'était pas une tâche commune que celle de venir implanter dans un pays nouveau, au milieu d'un peuple jeune, la vie si extraordinaire des moines de Cîteaux, Dom Antoine s'est montré à la hauteur de la situation. Le développement merveilleux de l'Ordre cistercien au Canada, l'influence considérable qu'ont acquise ici les moines de Cîteaux, les bienfaits moraux et sociaux qu'ils ont prodigués montrent que l'Abbé défunt avait une énergie, une force d'âme vraiment supérieure et qu'il avait le génie des grandes choses. Après avoir affermi sa maison d'Oka, il fonda celle de Mistassini et celle de Lonsdale, aux États-Unis. Il a aussi fondé l'École d'Agriculture, devenue l'Institut Agricole d'Oka.

L'Abbé de N.-D. du Lac était resté très Français, malgré son séjour déjà long de près de trente années au Canada. Il était surtout resté très Angevin. Quand un compatriote se présentait à lui, il l'accablait de questions et s'intéressait à lui de façon toute spéciale. Que de fois l'on a abusé de sa générosité ! Alors, c'était amusant de lui entendre dire : « On ne m'y reprendra plus ! » Et puis, une autre fois.. c'était la même chose ! Malgré l'austérité de sa figure, il avait toujours auprès de lui des besogneux de toutes les classes, de toutes les conditions, qui venaient lui demander secours. La réputation de sa bonté avait franchi, et bien au-delà, les murs de son monastère. Aussi sa mémoire restera-t-elle en bénédiction.

Ses obsèques furent présidées par Mgr l'archevêque de Montréal qui a chanté la messe de *Requiem* assisté des religieux de l'Abbaye.

Après la messe, Mgr l'archevêque, paré de la chape et entouré de ses assistants de la messe, s'avança près du cercueil. Avant de chanter les absoutes, Sa Grandeur tint

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à prononcer quelques mots à la mémoire de Dom Antoine, s'en excusant en disant qu'Elle voulait respecter l'usage de l'Ordre de Citeaux qui interdit de faire d'oraison funèbre à l'occasion de la mort d'aucun de ses membres. Mais le prélat tint cependant à dire en quelques phrases la vie laborieuse du premier Abbé de N.-D. du Lac et à proposer sa vie en exemple.

Puis eut lieu la cérémonie des absoutes, les trois chantées par Sa Grandeur.

L'inhumation eut lieu dans le cimetière situé derrière l'abside de l'abbatiale.

***

Un de nos cocompatriotes les plus distingués, M. Eugène Livet, est décédé le 22 août, à Nantes. Il avait 93 ans.

Eugène Livet était né à Vernantes (Maine-et-Loire), le 13 août 1820. Il était le quatrième enfant d'un maréchal des logis de gendarmerie, ancien sergent des grenadiers de la Garde impériale. A huit ans, il entrait au collège de Bourgueil et de là passait à celui de Beaufort, où son père avait été nommé ; puis il entra à l'École normale d'Angers.

Il rêvait la gloire des armes, Cependant, cédant aux larmes de sa mère, il finit par accepter une place d'instituteur à La Pouèze. De La Pouèze, Livet passa à Saint-Mathurin-sur-Loire. Dans ce poste, il fut remarqué par l'inspecteur qui le fit passer maître-adjoint à l'École Normale d'Angers. Après avoir passé cinq ans comme professeur à l'École normale d'Angers, Livet partit pour Nantes. Il avait appris que le directeur d'une petite école primaire libre désirait céder son établissement. Malgré la modicité de ses ressources, il l'acheta. C'était en 1846. De ce jour-là, M. Livet devint Nantais.

Il fonda, à Nantes, le premier établissement d'enseignement technique qu'il y ait eu en France et auquel il donna son nom. A 77 ans, il abandonnait à son fils, qui était son collaborateur depuis 30 ans, la direction d'un établissement en pleine prospérité, qui ne comptait pas moins de 500 élèves. Il laisse à Nantes le souvenir d'un homme laborieux, actif et de haute droiture.

C'est au milieu d'une très nombreuse assistance de parents

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et d'amis qu'eurent lieu, le 25 août, ses obsèques en l'église de Notre-Dame-de-Bon-Port.

Deux chars funèbres étaient entièrement garnis de superbes gerbes de fleurs et de magnifiques couronnes portant les inscriptions suivantes : « Hommage personnel de respect affectueux et de reconnaissance du Maire de Nantes » ; — « Hommage de la Ville de Nantes à M. Eugène Livet » ; — « Le Personnel et les Élèves de l'École nationale professionnelle Livet » ; — « Les anciens Élèves de l'École à M. Livet » ; — « Le groupe des anciens Élèves à leur vénéré Maître ».

Les cordons du poèle étaient tenus par MM. Mollins, chef de cabinet du Préfet, représentant M. Tallon ; Veil, premier adjoint, représentant le Maire de Nantes ; Puibaraud, président de l'Amicale des anciens Élèves de l'École Livet ; le commandant Taupin, du 65e d'infanterie ; Merlant, inspecteur de l'Enseignement technique ; Bourvéau, inspecteur primaire ; Hervouet, président de l'Amicale des Instituteurs ; Mallard, ancien professeur à l'École Livet ; Fortineau, président de la Société académique ; Therry, ancien proviseur du Petit Lycée ; Bernier professeur à l'École nationale professionnelle Livet.

Le deuil était conduit par MM. Eugène Livet fils ; Eugène Livet ; Raphaël Plantivaux, censeur du Lycée Sainte-Barbe ; Raphaël Luminais, petit-fils du défunt, puis Mmes Plantivaux et Luminais.

L'inhumation eut lieu au cimetière de la Miséricorde, dans un terrain offert par la Ville.

Des discours y furent prononcés par M. Puibaraud, au nom de l'Amicale Livet ; M. Veil, premier adjoint, au nom de la municipalité ; M. Pourvéau, inspecteur primaire.

Ajoutons que le Conseil municipal de Nantes a décidé, comme témoignage de sa reconnaissance, de donner à la place Notre-Dame le nom de place Eugène Livet.

Le monde artistique angevin vient d'éprouver une perte sensible en la personne de M. Charles Massard.

Ses obsèques ont eu lieu le 23 août en l'église Saint-Joseph d'Angers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De nombreux amis y assistaient.

Le deuil était conduit par M. Victor Massard, père du défunt, et par MM. Chaligné et Vrolix, ses cousins.

Tenaient les cordons du poêle, MM. A. Gardot, avocat ; Réchin, architecte ; Legendre, sculpteur, et Rouault, peintre.

Parmi les couronnes, on remarquait celle offerte par la Société des Amis des Arts.

Après la cérémonie religieuse le corps a été conduit au cimetière de l'Est où a eu lieu l'inhumation.

Devant la tombe du défunt, M. Dubos, au nom de la Société des Amis des Arts, a prononcé le discours suivant :

Mesdames, Messieurs.

La Société des Amis des Arts déplore ici la perte d'un de ses membres dont le talent lui faisait honneur.

L'absence de notre distingué président me donne le devoir de le remplacer en cette triste circonstance et de rendre hommage à Charles Massard, peintre estimé, apprécié des artistes et des personnes qui ont été en relations avec lui.

Il est certainement pénible de se séparer prématurément d'un homme de mérite en plein avenir.

Cette carrière brisée à 42 ans est, en effet, une perte pour les productions artistiques que Massard nous eût données et pour le maintien de la renommée de notre Anjou.

Charles Massard est né à Angers de parents modestes : le père est un ancien chef du haras, âgé aujourd'hui de 82 ans, qui jouit de la plus parfaite estime des personnes de haute distinction avec lesquelles il fut en rapport ; Mme Massard mère est toujours la digne compagne de l'honorable retraité.

Au début de ses études d'art, le jeune homme suivit avec beaucoup d'ardeur le cours de dessin du distingué professeur Brunclair dont il fut l'un des brillants élèves.

Après qu'il eut passé quelques années à notre École des Beaux-Arts d'Angers, le Conseil général, appréciant ses efforts, l'encouragea et eut la bienveillance de lui accorder la pension du département pour aller étudier les nombreux chefs-d'œuvre que renferment les musées de Paris. Massard prit son essor et fut admis par l'éminent peintre Bonnat à suivre les conseils qu'il donne dans son atelier, puis fut reçu à l'École nationale des Beaux-Arts de Paris.

Avec un esprit déjà bien nourri, notre jeune et modeste peintre s'attacha particulièrement au genre XVIIIe siècle qui captivait passionnément son goût délicat,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Souvent il copiait les séduisantes couleurs des Watteau, Greuze, Péter, Boucher et autres.

Massard était un parleur charmant et séduisant à entendre; sa prédilection pour le XVIIIe siècle et sa documentation l'inspiraient; il faisait grand plaisir à entendre et dans les salons on aimait à le rencontrer, car, sur ce sujet, chaque conversation devenait une conférence.

Sa distinction dans ses œuvres le fit remarquer; aussi l'État lui acheta plusieurs tableaux, entre autres un Saint-Jean-Baptiste, admirablement traité.

La ville d'Angers acheta une toile pour notre important musée : « La femme aux fleurs », si gentille à voir.

Nombreuses commandes lui furent faites, parmi lesquelles des décorations de salon, chez plusieurs de nos riches compatriotes.

Nous avons aussi des portraits qui ont figuré aux salons de Paris et d'Angers et d'autres œuvres qui ornent sa demeure; cela démontre combien Massard était travailleur et qu'il n'a quitté la palette que lorsque la maladie, longue et douloureuse, l'a mis dans l'impossibilité de la tenir.

La souffrance qu'éprouvait Massard lui faisait prévoir une fin à court délai; il s'y prépara avec une délicatesse de pensée et une assurance d'une vie au ciel qui le rendait heureux; les sacrements de l'Église ont été sa garantie.

La Société des Amis des Arts, dont il fut plusieurs fois membre du Comité, prend part au chagrin de son épouse, dont le dévouement ne faisait que grandir auprès de son cher malade, et la prie, ainsi que M. et Mme Victor Massard, et la famille d'agréer nos profonds sentiments de regrets et de sincères condoléances.

X***.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. G. Grassin. — 2680-13.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour la Vallée de la Loire

Des Inondations

Comment les réduire; des conséquences financières des plus importantes du XIXe siècle et particulièrement des dépenses et des dommages spéciaux au département de Maine-et-Loire

(Suite)

De la dépense d'établissement des monographies et de la répercussion de quelques inondations sur le budget de l'État

Certes, lorsqu'on envisage l'étendue de cette œuvre, si convaincu que l'on soit de sa nécessité, on peut, impressionné par la pensée de la dépense, hésiter à réclamer son exécution.

Mais le doute est bientôt chassé lorsque reviennent à l'esprit les souvenirs du fléau qu'il s'agit d'atténuer [1].

[1] Le tableau autographié intitulé « Résultats sommaires de la constatation des pertes, inondations de 1856 et 1866 », fait ressortir pour la France entière :

Le total de 1866 à 43.753.234 francs, dont pour terrains complè-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour justifier cette affirmation, pour engager les pouvoirs publics à porter leur sollicitude sur cette partie de la France si étendue, si fertile et si souvent éprouvée qu'est le val de la Loire, nous n'aurions qu'à rappeler la désolation dont cette contrée fut victime en 1910 et dont la Seine fournit le spectacle presqu'au même instant, dans Paris.

Que de dépenses alors pour le Trésor, pour les innombrables intéressés, pour la charité publique !

Encore cette inondation se produisait-elle en hiver et y eut-il loin du dommage de 1910 à la dévastation produite par l'inondation de juin 1856, au début de l'été, en pleine maturité des récoltes.

Plus encore que le souvenir des faits, l'importance des dépenses qu'ils ont entraînées peut montrer combien ils sont redoutables.

Aussi nous a-t-il paru qu'il ne pouvait y avoir meilleure démonstration que la production de ces dépenses nécessitées dans une courte période de vingt années. Nous avons donc recherché les conséquences financières des inondations de 1846, 1856, 1866, dont la périodicité décennale est frappante et qui sont au nombre des plus mémorables; nous avons compris dans notre travail celle de 1852, comme exemple d'inondation moins désastreuse, partant moins célèbre.

Ce travail était nouveau.

M. Champion n'a donné que des indications et, malgré les tableaux officiels intitulés « Documents statistiques sur les dépenses faites de 1814 à 1865 pour travaux extraordinaires des ponts et chaussées » qui se bornent à énumérer les crédits ouverts en application de quelques lois *spéciales*,

tement détruits, disparus, 1.482.601 francs et pour propriétés bâties complètement détruites 2.155.061 francs;

Et le total de 1856 à 178.199.437 francs, dont pour terrains complètement détruits 4.247.498 francs et pour propriétés bâties complètement détruites 6.928.996 francs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on peut dire que jusqu'à présent il n'a été donné aucun éclaircissement sur l'innombrable quantité d'ouvrages et de dépenses accessoires auxquels ont donné lieu les débordements de notre plus grand fleuve.

En appelant chaque année, depuis 1899, dans la discussion du budget, l'attention de la Chambre des Députés sur la nécessité d'utiliser les moyens conseillés par l'expérience pour diminuer l'intensité des crues et les risques d'inondations, nous avons à plusieurs reprises cité des extraits des évaluations s'appliquant à la France entière. Le 22 décembre 1910, nous rappelions que, pour le bassin du Rhône et celui de la Loire réunis, les auteurs évaluaient à 120 millions le montant des dépenses causées *à l'État* par les deux inondations de 1846 et de 1856. Mais la seule manière de démontrer que la dépense nécessaire à l'établissement des monographies projetées engendrera une économie, qu'elle sera une dépense fructueuse, était de mettre en lumière la part du bassin de la Loire. C'est à quoi nous nous sommes employé.

La tâche n'allait pas sans quelque difficulté. Les documents du Ministère des Finances et de la Cour des Comptes ont été détruits par l'incendie de 1871 ; ceux des trésoreries départementales, versés tous les dix ans aux archives des préfectures, ne sont pas conservés au delà de trente ans ; au Ministère de l'Intérieur rien n'est connu qui se rapporte au côté financier des inondations ; le Ministère de l'Agriculture ne possède aucune statistique de cette époque.

Les renseignements n'étant pas centralisés, nous avons puisé à des sources très diverses et très dispersées. Dans le pêle-mêle des dossiers versés par le Ministère des Travaux publics, les Archives nationales nous ont fourni des rapports relatifs aux dépenses de travaux. La bibliothèque de la Chambre des Députés a fait connaître des comptes définitifs et des comptes généraux. Les remises d'impôt, les secours, les indemnités, ce que nous avons cité des pertes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(sans avoir approfondi ce dernier sujet) sont tirés des comptes-rendus des Conseils généraux, du *Moniteur universel*, des journaux locaux et des archives départementales auxquelles nous devons les offrandes de la charité privée.

Il est peu de pièces dont les affirmations peuvent être acceptées sans comparaison avec les données des autres documents relatifs au même sujet. En matière de travaux, les évaluations des inspecteurs diffèrent de celles des situations de fin d'année postérieures à l'exécution des travaux. Parfois, des travaux prévus par l'ingénieur ordinaire sont distraits par ses supérieurs; il faut cependant les retenir car leur caractère d'urgence a entraîné leur réalisation et nous avons trace que l'imputation de dépenses de ce genre s'est faite sur les crédits d'entretien. D'autres fois, des réparations projetées ont été retardées jusqu'à la confection des travaux neufs d'ensemble dans lesquels on les retrouve. — Pour ce qui est des secours , souscriptions, etc., la comparaison des pièces s'impose d'autant plus que, parfois, libellés et sommes diffèrent pour la même cause.

Le résultat de nos recherches a été produit dans un « Essai sur les conséquences financières de quatre inondations de la Loire en vingt ans » composé de tableaux par département, de listes des dépenses retenues pour former ces tableaux, d'estimations officielles des dégâts éprouvés par les particuliers et de pièces justificatives.

Les dépenses constatées ont été groupées par destinations dans des tableaux pour l'établissement desquels *il n'a été tenu compte, en ce qui concerne les travaux, que des dépenses de réparations.*

C'est à dessein que nous avons écarté de la totalisation les dépenses pour travaux neufs et que nous en avons seulement retenu ceux qui, portant la mention « consolidation », semblent avoir, au moins pour une large part, le caractère de véritables restaurations ; il nous a paru, en effet, qu'avant de les admettre il faudrait prouver que les travaux neufs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en question avaient pour cause unique l'inondation même, et chacun sait que les inondations servent parfois de prétexte à certaines modifications. Il en va tout autrement des réparations d'ouvrages endommagés. Susceptibles de se renouveler, elles fournissent une base de discussion, une preuve incontestable. — Nous n'avons pas tout retrouvé; pourtant le total ici présenté dans la récapitulation générale est très élevé. Il atteint 60.000.000 de francs, dont près de 45.000.000 pour les réparations. Il a été presque entièrement à la charge de l'État, car les sommes retenues pour le former sont souvent exclusives de la part des autres intéressés. Que serait-il donc s'il comprenait cette part entière et le prix des travaux neufs.

Pour établir la vérité tout entière sur les conséquences pécuniaires des inondations considérées il faudrait ajouter les dommages causés aux particuliers et aux Compagnies concessionnaires de chemin de fer, de canaux, de ponts. Nous en avons à peine trouvé trace et n'avons pas fait porter nos recherches sur ce point, malgré que nous ayions consigné ce que le hasard nous en faisait rencontrer.

Ce travail n'a pas la prétention d'être complet. Il a été entrepris afin de combler une véritable lacune; si ce n'est en ce qui concerne les travaux neufs et les pertes des particuliers, il a été conduit jusqu'à épuisement des sources citées; leur indication permettra aux continuateurs de n'y pas recommencer des recherches dans le même but.

Conclusions

Le total, qui est la conclusion chiffrée de toutes les observations, montre assez par lui-même l'économie que peut procurer l'achèvement du plan de défense pour l'exécution duquel on est conduit aux études proposées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Encore, avant de nous décider à cette proposition, nous sommes-nous posé la question suivante :

Depuis 1856 et 1866, les villes ont été ceinturées de quais, les sections d'écoulement des ponts portées au maximum, les levées consolidées et renforcées; les désastres du passé sont-ils susceptibles de se reproduire si l'État n'agit pas?

Les événements nous ont répondu. 1910 a connu des pluies générales si persistantes que, dans la région inférieure du val, *en dépit de tous les déversoirs construits en amont depuis* 1856, *en dépit de l'augmentation de section de tous les ponts reconstruits depuis trois siècles*, la Loire a atteint des cotes inconnues jusqu'alors.

Les affluents ont grossi en même temps que le fleuve. La plupart des vals protégés du bassin ont été submergés. Dans le bourg de la Daguenière, la grande levée de la Loire a été surmontée par les eaux. La voie ferrée cédant à leur pression, du fait de l'Authion à la Bohalle et du fait de la Loire à Varades, les communications ont cessé entre Angers et Tours, entre Nantes et Angers et il fallut par précaution les interrompre dans toute la région envahie. L'eau était partout.

Le danger est donc permanent.

Son étendue persiste par notre négligence.

Nous pouvons la restreindre par l'achèvement du plan élaboré depuis un demi-siècle.

Les frais d'exécution ne sont pas disproportionnés avec l'importance du but poursuivi. *L'industrie privée est prête à en assumer la plus large part; ignorant les conséquences du barrage de certaines rivières, elle risque à chaque installation d'usine d'augmenter les dangers; il est indispensable de la guider dans le choix des emplacements* et, pour le faire avec sûreté, ceux qui en sont chargés doivent connaître, dans tous ses détails, la vie des cours d'eau.

L'exploration du bassin, entreprise voici environ cin-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quante ans, l'étude faite des pluies et des crues, les connaissances acquises au point de vue géologique permettent de tirer des observations recueillies les conclusions attendues par tous ceux, de jour en jour plus nombreux, qui ont intérêt au développement de l'industrie électrique et de la navigation et par ce pays immense sans cesse menacé par le retour des inondations désastreuses.

Il semble qu'il ne reste plus qu'à coordonner les travaux existants et à les répandre par la publication.

S'il nous faut un encouragement, songeons que l'Allemagne nous a précédés dans cette voie. Le bassin de l'Elbe a donné lieu à un travail analogue formant cinq volumes et un atlas. Une fois de plus nos voisins ont mis en application avant nous des théories dont nous avions les premiers démontré la vérité. Ne saurons-nous pas faire comme eux et mieux qu'eux?

Certes les évaluations de dépenses causées par le fléau avaient été faites auparavant. On ne les connaissait pourtant que par des chiffres globaux pour chacune de ses manifestations. Malgré leur vérité, les sommes citées jusqu'alors sont si importantes qu'elles poussent à l'incrédulité. Il est nécessaire d'établir leur détail. C'est pour contribuer à cette œuvre que ces premiers éléments ont été réunis.

La plupart des considérations qui précèdent ont servi d'exposé des motifs à la proposition de loi qu'en 1912 nous avons déposée dans le but d'obtenir l'établissement des monographies. A l'appui de cette proposition était joint l' « Essai sur les conséquences financières » dont nous avons déjà parlé.

Publier ici ce travail et toutes les pièces justificatives annexées serait sortir du cadre de la *Revue de l'Anjou*. Mais ses lecteurs prendront peut-être intérêt à connaître les Récapitulations relatives à l'ensemble du bassin de la Loire et la part de notre département. Ils les trouveront ci-dessous.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour Maine-et-Loire, qu'ils ne s'étonnent pas de ne voir que fort peu de dépenses en 1846 et 1852. Ces deux inondations n'ont pas endommagé les ouvrages dans le département. Par contre il avait été presque seul éprouvé en 1843. Aussi n'y avait-il pas lieu de faire entrer cette inondation dans la période sur laquelle portait le travail d'ensemble.

Nous aurions aimé placer à la suite de ce court exposé les pièces justificatives qui ont servi aux calculs pour Maine-et-Loire. Il nous faut différer. Elles prendront tout leur intérêt, classées dans leur ordre chronologique, lorsque nous présenterons l'étude du XIXe siècle entier; la référence dont est pourvue chacune des sommes de nos tableaux permettra de se reporter aisément à ces pièces. Jusque-là le lecteur pourrait considérer à tort que les inondations qui ont affecté l'ensemble du bassin sont les seules de cette période dont notre région particulière eut à souffrir. Il verra dans l'étude du siècle qu'elle en a supporté plusieurs encore à cette même époque.

Un travail aussi compliqué est susceptible d'erreurs, malgré tout le soin que nous y avons apporté. Nous le considérons comme une ébauche et nous serons reconnaissant à qui voudra bien nous signaler les points erronés qu'il aurait vérifiés.

En « Observations ». nous signalons nous-même ceux que nous avons relevés depuis la confection des tableaux. Cependant nous n'avons pas cru devoir modifier les sommes figurant dans l' « Essai sur les conséquences financières de quatre inondations de la Loire en vingt ans » dont nous avons parlé, projetant de poursuivre nos recherches, notamment pour 1866 en Maine-et-Loire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DOCUMENTS

sur lesquels ont été prélevés les éléments du calcul pour le département de Maine-et-Loire

---

A
F 14 *bis*
7553 n° 79

Tableau sans titre ni date indiquant : la répartition des crédits *compris* dans la loi du 11 juillet 1847; le montant des estimations et projets; les dépenses des exercices 1846 à 1849 et les dépenses restant à faire au 1er janvier 1850.

B
7553 n° 79

« Dépenses *non comprises* dans la loi du « 11 juillet 1847 et restant à faire pour « travaux relatifs aux inondations de la « Loire. » Document sans date.

Les indications de ces deux pièces se retrouvent, réunies, dans l' « État compa- « ratif des dépenses prévues, des dépenses « faites et de celles restant à faire, etc. Si- « tuation au 9 février 1850 », classé 7553, n° 80 et côté par nous J. 14.

Y 3
7552 n° 39

« Situation des dépenses faites au 31 dé- « cembre 1869, sur les crédits ouverts au « Budget des Exercices 1866, 1867, 1868 « et 1869 pour travaux de défense contre « les inondations, comprenant la réparation « des avaries et les travaux complémentaires « de défense des villes. »

Y 10
7552 n° 12

« Service spécial de la Loire, 3e section « de Briare à Nantes. Réparation des ava- « ries causées par les inondations de 1866. « — Situation générale dressée conformé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« ment à la circulaire ministérielle du 4 déc. « 1869. » Orléans, 9 décembre 1869. Ce document contient pour Maine-et-Loire des indications relatives à la défense des villes.

Y 10 *bis* 7552 n° 12 — *Id.* 2° Tableau, spécial à Maine-et-Loire.

Z — « Compte définitif des dépenses de 1867; session de 1869; Intérieur (p. 50).

MM 2 7557 n° 7 — « Estimation sommaire des travaux d'ex- « haussement des digues qui défendent « le val d'Authion. » Pièce relative à l'inondation de 1856, mais non datée.

MM 3 7554 n° 9 — Tableau sans titre et sans date donnant des dépenses faites en 1856 ou à faire en 1857, dans le département de Maine-et-Loire.

MM 4 7554 n° 3 — « Digue Napoléon ». Devis de construction.

MM 5 7554 n° 10 — « Maine-et-Loire. Ouvrages exécutés et dépenses faites » (aux digues, en 1856). Tableau.

MM 6 7554 n° 10 — « Maine-et-Loire. Ouvrages exécutés et dépenses faites » (aux routes en 1856). Tableau.

MM 35 7550 n° 219 — « Département de Maine-et-Loire. Répa- « ration... 1866. État indicatif des brèches « et dégradations des levées, des voies de « communication... Évaluation provi- « soire et mesures prises pour la prompte « exécution des travaux. » Angers, 17 octobre 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

	INDEMNITÉS	SECOURS	REMISES D'IMPOTS	SOUSCRIPTIONS	TOTAUX
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1846	»	»	(13) 1.632 02	»	1.632 02
1852	»	»	(14) 6.329 » (13) 18.901 25	»	25.230 25
1856	»	(17) 957.867 52	(15) 665 10 (16) 466.986 » (16) 72.073 »	(17) 81.487 55	1.579.079 17
1866	(11) 87.123 20 (11) 91.479 36	»	(15) 21.359 68	(10) 25.006 »	224.938 24
	178 602 56	957.867 52	587.946 05	106.493 55	1.830.909 68

	RÉPARATIONS										
	Subventions	Routes nationales et stratégiques	Routes départementales	Ponts des routes et rivieres	Rivières	Canaux leurs perrés Ponts, etc	Chemins de halage — Quais, perrés des rivières	Ouvrages d'art	Levées et Digues	Autres dépenses et sommes à valoir	Total des Dépenses
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1846	»	»	»	»	»	»	»	»	»	(4) 12.852.77	12.852 77
1852	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1856	»	(7) 135.941 84 (7) 31.903 81	(7) 24.672 08	»	»	»	(6) 4.500 »	»	(6) 1.055.407 68	(5) 21.746 76 (6) 53.276 17	1.327.448 34
1866	(15) 58 141.85 Chemins vicinaux	(12) 55.000 »	»	(2) 5.535 08	»	»	»	»	(2) 126.061 18 (12) 18.000 » (1) 6.360.000 » (3) 239.500 »	(2) 54.413 18 (12) 44 000 »	6.960.651 29

OBSERVATIONS

Abréviations :

AN. Archives nationales.
TP. Travaux publics.
F. 14 *bis* 7550 etc.. cote des dossiers.
BN. Bibliothèque nationale.

Les autres lettres indiquent les références qui se rapportent à chaque pièce des dossiers.

(1) AN. TP. — F 14 *bis* 7550. Y 7.

Nota. — Nous n'avons pas trouvé trace d'un commencement de dépense des 6.000.000 relatifs à la digue d'Authion.

(2) — 7552. Y 10 bis.
(3) — —. Y 3.
(4) — 7553. A.
(5) — 7554. MM 3.
(6) — . MM 5.
(7) — —. MM 6.
(10) — 7 49. A 5.
(11) — . A 6.
(12) — 7550. MM 35.
(13) B. Ch. des Dép. Compte définitif..... E 2.
(14) B. Ch. des Dép. Compte définitif..... X.
(15) B. Ch. des Dép. Compte définitif..... Z.
(16) Compte rendu du Conseil général.
(17) Archives de Maine-et-Loire.

NOTA. — 1856. Dans 108 communes sur lesquelles la constatation a été faite le nombre des perdants est de (16) 46 556. La contribution foncière en principal et centimes additionnels afférente aux revenus perdus s'élève à 466.986 francs. Les remises ou modérations qu'il y aura lieu de proposer sur les autres contributions atteindront environ 72 073 francs. — BN — Compte rendu du Conseil général (1856), p. 84 :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LISTES DES SOMMES RETENUES

POUR FORMER LE

Tableau du Département de Maine-et-Loire (Réparations)

Années	Références	DÉSIGNATIONS Sommes particulières des documents et totaux qui les représentent ● dans les tableaux		Totaux des documents et sommes particulières ou totalisations de sommes particulières
1846	A	Études sur la Loire.		*(12.852 77)*
1856	MM 3	Dépenses... d'urgence au moment de l'inondation, *6.746,76;* études sur la Loire, *15.000.* — « *Autres dépenses, etc.* ».		*21.746 76*
	MM 5	*(1.113.183,85)* savoir : « *Quais* », quai des Rosiers.	*4 500 »*	
		« *Autres dépenses, etc.* » : enrochement des iles Benoist et de la Marsaulaye. *2.500;* brèche de l'Ayrault, des Lambardières, de l'ile aux Bergères, des levées, murs, etc., *20.000*; travaux de défense pendant la crue, *24.000;* frais du personnel, *6.776,17.*	*53.276 »*	
		« *Levées et digues* » : levée de Briare, partie comprise entre Saumur et Saint-Mathurin, *129.057,68;* levée du Chardonnet à Saumur, *1.650*; levée de Gohier, *105.000;* de Saint-Saturnin et de Saint-Jean-des Mauvrets, *190 000;* levée de Belle-Poule, *127.500*; levée de Saint-Jean-de-la-Croix, *16 200*; levée de Savennières et de Serrant, *325.000*; levée de Montjean, *85.000;* Authion, réparations entre le pont Rouge et Sainte-Gemmes, *76.000.*	*1.105 407 68*	
			1.113 183 85	*(1.113.183 85)*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Années	Références	DÉSIGNATIONS Sommes particulières des documents et totaux qui les représent nt dans les tableaux		Totaux des documents et sommes particulières ou totalisations de sommes particulières
1856	MM 6	« *Routes nationales et stratégiques* » : route 138, *10 500* route 147, *5.000*; route 152, *94.000;* route 161, *21.321,84*; pont de Saint-Aubin et Pont-de-Cé, *2.700;* Achat d'un cylindre compresseur, *2.420.*	*135 941 84*	
		— Route n° 15 de Craon à Montjean, *31 903,81.*	*31.903 81*	
		« *Routes départementales* » : route 4, *4.001,19;* route 7, *4.500;* même route, *6.500;* route 14, *1.500;* route 15 de Chemillé à Saint-Augustin, *8.170,84.*	*24 672 08*	
			192 517 73	*192.517 73*
1866	Y 10 *bis*	« *Ponts des routes et rivières* » : reconstruction du radier du pont Bourguignon (cette dépense eût été mieux inscrite à *Canaux, etc*).	*5.535 08*	
		« *Levées et digues* » : levée de Gohier, *28.913,44;* îles de Chalonnes, *2.500;* levée route 152, *12.900* + *26.018,79* + *29.311,40* + *20 000;* levée Napoléon, *1.296,67* + *1.563,57* + *3.557,31.*	*126.061 18*	
		« *Autres dépenses, etc.* » : dépenses en régie, indemnités, etc., *8 688,60*; études d'exhaussement de la levée, *2.400*; construction de banquettes en maçonnerie, *22.000* (cette dépense eût été mieux inscrite à *Levées*); canal de l'Authion, *9.012,11* (nous n'avons pas considéré l'Authion comme un canal parce qu'il n'est pas navigué). Indemnités aux ingénieurs, *1.050;* dragage du lit de l'Authion, *9.989,72;* dépenses diverses réparations aux ouvrages d'art, *1 272,85* (cette dépense a été inscrite ici parce que rien n'indique les ouvrages).	*54.413 18*	
			186.009 44	*186.009 44*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Années	Références	DÉSIGNATIONS Sommes particulières des documents et totaux qui les représentent dans les tableaux		Totaux des documents et sommes particulières ou totalisations de sommes particulières
1866	Y 7 Propositions de la Commission	« *Levées et digues* » : exhaussement et *consolidation* de la levée du val d'Authion depuis son origine jusqu'aux Ponts-de-Cé, *6 000.000 ; consolidation* et exhaussement de la levée de Savennières, *200.000* ; *consolidation* et exhaussement de la levée de Montjean, *160.000*.		(*6.360.000* »)
	Y 3	« *Levées et digues* » : travaux complémentaires. Val de l'Authion. Travaux de défense et consolidation de la levée au Chapeau et à Saint-Clément, *15.000 ;* levées aux Rosiers et à La Daguenière, *10.000* ; banquette en maçonnerie au droit du bourg de La Bohalle, *48.000*.	*73.000* »	
		Défense complémentaire de Saumur, exhaussement de la levée du Chardonnet.	*166.500* »	(*239.500* »)
			239.500 »	
	Z Compte définitif 1867 page 50	« *Subventions* » : subventions pour réparer les dommages causés aux chemins vicinaux par les inondations. Maine-et-Loire.		(*58 141 85*)
	MM 35	« *Levées et digues* » : levée route n° 152. Travaux de défense pendant la crue, du croisement du chemin de fer à Boumois jusqu'à l'origine de la levée de Belle-Poule, *15.000* ; levée de Belle-Poule, *3.000*.	*18.000* »	
		« *Routes nationales* » : route 161.	*55.000* »	
		« *Autres dépenses* » : travaux de défense, bourrelets, surveillance de nuit, etc., vals de Blaison, Savennières et Montjean, *15.000* ; somme à valoir pour divers dégâts disséminés, *29.000*.	*44.000* »	
			117 000 »	(*117.000* »)
				8.300.952 40

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TABLEAUX PAR DÉPARTEMENT

Tableau d'ensemble établi d'après les tableaux par département et donnant pour chaque crue étudiée le total des différentes dépenses dans le seul bassin de la Loire

	INDEMNITÉS	SECOURS	REMISES D'IMPOTS	SOUSCRIPTIONS	TOTAUX
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1846.....	»	»	210.478 77	20.361 80	230.840 57
1852.....	»	»	82.805 32	»	82.805 32
1856.....	58.054 21	5.026.313 39 (1)	932.616 70	1.349 082 31	7.366 066.61 (1)
1866.....	4.760.315 19	»	234.557 96	341.272 15	5.336 45 30
	5.015.029 40	5.026.313 39 (1)	1.460.458 75	1.710.716 26	13.015.857 80 (1)

OBSERVATIONS

Indemnité, etc.....	13.015.857 80
Réparations.....	44.176.661 55
Total général des sommes réparties dans les tableaux *par département*....	57.192.519 35

Voir à la « Récapitulation » le total des dépenses de réparations qui n'ont pu être classées par département, faute d'avoir etc.

Erratum. — Voir à la « Récapitulation générale », sommes omises et la note (2) qui suit le tableau final de la « Récapitulation générale ».

(1) Il y a lieu de diminuer de ce total une somme de 2 155.004 francs à prendre sur les secours de la Nièvre. Cette somme est en effet le montant des pertes pour lesquelles il a été accordé des secours. Nous ignorons l'importance de ceux-ci.

RÉPARATIONS

	Subventions	Routes nationales et stratégiques	Routes départementales	Ponts des routes et rivières	Rivières	Canaux leurs perrés Ponts, etc	Chemins de halage — Quais, perrés des rivières	Ouvrages d'art	Levées et Digues	Autres dépenses et sommes à valoir	Total des Dépenses
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1846...	228.000 »	1.161.194 »	462.664 12	105.494 »	8.325 »	982.554 56	597.853 69	»	6.346.438 42	2.372.426 91	12.264.950 70
1852...	»	»	»	6.594 40	5.923 »	»	46.349 67	»	61.525 »	31.153.78	151.547 85
1856...	»	468.189 78	259.581 08	267.000 »	»	»	2.214.869 28	57.951 81	7.054.934 33	1.46 .942 13	11.790.471 41
1866...	457.742 55	219.829 31	43.350 35	2.309.329 56	449.207.46	1.477.379 »	586.265 78	4.000 »	12.856 395 75	1.565.591 63	19.969.691 59
	685.742 55	1.849.213 09	765.595.55	2 688.417 96	463.457 46	2.459.933 56	3.445.338 12	62 554 81	26.319.293 70	5.437.114 45	44.176.661 55

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Liste des dépenses de réparation non comprises dans les tableaux par département

(*Faute d'avoir établi une distinction entre les départements des régions bénéficiaires.*)

DATES	CAUSES	TOTAUX des documents	RÉFÉRENCES
		fr. c.	
1846	Élargissement de 8 à 10 ponts sur le canal latéral	80.000 »	J 9
	Travaux dans toute l'étendue du canal latéral	467.000 »	E 3
	Gravure de la carte. 39.600	(61.550 »)	A
	Acquisition d'instruments 21.950		
1866	Voie ferrée raccordant celle du Bourbonnais au canal de Roanne à Digoin	18.000 »	Y 12
	Loire, somme a valoir ensemble de la 2e section	147.000 »	G
	TOTAL	773.550 »	

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RÉCAPITULATION

Total des sommes réparties dans les tableaux par département .... (1)	44.176.661 55
Total des sommes qui n'ont pu être classées par département, faute d'avoir établi une distinction entre les départements des régions bénéficiaires.....	773.550 »
	44.950.211 55

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Total des dépenses de réparations retrouvées....	**44.950.211 55**
Total des indemnités, secours, remises d'impôts, souscriptions compris dans l'État récapitulatif ci-dessus .... (2)	**13.015.857 80**
Total des remises d'impôts et souscriptions détaillés dans le tableau ci-après pour les départements qui n'ont pas fait l'objet de tableau particulier..... ...	**186.519 12**
Sommes omises dans le travail précédent :	
Saône-et-Loire.....	**204.074 98**
Nièvre.....	**2.500 »**
1846. — Total général de la souscription en faveur des inondés de la Loire versée au Trésor au 31 mai 1845 (*Moniteur universel* du 4 juin 1847) 2.542.236 91 + (*Moniteur* du 13 octobre) 18.047 36..	**2.560.284 27**
1856. — Nous n'avons pu retrouver les procès-verbaux de la Commission de répartition de la **souscription** ouverte dans le monde entier.	
Total .... (2)	**60.919.447 72**

(1) Ces départements sont : Puy-de-Dôme, Allier, Haute-Loire, Loire, Saône-et-Loire, Nièvre, Loiret, Loir-et-Cher, Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure.

Nos recherches ont été infructueuses pour les autres ; c'est à peine si nous avons trouvé quelques indications pour les départements suivants dans lesquels, d'après les « *Documents Statistiques, etc...* », il a été, en outre, dépensé pour 1846, dans la LOZÈRE, 177.685 francs ; et, pour 1856, dans la CREUSE, 400 francs ; dans l'INDRE, 63.780 francs ; dans la VIENNE, 13.617 francs et dans la HAUTE-VIENNE, 19.891 francs. — N'ayant aucun éclaircissement sur l'emploi de ces sommes nous les avons négligées. Elles représentent un total de 275.373 francs.

(2) Diminuer de 2.155.004 francs conformément à la note (1) des Observations de l'État Récapitulatif.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Détails des remises d'impôts et souscriptions pour les départements qui n'ont pas fait l'objet de tableau particulier

DÉPARTEMENTS	DATES	REMISES D'IMPOTS	SOUSCRIPTIONS	RÉFÉRENCES	TOTAUX
		fr. c.	fr. c.		fr. c.
Creuse.....	1846.....	44 70	»	B. Ch. des Dép..... E 3	219 23
	1852.....	6 64	»	— X	
	d°	167 89	»	— ..... E 2	
Indre.....	1846.....	3.566 76	»	— ..... E 3	14.836 05
	1852.....	8.708 63	»	— ..... E 2	
	1856.....	2.560 66	»	— ..... Z	
Vienne	1856.....	»	44.585 53	Journal de la Vienne..... KK 1	44.585 53
Mayenne....	1856	»	84.229 32	Archives de Laval.....	126.878 31
	1866.....	»	42.648 99	AN TP. — 14 *bis* 7549.... A 4	
			TOTAL.....		186.519 12

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LISTE DES SOMMES RETENUES POUR FORMER LES TOTAUX DES TRAVAUX NEUFS CITÉS

Années	Références	DÉSIGNATIONS Sommes particulières des documents et totaux qui les représentent dans le tableau		Totaux des documents et sommes particulières ou totalisations de sommes particulières
1846	A ou J 14	Premier projet approuvé le 23 janvier 1847, 282.638,12; exhaussement de la levée du Chardonnet, 6.500; indemnités de terrains, 9.757,72; travaux supplémentaires et faux frais pour l'emploi d'ouvriers parisiens, 38.568,08; Deuxième projet approuvé le 22 mai 1849, 140.000.		(477.463 92)
	B ou J 14	Complément des banquettes sur les levées, 72.463,92; travaux pour préserver la ville de SAUMUR des inondations, 300.000.		372.463 92
1856	MM 4	Construction de la DIGUE NAPOLÉON.		365.000 »
	MM 2	Exhaussement de la DIGUE D'AUTHION, travaux. Indemnités 500.000.	5.610.000 »	
		Exhaussement de la LEVÉE DE BELLE-POULE, travaux.	254.000 »	
		Somme à valoir.	636.000 »	
		Exhaussement de la DIGUE DE SAVENNIÈRES, travaux, Indemnités, 80.000.	600.000 »	
		Exhaussement de la DIGUE DE MONTJEAN, travaux. Indemnités, 60 000.	405.000 »	
		Somme à valoir.	154.000 »	
		Total des indemnités précédentes, 640.000.	7.659 000 »	(7.659.000 »)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Années	Références	DÉSIGNATIONS Sommes particulières des documents et totaux qui les représentent dans les tableaux		Totaux des documents et sommes particulières ou totalisations de sommes particulières
1866	Y 7 Propositions de la Commission	Complément de défense de la ville de SAUMUR; exhaussement et consolidation de la levée du Chardonnet, 400.000 sur lesquels 166.500 ont déjà été comptés aux réparations (Y3). Reste.	(233.500 »)	
		Exhaussement de la route 138.	150.000 »	
		Établissement dans la LEVÉE DE GOHIER d'un déversoir.	150.000 »	
			533.500 »	(533.500 »)
	Y 10 Situation au 31 décembre 1869	Travaux complémentaires pour la défense de la ville de SAUMUR contre les inondations.		(150.471 70)
		OBSERVATION. — Cette somme doit avoir été comptée à tort; elle doit faire double emploi avec la dépense du Chardonnet ou avec celle de la route 138).		9.557.899 54

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DÉPARTEMENTS ET DATES	1846	1852	1856	1866	OBSERVATIONS
	fr. c.	francs.	fr. c.	fr. c.	
Puy-de-Dôme	»	»	»	50.000 »	
Allier	»	»	»	206.000 »	
Haute-Loire	100.000 »	»	»	420.000 »	
Loire	»	»	»	1.784.754 10	
Saône-et-Loire	»	»	»	»	
Nièvre	»	»	»	606.000 »	
Loiret	4.685.377 88	»	»	6.470.000 »	
Loir-et-Cher	563.663 32	»	»	1.481.342 »	
Cher	»	»	»	2.564.000 »	
Indre-et-Loire	993.605 87	»	»	8.494.464 »	
Maine-et-Loire	849.927 84 (1)	»	8.024.000 »(2)	683.971 70 (3)	
Loire-Inférieure	»	»	631.000 »	»	
	7.192.574 91	»	9.022.054 54	22.760.531 80	
Indemnités	196.660 »(4)	»	710.000 »(5)	»	

477.463 92 AM. TP. F 14 bis 7553. A. } (1)
372.463 92 — — B. }

365.000 » 7554. MM 4. } (2)
7.659.000 » 7557. MM 2. }

533.500 » 7550. Y 7. } (3)
150.471 70 7552. Y 10. }

9.557.899 54

(4) Dans le département du Loiret.

(5) dont pour Maine et-Loire ; MM 2
digue d'Authion. . . 500.000 fr.
— de Savennières 80 000 fr.
— de Montjean. . 60.000 fr.
et pour la Loire-Inférieure MM 2.
levées de la Divate. 70.000 fr.

(a) Nous n'avons pas trouvé trace d'un commencement de dépense pour les travaux de la digue d'Authion.

RÉCAPITULATION

1846	7.192.574 91
1856	9.022.054 54
1866	22.760.531 80
Indemnités	906.660 »
Total des quelques dépenses citées de travaux neufs	39.881.821 25

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RELEVÉ DES PERTES (*à titre de simple indication*)

Années	Départements	Sommes	Références
1846.....	»	*Mémoire*	
			AN. TP.
1852.....	Maine-et-Loire.....	741.352	MM 1. 7553
—	Loiret (rive droite)....	100.160	A 1 *bis* 7753
—	— (rive gauche)..	82.440	— —
—	Autres départements.	*Mémoire*	
1856	Puy-de-Dôme.....	*Mémoire*	
—	Allier.....	—	
—	Haute-Loire	—	
—	Loire.....	1.482.947	Arch. dép.
—	Saône-et-Loire.....	*Mémoire*	
—	Nièvre.....	2.862.038	Arch. dép.
—	Loiret..... (1)	*Mémoire*	
—	Loir-et-Cher.....	5.334.587	GG 5. Cons. gén.
—	Cher.....	6.113.812	HH 4. —
—	Indre-et-Loire..	14.797.438	JJ 4.
—	Maine-et-Loire	14.972.254	Cons. gén.
—	Loire-Inférieure.....	*Mémoire*	
1866.....	Allier.	1.704.575	A 6. 7549
—	Cher.....	1.351.174	— —
—	Indre-et-Loire	4.154.556	— —
—	Loir-et-Cher.....	800.039	— —
—	Loire	2.500.932	— —
—	Haute-Loire.....	5.541.517	— —
—	Loire Inférieure.....	232.232	— —
—	Loiret.....	6.265.209	— —
—	Maine-et-Loire.....	1.278.160	— —
—	Nièvre.....	1.565.585	— —
—	Puy-de-Dôme.....	1.644.876	— —
—	Saône-et-Loire	793.678	— —
	TOTAL.....	74.319.561	

Tant par les pertes que par les travaux qu'elles ont entraînés, ces quatre inondations ont donc causé un dommage minimum de 175.000.000 francs.

Ne peut-on pas conclure avec raison que l'État ne fera jamais trop d'efforts et de sacrifices pour rechercher les causes du fléau et pour en atténuer les effets.

Ferdinand BOUGÈRE.

(1) 8.562.435 francs. Archives du Loiret, S 194, « *Inondations extraordinaires de 1856, État général des pertes.* » Renseignement obtenu en décembre 1913.

S'il nous en parvenait quelqu'autre, nous le ferions connaître dans l'un des deux numéros suivants de la Revue.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

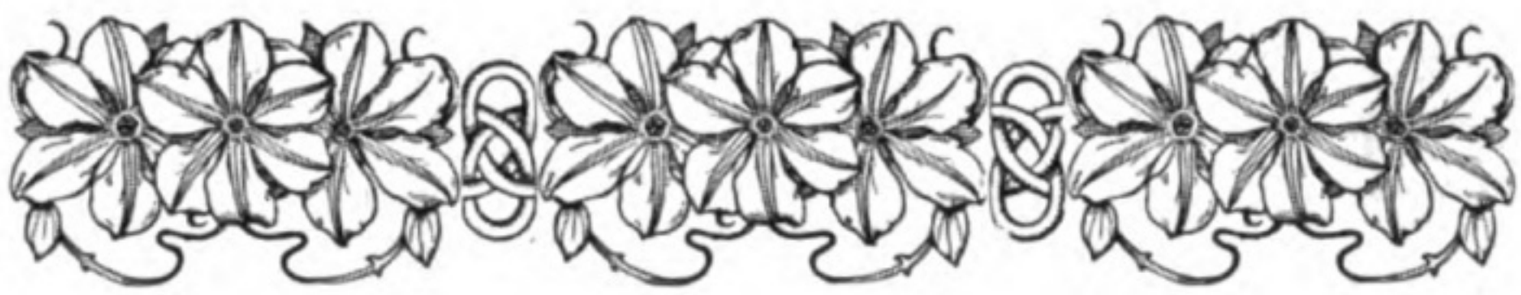

Journal d'un Sous-Préfet de Baugé

EN 1815

Le journal manuscrit dont je donne ici quelques extraits, commence le 30 janvier 1815. L'auteur, M. François Perrin du Lac, né à Anzy-le-Duc en Charollais, le 23 décembre 1767, d'une famille installée dans cette région depuis plus d'un siècle, fut écarté de la carrière judiciaire par les débuts de la Révolution. Marié en 1792 et très maltraité par la République jacobine, il fit, de 1801 à 1803, un long voyage en Amérique, dans les Louisianes, et dut, au retour, malgré ses opinions royalistes, rechercher une situation dans l'administration. Il fut successivement attaché à la Préfecture de l'Isère, sous-préfet de Sancerre, puis en 1811 sous-préfet de Baugé. Le préfet d'Angers était alors M. Hély d'Oissel, très attaché à l'Empire et excellent administrateur.

Le nouveau sous-préfet de Baugé, admirateur correct de l'Empereur, se trouva en ce pays d'Anjou en présence de deux partis très tranchés : des bourgeois exaltés par la Révolution, enrichis de biens nationaux, devenus enthousiastes de Napoléon; puis des nobles et des paysans, fidèles soutiens de leurs prêtres et de leur roi, ne se soumettant à l'Empereur que grâce à la restauration de la religion, mais toujours inquiets et les yeux ouverts sur leurs princes exilés.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. du Lac parvint à ne pas choquer les bonapartistes, mais sentit dans ce milieu nouveau son vieux royalisme lui revenir au cœur. Il fut l'ami du fameux Chatelain, dit Tranquille, de Bernard de la Frégeollière. Ce dernier organisa, dès 1813, des compagnies dites les Nouveau-Nés, qui se cachaient et tenaient la campagne dans les environs de la Flèche.

En 1814, le fonctionnaire désabusé ne fut pas le dernier à appeler de tous ses vœux un changement de régime et le retour du roi. Napoléon abdiqua et, lorsque, le 9 avril à 8 heures du matin, le *Moniteur* apporta la nouvelle de l'arrivée de Louis XVIII, les drapeaux blancs furent immédiatement hissés sur les monuments de Baugé.

Jusqu'en janvier 1815 nous n'avons sur son séjour dans cette ville que peu de renseignements. C'est à cette date que commence son journal.

1815

Janvier. — Le 30 janvier, je dîne chez Mme de Lamorinière et je parie 15 francs pour les pauvres avec M. des Boiseries qu'il ne me fera pas boire du vin de Champigny pour du Bordeaux.

On parle noblesse et l'on s'étonne qu'il n'y ait plus de gentilshommes. Le plus mince veut être comte ou marquis; comme en Amérique, le dernier grade est celui de major depuis le licenciement de l'armée en 1784.

Le 31, déjeuner chez M. Duchesne. Difficulté avec M. des Boiseries sur la constitution qui, dit-il, ne présente aucun élément de conservation.

Je soutiens que telle qu'elle est et avec les modifications que le temps amène nécessairement, elle peut obvier aux objections que l'on fait contre elle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Février. — Le 1er février, passage du régiment des chasseurs royaux venant de Saumur, allant à Arras.

Les officiers sont invités à dîner par M. de Lauberdière, M. Legouz et moi. J'en ai un seul, enfant de troupe, homme de peu d'éducation, mais né avec de l'esprit naturel; il se nomme Desaix.

J'en loge un, nommé Éliasse, officier de mamelucks, né dans la Palestine, réputé un des hommes les plus forts de l'armée. Le Colonel prétend qu'il a tué à lui seul la valeur d'un régiment.

Le soir, quelques-uns ont été à la redoute[1] où ils se sont bien conduits.

Le 2 février j'ai déjeuné avec le général Lyon, commandant le régiment, et le colonel Kermann chez M. de Lanoue. Après des civilités aimables, ils sont partis sur les 10 h. du matin pour La Flèche.

Ce régiment est beau et bien monté; le plus grand nombre a au moins 5 ou 6 blessures.

Mme de Gallevay et sa fille, qui avaient été à la redoute, sont restées la journée.

Le 3, j'ai eu à dîner M. de Farcy, homme aimable, des environs de Chateaugonthier, chevalier de St-Louis, émigré, ayant perdu une partie de sa fortune. Il nous raconte, sur une dame en robe blanche et en bas verts, une aventure plaisante.

M. et Mme Como, Mlle Ferrier, Mme et M. Desvignes ont passé la soirée à la maison.

Le 5, nous avons à dîner M. et Mme de Broc, M. et Mme Lamorinière et M. Farcy. Le soir, une petite danse. Le

[1] Sorte de réunion mondaine qu'on nommait aussi assemblée, tenue dans un local public et où se retrouvaient les différentes classes aisées de la société.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dîner a été aimable et gai, la danse vive et animée. Mme de Broc, avec son esprit ordinaire, nous a amusé de quelques histoires plaisantes.

Le 6, nous dinons chez M. et Mlle Ferrier. Ce sera une journée de caquets de société.

— Il ne s'est rien dit de remarquable dans la soirée.

Le 7, je dine chez M. Albert Legouz. Il y a redoute pour la dernière fois.

La redoute s'est terminée à 6 h. du matin; un soupé a été servi à 11 h., après lequel il a été chanté une jolie chanson composée par M. L'Official sur les agréments des réunions.

Le 8, j'ai été en société chez Mme Comeau; il ne s'est rien passé d'intéressant.

Le maire a été installé à 11 h. du matin.

Le 9, arrivée du préfet [1] pour l'organisation de la garde nationale [2].

Il pensait avoir à travailler pendant deux jours; tout a été fini en moins de deux heures. Il a diné, lui 19e, à la maison, après avoir reçu la visite des Corps constitués et des différents fonctionnaires. Le soir, toutes les familles appartenant aux fonctionnaires publics se sont rendues à l'assemblée qui était composée de près de 100 personnes. Le préfet, fatigué de ses veilles précédentes, de sa course qu'il avait faite à cheval, fut obligé de quitter sa partie pour aller se coucher.

A son arrivée, je lui présentai tous les Corps séparément; il ne dit à aucun d'eux rien d'agréable; un léger salut fut sa seule réponse.

[1] Clérel, comte de Tocqueville, né en 1772. Reste sous l'Empire à l'écart des affaires. Nommé en 1814 préfet de Maine-et-Loire.

[2] En 1814, les Bourbons s'appuyèrent sur la garde nationale, par opposition à l'armée qui restait bonapartiste.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pendant que l'on s'occupait du travail de la garde nationale, il ne se mêla de rien, n'écouta aucune des observations qui furent faites et y eut l'air tout à fait étranger.

Le Préfet est froid et insignifiant. Sa figure annonce au premier coup d'œil ce qu'il est.

Avec cela il paraît bon et, depuis sa visite, je me suis convaincu que, s'il a parfois des torts, c'est sans mauvaise intention.

Son secrétaire, M. Bigé, est un homme qui paraît se fourrer partout. Il a été chouan sans mérite et est, je crois, mauvais secrétaire de préfet; il avait été secrétaire de Georges [1].

Le 10, après le déjeuner du Préfet, qui a eu lieu à 10 heures, je l'ai conduit aux incurables, à l'Église, à la Providence et à l'hôpital. Je lui ai montré dans le plus grand détail tous ces établissemens et lui ai dit sur chacun tout le bien qu'il méritait.

A 1 h. nous partîmes pour Lauberdière dans mon cabriolet; mais, à peine quittions-nous la grande route que mon cheval de volée, ayant pris peur, se porta sur le brancard et le cassa. Nous montâmes alors à cheval et fûmes faire notre visite qui se prolongea jusqu'à 3 h. 1/2. Nous arrivâmes à 4 h. 1/2 et fûmes diner chez M. Legouz où nous trouvâmes 28 personnes. Le Préfet n'y fit aucuns frais de conversation; il se contenta de boire et de manger, ce qu'il fait très sobrement, ne buvant ni vins étrangers, ni liqueurs, et ne prenant pas de café.

Le soir, étant rentré sur les 10 h. du soir, je fus le conduire dans son appartement. Là, il me parla de M. Gallois qui avait été présenté pour major de la légion de Baugé; il me dit que l'on se plaignait de cette présentation parce qu'il devait épouser la fille du receveur et la petite-fille de M. Ferrière; qu'il appartenait à une famille discutée dans l'opinion, etc.

[1] Georges Cadoudal, le général breton.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je lui répondis que M. Gallois m'avait toujours été signalé comme un bon militaire et un homme d'une bonne opinion; que je voyais d'où partait cette plainte et que ceux qui la faisaient y étaient d'autant moins fondés, que je leur avais fait connaître mon intention de le présenter et qu'ils y avaient applaudi; qu'à l'égard de son alliance, ils étaient d'autant plus inconséquents que tous m'avaient engagé à présenter M. Ferrière-Lanoue comme maire et que, si on le désirait pour maire, on ne pouvait refuser de recevoir pour major son petit-neveu.

Le 11. Le Préfet doit partir et, avant son départ, déjeuner chez M. Lanoue où nous nous trouvâmes environ 15 ou 16.

La discussion sur la garde nationale fut reprise. MM. Lanoue et Janet étaient ceux qui avaient désavantageusement parlé de M. Gallois; j'interpellai vivement le premier en lui témoignant mon étonnement de ce qu'un homme qui vivait dans mon intimité, à qui je n'avais rien caché sur cet objet, eût été s'adresser à un tiers pour me faire éprouver un dessous toujours désagréable. Il battit la campagne en disant qu'il ne l'avait dit qu'au secrétaire du Préfet, qu'il croyait qu'il n'était qu'aide-major, qu'il n'avait pas bien compris, etc. Le Préfet l'ayant fait appeler en ma présence ainsi que MM. Janet et de Broc, on remit sur le tapis ce qui concernait M. Gallois. M. de Broc dit franchement qu'il le reconnaissait pour un brave homme, d'une bonne opinion et qu'il n'en avait jamais entendu parler autrement. M. Lanoue battit la campagne comme à son ordinaire et M. Janet l'accusa d'appartenir à une famille très obscure. Son père, dit-on, était domestique et sa mère marchande d'allumettes. Il me fut aisé de répondre qu'après une révolution comme la nôtre ces motifs n'étaient point des titres d'exclusion. Le ministre de la guerre était caporal en 1788; Masséna, Augereau, Victor, qu'étaient-ils? Et cependant ils sont gouverneurs de provinces. Enfin, après de longs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pourparlers, comme s'il eût été question du salut de la France, il fut décidé que M. Gallois resterait major...

Après le déjeuner, qui ne se sentit en rien des discussions, le Préfet partit; je l'accompagnai, moi dixième, jusqu'à Cuon, où nous lui souhaitâmes un bon voyage.

Le 12. Le soir, après une visite au bonhomme de Liguien, malade depuis longtemps, j'ai été passer la soriée chez M. Legouz; elle s'est prolongée jusqu'à 11 heures; on y a joué de petits jeux.

J'ai appris chez M. de Lignien que le Président était piqué au vif de ce que le Préfet ne lui avait pas fait de visite, la loi décidant qu'il lui en devait une dans les 24 heures...

Le 14. Je vais diner à Lauberdière avec Mme du Lac et mon fils. Nous trouvons à moitié chemin Mme de Lauberdière venant à Baugé. Arrivés à Lauberdière, nous ne rencontrons personne et nous nous amusons, en attendant les maîtres de la maison, à parcourir un petit volume d'estampes représentant les plus jolies maisons de campagne d'Angleterre...

A 4 h. 1/2, le général arriva de la chasse avec M. Lynch, qu'il a chez lui depuis plusieurs mois. Cet étranger, qui paraît appartenir à la famille de M. Lynch, de Bordeaux, est un des hommes les plus méthodiques que l'on puisse se figurer, se levant, s'habillant, mangeant toujours à la même heure. Il est aimable et a de l'esprit...

Le 15, M. de Létoile est venu m'inviter à dîner avec mon fils pour le lendemain et me parler de son désir de faire entrer un de ses fils à l'école militaire aux frais du gouvernement, à la charge de payer pour l'autre.

Il y a eu réunion le soir à la maison.

Le 16. J'ai été diner chez M. de l'Étoile avec mon fils.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous nous sommes arrêtés à Parpacé pour visiter la maison, qui est bonne et assez commode. La vue est belle, mais il n'y a ni eau, ni bois. La partie de cette terre qui est à vendre vaut 3.500 francs de rentes, impositions payées. M. Desboiserie en a offert 90.000 francs les clefs à la main, mais il dit qu'il n'en voudrait plus donner le même prix.

Nous sommes arrivés à 1 heure à la Lande-Chasle, où nous avons trouvé le général Lauberdière. L'habitation, située au milieu des landes, est agréable à raison des eaux, des bois et des prairies dont elle est entourée. M. de Létoile y a semé beaucoup de pins qui viennent très bien et qui seront un jour d'un produit avantageux. C'est un homme indécis dans tout ce qu'il fait et dont le génie consiste à savoir économiser et augmenter sa propriété. Sa vie se passe en calculs qu'il anéantit et en projets qu'il n'exécute pas et qu'il change selon les circonstances.

De retour à 7 heures, je fus chez Mme de Broc qui est dans un bien mauvais état de santé et, de là, chez Mme Legouz où je trouvai M. Normand, ingénieur des Ponts et Chaussées. Je ne connais pas de causeur plus infatigable. Il me parla pendant près de 2 heures sans qu'il me fût possible de placer un seul mot. La suite de la contention d'esprit dans laquelle il me tint fut un mal de tête des plus violents. Heureusement il nous quitta à 9 heures.

Le 18, M. Guehery m'annonce le départ prochain de son fils qui entre dans les gardes du corps. Je lui fais un certificat qui doit être signé par quatre notables. On passe la soirée chez Mme Desvignes où le journal des modes occupe la jeunesse...

Le 19. Je pars pour Jarzé à 11 heures pour faire visite à M. Deurbroucq qui n'a que quelques jours à y rester. J'y reste à dîner.

C'est un homme qui touche à ses 60 ans, mais qui est si

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bien conservé qu'on ne lui en donnerait pas plus de 42. Il est petit et bien pris dans sa taille. Il monte à cheval comme un jeune homme, marche de même. Enfin ses manières, son ton, ses habitudes trompent sur son âge tous ceux qui ne le connaissent pas et même ceux qui le connaissent. Mais, s'il est bien conservé, il n'épargne rien pour se conserver encore et pour dissimuler son âge; le matin, tout ce que les parfumeurs les plus recherchés et les plus savants chimistes ont inventé pour conserver la fraîcheur de la peau, la beauté des dents et la vivacité du teint, est mis à contribution. Il ne se sert que des perruques les plus artistement faites, prend des bains que sa santé lui rend souvent nécessaires et est toujours vêtu comme un petit maître. Le soir, les mêmes soins qu'il a pris le matin sont répétés et si, le matin, quelqu'un va lui faire visite avant qu'il ne soit levé, il a grand soin de mettre une perruque avant qu'il ne soit introduit, afin que personne ne puisse dire l'avoir vu porteur de l'âge qu'il a réellement.

La conversation roula sur la politique. M. D..., toujours partisan du pouvoir dominant, a été successivement républicain en 93, bonapartiste pendant le règne de B... et il est aujourd'hui zélé partisan des Bourbons. En sa qualité de membre de la Chambre des Députés, il s'occupe beaucoup d'affaires publiques, pour lesquelles il est né avec peu d'aptitude. Il raisonne généralement assez mal, mais il est bon, honnête et reçoit parfaitement chez lui...

Lavech, mon collègue à Saumur et son beau-gendre, était à Jarzé. C'est un homme franc, loyal, mais qui ne sait pas plier. Il est probable que, par suite de ce caractère, il aura de la peine à se maintenir. Il paraît haïr cordialement M. Liégeard, notre secrétaire général, homme d'esprit mais trop fin, qui paraît savoir prendre toutes les figures et toutes les couleurs qui lui conviennent.

Le 20. J'ai passé la journée chez moi. A midi, j'ai eu la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

visite du général Lauberdière, qui m'a dit que le bruit se répandait que j'avais demandé mon changement. Je lui ai répondu que le bruit était faux et que, si j'eusse voulu changer de position, j'aurais sollicité la s. préfecture de chez moi.

Le général Lauberdière est entré au service en 1775 et a été en 1779, en qualité d'aide de camp de M. de Rochambeau, son oncle, en Amérique, d'où il revint en 1784 avec les principes et le système de liberté qui contribuèrent tant à bouleverser la France.... Sous Bonaparte il fut employé dans l'État-major de l'armée et, après quelques années, fut envoyé en Espagne, où il parvint à être gouverneur de Léon... Actuellement, membre de la chambre des députés, il n'a pas assez de talent pour exprimer son opinion, mais il va la porter de bureau en bureau, l'explique longuement et est toujours de l'opposition quelles que soient les intentions du gouvernement.

Obligeant par caractère et par besoin de remuer et de s'occuper sans cesse, il va chez tous les ministres, s'introduit dans tous les bureaux, demande, redemande, demande encore jusqu'à ce qu'il obtienne et ne se tient jamais pour battu; il arrache par importunité ce qu'on ne veut pas lui accorder par bienveillance.

Avec ce désir infatigable de se mêler d'affaires, il désire vivement être renommé membre de la Chambre des députés; aussi, caresse-t-il tout le monde : grands, petits, moyens; il est familier avec tous et tend la main au jacobin forcené, comme au féodaliste le plus acharné...

Le 21. J'ai été diner à Lauberdière avec M. Lavech. J'y ai trouvé la famille Legouz, M. Le Boucher et M. et Mme Duchesne...

Après diner, on joue des petits jeux dont je ne suis pas; ils me paraissent ridicules, tous les acteurs ayant au moins 30 ans et quelques-uns plus de 40.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 22. Je me suis occupé avec Lavech de divers objets d'administration... Je lui ai recommandé quelques individus pour des places subalternes à l'École d'équitation de Saumur, entre autres un n^é Toureau et sa famille.

Le soir, j'ai eu la visite de l'Inspecteur général des eaux et forêts. Nous nous sommes beaucoup entretenus de ces ventes que je désapprouve complètement pour ce qui concerne les grandes forêts. Si l'on vendait tout, ainsi qu'il le pense, et qu'on ne laissât dans trois départements que les forêts de Bercé et de Mamers, le souverain recueillerait de cette mesure la haine et le mépris de tout ce qui pense. Les besoins du commerce se faisant sentir dans quelques années, on ne se rappellerait plus des circonstances qui ont nécessité les sacrifices et sa mémoire serait odieuse.

Le 23. J'ai eu la visite de M. de Bois-Simon neveu; il s'est plaint de quelques ouvriers de Moulihere qui insultent les voyageurs. J'ai écrit pour faire cesser cet abus.

Le soir, j'ai été voir Mme de Broc dont le rétablissement parait désormais impossible. M. de la Chaise, son médecin, est arrivé peu après moi; il a eu l'air embarrassé des questions qu'elle lui a faites et je crois qu'il pense comme moi que le mal est sans remède.

J'ai ensuite été chez M. Legouz, où Mmes de Souligné nous ont fait leurs adieux. C'est une grande perte pour la société de Baugé.

Mme Augel était arrivée dans la journée avec son mari...

Le 25. Je suis parti à 7 h. avec mon fils pour Angers où je suis arrivé à 1 heure. Notre toilette faite, nous avons été faire une visite à M. le Préfet, qui nous a invités à diner. Après être restés quelques minutes dans son cabinet, nous nous sommes retirés pour aller chez M. Portalis[1], que

[1] Fils du célèbre, né en 1776, émigré avec son père, rentre au 18 brumaire ; atténue les rigueurs de l'Empereur envers le Pape.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous avons trouvé avec sa femme et sa fille. Après les premiers bonjours, il m'a remis une lettre qui m'était destinée et dans laquelle il m'annonçait qu'il avait présenté mon fils à M. le Chancelier pour une place de Conseiller auditeur qui paraissait devoir vaquer. Je l'en ai vivement remercié et lui ai dit que la demande de cette place était le principal but de mon voyage. Il a été extrêmement honnête et je n'ai eu qu'à me louer de lui.

M. Portalis me paraît avoir un caractère pliant et souple. Disgracié sous B... pour avoir introduit en France une Bulle qui contrariait ses intentions, il fut placé, à l'arrivée de M. Molé au ministère, président de la Cour où il a été confirmé par le Roi, qui y a ajouté la faveur de l'admettre dans son Conseil.

Mme Portalis est danoise. Elle a une figure qui plait à tout le monde. Elle joint à cela de l'esprit et de l'amabilité. Elle réunit les suffrages de tous ceux qui la connaissent.

En sortant de chez M. le Pr Président, j'ai été dans les bureaux de la Préfecture que j'ai trouvé mal organisés. Rouancé, chef des finances, n'y entend rien. Guilloteau est travailleur, mais pas de style. Il n'y a que Chateau qui connaisse son affaire. Aussi est-il le Bardeau de la Préfecture, c'est sur lui que roule toute la machine...

Nous dinâmes avec Mme de Tocqueville et sa famille. C'est une petite femme apprêtée qui doit avoir le caractère un peu sec et altier. Elle est honnête, fait bien les honneurs de sa maison et ne paraît pas dépourvue d'esprit.

Le 26. Nous partîmes à 7 h. 3/4 pour nous rendre au Verger où nous avions promis d'aller déjeuner. Nous y arrivâmes en effet à 10 h. 1/2. Nous y trouvâmes, outre les maîtres de la maison, Mme de Balby , MM. Henry, directeur de la poste d'Angers, et Mallet, payeur.

M. Le Roy est Colonel premier aide de camp du mal Victor. C'est un homme aimable, honnête et d'une bonne réception.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sa mère est une excellente femme, sans prétention et et tenant parfaitement bien sa maison.

Mme de Balby a été mariée en premières noces à M... Elle a divorcé; elle s'est attaché, par sa beauté et ses grâces, M. de Balby, fils de Mme de Balby, ancienne maîtresse du Roi, qui l'épousa, mais qui l'abandonna bientôt... C'est d'ailleurs une femme aimable, très au fait des intrigues de la Cour et qui, ne pouvant plus paraître avec éclat dans le monde, a voulu s'en retirer. Elle fait le charme de la société du Verger.

M. Mallet, qui a été payeur gral et qui n'est plus que payeur du Dépt, est une espèce d'original assez plaisant, il nous amusa quelques instants. Après le déjeuner, nous chassâmes dans le parc et nous partîmes à 4 h. Nous arrivâmes à Baugé à 7 h.

Je fus chez Mme de Broc lui parler de son médecin et me rendis de là chez M. Legouz où était réunie la société. Après le soupé on discuta sur la pièce que l'on devait jouer pour la mi-carême et l'on convint, après quelques objections de M. Legouz, qu'une mère ne pouvait pas y mener sa fille.

Le 27. Je suis resté chez moi jusqu'à 6 heures. J'ai ensuite été voir Mme de Broc dont le médecin nous a appris que M. du Gravier s'était brûlé la cervelle. C'était un chevalier de St-Louis, ancien et bon officier, que j'avais vu à Jarzé.

En sortant de chez Mme de Broc, j'ai été chez M. de Gourjault qui avait appris la mort de son frère...

Le 28. J'ai passé la journée chez moi. J'ai reçu la nouvelle qu'Avertaud, un des hommes que j'avais recommandés au gral La Ferrière, commt l'École d'équitation à Saumur, avait été reçu en qualité de sous-piqueur. Toureau a été trouvé trop faible.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mars. — Le 2 mars j'ai passé la journée chez moi. Le soir j'ai été à un spectacle d'amateurs. On y a joué deux pièces, l'une le Mariage du Capucin ou le malheur de l'inconstance, l'autre le Suicide de Falaise.

Rien n'a donné lieu à autant de critiques que la première de ces pièces.

Intrigue inconvenante, défaut de vraisemblance, des incidents décousus et sans but, voilà les défauts de la pièce.

L'autre pièce est une farce assez agréable, où il se trouve quelques propos assez légers.

Il y avait peu de femmes. Ces comédies ont fini à 9 h. 1 /2. Après le spectacle, les personnes qui ont voulu rester ont soupé et dansé. A raison des divisions de la société ce spectacle a été peu gai...

Le 4. M. de la Chaise m'a dit que le bruit du déplacement du Préfet se soutenait, que plusieurs lettres en parlaient et qu'on n'en faisait pas mystère au ministère de l'Intérieur, que deux candidats étaient sur les rangs.

Le 5. Nous avons été nous promener depuis 1 heure jusqu'à 3. A notre retour, nous avons trouvé mon fils Théodore et M. de Lamorinière qui a diné à la maison et est venu passer la soirée chez Mme Legouz où il a soupé.

Il y a eu grande contestation à qui ne ferait pas la partie de Mme de Champagner.

Le 7. Je vois M. de Rochebouet au sujet d'une contestation qui existe entre son frère et la municipalité de Chaumont. Il est question d'un chemin à travers une lande provenant des moines de Chaloché...

Le 8. Le soir il y a eu une partie chez Mme du Lac. M. et Mlle Ferrière sont restés jusqu'à 10 heures. M. de Broc et M. Desboiseries ont joué.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 9. Le courrier m'a apporté une lettre de M. d'Harcourt qui m'annonçait d'abord que le Chancelier était favorablement prévenu en faveur de mon fils et que je pouvais être à peu près certain de sa nomination à la place de Conseiller auditeur.

Il me disait ensuite qu'une dépêche télégraphique du 5 annonçait le débarquement de Bonaparte à Fréjus avec 1.200 hommes. Une ordonnance du Roi sur la sûreté générale de l'État et une proclamation du 6 me confirmaient cette nouvelle.

Sans perdre de tems, j'ai fait appeler le maire et suis convenu avec lui des mesures de police qu'exigeait la circonstance. J'ai ensuite envoyé mon fils à Angers pour connaître les intentions du Préfet et offrir ses service et les miens, étant bien disposé à me faire tuer plutôt que de vivre sous la verge du tyran qui voudrait nous rapporter la plus épouvantable existence...

A 5 heures j'ai reçu une ordonnance du Préfet pour me rendre auprès de lui : je suis en effet parti à 6 h. 1/2. J'ai couché à Suet chez M. Liberge.

Le 10, je suis parti de Suet pour Angers où je suis arrivé à 9 h. 1/2. En descendant de voiture j'ai été chez le Préfet, à qui je croyais des instructions relatives à la circonstance. Quelle a été ma surprise lorsqu'il m'a demandé quel effet avait fait cet événement dans mon pays et qu'il s'en est tenu là. « Je crois, a-t-il ajouté quelques instans après, que le parti le plus sage est d'avoir des correspondances très fréquentes avec les Maires. — Mais que voulez-vous qu'ils me mandent? — Il est vrai, dit-il, en se frottant le front. Pas de nouvelles, bonne nouvelle. » Que répondre à cela ! Faire faire 25 ou 30 lieues à quatre sous-préfets pour leur tenir un pareil langage, c'est en vérité abuser...

Après l'arrivée des nouvelles, qui étaient aussi avantageuses qu'on pouvait les espérer, je pris congé de M. le Préfet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui me remit le travail de la garde nationale, qu'il avait entièrement bouleversé et mutilé. Je m'en plaignis hautement... et je quittai la Préfecture extrêmement mécontent.

Je partis avec mon fils à 4 h. 1 /2 et arrivai à 7 h. à Suet, où nous couchâmes chez M. Liberge.

Le 11 je suis parti de Suet à 7 h. 1 /2 et suis arrivé à 9 h. 1 /2 à Baugé où j'ai déjeuné chez moi avec M. Lamorinière. Nous avons eu pendant la route une neige tellement épaisse que pendant 10 minutes on ne voyait pas à 5 pas...

Le soir à 10 h., je reçus une ordonnance apportant le bulletin copié sur le *Moniteur*. Je fis suspendre le départ des piétons fixé au lendemain, pour le mettre dans leurs paquets. Celui de la Préfecture contenait également des lettres pour les chefs de légion de la garde nat^le^.

Les méchans n'osent rien dire, les bons sont plus calmes.

Le 12... Le soir, le courrier fait cesser toutes les parties. On se jette sur les papiers publics; mais ils ne contiennent rien... Le silence des gazettes laisse quelques inquiétudes.

Le 13... Le soir, j'ai eu la visite de M. Dubost qui désirait connaître ses obligations comme chef de légion de la Garde nat^le^. C'est un riche propriétaire, homme d'esprit et de société entièrement dévoué à son Roi. Nous avons été ensemble chez Mme Legouz, Mme de Broc et Mlles de Launay.

Le 14. J'ai été réveillé par le Lieutenant de gendarmerie qui venait me faire part d'un ordre qu'il avait reçu à 10 h. du soir, portant que tous les officiers en congé ou à demi-solde, les sous-officiers et les soldats en semestre ou congé devaient se rendre au chef-lieu de département pour, de là, rejoindre leurs corps, ou former de nouveaux bataillons ou escadrons...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 16... Je fais venir un ancien militaire ayant une jambe de bois et lui parle avec la plus grande sévérité relativement aux propos qu'il a tenus. Il promet d'être plus circonspect à l'avenir.

Je m'occupe de l'organisation de la garde nationale.

Le 17, Théodore part pour Angers avec MM. de Lanoue, Janes, Duchesne et Albert. Mais, deux heures après leur départ, ayant été rencontrés par M. Comeau qui leur a annoncé que M. Bernard vient coucher à Baugé, ils reviennent à 11 h...

Le soir, je vois M. Bernard, qui m'apprend qu'il est colonel de cavalerie de l'avant-garde. Il voulait enrôler tout ce qui avait tenu à l'ancienne chouannerie, mais on se refusait à lui donner cette permission dans le département de Maine-et-Loir. Le général Chauvigny commande l'infanterie de l'avant-garde.

Je reçois des élémens pour une levée de 188 hommes choisis dans le département parmi les membres de la garde nationale les plus aisés et les plus intéressés au maintien du bon ordre. Je fais à l'instant appeler le chef de légion et lui fais connaître ses instructions...

Le 18. J'ai travaillé depuis 7 heures du matin à l'installation de la garde nat^le^. 6 jeunes gens étrangers à nos bureaux s'y sont occupés la plus grande partie du jour...

Après mon travail sur les gardes n^les^ terminé, Théodore est parti avec les mêmes voyageurs, auxquels s'était joint M. Le Boucher.

Ainsi qu'il arrive dans toutes les circonstances, des bruits les plus bizarres se répandent de toutes parts; chacun fait des nouvelles à son gré et selon son opinion.

Je passe la soirée chez moi avec M. et Mme Comeau, M. et Mlle Ferrière, M. et Mme Lamorinière.

Tout le travail de la garde nat^le^ est terminé à 10 h. du soir et doit partir dans la nuit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 19... Théodore et les autres voyageurs sont arrivés à 10 h. du soir; ils n'apportaient d'autres nouvelles que celle de l'affreuse confusion qui règne à Angers. Point d'ensemble, point de plan déterminé, chacun marche comme il veut, sans règles de conduite et sans union. Je doute que M. le Duc de Bourbon soit satisfait de son séjour. Il paraît cependant avoir changé l'esprit public et avoir réuni tous les partis. Il est doux et d'une affabilité qui approche de la familiarité....

Le 21. Les nouvelles, avant-coureurs de l'arrivée de Bonaparte, nous faisaient déjà présumer qu'il n'avait pas trouvé d'opposition.

Le 22 à 9 h., j'en reçus la confirmation par mon collègue de La Flèche; mais, comme il ne me donnait aucun détail, je partis à 10 heures pour aller trouver le gral Chavigny de Blot; commandt l'École militaire. Il me confirma ce qui m'avait été annoncé; il nous dit que l'armée entière s'était tournée du côté de B. et qu'il n'avait pas été brûlé une amorce...

Mon fils a été à Angers pour savoir à quoi s'en tenir sur la marche de l'administration, la route de M. le Duc de Bourbon et les instructions qu'il pouvait avoir laissées; il n'a rien appris, Angers était dans la consternation et les hommes les plus attachés à B. étaient tellement incertains sur l'avenir qu'ils semblaient paralisés.

On avait arrêté une voiture chargée de poudre et de cartouches adressée à M. d'Autichamp; elle venait de La Flèche, d'où elle avait été envoyée par le général Chauvigny à l'intention de M. le Duc de Bourbon.

Le 24... On se décide à ne rien entreprendre sans avoir des données sur l'organisation de la Vendée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 25... MM. Charlery et Guehery arrivent de Paris; le premier était mousquetaire et le second garde du corps...

Le 24, le tocsin a sonné dans toute la Vendée. Se lèvera-t-elle? Ou subira-t-elle le joug comme le reste de la France? C'est ce que la suite nous apprendra. Le Prince de B. paraît y être encore.

A Saumur, la canaille soudoyée par les officiers de l'École, s'est portée à différents excès. Après avoir été briser les armes de France qui étaient sur la caserne, elle s'est portée dans différentes maisons où elle a cassé les vitres et tiré des coups de fusil dans les portes. Le curé de St Pierre, qui tient une espèce de séminaire, a particulièrement été insulté.

On vient plusieurs fois m'annoncer que je dois être arrêté et m'engager à me tenir sur mes gardes.

Le 26. Les habitants de Baugé continuent à rester tranquilles et calmes au milieu des orages. Quelques-uns paraissent en public avec un air arrogant, mais n'en sont pas moins honnêtes et ne disent mot.

A la Société générale, M. Desb... plaisantant Mme Sic... sur les événements , celle-ci mal à l'aise balbutiait et rougissait. « Je ne sais, dit sa fille en s'approchant, comment on peut parler politique en société, surtout lorsqu'on ne peut ignorer que l'on parle en présence d'un grand nombre de traitres. »

Mme de Broc est toujours à l'extrémité, elle ne peut ni vivre, ni mourir...

On ignore toujours ce qu'est devenu le Duc de B...

M. Lamorinière n'a pas varié dans son opinion, il s'est toujours conduit et n'a cessé de penser comme un brave homme.

On peut en dire autant de MM. Duchesne, Ferrière, Lanoue, Labarberie et de tout ce qui tient aux familles

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Legouz et de Broc. La maison Comeau mérite aussi d'être distinguée...

... Le 27. On dit que le nouveau Préfet est arrivé à Angers. C'est un Viefville-Desessarts, autrefois préfet de la Mayenne où il avait commis des atrocités épouvantables. S'il en fait autant à Angers, sans doute, le nombre des ennemis de B. en augmentera.

Le 28... Mme de Broc a terminé sa carrière à 2 h. après-midi.

Hippolyte Hautreux a fait connaître à sa famille ses mauvais sentiments.

M. de Lauberdière est arrivé sur les 7 h. du soir, je ne l'ai pas vu.

M. Desboiseries, M. et Mme Lamorinière, M. et Mlle Ferrière ont passé la soirée à la maison...

J'ai appris dans ce jour... que M. Thierry avait écrit au colonel Noirot pour lui dénoncer un dépôt d'armes chez Huet et les lui demander pour le service de la garde nationale de Baugé; que Noirot avait écrit à l'officier de gendarmerie pour faire prendre les armes et les faire remettre à la garde natle en présence du maire; c'est cependant ce même Thierry qui, rayé par le Préfet de la liste des officiers de la garde natle, avait été continué par moi.

Le 29. Je partais pour aller à Lauberdière lorsque le général est arrivé et s'est rendu chez moi. Cet homme, dont toutes les actions sont calculées, qui ne fait rien qu'avec mesure et politique... était à Bordeaux lorsque la nouvelle de l'entrée de B. en France y parvint ainsi que l'ordre aux membres de la Chambre des députés de se rendre à leur poste. Il se garda bien d'exécuter ce dernier ordre et continua son voyage avec M. Lynch dans le midi de la France. Partout les habitans étaient remplis du meilleur esprit, dit-il, partout on criait : Vive le Roi !...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 30. M. de Lauberdière est parti pour Paris...

Le 31... J'ai appris qu'il était faux que M. d'Autichamp fût arrêté.

Avril. — Le 2. Mme Lavech m'a annoncé que son mari viendrait me voir le lendemain. Il paraît avoir le désir de se concerter avec moi sur la conduite qu'il conviendra de tenir dans l'état actuel des choses. Il me trouvera disposé à faire ce qui conviendra honnêtement et sans bassesse pour conserver ma place, mais dans l'espoir d'y servir mon Roi, auquel je resterai toujours fidèle et à qui je peux conserver des fidèles sujets...

Les napoléonistes commencent à devenir plus modérés; leur air d'impertinence se mitige; ils paraissent embarrassés. Ils répandent dans le public les bruits les plus absurdes; les nobles devaient les assassiner, — on voulait ramener les droits féodaux, etc.

... La Vendée ne remuera pas, mais elle paraît disposée à ne pas payer, à ne point fournir d'hommes et à soutenir ses prêtres si on veut les vexer. Les déserteurs y abondent; ils viennent de toutes parts s'y réfugier avec l'intention de ne pas permettre qu'on vienne les troubler.

On disait à Beaupréau que M. le Duc de Bourbon avait eu une conversation très vive avec M. d'Autichamp. C'est ce même jour que les passeports demandés par le Prince ont été signés.

Tout est dans l'inquiétude à Beaupréau et ses environs. L'arrivée des troupes a inspiré une telle crainte que tous les meubles ont été cachés et soustraits. Plusieurs riches propriétaires se sont retirés à Angers et à Saumur.

Le 3... J'ai vu Lavech qui m'a raconté un grand nombre de particularités que j'ignorais. La ville de Saumur, qui a passé pour très mauvaise, s'est parfaitement bien conduite : des souscriptions pour 54.000 francs avaient été effectuées;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

34.000 francs avaient été souscrits en billets à courte échéance et une somme de 100.000 fr. aurait été réunie dans les autres parties de l'arrondissement si l'on eût eu le temps d'en effectuer la demande. Plus de 100 personnes avaient été en députation auprès de M. le Duc de Bourbon pour l'assurer du dévouement des habitants...

Lavech était à Angers la nuit même du départ du Prince; il avait reçu, quelques heures auparavant, un courrier du Roi qui l'engageait à prendre ses mesures pour que la Vendée n'éprouvât aucun mouvement. Il l'engageait à s'en éloigner et à faire en sorte que les personnes en place les conservassent le plus longtemps possible.

Il paraîtrait d'après cela que les propos sévères de M. le Duc de B. contre M. d'Autichamp ne seraient qu'un jeu joué pour s'assurer de son influence sur la Vendée.

Lavech a peu d'espoir du retour à l'ordre. Il a reçu depuis peu des lettres de M. Hely et de Fouché. Le premier a donné à notre nouveau Préfet des renseignements sur le pays et sur les différents individus. Je dois présumer que ceux qu'il a donnés sur mon compte ne sont rien moins qu'avantageux.

Fouché mande que M. Hély est préfet de Rouen. Tant pis pour lui. Un homme dans sa position ne devrait pas être préfet et moins dans son pays qu'ailleurs. Je serais étonné qu'il acceptât cette place, ou il sera bien mal conseillé.

M. Legouz a reçu des nouvelles de son fils; il paraît complètement dégoûté du service. Tous les jeunes gens qui appartiennent à la Maison du Roi rentrent dans leurs foyers...

Mercier, le maire de Lasse, un des meilleurs fermiers de son canton et plein de bon sens, est venu me parler des événements et de l'effet qu'ils avaient produit sur le peuple avec lequel il vit journellement. Il m'a dit, avec cette vérité qui le distingue, que personne n'en avait témoigné de joie, si ce n'est cependant quelques mauvais sujets criblés de dettes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou sans aucune propriété qui laissaient éclater l'espoir de s'enrichir de pillage. Ce qu'il faut ajouter, m'a-t-il dit, c'est que tout le monde dit du bien du Roi. Les plus méchans mêmes ne versent leur critique que sur sa famille et sur ceux dont il était entouré.

... Le 5. Les Bonapartistes deviennent plus modérés et moins impertinents. Leur chef, M. Lofficial, s'est excusé des propos qui s'étaient répandus, qu'il voulait me faire arrêter ; il a prétendu qu'il y avait des gens qui prenaient plaisir à perdre la réputation d'autrui.

Je suis monté à cheval avec M. de Lamorinière qui était venu me demander à déjeuner, nous avons été voir M. Join. Il nous a raconté que le colonel de Meulan avait refusé la place de commandant de l'École de La Flèche et avait envoyé sa démission. C'est un homme de grand caractère. M. Duperrey voulait donner sa démission. Mais les honnêtes gens l'ont engagé à n'en rien faire. Il attendra qu'on demande un serment. Le général Chauvigny paraît avoir suivi le Prince.

M. Join, que nous avons visité, est un brave et honnête homme. Il habite une très jolie maison de campagne à Villeguenay. Il y est seul pendant l'hiver et a sa famille pendant l'été ; elle se compose d'une très petite femme, qui ressemble à une poupée chamarrée de rouge, de blanc, de noir et de bleu, et de deux enfants, un garçon de 11 à 12 ans et une fille de 3. Les dehors de sa petite campagne sont très agréables.

On dit que Mme de Gallevay, touchée de la position d'une honnête famille de militaires qui avait une place assez importante au collège de La Flèche, a mené à sa campagne le père, la mère et cinq enfants et qu'elle les gardera jusqu'à des circonstances plus heureuses...

Le 6. Je reçois une lettre du Ministre de la guerre qui m'ordonne de faire arrêter les hommes appartenant à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Maison du Roi qui seraient arrivés, montés et équipés. Les chevaux et les armes doivent être dirigés sur Paris et les hommes arrêtés jusqu'à ce que des renseignements positifs donnent la certitude qu'ils ne sont pas dangereux. Cette lettre est commune aux Préfets, s. Préf., Colonels et Capitaines de gendarmerie.

J'ai prévenu ou fait prévenir tous ceux qui pouvaient être compromis par cet ordre et n'ai pas négligé de leur écrire pour en presser l'exécution.

C'est une des premières mesures tyranniques que l'ordre actuel des choses nous promet.

L'officier de gendarmerie, que je considérais comme un brave homme, a cessé de me voir depuis le rétablissement de B...

Le soir, j'ai été à Borde où j'avais donné rendez-vous à Mme de Crochard ; je lui ai parlé de ce qui pouvait intéresser son gendre...

R. L.

(A suiore.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Impressions de Montagne[1]

Saint-Point et la haute vallée du Doubs

C'est un des plus ravissants coins du Jura. C'est le plus complet, celui où la montagne donne le mieux sa mesure de tranquillité, de douceur et de paix.

A quatre kilomètres de Pontarlier, le Doubs quitte la route de Lausanne et remonte derrière le fort de Joux. Un petit chemin suit la rivière. Il est étroit, mais solide et conduit dans un pays de rêve. Tout de suite des forêts, des pins, avec de belles marges d'ombre transparente, des clairières ensoleillées et fleuries, salles silencieuses, belles à faire danser les fées sur les rayons du soleil. Un parc enchanté, des eaux vives, des percées d'horizon, des masses de rochers et de bois disposées avec un art divin, un décor de lumière comme en imaginent les poètes. L'esprit goûte ici la paix et la sécurité de la perfection; il n'y a rien à désirer, rien à corriger ; c'est l'absolue beauté, la beauté sage et rythmée de Pallas-Athéné la beauté consciente et souriante d'un bel andante de Mozart. Il y a dans l'ordonnance des bois, des prés, de l'eau et de la lumière la même assurance

[1] Ces impressions sont déjà vieilles (1901), mais la nature qui les a inspirées n'a guère changé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

harmonieuse que dans la phrase limpide et lumineuse. C'est la même impression de paix, cette paix qui vient de la possession du beau et qui ne connaît ni les regrets ni les désirs.

Le lac de Saint-Point s'ouvre dans une clairière de cette idéale vallée. Il s'étend entre des rives basses, dans un cirque de montagnes sans élévation. Rien de grand n'y frappe les yeux. Mais le lac endormi dans les fleurs, les pâturages lointains, les forêts qui donnent à l'horizon sa forme d'une incomparable pureté, les villages de bois embaumés de sapin frais, les rivages, avec la tranquillité des bateaux à l'ancre et des filets au piquet, tout cet ensemble est pénétré de la grâce antique de cette poésie simple et douce qui vient du plus profond des choses et que les hommes s'étonnent de sentir comme le souvenir d'un monde entrevu, deviné, désiré et qu'on ne possède jamais. C'est le pays des bucoliques divins et souriants. Il semble que le vent porte, avec les sonnailles des troupeaux, des modulations attendries de la flûte de Pan. Jamais je ne me suis senti si près de ce monde de dieux dont l'Olympe encombré avait peuplé les douces vallées de l'Attique, de la Sicile et de l'Ionie.

Et, pour que le charme ne se rompe pas d'un coup, le petit lac de Remoray vient, comme une réplique adoucie, s'étaler au pied des forêts et marier dans ses eaux naïves la sérénité des pins qui remontent dans la montagne et la grâce des pâturages qui descendent vers le Saint-Point.

C'est là, entre le lac de Remoray et la vallée de Mouthe, au bas du petit col qui les sépare, que j'ai eu la vision la plus complète du Jura, de son caractère, de son charme, si délicat qu'il restera sans doute un régal artistique dédaigné de la foule.

Vous en souvenez-vous, mon ami?

Le soir venant, nous étions arrêtés à un carrefour sans nom, une croisière de routes. Deux maisons de pierres épaisses et lourdes, une croix au bord du chemin, avec des guirlandes de fleurs à moitié séchées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous étions fatigués de voir et comme accablés de la douceur de ce Jura où nous vagabondions depuis longtemps déjà. Au bas d'un auvent fleuri de géraniums rouges et d'œillets, nous étions assis sur un banc de bois; vous aviez allumé votre pipe et nous laissions couler le temps dans une quiétude délicieuse, sans trop parler, sans trop penser, emplis de la tranquillité puissante des choses.

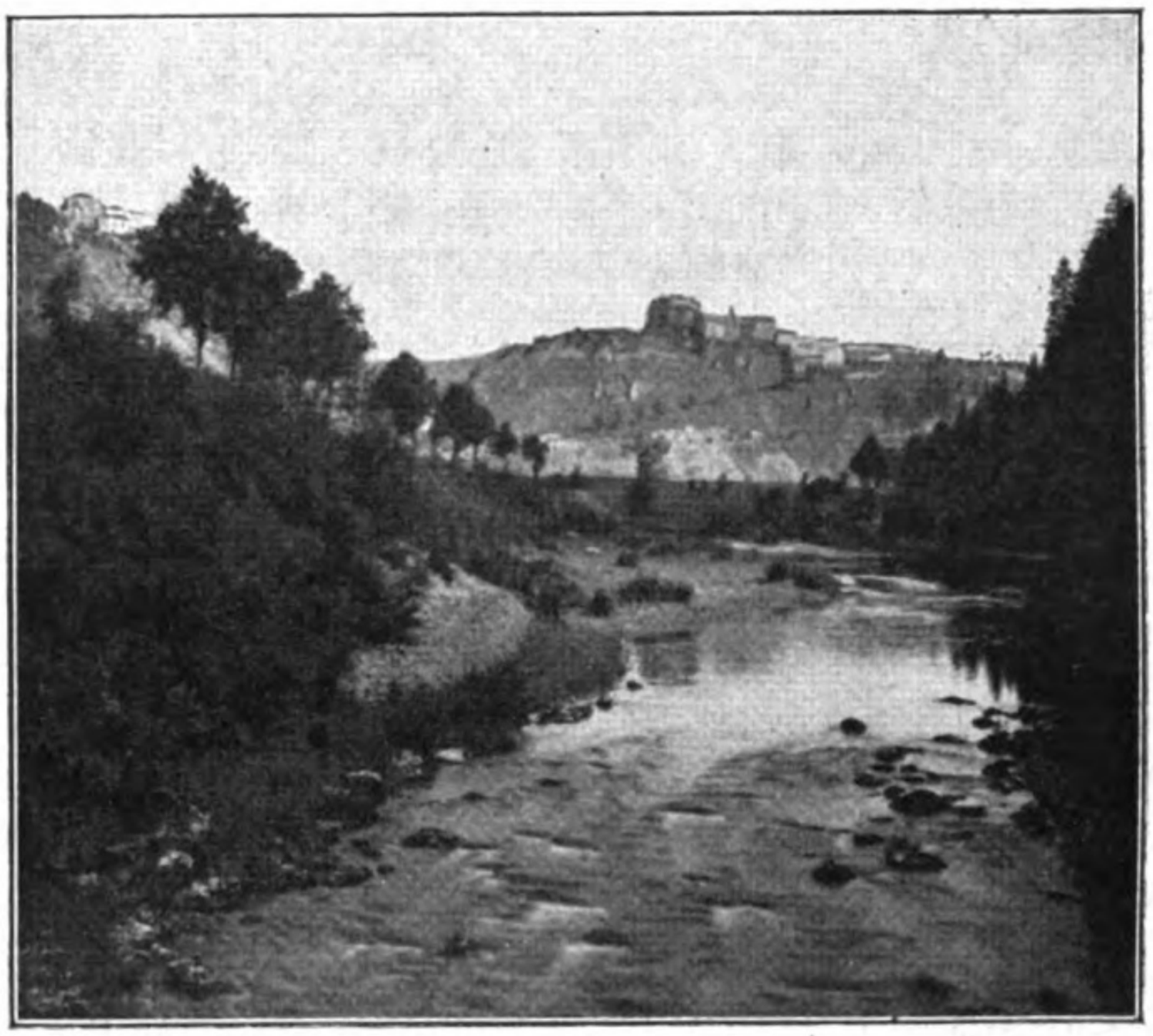

Vallée du Doubs, — Le fort de Joux.

Le soleil baissait derrière nous, il crêtait d'or clair les bois de Remoray; et la vallée du Doubs, noyée d'une lumière que le soir attendrissait déjà, coulait devant nous calme et lente : des pâturages infinis, des champs de fleurs où la faux faisait des clairières de verdure, des chalets lointains vers lesquels s'en allaient les chars de foin si lents, qui laissent après eux, comme un parfum, la dernière haleine de l'herbe mourante.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les forêts de Noirmont et du Risoux nous barraient l'horizon comme pour dire à nos rêves de ne pas sortir de cette vallée heureuse. Du ciel si pur, avec le vent plus frais du soir, il tombait sur la création et sur les créatures une paix idéale, une paix biblique.

« Une immense bonté tombait du firmament. »

Votre pipe finie, mon ami, nous restions là, oublieux de partir, ravis, saisis de la grandeur simple de ces choses heureuses et familières. Des troupeaux passaient, lents et doux comme toute cette nature, et les clairières éparpillaient autour de nous la chanson de la montagne, chanson sans rythme, imprécise et fuyante, qui grandit et meurt dans le vent.

Au fond de la vallée, sur le bord du Doubs, les cailles chantaient et, sur nos têtes, l'œillet de poivre se pâmait dans les parfums. Nous étions heureux, je crois, autant qu'on peut l'être et nous oubliions « cette soif d'autre chose » dont parle le poète.

La vallée de Mouthe est inconnue des touristes, qui ne dépassent guère le lac de Saint-Point. Elle n'a rien qui attire la curiosité. La source du Doubs, qui jaillit là-haut d'un rocher fendu, ne mérite guère le voyage. Mouthe, la capitale de ce domaine, est un gros bourg languissamment étendu au milieu d'un beau désordre de bois frais, de chars de foin, de canards et d'oies en promenade, toutes choses dont le pittoresque n'est pas décrit dans les guides.

Et pourtant nous y avons goûté la joie la plus entière et la plus pure de nos longs voyages.

En s'avançant, les bois s'écartent jusque sur l'horizon lointain du Risoux. La vague des pâturages et des fleurs déborde et rejaillit sur les pentes. C'est le royaume de l'herbe, de l'herbe de montagne fine et parfumée. Le foin tombé des chars fait au sol une jonchée de procession et les clairines évoquent à mon oreille, les échelettes du bedeau qui marche chez nous en tête des Rogations.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Dieu s'avance à travers les champs. »

Un peu de musique. Eh oui, le sentiment profond qui me pénètre, parmi ces choses où le monde a si peu de part, s'exprimerait volontiers par un peu de musique; la phrase tranquille et haute du poème de César Franck ou bien l'adagio fondant de la *Pastorale*. Car toujours on en vient à la musique lorsque les mots manquent pour dire les sentiments de douceur et de paix.

L'impression persiste et ne se dément jamais jusqu'au sommet du plateau herbeux que domine la Vierge de Châtel-Blanc.— Notre Dame des herbes fleuries! fais, je t'en supplie, que cette vallée garde son harmonie, sa grâce et son parfum et que le petit tramway de Mouthe voiture plus de pots de crème que de touristes de Joanne !

Le bourg a lui-même un charme impayable. Une seule rue, large comme un boulevard, avec des ventres, des places, des remous où dorment les mille choses qui paraissent abandonnées aux champs, avec des mines de désordre, et qui se reposent seulement, qui attendent avec la patience que nous mettons à tous nos gestes; des tas de bois, des pins énormes qui s'écorcent lentement sous les intrépides chevauchées des gamins; des chars, des mares, des étangs, des choses sans nom et sans forme, que des générations disparues ont déposées là dans les temps anciens « pour s'en servir » et qui achèvent de perdre leur nature sans que personne songe à les enlever.

Les maisons basses, lourdement coiffées, sous un toit qui abrite ensemble les gens, les bêtes et les fourrages, sont plantées sans ordre. Elles voisinent, à coup sûr, et se recherchent; mais chacune garde sa liberté d'allure et se préoccupe bien plus de prendre ses aises, de serrer son foin et de surveiller son troupeau que de contribuer à l'ornement de la rue. Par les ruelles, les venelles et les cours, les pâturages envahissent un peu la voie publique; le foin est maître et seigneur. Des greniers ouverts, des chars attardés, des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prés voisins où les faucheurs marchent encore en files courbées, un parfum vainqueur monte, emplit la rue, les maisons et le bourg.

Dans la petite auberge où nous sommes, tout le monde travaille au foin et nous gagnons ces braves gens en déclarant que nous ne demanderons pas notre souper avant que le dernier char soit rentré. Nous le prenons, ce souper, truites et œufs, très tard, presque à la nuit, dans la rue même, sur une petite table fleurie autour de laquelle on va, on vient, on passe et on cause, les gendarmes, les voisins, les douaniers : la récolte, les fromages, le beau temps, sujets éternels.

Puis, la nuit est venue; « les clous d'or des étoiles » dessinent sur la voûte du ciel leurs ferrements fantastiques, les voisins s'en vont l'un après l'autre, les bruits s'éteignent, la vallée s'assoupit et, dans la paix du soir, l'encens du foin nouveau continue de monter comme une offrande.

Beaufort et Roselend

Les hautes vallées de la Savoie se défendent encore contre le tourisme, et victorieusement. L'accès des grands cols y est toujours pénible, sinon difficile. Il n'existe pas ici, comme en Suisse, de merveilleuses routes de poste qui passent d'un versant sur l'autre. Le chemin finit au dernier bourg et, pour affronter les sentiers muletiers et les auberges qui les jalonnent, il faut un amour de la nature et un mépris du confortable qui n'habitent pas en toutes les âmes.

Depuis 1896, le Dr A..., d'Alberville, nous vantait la vallée de Beaufort; il avait raison. Cette course, j'aurai l'occasion de le dire, vaut les plus renommées. Il suffirait d'un tout petit effort pour la rendre facile. Aujourd'hui encore, le voyageur y est tenu à une certaine initiative; dans le souci de la caravane et du gîte, il fait quelque peu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

œuvre d'explorateur; il peut au moins se l'imaginer. Et c'est comme une pointe de sel dans le ragoût de l'excursion. Seulement, voilà, tout le monde n'aime pas le sel.

Beaufort est un village assis au fond d'une plaine minuscule que les torrents ont apportée dans leurs eaux troubles. Les torrents y descendent de tout l'horizon, par la vallée de Haute-Luce, de la Croix-du-Bonhomme, du col du Coin, du Cormet de Roselend. — C'est comme un éventail d'eaux vives qui s'articule dans les alluvions de Beaufort. De tout temps l'eau a frayé le passage de l'homme et, sans prétendre que les Dorons de Savoie soient « des chemins qui marchent », il faut avouer que ce sont les seules routes où l'on puisse marcher dans la montagne. Beaufort est donc né naturellement au carrefour obligé des ruisseaux et des hommes. Il avait son château et ses seigneurs au temps des châteaux et des seigneurs. On en a fait un chef-lieu de canton, parce que, sans doute, entre Albertville et Bourg-Saint-Maurice il y a vingt lieues de montagne et que la vie s'arrêterait sur ce vaste monde si l'on n'y trouvait pas les services essentiels d'une société organisée, c'est-à-dire un juge de paix et des collecteurs d'impôts.

Le village est infime, mais il est curieux à voir. Les maisons se serrent l'une contre l'autre, comme les moutons sous l'orage, le long de ruelles si étroites et si contournées que les mulets de bât doivent choisir les chemins. Certains carrefours ne tiendraient pas trois hommes assemblés. Les gestes du montagnard sont rares et mesurés, et c'est heureux, car en maints passages un homme créverait deux boutiques en étendant les bras. Encore ces rues sont-elles assombries d'auvents, d'arcades et de voûtes. Ici, comme dans les cités du soleil, le ciel semble un ennemi terrible dont il faut se garder. Non pas le ciel, sans doute, mais les neiges, ces nuages solides qui descendent vêtir la terre pendant les huit ou neuf mois d'hiver. Il importe de laisser moins de place à la neige, moins de prise au vent et le village

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rentre en lui-même dans une solidarité peureuse contre l'ennemi commun. Il se pelotonne comme une vieille accroupie sur sa « marmote », les mains cachées sous son tablier.

Un hôtel neuf est bâti à l'entrée du village, mais les curieux de pittoresque peuvent encore trouver au fond des ruelles, tortueuses, la vieille auberge, presque aveugle, éternellement bercée au bruit du Doron qui couvre de ses cascades les murs où verdissent les mousses d'été. Hospitalité à l'antique qui offre au voyageur la viande du charnier, les saucisses moisies du plafond, de la chambre aux multiples lits, tout emplie de la symphonie du torrent, ce poème de vacances qui chante encore dans mes oreilles à cette heure que les Dorons de Savoie dorment sous leurs blancs manteaux de glace.

L'église de Beaufort est d'un caractère très italien, avec une profusion d'ornements plus brillants que choisis. Elle possède une belle chaire ancienne en bois noirci par l'usage que j'ai cru être du châtaignier avec des personnages sculptés dans le goût d'au-delà des monts.

D'Albertville à Beaufort, c'est vingt kilomètres d'une route plutôt mauvaise et modérément intéressante sous les noyers du Venthoux et à travers les gorges du Doron. Ce serait là une course bien inutile si elle se bornait aux délices de Beaufort-sur-Doron, mais c'est l'indispensable vestibule des splendeurs de la montagne.

La route qui va de Beaufort à Roselend est aujourd'hui parfaitement carrossable, mais je ne crois pas qu'il y ait de carrosses à Beaufort. Elle est d'ailleurs d'une pente rapide et l'intérêt merveilleux du paysage mérite qu'elle soit faite lentement, avec l'attention respectueuse que l'on doit aux chefs-d'œuvre. Nous sommes montés à Roselend dans la fraicheur du matin.

On nous avait dit : « La route de Roselend est aussi belle que le désert de la Grande-Chartreuse. » C'est trop peu dire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et, s'il faut chercher dans mes souvenirs de touriste une comparaison qui vaille, c'est dans les Grisons qu'il faut aller, jusqu'à cette vallée de Bergün, dont je me réjouis de retrouver ici, chez nous, la grandeur épique, avec tant de douceur, et tant de charme.

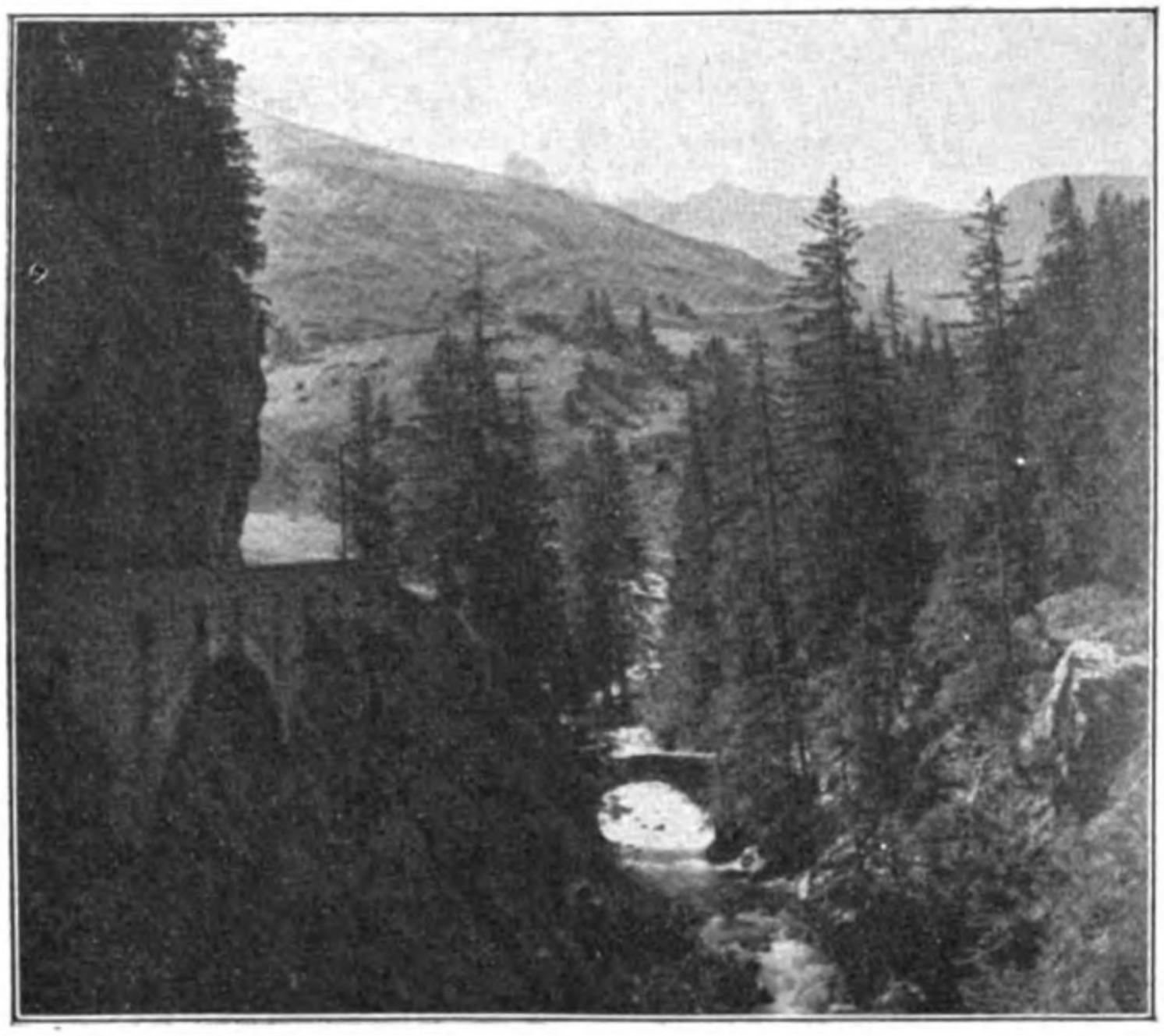

Forêt de Roselend.

C'est une forêt d'enchantement, une forêt de silence et de paix, par où descend le Doron de Beaufort. Dans la vallée qu'étreignent les montagnes voisines, l'ombre s'entasse sous les pins géants, l'ombre intime et mystérieuse des grands bois, l'ombre humide, l'ombre caressante des solitudes.

Là-haut, dans le ciel, sur les sommets, le soleil découpe des silhouettes de lumière qui claquent comme des étendards sur la masse sombre des futaies. Au fond de la gorge, sur le torrent et sur le chemin, c'est presque la nuit toujours,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une nuit transparente, une douceur de jardin clos, avec des fleurs, avec des fraises, avec des parfums de fraîcheur et de vie qui sont l'haleine des choses.

On y marche dans le recueillement, entre la lumière d'en haut, peuplée de monts grandioses, et l'ombre des abîmes, où glisse l'eau du Doron. La voix des cascades n'a pas l'âpreté des eaux déchirées qui pleurent; elle chante plutôt la joie de vivre et c'est comme l'âme de la forêt puissante et joyeuse qui monte des fonds à travers le ruissellement des eaux et des branches.

Pas un bruit humain. Lse bûcherons n'ont pas de hache dans la forêt de Roselend et les seules rencontres que réserve le chemin entre ses haies d'épilobes, c'est un âne de bât qui descend les fromages de la montagne, ou bien un vieux qui monte faire des foins dans les pâturages de Beaubois.

Beaubois, une oasis d'herbe fleurie; comme un calice ouvert dans les pétales sombres de la forêt, une prairie qui chante par ses eaux, par ses fleurs, par ses chalets de bois, par la pointe aiguë de son minuscule clocher, un monde d'été avec déjà la hâte ardente des hauteurs, la vie fiévreuse des mois de chaleur et d'amour qui met une émotion et un frémissement jusque dans l'étoile rouge des mousses.

Derrière la forêt la montagne est ici très haute; les torrents apportent au Doron les neiges du Bonhomme qui s'appuie au géant savoyard; le Mont-Blanc montre sa puissante épaule dans les trous de l'horizon. Les eaux des glaciers s'épanchent en la vasque de Fontanus; sources, cascades, ruisselets d'eau vivante, bassins qui dorment sous les anémones blanches, l'eau puissante et riche, l'eau courageuse, l'eau nourricière, l'eau féconde comme le soleil, fait de Fontanus un jardin délicieux, peuplé d'arbres tendres aux frondaisons plus claires que le vert métallique des pins. Au temps où l'on mettait des âmes aux choses, on eût dressé ici un autel aux nymphes des Dorons et les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nymphes y seraient venues. Les nymphes, les fées, j'imagine qu'elles peuplent toujours nos solitudes et qu'elles n'ont jamais cessé de sourire à qui veut les voir dans l'eau qui court, dans la brume du matin, dans les rayons que fait la lumière au fond des bois, dans la paix des soirs attendris. Seulement, elles se plaisent aux lieux divins où l'homme ne martyrise pas la nature, et ces endroits-là deviennent rares sur notre terre.

La forêt de Roselend en est un, qu'il faut se hâter de voir pendant que le petit chemin ne mène nulle part, pendant que les landaus et les automobiles ne passent pas encore sur le Cormet.

On y peut rêver à l'aise le poème de la vie et parmi les choses si grandes, si hautes et si intimes; on y peut un moment pousser des racines et communier dans la vie universelle. Les forêts, les prés fleuris et l'eau qui lie la gerbe en chantant, du haut des monts au fond des vallées, c'est le monde des premières créations, le monde des sensations heureuses, celui où l'on juge le mieux la vanité des hâtes et des agitations, où l'on comprend la nécessité des contemplations, où l'esprit se détend comme la force des torrents se détend dans la vasque de Fontanus.

Plus haut, après deux heures de marche à travers la forêt éclaircie, l'horizon se précise; puis les arbres meurent dans la mélancolie des clairières dévastées par les hivers et soudain, à un détour du ruisseau et du chemin, la combe de Roselend s'ouvre entre les hautes montagnes rocheuses où la neige a laissé des nids de blanc duvet.

C'est une longue plaine d'herbe, où les troupeaux de Beaufort montent au printemps avant d'aller dans l'Alpe supérieure, où nous les trouverons tout à l'heure. Les gens de la vallée sont fiers de la combe de Roselend. Après les splendeurs de la forêt, elle étonne par son vide désertique, par l'aridité de son cadre; elle n'a pas le charme des replis soyeux du Jura, fourrés de fleurs et de bois; elle porte la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peine de sa hauteur qui l'isole et du voisinage des sommets qui l'écrasent; elle manque de cette mesure et de cet équilibre qui est, après tout, le vrai caractère du beau. On y peut d'ailleurs philosopher à l'aise. Rien n'est si vide que la combe de Roselend en juillet; les troupeaux sont passés, l'herbe repousse, les quatre chalets de madriers grossiers couverts de pierres plates se patinent au soleil sous la garde d'une femme, qui préside aux échanges entre la montagne et la vallée. On trouve là du pain, du jambon, du fromage et quelquefois des œufs, c'est-à-dire les éléments d'un repas très confortable quand on a tâté la route de ses semelles depuis le matin.

Le Cormet de Roselend fait partie de ce régime des sommets qui descendent du Mont-Blanc à Moutiers et forcent l'Isère à la grande courbe de Bourg-Saint-Maurice à Albertville. Tous les torrents qui tombent de cette crête vont à l'Isère, à quelque orient qu'ils coulent.

Ces monts, qui avoisinent la Croix-du-Bonhomme, ont un aspect quelque peu tragique; ils sont le théâtre de terribles tempêtes de neige, les éléments les battent tout au long des hivers, les vents les balayent, qui tourbillonnent autour de la haute borne blanche. De ces luttes, ils gardent l'air rude de vieux soldats que la bataille n'a pas ménagés.

De Roselend, le Cormet n'est guère engageant. Des éboulis en ruine couronnés d'une falaise à pic; on dirait d'un gigantesque donjon debout sur sa motte, avec la noire guirlande des corbeaux. La piste se hisse à travers les pierres maigrement fleuries de ces pensées-violettes qui ouvrent leur œil de douceur sur toutes les Alpes.

L'horizon du Cormet est sévère. La vue passe tout de suite par-dessus les dernières verdures de la forêt de Roselend et rencontre de toutes parts des lignes rocheuses qui vont toutes dans le même sens. C'est Haute-Luce, c'est le Charvin, c'est peut-être, tout au fond, le créneau de la Tournette, toutes montagnes égales, dépouillées de leurs neiges,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui font au loin comme des courants d'une foule obscure en marche vers le carrefour où vont ici toutes les arêtes, vers le Mont Blanc que nous ne pouvons pas voir.

Le col est une surprise. Entre deux seuils de rocher nu et en contre-bas, dans un cirque de montagnes arides, s'étend une cuvette herbeuse de trois kilomètres de diamètre un peu inclinée vers le nord pour déverser ses eaux dans une faille qui les porte vers le Doron de Beaufort. Aussi bien du Chapieux que de Roselend le sentier qui mène au Cormet ne laisse pas prévoir, dans la nudité des roches, cette oasis de fraîcheur. De toutes parts, les monts font un abri, un écran qui garde des vents et emprisonne les chauds rayons. L'herbe est fleurie comme aux meilleurs parterres des Alpes; toute la famille des gentianes, les grandes jaunes, qui semblent des palmiers nains égarés là-haut, les petites bleues en cloches et en étoiles, si bleues. Et bleus aussi les géraniums des prés, les centaurées en pinceau. Et de tout ce bleu, peut-être l'eau qui court, incolore en apparence, fait l'azur qui dort au fond des lacs lointains.

Le Cormet est, à cette heure, singulièrement vivant et animé. Tout le troupeau de Beaufort est là dans l'herbe fleurie, plus de trois cents bêtes superbes, de ces « tarines » savoyardes à la robe grise, au mufle noir, à l'œil doux, qui tondent les fins pâturages de là-haut. Elles sont ici au plus haut de leur course, au seuil des prairies blanches que pâturent les torrents; depuis mai, elles remontent en suivant l'herbe et le soleil et, tout à l'heure, elles vont redescendre par le même chemin; elles vont faucher à nouveau de leur langue la combe de Roselend et la clairière de Beaubois. Là-haut, c'est la vie des anciens pasteurs; les vaches paissent en commun les prairies communes, sous la garde d'un petit clan, hommes et femmes, qui font la traite et les fromages, prennent soin des veaux qui naissent et mettent au soir toutes les bêtes au piquet sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deux longues lignes, comme les chevaux d'une armée en campagne.

Les pasteurs vivent là-haut tout l'été, dans l'odeur âcre du lait fermenté et la poussière de leurs couchettes de foin, assez peu sensibles peut-être au charme de ces solitudes, au mystère des nuits lumineuses qui fait rêver tous les bergers depuis les grands parcours de la Chaldée. Peut-être? Qui peut se vanter de connaître le fond des âmes inexprimées? La paix du soir sur le Cormet, l'angelus des clairines sur la paix du pâturage, pendant que les premières étoiles s'allument au ciel, ce tableau est aussi vieux que le monde. Il a toujours ému les hommes et les plus simples de là-haut doivent mettre, dans leurs prières, un mot confus pour le Grand Pan, le Dieu des forces naturelles qui fait éternellement fleurir l'herbe des prés et couler l'eau des torrents, qui fait les génisses fécondes et qui entretient, de la terre aux étoiles, le souffle ininterrompu de la vie.

Le petit village des Chapieux est à une heure du Cormet sur le bord d'un torrent pierreux qui vient du col de la Seigne et du glacier de Trez-la-Tête. C'est surtout une station de chasseurs alpins, assez peu enviable d'ailleurs. Enfoui dans les éboulis, ce microcosme de baraquements et d'auberges à soldats doit voir par les hivers des neiges terribles. L'armée se plaint si nous en croyons les bruits de mess et de chambrée. Dans l'accueil parfait qu'on nous y fait et dans l'insistance qu'on met à nous y retenir il entre sans doute beaucoup du sentiment des naufragés qui voient une voile passer sur la mer lointaine. Nous sommes ceux qui vont peut-être sauver de l'ennui et apporter le bruit du dehors, cet élément de vie que l'intendance n'a pas catalogué entre le pain biscuité et la conserve de bœuf.

G. Dufour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Recherches pour servir à l'Histoire

DE

L'Industrie Textile en Anjou

(Suite)

CHAPITRE III

Les Manufactures d'Angers de 1748 à 1790

La Société qu'avait formée Bonnaire [1] avec Loizillon et dans laquelle Baudart de Vaudezir [2] était intéressé, était en pleine activité en 1751.

[1] La famille Bonnaire est, croit-on, originaire de Metz. Elle était cependant établie à Angers au début du XVIIIe siècle. François Bonnaire père est qualifié « ancien négociant » au contrat de mariage de son fils, signé en 1746.

Ce fut la fille de ce dernier qui épousa Joseph Joûbert (voir notice page 81).

[2] D'abord receveur des tailles de l'élection d'Angers, puis trésorier général des colonies. Il était baron de Sainte-Gemmes et avait comme armoiries « *d'azur au dard d'or, posé en pal, la pointe en haut* ».

Il n'est pas rare au XVIIIe siècle de voir des nobles, de hauts personnages, se faire manufacturiers ou simplement prendre des intérêts dans une entreprise. Dans certaines lettres patentes de privilèges accordés à des manufacturiers roturiers on voit que les nobles pourront s'intéresser à l'entreprise sans pour cela déroger à la noblesse.

Quel que soit l'intérêt qu'ils pouvaient avoir dans une entreprise, on conçoit que ces personnages usaient largement de leur crédit et de celui de leurs amis en faveur des manufactures auxquelles ils s'intéressaient.

(Sur Sainte-Gemmes, Cf. C. Port, *Dict. Hist. de M.-et-L.* — Sur la noblesse et l'industrie, G. Martin, *op. cit.* p. 216.)

Il convient de noter que Bonnaire et Loizillon paraissent seuls officiellement à la tête d'entreprise. Dans un contrat d'achat de terrains voisins de leur manufacture, ils signent « entrepreneurs de la Manufacture royale de toile à voile » (1er août 1759). (A. M. et L., G. 1045.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La protection éclairée du Corps de ville d'Angers, qui lui avait été si utile pour lutter contre les prétentions de Deshayes, ne lui fit pas défaut un instant.

« Cette manufacture, dit Blordier-Langlois, devint pour la ville un objet spécial de ses complaisances et prospéra de manière à lui donner lieu de se féliciter de l'avoir accueillie [1]. »

Le corps de ville n'hésita pas à faire l'avance aux entrepreneurs des locaux et du terrain nécessaires à leur installation. La situation difficile de l'entreprise, ainsi que nous verrons par la suite, transforma cette avance en un prêt à longue échéance, sans intérêts. En 1761, la somme n'étant pas encore remboursée, le Conseil se vit dans l'obligation « d'engager les sieurs Bonnaire et Loizillon à faire le remboursement des sommes dont cette Compagnie a fait l'avance pour eux [2] ».

De même, en 1758, elle leur accorda gratuitement un terrain pour enclore leur manufacture. Cet incident, si minime en lui-même, donna lieu à des considérants curieux :

« M. Marchant a observé que cette Compagnie a pris jusqu'à présent un véritable intérêt à la Manufacture de toilles à voiles et ses soins pour assurer cet établissement sont une preuve certaine des avantages qu'elle s'est proposé d'en retirer; elle n'a point été trompée dans ses espérances; elle en trouve même la garantie dans les progrès rapides des entrepreneurs, la bonté de leurs ouvrages leur ayant attiré la confiance du Roy et de la Compagnie des Indes, avec lesquels ils vont contracter les engagements les plus importants pour la fourniture immense des toilles à voiles qu'ils sont obligés de faire pour la Marine.

« Cette branche de commerce, dont on a ressenty la nécessité, augmente de jour en jour , jusqu'au point de tomber chez l'étranger et de le forcer de tirer des toilles de cette Manufacture; la Compagnie y a pris part et favorise une si noble entreprise pour lui refuser ensuitte les secours qu'elle peut lui procurer à si peu de frais [3]. »

[1] Blordier-Langlois, *op. cit.*, page 281.

[2] A. M. A. BB. 114, folios 156 et 179. — 119, folio 110.

[3] Marchant était procureur du Roi à l'Hôtel de Ville d'Angers. Cf. A. M. A. BB. 118, folio 40.

Dans une autre conclusion, on lit que la Manufacture est un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La sollicitude du Corps de ville ne s'arrêtait pas aux entrepreneurs. Dès le 19 janvier 1751, il avait songé qu'il fallait aussi penser aux ouvriers.

Au cours de la séance de cette date « M. le Maire a dit que, depuis que la Compagnie a pensé à l'établissement d'une manufacture de toilles à voiles dans cette ville, elle a eu l'attention de prendre toutes les mesures convenables pour y attirer tous les différents ouvriers qui doivent y être employés; que tous ces gens, étant le plus ordinairement hors d'état de se procurer les secours dont ils ont besoin dans un temps de maladie, seraient très flattés de trouver quelques soulagements particuliers à l'Hôtel-Dieu; qu'ils regardent comme un des premiers secours qu'on puisse procurer à un malade l'avantage de coucher seul dans un lit [1]. Il est persuadé que MM. les Administrateurs, infiniment touchés du bien public, voudront bien seconder les intentions de la Compagnie et donner des ordres pour faire mettre seuls dans un lit tous les ouvriers de la Manufacture qui seront dans la nécessité de se retirer à l'Hôtel-Dieu dans un temps de maladie.

« Sur quoi il a été arrêté d'une voix unanime que MM. les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu seront priés de faire donner « établissement qui coûte si considérablement à la Compagnie et « qu'elle a tant d'intérêt à ménager à cause de la quantité de malheu- « reux qu'elle emploie, qui non seulement y trouvent le moyen d'y « faire subsister leurs familles, mais qui contribuent encore à faire « entrer des fonds dans les coffres du Roi, par la consommation jour- « nalière des denrées dont il a besoin et par sa contribution aux « charges publiques, ressources dont on était privé avant cet établis- « sement, puisque la plus grande partie des ouvriers et toutes les « ouvrières fileuses, au nombre de cinq à six mille, ne sont plus à l'au- « mône, ni à la charge des habitants. » (A. M. A. BB. 117.)

[1] Dans tous les hôpitaux, il était de coutume, avant le XIXe siècle, de faire coucher plusieurs malades ensemble, dans le même lit, la plupart du temps sans se soucier du genre de maladie qu'ils avaient. On trouvait parfois jusqu'à 4 malades dans une redoutable promiscuité. On conçoit aisément que la mortalité devait être dans ces conditions considérable dans les hôpitaux et que d'accorder un lit seul pour un malade était réellement un privilège.

Ce fut seulement sous Louis XVI que furent faites des enquêtes qui révèlèrent ces abus et que l'on chercha à y remédier. Dans les *Souvenirs d'un nonagénaire*, Yves Besnard a raconté une visite qu'il fit à l'Hôtel-Dieu de Paris et le dégoût qu'il prit d'un tel spectacle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un lit à chaque ouvrier de la Manufacture des Toilles à voiles lorsque la maladie les obligera à se retirer à l'Hôtel-Dieu, comme aussi de leur faire donner le meilleur gouvernement qu'il dépendra d'eux; et, pour éviter les abus qui pourront naître à ce sujet et empêcher que d'autres personnes ne se servent du titre d'ouvrier de la Manufacture, pour jouir du privilège qui a été accordé a été arrêté qu'aucun ouvrier de la Manufacture ne pourra être reçu à l'Hôtel-Dieu sans représenter un certificat de M. le Maire ou de M. le Procureur de ville comme le porteur sera réellement de la Manufacture [1]. »

Nous n'avons pas trouvé la preuve que cette demande ait été agréée ou refusée par les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, ni qu'un ouvrier ait joui de cette faveur.

Le Conseil de ville avait d'ailleurs de bonne raisons d'accorder de multiples faveurs à cette industrie naissante, car l'essai qu'il avait tenté, en affranchissant la fabrication des toiles des entraves de la corporation, n'avait donné qu'un médiocre résultat.

Ce commerce « sera le seul, écrit Aubry, le 16 juin 1751, qu'il y ait dans cette ville pour les toilles, car, quoiqu'il y ait beaucoup de tisserands, il n'y en a presque point qui travaillent pour leur compte, et ils sont tous occupés par les bourgeois qui leur donnent des toiles à faire avec des fils qu'ils leur fournissent [2]. »

Ainsi protégée, la Manufacture aurait dû prendre de suite une importance considérable. Il n'en fut rien.

En 1755, il n'y a encore que 40 métiers battants.

« Le défaut de force, écrit l'Intendant, le 11 avril 1755, est peut-être le seul obstacle aux progrès de l'entreprise. [3] »

Il demandait en même temps que la Manufacture d'Angers reçût la même gratification que celle de Beaufort.

[1] A. M. A. BB. 114, folio 204. Document reproduit par M. Port dans son *Inventaire* des Archives anciennes de la Mairie d'Angers.

[2] A. N. F^{12} 564.

[3] A. I. et L. C. 132.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Manufacture royale de Toile à voile d'Angers

(1748-1850)

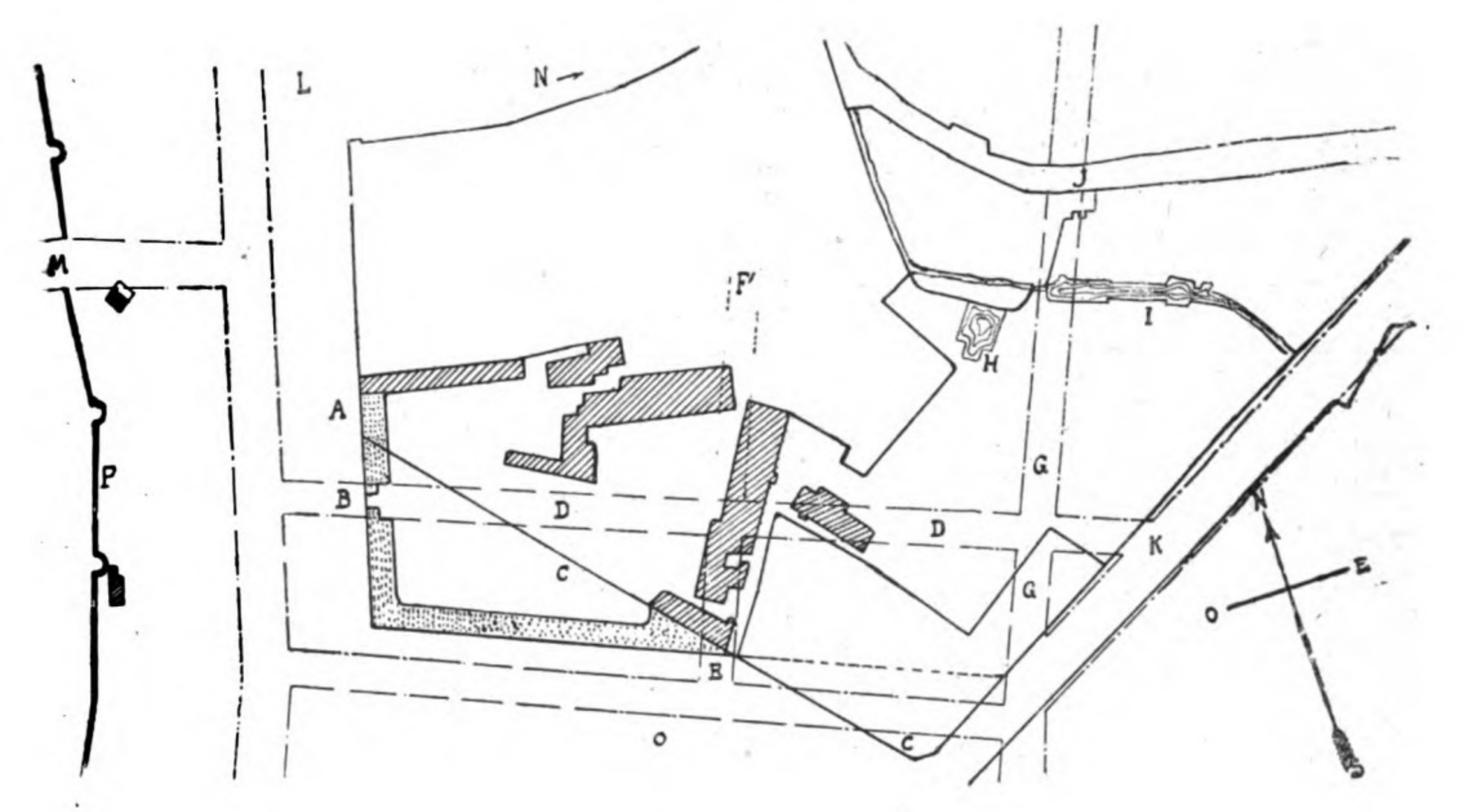

Légende

A. Entrée primitive principale de la Manufacture, d'après un plan non coté de 1780. Les bâtiments existant à cette époque sont indiqués en hachures (A. M. et L. E. 4362).

B. Entrée principale après la Révolution. Les bâtiments ajoutés à cette époque, à laquelle fut faite une rectification d'alignement, sont indiqués en grisé. (Plan cadastral de 1806.)

C. Le long de ce mur de clôture existait une corderie louée par la ville (1780).

D. Rue Joûbert.

E. Rue Giraud.

F. Rue de la Manufacture.

F'. Prolongation projetée de la rue de la Manufacture (non exécutée).

Ce plan de morcellement des terrains et bâtiments de la manufacture fut dressé en 1834, d'un commun accord entre la ville et Joûbert-Bonnaire, mais le plan primitif ne reçut qu'une exécution relative.

H.-I. Vivier et ruisseau traversant l'enclos (auj. comblés).

J. Rue Pierre Lise.

K. Le chemin neuf (auj. rue de Paris).

L. Butte du Pélican (auj. place du Pélican).

M. Porte Saint-Michel. (C'est sur ce point que se porta la plus vive attaque des Vendéens lors du siège d'Angers en décembre 1793).

N ⇒. Faubourg Saint-Michel.

O. Champ de Foire (auj. Champ de Mars).

P. Fortifications d'Angers. Démolies dès 1813.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« A la faveur de cette gratification, écrit-il encore, que vous voudrez bien leur accorder, ils trouveront des fonds qui les mettront à même de multiplier leurs métiers [1]. »

Cette demande fut agréée et une gratification de 40 sols par pièce fut accordée. On pourrait s'étonner de voir une gratification plus élevée être payée aux entrepreneurs d'Angers. Cette distinction venait de ce que les pièces de toiles qui se fabriquaient alors à Beaufort n'avaient que 32 aunes (35m77), tandis que celles d'Angers étaient de 40 à 42 (44m72 à 46m95). Dans la suite, on donna à Beaufort la même longueur aux pièces qu'à Angers, sans que la gratification soit augmentée.

Les espérances de l'Intendant se réalisèrent en partie.

« Dans une conclusion du 30 mars 1759, nous apprenons par le rapport du Procureur du Roy de faire pour les entrepreneurs la demande d'un alignement, que cet établissement fixait les regards de toute la Marine, qu'il y avait 200 métiers battants et qu'il s'était acquis la confiance du Roy et de la Compagnie des Indes [2]. »

Cependant les auteurs anonymes du Tableau de la Généralité de Tours, dressé en 1767, jettent une légère ombre sur cet enthousiasme en nous donnant des chiffres probablement plus exacts :

« Angers possède une Manufacture en ce genre à l'usage des vaisseaux du Roy et des vaisseaux marchands; on y emploie des chanvres du pays; mais, comme ils ne sont point en quantité suffisante, on en tire des provinces voisines et de l'étranger. Le débouché se fait dans tous les ports du Roïaume. On y fabrique des espèces de toiles dont la moins chère est de 25 sols l'aune et la plus chère 45 sols.

« Il y a environ 70 métiers montés, sur lesquels on fait annuellement 2.000 pièces de toile de 42 aunes de long et de 21 à 24 pouces de largeur. Elle occupe 6.000 personnes de tout sexe, tant pour les différentes manœuvres de la fabri-

[1] A. I. et L. C. 132.

[2] Blordier-Langlois, *op. cit.*, page 280.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cation que pour la filature et la préparation des chanvres, ce qui fait un commerce annuel de 120.000 livres.

« Beaufort contient une Manufacture de Toile à voile de même qualité et de même force que celle d'Angers. Ce sont les seules qu'il y ait dans la Généralité. [1] »

Neuf années après sa fondation et malgré son activité, la Manufacture d'Angers ne possédait pas encore le titre de Manufacture Royale, acquis à celle de Beaufort depuis longtemps déjà, et ses entrepreneurs pensaient que cette privation était de nature à entraver leur développement.

Au mois de janvier 1757, ils présentèrent, dans le but d'obtenir ce titre, une première requête à M. de Trudaine, requête qui semble être restée sans résultat. C'est alors que M. de Baudart de Vaudézir résolut d'user de sa haute situation et d'intervenir personnellement près de l'Intendant des Finances. Cette requête est intéressante par sa rédaction même, car elle porte sur les Angevins un jugement qui fait penser au célèbre qualificatif de « *molles* », d'inactifs, dont on les a gratifiés.

« SUPPLIENT HUMBLEMENT les ENTREPRENEURS de la Manufacture de Toile à voile établie à Angers et vous représentent, Monseigneur, que par une première requête dont copie est ci-jointe [2] ils auraient eu l'honneur, dès le mois de janvier dernier, de vous exposer les raisons pour lesquelles ils jugeaient alors plus que suffisant pour obtenir le titre de MANUFACTURE ROYALE. Vous vous intéressez au succès

[1] A. I. et L. C. 336, page 412.

[2] Cette copie manque au dossier du secrétariat de l'Intendance de la Généralité.

Le titre de Manufacture Royale était très recherché en raison des privilèges qui y étaient attachés. Il était accordé par lettres patentes du Roi ou par arrêt du Conseil du Roi rendu après enquête. Cette enquête était faite avec plus ou moins de sincérité, car, dès le milieu du XVIIIe siècle, on s'était fait une règle de ne l'accorder qu'avec difficulté. Cependant, malgré cette sévérité, les passe-droits étaient nombreux, grâce aux influences puissantes que les pétitionnaires pouvaient mettre en jeu, et les lettres patentes du 19 mai 1779 constataient que ce titre était souvent accordé par simple faveur. Par la suite, certaines manufactures perdirent ce titre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de cette demande, mais, ayant appris depuis que, par des vues dont on ne peut trop admirer la sagesse, le Conseil de Commerce s'est fait une loi de n'accorder cette grâce que très difficilement, ils ont cru, Monseigneur, devoir mettre sous vos yeux de nouvelles considérations dont ils espèrent que vous serez touché et il se peut que, jointes aux motifs allégués dans leur première requête, elles vous sembleront assez fortes pour engager le Conseil à faire en leur faveur une exception à cette règle :

« 1° C'est une vérité connue depuis le tems de M. de Colbert[1] que la ville d'Angers, quoique très peuplée, est peut-être celle du Royaume où les habitants soient le moins laborieux et où il soit le plus nécessaire d'exciter l'émulation et l'amour du travail en en récompensant par des distinctions ceux qui leur donnent l'exemple et, dans toute la province d'Anjou, il n'y a de manufacture royale que la fabrique de toiles à voiles de Beaufort qui est en possession depuis quelques années de prendre le titre en vertu des privilèges que lui donnent un arrêt du Conseil.

« 2° La manufacture de Toiles à voiles d'Angers, établie en même temps que celle de Beaufort, mérite à tous égards la même décoration et les mêmes prérogatives et, si l'une des deux entreprises peut prétendre sur l'autre quelque supériorité et quelque préférence, les supliants osent vous dire qu'elle leur serait due tant par l'excellence de leurs toiles et comme ayant un plus grand nombre de métiers batants que comme domiciliés dans la capitale de la même province et dans une plus grande ville, où ils ont plus besoin de considération pour en imposer à leurs ouvriers et les maintenir dans la règle.

« Ce seroit une espèce d'humiliation, et rien ne seroit plus capable de leur inspirer du dégoût et de les décourager que d'être privés d'une distinction dont jouit, dans une petite ville, à cinq lieues de leur résidence, une autre fabrique de toiles à voiles qui n'avait pas les mêmes motifs à présenter au Conseil pour en obtenir cette grâce, ce qui néanmoins prendrait sur eux dans l'esprit du public un ascendant très préjudiciable au progrès de leur entreprise par la comparaison qu'il ne manquerait pas de faire des deux manufactures, dont l'une essuyerait le refus des mêmes faveurs

[1] Charles Colbert, dans son rapport sur la Généralité de Tours s'exprime ainsi : « Le négoce et les Manufactures y (à Angers) languissent « à cause de la paresse et de la négligence des habitants ».
Cf. Marchegay, *Archives d'Anjou*, tome Ier, page 101.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ARREST
DU CONSEIL D'ESTAT
DU ROY,

Du dix-sept May mil sept cent cinquante-sept.

QUI accorde à la Manufacture des Toiles à Voiles d'Angers, le titre de MANUFACTURE ROYALE.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ESTAT.

SUR la Requête présentée au Roi, étant en son Conseil, par les Sieurs François Bonnaire & René Loisillon : CONTENANT, qu'excités & encouragés par le Ministere, ils auroient depuis huit années établi dans la Ville d'Angers leur ie, une Manufacture de Toiles à Voiles, d'autant plus utile les Paroisses voisines produisent beaucoup de Chanvres ne qualité parfaite, dont elle a rendu la culture encore plus ndante & le débit plus avantageux ; Que d'ailleurs, elle re la subsistance à plus de huit mille Ouvriers, tant de la le que de la Campagne, occupés sans cesse ou à la fabri- des Toiles ou à la préparation des Matieres ; Que depuis ablissement de cette Manufacture, ils n'ont épargné ni dé- ses ni soins pour l'étendre, & pour perfectionner les Toiles s'y fabriquent ; Que malgré les sommes considérables dont ont en avances, malgré l'augmentation survenue sur le prix Chanvres & sur les salaires des Ouvriers, on ne les a point se relâcher, ni sur l'étendue de leur travail, ni sur la per- ion de leurs Toiles, dont la solidité est également reco- & dans la Marine du Roi, & dans la Marine Marchande ; ls se proposent même de porter incessamment jusqu'à cent re-vingt le nombre de leurs Mêtiers battans, qui est déja ent trente, ce qui les mettra en état de fabriquer chaque le, & même dès l'année prochaine deux cens seize mille s de Toiles ; Que tous ces motifs réunis leur font espérer Sa Majesté ne leur refusera pas les marques de protection lle accorde d'ordinaire à ceux qui se distinguent par des eprises utiles. REQUERIOIENT à ces causes, lesdits En- reneurs qu'il plût à Sa Majesté autoriser ladite Manufacture un Arrêt du Conseil qui lui accorderoit le titre de *Manu- ure Royale*, avec la permission de le faire inscrire en Mar- au dessus de la principale entrée, & d'avoir un Portier à la e de sa Majesté, d'ordonner que les susdits Fran- Bonnaire & René Loizillon, leurs successeurs & n cause dans ladite entreprise ainsy que leurs prin- ux Commis & Contre-Maîtres seront personnellement apts de milice, guets, gardes, logements effectifs de de guerre, et qu'ils seront dorénavant taxés d'office Sieur Intendant & Commissaire départi sur les Rolles Ville d'Angers à une Capitation fixe ;

faire très expresses inhibitions et défenses à toute onne de quelque qualité & condition qu'elles soient es troubler dans ladite entreprise

à ladite requête, Ouy les conclusions et le rap- port du Sieur Peirenc de Moras, Conseiller Ordinaire au Conseil Royal, Controlleur Général des Finances. LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a accordé & accorde audit Etablissement desdits Sieurs Bonnaire & Loisillon le titre de *Manufacture Royale*, leur permet en conséquence, de mettre au-dessus de la principale porte de leur Manufacture, un Tableau aux Armes du Roi, & d'avoir un Portier à la livrée de Sa Majesté ; Veut aussi Sa Majesté, que l'enceinte de ladite Manufacture soit exempte de Logement de Gens de Guerre, & qu'eux, leurs successeurs & ayans causes dans ladite entreprise, ainsi que le principal Commis & le contre-Maître de ladite Manufacture, soient personnellement exempts de Milice, & de Guet & Garde ; Veut pareillement que lesdits Entrepreneurs, Commis & contre-Maître, soient dorénavant taxés d'office à une somme fixe sur les Rolles de la Capitation de la Ville d'Angers, par le Sieur Intendant de la Généralité de Tours. Fait en outre Sa Majesté, très-expresses inhibitions & défenses, à toutes personnes de troubler lesdits Entrepreneurs dans l'exploitation de leurdite Manufacture, à peine de tous dépens, dommages & intérêts. Enjoint Sa Majesté, au Sieur Intendant & Commissaires départi dans la Généralité de Tours, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, sur lequel toutes Lettres nécessaires seront expédiées. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le dix-septiéme jour de Mai mil sept cent cinquante-sept. *Signé*, PHELYPEAUX.

GASPARD-CÉSAR-CHARLES LESCALOPIER, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police & Finances en la Généralité de Tours.

Vû l'Arrêt du Conseil ci-dessus.

NOUS, Intendant susdit, Ordonnons qu'il sera exécuté selon sa forme & teneur, en conséquence, que ladite Manufacture jouira des Exemptions, Priviléges & prérogatives portés audit Arrêt ; Permettons aux Entrepreneurs de le faire imprimer, lire & afficher, partout où besoin sera. FAIT le premier Juin mil sept cent cinquante-sept. *Signé*, LESCALOPIER.

Domilliers

De l'Imprimerie de P. PRAULT, Quay de Gêvres, au Paradis. 1757.

Arrêt du Conseil du Roi du 17 mai 1757 accordant le titre de *Manufacture Royale* à la Manufacture d'Angers
(*Collection de la famille Joûbert-Bonnaire*)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que le Conseil a versées sur l'autre avec une prédilection singulière [1]. »

Sur un rapport favorable du premier secrétaire de l'Intendance de la Généralité pour avis, la requête fut exaucée et un arrêt du Conseil du Roy du 17 mai 1757 accorda le titre de Manufacture Royale.

Le Corps de ville ne pouvait laisser passer pareille occasion. Réuni le 25 juin 1757, il procéda solennellement à l'entérinement de l'arrêt :

« En la Chambre du Conseil où étaient Messieurs Goureau de l'Épinay, maire, Marchant, Dubrossay, Neveu du Mottay, Sartre, échevins, Romain, Thomas de la Houssaye, de la Guerche, Rocher, Gouezault, Gastineau, Chauveau, conseillers, et Esnault, conseiller, faisant fonctions de Procureur du Roy,

« Lecture faite de l'arrêt du Conseil du Roy du 17 may 1757 qui accorde à la Manufacture de Toilles à voiles d'Angers le titre de Manufacture Royalle permet en conséquence aux sieurs Bonnaire et Loizillon, entrepreneurs, de mettre au-dessus de la principale porte de leur Manufacture un tableau aux armes du Roy et d'avoir un portier à la livrée de Sa Majesté, portant en outre que l'enceinte de la ditte Manufacture soit exempte du logement des gens de guerre et qu'eux et leurs successeurs et ayants cause dans la ditte entreprise, ainsi que le principal commis et le contremaître soient personnellement exempts de Milice, de Guet et Garde, voulant aussi Sa Majesté que les dits entrepreneurs, commis et contremaître soient dorénavant taxés d'office à une somme fixe sur le rôle de la Capitation de cette ville par M. l'Intendant. Le dit arrêt, signé Phelippeaux, et collationné par un conseiller secrétaire du Roy, signé Domilliers, A ÉTÉ ARRE TÉ, ce requérant le Procureur du Roy, qu'il sera enregistré à ce greffe pour jouir par les dénommés des privilèges y énoncés [2]. »

Cependant il semble résulter de l'examen des documents que, malgré l'optimisme du Conseil de ville, malgré son titre de Manufacture Royale et tous ses privilèges, la situa-

[1] A. I. et L. C. 132.
[2] A. M. A. BB. 117, folio 151.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion de la Manufacture n'était pas plus brillante qu'à Beaufort.

« Ce secours, écrit le 15 juillet 1760 M. de Baudart de Vaudezir à l'Intendant de la Généralité au sujet de la prime, n'a jamais été si nécessaire à ces entrepreneurs que dans la présente année où la Marine Royalle et la marine marchande ne leur procurent aucun débouché. Il leur est dû par le Roy des sommes assez considérables pour leurs anciennes fournitures, dont ils ne peuvent obtenir le payement [1]. »

Le Roi était en effet le plus détestable des débiteurs. Cette mauvaise période fut suivie cependant d'une autre assez bonne, puis le commerce retomba dans le marasme.

« Le commerce des toiles à voiles pour les vaisseaux du Roy, écrit le 26 août 1772, l'Inspecteur Aubry, a été assez bien pendant quelques années. Il faisait encore beaucoup de bien à l'Anjou où il emploie bien du monde, tant à la culture et à l'apprest du chanvre qu'à la filature et à la fabrication des toiles. Il y a trois manufactures qui vont passablement, mais les entrepreneurs en appréhendent la chute parce qu'ils ont ouï dire que ceux des manufactures de pareilles toiles en Bretagne sollicitaient la fourniture du port de Brest en entier; j'espère, par rapport à eux et pour le bien de la province d'Anjou, qu'il n'en est rien [2]. »

Six mois plus tard (1773), le même Aubry écrit encore :

« Le commerce des toiles ordinaires de Beaufort et d'Angers n'a pas éprouvé non plus de grand changement. Les entrepreneurs de ces dernières se plaignent toujours du tort que leur fait l'introduction dans les ports des toiles de Russie, qu'ils disent être fort inférieures aux leurs en qualité et par cette raison sont vendues meilleur marché [3]. »

Devant ces difficultés, les entrepreneurs résolurent de dissoudre leur société et de vendre la manufacture.

« Quant aux fabriques de toiles, écrit Aubry, il y en avait, Monseigneur, deux de toiles à voiles à Angers; mais il n'y

[1] A. I. et L. C. 132.
[2] A. N. F[12] 564.
A. N. F[12] 564.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en a plus qu'une à présent, ceux qui étaient intéressés dans la plus ancienne ayant jugé à propos de dissoudre leur société et de vendre leur fonds, il y a très peu de temps. Je n'ai pu savoir encore quelles raisons ils ont eu pour cela; j'ay écrit à Angers pour en être informé; j'ai eu d'autant plus lieu d'être surpris de cet événement que j'ai ouï dire qu'ils avaient fait leur soumission pour la fourniture d'une certaine quantité de pièces de toiles pour la Marine du Roy.» (16 septembre 1773 [1].)

Ce que l'Inspecteur ignorait, c'est que, dès 1767, Loizillon s'était retiré des affaires et qu'une première vente avait eu lieu au mois de mai de cette année-là.

Après s'être retiré, Loizillon avait formé avec Claveau et Legris une nouvelle société qui, avec Deshayes fils aîné comme directeur, avait organisé à Angers une nouvelle manufacture, à laquelle s'était réunie celle de mouchoirs organisée à Saumur depuis 1734. Nous y reviendrons à la fin de ce chapitre.

Cependant Bonnaire avait continué avec Baudart de Vaudezir. La mort de ce dernier [2] et la liquidation de sa succession nécessitèrent une vente forcée. La manufacture fut vendue par acte de licitation du 16 août 1774, déposé à Me Bardoul, le 4 décembre suivant, à une société dont M. Baudart de Saint-James, trésorier général de la Marine et fils de M. de Baudart de Vaudézir, était le principal actionnaire. Quatre ans plus tard (28 août 1778), cette même société fit l'acquisition de la Manufacture de Beaufort et réunit sous les mêmes intérêts les deux entreprises, qui conservèrent cependant leur autonomie complète.

En quittant la manufacture, Bonnaire ne cessa pas son commerce de toiles à voiles. Nous le retrouvons associé avec son

[1] A. N. F[12] 564.

[2] Baudart de Vaudezir mourut en 1768 (Cne de Sainte-Gemmes, état-civil). Sa veuve, Marguerite Baudry, ne mourut qu'en 1777 (*idem*). Elle resta donc quelques années intéressée dans la manufacture.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gendre Joseph Joûbert et Bouin [1], début de la Société qui devait en 1790 reprendre la suite d'affaires de Baudart de Saint-James. Dès 1777, par le mariage de sa fille avec Joseph Joûbert [2], le 20 mars, il s'était donné le collabora-

[1] La seule preuve que nous en ayons trouvée est une contestation en 1778 entre la Société Bonnaire-Joûbert et Bouin et la Société Morin et Cie, acquéreur de la Manufacture, au sujet de l'embauchage d'un ouvrier. (A. M. A. HH. 8).

Bonnaire mourut le 15 mars 1779, âgé de 60 ans.

[2] La famille Joûbert (l'orthographe de l'u avec l'accent circonflexe s'expliquerait par la disparition de la consonne (s) qui existait dans le nom primitif) est d'origine fort ancienne et d'extraction noble. Une donation de 1241 fait mention d'un membre de cette famille. Vers la fin du XVIe siècle, elle était établie dans l'île de Noirmoutiers; mais, lors de la prise de cette île par les Hollandais, en 1674, et du pillage qui s'ensuivit, les titres et papiers de famille furent brûlés.

Joseph Joûbert, le manufacturier qui épousait en 1777 Françoise-Marie Bonnaire, était le fils aîné d'un Joûbert de la branche aînée, négociant, capitaine de navire et capitaine de la 4e Compagnie du bataillon garde-côte de Noirmoutiers. Il y naquit, paroisse de Saint-Philbert, le 10 août 1756. Sa carrière politique fut aussi brillante que celle de manufacturier, dont nous nous sommes exclusivement occupé.

Pour ce qui est du rôle politique, qu'il nous suffise de dire qu'il fut : juge consul en 1787; en janvier 1790, officier municipal; électeur, puis membre, puis président (17 janvier 1791) du Directoire du district d'Angers, tout le temps que dura cette administration; en l'an V, président de l'administration municipale d'Angers jusqu'au 23 germinal an VI (12 avril 1798); membre du Conseil des Cinq-Cents pendant deux ans; membre du Conseil général de Maine-et-Loire de l'an VIII à l'an XVI (1799-1807); Maire d'Angers du 3 vendémiaire an X (25 septembre 1801) au 18 mars 1808; chevalier de la Légion d'honneur en 1801; membre du corps législatif en 1808. Il mourut près d'Angers, à la Challerie, le 6 mars 1822.

La famille Joûbert avait pour armoiries : *d'argent au chevron d'azur, chargé de cinq casques d'or, et accompagné en chef d'un vol séparé de gueules et en pointe d'un rocher de sable.*

Napoléon Ier modifia quelque peu ce blason, en remplaçant les cinq casques d'or par cinq clochettes d'argent, qui rappelaient l'office de maire.

L'un des représentants les plus illustres d'une des branches cadettes fut Léonard Joûbert, sieur du Collet, échevin de Nantes en 1756, sous-maire en 1758, maire en 1762.

Joseph Joûbert, qui devait ajouter plus tard à son nom celui de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

teur qui devait continuer son œuvre et attacher définitivement son nom à l'entreprise.

***

En 1767, Loizillon s'était séparé de Bonnaire. Fort des connaissances qu'il avait acquises au cours des 19 années qu'avait duré son association, il songea à en tirer parti. Mais, pour l'organisation raisonnée d'une manufacture, il fallait des connaissances techniques qu'il ne possédait pas.

Il songea que Pierre Deshayes, qui avait pris la succession de son père à Saumur et qui faisait difficilement ses affaires, pourrait lui apporter le meilleur concours.

Dès le début de 1767, il lui fit des propositions et pensa tenter l'achat de la Manufacture dont il avait été propriétaire avec Bonnaire et de Vaudézir. Le 4 avril, il avertit M. de Vaudézir de l'intention où il était d'en faire l'acquisition. Les hésitations de Deshayes firent échouer l'affaire et, le 1er mai, Claveau écrivit à ce dernier que l'adjudication était manquée, mais qu'il avait d'autres projets.

En effet, le 30, Loizillon, Legris et Claveau formaient une

la famille de sa femme et le léguer par la suite à sa famille, pour y être conservé, avait pour mère une demoiselle Anne Giraud. C'est ce qui explique très nettement l'origine de l'association qui, en 1790, unira les deux cousins dans l'œuvre commune de l'administration des manufactures d'Angers et de Beaufort.

Les biographies des membres de la famille Joûbert qui furent, à la suite de leur chef de famille, membres de l'ordre de la Légion d'honneur ont été insérées dans le *Panthéon de la Légion d'honneur*, de Théophile de la Mathière (Paris, imprim. Alf. Vromart et Cie) pp. 123 et sqq.

Deux notices courtes, incomplètes et inexactes, se trouvent aussi dans le *Dictionnaire hist. et mon. de Maine-et-Loire* de M. Port, tome II.

Sur les origines de cette famille, consulter surtout *Notice historique et généalogique sur les Joûbert de Noirmoutier au XVIIe et au XVIIIe siècles*, par André Joûbert. (Vannes, E. Lafolye, 1889.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

société pour 12 années, sous la raison sociale *Loizillon et Cie* et dont le capital social s'élevait à 160.000 livres. Deshayes en devenait directeur avec 2.000 livres d'appointements, le logement et le chauffage.

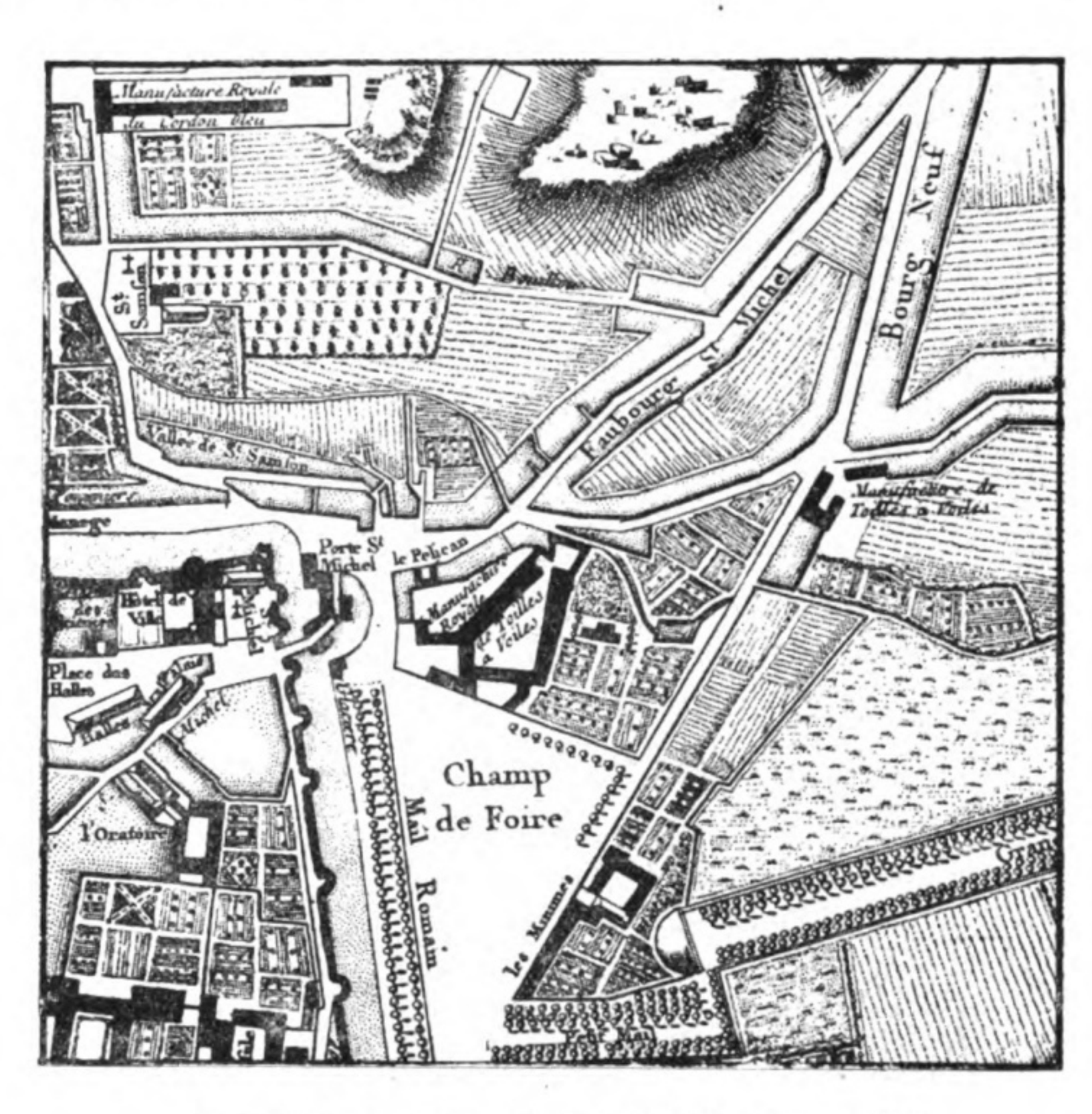

Les Manufactures de toiles à voiles d'Angers en 1776

Fragment du plan d'Angers, levé par Dubois en 1775, rédigé et gravé par Moithey en 1776 (Bib. mun. d'Angers). *Au nord* : la Manufacture royale du Cordon Bleu. *Près du champ de foire* : la grande Manufacture royale, fondée en 1748 et dont était alors propriétaire Baudart de Saint-James. *Près le Bourg-Neuf* (auj. quartier de la rue de Paris), autre manufacture, que nous supposons être celle de F. Bonnaire, associé alors avec son gendre, Joseph Joûbert, et Bouin.

L'acte de société, qui ne comporte pas moins de cinquante-trois articles, signé, on acheta une maison et un terrain paroisse de Saint-Samson, près d'une carrière d'ardoise

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dite « Le Cordon-Bleu », d'où le nom qui vint par la suite désigner cette manufacture. Divers empêchements survinrent, de telle sorte que la Manufacture ne reçut ses premiers ouvriers qu'au 1er juillet 1769 et ne fut complètement installée qu'à la fin de cette même année.

Cependant, pour la réalisation de ce projet, Deshayes ne pouvait songer à conserver la manufacture de Saumur. Il pensait qu'avant de rien entreprendre il fallait obtenir l'autorisation de réunir les deux manufactures en une seule, dont le siège serait à Angers. Sur sa requête, le Conseil d'État du Roi rendit le 3 novembre 1767 un arrêt autorisant le transfert de la Manufacture de mouchoirs de Saumur à Angers, ainsi que sa réunion à la nouvelle manufacture de toiles à voiles. Divers privilèges, pour une période de quinze années, étaient conférés en même temps [1].

De même qu'à Beaufort, la bonne harmonie ne régna pas longtemps entre les associés. Les mêmes contestations survinrent au sujet de la multiplicité des bâtiments, de la quantité de fonds que Deshayes demandait pour l'exploitation et de la manière dont il les employait.

Enfin, le 24 octobre 1770, Deshayes, manquant absolument d'argent, se crut autorisé par son acte de société, à tirer une lettre de change sur le banquier de la Société, au profit d'un sieur Grille de Lavapardière qui lui avait avancé une somme de 3.045 livres. Cette lettre fut protestée et le banquier obligé de retourner le protêt aux associés de Deshayes. Les associés, mécontents, demandèrent alors, après avoir fait diverses constatations qui prouvaient de la part de Deshayes tout au moins une administration bizarre, l'arbitrage des Juges Consulaires d'Angers [2]. L'ar-

[1] A. N. F[12] 875. Dans sa statistique du *Dépt de M.-et-L.*, dressée en 1800, le Préfet Montault des Isles signale néanmoins à Saumur une manufacture de mouchoirs, dont il n'indique pas le propriétaire.

[2] La juridiction consulaire d'Angers fut fondée en 1564 par des lettres patentes données à Fontainebleau. Il y avait primitivement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bitre conclut qu'il y avait lieu de dissoudre la Société, en accordant cependant à Deshayes des dommages et intérêts.

Cet avis, déposé au greffe de la Juridiction consulaire, fut suivi d'un arrêt rendu le 28 mai par la même juridiction, qui déclarait dissoute, à partir du 1er mars 1771, la société constituée le 30 mai 1767. Loizillon, Claveau et Legris devaient payer à Deshayes seize mille livres de dommages et intérêts.

La fabrication ne s'était cependant pas arrêtée.

« Mais, écrit Aubry, la Manufacture de Toiles à voiles souffre de la mésintelligence entre les associés, qu'on aurait bien désiré pouvoir concilier; mais on n'y voit point d'apparence, le plus fort parti n'y paraissant point disposé ».

« Il y a aussi, écrit encore Aubry, le 10 juin 1771, à M. de Montaran, dans la ville d'Angers, une manufacture dont je regarde la chute comme inévitable, c'est celle de mouchoirs et de toiles à voiles réunies l'une et l'autre par les soins des sieurs Deshayes frères, qui, n'ayant pas de fortune et, espérant pouvoir augmenter leur commerce en formant une société, en avaient fait une avec des négociants d'Angers, qui étaient fort en état de leur fournir les fonds nécessaires pour monter une manufacture considérable, mais qui, après avoir rempli une partie de leurs engagements et avoir tiré des sieurs Deshayes toutes les connaissances nécessaires pour conduire la manufacture par eux-mêmes, les ont chicanés et les ont traduits devant les Juges-Consuls d'Angers qui ont dissous la Société moyennant un très faible dédommagement, sous le prétexte spécieux que, lorsque les matières qu'ils ont en magasin et qui sont en très grand nombre seraient finies, ils cesseraient de faire fabriquer. Comme les sieurs Deshayes n'ont pas été dans le cas d'être

un juge et deux consuls. Ce nombre fut porté en 1744 à quatre consuls. En dehors d'Angers et de la province d'Anjou en entier, le ressort de la juridiction consulaire d'Angers n'était borné que par la proximité des consulats circonvoisins, sans distinction d'administration. Cette absence de délimitation dut être la cause de beaucoup de difficultés. Cf. A. de Villiers, *Notes sur la Juridiction consulaire en Anjou*, 1564-1884. (*Rev. de l'Anjou*, IX, p. 142.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

satisfaits de ce jugement, ils y ont formé une opposition et comptent se pourvoir au Conseil [1]. »

M. de Montaran, aussitôt en possession de ce rapport, s'empressa d'écrire à l'Intendant en le priant de s'occuper de cette affaire.

Deshayes, en effet, n'acceptait pas la décision des juges-consulaires et il évoqua la juridiction du Conseil du Roi; mais l'Intendant, consulté sur cette demande, ne fut pas d'avis de l'admettre. L'affaire revint devant les Juges du Conseil supérieur de Blois, le 28 mai 1771, et ceux-ci, par un arrêt rendu seulement le 25 septembre, ordonnèrent :

« Que par expert dont les parties conviendraient devant M. le Lieutenant général de police, ou par lui pris et nommé d'office, procès-verbal serait fait de tous les livres de la Manufacture et que le dit expert ferait inventaire de tous les effets, meubles et marchandises. »

Cependant, de son côté, Loizillon avait présenté une requête au Conseil du Roi, qui la renvoya, le 19 janvier 1773, devant l'Intendant de Tours. La discussion continuait dans l'intervalle de la procédure sur les faits de la contestation , sans que les parties se préoccupassent de la juridiction qui allait les séparer. Deshayes, pour sa défense, faisait imprimer un volumineux mémoire. Il en fut ainsi durant trois ans. Les complications augmentant, le 6 août 1776, l'Intendant se vit obligé d'écrire à l'Intendant du Commerce que les pouvoirs qui lui étaient conférés par l'arrêt du 19 janvier 1773 étaient insuffisants et quels étaient ceux qu'il jugeait nécessaire de lui accorder. Sur un nouvel arrêt du Conseil d'État, l'Intendant désigna un arbitre et M. de La Marsaulaye, subdélégué à Angers, reçut

[1] Sur ces contestations, Cf A. N. F[12] 875.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette mission. Deshayes et ses associés furent entendus dans leurs déclarations respectives. L'arbitre parvint à concilier les parties et la paix revint dans la Manufacture, dont Deshayes conserva la direction jusqu'à sa mort, survenue en 1778 [1].

Après la mort de Pierre Deshayes, une nouvelle société se forma entre ses héritiers, ses commanditaires et Pierre Boreau de la Besnardière [2], sous la raison sociale *Deshayes, de la Besnardière et Cie*.

Malgré la mort de deux des principaux associés, Boreau de la Besnardière en 1783, puis Loizillon en 1784, la société ne fut pas dissoute. Claveau continua avec les héritiers, sous la même raison sociale, et nous voyons leur fondé de pouvoirs, Étienne-Jean Cormier, les représenter à une réunion d'entrepreneurs (1786) [3]. En 1789, la manufacture était dirigée par un sieur François Ollivier [4].

Bien que le Directoire du Département eût accordé à ces entrepreneurs diverses faveurs [5], la manufacture fut, d'après M. Port, complètement ruinée par la Révolution et les bâtiments et le terrain qui en dépendait vendus à Mathieu-Jean-Noël Tessier, un des principaux actionnaires de la carrière d'ardoises voisine, « dans l'intention expresse, retardée par les malheurs des temps, de reprendre l'exploitation de l'ancien fonds ardoisier », ce qui ne fut autorisé qu'en 1818 [6]. Cette assertion nous semble controuvée, car, en 1793, un sieur *Varice*, « fabricant de toiles à voiles »,

[1] Sur ces constestations A. N. F[12] 875.

[2] Cf. C. Port. *Dict. Hist. et Biog. de M.-et-L.*, art. *Pierre Boreau de la Besnardière.*

[3] A. M. A. HH. 9. Organisation à Angers d'un bureau pour la marque des toiles peintes et des mouchoirs. Assemblée des fabricants de la province.

[4] A. M. A. HH. 8. Bail d'une pêcherie sur la Maine.

[5] A. M.-et-L. L. 86. Direc. du Dépt.

[6] Cf. C. Port. *Dict. Hist. et Biog. de M.-et-L.*, art. *Cordon-Bleu.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

recevait une commande assez importante pour la marine nationale[1]. Il y eut, croyons-nous, tout au plus une interruption de quelques années. En 1798, l'Almanach de Maine-et-Loire enregistre que l'on fabrique dans la « ci-devant manufacture du Cordon-Bleu, sous la direction des citoyens *Juigné et Cesbron aîné*, des toiles à voiles et de la siamoise, aussi bonne que belle, de différents goûts et couleurs[2]. » Dans l'almanach de 1800, *Juigné* seul est resté à la tête de la manufacture.

Au premier abord on ne voit pas très nettement quelle liaison il peut y avoir entre ces deux noms, qui paraissent désigner deux personnages bien différents, bien que cependant il ne s'agisse que d'une seule et même personne : Varice de Juigné.

En 1775, Louis de Varice, seigneur de Juigné, avait créé dans son château de la Thibaudière[3] une manufacture de toiles à voiles, pour l'exploitation de laquelle il s'associa, par traité du 30 novembre 1781, son père, son beau-père, Maussion du Joncheray, et François Sitolleux. Sitolleux se retira le 2 décembre 1786 et l'association fut définitivement dissoute par l'acte du 9 janvier 1787, en vertu duquel Louis de Varice, père et fils, Maussion du Joncheray et sa femme vendirent le château. les ateliers et même la terre de Juigné à Thomas de Jonchères, Henri Blanchard de Pégon[4] et à Pierre-Urbain Boreau de la Besnardière. Il ne

[1] A. M. et L. L. 5. Direc. du Départ. Registre de corresp. ministérielle, 2 vendémiaire, an II.

[2] *Almanach* de 1798, édité par Mame, page 84.

[3] Cf. C. Port. *Dict. Hist. et Biog. de M.-et-L.*, art. *La Thibaudière* Archives municipales de Juigné-Béné, GG. 1 et 2

[4] Blanchard de Pégon était, nous le verrons, un des principaux associés de Sainte-James. — M. Port ne donne, dans son dictionnaire que les biographies de deux Boreau de la Besnardière, le père et le fils.

Le premier prénom du fils diffère (Lezin-Urbain au lieu de Pierre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

semble pas que la fabrication ait été continuée par les nouveaux acquéreurs.

Par le même acte, Boreau de la Besnardière échangeait pour 15.000 livres la Manufacture du Cordon bleu à Louis de Juigné fils [1].

En 1804, Varice de Juigné n'était plus à la tête de la manufacture, qui était passée aux mains de MM. *CC. Morel et Villain*. Il y avait à cette époque vingt métiers « en activité » pour la fabrication des toiles à voiles [2].

Après avoir été occupés ensuite par une manufacture de mouchoirs, les ateliers passèrent en 1833 à M. *Prosper Cosnier* [3] qui y installa une usine à vapeur de laine peignée. Devenue en 1855 la propriété de M. *Carriol-Baron* l'aîné, puis en 1856, celle de M. *Hilaire*, quelque temps associé avec M. *Maugars* pour la fabrication de la toile, la manufacture fut liquidée en avril 1874 [4]. Le travail y reprit cependant peu après.

Urbain). Il indique que le fils était en 1789 fournisseur de la Marine et que le père était « propriétaire d'une manufacture de toile à voiles dans le faubourg Saint-Samson ».

Comme il était mort depuis 1783, c'est donc son fils qui est partie dans l'acte de cession de la Thibaudière et qui échange sa manufacture à Juigné fils. On peut aussi supposer, à défaut d'indications que nous ne possédons pas, que Boreau de la Besnardière avait deux fils, l'un Pierre-Urbain dont il serait ici question et dont Port ne parle pas, et l'autre, Lezin-Urbain, qui devint maire d'Angers en 1808, à la suite de Joûbert-Bonnaire.

L'importance de la manufacture de la Thibaudière nous est totalement inconnue.

[1] A. M. et L. Q., Dossier Varice. — Toutefois la situation n'était pas complètement réglée à la fin de 1787 et Juigné ne dut prendre possession de la manufacture que dans le début de 1788.

[2] *Almanach de Maine-et-Loire* de 1804.

[3] Voyez dans l'*Annuaire de M.-et-L.* de 1833 un curieux prospectus sur cette manufacture.

[4] Cf. C. Port, *Dict. Hist. et Biog. de M.-et-L.* Art. *Cordon-Bleu.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En 1885, MM. *Pelou, Bonnefont* [1], *Bordeaux et C*[le] achetèrent les ateliers et les réunirent à ceux de leur manufacture du « Clon » . La plus grande partie fut ensuite incorporée dans la propriété de la Compagnie du Gaz, installée tout auprès depuis 1845. Il ne reste plus aujourd'hui que quelques rares vestiges de cette manufacture, parmi des bâtiments de construction toute récente.

V. DAUPHIN.

(*A suivre.*)

[1] Nous devons à M. Bonnefont père de précieuses notes sur les manufactures d'Angers dans la seconde moitié du XIXe siècle et sur les fusions successives des différentes maisons; elles nous ont permis de fixer nettement plusieurs dates comme celle-ci.

Le « Clon » fut abandonné vers la fin du siècle dernier et un quartier neuf bâti sur son emplacement.

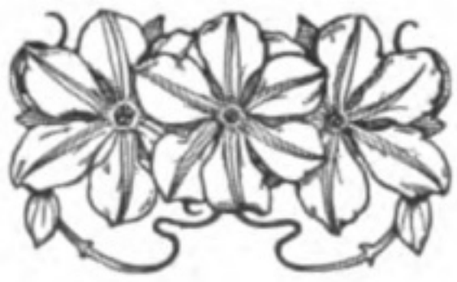

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Poésie

Au Pays Mauge

A mon ami mauge Henry Cormeau.

Quand je cherche à revoir les jours lointains et doux,
Tout là-bas, tout là-bas, qui furent ma jeunesse,
Près des coteaux, dans ces ravins tordus en *s*
Où l'on va par des chemins creux bordés de houx,

Je revois l'Èvre avec des moulins et des aunes,
Et par d'étroits sentiers crochus que je connais
Je monte et je descends à travers les genêts,
Qui me jettent des fleurs aux pieds comme une aumône.

O les fleurs d'or, les fleurs fraîches des genêts d'or !
Et les ajoncs et la bruyère au coin des landes !
Cher pays pittoresque et peuplé de légendes,
Ton souvenir, en moi, ne vit qu'en ce décor.

Enfant, j'ai tant chéri ton attirant mystère
Qu'en ma vie inconstante, et bien loin de tes bourgs,
Souvent je revoyais tes grands bœufs au labour,
Pensifs, traîner le soc nourricier sur la terre.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mauges, où j'ai compté des aïeux paysans,
Dont le moulin tournait sa roue au fil de l'Èvre,
Je revois, quand ce nom vient chanter sur ma lèvre,
La grande ombre, en vos prés, des chênes bienfaisants,

La haie en fleurs et les houblons de la tonnelle,
L'eau fuyante, le gué paisible, le ciel pur,
Et ce chat du meunier qui rêvait sur le mur,
Avec un rayon d'or verdi dans la prunelle.

Mauges, d'où sont partis pour la guerre en sabots,
De rudes gars, jadis, à l'âme courroucée,
Je revois, quand ce nom sonne dans ma pensée,
Le laurier chouan fleuri sur d'agrestes tombeaux;

Car sur le front si frais de la même prairie,
Où se penche aujourd'hui ce gazon frémissant,
Chaque motte de terre était rouge de sang,
Terre mauge d'Anjou, ma petite patrie !

O ma jeunesse heureuse en mon temps d'écolier,
Quand l'aïeule filait son gros fil ou sa laine,
Parmi les chants d'oiseaux dont la cour était pleine,
Quand le soleil dorait d'en haut le grand pailler !

Sur la table quel vin clairet, quel joli beurre,
Pour la tartine où l'on mordait à belles dents,
Près du chien au poil rude avec des yeux ardents,
Qui guettait l'humble part qu'il aura tout à l'heure;

Les chevaux hennissaient de joie à l'abreuvoir,
Et se rafraîchissaient dans une ombre si douce;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Là-bas est la fontaine en son berceau de mousse,
Oh ! si j'allais encor me pencher pour m'y voir !

Non, n'y va plus; les ans n'ont rien changé pour elle,
C'est ton visage à toi que le Temps a griffé,
Voyageur tout poudreux du chemin qu'il a fait.
Mais la source a gardé sa grâce naturelle.

Les miens vécurent là. Moi, quand je m'en irai,
Dieu des prés et des bois, prends mon souffle et mon âme,
Mêle à l'éther léger cette petite flamme,
Là-bas, par les vallons, quand je m'endormirai !

Paul Drouet.

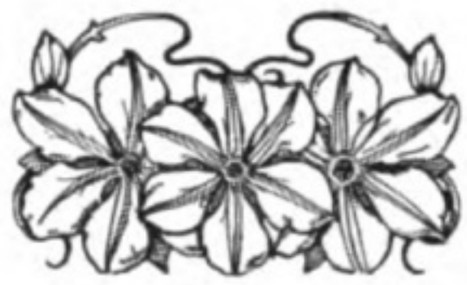

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Fureteur angevin

(*Suite*)

RÉPONSES

1 — Un portrait de Rabelais.

Au mois de mai 1862, le *Répertoire archéologique de l'Anjou* donna une permière reproduction du portrait de Rabelais : « C'est à la complaisance de notre savant naturaliste M. Millet, disait la Revue, que nous devons la reproduction du portrait de Rabelais. » — Deux ans après, M. Millet en donnait une autre reproduction dans son *Indicateur de Maine-et-Loire*.

F. Uzureau.

3 — Archives de Saint-Maurice.

A trois reprises différentes, le 10 août 1793, le 30 novembre suivant et le 8 février 1794, l'administration du district d'Angers fit brûler, par les soins de la municipalité, une grande quantité de titres déposés dans ses greniers. Les archives de Maine-et-Loire (L. 317) contiennent le détail de ces destructions. L'inventaire plus ou moins sommaire, rédigé par l'archiviste du district, est publié *in extenso* dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* (année 1913).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans ces tristes autodafés révolutionnaires périrent les titres les plus anciens et les plus précieux pour l'histoire angevine, notamment les 59 volumes des Privilèges de l'église cathédrale, dont les premiers remontaient à l'année 770, cent quarante-huit volumes des conclusions du Chapitre de Saint-Maurice, quatre-vingt-onze registres des insinuations eccclésiastiques (1554-1792), les deux volumes des Privilèges du Grand Archidiaconé, les Privilèges de l'archidiaconé d'Outre-Maine (1510-1764), etc., etc.

F. Uzureau.

14 — Rabelais et l'Anjou.

J'accorde très volontiers à M. Hogu qu'aucun texte ne permet d'affirmer que Rabelais ait séjourné en Anjou; aucun texte *contemporain* s'entend, car la tradition est des mieux établies parmi les Angevins depuis le témoignage de Bruneau de Tartifume[1].

A ce propos, je ferai observer que notre historien angevin parle jusqu'à *trois fois* du séjour de Rabelais à la Baumette; la première fois, en 1623, dans son ouvrage intitulé : *Angers, contenant ce qui est remarquable et tout ce qui estoit antiennement dict la ville d'Angers* : « En ladicte maison de la Basmette y a une voulte en laquelle les premiers religieux mettaient leur vin, qui peult en recepvoir cent tonneaux ou environ. Pour y aller, il faut monter un escalier qui a environ... degrez, dont M. François Rabelais, docteur en médecine, qui a esté novice en ladicte maison, fait mention en son Pantagruel. » — Trois ans après, Bruneau de Tartifume composait un autre recueil ayant pour titre : *Philandinopolis ou plus clairement les fidelles amitiés, contenans une*

[1] Bruneau de Tartifume est mort en 1636, et non pas en 1626, comme le dit M. Plattard (*L'Œuvre de Rabelais*, page 38), ni en 1646, comme l'affirme M. Abel Lefranc (dans sa Chronologie rabelaisienne).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

partie de ce qui a esté et de ce qui peult estre et de ce qui se peut dire et rapporter de la ville d'Angers et païs d'Anjou. Dans ce nouveau manuscrit, qui se trouve également à la Bibliothèque d'Angers, l'auteur écrit à la page 83 : « M. François Rabelais a esté novice en ce couvent (la Baumette), duquel aussi il faict mention au chapitre XII du premier livre de son Gargantua. » Plus loin (page 373), on lit encore : « La cour et les jardins (de la Baumette) y sont au hault du logis, et M. François Rabelais y a été novice. »

Mais il ne s'agit pas seulement d'une tradition locale. Voici ce que dit, dans sa préface l'éditeur des *Œuvres de Maître François Rabelais*, publiées en 1732 : « Rabelais fut en ses jeunes ans mis sous les moines de l'abbaye de Seuilly, et pource qu'il y fit peu de profit, son père l'envoya à Angers faire ses humanités, au couvent de la Baumette, où il ne fit pas grand'chose; seulement il y acquit la connaissance de MM. du Bellay, dont l'un fut depuis cardinal. »

F. UZUREAU.

16 — CUPIF (LA FAMILLE).

Il s'agit de Thugal-François Hullin de la Maillardière, nommé curé de Mozé (canton des Ponts-de-Cé), en 1749, et qui devint, en 1766, chanoine titulaire de la Cathédrale d'Angers. Il refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé et fut noyé à Nantes par Carrier dans la nuit du 9 au 10 décembre 1793. Il est bien difficile de savoir ce que sont devenus les papiers de ce confesseur de la foi.

F. UZUREAU.

22 — PIOCHON.

Le correspondant de Châteaubriand se nommait *Gilles Piochon, faiseur de bas.* Il habitait rue Tournemine, en jan-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vier 1790, et faisait partie des « citoyens actifs » de la ville d'Angers. En cette qualité, il prit part à l'assemblée primaire qui se réunit, le 28 mars 1790, dans la chapelle du Bon-Pasteur, rue Dindron. On sait que, pour être citoyen actif et avoir le droit de voter dans une assemblée primaire, il fallait être âgé de 25 ans, être domicilié dans le canton depuis un an, vivre de son travail ou de son revenu, sans être en état de domesticité, et payer une imposition directe égale à la valeur de trois journées de travail (*Anjou Historique*, III, 306. — *Liste des citoyens actifs et de ceux qui seront éligibles à la municipalité de la ville d'Angers ;* Mame, 1790. Cette brochure se trouve à la bibliothèque d'Angers, H. 2033).

F. Uzureau.

25 — Université d'Angers.

L'Université d'Angers se composait des quatre facultés de Droit, de Théologie, de Médecine et des Arts, et des six Nations d'Anjou, de Bretagne, du Maine, de Normandie, d'Aquitaine et de France.

« Les maîtres et écoliers natifs des mêmes villes ou originaires des mêmes provinces, liant plus aisément amitié entre eux à raison de la parenté, de l'uniformité des langues et des coutumes, dit Pierre Rangeard, s'unirent réciproquement dans les académies pour le commerce de la vie civile et firent bientôt la distinction des Nations. »

La nation d'Aquitaine, aussi appelée quelquefois Nation de Poitou, comprenait les provinces ecclésiastiques de Bourges, Bordeaux, Narbonne, Toulouse et Auch. La fête patronale de la Nation d'Aquitaine était la Saint-Blaise (3 février).

Le fait pour un bachelier en droit d'être nommé procureur de la nation d'Aquitaine impliquait pour cet étudiant d'être

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

originaire de cette nation. On vient de voir que le diocèse de La Rochelle, dépendant de la province ecclésiastique de Bordeaux, était compris dans cette nation.

F. UZUREAU.

QUESTIONS

30 — PROSPERT.

Une lithographie de Heger Paris, rue de la Verrerie, nº 40, dimensions 0m24 sur 0m33. représente un nommé Prospert, né à Angers en 1800, détenu politique des 5 et 6 juin, condamné à 10 ans de détention. Pourrait-on avoir quelques renseignements sur ce personnage?

Dr COUFFON.

LEFRANÇAIS.

Une carricature en couleurs signée F. M (0m18 sur 0m27) représente un certain Lefrançais, membre de la Commune. Au-dessous du portrait on lit : « Né à Angers, le 28 janvier 1826. Ancien instituteur primaire révoqué en 1850 et proscrit au 2 décembre. Orateur de réunions publiques dans lesquelles il fit une propagande active en faveur des idées communistes absolues. L'un des plus violents adversaires du mariage, qu'il voulait remplacer par l'union libre. Lefrançais, froid et énergique révolutionnaire A CEPENDANT VOTÉ CONTRE le Comité de Salut public. » Pourrait-on avoir quelques renseignements complémentaires sur ce personnage?

Dr COUFFON.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

31 — SAINT-MAUR ET BELLEFONTAINE.

La réforme de la Congrégation de Saint-Maur s'introduisit à l'abbaye de Bourgueil en 1622, à l'abbaye de Saint-Serge en 1629, à l'abbaye de Saint-Florent-le-Jeune et de Saint-Florent-le-Vieil en 1637, à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers en 1660, à l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, en 1668, et enfin à l'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers, en 1670. Il paraît que la réforme de la Congrégation de Saint-Maur fut également introduite à l'abbaye de Bellefontaine, mais elle ne put s'y maintenir; ce détail nous est donné par le *Gallia Christiana* : les Feuillants ne purent prendre possession de l'abbaye de Bellefontaine, le 7 décembre 1642, qu'*avec l'autorisation de dom Tarisse, supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur*. Je désirerais savoir à quelle époque au juste eut lieu l'introduction de la congrégation de Saint-Maur à l'abbaye de Bellefontaine. On sait que la Congrégation de Saint-Maur prit naissance en 1618 et qu'elle fut confirmée le 17 mai 1621 par Grégoire XV.

F. UZUREAU.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumé des Observations Météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Septembre 1913

Pression barométrique. Moyenne : 758^{mm},05 ; minimum, 742^{mm},20 le 16 à 7 h. 20 du matin ; maximum, 766^{mm},70 le 21 à 10 h. du soir ; écart extrême, 24^{mm},49.

Température. Moyenne (sous l'abri) des minima, 11°,19 ; des maxima, 22°,46 ; (sans abri) des minima, 10°,81 ; des maxima, 27°,50 ; des maxima (boule noire), 30°,85 ; sur le sol gazonné des minima, 8°,84 ; des maxima, 35°55 ; d'eau de source, 14°,85 ; du mois, 16°,51. Sous l'abri ; minimum absolu ; 7°,5, le 12 ; maximum absolu ; 29°,7, le 3. Sans abri ; minimum absolu ; 6°,7 ; le 12 ; maximum absolu ; 38°,0, le 3 ; maxima absolu (boule noire), 41°5 ; le 3. Sur le sol gazonné, minima absolu ; 4°,4 ; le 12 ; maxima absolu ; 46°,7 ; le 3.

Humidité relative moyenne du mois, 74 ; minimum 35, le 12, à 4 heures du soir ; maximum, 98, les 2, 6, 22 à 7 heures du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 6,07 ; moyenne diurne la plus faible, 0,2, le 13 ; la plus forte, 9,2, les 7, 28.

Nombre de jours de soleil, 29 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 166 h. 60 environ.

Pluie totale du mois, 28^{mm}4, en 12 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours au pluvioscope ; la plus forte, 12^{mm}4, le 16. Évaporation, 79^{mm}70.

Fréquence des vents : 1 jour du N ; 2 jours du N N-E ; 7 jours du N-E ; 6 jours de l'E ; 1 jour de l E S-E ; 2 jours

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

du S-E; 3 jours du S S-W; 2 jours du S-W; 4 jours de l'W; un jour de l'W N-W; 1 jour du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 4m4; moyennes diurnes : la plus élevée, 8m6, le 19; la plus faible : 0m7, le 22. Vitesse maximum du vent, 15m3 par seconde, le 16 à 8 h. 15 du matin (Vent S-W).

Rosée les 1. 3, 4, 5, 9, 11. 12, 13, 14, 17. 22, 23, 24, 25. 26, 27, 29. Brouillard les 2, 6, 19, le matin; brouillard sur terre les 12, 18; halos solaires, le 2; lueurs crépusculaires, le 11.

Un coup de tonnerre au N-W à 5 h. 30 du soir, le 3. Orage de l'W N-W à l'E S-E de 5 h. à 6 h. 12 du soir.

Éclairs le 3, au N, E, W à 7 h. du soir; au N-W, N-E, E à 11 du soir. Eclairs le 13 au N-W, à 7 h. du soir. Eclairs le 29 au N à 7 h. du soir.

Octobre 1913

Pression barométrique. Moyenne : 757mm,14; minimum, 741mm,95, le 28, à 7 heures du soir; maximum, 771mm00, le 13, à 10 heures du matin; écart extrême, 29mm,05.

Température. Moyenne (sous l'abri) des minima. 8°,89; des maxima. 18°,04; (sans abri) des minima, 8°.68; des maxima 21°,81; des maxima (boule noire), 24°.30; (sur le sol gazonné) des minima 6°,92; des maxima 22°,08; d'une eau de source, 12°.98; du mois, 14°,01. Sous l'abri; minimum absolu, 3°,5 le 15; maximum absolu, 21°,6 le 9. Sans abri: minimum absolu, 3°,4 le 15; maximum absolu, 28°,2 le 25; maximum absolu (boule noire) 31°,4 le 25. Sur le sol gazonné, minimum absolu, 1°,9 le 15; maximum absolu, 32°,6 le 4.

Humidité relative moyenne du mois, 81; minimum, 52, le 11. à 4 heures du soir; maximum, 100, les 4, 10, 15, 17, 18, 19, 25, à 7 heures et 10 heures du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 6,90; moyenne diurne la plus faible 2,6, le 12; la plus forte, 10,0 le 21.

Nombre de jours de soleil, 29; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 122 h. 70 environ.

Pluie totale du mois, 80mm5, en 13 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 33mm9, le 26. Evaporation, 51mm50.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fréquence des vents : 5 jours de l'E N-E ; 2 jours de l'E ; 3 jours de l'E S-E ; 1 jour du S-E ; 3 jours du S S-E ; 5 jours du S ; 2 jours du S S-W ; 5 jours de l'W S-W ; 2 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $4^{m}3$; moyennes diurnes : la plus élevée, $8^{m}9$, le 28 ; la plus faible, $0^{m}7$, le 12. Vitesse maximum du vent, $17^{m}1$ par seconde, le 29 à 12 heures du soir. (vent S-W.)

Rosée les 8, 9, 13, 14, 16, 24, 27, 30 ; brouillard les 2, 4, 10, 15, 16, 17, 18, 19, 25, le matin ; brouillard sur terre le 12 ; halo lunaire le 11 ; lueurs crépusculaires vives les 16, 17, 18 à 5 h. 37 du soir.

Un coup de tonnerre le 4 à 1 h. 12 du soir au N-E, et le 11 à 6 h. 2 du matin au N-E ; éclairs le 3, à l'E et N-W à 7 h. 20 du soir ; éclairs le 6, au N-W à 8 h. 10 du soir ; éclairs le 27 à l'E à 5 h. 25 du soir ; éclairs le 28, à l'E et W à 6 h. 10 du soir, au N-W, E et S à 7 heures du soir.

A. Cheux.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chronique

Premier Concert Populaire (26 octobre 1913).

Avec le concours de M. Armand Marsick, compositeur, et de M. Juan Frigola, violon-solo des Concerts Populaires.

Deuxième Symphonie en ré majeur (Beethoven). — *Concerto en mi* pour violon et orchestre (J.-S. Bach). — *La Source* (poème symphonique (A. Marsick). — *Céphale et Procris*, ballet-suite (Grétry). — *Poème*, pour violon et orchestre (E. Chausson). — *Ouverture du Tannhaüser* (R. Wagner).

L'automne ramène en même temps la livrée d'or des champs, somptueuse et éphémère, et les Concerts du Cirque, qui nous consoleront du sommeil des choses quand l'hiver va tout à l'heure engourdir et fermer la terre, selon la forte expression du poète.

Et, du même coup, je viens reprendre ici ces chroniques, inspirées, avant tout, d'un entier dévouement à l'œuvre des Concerts Populaires.

Que si je ne sais pas y mettre assez de connaissances, assez de souplesse, de caresses et de flatteries, on continuera de me le pardonner en faveur de ma bonne foi et de ma sincérité.

Et voici que, pour commencer, le « plan général de la saison 1913-1914 » nous apporte des projets qui vont, sans doute, contrister une bonne partie du public. — Je ne dis pas la meilleure. — Ce plan général nous est présenté en un tableau, vivant si j'ose dire, où les œuvres modernes, nou-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

velles ou reprises, tiennent vingt lignes et les œuvres classiques cinq lignes, en y comprenant une *Symphonie* de Schumann, les *Concertos* de Bach et les *Concertos* de Hændel.

En fait, on nous promet deux Symphonies de Beethoven et une Symphonie de Schumann, et c'est tout. Ce n'est en vérité pas assez. Les plaintes que j'ai entendues naguère, et dont je me suis fait l'écho, vont se renouveler. Elles sont timides, ces plaintes ; elles craignent toujours, en élevant la voix, de porter préjudice à une œuvre quasi nationale pour les Angevins. Nous chérissons tant notre enfant que, si nous voyons ses défauts, nous n'aimons pas à les dire, mais nous en chuchotons entre nous, et il ne faudrait pas qu'un demi-silence complaisant fût pris pour une approbation sans réserve.

Nous apprécions le souci et la peine de notre Président au point qu'il nous plairait de le suivre, sans regret ; son travail est périlleux. On lui reproche, nous confie-t-il dans son rapport annuel, de négliger l'école moderne et je n'ai jamais cessé, au nom d'une partie des abonnés, de plaider auprès de lui le procès de la Symphonie classique. Cruelle alternative.

Le désir des jeunes de se produire devant nous nous flatte trop pour que nous n'y donnions pas satisfaction ; mais, en vérité, l'équilibre qu'on nous a toujours promis est rompu. Le plaisir d'entendre les symphonies de MM. Le Borne, Sylvio Lazzari et Chevillard, sans parler des fantaisies musicales qui allongent la liste, ne consolera pas certains d'entre nous d'oublier tout à fait Haydn et Mozart. Les grands concerts, à Paris, donnent chaque fois une Symphonie classique ; est-ce donc un usage si néfaste ou si impossible à suivre que nous devions l'abandonner définitivement ?

Et alors, quand on aura dérouté et fatigué l'auditeur et que les vedettes de plus en plus coûteuses, on nous le dit, n'aguicheront plus la curiosité, la désaffection viendra, sans protestations et sans fracas, ce ne sont point manières de chez nous, et elle étonnera singulièrement ceux qui n'auront pas su la prévoir à travers de timides réflexions et qui se seront efforcés, oreilles closes, dans ce qu'ils auront cru être le mieux, ce mieux qui est si souvent l'ennemi du bien.

M. de Romain disait que des Symphonies de Beethoven il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

préférait toujours celle qu'il avait le bonheur d'entendre. Disciples obscurs et dociles du Maître, nous préférerons donc aujourd'hui la *Symphonie* en *ré* qu'on nous a donnée.

J'ai lu dans un livre bien oublié que le grand charme de la musique est de laisser par son imprécision toute liberté à notre entendement et à notre sensibilité qui l'interprètent à leur guise. Ce jugement m'a toujours flatté par la licence qu'il donne à ceux qui voient dans la musique une jouissance de l'imagination plutôt qu'une satisfaction de la raison.

La *Symphonie* en *ré* m'a toujours paru être un merveilleux tableau de la nature que j'aime ou, plus précisément, des sentiments qui naissent d'une promenade heureuse. J'y trouve, sans pouvoir m'en défendre, le rythme de la marche régulière et suivie dans l'allegro du début, la « Rêverie au bord du Ruisseau » ; dans l'andante intime et caressant, les risques même des pierres branlantes et des ponts rompus dans le scherzo capricieux ; dans le final, le retour dans la joie et dans la lumière, les confidences et les rappels de beauté qui passent d'un registre à l'autre et que le basson soupire avec un regret mélancolique, comme de dire : « Dieu, que nous nous sommes amusés ; dommage que ce soit déjà fini ! ».

C'est donc aux champs que M. Gay et son orchestre m'ont emmené, avec la *Symphonie* en *ré*, d'un pas qui m'a paru trop lent dans la Scherzo et trop rapide dans cet Andante qui évoque tant de douces choses, mais d'un pas sûr. La sonorité est excellente ; la docilité et l'intelligence sont parfaites du premier coup. Il s'est établi tout de suite, entre le chef, la troupe et le public, un courant sympathique et confiant qui rend tout facile : la direction, l'exécution et l'audition.

Cette facilité a trouvé, dans les *airs de ballet* de Grétry, son expression et tout son charme. Comme c'est aimable à entendre, et spirituel et délicat !

On aimerait à trouver quelque peu de tant de transparence et de fluidité dans la *Source*, de M. Marsick. Mais, l'auteur, soucieux de nous montrer sa science, a négligé d'aussi petits moyens. L'œuvre n'est point déplaisante, elle témoigne d'une connaissance parfaite de l'orchestre, de recherches de variété dans les développements ; mais l'origi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nalité des thèmes n'est pas saisissante et l'impression est plutôt d'un travail bien fait que d'un ouvrage inspiré.

Je ne voudrais pas chicaner M. Marsick sur un titre, mais cette source est bruyante comme un torrent et ses rapports avec l'humanité, dont on nous entretient, sont plus tapageurs qu'il ne convient entre gens aussi avertis.

M. Marsick est un des jeunes qui vont profiter du plan de la saison et son effort est intéressant. Comme les cailloux et l'herbe filtrent et clarifient la source qui se trouble elle-même à son bouillonnement, la vie tamisera l'œuvre de M. Marsick.

Notre nouveau violon solo, M. Juan Frigola, a voulu se montrer à nous dans deux pièces de la plus haute tenue, que Jacques Thibault et Capet interprétaient, je crois, le même jour au concert Colonne. Cette audace témoigne d'un cœur généreux et, comme M. Frigola n'a pas succombé à l'entreprise, nous devons l'en louer, très simplement. Pour exécuter le *concerto* en *mi*, de Bach, et le *Poème*, de Chausson, il faut, dans des genres différents, une autorité et une maîtrise qu'il serait très surprenant de rencontrer chez un artiste de l'âge de M. Frigola. Il a donné très sincèrement tout ce que nous pouvions attendre de lui, un grand souci de l'œuvre et un beau talent de violoniste. L'archet est bon et la sonorité est agréable, malgré quelques notes portées que nos oreilles d'homme du Nord ne goûtent pas. Nous aurons là un bon violon solo et je suis sûr de répondre au vœu de tous, en souhaitant de le voir s'habituer à nous comme nous nous habituerons à lui, avec plaisir.

L'*Ouverture de Tannhauser* a été l'occasion d'une ovation à l'orchestre et à M. Gay, ovation qui s'est un peu écourtée dans la préoccupation de la sortie, mais qui manifestait très heureusement la joie du public de reprendre son jeu d'hiver et aussi la satisfaction d'avoir entendu une interprétation exquise d'une œuvre familière. C'est assurément ce qu'on nous a le mieux dit aujourd'hui et, tout empressés que nous étions à chercher la porte, nous l'avons bien compris et nous avons voulu le manifester.

Un mouvement comme celui-là paye déjà de quelques peines.

G. D.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Circuit d'Anjou.

Les Angevins n'ont pas oublié les péripéties qui marquèrent l'automne de 1908 de l'organisation du *Grand Prix de l'Automobile-Club de France* pour l'année 1909. Dans la fièvre qui envahit à ce moment le gai pays d'Anjou on oublia complètement qu'en l'été de cette même année-là, le 14 juin, l'*Auto-Véloce-Club* avait organisé une épreuve de voitures automobiles et de motocycles sur le même parcours. Modeste épreuve sans doute, mais qui contribua à attirer l'attention sur l'Anjou.

Depuis 1908, en dehors de l'épreuve de côte de l'*Automobile-Club de l'Anjou*, le 6 juillet dernier, on n'avait pas eu de courses automobiles, et c'était donc un vrai renouveau que la mise à l'étude d'un circuit pour la fin de septembre. Notre jeune et actif *Automobile-Club*, en dépit des difficultés que de puissants voisins sèment sur ses pas, est sorti victorieux de cette épreuve; son bon renom n'en fera que croître et ce sera justice.

Je sais trop, pour avoir contribué à l'organisation de l'épreuve de l'*A. V. C. A.* et au grand prix de l'*Automobile-Club de France*, ce que l'organisation d'un circuit, même modeste, demande de travail et ce qu'il y a de questions minutieuses à régler.

Mais il faut convenir que l'organisation de l'*Automobile Club de l'Anjou*, qui ne possède point encore le puissant levier qu'est une caisse bien garnie par un nombre considérable de sociétaires, fut de tous points remarquable. Je laisse aux critiques obstinés le soin d'éplucher les détails, mais l'ensemble d'un monument ne se juge pas, heureusement, par quelques mauvais pavés et quelques brins d'herbe qui se trouvent dans la cour.

C'est donc sur le parcours — la Croix-de-Lorraine à Bécon — une jolie ligne droite de 12 kilomètres et, qui plus est, de route d'Anjou, c'est-à-dire de celles que sait si bien nous entretenir le service des Ponts et Chaussées de Maine-et-Loire — de Bécon à Saint-Augustin-des-Bois — de Saint-Augustin-des-Bois à Saint-Germain-des-Prés, et de ce dernier virage à la Croix-de-Lorraine, où étaient organisées de très simples mais de très coquettes tribunes, — que se mesurèrent dimanche, 28 du mois de septembre, 4 motocycles, 4 voitures

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à réclamer et 18 voitures de tourisme appartenant à 5 catégories d'après la cylindrée.

Du règlement, ne disons rien ; il est comme tous les règlements, il y a à boire et à manger, comme l'on dit ; aucun n'est parfait, et on ne peut contenter tout le monde et son père. Mais je n'étais pas sans quelque inquiétude sur les résultats qui seraient donnés par l'application de la formule destinée à distinguer le rendement des voitures. Il y avait un peu d'innovation, je crois, à appliquer cette formule, établie pour les courses de vitesse sur un kilomètre en palier et côte, à une épreuve sur plusieurs centaines de kilomètres où des crevaisons multiples de pneumatiques peuvent handicaper sérieusement une voiture parfaite d'autre part. Il était aussi impossible de songer à neutraliser les temps d'arrêt occasionnés par des crevaisons.

Il est vrai que pour le classement on ne tenait compte que de la vitesse la plus grande constatée sur un des 7 tours, soit un peu plus de 38 kilomètres.

C'est une Lorraine-Diétrich appartenant à M. d'Aulencia et conduite par le mécanicien Vautier qui enleva la première place, avec un coefficient de 0,01776 ; sa vitesse de base, record du tour d'ailleurs, est de 94 kil. 836 à l'heure et ses caractéristiques pour le moteur 125 d'alésage, 160 de course.

La seconde place est prise par une voiture Rolland-Pilain beaucoup plus faible, 80 × 140, avec 0,01671, classée deuxième de sa catégorie pour la vitesse. Une autre voiture de mêmes caractéristiques, la S. C. A. P., conduite par Mollet, prend la troisième place avec un coefficient de 0,1659, ce qui est presque l'égalité. Cette voiture enlève toutefois la première place de vitesse de sa catégorie, battant la précédente de près de 20 minutes.

La quatrième place revient à une Diatto, 80 × 120, conduite par Barateau, avec un coefficient de 0,01642. Le classement de cette voiture doit faire l'objet d'une remarque intéressante : le coefficient de résistance de l'air qui lui est attribué est insuffisant, car ses surfaces étaient énormes ; c'était une voiture de tourisme, très de série, et ayant une carrosserie plutôt confortable et des pare-boues de largeur respectable.

La même observation doit être faite pour la Rolland-Pilain que conduisait Pilain, son constructeur, qui se classe dernière pour la vitesse et cinquième pour le rendement (coeffi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cient : 0,1344). Pilain avait la voiture la plus faible, 70×120, et il avait conservé, outre ses garde-boues, son pare-brise et divers accessoires qui freinaient singulièrement.

Le comte E. de Caix, qui, sur Renault 100×160, enlève la première place du classement général par la vitesse, avec 3 h. 33' 17", pour couvrir les 302 kilomètres du parcours, se classe seulement 6e au rendement avec 0,1348.

Et, pour clore cette bien courte étude d'une fort intéressante épreuve, que l'A. C. A. me permette de lui dire de ne point écouter les récriminations souvent intéressées qu'il pourrait recevoir et qu'il conserve jalousement sa formule de course, qui est une innovation, qui permet et oblige les constructeurs à ne mettre en ligne que des voitures livrables aux clients ; que, même sur ce point, le règlement soit précisé, et ainsi l'épreuve donnera des enseignements précieux.

Si la course est l'expérience nécessaire, la pierre de touche de la construction, s'il faut surtout faire se mesurer les voitures sur la vitesse pure, qui oblige les conducteurs à rechercher le rendement maximum et à demander aux organes un rendement continu et intensif, que l'on ne recherche pas à organiser la lutte entre voitures, dites de course, engins d'admirable construction, sans doute, soignés, limés, polis, mais d'exemplaires uniques, faites pour remplir les conditions d'une course en particulier ou de la formule de cette course, non pour être acquises par ceux qui, en les achetant, comptent en faire un usage journalier.

De ce côté, rien n'avait encore été fait. C'est là la formule qu'il faut creuser. Elle nous réservera des surprises.

V. D.

***

Le 12 octobre, l'École des Beaux-Arts d'Angers inaugurait son Exposition annuelle cette année particulièrement remarquable. Elle a fait le plus grand honneur à l'honorable directeur de notre École des Beaux-Arts, M. Paride-Weber, aux professeurs et aux élèves. Les objets exposés dénotaient, en effet, des connaissances solides et étaient marqués au coin du meilleur goût.

Le lendemain, 13 octobre, avait lieu dans la salle du Cirque-Théâtre, sous la présidence de M. Montier, adjoint au Maire d'Angers, la distribution des prix.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après avoir rendu hommage à chacun, M. Paride-Weber a fait connaître les modifications et améliorations apportées au fonctionnement et à l'enseignement de l'Écoie et celles qu'il désire pour l'avenir :

..... Ces cours supplémentaires comportent :

Un cours d'esquisses, section d'architecture, indispensable pour l'exercice de composition, M. Palausi, professeur.

Un cours de composition décorative (cours supérieur mixte) qui permettra à M. Réchin, professeur, de développer son enseignement, et particulièrement pour l'art appliqué.

Un cours d'art féminin appliqué qui doit rendre de réels services à certaine catégorie de jeunes filles et auquel Mme Rameau, professeur, donnera, j'en suis assuré, une grande ampleur.

Il m'est un devoir de vous signaler le désintéressement de ces maîtres et leur présenter mes compliments.

Le Cours supérieur de dessin et peinture pour jeunes filles était à créer et celui des jeunes gens, bien que fonctionnant normalement, m'a paru insuffisant comme durée de travail ; un essai de trois mois d'un cours mixte a donné des résultats dépassant nos espérances.

Je suis convaincu que ce cours, avec ateliers séparés, donnant toute sécurité morale aux familles, attirera rapidement l'élite des étudiants des deux sexes.

Le Cours d'Histoire de l'Art, d'un intérêt primordial pour l'élévation des sentiments artistiques et la culture en général, avait besoin d'une rénovation ; il se fera désormais, non seulement pour la partie architecturale, mais embrassera l'art plastique et graphique depuis l'époque préhistorique jusqu'à la Renaissance, pour la première année, et de cette époque jusqu'aux temps modernes pour l'année suivante.

En outre, les leçons orales seront agrémentées par des projections lumineuses des chefs-d'œuvre de tous les temps.

En captivant leur attention par la variété des monuments antiques on leur rappellera le souvenir des civilisations éteintes et procurera la joie de comparaisons avec les peuples modernes qui ont laissé et laissent des traces admirables de leur séjour sur la terre.

Voici de quoi exciter l'émulation toujours en éveil de nos élèves studieux.

Il y aurait d'autres créations indispensables : par exemple la peinture décorative, qui permettrait à nos élèves de troisième année d'exécuter comme exercice pratique des panneaux destinés à embellir nos Écoles publiques, ce qui mettrait au comble de la joie les amis angevins de « l'Art à l'École ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour compléter ces éléments de beauté et d'enseignement, je souhaiterai obtenir une galerie de moulage et de belles reproductions photographiques des grandes manifestations d'art de tous les temps.

Tout cet ensemble, ce mieux désirable, s'obtiendra sans trop de frais supplémentaires avec des locaux appropriés. Nous attendons avec une légitime impatience cette réalisation à bref délai. J'ai eu l'honneur, Monsieur le Maire, de remettre en vos mains un projet d'installation nouvelle qui a paru fort vous intéresser ; je souhaite qu'avec ce projet vous puissiez convaincre l'Administration et le Conseil municipal, toujours soucieux d'améliorer nos écoles, de la nécessité absolue de nous décharger d'une organisation précaire, voire dangereuse...

Le projet d'installation dont il est question ci-dessus comporte le transfert de l'École des Beaux-Arts dans les locaux de l'ancienne Cour d'Appel, place des Halles, occupés actuellement par la Bourse du Travail, le Musée paléontologique, l'herbier Lloyd, la Société d'études scientifiques et quelques Sociétés musicales.

Ainsi que tous les ans, à l'époque de la principale session du Conseil général, une Exposition était ouverte le 19 septembre dans une des salles de la Préfecture.

C'étaient des jeunes artistes — ceux à qui le Département accorda des bourses pour suivre les cours de l'école de la rue Bonaparte — qui nous présentaient ainsi un spécimen de leurs travaux.

Cette année, il y avait trois exposants seulement et seulement deux sections : la sculpture et l'architecture ; trois élèves pour celle-ci, un seul pour celle-là.

Les trois envois de MM. Chevalier, Goupil et Busson ont retenu l'attention et mérité les suffrages.

La tête d'enfant du sculpteur Busson, son groupe de bronze, sa souple porteuse d'eau révèlent un délicat tempérament d'artiste. MM. Goupil et Chevalier, architectes, ont exposé : le premier, un projet d'église, un projet de monument à Jeanne d'Arc (concours Rougevin) et plusieurs autres projets de maisons ouvrières, aérodromes, etc., remarquables par la conception et l'exécution ; le second, des projets de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gare, bibliothèques, hôtel de ville, d'un goût sobre et pur. M. Foyer exposait un four funéraire.

***

Chez Reitlinger, 12, rue de la Boétie, s'est ouverte, il y a quelques jours, lisons-nous dans l'*Angevin de Paris*, la sixième exposition de la gravure originale en noir, qui comprend la gravure sur bois, la lithographie, l'eau forte et la pointe sèche. C'est une des premières manifestations d'art de la saison et il nous est agréable de constater que l'Anjou y est brillamment représenté par trois de ses meilleurs artistes.

Ludovic *Alleaume* y expose deux œuvres très différentes de sujet, mais d'une même facture et d'une tonalité également calme. La « Mater Christi » nous montre une Vierge d'une expression de douceur infinie, dont le sein tendu vers les lèvres de l'Enfant Jésus s'éclaire d'un rayon lumineux tout à fait approprié,

Dans le « Tub », une jeune femme qui vient de s'arracher aux voluptés de la douche offre aux regards du visiteur l'anatomie charmante d'un corps souple, onduleux et d'un joli mouvement. C'est d'un dessin impeccable et en même temps d'une touche discrète, qui contraste heureusement avec la manière forte de ses voisins de cimaise.

Avec Georges *Gobô*, la vision change. Le « Tisserand » et le « Moulin de Rothéneuf » accusent une vigueur dans l'exécution et un sens des valeurs absolument remarquables. Le « Chanteur des rues », pour être plus sobrement traité, n'en est pas moins une œuvre d'une saisissante réalité et qui, comme les deux autres, fait le plus grand honneur à l'auteur — un des aquafortistes les plus distingués de ce temps.

Ch. *Jouas*, dont l'exposition est la plus nombreuse, demeure l'artiste prestigieux dont chaque gravure est une page incomparable de l'histoire du Vieux Paris. Nul mieux que lui n'a évoqué les coins de la vieille cité à laquelle chaque jour dérobe un pan de son antique parure. La « Cour de Rohan » a trouvé en Ch. Jouas un admirateur fervent qui en fait revivre tous les aspects dans une série d'un charme indicible. Mais l'amour de ce maître pour le passé lui a inspiré une vue du « Château d'Angers » tellement personnelle que jamais, je crois, cette partie de la vieille cité angevine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'a été interprétée de pareille façon. Cette gravure servira de frontispice au bel ouvrage de notre ami Carantec, « Gestes et Dires du Roi René », et l'on ne peut que féliciter le poète d'une aussi précieuse collaboration.

H. C.

***

Dans séance du 18 septembre, le Conseil général de Maine-et-Loire a procédé à l'élection de son président en remplacement de M. Grignon, qui pour raison de santé avait décliné toute candidature.

Notre distingué collaborateur, M. G. Bodinier, déjà vice-président, a été élu par 25 voix sur 27 votants, M. Grignon ayant obtenu 2 voix.

La *Revue de l'Anjou* adresse ses bien sincères félicitations au nouveau Président, que « ses éminentes qualités, ses grandes connaissances, ses aptitudes et son affabilité » désignaient tout naturellement aux suffrages de ses collègues.

***

Le professeur André Boquel, directeur intérimaire de l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers — pendant la maladie du regretté professeur Jagot — vient d'être nommé directeur de ladite École.

Né à Angers, le 21 octobre 1866, M. André Boquel fit ses études classiques au lycée de sa ville natale ; puis il acheva à Paris ses études médicales commencées à Angers. Ancien interne des Hôpitaux de Paris, le docteur André Boquel était nommé, le 19 octobre 1896, chef des travaux d'anatomie et d'histologie ; le 8 août 1898, il était chargé du cours de clinique obstétricale et l'année suivante, le 29 juillet, il était nommé professeur titulaire de clinique obstétricale. Depuis, il n'a cessé de prodiguer aux jeunes élèves de l'École un enseignement d'une clarté et d'une précision remarquables.

Il remplit en outre les fonctions de professeur départemental du Cours destiné aux sages-femmes et de chirurgien de la Maternité. Il est membre de la Société obstétricale de France et fut à plusieurs reprises lauréat de l'Académie de Médecine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il est en outre l'auteur de plusieurs ouvrages d'obstétrique aujourd'hui classiques.

Ajoutons qu'il fut pendant deux ans, président de la Société de Médecine d'Angers.

La *Revue de l'Anjou* ne saurait trop applaudir à cette nomination et adresse ses bien sincères félicitations et l'expression de sa vive sympathie au nouveau Directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers.

***

On sait, lisons-nous dans la *Semaine Religieuse*, que chaque année un éloge de la Bienheureuse Jeanne d'Arc est prononcé dans la cathédrale d'Orléans. — De même s'est établie une pieuse tradition suivant laquelle est prononcé, chaque année, un panégyrique de Bossuet dans la cathédrale de Meaux. Monseigneur d'Angers a eu l'honneur de prononcer ce discours le dimanche 19 octobre, devant un immense auditoire.

La *Semaine Religieuse*, dans son numéro du 9 novembre a publié ce bel éloge de l'Aigle de Meaux par notre éloquent Évêque, Mgr Rumeau.

***

Sous le titre « Remarques sur la cathédrale et le château d'Angers en 1517 et en 1466 », M. L. de Farcy a publié dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 15 septembre l'intéressant article que nous publions ci-dessous :

I. — *L'Anjou Historique* » a donné, dans le numéro de juillet dernier, l'appréciation du chanoine *Antoine de Beatis* sur la ville d'Angers, sa cathédrale et ses *grandes orgues*, quand il en fit la visite en octobre 1517. On trouvera dans la *Monographie de la Cathédrale* la description de ses orgues (les *quatrièmes*, pour le moins, qu'ait possédées l'église mère du diocèse). En voici le résumé :

Ponthus Gousseaulme, d'autres diront *Gousselin*, facteur tourangeau, après avoir achevé les orgues de Notre-Dame de Cléry, de Saint-Sauveur de Blois et restauré celles de Saint-Martin de Tours, fut envoyé à Angers par la reine Anne afin de renouveler celles de la Cathédrale. Il s'établit pour exécuter ce grand travail dans l'ancienne *Chambre des Comptes* (près du château) et le 4 juillet 1507 convint avec le chapitre de la somme de quatre cents écus d'or « *pour la seule façon et la main d'œuvre* », tous les matériaux devant lui être fournis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sur la tribune si élégante érigée en 1466, le menuisier Jacques Colleau établit un vaste buffet pour « *le corps des grandes orgues* », « *les positifs* » et à droite et à gauche *il construisit deux grosses tourelles* » de cinquante pieds de haut, de huit pieds de diamètre, contenant « *des trompes et autres gros tuyaux* » de 24 ou même de 32 pieds de long ; c'étaient les jeux de la *pédale*, alimentés par des soufflets spéciaux, comme aux orgues des cathédrales de Rouen et de Narbonne. L'instrument, composé de 48 registres, et le buffet coûtèrent 2871 livres tournois, *payées par le Roi suivant l'ordre qu'en avait donné la feue Reine* (Anne de Bretagne). Tout était terminé en 1513, C'est donc seulement quatre ans après leur réception que le cardinal d'Aragon put apprécier la puissance et la belle harmonie des orgues de Saint-Maurice. Malheureusement l'incendie de 1533 les ruina complètement : la restauration coûta presque aussi cher qu'une réfection complète, sauf l'étain des tuyaux qui put être utilisé, sauf aussi la menuiserie qu'il suffit de restaurer,

Les tribunes, instrument et buffet furent reconstruits de 1742 à 1748 ; l'orgue moderne date de 1872.

II. — Quarante années auparavant, Zdenko Léon, baron de Rosmital et de Blatna, premier capitaine du marquisat de Marovie, etc., accomplit de 1465 à 1467 un voyage en Germanie, Belgique, Angleterre, France, Espagne, Portugal et Italie : une nombreuse suite l'accompagnait. Le récit de ces périgrinations fut écrit en 1477 à Olmutz, par le chanoine et docteur Stanislas Pawlowski. Au mois de mai 1466, muni de nombreuses lettres de recommandation, en dernier lieu de celle de François, duc de Bretagne, Léon de Rosmital arrive de Nantes à Doué-la-Fontaine par Kersin, Clisson et le Mans. A Saumur, il rencontre le roi René et le duc de Calabre. Il visite l'abbaye de Saint-Florent et au bout de trois jours, sur les instances de René, il se dirige par eau vers Angers. Des Ponts-de-Cé, il se rend à pied dans la capitale de l'Anjou : il y séjourne huit jours au Château, où il est reçu avec honneur et bienvaillance. Voici ce que nous raconte son secrétaire :

« *La ville est coupée en deux par une large rivière, la Maine ; elle est dominée par un château, entouré de* VINGT-DEUX *tours,* TOUTES SEMBLABLES. » *In ea arce viginti duæ turres magnæ, omnes in eamdem formam erectæ, viscentur.* »

L'enceinte n'en compte plus que *dix-sept* aujourd'hui : cinq du côté de la rivière, espacées entre les deux des extrémités, se sont envolées ; elles ont été remplacées tant bien que mal, ainsi que tout l'ancien rempart, vers l'ouest, par un mur sans caractère. Voilà un détail très intéressant et qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Le seigneur de Rosmital et sa suite logent au château. On « leur fait voir là des oiseaux de toute espèce. Jamais, ajoute le « secrétaire, je n'ai vu de plus belles ni de plus vastes caves, « quelques-unes voûtées. Elles sont remplies d'oiseaux dont « j'ignore même le nom. Là aussi nous furent montrés trois lions, « deux autruches, deux léopards, deux chèvres d'Arabie, tous « ces animaux amenés des peuples plus lointains.

« On nous conduisit ensuite à l'église Saint-Maurice, où nous « remarquâmes le beau tombeau de marbre blanc du roi de « Sicile. A côté, *juxta sepulchrum*, se dressent trois statues de « chevaliers, armés de l'épée et de la lance. Les statues du roi et « de la reine sont ornés d'un diadème d'or et de pierreries... »

Qui ne sera surpris de voir le roi René montrer avec complaisance le tombeau magnifique, érigé sous sa direction ? C'était une de ses préocupations artistiques. Commencé depuis quinze années, il était fort avancé en 1466. Les *trois chevaliers* et *les dames* qui devaient figurer, les premiers au frontipice du monument, les secondes en avant du sarcophage, « *faisant contenance de dire leurs heures* », étaient achevés.

Léon de Rosmital remarqua les *trois chevaliers* « *juxta sepulchrum* ». Pourquoi *près du tombeau* ? C'est que le tableau du *Roi mort* (non prévu dans le projet dessiné en 1450) obligea à remonter de près de deux mètres l'arcade sous laquelle se trouvait le monument, par suite à supprimer les culs-de-lampe, servant de soutien aux *trois chevaliers*. Dès lors, leurs statues ne pouvaient plus occuper la place qui leur avait été destinée.

Le récit du voyage fixe un point intéressant : la présence, en 1466, des statues *des trois chevaliers* « *juxta sepulchrum* ».

Ce que dit le secrétaire de Léon de Rosmital du nombre des tours du château est non moins important. Il en compta vingt-deux *semblables et de même hauteur*, alors qu'il n'y en a plus aujourd'hui que *dix-sept*.

Donc, d'une façon générale, rien de plus instructif que ces récits de voyages pour l'*archéologue* : il y apprend toujours quelque particularité intéressante, même sur les monuments étudiés depuis longtemps.

*
* *

Au cours de travaux que le Service des eaux de la Ville avait entrepris sur la place du Ralliement, à Angers, on a trouvé, le samedi 8 novembre, dans la partie du terre-plein située en face de l'entrée du théâtre, et à quelques mètres de la rue, un faisceau de colonnes, surmonté d'un chapiteau et porté sur une base. Le tout était encore en place et se reliait à deux murs, dont les parements en tuffeau paraissaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

intacts. Le style des chapiteaux indiquait le commencement du XIIIe siècle.

L'étude des anciens plans d'Angers permet d'affirmer qu'on s'est trouvé en présence d'une colonne d'angle de l'une des cryptes de l'ancienne église Saint-Pierre, laquelle fut démolie en 1792.

Ces curieux débris ont été dégagés avec soin et transportés au musée Saint-Jean.

***

Le 14 septembre, aux Arènes de Doué-la-Fontaine, a été donnée, devant une assistance nombreuse et choisie, une très belle représentation des *Oberlé*, de notre compatriote, M. René Bazin, de l'Académie française.

***

La collection du célèbre bibliophile Lesouëf, léguée à Mme Jules Smith, sa sœur, et donnée récemment à l'État par les filles de cette dernière, Mlle Smith et Mme Pierre Champion, comprend une importante réunion de médailles, d'estampes, de livres imprimés et de manuscrits, parmi lesquels le « Virgile » du roi René d'Anjou.

***

A propos de la réouverture des Concerts populaires, *Le Pays d'Anjou*, organe du Syndicat d'initiative de l'Anjou, rappelle la mémoire de Jules Bordier :

« Si la Société des Concerts, mue par un sentiment de justice, lisons-nous dans cet article, entreprend de rendre à Jules Bordier l'hommage qu'il mérite, elle peut être assurée de recueillir les suffrages et l'assistance de tous ceux qui ont vu à l'œuvre Jules Bordier et Louis de Romain. »

***

A la séance du 2 juillet, de la Société de Médecine d'Angers, son président, M. le docteur Brin, a consacré au souvenir du regretté docteur Motais, un magistral discours que nous sommes heureux de reproduire ici :

MES CHERS COLLÈGUES,

Il y a quelques mois, nous applaudissions ici un rapport magistral de M. le Professeur Motais. Jamais il ne nous était apparu plus vivant, ni plus maître de sa pensée. Aujourd'hui,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

terrassé en quelques jours par un mal implacable, il dort son dernier sommeil sous la terre bretonne, « sous le sol natal jamais oublié ». Sa disparition crée dans notre Société le plus grand des vides. Le Professeur Motais occupait en effet parmi nous une situation exceptionnelle. Sa notoriété scientifique et professionnelle, ses nombreuses fonctions et son infatigable activité attiraient, sur notre ville et sur son école, l'attention des médecins français et étrangers. Aussi votre bureau et moi aurions nous vivement désiré porter sur sa tombe, en votre nom, l'expression de nos regrets et de nos suprêmes hommages. Des circonstances absolument indépendantes de notre volonté nous en ont empêchés et nous avons eu la tristesse de ne pouvoir assister aux funérailles de celui qui était la gloire de notre compagnie. Je suis sûr, mes chers collègues, d'être votre interprète à tous en adressant à Mme Motais et à ses enfants l'assurance de notre respetueuse sympathie. Nous prions tout particulièrement notre jeune et distingué confrère, M. le Docteur François Motais, de vouloir bien accepter nos affectueuses condoléances.

Notre éminent collègue, le Professeur Motais, avait commencé l'exercice de la médecine à Ingrandes-sur-Loire; mais bien vite, malgré son amour pour la campagne et malgré les charmes de la Loire, il avait éprouvé le besoin d'un champ plus vaste et son ambition l'avait amené à Angers. Là, il put donner la mesure de ses puissantes facultés. Nommé chef des travaux anatomiques à l'École de Médecine en 1875, il entreprend une série de recherches anatomiques sur l'œil des vertébrés et en particulier sur son appareil moteur; il multiplie ses dissections d'yeux humains et il arrive ainsi à une conception nouvelle de la capsule de Tenon. Ses idées, d'abord combattues ardemment, sont acceptées peu à peu et il a la satisfaction de pouvoir les développer dans les encyclopédies les plus importantes d'anatomie et d'ophtalmologie; en 1888, son traité d'anatomie de l'appareil moteur de l'œil est couronné par l'Institut. Toutes ses études scientifiques devaient avoir des conséquences pratiques. Elles conduisirent notre collègue à l'utilisation des suppléances musculaires, a « l'opération de Motais ». Sans doute, ces suppléances étaient déjà employées en chirurgie générale; mais le Professeur Motais eut l'incontestable mérite de les appliquer à la chirurgie de l'œil et l'ingénieuse opération qu'il a imaginée pour la cure du ptosis porte très justement son nom. Pour cette intervention, comme pour la conception théorique de la conception de Tenon, l'opposition fut rude. Mais, à force de volonté et de lumineuse intelligence, le Professeur Motais vint à bout de toutes les résistances et depuis quelques années les principales cliniques de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

France, de Belgique, d'Angleterre lui demandaient de venir exposer et pratiquer son opération,

C'est également à sa ténacité bretonne qu'il dut d'obtenir la réalisation de son rêve si longtemps caressé, la création à Angers d'une chaire de clinique ophtalmologique. Grâce à ses démarches incessantes, à l'appui d'un directeur ami du progrès, il eut l'immense joie de voir se fonder cette chaire, la première en date dans une école préparatoire, et la fierté d'en être le premier titulaire. Sans doute le cadre ne lui souriait guère ; il l'eût souhaité plus vaste, plus confortable, plus digne d'Angers et de son École et il ne négligeait rien pour obtenir une amélioration. Il était sur le point de voir s'aplanir tous les obstacles. Dans quelques mois il allait contempler, larges, claires et modernes, toutes les constructions qu'il avait désirées. La mort lui a dérobé cette joie suprême, mais elle n'a pu lui enlever à ses derniers moments la certitude d'avoir créé une œuvre durable. Savant anatomiste, chirurgien original, professeur éloquent, le Pr Motais jouissait d'une situation scientifique incomparable. L'Académie de Médecine l'avait nommé membre correspondant, les Ophtalmologistes français l'avaient choisi pour présider leur Syndicat, l'Association des Professeurs des Écoles de Médecine l'avait mis à sa tête. Partout où il se montrait il exerçait un ascendant irrésistible. C'était un homme fait pour commander ; il n'était inférieur à aucune des tâches assumées, et pourtant elles étaient étaient nombreuses ! D'un esprit large et ouvert à toutes les curiosités, il n'oubliait pas le rôle important que doit jouer le médecin dans la société moderne ; il avait publié de nombreuses études sur l'hygiène oculaire dans les écoles et les pouvoirs publics tenaient en haute estime son expérience et ses conseils.

Membre de nombreuses sociétés savantes françaises et étrangères, des congrès nationaux et internationaux d'optalmologie, il savait se faire écouter à toutes les tribunes ; mais c'est à la nôtre qu'il réservait le premier exposé de la plupart de ses remarquables travaux. Aussi notre Société de Médecine d'Angers se réjouissait-elle de la célébrité grandissante de notre Collègue. Elle l'appela à la présidence et vous vous souvenez encore de l'admirable discours qu'il prononça lors du Centenaire. Il y évoquait les étapes de notre vieille Académie locale et faisait revivre les grands médecins qui l'avaient illustrée. Devenu leur égal, il est allé les rejoindre et son nom désormais, dans la mémoire de ses concitoyens, se mêlera au nom des Olivier, des Mirault, des Daviers, des Farge et des Dezanneaux, de ceux dont s'enorgueillit notre cité.

*
* *

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour fêter son entrée dans la Légion d'honneur, les Comités de l'Aéro-Club de l'Ouest, de l'Automobile-Club de l'Anjou, du Comité d'Aviation de l'Anjou, de l'Union de la Voile et Vapeur et de la Société de Tir offraient à M. Julien Bessonneau, le 25 septembre, dans les salons de l'Hôtel d'Anjou, un banquet.

Soixante convives se trouvaient réunis sous la présidence de M. Maurice de Farcy, qui remplaçait M. René Gasnier, dont la santé donnait déjà les plus vives inquiétudes. A ses côtés avaient pris place M. Bessonneau père, commandeur de la Légion d'honneur; MM. Paul Jouin, Cochard, Ed. Lafarge.

Au dessert, M. de Farcy prononça une charmante allocution et remit à M. J. Bessonneau une artistique médaille d'or sur laquelle est gravée la date de sa nomination et les noms des cinq groupements réunis.

M. L. Cointreau, M. V. Dauphin prirent ensuite la parole, et enfin M. Bessonneau.

Dans son court discours, M. Bessonneau exposa le projet qu'il a conçu de réunir à Angers, en 1914, le 1er Congrès international des Éclaireurs de France et annonça qu'il avait engagé avec le Comité de la Fédération nationale des pourparlers qui étaient près d'aboutir. D'autres villes demandaient également le Congrès.

Cette heureuse initiative fut très applaudie et nous nous félicitons de cette nouvelle primeur donnée à l'Anjou

Après le banquet, au cours de la petite soirée qui suivit, les convives eurent le plaisir d'applaudir Mlle Renée Duler, la charmante divette de la dernière saison théâtrale, et M. Morin dans les vieilles chansons de l'Anjou harmonisées par A. Metzner.

M. Roussel, dans ses déclamations des pièces en patois angevin de Max Leclerc et de Henri Cormeau, remporta un grand succès.

Enfin M. de Farcy se chargea de présenter en projections la revue de la saison sportive, et principalement le meeting de Deauville, et les spectateurs purent admirer les remarquables photographies prises par lui en aéroplane au cours d'un vol qu'il fit avec Gaubert à bord d'un biplan H. Farman.

Gaubert, qui était au Grand Prix d'Aviation de 1912, fut, on le sait, le grand vainqueur du concours de Deauville.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ont été nommés :

Officiers du Mérite agricole

MM. Baty, marchand grainier, à Angers.
Poitou, propriétaire-viticulteur, à Martigné-Briand.

Chevaliers du Mérite agricole

MM. Baudouin, président du Syndicat des patrons maréchaux-ferrants de Maine-et-Loire.
Besnard, viticulteur-pépiniériste, maire de Cisay-la-Madeleine.
Bodet, propriétaire-agriculteur, à Villemoisan.
Borien, négociant en grains, à Villebernier.
Chaussepied, propriétaire-agriculteur, maire de Denézé-sous-le-Lude.
Couailler, propriétaire-agriculteur-éleveur, maire de Breil.
Couaynai, courtier en machines agricoles, à Jumelle.
Fusselier, maire de Biou.
Gentil, jardinier, à Saumur.
Giraud, directeur d'établissement d'horticulture, à Angers.
Godivier, propriétaire, maire de Beauné.
Lecomte, propriétaire-agriculteur, à Blaison.
Marchand, viticulteur, à Saint-Georges-des-Sept-Voies.
Mauger. sous-chef de la gare Saint-Laud, Angers.
Meufray, régisseur de culture, à Allonnes.
Milon, avoué, publiciste agricole, à Segré.
Morin, propriétaire, président de la Société d'horticulture de Cholet.
Quartier, constructeur d'appareils d'aviculture, à Angers.
Raimbault, vice-président du Crédit agricole du canton de Longué.
Simon, négociant en vins, propriétaire-viticulteur, aux Ponts-de-Cé.

Sa Majesté le roi d'Espagne a fait adresser à MM. le lieutenant-colonel de Blacque-Belair, Carpentry et de Waru, officiers, et à MM. Artola, Reuillon et Hildevert, écuyers, tous appartenant au cadre noir, la Croix du Mérite Militaire espa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gnol. On sait que nos remarquables cavaliers ont prêté leur concours aux fêtes hippiques organisées à Paris en l'honneur de Sa Majesté Alphonse XIII.

***

In memoriam !

Le 3 octobre, s'éteignait, au château du Fresne, près Bouchemaine, René Gasnier. Pour un temps, avant de prendre son ultime et dernière revanche, la douleur avait fait trêve et laissé un peu de repos à un corps qu'elle torturait depuis longtemps. C'est en pleine connaissance que René Gasnier rendit le dernier soupir ; il avait lutté contre la maladie pendant plus de dix années avec une énergie et une volonté sans égales.

Né en 1874, il était donc âgé de moins de quarante ans.

Après des études sérieuses, commencées à l'Externat Saint-Maurille d'Angers et terminées chez les Dominicains d'Arcueil, où ses goûts pour les sports se révélèrent et où il connut même quelques succès, il alla parfaire son instruction, en accomplissant sur un voilier des croisières en Méditerranée, aux Indes; il fit même le tour du monde.

A la pratique de la navigation à voile il apprit à connaître le vent, ses caprices et ses régimes, se préparant ainsi à devenir un aéronaute distingué.

Au début de l'année 1905, il devint membre de l'Aéro. Club de France et fit rapidement son apprentissage de pilote de ballon sphérique. Dès mai, il avait accompli toutes les épreuves du brevet. Peu après il réalisait la traversée de la Manche, exploit cher aux fervents des ballons sphériques. Son habileté, sa prudence le firent choisir entre les nombreux pilotes qui sollicitaient cet honneur, pour l'un des champions de la France à la coupe Gordon Bennett d'aéronautique de 1907. A bord de l'*Anjou*, il parcourut onze cent kilomètres de son point de départ, Saint-Louis, à son atterrissage. Malgré son habileté il ne gagna pas la coupe et, plus tard, publiant ses notes et ses observations en une élégante plaquette qu'il intitula *Villes américaines*, il raconta avec malice la déception de ce petit journaliste yankee qui, croyant avoir découvert en lui le gagnant de la grande compétition et ainsi toucher la forte prime, lui rendit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mille services et disparut subitement lorsqu'il apprit que ce n'était pas le vainqueur qu'il avait rencontré.

Tout cela le désignait, lorsqu'en mai 1907, fut fondé l'Aéro-Club de l'Ouest, pour en guider les premiers pas. Mais Gasnier se refusait à accepter les honneurs. Il fallut de nombreuses sollicitations pour vaincre sa résistance et le jeune club lui doit d'être devenu l'un des plus florissants de province.

D'Amérique parvint alors, à la fin de cette même année 1907, le bruit des expériences heureuses des frères Wright dans la réalisation du vol mécanique. A l'Aéro-Club de France, ce furent des discussions passionnées. On prit même parti. Une sous-commmission fut nommée pour enquêter : René Gasnier s'y fit remarquer par sa prudence et sa modération.

Au milieu de l'année 1908, Wilburg Wright vint s'installer en France, aux Hunaudières, près du Mans, puis, plus tard, à Auvours.

De son côté, René Gasnier avait établi les plans d'un aéroplane biplan qui rappelait quelque peu le type primitif des frères Voisin, avec les cloisons en moins. Il le construisit lui-même et, fuyant toute réclame vaine et tapageuse, alors que tant d'autres la recherchaient, il se cacha en un des méandres de la Loire, la vaste île de Chalonnes. Méthodiquement il mit au point son appareil, réussit à décoller sur de petites distances, fit son apprentissage d'homme-oiseau. Enfin, le 14 septembre, il résolut le problème et superbement s'envola sur 700 mètres. Un fil du haubanage de la queue se rompit pendant l'expérience, l'appareil vint s'écraser à nos pieds. Le pilote heureusement n'avait que des égratignures.

Mais Wright étonne le monde de ses exploits. Gasnier va chercher près de lui l'expérience qu'il ne possède pas encore. Avec le maître il fait un vol long pour l'époque et, ayant bien compris le fonctionnement de l'appareil, trouve pour le décrire des termes clairs et précis et lui consacre, dans l'*Aérophile*, un article très remarqué, qui fut la révélation au monde scientifique de la découverte américaine.

Laissant inachevé en son atelier du Fresne un nouvel aéroplane, il devient, à Pau, un des meilleurs pilotes de l'école Wright. Il reçoit son brevet, sous le numéro 39, le 18 mars 1910.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Observateur toujours en éveil, René Gasnier dut bientôt se contenter de suivre, autant que son état de santé le lui permettait, les progrès de cette aviation dont il avait si bien préparé les voies. Ce fut pour lui une grande tristesse que de ne plus pouvoir s'y donner avec l'activité d'autrefois.

Au Comité de direction de l'Aéro-Club de France, où ses pairs l'avaient appelé, son influence était grande et ses avis toujours écoutés.

Sa connaissance de l'aviation, de ses besoins, de son développement firent que nous avons évité en Anjou bien des erreurs. On peut dire que personne n'était réellement plus à sa place que lui à la tête de ce Comité d'aviation créé en 1909, et dans lequel il groupa toutes les notabilités sportives de la province.

Et, lorsqu'il annonça l'organisation d'Angers-Saumur la première course d'aéroplanes de ville à ville, dont le succès fut si retentissant, on eut bien quelque étonnement, vite dissipé par la compétence de l'homme qui exposait cet audacieux projet.

Dans le silence, il prépara ensuite une nouvelle victoire. Un an s'écoule. Les aérodromes ne parviennent plus à retenir les oiseaux impatients de longs raids. Et Gasnier lance à ce moment, en une fin de séance du Comité de direction de l'Aéro-Club de France, à l'heure où, l'ordre du jour épuisé, on va se séparer, le projet du premier grand prix d'aviation et fait désigner l'Anjou pour en être le théâtre. C'était une date qui devait s'inscrire au livre d'or de l'aviation. Garros, intrépidement, s'envola dans la tempête et donna à ce précurseur raison contre tous et tout.

Aussi ce fut pour nous, qui étions les témoins journaliers de ses travaux, une grande joie lorsque le Gouvernement reconnut officiellement les services rendus en le faisant chevalier de la Légion d'honneur, et tous ceux qui assistèrent à la manifestation de sympathie qui eut lieu au début de cette même année 1913 auront quelque émotion en songeant que ce même homme, qu'ils fêtaient il y a quelques mois, ils le conduisirent hier au tombeau.

La dernière œuvre de René Gasnier fut la reconnaissance du terrain de manœuvres d'Avrillé, comme halte permanente d'atterrissage pour les aéroplanes. Le 29 mars, entre deux crises de maladie, il assistait à l'examen du terrain que fai-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sait le capitaine Marconnet et, au milieu de septembre, profitant d'une heure où ses forces physiques le lui permettaient encore, il vint à l'Hôtel de Ville d'Angers signer le procès-verbal. Il n'aura pas eu la joie de voir son œuvre terminée, mais il emporta au tombeau la certitude de la savoir consacrée officiellement. Lorsque je fus rendre la dernière visite à ses restes mortels et apporter à son frère Pierre, qui s'est toujours fait le dévoué auxiliaire de son aîné, un peu de consolation, j'appris que le procès-verbal portant la dernière signature, la dernière pensée de ce mort, était parvenu deux heures avant qu'il ne quittât cette terre.

Et alors, comme dans une rapide revue du passé, en des tableaux d'un singulier coloris, s'évoquèrent à moi tous ces événements qui ont occupé l'opinion et de l'Anjou, et de la France, et du monde entier, les progrès de cette aviation auxquels il a tant contribué. Et j'ai pensé que ce bon ouvrier s'en était allé ayant bien accompli sa tâche.

Resté simple et modeste jusque dans sa sépulture, René Gasnier a voulu dormir son dernier sommeil au caveau de sa famille, dans ce petit cimetière de Bouchemaine, qui se cache au flanc du coteau et dont nul bruit ne vient troubler le profond silence.

L'Anjou, l'Automobile-Club de l'Anjou, l'Aéro-Club de l'Ouest, l'Aéro-Club de France, l'aviation française ont fait en René Gasnier une perte immense, car tout ce qu'il accomplissait pour eux, avec un désintéressement profond, était marqué au coin d'une intelligence qui sait et qui sent.

Cachant sous un aspect glacial une âme bouillante, aux idées fécondes, René Gasnier s'acquérait la sympathie de quiconque entrait en relations avec lui.

Sa mémoire restera, pour tous ceux qui l'ont connu, ineffaçable. Ce sont de ces figures que l'on n'oublie pas.

Exegit monumentum ære perennius !

V. Dauphin.

Le lundi 6 octobre, dans la petite église de Bouchemaine, ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse assistance, les funérailles de M. René Gasnier. L'église était tendue de draperies de deuil. La messe a été dite par M. l'abbé Humeau,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

curé de Bouchemaine, et l'absoute donnée par Mgr Pasquier, recteur de l'Université catholique d'Angers.

Le char funèbre était recouvert de gerbes et de couronnes offertes par la famille, par l'Aéro-Club de France, par l'Association générale Aéronautique, par l'Automobile-Club de l'Ouest et par les amis du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par le marquis de Lareinty-Tholosan; M. Paul Tissandier, vice-président de l'Aéro-Club de France; M. Julien Bessonneau, industriel, président de l'Automobile-Club de l'Anjou; le comte de Romain; M. Raymond Richou, banquier, et M. Griffaton, maire de Bouchemaine.

Le deuil était conduit par M. Pierre Gasnier, frère du défunt, accompagné de M. le capitaine Guérin, son cousin-germain, le maréchal-des-logis Guérin; MM. Baudry, ses cousins; M. Jamin, président du Conseil général de la Loire-Inférieure; M. Louis Jamin-Richou, minotier; le capitaine Jamin, du 44e d'artillerie, etc.

L'Aéro-Club de France et l'Association générale aéronautique s'étaient fait représenter par MM. André Schelcher, Tissandier, Yves Périssé, représentant M. Deutsch (de la Meurthe), MM. Schneider, E. Zens, etc.

L'inhumation eut lieu au cimetière de Bouchemaine et c'est dans ce creux de vallon, modeste coin du pays d'Anjou, que reposera, dans un caveau de famille, la dépouille mortelle du regretté René Gasnier.

C'est là, que, devant une assistance nombreuse et recueillie, entourant la famille en deuil, prirent la parole ; M. Schelcher au nom de l'Aéro-Club de France; M. Julien Bessonneau, au nom de l'Aéro-Club de l'Ouest et de l'Automobile-Club de l'Anjou; M. Schneider, au nom de l'Association générale aéronautique et M. V. Bernier, premier adjoint au maire d'Angers, au nom de la municipalité de cette ville.

Discours de M. André Schelcher

C'est avec une émotion douloureuse que je viens apporter, au nom de l'Aéro-Club de France, un pieux et suprême hommage à notre cher et regretté collègue, René Gasnier.

Nous avons appris à apprécier depuis longtemps la valeur de son intelligence et les rares qualités de son cœur et devant une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tombe si prématurément ouverte nous ressentons tous, avec plus d'amertume encore, le vide irréparable que sa disparition laissera parmi nous.

De sa carrière si courte et pourtant si remplie, je ne puis retenir que le rôle important et désintéressé joué par lui dans le développement de l'Aéronautique.

Il fut un de ces jeunes hommes énergiques et actifs qui n'usèrent de l'heureuse indépendance que donne la fortune que pour se dévouer à de nobles causes et mieux servir de grandes idées.

C'est pour cela qu'il y a plus de dix ans, René Gasnier se passionna pour l'Aéronautique. Il n'était guère question alors que du ballon libre. Grâce à ses qualités de sang-froid et d'audace, il devint vite un des aéronautes les plus réputés en France. Il participa avec un brillant succès à toute une série de concours aérostatiques, si bien qu'en 1907 il était désigné par ses collègues pour représenter la France dans la Coupe Gordon-Bennett, à Saint-Louis.

C'est à ce moment que l'aviation naissante allait donner à René Gasnier une occasion plus complète de déployer toutes ses facultés et de prouver non seulement de hautes qualités sportives, mais aussi l'ingéniosité rare dont il était doué et les aptitudes les plus sérieuses aux applications mécaniques.

Lorsque parvint en France, encore imprécise et si discutée, la nouvelle des premiers succès obtenus en Amérique par les Wrigth, notre collègue s'y intéressa tout de suite et passionnément.

Il fut de cette première sous-commission d'aviation de l'Aéro-Club, qu'on trouve à l'origine du mouvement en faveur de l'aviation de France. Les premières envolées de Santos-Dumont n'eurent pas de spectateur plus assidu, plus attentif. Et bientôt, en 1908, René Gasnier abordait lui aussi pratiquement la question et construisait ici même par ses propres moyens un aéroplane de sa conception, avec lequel beaucoup de ceux qui sont ici présents ont pu lui voir exécuter ses premiers vols.

Il était donc un des premiers aviateurs français qui eussent réussi à quitter le sol, et cela suffit à lui assurer un coin d'histoire dans les Annales de l'Aviation Française.

Vous savez, Messieurs, les efforts dévoués et heureux que notre regretté collègue n'a cessé de faire depuis pour répandre en France la pratique et le goût de la locomotion nouvelle.

Vous connaissez mieux que personne le rôle capital qu'il a joué dans l'organisation de ce Meeting d'Anjou, au cours duquel se disputa avec un succès inespéré la première course d'aéroplanes de ville à ville qu'on eût encore osé tenter. De même encore, l'année dernière, il présidait le Comité d'organisation du Premier Grand Prix de l'Aéro-Club de France, dont les circonstances

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

météorologiques particulièrement redoutables n'empêchèrent pas, bien au contraire, le succès et la valeur probante.

L'Aéro-Club de l'Ouest peut enfin témoigner de la façon dévouée et féconde avec laquelle il sut servir, dans sa région, la grande cause de l'Aéronautique française.

Son activité s'est manifestée encore, malgré la variété et l'étendue de ses occupations par des articles techniques et sportifs qui ont très utilement contribué à la propagande faite en France en faveur de l'Aviation.

Nous avions été si heureux de l'élire depuis longtemps membre de notre comité de direction. Il était aussi le vice-président de notre Commission d'Aviation et tous ses avis, marqués au coin du bon sens et éclairés par une connaissance sérieuse des questions traitées, étaient particulièrement écoutés.

Nous avions tenu à reconnaître ses mérites et ses services en lui décernant notre médaille d'or, la plus haute récompense dont nous puissions disposer. Le gouvernement venait de lui en attribuer une bien plus glorieuse encore, en lui conférant la croix de la Légion d'honneur, haute distinction qui fut accueillie par des approbations unanimes dans les milieux aéronautiques.

C'est là sans doute la satisfaction suprême réservée à René Gasnier sur cette terre. La mort hostile le guettait, hélas! Et nous ne pouvons aujourd'hui qu'apporter à ses proches inconsolables l'impuissant réconfort de nos profondes sympathies.

Peut-être n'ignorait-il pas les menaces du destin, mais sa ferme et stoïque énergie n'en laissa jamais rien paraître, même à des amis très chers. Il n'était pas de ceux qui se plaignent, mais de ceux qui remplissent jusqu'au bout et jusqu'au dernier souffle ce qu'ils croient leur devoir.

Et c'est pour cela que sa mémoire chère et respectée demeurera toujours vivante parmi nous comme un superbe enseignement et comme un noble exemple.

Discours de M. Julien Bessonneau

René Gasnier est mort !

Telle est la triste nouvelle qui jette la consternation et le deuil parmi nous : et cependant son souvenir vivant est si proche que nous ne sentons encore que confusément tout ce que cette perte a de cruel et d'irrémédiable.

L'ami que nous pleurons aujourd'hui n'était pas seulement le camarade dévoué, toujours prêt à user de son influence en faveur de quiconque la sollicitait, mais aussi le chef librement accepté, que sa haute sagesse proposait à l'admiration de tous.

Que de fois, lorsque quelque point nous embarrassait, nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous sommes hâtés vers sa demeure paisible, où nous le trouvions toujours prêt à nous aider de sa juste compréhension des nécessités de l'heure présente. Je le vois encore dans son cadre familial, adossé à la haute cheminée où brûlait un éternel feu de bois, s'efforçant, de sa voix persuavive, avec des arguments pleins de la plus subtile délicatesse, de nous rallier à ses opinions, parfois différentes des nôtres.

Et cela, avec le permanent souci de nous éviter le moindre froissement, d'épargner les susceptibilités si faciles à naître. Que ces réunions demeurent en notre souvenir avec leur parfum d'intimité que la mort vient de détruire à jamais!

Je ne retracerai pas dans leurs détails tous les événements qui marquent la vie de l'ami disparu.

Elle est de celles qui sont fertiles en étapes assez glorieuses pour être connues de tous ceux qui viennent aujourd'hui lui apporter un dernier témoignage de leur respect et de leur admiration.

Né à Angers en 1874, il fut dès son enfance un fervent de tous les sports, depuis les calmes voyages au long cours à bord d'un voilier sur lequel il accomplit le tour du monde, jusqu'aux récentes prouesses de l'aviation, qui, malgré des exploits chaque jour plus intéressants, n'ont pas cessé de faire battre tous les cœurs.

Il eut la gloire d'être l'un des premiers de cette phalange héroïque qui, malgré les efforts des autres nations, n'a pu se former que sur la terre de France ; un des premiers pilotes de ces oiseaux fragiles, au vol mal assuré, rêvé par tant d'utopistes et réalisés par l'homme au génie méthodique et tenace que fut Wilbur Wright.

Gasnier suivit aussitôt la voie à peine indiquée, encore si dangereuse, et ce fut lui, le 14 septembre 1907, qui le premier nous donna l'inoubliable émotion de voir l'un d'eux prendre son essor dans la grande prairie de Chalonnes et s'envoler dans le ciel calme de notre pays d'Anjou.

Aussi, en octobre 1909, l'orsqu'il songea à constituer le Comité pour l'organisation d'un meeting d'aviation à Angers tous les concours affluèrent aussitôt vers lui, comme un témoignage de la confiance qu'il nous inspirait.

C'est ainsi que fut disputée la première course de ville à ville ; minutes inoubliables où, penchés vers le même récepteur, nous recevions de vous, mon cher Pierre, qui assistiez à l'arrivée du vainqueur Martinet, l'émouvante certitude de notre complète réussite.

Depuis cette date culminante dans l'histoire de l'aviation, le zèle de notre président ne se dément pas un instant ; en 1911, il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

propose à l'Aéro-Club de France la création d'un Grand-Prix, que nous organisons à nouveau.

C'est alors qu'à la promotion de décembre 1912, pour reconnaitre sa contribution au développement de l'Aviation en France, le Gouvernement accorde à René Gasnier le titre de chevalier de la Légion d'honneur.

Quelle mortelle tristesse m'envahit en songeant que quelques mois à peine nous séparent de ce jour heureux, où tous ses amis, réunis, fêtaient cette croix si justement attribuée.

Nous sommes à nouveau groupés autour de lui, mais les larmes dans les yeux, sans phrases pour exprimer à sa mère et à son frère notre sincère et profonde douleur.

Puisse notre témoignage de sympathie, adoucir leur légitime chagrin.

Au nom de l'Aéro-Club de l'Ouest, au nom du Comité d'Aviation, au nom de l'Automobile-Club de l'Anjou, au nom de tous vos amis, laissez-moi vous dire, cher Gasnier, un dernier adieu.

Discours de M. Schneider

Au nom de l'Association générale aéronautique, M. Schneider vient apporter sur la tombe de René Gasnier, un dernier hommage; c'est l'adieu le plus fraternel de ses amis. Son passage à l'Association laissera un souvenir ineffaçable et sa vie servira d'exemple à ceux qui restent.

« Et, dit-il, tandis que votre âme reposera où elle doit aller, nous ne vous oublierons pas. »

Discours de M. V. Bernier

Retenu par un deuil cruel, M. le Maire d'Angers m'a confié la pénible mission de le représenter et d'apporter à René Gasnier, au nom de la municipalité, avec un salut suprême, l'expression des regrets qu'emporte dans la tombe notre concitoyen.

Mon émotion est d'autant plus grande que je fus l'un des collaborateurs de René Gasnier, au moment du premier Grand-Prix de l'Aéro-Club de France.

Par les services qu'il a rendus à l'aviation, services qui ont été si éloquemment et si justement retracés tout à l'heure, par son amabilité, par le désintéressement qu'il apportait si modestement dans tous ses actes, René Gasnier a honoré sa ville et son pays.

Le Gouvernement de la République le récompensa en lui décernant la plus haute distinction nationale.

Le caractère de René Gasnier se trouve tout entier dans le trait suivant, que je ne puis résister au désir de citer comme un hommage à sa mémoire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y a une quinzaine de jours, il quittait le lit, où il était déjà cloué par la maladie, pour venir à la mairie d'Angers apposer sa signature sur le contrat de donnation fait à la Ville par le Comité d'aviation de l'Anjou. Le Président ne voulait pas retarder l'exécution de cette halte d'atterrissage, qui lui tenait tant au cœur. Puis simplement il regagna le lit, qu'il ne devait plus quitter.

La mémoire de René Gasnier restera gravée dans le souvenir de ses concitoyens, comme celle d'un homme aimable, actif et dévoué.

Au nom de la municipalité d'Angers, j'apporte aux membres de la famille du défunt l'expression de ses condoléances les plus respectueusement sympatiques.

***

M. le docteur Léon Jagot, directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers, vient de mourir, après une longue maladie et de cruelles souffrances, dans sa maison de campagne du chemin de la Barre, où il aimait à venir se reposer au milieu des siens des fatigues journalières causées par un labeur incessant et les exigences d'une clientèle nombreuse.

Très humble, serviable à tous, charitable au plus haut degré, le docteur Jagot ne comptait à Angers que des sympathies. Il était l'ami de tous ses clients, qui jamais ne firent appel en vain à son dévouement.

Non seulement le docteur Jagot fut un praticien très distingué, un professeur érudit, un directeur expert. Il était aussi un lettré et les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* n'ont pas oublié les pages charmantes et documentées qu'il y a consacrées en 1911 au Docteur Guillier de la Touche, maire d'Angers, membre de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative.

Hélas, le surmenage d'une vie surchauffée ne lui permit pas de publier tant d'autres travaux qu'il nous réservait et se promettait d'écrire d'après les nombreuses notes qu'il avait recueillies à cet effet.

La mort implacable est venue le frapper en pleine force, à un âge où il pouvait espérer encore de nombreuses années. Il n'avait que 59 ans et, il y a peine quelques mois, les angevins pouvaient le contempler chaque jour parcourant la ville, prodiguant sa science aux uns, ses consolations aux autres, saluant chacun de la main avec un bon sourire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ses obsèques eurent lieu le 7 octobre et l'on peut dire qu'elles furent nationales, car des milliers de personnes de toutes conditions s'y pressaient, voulant rendre à l'homme de bien que fut le docteur Jagot un suprême hommage, lui dire le dernier adieu.

Le deuil était conduit par M. le docteur Barot et Mme Barot; M. Léon Jagot fils et Mme Léon Jagot; M. et Mme Georges Jagot; M. Mathias Morhart et plusieurs autres membres de la famille.

Tenaient les cordons du poêle : MM. le docteur Legludic, directeur honoraire de l'École de Médecine; Dautresme, préfet de Maine-et-Loire; les docteurs Boquel, André Martin, Brin et Lepage.

Le corbillard disparaissait sous le nombre des couronnes et des bouquets. D'autres couronnes avec inscriptions étaient en outre portées.

En tête du cortège marchaient, avec leur bannière, les enfants des écoles de la ville ayant bénéficié cette année de l'Œuvre des Colonies de Vacances, dont M. le docteur Jagot était président.

Aussitôt après le deuil suivaient MM. Gérard-Varet, recteur de l'Académie de Rennes; Renault, inspecteur d'Académie; les professeurs de l'École de Médecine et de Pharmacie, le proviseur, le censeur et les professeurs du Lycée en robes, puis des députations de la Commission des hospices, des étudiants en médecine, des sœurs de l'Hôpital, des sociétés des Anciens Militaires, de l'Étoile, des Voyageurs et Représentants de commerce, de la Fraternelle Jean Macé, des sociétés de l'Alsace-Lorraine, des couvreurs, charpentiers et plâtriers, de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels, de l'Orphelinat des sociétés de secours mutuels, de la Pharmacie mutualiste, de l'Union médicale, des Prévoyants de l'Avenir, de la Philanthropique, de l'Amicale des Nouvelles Galeries, du Syndicat des Maréchaux, des élèves du Lycée d'Angers, de l'Association des Anciens élèves du Lycée d'Angers, les élèves des Écoles normales garçons et filles, les élèves des Écoles primaires supérieures, les employés du Gaz, les ouvriers des Usines du Mail, les employés des Services municipaux, les agents de police, la Grappe Angevine, les vieillards hommes et femmes de l'hospice Sainte-Marie,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les sœurs et les vieillards de l'Asile Saint-Nicolas ; parmi les personnalités marquantes de la cité et du département : le président du Conseil général, des sénateurs, députés, conseillers généraux ; les représentants les plus autorisés de l'armée, de la magistrature, du corps médical, des administrations, et enfin, la foule respectueuse, reconnaissante et émue.

La cérémonie religieuse eut lieu dans l'église Saint-Jacques. Elle était présidée par M. le chanoine Brossard, curé de la paroisse.

A l'issue de cette cérémonie, le cortège s'est remis en marche et s'est rendu au cimetière où, avant que le cercueil ne descendît dans la tombe, les discours suivants ont été prononcés :

Discours de M. Gérard-Varet, Recteur de l'Académie de Rennes

Le vent qui passe sur cette année scolaire « ne souffle pas d'un rivage heureux ». Au cours de l'été, l'École de Médecine perdait le docteur Motais, un de ses maîtres les plus réputés, et voilà qu'à l'heure présente elle est en deuil de son Directeur.

Au nom de M. le Ministre, au nom de l'Académie de Rennes, au nom de tout le corps enseignant de la ville d'Angers, j'apporte à la dépouille mortelle du docteur Jagot l'hommage attristé et l'adieu des collaborateurs et des collègues qui tous l'ont aimé.

Né à Angers, le 1er décembre 1853, il y a grandi, vécu, agi, souffert ; il y meurt à la veille d'accomplir sa soixantième année, laissant l'exemple rare de toute une vie consacrée à faire le bien en son pays natal. Élève du Lycée, docteur en médecine en 1881, suppléant en 1882, professeur de pathologie interne en 1892, professeur de clinique en 1898, directeur de l'École depuis le 8 octobre 1910, telles sont les étapes régulières et progressives de son activité. De bonne heure, le Médecin conquit en ville une grande autorité que justifiaient un diagnostic sûr et fin et aussi une inaltérable et exquise douceur. Le Professeur ne le céda point au praticien. J'ai feuilleté son dossier : à toutes les pages il renouvelle les mêmes éloges, il rend pour ainsi dire le même son : l'enseignement du docteur Jagot est « instructif, solide, essentiellement pratique » ; « ses leçons sont profitables parce qu'il a l'expérience clinique » ; « ses conférences au lit du malade sont surtout recherchées par les étudiants, qu'il accueille toujours avec une grande bienveillance. » Le charme enfin de sa personne lui assure avec tous ses collègues les meilleures relations.

En octobre 1910, le docteur Legludic prit sa retraite après vingt

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ans d'une direction à laquelle il avait imprimé une grande allure et assuré un bonheur constant. La succession qui s'ouvrait était périlleuse et lourde : le Gouvernement crut pouvoir la remettre aux mains du docteur Jagot. Dès l'année suivante, en novembre 1911, à la séance solennelle de rentrée, j'avais la bonne fortune de souhaiter au nouveau Directeur la bienvenue et de dire nôtre joie d'une décision que nous sentions assurée désormais du succès.

C'est qu'il apportait à sa nouvelle tâche toute son expérience, tout son esprit, tout son cœur : il connaissait les études médicales et leurs exigences, les étudiants et leurs besoins; il connaissait aussi et à merveille l'Ecole et l'Hôpital; il connaissait enfin sa chère ville d'Angers et ses nobles ambitions. Il se mit à l'œuvre, ou plutôt il reprit l'œuvre de celui qu'avec une belle sincérité il appelait « son éminent prédécesseur »; il la reprit avec espoir, allégresse et vaillance.

Il a pleinement justifié l'attente de tous. Quelques-uns craignaient pour lui les entraînements d'une générosité surabondante, les inspirations d'un cœur trop prompt à palpiter. Ceux-là se demandaient s'il saurait à l'occasion dire : non! Ils furent vite rassurés : un cœur chaud n'est pas fatalement une âme faible. Notre ami appartenait à cette précieuse race d'hommes capables tout ensemble de pencher leur pitié vers la souffrance et de plier leur action aux rigueurs du devoir.

L'École fut sa plus haute pensée; elle ne fut pas la seule. Les autres œuvres universitaires : lycée, écoles communales eurent leur part de ses affections et de ses efforts. L'hygiène et la mutualité eurent en lui un défenseur puissant: surtout, il fonda l'œuvre admirable des colonies de vacances qui, elles seules, seraient un titre à la reconnaissance des foules.

Des services d'un si haut prix ne trouvèrent pas les pouvoirs publics indifférents : en 1900, il reçut la rosette de l'Instruction public; en 1912, aux acclamations unanimes, il reçut la croix de la Légion d'honneur.

Directeur à cinquante-sept ans, il avait alors un air de jeunesse rayonnante qui promettait de longues années d'une joyeuse activité. Hélas! cette belle apparence cachait une sombre réalité. Un grand deuil d'abord l'avait meurtri : l'amour de sa fille, qui fut son idole, et puis une nouvelle affection de sa vie parurent lui rendre l'élan et la force. Mais la jalousie des dieux, qui ne veulent pas qu'un homme soit heureux trop longtemps, veillait : un mal lent et redoutable étendit peu à peu ses ravages; et bientôt, ce médecin, qui avait assisté de son sourire consolateur tant de pauvres âmes à la dérive, put se pencher sur sa propre agonie et, d'un regard averti, avec la joie amère et hautaine de l'ini-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tié, en suivre les phases successives, en prévoir le dénouement implacable. Son stoïcisme simple déroba longtemps aux visages anxieux qui lui étaient chers ses propres angoisses. Comme le Titan du poète, il se laissa sans faiblesse ronger par le vautour intérieur.

Noble illusion! Ceux qui l'aimaient, ses enfants, sa veuve et, moins que tout autre, son gendre médecin devaient s'y tromper : on ne conçoit guère pour une famille de tristesse plus poignante. Et pourtant j'oserai leur dire que son destin fut enviable : il a été très malheureux et il a été très heureux. En regard de sa mort douloureuse, sa vie a été belle. Edgar Quinet parle quelque part du cortège le plus enviable à notre heure dernière, celui de nos meilleures pensées et de nos meilleures actions. C'est le cas aujourd'hui. Toute cette foule émue et recueillie qui vous accompagne, cher et noble ami, n'est qu'une faible part d'une multitude plus grande encore qui vous fait un cortège invisible, de toutes les souffrances que vous avez adoucies, de tous les courages que vous avez relevés, de tous les foyers généreux que vous avez allumés, de toutes les amitiés que vous avez fait éclore, tous et toutes, fidèles à votre souvenir, fidèles à votre nom, et qui s'apprêtent à bercer de leur musique sans fin votre éternel sommeil.

Discours de M. le Dr Boquel, au nom de l'École de Médecine et de Pharmacie

Les liens d'une amitié ancienne, cimentée par plus d'une douloureuse épreuve, m'unissaient étroitement à l'homme simple et bon qu'il nous faut, aujourd'hui, accompagner à sa demeure dernière. Et cette amitié, ces souvenirs d'autrefois et d'hier rendent particulièrement cruelle la tâche, si lourde déjà, que m'ont confiée mes collègues de l'École de médecine et de pharmacie d'Angers, de parler en leur nom devant ce cercueil, d'évoquer le souvenir du maître tombé en pleine lutte, victime de son courage et de son dévouement, et d'adresser au Directeur, au chef sur la merveilleuse activité et l'ardente jeunesse duquel tant d'espoirs s'étaient reposés, les paroles de suprême adieu.

Plus de trente et un ans se sont écoulés depuis le jour où, en 1882, cédant aux instances de ses maîtres qui étaient ses amis, l'ancien interne de l'Hôtel-Dieu d'Angers qu'avaient adoré les malades, l'ancien prosecteur de l'École dont les élèves avaient gardé le souvenir, se décidait à quitter les hôpitaux de Paris pour, nouveau docteur, venir concourir à la place vacante de professeur suppléant que l'École lui offrait. La suppléance qu'il obtint de haute lutte était celle de la chaire de clinique médicale, de cette chaire que, devenu entre temps médecin adjoint, médecin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en chef des hôpitaux, puis professeur de pathologie interne, il devait occuper 16 ans plus tard, en 1898, à 45 ans, qu'il occupait encore hier, qu'il devait occuper jusqu'à l'heure de la retraite, si lointaine, nous semblait-il encore il n'y a qu'un instant.

C'était la chaire qu'il avait rêvée, celle dont il avait envisagé avec joie par avance les charges et les responsabilités, celle où le professeur d'une École préparatoire devient l'initiateur, le guide dont l'influence sur les jeunes générations aura un jour pour conséquence plus de bien pour les malades, plus de bonheur pour l'humanité. Il savait que, chargé de transmettre les enseignements qu'il avait reçus lui-même de ses maîtres, il devrait aussi, restant praticien, faire bénéficier les élèves d'une expérience que le contact incessant des malades accroît chaque jour, que, enfin, et surtout peut-être, à côté de l'enseignement dogmatique, il lui faudrait, rapportant tout au malade, donner aux jeunes gens entrant dans la carrière la claire et saine notion des devoirs imprescriptibles du médecin vis-à-vis de ceux qui se sont confiés à lui, ou qui lui ont été confiés et dont il a la charge. Et je ne pense pas que le professeur Jagot ait failli à sa tâche.

Celui que, suivant son expression, non seulement la science médicale, mais la profession médicale elle-même avec ses fatigues et ses inquiétudes, aussi ses satisfactions et ses joies, attira et absorba si profondément, si entièrement, sut sans doute, ne le cédant en rien à ses devanciers, être, dès le premier jour, l'enseigneur patient et simple, l'initiateur familier et bon ; mais nul plus que lui — autant que lui peut-être — n'eut la nette compréhension de la part la plus belle et la plus noble de sa tâche. Et, de la seule manière qui vaut en matière de doctrine, par l'exemple, il voulut enseigner ce que doit être avant tout le médecin : l'ami, le soutien, le consolateur. Oh ! parvenir à faire comprendre ce que peut la bonté, l'influence bienfaisante du médecin sur le malade, cette transmission mystérieuse qui va de l'un à l'autre et, en dehors même du savoir et du prestige, communique la confiance, assure la guérison ou du moins fait naître l'espoir. Qui ne se rappelle, et ses malades de l'hôpital n'avaient rien à envier à ceux de la ville, l'affabilité, l'empressement, l'attention infinie de ce maître pour le malade le plus désespéré. Quelles délicates tentatives ne faisait-il pas pour rendre son service de l'Hôtel-Dieu plus accueillant et égayer un peu les derniers moments de ceux que sa science se sentait impuissante à guérir. Et, si pressé fût-il, quel jour oublia-t-il — il eût pensé voler ses malades s'il avait fait autrement — d'accorder au moins une parole de consolation et d'encouragement à chacun. Que ceux qui ont su comprendre cet enseignement admirable, que ceux qui ont retenu que le rôle de médecin ne se borne pas à soigner le corps, mais que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'affection, si utile, si indispensable aux malades, leur est due par un médecin digne de ce nom, ceux-là ont reçu de l'École la meilleure leçon qu'elle pût leur donner. Messieurs, plus tard, quand nous nous serons ressaisis, il nous faudra revenir sur l'œuvre scientifique du maître que nous pleurons, sur ses méthodes d'enseignement, sur ses conceptions médicales, tout ce dont, au jour de sa mort, on fait gloire au professeur disparu. Laissez-moi, laissez-nous, ses collègues, en ce jour de deuil, nous enorgueillir seulement du bien que, par celui qui, en cette matière, fut notre maître à tous, l'École d'Angers a fait et proclamer ici, devant les siens dont nous partageons l'immense et juste douleur, proclamer notre reconnaissance et notre admiration pour l'œuvre de celui qui fut le Professeur Jagot.

L'importance de sa situation à l'École et dans le monde, l'intérêt et la portée toujours croissants de ses travaux sur les maladies sociales, auxquels l'avaient conduit sa fréquentation incessante des humbles et son éducation première aux *Enfants assistés*, dans le service de son maître Parrot, les efforts qu'il faisait chaque jour pour combattre les causes de déchéance et de misère qui atteignent la race par delà les individus, ses œuvres comme celle des Colonies de Vacances, cette œuvre admirable dont il était si fier et à laquelle il était si attaché pour tant de raisons, la notoriété qui l'avait fait prendre la première place au Conseil départemental d'hygiène et, sans parler de ses qualités personnelles, les services inoubliables que, comme secrétaire, pendant la période de 1882 à 1891, il avait rendus à l'École, tout l'appelait à la fonction qu'une loi implacable, hélas! allait rendre vacante. C'était en 1910, il y a trois ans à peine. Arrivé au premier rang en pleine maturité, il se put croire un instant l'enfant gâté de la fortune Sans doute ce n'est pas sans avoir fourni un labeur que peu soupçonnent que tout lui avait réussi et il n'avait pas triomphé sans peine et sans souffrance, mais enfin le succès couronnait ses efforts, les épreuves les plus cruelles avaient été heureusement surmontées et, dans la plénitude de son bonheur familial, il se sentit vainqueur de la vie. Qui n'eût envié son sort? Directeur de l'École de Médecine qui l'avait vu tout petit élève, quelle nouvelle moisson de succès ne lui réservait pas l'avenir, quel bien pour son École, ses élèves, son service, ses malades n'allait pas en résulter?

Non, l'avenir n'est à personne... Le jour où joyeux, confiant, il allait, sûr de ses forces, prendre possession de la fonction qu'il avait si légitimement ambitionnée et parfaire l'œuvre entreprise, la Destinée vint le toucher de sa main pesante, le malheur irréparable survint et, ayant perdu la confiance, l'homme fort demeura, pour un instant, terrassé, pantelant, anéanti.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais le lutteur tombé ne touche pas des épaules sans que sa vaillance ne lui suggère une résistance farouche, désespérée, sans que, par moments, pour les spectateurs oppressés et émus, l'issue finale de la lutte reste encore douteuse. Bientôt, se faisant violence à lui-même, pénétré de l'importance de son rôle, voulant jusqu'au bout accomplir son devoir, il reprit sa tâche à peine un moment interrompue, espérant trouver dans un travail acharné, un dévouement sans borne, le dérivatif nécessaire et la raison d'être d'une vie nouvelle. Il avait trouvé, dans une âme dévouée jusqu'à l'abnégation le soutien affectueux qui lui était nécessaire et, quand, à l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, juste récompense de ses efforts, il se vit, il y a un an à peine, entouré de la sympathie, de l'estime, de l'affection générales, il put croire de nouveau à l'avenir. Le choix qu'on avait fait de lui entre tous les directeurs d'École pour siéger dans la Commission supérieure de réforme des études médicales le réjouit, car, dans sa pensée, c'était plus de bien pour les élèves, pour l'École, dont sa pensée était tout imprégnée, qu'il voulait toujours plus prospère et plus grande. Et toujours le travail qu'il avait à fournir, qu'il voulait fournir, augmentait et, bien qu'il se sût touché, bien que nous, ses amis, nous le suppliions de se ménager, il ne sut pas — ou ne voulut pas — limiter son effort, et il se dépensa sans compter, ne pensant qu'aux autres.

Se donner corps et âme à la médecine est œuvre périlleuse quand l'organisme n'a plus sa complète intégrité. Au chevet des malades, la maladie le guettait et, lorsque, vaincu par elle, il consentit — ne pouvant faire autrement — à s'arrêter quelque peu, il était trop tard.

Et la maladie eut sa revanche affreuse. Le malade perdrait l'espoir s'il connaissait la maladie comme la connaît le médecin, a dit Gœthe. Notre ami avait maintes fois, dans son enseignement, commenté cette parole d'une si profonde et si triste vérité, et quelle ne fut pas, pendant sa lente et effroyable agonie, la torture de ceux qui, femme, enfants, dans leurs soins empressés, admirables, atteignant parfois le sublime, voulaient, malgré leur douleur, s'efforcer d'atténuer l'effrayante vérité et sentaient vains leurs efforts, vides leurs consolations Tristement résigné, accueillant chacun tant qu'il le put avec son bon et affectueux sourire, ce cœur généreux ne cessa, malgré ses souffrances atroces, de s'occuper, jusqu'à son dernier moment pour ainsi dire, de la chère École qui lui avait été confiée, des siens, des autres toujours. La mort enfin — parole qui sonne comme un blasphème et qu'il nous a fallu prononcer — la mort est venue et le repos définitif a commencé pour lui.

Et maintenant, à travers notre douleur, à travers l'émotion que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous cause une séparation si cruelle et si prématurée, dans l'apaisement forcé des faits accomplis, nous voyons grandir la figure du maître tombé courageusement au champ du devoir, nous sentons qu'il n'est pas mort tout entier, que son œuvre féconde demeure, que son enseignement et ses travaux exerceront encore longtemps leur influence bienfaisante. Et l'École découronnée, gardant de son chef le souvenir impérissable, s'incline respectueusement devant sa dépouille mortelle, apportant au Directeur, à l'ami, l'hommage ému de sa reconnaissance, de son admiration, de son affection.

Discours de M. Dautresme, Préfet de Maine-et-Loire

Messieurs,

Au nom de l'Administration départementale, je viens ici rendre hommage au collaborateur dont la compétence et le désintéressement ont été si souvent mis à l'épreuve.

C'est au Conseil d'hygiène, dont il était vice-président, que le docteur Jagot appliquait surtout la clarté de son esprit à l'étude des questions importantes concernant l'industrie et la santé publique ; aucun travail, aucune démarche ne lui coûtaient jamais pour mieux remplir les fonctions purement honorifiques que son dévouement à ses concitoyens et à la chose publique l'avaient seul déterminé à accepter. Et, en le décorant de la Légion d'Honneur, le Gouvernement de la République n'avait fait que réaliser les vœux formulés par l'opinion publique tout entière.

Mais ce n'est pas seulement au point de vue administratif que j'ai personnellement apprécié la haute valeur de celui dont la cité déplore la perte.

De quelques conversations que j'ai eues avec lui il m'est resté un souvenir très vif, car il m'a montré la sérénité du sage, non point d'un de ces hommes dont l'intelligence a tué ou obscurci le cœur, mais d'un esprit qui trouve au contraire dans sa propre culture une raison d'aimer ses semblables.

Et, lorsqu'il parlait des petits et des humbles, de l'œuvre qui leur réservait au cours des vacances un peu d'hygiène et de distractions, on sentait sa foi dans un avenir de fraternité et de justice

Aussi, en m'inclinant devant la tombe du docteur Jagot et en adressant à sa famille l'expression de notre sympathie émue, je n'accomplis pas seulement mon devoir de représentant du Gouvernement de la République, j'exprime aussi les regrets que cause à tout homme de cœur la disparition d'un apôtre du bien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Discours de M. le docteur Legludic
Membre de la Commission administrative des Hospices

Messieurs,

J'apporte au docteur Jagot, médecin de l'Hôtel-Dieu, l'hommage attristé de la Commission administrative des Hospices et l'expression de ses profonds regrets.

Nous nous associons, mes collègues et moi, aux émotions pénibles de l'heure présente. Qui ne les comprend? Tout est absolument brisé : les douces affections familiales — les amitiés qui ont fleuri son chemin, — les sympathies confraternelles et les reconnaissances fidèles qui lui font cortège en ce moment pour le suprême adieu. Et, par un contraste de la vie, celui qui devait attendre d'un confrère plus jeune le dernier salut a la mission de déposer une couronne sur sa tombe.

On a beau connaître la fragilité des choses humaines, on reste profondément impressionné en face de la mort, frappant, de sa main lourde et glacée, un médecin en pleine possession de son art et dans toute la maturité du talent.

Mais qui peut, ici-bas, compter sur le lendemain et se flatter de réaliser tout son rêve? S'il n'a pas été donné au docteur Jagot d'arriver complètement au but souhaité, il a eu le mérite d'y marcher sans relâche et sa carrière, trop tôt fermée, a été laborieuse, féconde et utile. Aussi, je ne m'attarderai pas à de stériles regrets. Mieux vaut élever notre pensée : les morts n'ont pas seulement leurs larmes, elles ont aussi leur enseignement.

Pendant trente années, le docteur Jagot a consacré aux malades de l'hôpital son savoir, son bon sens parfait, son activité toujours bienveillante et dévouée. Il est nommé, au concours, médecin-adjoint en 1883, et, d'étape en étape, il devient médecin en chef dans cet important service de clinique médicale où les nécessités de l'enseignement n'aiguisent pas seulement l'intelligence du Maître, mais provoquent ses recherches par tous les moyens diagnostiques et assurent ainsi aux malades les bienfaits d'une thérapeutique éclairée.

Clinicien averti, ami du progrès plus que de la nouveauté, soucieux du diagnostic exact, il se donnait tout entier à la pratique. Il fut le bon médecin, secourable, compatissant, humain, plein d'une sereine indulgence. A-t-on jamais en vain fait appel à son expérience? Il savait gagner la confiance de ses malades, relever leurs espoirs, dire à tous la parole qui réconforte; aussi, riches et pauvres avaient pour lui le plus fidèle attachement; ses malades de l'Hôtel-Dieu l'aimaient profondément. Peut-on faire un plus bel éloge du docteur Jagot?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans son service, il ne donnait pas seulement aux étudiants de profitables leçons cliniques ; il leur apprenait encore ce que peut la bonté pour rendre plus efficaces les soins du médecin, ce que peut une parole de douceur et de charitable fraternité. Au lit du malade, jamais indifférent, soulageant souvent et consolant toujours, il était le défenseur obstiné de la vie humaine.

Hélas ! il ne ménageait pas la sienne. Surmené par une nombreuse clientèle et de multiples fonctions, il accomplissait sa tâche quotidienne sans compter avec ses forces. Il se plaisait dans son service d'hôpital. Nos archives sont pleines de demandes faites pour son amélioration : boxes d'isolement dans la crèche, laboratoire de recherches scientifiques, galeries de cure pour les tuberculeux. Les Administrateurs des Hospices, qui ont vu ses efforts et apprécié son zèle, ne peuvent pas, sans tristesse, penser qu'il y a peut-être puisé le germe de sa maladie. Champ de bataille glorieux et périlleux, où le médecin aussi sait mourir ! Peut-être souhaitait-il tomber ainsi, faisant face au devoir professionnel, et être surpris par la mort, selon le vœu du poète antique, au milieu du travail. Les souffrances ne lui ont pas été épargnées et la maladie l'a supplicié avec la rigueur inexorable du destin.

C'est une attachante figure qui disparaît. L'affabilité de ses manières, l'empressement aimable de son accueil, l'aménité de son caractère, sa physionomie souriante, sa main franchement tendue attiraient la sympathie, comme ses belles qualités professionnelles entraînaient la confiance et justifiaient sa légitime popularité. Doux et sans morgue, il savait plaire et sa grâce aisée n'était pas affectée et voulue, elle rayonnait naturellement. Son esprit, alerte et délicat, avait toutes les curiosités, scientifiques, littéraires ou artistiques ; son âme, généreuse ou sensible, avait toutes les aspirations bienfaisantes ; mais le trait dominant de sa physionomie morale, c'était la bonté, l'humaine bonté qui gagne les cœurs avec son invincible charme.

Ah ! MM. les étudiants qui, comme stagiaires, externes ou internes, faites à l'hôpital — la grande école du médecin — l'apprentissage de la noble profession qui sera la vôtre, écoutez la voix qui s'élève du fond de ce cercueil : elle vous convie au travail persévérant, à la bonté patiente envers les malades, au dévouement qui est une haute expression du devoir, à la tolérance confraternelle et au respect de la dignité médicale. C'est la dernière leçon du maître que nous regrettons ; qu'elle vous pénètre, vous éclaire et vous guide. Que votre dernier adieu à celui qui entre dans le repos après un labeur dignement accompli ne soit pas votre dernier souvenir.

Nous nous souviendrons aussi. Au nom de l'Administration

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des Hospices, je dis merci au docteur Jagot pour ses éminents services ; merci encore au nom des pauvres malades qu'il a soulagés ou guéris ; et c'est en associant toutes ces reconnaissances que, dans ce suprême hommage, j'apporte

Ma palme à son cercueil, ma pierre à son tombeau.

Discours de M. le Dr Brin, Président de la Société de Médecine

La Société de Médecine d'Angers pleure aujourd'hui l'un de ses anciens présidents et l'un de ses membres les plus aimés, M. le professeur Jagot.

Des voix autorisées ont loué, comme il convenait, le médecin pitoyable au pauvre et le professeur instruit et dévoué.

Mon désir est de rappeler ce que fut, en notre Société, le collègue estimé de tous et le praticien respectueusement écouté

M. le docteur Jagot laissera parmi nous le souvenir d'un homme affable et profondément bon. L'égalité de son caractère et le charme de sa parole lui avaient acquis toutes les sympathies.

Comment eût-il pu en être autrement ? Pour l'apprécier, il suffisait de le voir entrer aux séances de la Société : l'air souriant, la main tendue à tous, il gagnait de son pas élastique et glissant sa place habituelle. Il éprouvait une véritable joie à se retrouver au milieu de ses confrères ; la plupart avaient été ses élèves et tout naturellement étaient devenus ses amis.

Aussi fallait-il un empêchement grave pour le tenir éloigné de nos réunions. Il les suivait avec assiduité et nulle question ne le laissait indifférent. Il écoutait tout et si, parfois, d'un sourire fugitif et légèrement moqueur il accueillait une communication trop enthousiaste, il avait pour excuse d'avoir vu naître et mourir aussitôt trop de méthodes successivement prônées.

Jamais son ironie ne fut caustique et, dans les discussions les plus vives, il eut toujours pour souci de prononcer, non le mot qui brille et blesse, mais plutôt celui qui apaise et concilie. Aussi jouissait-il chez nous d'une estime générale et d'une légitime influence.

Porté à la présidence au début de l'année 1906, à un moment difficile où l'essor de notre Société semblait compromis, il sut, par son aménité souriante et son tact, la rendre plus forte et plus prospère.

M. le professeur Jagot nous donnait, en plus, l'exemple du travail et nous apportait fréquemment d'intéressantes communications. Malgré un labeur professionnel écrasant, sa curiosité médicale constamment en éveil se satisfaisait dans des recherches dont il nous réservait le fruit. Je ne saurais vous citer tous les sujets dont il vint nous entretenir, ils sont trop nombreux et trop

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

variés. J'essaierai seulement de faire ressortir l'orientation de son esprit, l'élévation de sa pensée et le côté humanitaire de ses études.

M. le docteur Jagot, il l'avouait lui-même, avait, dès le lycée, témoigné une préférence marquée pour les lettres et, si les affinités de l'intelligence déterminaient seules le choix d'une carrière, notre regretté collègue n'eût peut-être jamais été des nôtres. Les aspirations d'un cœur ardent le guidèrent vers notre profession si riche d'inquiétudes et de joies. Il cherchait une vie altruiste qui pût satisfaire son besoin d'idéal : la pratique quotidienne de la médecine l'attira invinciblement.

Nous retrouvons dans ses travaux cette double tendance intellectuelle et sentimentale.

Tantôt c'est l'homme cultivé qui nous apparaît avec toutes ses curiosités ; il nous présente des maladies rares, des cas difficiles dont l'étude et l'analyse ont exercé sa sagacité. Il nous décrit des faits de tératologie et, loin d'y voir une simple bizarrerie de la nature, il est séduit par la beauté philosophique, par la poésie de l'évolution de l'être.

Ses goûts littéraires s'affirment encore dans ces biographies de célèbres médecins angevins qu'il aimait à faire revivre.

Mais où se révèle tout entière son âme sensible et profondément humaine, c'est dans ses communications sur la tuberculose. Depuis une dizaine d'années, il s'était attaqué à cette question qui passionne le monde médicale et l'opinion publique. Possédant un important service hospitalier et une clientèle aussi nombreuse que variée, il avait vu le mal sous toutes ses formes, dans tous les milieux sociaux ; il avait pu constater ses ravages et remonter à ses causes les plus habituelles, l'alcoolisme et l'insalubrité, si fréquente de la vie ouvrière.

Sans doute, il ne négligeait rien pour guérir la tuberculose déclarée, et ceux qui ont suivi le professeur Jagot dans ses salles ont pu voir de quels soins attentifs il entourait ses tuberculeux. Mais son effort visait plus haut et tendait à prévenir la maladie.

Ce qu'il prêchait surtout, je dis prêcher, car ses discours étaient imprégnés d'une vraie foi d'apôtre, ce qu'il prêchait c'était la lutte contre l'alcoolisme, la lutte pour l'amélioration du travail et des logements ouvriers.

Malheureusement, combien d'obstacles se dressent qui paralyseront longtemps encore les volontés les plus nobles et les plus désintéressées ? Le professeur Jagot ne s'y trompait pas, il savait que les lois ne peuvent rien sans une modification des mœurs.

Aussi ne s'immobilisait-il pas dans ses vœux à longue échéance. Il portait toute son activité vers une œuvre dont les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

résultats sont immédiatement tangibles et dont le but est l'amélioration physique de l'enfance. Les colonies de vacances avaient toute sa prédilection. Il leur avait donné son cœur généreux et nous nous rappelons avec quelle ardeur, avec quel amour, il nous apportait ses pesées et ses mensurations d'écoliers. Un père n'est pas plus fier de ses enfants ! Il nous montrait les malingres transformés à la campagne ou à la mer et aptes désormais à vaincre la maladie qui rôde au foyer du pauvre.

Devant de pareils résultats, il s'enthousiasmait et nous conviait à défendre une œuvre si philanthropique et si française.

C'est ainsi qu'au professeur Jagot la vie scientifique semblait être un prolongement, un écho de la vie professionnelle,

Si son dévouement quotidien honorait le corps médical tout entier, la hauteur de ses vues, le désintéressement de sa parole étaient particulièrement l'honneur de notre tribune.

Il nous donnait l'exemple d'un labeur incessant, d'une bonté souriante, d'une spirituelle bienveillance, d'une charité sans borne. Nous garderons à sa mémoire un fidèle et pieux souvenir.

Discours de M. le docteur Lepage
au nom de l'Association amicale des Médecins

MESSIEURS,

Sur le trajet que, les soirs d'été, suivait régulièrement le docteur Jagot, pour se rendre au modeste logis qu'il avait si bien disposé selon ses goûts, on voit, place de la Laiterie, le buste que la reconnaissance populaire fit élever à François Garnier, médecin des pauvres. Quand, ces derniers jours, je suivis la même voie pour aller m'incliner pieusement devant le corps de ce vieil ami, jetant un regard sur ce monument du souvenir, je rapprochais dans mon esprit ces deux figures qui s'épuisèrent au soulagement des misères de leurs compatriotes.

Comme François Garnier, Léon Jagot fut un professeur distingué et un médecin érudit, les paroles que viennent de prononcer mes collègues en font foi ; mais il fut surtout, comme lui, un praticien infatigable et dévoué et c'est à cet éminent confrère que je viens rendre hommage, au nom de l'Association générale des Médecins de France.

A peine installé, le docteur Jagot ne manqua pas d'adhérer à notre compagnie, où il trouvait la base des idées d'altruisme et de philanthropie qui furent siennes toute sa vie ; et, songeant certes plus à sa famille qu'à lui-même, dès qu'une filiale se créait sous les auspices de cette société-mère, il s'intéressait aussitôt à son organisation ; c'est ainsi qu'il fut membre fondateur de la Caisse de retraite du corps médical français et, plus tard, de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mutuelle médicale, qui de Saumur, où elle prit naissance, est en train de faire son tour de France.

Élève préféré du docteur Feillé qui avait décidé de sa vocation, il suivit dans la pratique médicale le même sillage et se fit rapidement une nombreuse clientèle dans cette bourgeoisie angevine où le médecin de famille, ami autant que conseiller, était encore en honneur à cette époque.

Mais c'est surtout la clientèle des humbles qu'il rechercha : il trouvait là à dépenser (trop facilement, hélas !) son activité fiévreuse et à donner tout son cœur. Il savait toujours, par un visage souriant, dissimuler près du malade ses propres préoccupations et effacer par un bon mot l'effet fâcheux d'un diagnostic alarmant.

Devenu professeur de clinique, il eût pu, grâce à la notoriété attachée à ce titre, relever ses honoraires et restreindre sa clientèle. Bon et simple de tempérament, il ne put s'y résoudre. Il n'abandonna jamais les pauvres ; faisant le service du Bureau de Bienfaisance à un âge où beaucoup le passent à de plus jeunes, répondant la nuit au moindre appel, non seulement de ses malades, mais aussi des clients de confrères absents. Il prenait ainsi sur ses veilles le temps qu'il réservait à la préparation de ses cours et de ses communications aux Sociétés savantes.

Mais c'est surtout à l'hôpital qu'il dépensait le meilleur de lui-même, heureux de retrouver et de consoler tous ces déshérités qu'il soignait en ville depuis plus de trente ans.

Vous avez certainement puisé là, mon cher Jagot, le germe de la maladie qui vous a terrassé ; mais quelle joie et quelle consolation vous a procurées la reconnaissance de tous ces braves gens ! Vous en avez eu la preuve bien des fois, mais surtout quand, accablé par vos premiers malheurs, la maladie d'une fille adorée, la perte d'un être très cher, d'une épouse adorée, vous les avez vus tous prendre part à vos angoisses et à votre grand chagrin.

Et quel plus beau témoignage de la vive reconnaissance d'une cité toute entière que cette foule consternée qui a tenu à vous faire cortège depuis ce petit domaine, témoin de vos dernières souffrances, jusqu'à cette église si simple qu'il semble que vous l'ayez choisie, jusqu'à cette dernière demeure où repose votre première affection.

Puissent votre famille et la bonne et si dévouée consolatrice de vos derniers moments trouver là une légère atténuation à la douleur d'une séparation aussi violente. L'Association générale des Médecins de France et le corps médical de Maine-et-Loire leur adressent, par ma voix, leurs bien sincères condoléances.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Discours de M. Bernier, Adjoint au Maire

J'ai la douloureuse mission d'apporter au bord de cette tombe, au nom du Conseil municipal d'Angers, au nom de la cité tout entière, un dernier salut, un suprême hommage à l'homme juste et bon que fut le docteur Jagot.

Notre ville perd, en lui, l'un de ses enfants les plus justement aimés, honorés et respectés. Notre région se ressentira de la perte du médecin éclairé, actif et dévoué à sa profession.

Son amabilité avec les humbles, sa bienveillance courtoise envers tous furent appréciées de tout temps, par tous ceux de nos compatriotes qui l'approchèrent.

Les pauvres déshérités qui venaient chercher à l'hôpital, dans son service, la guérison ou un adoucissement à leurs souffrances trouvaient près de lui non la morgue hautaine, non pas un manque d'égards, humiliant autant qu'inhumain, mais la bonté, la patience et un consolant espoir.

Malgré l'écrasant labeur que lui imposait une clientèle considérable et de nombreuses fonctions médicales, le docteur Jagot s'intéressait activement à la plupart des œuvres de bienfaisance de notre ville. L'œuvre des Colonies de Vacances, à laquelle il s'attacha dès sa fondation, et dont, après une perte cruelle, il accepta la présidence, lui doit, ainsi qu'à la chère disparue qui le précéda dans la tombe, un succès et une constante prospérité.

C'est avec une véritable abnégation qu'il consentit à s'occuper des affaires publiques, en se présentant au Conseil municipal sur les instances pressantes de ses amis politiques. Pendant huit années, il apporta dans cette assemblée son esprit conciliant, son amour de la justice et une fermeté de convictions qui n'alla jamais jusqu'à heurter les opinions de ses adversaires.

La Ville d'Angers gardera la mémoire de cet homme de bien.

Que sa veuve éplorée, atteinte en plein bonheur par une séparation si cruellement prématurée, que ses enfants frappés, à si court intervalle, dans leurs plus chères affections, reçoivent l'expression des douloureux sentiments de sympathie du Conseil municipal, que je représente, et de tous ceux qui ont connu l'homme regretté que la mort jalouse vient de leur ravir.

Discours de M. René Gauvin, Président de l'Association amicale des Anciens Élèves du Lycée David d'Angers

L'Association amicale des Anciens Élèves du Lycée David d'Angers ne pouvait laisser se fermer la tombe trop tôt ouverte d'un de ses premiers Présidents sans venir ajouter ses plus sincères compliments de condoléance et ses regrets aux éloges mérités venus de toutes parts.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Entré dans notre Association aux premières heures de sa fondation, Léon Jagot devait y rester fidèle jusqu'à sa mort. Il ne manquait aucune de nos réunions, s'intéressait à tous nos travaux, nous aidait de ses conseils et de son expérience. Il se plaisait à venir parmi nous passer dans l'intimité, au milieu de camarades qui l'aimaient, quelques instants dérobés aux soucis d'une profession absorbante entre toutes, où il se donnait tout entier.

Appelé à la présidence dès 1889, il s'acquitta de ses fonctions à l'extrême satisfactions de tous ses camarades. Au banquet qui, chaque année, nous réunit après l'assemblée générale, il nous exprimait, non sans quelque émotion, sa joie de constater que, si nous étions, sur bien des points, différents les uns des autres, le même esprit de tolérance et de libéralisme nous animait tous.

En développant ces idées qui lui étaient chères, qui devaient le guider pendant toute sa vie et qu'il ne devait jamais cesser de mettre en pratique, Léon Jagot ne pouvait faire un meilleur éloge de nos Associations et de l'enseignement universitaire.

Il ne manquait jamais, en effet, chaque fois qu'il en trouvait l'occasion, de reporter sur les maîtres qui l'avaient élevé, qui avaient formé son caractère et mûri sa raison, le mérite d'avoir développé ses qualités natives de cœur et d'esprit : sa franchise son enjouement, son aménité angevines.

Il leur en gardait une vive reconnaissance et aimait à rappeler leur souvenir dans notre salle de réunions, au Lycée, où tant de liens le retenaient encore et où l'âme des choses lui parlait de ses jeunes années.

Cet homme aimable avait conservé de ses études classiques le culte de l'antiquité, qui doit rester, ne cessait-il de répéter, la meilleure école de la jeunesse, parce qu'elle est l'école de l'humanité.

Et je suis certain qu'une de ses plus grandes peines en nous quittant si vite a été de ne pouvoir consacrer les années de repos auxquelles il pouvait espérer avoir droit, après une carrière bien remplie, aux études qu'il affectionnait et aux jouissances intellectuelles qui ne laissent aucune déception et eussent été le charme de sa vieillesse.

Mais Léon Jagot avait l'esprit d'un sage et l'âme d'un philosophe. Lorsqu'il comprit que son heure était venue, c'est sans crainte qu'il vit la mort approcher de son lit de douleurs. Sa bonté, son égalité d'humeur, la douceur de son caractère, toutes ces qualités qui lui aidaient à conquérir la confiance et l'affectiou de ses malades devaient lui faire supporter avec courage, patience et résignation, les souffrances d'une longue agonie. S'il est toutefois possible d'apporter des paroles de consolation à ceux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui le pleurent aujourd'hui, les siens qu'il aimait tant, ses nombreux amis trouveront quelque adoucissement à leur chagrin dans l'unanimité des regrets exprimés sur la tombe du bon camarade de l'honnête homme, de l'excellent citoyen que fut le docteur, Jagot.

Vivement affligés par la perte de leur ancien Président, dont ils conserveront fidèlement la mémoire, ses anciens camarades du Lycée David d'Angers lui adressent leur suprême hommage et un dernier adieu.

Discours de M. le Docteur André Martin
au nom des Colonies de vacances

Mesdames,
Messieurs,

Devant une tombe à peine fermée, je suis appelé, une fois encore, au douloureux devoir de prendre la parole au nom de l'œuvre des « Colonies de vacances ».

En quelques années, cette œuvre a été cruellement éprouvée. Après le vénéré pasteur Audra qui, avec le Cercle angevin de la Ligue de l'enseignement, en a eu la généreuse initiative, après la femme de haut cœur et de grand bien qui en assuma la direction et sut lui donner un admirable essor, après sa trésorière zélée et vigilante, voici qu'elle perd le docteur Léon Jagot son président, son chef bien-aimé, en qui s'incarnait son agissante vitalité.

Des voix éloquentes ont loué justement le médecin, l'hygiéniste, le professeur, l'homme politique. Tous les actes de sa vie professionnelle ou publique ont mis en lumière les brillantes qualités d'un large et souple esprit, toujours ouvert aux idées neuves et belles ; mais, dans aucun champ d'action, M. Jagot n'a dépensé, comme à l'œuvre des Colonies de Vacances, les trésors de son cœur. Vous savez combien simple il était en ses manières et son langage : combien pour tous il était affable et accueillant. Bon sans faiblesse, bienveillant sans effort, il s'intéressait au bonheur de ses semblables, mais par-dessus tous il aimait les humbles, les faibles, les déshérités de la vie. Envoyer à la verte prairie ou au rivage ensoleillé de l'Océan de pauvres enfants étiolés par la misère et la maladie, ce n'est pas seulement leur infuser un peu de force et de santé, c'est aussi leur donner un peu de vie heureuse, c'est leur mettre au cœur une grande joie. Voici la raison de son ardeur passionnée pour l'accomplissement d'une tâche souvent lourde.

Quelques semaines avant leur envoi en vacances, les enfants sont soumis à un examen médical. Notre ami s'arrachait à ses multiples occupations pour prendre une large part de cette opé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ration. Gai, souriant, il les visitait avec son grand savoir, sa vaste expérience et aussi sa bonhomie familière et son humeur toujours aimable. Ces enfants, ces mères, il les connaissait tous : il en avait vu naître un grand nombre. Avec sa prodigieuse mémoire, à chacun il donnait son nom et, par ses interpellations joviales ou affectueuses, il savait dérider les plus moroses, les plus craintifs. Les timides, les tristes se sentaient à l'aise et en confiance avec cet homme qui, de sa voix ferme et enjouée, connaissait si bien l'art d'être grand-père.

Le jour du départ, aux côtés d'une compagne dévouée, sa fidèle collaboratrice, auprès des femmes distinguées qui le secondaient de leur intelligente activité, le docteur Jagot assistait, heureux et satisfait, à la joyeuse agitation de cette jeunesse. Cette année, du lit où il a vécu de nombreuses semaines angoissées et pénibles, il n'a pu voir ses chers « petits colons » ; mais sa pensée, toujours en éveil pour tout ce qui lui tenait au cœur, les a accompagnés de ses vœux. A la date voulue, les enfants sont partis, mais leur joie coutumière s'est embrumée de mélancolie, quelque chose leur manquait : le geste cordial qui, d'habitude, les mettait en route.

Aujourd'hui, enfants et parents pleurent avec nous celui qui fut leur bienfaiteur et leur ami ; ils mêlent leur douleur à la nôtre. Je ne sais pas dire tout ce qu'ils pensent, tout ce qu'ils ressentent. Je ne puis apporter de leurs regrets, de leur affliction, qu'une expression incomplète, mais je le fais de tout cœur, comme j'apporte leur suprême adieu, profondément reconnaissant, sincèrement ému.

***

Le samedi 18 octobre ont eu lieu, à l'église Saint-Antoine d'Angers, les obsèques de M. Adrien-Victor Augier, conseiller honoraire à la Cour d'Appel d'Angers.

Le deuil était conduit par M. le Dr Adrien Augier, son fils, MM. Charles Beau, le Dr O. Couffon, ses gendres, et plusieurs membres de sa famille.

M. le Président Cournot, tous les membres de la Cour, du Parquet général, les greffiers et les huissiers de la Cour, en robe, précédaient le deuil.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Lefèvre et Demangeat, conseillers à la Cour, Devise, substitut du Procureur général, et le Dr Legludic, directeur honoraire de l'École de Médecine.

Parmi les couronnes, on remarquait celle offerte par la Cour d'Appel d'Angers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans l'assistance se trouvaient la plupart des membres de la magistrature et du barreau, un grand nombre d'avoués, de notaires, de fonctionnaires et d'amis du défunt.

Après la cérémonie religieuse, le corps a été conduit à la gare Saint-Laud, pour être transporté à Cherbourg où a eu lieu l'inhumation.

La carrière de M. le conseiller Augier fut des mieux remplies. Il avait été nommé, en 1884, juge suppléant à Rambouillet; en 1886, juge au Tribunal civil de Coulommiers; en 1894, juge au Tribunal civil de Chartres; en 1897, juge au Tribunal de Reims. Enfin, en 1900, il avait été promu conseiller à la Cour d'Appel d'Angers. Atteint par la limite d'âge il venait d'être nommé conseiller honoraire.

A l'audience de rentrée, le 2 octobre dernier, M. l'avocat général Sergent-Alleaume, parlant du regretté défunt, s'était exprimé en ces termes :

La joie bien vive que m'a procurée la nomination au siège qu'il désirait le plus obtenir de M. Demangeat, que tous ici nous sommes heureux de conserver parmi nous, ne me fait pas oublier son prédécesseur, atteint par l'inexorable limite d'âge et qui nous reste du moins attaché par les liens de l'honorariat : d'autant que M. le conseiller Augier avait vite conquis ma sympathie par la bonté familière et cordiale qu'il me témoigna dès mon arrivée à la Cour et dont je lui exprime toute ma reconnaissance.

Son existence de fonctionnaire a commencé sous le beau ciel de Provence pour se terminer au pays des fleurs.

M. Augier, qui s'était tout d'abord orienté vers le commissariat de marine, était en effet, depuis plusieurs années à Toulon, lorsqu'il se décida à entrer dans la magistrature.

Après avoir été juge suppléant à Rambouillet, puis juge d'instruction à Coulommiers, à Chartres et à Reims, où il s'est fait distinguer par sa sagacité, par ses qualités d'ordre et de méthode et le soin particulier qu'il apportait aux informations qui lui étaient confiées, il fut nommé conseiller à votre Cour et sut occuper son poste avec honneur jusqu'a sa mise à la retraite.

Nature affable, caractère loyal, il a laissé partout après lui la réputation d'un magistrat intelligent et consciencieux, remplissant ses fonctions avec zèle et animé d'un remarquable esprit de justice

Non seulement M. le Conseiller Augier fut un magistrat distingué, un homme aimable et courtois, mais, ce que beau-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

coup ignoraient, c'était sa grande érudition, servie par une mémoire prodigieuse.

Durant de nombreuses années il avait consacré ses loisirs et une partie de sa fortune à rééditer l'ouvrage capital de l'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*. Cette édition parut chez Féchoz, en 1883, en 4 vol. in-8°. Il avait apporté tous ses soins à la conduite de cette réimpression, se reportant aux sources indiquées par l'abbé Lebeuf, aussi souvent qu'il lui fut possible. Pour arriver à ce résultat et faciliter dans la mesure du possible ses recherches, il réunit, et cela parfois au poids de l'or, un ensemble remarquable d'ouvrages sur Paris. Sa bibliothèque jouissait d'une grande réputation parmi les amis de Paris.

Mais ce qui lui prit le plus de temps, puisqu'il y consacra plus de dix ans de travail, ce fut la table analytique de l'*Histoire de Paris*, table de 548 pages in-8°, éditée chez Féchoz, en 1893 et qui forme le tome VI de la réédition. Pour ce travail, étant juge au tribunal de Coulommiers, il s'adjoignit un collaborateur payé, M. Fernand Bournon, archiviste paléographe, qui, sur ses indications, faisait les recherches nécessaires dans les dépôts de la capitale.

Le collaborateur ne tarda pas à éclipser le véritable auteur et bientôt l'on considéra l'édition de l'abbé Lebeuf comme l'œuvre de Bournon. Il n'en est rien cependant et Bournon lui-même, dans la préface de ses rectifications et additions à l'abbé Lebeuf, parue en 1890, indique que l'édition de 1883 est due uniquement à M. Augier, « qui a si soigneusement conduit la réimpression de la nouvelle édition »; quant à sa part à lui Bournon, il la mentionne en ces termes : « J'ai, avec lui (M. Augier), préparé la table analytique dont la publication se poursuit en ce moment ».

Il ne saurait donc y avoir aucun doute à cet égard et nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour rendre à M. le conseiller Augier l'honneur d'avoir réédité à lui seul et à ses frais cet important ouvrage.

Son œuvre terminée, M. Augier n'en continuait pas moins ses recherches historiques. Bibliophile passionné, il avait su réunir une bibliothèque historique et archéologique considérable. Chargé, en outre, par ses collègues de la Cour, de mettre en ordre le dépôt des périodiques imprimés à Angers,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il avait apporté une grande activité à combler les lacunes qui existaient dans les séries et les éditeurs angevins se rappelleront longtemps cet homme affable mais tenace qui les honorait de fréquentes visites et auquel ils étaient heureux de donner, autant qu'ils le pouvaient, satisfaction pour le plus grand bien de la bibliothèque du Palais qu'il aimait presque autant que la sienne.

X***.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A travers les Livres et les Revues

MM. Louis Halphen et René Poupardin viennent de faire paraître à la librairie A. Picard, dans la « Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire », les *Chroniques des Comtes d'Anjou et des Seigneurs d'Amboise* [1].

Pour faire connaître aux Angevins le but que se sont proposé les éditeurs de ces textes, qui présentent un intérêt capital pour l'histoire de notre province, je n'ai qu'à transcrire la première page de l'*Introduction* qui sert de préface à l'ouvrage.

« Bien que les chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise soient au nombre des plus importantes pour l'histoire de la France féodale au temps des premiers Capétiens, il n'en a pas encore été donné d'édition satisfaisante. La *Chronique des comtes d'Anjou* (*Gesta consulum Andegavorum*), n'a même jamais été publiée dans sa forme primitive. Cette lacune est d'autant plus sensible que la critique de ces textes est particulièrement compliquée et délicate. La nécessité s'imposait donc d'en donner une édition nouvelle, reposant sur un classement méthodique des manuscrits et des rédactions C'est ce que nous avons tenté de faire ici.

« Au groupe des chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise, tel qu'il se présente dans les plus anciens manuscrits (*Liber de compositione castri Ambaziæ*,

[1] Un volume in-8° de xcv-316 pages.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gesta consulum Andegavorum, *Gesta Ambaziensium dominorum*), nous avons joint l'*Histoire de Geoffroi le Bel*, par Jean de Marmoutier, le fragment de chronique attribué — avec raison, semble-t-il — à Foulque le Réchin, le *De Senesaclcia Franciæ* et quelques généalogies des comtes d'Anjou dressées aux XIe et XIIe siècles dans le monastère de Saint-Aubin d'Angers. Soit par leur nature, soit par leur provenance, ces textes nous ont paru devoir être rapprochés des précédents.

« La matière de notre recueil est, par suite, à peu près la même que celle des *Chroniques des comtes d'Anjou*, publiées en 1856 par Marchegay et Salmon. Toutefois, nous avons éliminé : 1° Un catalogue des comtes d'Anjou, composé au XIIIe siècle et dénué d'intérêt, que Marchegay et Salmon (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 371-372), ont tiré, sans l'indiquer d'ailleurs, de certains manuscrits de la *Grande Chronique de Tours* ; 2° Un poème sur Geoffroi le Bel, par Etienne de Rouen (*Ibid.*, p. 311-315), qu'on trouvera, avec les autres œuvres du moine normand, dans Howlett, *Chronicles of the reigns of Stephen, Henry II and Richard I*, t. II, p. 772 : 3° des fragments que les précédents éditeurs (*Ibid.*, p. 319-347), ont intitulé à tort : *Historia comitum Andegavensium auctore Thoma Pactio Lochensi priore* et qui sont de simples extraits des *Abbreviationes chronicarum* et des *Imagines historiarum* compilées par Raoul *de Diceto*. Il était inutile de réimprimer ces documents encore une fois. Par contre, nous avons cru bon, pour la commodité des historiens, de reproduire en appendice le fragment de chronique angevine des années 1151-1223, publié par Marchegay et Salmon, sous le titre de : *Fragmentum historiæ brevis comitum Andegavensium*.

Jean de l'Espine, moraliste et théologien (1505 ? - 1597) ; *sa vie, son œuvre, ses idées* [1], tel est le titre d'une étude tout à fait remarquable, que vient de publier notre jeune et savant compatriote, M. Louis Hogu. Ce travail, qui forme le 203e volume de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, mérite mieux qu'une simple mention dans la Chronique de

[1] Paris, H. Champion. Un vol. grand in-8°, de VIII-184 pages, avec un portrait. — Prix : 4 fr. 50 ; franco : 4 fr. 75.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la Revue et j'espère bien qu'il fera l'objet d'un compte rendu détaillé. En attendant, je veux signaler l'ouvrage à nos lecteurs, non comme un livre ordinaire, qui compléterait la notice consacrée par Célestin Port à l'ancien prieur des Augustins d'Angers, devenu l'un des principaux ministres de l'Église Réformée, mais comme une œuvre de grande valeur, où, dans un style sobre et élégant, M. Louis Hogu a su fixer définitivement la physionomie intellectuelle, littéraire et morale d'un angevin, dont les opuscules étaient à peu près complètement ignorés du public.

Le pittoresque patois de notre Anjou, que les érudits et les amateurs de folklore peuvent étudier désormais dans les livres de MM. Verrier, Onillon, Fraysse et Cormeau, vient d'inspirer une œuvre nouvelle, pleine de vie, d'entrain et de belle humeur : les *Rimiaux d'Anjou*, de M. Marc Leclerc [1].

L'ouvrage de Marc Leclerc est un recueil de rimes rustiques, de poésies à dire et à chanter, où le parler de nos paysans, qui abonde en gais propos, revit vraiment, avec ses saillies plaisantes, sa bonhomie malicieuse et sa verve gauloise. Quelques-unes des pièces dont il se compose sont déjà devenues populaires, telles « Les Coëffes s'en vont » et « Ma vieille Ormoère ». Nos lecteurs les connaissent sans doute et par ces fragments peuvent juger de l'œuvre tout entière, qui n'est ni d'une valeur moindre ni d'un charme moins prenant.

Pour enrichir ce qu'il appelle avec raison son « bouquet », M. Marc Leclerc « y a joint, gerbes et fleurs de terroir, de courts portraits écrits des amis, tous régionalistes fervents, et Angevins pour la plupart à qui furent dédiées les pièces de ce recueil, au fur et à mesure de leur parution ».

L'auteur a voulu « habiller » lui-même son livre. Il l'a orné d'une jolie couverture en couleurs et de vignettes qui représentent les oiseaux de nos jardins, les fleurs et les fruits de nos champs, les paysages et les monuments les plus remarquables de notre province.

Un ouvrage comme celui-ci est assuré du plus grand et du plus légitime succès.

[1] Angers, G. Grassin ; Paris, Lechevalier. Un vol. in-12 de 260 pages illustré par l'auteur ; prix : 4 fr. ; franco 4 fr. 20.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'Histrianon [1], de notre compatriote, M. Paul Sonniés, est un livre joyeux. L'auteur s'est plu à en ciseler la prose. A la variété, à l'originalité des récits s'ajoute la haute fantaisie de très actuels personnages. C'est Loustalot, l'étonnant directeur de l'Histrianon, Barbazan, neveu du grand Tartarin, Labranche, le faux bon juge, et toute la cohorte ridicule de nos modernes protecteurs de l'Assassinat.

L'Assassinat triomphant; ses victimes, ses procédés, ses risques, l'abdication des honnêtes gens, par M. Vital Mareille [2]. — Parmi les chapitres variés de ce livre, l'un d'eux expose les procédés employés par les apaches et les hommes de proie pour s'emparer des biens et de la vie d'autrui. L'énumération des divers dangers d'assassinat auxquels nous sommes perpétuellement en butte est une excellente leçon pour nous mettre en garde et nous apprendre à sauvegarder notre propre vie.

Avec de multiples anecdotes et des documents précis, présentés par un syle alerte et plein d'humour, l'auteur passe en revue ce qu'il appelle les méthodes perfectionnées, c'est-à-dire les formes modernes de l'assassinat : l'hypnotisme, les maladies provoquées, l'empoisonnement par les bouillons de culture et les virus microbiens, l'euthanasie par les narcotiques, l'assassinat humanitaire des incurables ou des individus dangereux, les crimes des foules, l'art de provoquer les émeutes sanglantes, les attentats anarchistes et la chimie redoutable des explosifs...

En passant, il analyse avec un sens aigu des réalités l'éducation des enfants, la crise de l'apprentissage, la désorganisation de la famille et aussi les défaillances de la *morale moderne* qui devient tous les jours encore plus dangereuse pour l'ordre social que la plus dangereuse des pyrotechnies.

En face du danger qu'il signale, l'auteur, qui est un homme d'affaires et un avocat expérimenté, montre les efforts impuissants de la *Justice* : une police mal instruite et qui ter-

[1] Paris, P. Ollendorff, 50, Chaussée-d'Antin. Un vol. in-12, de 298 p. — Prix : 3 fr. 50.

[2] Paris, Société française d'Imprimerie et de Librairie, ancienne Librairie Lecène, Oudin et Cie, 15, rue de Cluny. Un vol. in-18 jésus. — Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

giverse ; des magistrats improvisés et surchargés de besogne ; des châtiments édulcorés qui n'intimident plus personne. Si nous manquons d'énergie et si nous abdiquons en face du grave danger qui nous menace, notre époque va devenir incessamment l'âge d'or de l'assassinat.

Voulez-vous passer un moment agréable de philosophie ironique et narquoise ?

Voulez-vous défendre efficacement votre vie, éviter d'être assassiné dans votre lit, dans votre bureau, à table, en promenade, en chemin de fer ?

Voulez-vous connaître la Justice de votre pays, avec ses lacunes et ses faiblesses ?

Voulez-vous réagir contre l'abdication universelle, faire œuvre patriotique et utile en répandant des idées de santé et d'énergie.

Lisez l'*Assassinat triomphant* : prêtez-le à vos amis : c'est non seulement un livre à lire, mais aussi un ouvrage à méditer.

En présentant au public son nouvel ouvrage, *Les Bons Remèdes*[1], M. Fleury de la Roche prétend, à bon droit, avoir comblé une lacune.

Certes, il existe déjà de nombreux traités de médecine usuelle. Mais la plupart sont bourrés de descriptions techniques et de termes scientifiques, pour beaucoup incompréhensibles. D'autres n'ont pour objet que de favoriser la vente de spécialités pharmaceutiques. D'autres enfin préconisent les dangereuses et ridicules pratiques de l'empirisme.

Le but visé par l'auteur des *Bons remèdes* est le suivant : Permettre à chacun : 1° de discerner les affections graves des simples indispositions ; 2° de prodiguer aux malades les premiers soins que réclame leur état; 3° d'opposer à une foule de maux — à ces malaises que trop souvent on laisse s'aggraver en les négligeant — des traitements simples, rationnels et sans danger.

[1] Un fort volume in-12 de 450 pages ; Paris, H. Gautier, 55, quai des Grands-Augustins ; envoi franco ; 5 fr. — Cet ouvrage se trouve à Angers chez les principaux libraires, notamment chez MM. Grassin, Bouchez, Sireaudeau et Hogu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le plan de l'ouvrage est celui du dictionnaire, complété par des *articles de groupement* indiquant les maladies générales auxquelles peut se lier un mal particulier. Un exemple rendra ceci plus clair. Vous souffrez de *névralgies*. Vous ouvrez les *Bons Remèdes* à ce mot, et vous y trouvez l'indication de spécifiques qui vous libéreront de votre douleur ; mais vous y trouvez aussi ceci : CAUSES : *anémie*, *arthritisme*, *froid*, *goutte*, *carie dentaire*, *vers intestinaux*. En vous reportant à ces mots, vous serez à même d'adopter le traitement, le régime, l'hygiène propres à empêcher le retour des douleurs.

Les *Bons Remèdes* sont un de ces livres précieux qui devraient se trouver à tous les foyers. Ils rendent au centuple, en services, le prix qu'ils coûtent.

Cette chronique était déjà sous presse lorsque j'ai reçu le beau livre : *Angers à travers les Ages*, que M. l'abbé Guéry vient de distribuer aux souscripteurs. Je veux, sans plus tarder, signaler l'intérêt que présentent les « belles images » que l'auteur a recueillies avec persévérance et présentées avec art et je souhaite à son ouvrage tout le grand succès qu'il mérite.

Ch. U.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. G. Grassin. — 12-13.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VIEUX COMPTES BRETONS

Une Procédure criminelle en l'an 1500

En 1482, messire Falco de Sinibaldi [1], protonotaire apostolique et prieur de l'Abbaye-sous-Dol, résignait son bénéfice en faveur de Louis du Bellay, abbé de Saint-Florent de Saumur, moyennant le paiement d'une somme de 300 florins. Le nouveau titulaire, neveu de Jean du Bellay, évêque de Poitiers, était de ceux auxquels une illustre naissance réserve presque dès le berceau les faveurs qui échappent le plus souvent au mérite [2]. A l'âge de seize ans il jouissait par privilège pontifical du droit de prétendre à une cure avec licence d'en adjoindre plusieurs autres [3] quand il aurait atteint l'âge canonique. Cet avantage fort répandu à cette époque lui fut encore confirmé [4] par le pape Sixte IV et il prit rang dès lors parmi ces prélats grands seigneurs dont la foi religieuse, fortifiée par la

[1] Archives départementales de Maine-et-Loire, H. 3333.

[2] La constatation de ce privilège si répandu trouve une formule assez plaisante en son exactitude au commencement du XVIIe siècle : « Il ne m'en chaut, dit une jeune femme, que nous ayons guerre ou paix; mes enfans ont des bénéfices dès l'instant de leur conception et mesme devant que l'embrion soit formé ». *Les Caquets de l'accouchée*, p. 57 et 58, éd. Jannet-Picard.

[3] Archives départementales de Maine-et-Loire, H. 1924.

[4] *Ibid.*, H. 1924.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

possession des biens de ce monde, ne s'embarrassait point de vains scrupules pour étaler au grand jour les abus de la commende. Depuis longtemps, il est vrai, la pratique de la non résidence, suite naturelle du cumul des bénéfices, avait cessé de passer pour un acte repréhensible et était entrée dans les mœurs. Aussi le duc de Bretagne, François II, levant les difficultés suscitées par l'origine angevine de Louis du Bellay, lui accordait-il [1], le 10 février 1483, l'autorisation d'opérer « l'union du prieuré de Nostre-Dame hors les murs de sa ville de Dol pour le temps qu'il aura le régime et administracion de l'abbaye (de Saint-Florent) seulement ». Déjà bénéficier de nombreux biens ecclésiastiques [2] l'abbé ne pouvait surveiller en personne l'exploitation de ses domaines; il confia donc la gestion du prieuré de Dol à Jean Cuquemelle et un peu plus tard à Gilles le Sellier et à Olivier Regnault, tous deux titulaires successifs du prieuré de Céaux, les désignant par procuration comme ses *vicaires* et *receveurs*.

C'était un fief d'importance que le prieuré connu sous le nom de l'Abbaye-sous-Dol ou plus simplement de l'Abbaye [3], vocable qui rappelait aux quatre obédienciers, établis en ce lieu éloigné de l'Anjou, le souvenir de leur abbaye-mère de Saint-Florent. Fondé en 1078 par Jean de Dol, seigneur de Combour [4], à la suite de récentes donations, il

[1] C'était une faveur spéciale, car Louis du Bellay, étant originaire de l'Anjou, ne pouvait « accepter, prandre , ne avoir bénéfice » dans le duché de Bretagne sans « le congié et licence » du duc. Cf. H. 3351; lettre de François II à l'abbé de Saint-Florent, 7 octobre 1473.

[2] Entre autres bénéfices peu éloignés de Dol il possédait le prieuré de la Madeleine-de-Céaux, au diocèse d'Avranches; il le résigna en 1485 au profit de Gilles le Sellier. Cf. H. 3293.

[3] On le trouve encore désigné sous le nom de prieuré de Notre-Dame près Dol ou de Saint-Florent près Dol.

[4] Voir notamment dans le *Livre Blanc*, fol. 83 r° et v°, Arch. dép. de Maine-et-Loire, H. 3713, la charte du comte Alain Fergent, autorisant la cession aux religieux de Saint-Florent de l'église de Dol,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'avait cessé de prospérer et d'étendre ses limites. A la fin du xve siècle le revenu s'élevait à 500 livres tournois nets de toutes charges concernant le service religieux, l'entretien des bâtiments et celui des moines, qui incombaient au prieur ou à son fermier[1]. Les livres de compte[2] mentionnant le détail des travaux entrepris pour la restauration des différents édifices et consignant les dépenses les plus variées établissent la constitution du domaine à cette époque. Indépendamment de la métairie de Mabouet, la plus ancienne de ses possessions, le prieuré comprenait église, cimetière, logis prioral avec jardins, grange dîmeresse, moulin à vent, moulin à eau précédé d'un étang; de plus, les petites constructions attestant la noblesse de la seigneurie : le colombier, le pressoir et le four, tous deux banaux, et l'auditoire où s'exerçait la juridiction seigneuriale. A ce domaine d'un seul tenant se rattachaient de nombreux biens disséminés dans diverses paroisses : Mont-Dol, Pleine-Fougères, la Fresnaie, Rozlandrieuc, Céaux, Combour, Lanrigan, sans compter certains fiefs enclavés dans le territoire de justices étrangères comme celui de la Haye-Pleuboc et surtout celui de la Gentière. Lorsque le traité passé entre l'évêque de Dol Jean-François de Chamillard et l'abbé de Saint-Florent François d'Anglure de Bourlemont entraîna la suppression du prieuré et consomma en 1699 l'union du temporel au séminaire de Dol[3], le revenu s'évaluait au chiffre respectable de 4.300 livres.

Les Archives de Maine-et-Loire conservent encore

élevée par les soins de Jean de Dol en « l'honneur de la Sainte Trinité et en mémoire de la Vierge et de saint Florent » (14 juillet 1486); — Dom Huynes, *Histoire manuscrite de Saint-Florent*, f° 89, conservée aux Arch. dép. de M.-et-L.; — Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes*, II, p. 459-460.

[1] Cf. Arch. dép. de M.-et-L., H. 3346.

[2] *Ibid.*, H. 3340, 3342 et 3343.

[3] *Ibid.*, H. 3348.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelques faibles débris des registres et des papiers qui constituaient l'ancien fonds de cet important bénéfice. Sauf quelques anciennes chartes de fondations appartenant aux XIIe et XIIIe siècles, les documents les plus nombreux et les plus attachants se rapportent à la fin du XVe siècle. Certains d'entre eux, nourris de détails relatifs aux dépenses de la vie courante, rappellent par leur précision nos tableaux de mercuriales [1]. Les prix d'achat de nombreuses denrées, les taux des salaires voisinent avec les mentions de frais extraordinaires transcrites aux jours de l'échéance des paiements. Voici paraître, par exemple, le vin d'Anjou : c'est celui des riants coteaux qui, s'échelonnant de Brézé à Saint-Cyr et Bagneux, viennent mourir aux bords de la Loire au-dessus de Saumur et de Saint-Florent. Grâce à la réclame que lui font les moines [2], grâce à leurs établissements, qui jalonnent comme autant de relais les routes ouvertes dans la direction de la Manche, il a pénétré au cœur de la Bretagne. Il lutte avantageusement [3] contre le cidre et, lorsqu'il s'agit de recevoir au prieuré un hôte de marque comme « Monsieur de Beaufort, capitaine de Dol », ou « des gens d'armes de la compagnie de monsieur de Châteauneuf », c'est à lui que revient l'honneur de régaler les invités. Il triomphe à l'occasion de circonstances solennelles dont il fixe même le souvenir. Sans lui, saurions-nous que la ville de Dol voyait, le 26 août 1486, se presser dans ses murs une multitude de

[1] Cf. Arch. dép. de M.-et-L., H. 3342 et 3343.

[2] Tout en attribuant aux religieux de Saint-Florent établis dans le Maine et dans la Bretagne une influence considérable sur la vente des vins d'Anjou, nous ne méconnaissons pas le crédit dont jouissaient par eux-mêmes ces derniers. Ces vins descendaient la Loire jusqu'à Ancenis et à Nantes où les négociants les prenaient pour les vendre en gros ou en détail. La ville de Rennes en consommait à elle seule une grande quantité. Voir à ce sujet Ant. Dupuy, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, Paris, 1880, 2 vol. in-8, t. II, p. 343.

[3] Cf. Arch. dép., H. 3342, fol. 12 « pour une pinte (1 litre douze cent.) de vin d'Angeou... 10 deniers ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

spectateurs avides de suivre pendant quatre grandes journées les péripéties du drame de la Vengeance? Ce mystère, œuvre d'un inconnu [1], appelé à dérouler aux yeux d'un public passionné les scènes de la Vengeance de Notre-Seigneur et de la destruction de Jérusalem, qui consommait la ruine du peuple juif, ne comprenait pas moins de 22.000 vers. Reproduisant sans doute le mystère joué avec un grand retentissement à Metz en 1437, il étalait une somptueuse mise en scène; plus de deux cents acteurs ou figurants prenaient part à l'action ou la soutenaient eur présence. Aussi la plus belle société de la région se pressait-elle à cette fête : MM. de la Hirlaie, de Châteauneuf, de Hac, Mme de la Courbonnaie et d'autres demoiselles, tous bons voisins de la communauté de l'Abbaye, s'étaient donné rendez-vous à Dol [2]. Le vicaire de l'abbé du Bellay, Gilles le Sellier, n'avait eu garde de se désintéresser d'un évènement aussi rare; il en avait préparé le succès dans la mesure de ses moyens et contribué de ses deniers à la construction de l' « échafaud », qui dominait l'amphithéâtre [3] destiné au

[1] Il ne s'agit pas ici de l'œuvre d'Eustache Mercadé, prieur de l'abbaye de Ham, qui vivait dans la première moitié du xve siècle et qui écrivit une *Passion* et une *Vengeance de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, mais plus vraisemblablement d'une autre *Vengeance* dont la première édition fut imprimée en 1491 par Antoine Vérard sous le titre de *Vengeance de Notre-Seigneur par personnages... à l'honneur et à la louange de N.-S. Jésuchrist et de la court du Paradis.* Plus longue que la précédente, elle pourrait bien être celle qui fut représentée à Metz dès 1437, car elle se divisait également en quatre journées. C'est sans preuve concluante que C. Port (*Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers*, p. 343) l'a attribuée au médecin Jean Michel. Cf. Petit de Julleville, *Les Mystères*, Paris, 1880, t. II, p. 415-418.

[2] Arch. dép. de M.-et-L., H. 3343.

[3] L'échafaud ou « chauffault » désignait tantôt la scène, tantôt l'amphithéâtre et les loges. Ici le contexte (voir p. 317, n. 2) semble bien indiquer l'estrade ou loges réservées aux officiers municipaux ou aux notables comme dans ce passage emprunté au relevé des dépenses occasionnées par la représentation du mystère de la Passion dû à

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

public, afin, il est vrai, de s'y réserver une loge ou du moins une place de choix. En homme avisé et qui connaît les usages [1], il s'efforça de rendre moins sensible la fatigue imposée par les longueurs du drame et de donner un aliment aux propos échangés au cours des entr'actes : c'est pourquoi pendant trois jours sa prévenance eut recours aux bons offices du vin d'Anjou. Et son livre de compte [2] rappelle avec exactitude que chaque pot correspondait à une valeur de deux sous, valeur représentant environ 1 fr. 90 de notre monnaie.

A côté du vin d'Anjou le cidre fait moins bonne figure; il vaut 50 sous la pipe — c'est-à-dire les 480 litres — comme le petit vin breton. La livre de beurre est estimée 6 deniers. Relevons encore quelques chiffres parmi les mentions les plus diverses inscrites dans ces comptes : la journée d'un charpentier se paie 20 deniers (environ 2 fr. 30), celle d'un homme de peine, employé « à porter et piller pommes » pour faire du cidre, 18 deniers (environ 2 francs). Le receveur ou vicaire de l'abbé se fait-il confectionner une robe

Jean Michel et joué à Angers le 21 août 1486 et jours suivants : « à Jacquet Perse, menuysier 60 sols tournois pour avoir planchéé et clous d'essil (clos de planches) *les troys estaiges du chauffault* de Messeigneurs les maires et eschevins ». Voir C. Port, *Inv. analyt. des arch. anc. de la mairie d'Angers*, p. 352, et P. de Julleville, *Les Mystères*, I, p. 403.

[1] Pour la distribution du vin pendant le jeu des mystères voir C. Port, *op. cit.*, p. 350.

[2] Arch. dép. de M.-et-L., H. 3343, fos 26 et 27. Voici les mentions relatives à ce curieux événement : « Sabmedy (26 août 1486), pour ayder à faire ung chauffault pour les mistères de la Vengeance, qui (fut) personaigée à Doul, affin d'y estre logé... 5 sols. »

« Dimanche ensuyvant, estant aud. mistère en la compeignie de madamme de la Courbonnaye et aultres, en vin... 6 s. »

« Mardy ensuyvant, pour la sourvenue de plusieurs seigneurs et damoiselles pour cause dudit mistère, en vin deux potz; pour ce... 4 s. »

« Mercredy ensuyvant, pour ung pot de vin pour porter au chauffault... 2 s. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de gris de trois aunes, chaque aune lui revient à 24 sous, 2 deniers. Commande-t-il un pourpoint de futaine noire pour son clerc, il lui en coûte 7 sous et 3 deniers « l'aulne ung uartier ». Lorsqu'il achète un cheval « fort et puissant » au fermier de Pleine-Fougères il débourse 10 écus, évalués à 29 sous 10 deniers l'un, représentant une somme de 13 livres 15 deniers [1].

Consultons l'état du personnel du prieuré, de ses agents et de ses serviteurs. Le receveur Gilles le Sellier, dressant le compte à rendre « des fruictz, levées et esmolumens » du bénéfice, a consigné sur un des derniers feuillets de son registre [2] le chiffre des gages versés entre leurs mains. Hélas ! les hommes de loi ne sont pas grassement rétribués et au salaire que touche Raoulet Bagot on sent bien que la cuisine jouit d'une particulière estime. Qu'on en juge d'ailleurs par le tableau des dépenses inscrites dans un ordre où la question de préséance ne joue assurément aucun rôle :

« Payé à dom Jehan Cuquemelle, vicaire de la cure, pour ses deux quartiers de Pasques et la saint Jehan, pour sa table à luy donnée de grâce espéciale en peccune, la somme de 13 livres 15 sols.

« Item à maistre Charles Paillève, seneschal, pour l'an de ce présent compte : 100 sols.

« Item, à Jehan Guibert, procureur : 50 sols.

« Item, à Charles Macé, clerc des papiers : 35 sols.

« Item, à Bonne Dupont, lavandière, pour la maison, pour l'an : 50 sols.

« Item, au barbier : 30 sols.

« Item, au petit coq, serviteur à la cuysine : 15 sols.

« Item, à Raoulet Bagot, cuysinier, pour son service

[1] Arch dép. de M.-et-L., H. 3342, fos 13, 14, 22, 29.

[2] Arch. dép. de M.-et-L., H. 3343, fo 63.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dempuys la myaoust jusques à présent, à par mois 10 sols : 102 sols, 6 deniers. »

N'enlevons pas à la magistrature du prieuré de Dol les avantages qui viennent accroître cette faible rétribution; n'oublions pas qu'ils y joignaient les profits des épices et ceux qu'ils retiraient de professions d'ordre privé. Son rôle moral n'en est pas moins très effacé. Si les gens de justice avaient charge d'appliquer *la coutume*, ils n'y gagnaient guère en considération. « Malgré la théorie juridique qui en fait des officiers publics, ils sont au point de vue social et dans l'opinion des justiciables les agents du fief, les domestiques du seigneur[1] ». Et cependant, à l'exemple de l'abbaye-mère, le prieuré de Dol possède le droit de haute justice; il entretient les trois personnages essentiels d'une cour seigneuriale : un sénéchal, ordinairement le seul juge dans les seigneuries bretonnes, un procureur fiscal et un greffier. N'importe; ils sont dans la main du maître, même quand leur expérience assume la responsabilité des affaires les plus délicates.

Or il en est qui sont hérissées de difficultés; il faut apporter pour les résoudre de la finesse et de la décision. A cet égard une singulière bonne fortune a voulu que le petit fonds de l'Abbaye-sous-Dol nous conservât un document précieux pour sa rareté et sa précision; il nous révèle, en effet, comment fonctionne la cour d'une seigneurie féodale[2] en matière criminelle, jusqu'où s'étendent ses attribu-

[1] A. Giffard, *Les Justices seigneuriales aux XVIIe et XVIIIe siècles* (1661-1791). Bibliothèque de la fondation Thiers, fasc. I. Paris, 1903, page 76.

[2] Il ne faut pas perdre de vue que le seigneur de fief, c'est-à-dire le prieur, est juge de ses vassaux « par la vertu du lien personnel qui l'unit à ces vassaux ». Cette remarque n'est pas inutile pour la suite du récit, notamment en ce qui regarde le fief de la Gentière. Cf. P. Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. II, p. 453.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tions, à quelles difficultés elle se heurte et de quels frais elle obère le budget du prieur représenté ici par l'abbé de Saint-Florent. Cette pièce [1], dont la rédaction remonte au début de l'année 1501, est un inventaire des frais causés par l'instruction d'un crime qui entraîna pour le coupable la peine capitale. Il rappelle assez exactement l'état des dépenses par article, qui accompagne de nos jours le dossier de toute information, et porte pour titre : « Mise et poursuyte d'un nommé Jehan Mesnil, larron et meurtrier exécuté par justice ». Dressé par frère Olivier Regnauld, prieur de Céaux, vicaire de Louis du Bellay pour le prieuré de l'Abbaye; il est approuvé et contresigné par G. Mauffras et R. Lebourdais, respectivement procureur et sénéchal du fief. Un écrit de cette nature ne peut livrer que des indications sèches et concises, peu susceptibles d'autoriser une reconstitution vivante de la procédure, de l'interrogatoire et de l'exécution. Certains historiens [2] se sont efforcés de brosser le tableau d'une audience aux XVIIe et XVIIIe siècles. Mais ici la couleur fait défaut et les personnages restent trop noyés dans l'ombre pour donner l'illusion même de la vie. L'absence des détails pittoresques se rachète toutefois par le nombre des renseignements curieux qui expliquent les démarches des gens de loi, nous les montrant aux prises avec les obstacles que suscite l'enchevêtrement des justices voisines [3] dont il convenait, dans ce cas exceptionnel sans doute, de ménager les susceptibilités.

[1] Arch. dép. de M.-et-L., H. 3341. Voir le texte de cette pièce transcrite in extenso à l'appendice.

[2] Voir notamment Combier, *Les justices seigneuriales du bailliage de Vermandois*, Paris, 1897.

[3] D'après les mémoires de M. Nointel à la fin du XVIIe siècle, Arch. Nat. KK. 1317, nulle province ne renfermait autant de petites juridictions et, d'après les rôles de répartition de la finance exigée de tous les propriétaires de justice en 1711, on comptait en Bretagne 282 seigneuries ecclésiastiques et 3623 justices laïques. Cf. Giffard, *Les justices seigneuriales en Bretagne*, p. 37-39.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 13 septembre de l'an 1500, la nouvelle d'un meurtre suivi de vol parvenait à la connaissance des officiers de justice du prieuré. Aussitôt ils se transportèrent à l'endroit du crime et, après avoir identifié le corps de la victime et constaté que les « coffres » enfoncés avaient été pillés, ils ouvrirent immédiatement une enquête qui se poursuivit durant quatre jours. Le 29 septembre, leur conviction établie, ils procédèrent en compagnie de quelques personnes à l'arrestation d'un « estager » de l'Abbaye-sous-Dol, nommé Jehan Mesnil, et le firent incarcérer. Toutefois les dénégations de l'inculpé, les soupçons qui planaient sur certains individus dont la complicité pouvait être mise en cause, entraînèrent des déplacements répétés; ils ne s'en affermirent que mieux dans leur première opinion.

Malheureusement la surveillance de Guillaume Tricault, désigné comme « chartrinnier » de Mesnil, s'étant ralentie, le prisonnier profita de l'état de délabrement dans lequel se trouvait son cachot, fit sauter les gonds de la porte déjà branlante et s'empressa de se mettre à l'abri du bras séculier en se réfugiant dans le cimetière de la paroisse Notre-Dame. Chaude alarme pour les juges ! Le cimetière passait pour un lieu d'asile inviolable au même titre que l'église et encore à la fin du moyen âge le droit de franchise, bien que parfois éludé, conservait sa force. Les exemples abondent de criminels échappant ainsi au châtiment qui les menaçait [1]. L'histoire de la province de Normandie en fournit pour le xve siècle nombre de cas; en Anjou, à la date de 1489, les registres de délibérations du Conseil de ville mentionnent une décision prise par la municipalité et le juge de la prévôté ordonnant l'ouverture d'une enquête [2] au sujet de l'évasion

[1] Cf. Ch. de Beaurepaire, *Essai sur l'asile religieux dans l'Empire romain et la Monarchie française*, dans Bibliothèque de l'École des Chartes, t. V, 3e série, année 1854, p. 165.

[2] Cf. Arch. municip. d'Angers, BB. 6, f° 46 r° : « information de ce que on vieult dire que la femme du grant Martin notamment et autres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hors d'Angers « d'ung compagnon crocheteur larron, lequel par longtemps a esté en franchise au-dedans de l'église des Carmes ». Le cimetière, considéré comme un des lieux saints adjacents aux églises, bénéficiait du même privilège; devenu dès le xe siècle lieu de refuge, il était pourvu de maisons où s'abritaient en temps de guerre les habitants menacés, qui y résidaient parfois après la cessation des hostilités; bien plus, en différents lieux il n'a été consacré que dans le but d'en faire un asile [1]. La fuite de Jean Mesnil jetait donc la magistrature du prieuré dans un grand embarras. N'osant prendre la responsabilité d'une initiative, qui lui semblait dangereuse, le procureur Mauffras « s'en alla sur ce prandre consultacion à Dol et assembla plusieurs gens de justice ». La délicate question examinée, discutée, il fut arrêté d'un commun accord « que le prinsonnier libérallement yssit de terre sainte ». Il s'agissait de faire connaître à l'intéressé l'intention bienveillante de la cour et surtout de gagner sa confiance en lui laissant entrevoir la liberté. Cette liberté lui fut accordée le jour même par les officiers en présence des gens de justice de Dol.

Le réfugié ne relevait pas du pouvoir ecclésiastique; mais celui-ci ne le livrait à la justice civile que si la mutilation et la mort lui étaient épargnées [2]. Cette condition affirmait le droit de l'Église en face du droit de l'État. Au xiiie et au xive siècle le coupable eût été, après son élargissement, conduit jusqu'aux limites du fief seigneurial avec injonction

alliez et complices passèrent de nuyt par entre les paulx (pieux formant estacade) de la basse cheisne et misdrent dehors de ceste ville ung compaignon crocheteur larron... »

[1] Voir notamment une charte d'Étienne, évêque de Rennes, notifiant que le cimetière de la chapelle Saint-Aubert, dépendance de l'abbaye de Marmoutier, n'avait été béni que pour servir de lieu d'asile « ad refugium tantum virorum, non ad sepulturam mortuorum ». (Biblioth. Nation., man. lat. 5441), citée par Ch. de Beaurepaire, *op. cit.*, p. 165.

[2] Cf. Ch. de Beaurepaire, p. 167.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ne plus reparaître sous peine d'être saisi et de subir le supplice. Tout autre fut en 1500 l'attitude des juges de l'Abbaye. Leur dépendance étroite des religieux ne réglait-elle pas leur action? Ici point de rivalité entre deux puissances. Leur autorité ne se confondait-elle pas avec celle du prieur? Toujours est-il que les magistrats semblent avoir trouvé dans la jurisprudence, sinon dans leur arsenal de procédure, une échappatoire, qui dénonce la plus insigne félonie. Mesnil, à peine sorti de « terre saincte », fut de nouveau appréhendé au corps et « o (avec) l'oppinion de la court remys en une aultre prinson [1] ». Ces jugeurs étaient d'habiles et complaisants casuistes; en affectant de rendre la liberté à leur homme, au lieu de le saisir dans le lieu de son refuge au risque de compromettre le salut de leur âme, ils se donnent l'avantage d'éviter la continuité de prison; à leurs yeux c'est un homme libre qu'on arrête et non un prisonnier qu'on reprend. Grâce à cet artifice [2], ils ne pensent pas violer leur parole et leur conscience s'allège de tout remords.

Cette fois le criminel vit s'évanouir toute chance d'évasion. On fit des frais : la prison fut nantie « d'ung huys tout neuf », la serrure renouvelée; gonds et « vertevelles », qui avaient naguère cédé au premier choc, furent renforcés.

[1] Force nous est d'interpréter ici un texte concis à l'excès (voir l'appendice, p. 334). Il paraît bien que le prisonnier, se fiant à la parole des juges, devient la victime d'une de ces restrictions mentales dont la casuistique a fourni de mémorables exemples et dont ces mêmes juges faisaient de bonne foi peut-être une application scandaleuse.

[2] Nous sommes loin de l'application du principe émis au XIVe siècle par Jean des Marés : « Se aucuns est en franchise, en église ou en autre lieu qui ait immunité, on ne lui doit pas dénier vivres, ne le assegier qu'il ne puisse issir. Et qui fait le contraire il enfraint la franchise ». M. Viollet, qui cite ce texte, a bien raison d'ajouter que cette décision est exceptionnellement favorable. — Cf. P. Viollet, *Hist. des Institutions politiques et administratives de la France*, II, p. 304 et 306.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Guillaume Tricault, assisté de deux compagnons, put remplir exactement son office de geôlier et les juges, rassurés désormais sur une nouvelle tentative de fuite, se remirent à la besogne.

Le 3 novembre, Louis du Bellay ordonnait à son vicaire Olivier Regnault d'instituer à la place du sénéchal Lebourdais et au-dessus de lui un autre juge chargé « de faire le proceix et sentence ». A ce signe, dont la raison nous échappe, se reconnaît la condition de l'agent subalterne [1]. Le procureur se rendit à Dol en compagnie du religieux; tous deux communiquèrent les résultats de l'instruction ouverte à plusieurs gens de justice en priant l'un d'entre eux Jehan de Taillefer « de prandre la charge » pour faire « service à monseigneur ». Taillefer accepta et sur-le-champ, suivi « d'autres gens de justice », se transporta à l'Abbaye et s'empressa de soumettre Mesnil à la question. Les révélations arrachées par la torture dirigèrent les recherches dans la découverte des instruments du crime, car jusqu'alors les pièces à conviction faisaient défaut. Le 4 et le 5 novembre, quatre hommes travaillèrent à vider l'étang du moulin prioral pour retrouver « la congnée o (avec) laquelle avoit esté faict ledict murtre et auxi l'argent » que Mesnil disait y avoir jetés. Mais les indications étaient fausses; la hache fut découverte dans un puits et l'infortuné captif, pour avoir varié dans ses aveux, subit de nouveau l'épreuve de la question en présence « des officiers et autres justiciers et sergens ».

L'information était close. Neuf charpentiers reçurent l'ordre de dresser un gibet près du lieu de l'Abbaye et Taillefer, accompagné des officiers du prieuré et « d'autres gens

[1] Lebourdais ne fut victime ni d'une disgrâce, ni d'une marque de défiance, car il signe l'état des frais. Peut-être pour une procédure aussi délicate reconnut-on la nécessité de recourir à un homme de loi plus en vue. — Voir l'appendice.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de justice pour conseiller la court », s'y rendit afin de prononcer la sentence qui condamnerait le malfaiteur.

D'après la coutume de Bretagne « tous traistres, meurdriers, guetteurs de chemins par roberie, brusleurs et ardeurs de maisons, ravisseurs de femmes ou d'autres biens seront traisnez des lieux où ils seront jugez jusques aux lieux (où) ils doivent estre mis à mort [1] ». Jean Mesnil pris, jugé et condamné à l'Abbaye, devait être exécuté en cet endroit. Le jour du châtiment allait être fixé lorsque la cour suspendit soudain sa décision et ordonna de surseoir à l'érection des fourches patibulaires. C'est qu'un doute lui était venu sur la validité de ses droits. Il lui appartenait bien de rendre une sentence capitale. Mais pareil arrêt n'avait été prononcé depuis longtemps et sans doute le seigneur féodal, quoique possédant la haute justice, avait négligé de faire élever des fourches patibulaires avec pilori et carcan. Les relever [2] après une longue abstention ne serait-ce pas s'attribuer un droit nouveau, c'est-à-dire empiéter sur la justice des seigneuries voisines et de la justice ducale ou tout au moins leur offrir le prétexte d'une intervention et d'un conflit? Or, l'Abbaye se trouvait menacée de divers côtés : c'était avant tout la baillie de Rennes [3], dont le sénéchal recevait l'appel de toutes les jus-

[1] Voir *Coustumes de Bretagne*, Rennes, in-8, 1574, p. 134, article 577, et Poullain Duparc, *La coutume et la jurisprudencs coutumière en Bretagne dans leur ordre de nature*, Rennes, 1759, in-8, article 632.

[2] Au témoignage de Poullain Duparc, bien postérieur, il est vrai, à l'époque dont il s'agit ici, les seigneurs bretons avaient le privilège de pouvoir rétablir leur patibulaire « abattu ou tombé, même après plusieurs années sans en obtenir la permission », Poullain-Duparc, *Principes du droit français suivant les maximes de Bretagne*, 12 vol. in-4, Rennes, 1777, t. II, p. 425. — Les ménagements gardés par les juges du prieuré au xve siècle autorisent des réserves.

[3] Voir Arthur de la Borderie, *Le regaire (seigneurie) de Dol et la baronnie de Combour* dans *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, année 1862, p. 150. Un aveu de la seigneurie de

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tices seigneuriales, puis la cour de l'évêque de Dol dont le regaire non enclavé formait autour de la ville un grand fief englobant dix-huit paroisses, enfin la baronnie de Combour, qui percevait sur sa vassale [1] un droit de garde annuel de 60 sous. Ces cours pouvaient intenter une action possessoire en cas de nouvelleté [2]. Ne considéraient-elles pas le fait de lever une « justice » à Saint-Florent près Dol comme une « nouvelleté » injustifiée? Il convenait donc d'aviser aux moyens de ne pas éveiller les susceptibilités tout en sauvegardant le droit le plus précieux dont le bénéfice prioral pût s'enorgueillir.

Sur la route de Combour à Saint-Rémy-du-Plain, le prieuré possédait « un bailliage ou fief », celui de la Gentière, où un sergent à ses gages tenait les assises et versait entre les mains du receveur les rentes en nature telles que blés, avoines, poulets et chapons dues par les sujets ; il y percevait également les droits casuels [3] comme « ventes » pour contrats, « taulx et amendes », et prélevait celui de « garde », sous prétexte de garantir la sécurité des habitants [4]. C'est sur ce fief éloigné de l'Abbaye que les gens de justice crurent prudent de transporter le siège de leur pouvoir. Les cours de Dol et de Combour ne marquant point d'opposition, il

Combour de 1580, cité par cet historien, dit formellement que « les hommes dud. prieuré (l'abbaye) sont tenus ressortir par contredit (en appel) à la cour du dit Combour ».

[1] Cf. Arch. de M.-et-L., H. 3343, f° 16 « Au seigneur de Combour a payé ledict recepveur pour le terme de la Penthecouste la somme de 60 sous appelez gardes ».

[2] Avoir *plègement* signifie assez régulièrement intenter une action possessoire en cas de *nouvelleté*. Voir à ce sujet Ragueau, *Indice des droits royaux et seigneuriaux*, 1587, in-4. « En matière possessoire la complaincte s'appelle applègement. » — « Le cas d'applègement et la nouvelleté sont conformes » (p. 32), et encore « plègement, c'est l'applègement et complainte possessoire » (p. 248).

[3] Arch. dép. de M.-et-L., H. 3343, f° 8 v°.

[4] *Ibid.*, H. 3342, f° 2 et 8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'agissait d'obtenir de celle de Rennes une autorisation en due forme. Un messager fut dépêché le jour de la Saint Martin au procureur de cette « baillie » avec mission de lui remettre une lettre explicative du procureur du prieuré « touchant cette matière ». La demande reçut accueil favorable. Mais il fallut faire des concessions et se plier aux exigences de la cour souveraine. C'est ainsi que le 28 novembre les gens de justice, ayant sollicité auprès d'elle « une commission pour examiner des témoins » au bailliage de La Gentière, « prouchain lieu déterminé de la justice », il leur fut répondu que procureur et témoins devraient se transporter à Rennes. Ceux-ci, subissant la contrainte, s'exécutèrent. Le voyage dura huit jours et il en coûta 10 livres 18 sous au budget du prieuré [1] : le sénéchal de Rennes, « pour avoir de luy mesmes faict l'information o (avec) les tesmoins » et délivré « sa commission de donner et ottrier licence de rédiffier de neuf » la justice de La Gentière, reçut pour sa part deux écus; le procureur se contenta d'un seul. Cette fois on avait épuisé les formalités et la cour de l'Abbaye, libre de son action, pouvait clore l'affaire Mesnil.

Le 10 décembre 1500 cette cour fut assemblée; elle comprenait le juge Taillefer, le sénéchal Le Bourdais, le procureur Mauffras, les alloués ou suppléants, le procureur et des avocats de Dol, quelques gens de loi et plusieurs gentilshommes. C'était la composition ordinaire d'une juridiction seigneuriale, où à côté de juges fonctionnaires prennent place les personnes influentes ou versées dans les affaires sans posséder toutefois charge ni office et des feudataires remplissant leur devoir de conseil. Ne disposant pas d'un

[1] Environ 300 francs de notre monnaie. Nous nous sommes servi pour les évaluations, d'ailleurs approximatives, de l'ouvrage de Natalis de Wailly, *Mémoire sur les variations de la livre tournois depuis le règne de saint Louis* dans *Mém. de l'Acad. des Inscript. et B.-L.*, XXXI, 2e partie 1857. — En 1487 la livre tournois vaut 5 fr. 71, valeur intrinsèque.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nombre suffisant d'hommes de fief pour garnir sa cour, le prieur s'adresse à celle de Dol qui lui prête les siens. Devant ce tribunal ainsi constitué l'expédition de la sentence est dressée.

Le lendemain, 11 décembre, de bon matin, toute la compagnie part pour La Gentière; elle y rallie le curé de Combour qui encourage le condamné et assiste à ses derniers moments. Mesnil, remis entre les mains de Jehan Gaultier qui, de concert avec Jehan Lancefour, sergent du bailliage, avait surveillé le charroi des bois de justice et l'érection du gibet, fut pendu haut et court, inaugurant en expiation de son crime l'instrument qui attestait aux yeux de tous les droits reconquis du fief prioral.

Le règlement de l'instruction et de la procédure avait exigé une durée de trois mois.

La scène de l'exécution dut faire sur ces âmes rudes de magistrats, de gentilshommes et de bourgeois une impression peu profonde, car les jugeurs se trouvèrent réunis peu d'instants après autour de la table du curé et l'on y vida quelques pots de vin. Ils reprirent ensuite la route de l'Abbaye-sous-Dol et, arrivés au terme de leur mandat, à la fin d'une journée fatigante, ils furent traités une dernière fois par le prieur et ne se séparèrent qu'après le souper.

Tels sont les différents stades que nous permet de parcourir exactement le relevé des frais présenté par le receveur à Louis du Bellay. Le texte énumère par le menu les articles des dépenses; on y retrouve les sommes versées pour la conduite de l'instruction, pour la procédure suivie auprès de la cour de Rennes, pour la construction des fourches patibulaires. Le bourreau n'est pas oublié et ses bons offices lui valent un salaire de 60 sous. Seule l'indemnité allouée au procureur, qui « avait vaqué par grant numbre de veiages (voyages) aux enquestes, informacions et vérificacion des cas (du crime)..., mené plusieurs témoins à Rennes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faict enquérir procure et sollicité licence de lever la justice de monseigneur au lieu de La Gentière », ne figure pas en regard de ses services. Le chiffre en a été omis dans le précieux document.

Le montant des sommes payées par le receveur au nom de l'abbé de Saint-Florent s'élève à 50 livres environ. Exprimer cette « mise » en monnaie actuelle est chose très malaisée; il faut se borner à dire qu'elle ne paraît pas inférieure à 1.400 francs. Sur quelle compensation pouvait compter la seigneurie pour balancer ces dépenses? Un article de la coutume de Bretagne[1] établissait que « tout homme qui est condemné et déclaré parjure ou qui est vaincu de cas de crime où est imposée peine corporelle perd tous ses meubles et sont à iceluy par la court duquel il est attainct et condemné ». Tous les biens de Mesnil faisaient donc retour au prieuré; mais ces biens devaient se réduire à peu de chose; rarement un voleur peut passer pour aisé et il est douteux que « l'estager » de l'Abbaye laissât après son crime de quoi couvrir les frais du procès.

La conduite de cette affaire, en elle-même assez banale, prête à quelques remarques, qui sont comme la conclusion de notre étude. C'est avant tout le souci très apparent chez les juges de respecter la *forme*; il se traduit par leur désir de se mettre en règle avec les justices voisines afin de prévenir tout risque de conflit, par leur zèle à épuiser tous les moyens d'information et par leur habileté procédurière dont certains artifices plus que suspects peuvent difficilement trouver grâce aux yeux de consciences éprises d'équité. Notre texte met encore assez exactement en relief l'état des officiers seigneuriaux au xve siècle et au début du xvie; ce sénéchal, ce procureur, attachés au fief par des gages minimes, sont de simples agents, à peine des spécialistes, mais

[1] Cf. *Coutumes de Bretagne*, Rennes, 1574, art. 593, et Poullain Duparc, *op. cit.*, art. 638.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

non des fonctionnaires. Outre le bénéfice de cet abonnement annuel » qui les tient à la disposition de leur seigneur, ils perçoivent pour la poursuite des causes extraordinaires, comme dans le cas présent, des indemnités particulières. Le procureur fiscal a consacré six semaines à l'instruction du crime de Mesnil et il est bien spécifié qu'il a délaissé pendant ce temps « ses autres propres affaires ». Preuve manifeste que son office eût été insuffisant pour l'occuper et surtout le nourrir; preuve non moins certaine qu'à l'exercice de l'autorité publique il réunissait des attributions d'ordre privé, sans compter « qu'il pouvait être pourvu de divers mandements dans plusieurs seigneuries [1] ».

Enfin un troisième point, qui se précise avec la plus grande netteté, concerne la composition de la cour du fief prioral où se perpétue la tradition du haut moyen âge[2]. Que de fois au cours de notre enquête relevons-nous des mentions telles que : « officiers et autres justiciers et sergens », « officiers et autres gens de justice pour conseiller la court » ! On retrouve en effet ici ce singulier amalgame de praticiens, d'avocats, de gentilshommes et de notables de la région venant s'adjoindre aux gens de métier, à ces magistrats mi-fonctionnaires, mi-serviteurs aux gages du seigneur abbé. Le cadre du modeste tribunal ordinaire s'est élargi pour recevoir des jurés recrutés non par le sort, mais au choix. Ces jurés se transforment momentanément en jugeurs. Le concours des deux magistratures se fait absolu,

[1] Cf. Giffard, *op. cit.*, p. 76; — et A. Dupuy, *op. cit.*, t. II, p. 396 et 404-406.

[2] C'est toujours l'application du *service de plaid* dû au suzerain par les fidèles et les vassaux et dont les origines remontent à l'époque des dynasties franques. Le devoir de conseil est acquitté par les hommes de fief eux-mêmes; par deux fois dans le cas présent les sujets — « partie desqueulx estoint de loing » — sont convoqués en « assemblée », non sans doute pour délibérer, mais pour entourer le chef de la seigneurie c'est-à-dire assister sa justice. V. p. 337.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la fusion des deux éléments complète. Les discussions, les convictions s'expriment dans un délibéré commun qui porte à la fois sur l'acte d'accusation et sur la punition du délit. Rien n'y rappelle la division du travail instituée par l'article 342 de notre Code d'instruction criminelle. Mais, cette réserve faite, il n'en reste pas moins vrai que nous reconnaissons dans le cas présent comme un embryon de jury, dont la persistance mérite d'être signalée à l'aurore du XVIe siècle, au moment où va se consommer la réunion [1] définitive de la Bretagne à la France et où la justice royale menace de son emprise toutes nos provinces.

M. SACHÉ.

[1] On sait que cette réunion fut accomplie aux États de Vannes (août 1532) et confirmée par une ordonnance de François Ier enregistrée au Parlement de Paris le 21 septembre et au Conseil de Bretagne le 8 décembre. Cf. Dupuy, II, p. 285-287.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

APPENDICE

(Archives départementales de Maine-et-Loire, H. 3341)

La Mise et Poursuyte d'un nommé Jehan Mesnil larron et meurtrier exécuté par Justice

Ensuist la mise faicte pour Revérend père en Dieu monseigneur de Sainct Florent tenent par annexe le prieuré de l'Abeye près Dol pour l'estat de sa justice dud. prieuré touchant la conduyte de la matière et prouceix d'un nommé Jehan Mesnill, homme estaiger d'icelle, accusé par la court dud. lieu d'un murtre et roberie par luy perpetrez et commys ou bourg dud. lieu, convaincu, attainct et exécuté de son corps à la justice de mond. seigneur, aveques touchant le pourchatz des rediffiment et meptre surs la justice patibulaire de monseigneur ou bailleaige de la Gentière près Combour, icelles mises faictes du commandement des officiers de monseigneur par frère Olivier Regnauld, prieur de Seaulx et comme fermier de mond. seigneur aud. prieuré.

Et premier,

Le dimanche, traziesme jour du moys de septembre derroin, furent commys et perpetrez lesd. cas de murtre et roberie venu à la notice des officiers dud. lieu, furent sur les lieux, trouvèrent led. homme mort, bleczé et mutillé de grant numbre de ployes et les coffres ou avoit esté faict lad. roberie rompuz. Dès celuy jour encommancèrent à faire les enquestes et informacions et dempuix subsequantement par autres troys jours. Et en icelles faesant par iceulx quatre jours par iceulx officiers et tesmoins fut despencé jusques à la somme de saze soulz ouyt deniers; — et pour ce ..... xvi s. viii d.

Item, le jour sainct Michel, pénultime du moys de septembre, par les informacions et indices que avoint trouvé lesd. officiers

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur led. Mesnill touchant lesd. murtre et roberie, eulx acompaingnés de gens à faire prinse dud. Mesnill, en toutes despenses tant du disgner que du souper..... x s.

Dempuix celle prinse, pourtant que led. Mesnill denyet led. cas dont estoit accusé et y en estoint d'autres suspetz, à celle cause par pluseurs autres veaiges furent lesd. officiers occupez sur les lieux à besongner aux informacions et vérificacions touchant celle matière, et par eulx et tesmoins à celle cause apelez fut despencé jusques à la somme de vingt et seix soulz. — Et pour ce ..... xxvi s.

Item, le pénultime jour d'octobre, l'annuyt entre le jeudi et vendredi, led. Mesnill rompit la prinson et entra au cimetière. Le procureur s'en alla sur ce prandre consultacion à Dol, assembla pluseurs gens de justice et par bonne oppinion fut trouvé moyen que led. prinsonn(i)er libérallement yssit de terre saincte. Et fut despancé en ce faesant..... xv s.

Et dès celuy jour emprès disgner par lesd. officiers et autres gens de justice de Dol présens fut donné délivrance aud. Mesnill et o l'oppinion de la court remys en une aultre prinson. Et en vin donné ausd. gens de justice fut despancé cinq soulz, qu'est somme ensemble ..... xx s.

Par deux autres veaiges furent lesd. officiers aud. lieu voirs l'estat dud. prinsonnier et ordonnez gens pour le garder, et fut despancé seix soulz seix deniers. Et pour ce..... vi s. vi d.

Item, dempuix, tiers jours de novembre, lors que monseigneur eut envoyé ung mandement aud. vicaire de instituer ung juge aultre que le sénéchal dud. lieu pour assister oveques les officiers dud. lieu à faire le prouceix et sentence, pourtant que la matière le requéroit, en obéissant au mandement et voulloir de monseigneur le procureur dud. lieu porta lesd. enquestes et informacions à Dol, les communiqua à pluseurs gens de justice, prièrent led. vicaire et luy maistre Jehan de Taillefer de prandre la charge en faesant service à monseigneur, ce que fist et accepta. Et celuy jour alla led. de Taillefer et autres gens de justice en sa compaignie aud. lieu de l'Abeye, fut led. Mesnill questionné par led. de Taillefer et mys en torture. Celuy jour fut despancé tant à disgner à Dol que aud. lieu de l'Abeye après la question ..... xvi s. x d.

Item, les quart et quint jours dud. moys, par commandement dud. procureur fut l'estang escoullé pour sercher la congnée o laquelle avoit esté faict led. murtre et auxi l'argent pourtant que led. Mesnill disoit les y avoir gettez; et y furent quatre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hommes chacun desd. jours et auxi le procureur et grephier asystans. Et tant pour journées desd. quatre hommes que despance : vingt et ung soulz. Et pour ce..... XXI s.

Item, le jeudi, cinquième dud. moys, que fut lad. congnée trouvée en ung puiz, pour les variacions dud. Mesnill fut mys de recheff en gehyne; et par lesd. officiers et autres justiciers y asystans fut despancé ..... VII s. VIII d.

Item, par délibération desd. officiers furent mandez des charpentiers pour faire ung gibet auprès dud. lieu de l'Abeye, entendens obvier à plus grans peines et coustaiges; et y eut neuff charpentiers qu'eulx coustèrent celuy pour jour journées et despance ..... XXII s., VI d.

Et à celuy jour se y estoit randu led. de Taillefer, juge surd(ict), lesd. officiers de l'Abeye et autres gens de justice pour conseiller la court à terme assigné pour juger led. malfeicteur; et en doubte des cours de Rennes, Dol et Combour d'avoir plégement de non lever lad. justice, par oppinion desd. asystans fut led. oupvraige retardé et délibéré d'aller à Rennes pour procureur (sic) de rédiffier et lever une justice à la Gentière près Combour. Et fut au disgner despencé par les dessurd. vingt et cinq soulz. Et pour ce ..... XXV s.

Item, la faczon de la gehyne du commandement du procureur. Pour toutes choses nécessaires et despens aud. charpentier, excepté la fourme prinse à la meson..... V s.

Item, le jour de monseigneur sainct Martin envoyèrent lesd. officiers ung messaiger vers le procureur de Rennes et une lettres missives par led. procureur de l'Abeye touchant ceste matière; auquel messaiger fut baillé vingt soulz, et y fut troys jours. Et pour ce ..... XX s.

Item, paravant ce jour led. procureur avoit envoyé ung aultre messaiger à Fougères, rescripvent vostredit procureur au procureur dud. Fougères pour vérifier la confession dud. prinsonn(i)er touchent que avoit dit ung nommé Bellin avoir esté participent desd. cas. Lequel messaiger aud. veiaige fut quatre jours et à pié, eut pour toutes chosses..... X s.

Item, le XXVIIe jour de novembre, renvoyèrent lesd. officiers à Rennes pour cuyder impétrer une commission pour examiner des tesmoins de pardecza au balleaige de la Gentière, au prouchoin lieu déterminé de la justice; auquel messaiger fut respondu que il failloit que le procureur de la justice y allast luy mesmes et oveques les tesmoins. Et aud. messaiger pour ce voaige, quel y

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fut quatre jours, et luy fut baillé vingt soulz monnoye. Et pour ce ..... XX s.

Item, oultre par troys veaiges que ont faict le procureur et grephier vers led. prisonnier en vérifient les cas et troitent du prouceix a esté despencé jusques à ouyt soulz ouyt den[iers]. Et pour ce ..... VIII s., VIII d.

Item, en mise du veaige de Rennes au procureur pour faire de l'informacion de la justice de la Gentière et impétrer lisence de lad. court. de Rennes de icelle rédiffier de neuff, scavoir à monseigneur le sénéchal pour avoir de luy mesmes faict l'informacion o les tesmoins et sa commission de donner et ottrier lad. lisence ..... 11 escuz

Item, au procureur dud. lieu de Rennes..... 1 escu

Item, pour le prouceix de lad. lisence..... XXV s.

Pour communicacion des articles et conseill d'icelles. XV s.

Pour despance desd. tesmoins..... XXIII s.

Item, pour despance dud. procureur, son clerc et leurs chevaulx par ouyt jours et demy..... LXV s.

Qu'est somme toute dud. veaige ..... X liv. XVIII s.

Item, le quart jour dud. moys de décembre, le sergent de la Gentière et Jehan Gaultier, quelx avoint charge des officiers de faire faire le gibet, apportèrent responce de ce que avoint faict. En despance d'eulx et deux aultres tesmoins oveques eulx : quatre soulz deux deniers. Et pour ce..... IIII s. II d.

Le dixiesme jour de décembre fut la court assemblée, scavoir led. de Taillefer, juge surd., sénéchal et procureur dud. lieu, les alloué[s], procureur et advocatz de Dol, autres gens de justice et gentilzhommes; fut sur les lieux faict la expédicion de la sentence et jugement dud. prinsonnier par l'advis et oppinion desd. saiges asystens. Et fut despancé au disgner oveques au souper celuy jour quarante et cinq soulz. Et pour ce..... XLV s.

Item le vendredi, onziesme dud. moys, au matin, avant que partir à aller à la justice à lad. Gentière, esd. officiers et gentilzhommes oveques eulx pour les acompaigner en despance...VIII s.

Celuy jour ches le curé de Combour aud. lieu de la Gentière au disgner desd. officiers et gentilzhommes, après la exécution dud. malfeicteur faicte, en vin que aultres chosses vingt et ung soulz. Et pour ce ..... XXI s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Celuy jour au souper, au retour de lad. justice aud. lieu de l'Abeye, en despence ..... VI s.

La Mise de la Justice

Jehan Gaultier et le sergent dessur les lieux commys ad ce faire de par les officiers.

Le boays de l'eschelle cousta..... V s.

Item, a esté poyé aud. Jehan Gaultier pour partie du boays, cherroy et faczon et despans des oupvriers tout appuré o luy à la somme de cinquante sept soulz seix deniers. Et pour ce ..... LVII s VI d.

Item, à Jehan Lancefour, sergent oud. bailleaige de la Gentière, pour partie du boays et cherroy de lad. justice et rescompance de pluseurs journées que a fait tant à Rennes que à l'Abeye touchant les affères de lad. matière vingt et cinq soulz. Et pour ce ..... XXV s.

Item, au borreau pour avoir faicte lad. exécucion par les mains dud. Gaultier, présens les officiers, et au lieu du gibet, soixante soulz. Et pour ce..... LX s.

Item, à Guillaume Tricault, ordonné et commys par lesd. officiers chartrinnier pour iceluy prinsonnier garder jour et nuyt et le troiter de viatiques et aultres ses neccessités, et y a esté occupé par seix sepmaines, pour rescompance dud. temps, oultre ses despens, luy a esté poyé vingt neuff soulz, deux deniers. Et pour ce..... XXIX s. II d.

Autres despances faictes aud. lieu à occasion de la garde dud. prinsonnier par chacune nuyt deux hommes oultre led. Tricault pourtant que les prinsons estoint faibles et mesmes ayent esgard que par une foiz avoit rompu lesd. prinsons, en oultre comprins la venue et assemblée des hommes et subgetz par deux foiz — partie desqueulx estoint de loing — oultre l'ordinaire de la meson a esté despancé deux pipes de cidre vallant... C s.

Item, a esté despancé par les dessurditz, oultre led. ordinaire pour lad. matière, en pain jusques à la valleur de quatre livres dix soulz. Et pour ce..... IIII l. X s.

En viande pour lad. cause, oultre l'ordinaire, quarante soulz. Et pour ce ..... XL s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En chandelle, oultre l'ordinaire, à lad. cause vingt soulz. Et pour ce ..... XXXV s.

Item, aud. maistre Jehan de Taillefer pour avoir esté par pluseurs veaiges aud. lieu de l'Abeye oveques lesd. officiers dud. lieu aux questions et examen des cas dud. crime et faire son prouceix oveques la expedicion de la sentence et jugement d'iceluy luy a esté (baillé) en le recognoessent deux escuz. Et pour ce ..... II escuz

Item, aud. procureur pour avoir vaqué par grant nombre de veaiges aux enquestes, informacions et vérificacions desd. cas et en pluseurs manières, d'abundent veaigé à Rennes, mené pluseurs tesmoins, faict enquérir procure et sollicité lisence de lever la justice de monseigneur aud. lieu de la Gentière et icelle faict lever, — en faesant lesquelles choses a esté occupé par l'espace de environ seix sepmaines en lessent ses autres propres affères ..... [omis]..

Aultre Mise pour la prinson

A lad. prinson par le commandement des officiers ung huys tout neuff, claveusre et cleff, gonds et vertevelles renforcées, le tout ensemble cousta vingt et deux soulz, seix deniers. Et pour ce ..... XXII s. VI d.

Par davant nous Raoul Lebourdays, seneschal, et Georges Mauffras, procureur de la court dud. prieuré de l'Abbeye près Dol, nous a esté fait rapport et vérifficacion de la mise déclerée par les articles de l'inventoyre cy dessus, savoir par led. frère Olivier Regnault, prieur de Seaulx, vicaire de mond. seigneur aud. prieuré, avecques des serviteurs et familliers de la meson, boulengers et bouchers, oultre ce que de noz personnes en avons veu faire et employer partie d'icelle mise. Et ce certiffions vroy aux rapports et relacions et vérifficacions surdits. Donné et fait aud. lieu de l'Abbeye, le second jour de janvier l'an mil cinq cens.

[Signé] Ge. MAUFFRAS, procureur.

R. LEBOURDAYS, seneschal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Du Boulevard au Bout du Monde

Il est un coin du vieil Angers que tous les Angevins connaissent, dont on parle à tous les étrangers et qu'on pourrait appeler classique, si cet adjectif ne contrastait singulièrement avec le romantisme du décor; un coin célèbre à coup sûr, et par le passé qu'il évoque, et par la beauté riante et grave à la fois du panorama qu'on y découvre; un coin peu fréquenté pourtant, car il est à l'écart des voies principales et, peut-être à cause de cela même autant que de tout le reste, gardant un charme plus pénétrant : c'est cette petite promenade plantée de maigres arbres, que la verve populaire a baptisée le « Bout du Monde ».

Quand, après s'être arrêté sur le boulevard au pied de l'imposante masse du château, l'on a gravi la rampe irrégulière qui en longe l'énorme fossé, on arrive, laissant à droite un pan vénérable de l'une des plus anciennes enceintes de la ville, à une sorte d'avenue ou d'étroite esplanade à peu près horizontale : c'est là !

Au premier abord, on est déçu. D'un côté, de petites maisons basses et médiocres, entre lesquelles s'enfoncent de vieilles rues tortueuses; en face d'elles, la courtine uniforme du château, qui nulle part autant qu'ici ne laisse voir les ravages des démolisseurs, car elle ne domine plus que de quelques mètres le terre-plein de la promenade; au bout,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entre les petits arbres, il y a bien une échappée sur le ciel et l'horizon : mais est-ce donc là tout ce décor historique?

Pourtant, d'un coup d'œil en arrière, nous pouvons déjà d'ici saisir tout un ensemble disparate qui symbolise étrangement la vieille ville en voie d'évolution. Toutes les époques ont laissé leurs vestiges autour de cette vaste, trop vaste étendue qui se prolonge à découvert jusqu'à Saint-Laud, sous les noms de place Marguerite-d'Anjou, place de l'Académie, etc. A gauche, appuyées au rempart gallo-romain qu'elles masquent, des maisons du XIXe siècle s'écartent à peine au passage de la rue Toussaint, dont le nom seul évoque d'antiques splendeurs monastiques. Plus bas, les frondaisons du boulevard, remplaçant les bastions détruits depuis moins d'un siècle, laissent respectueusement isolée la statue du Roi René, au pied de qui roulent des automobiles. A droite, la file des tours du château, rehaussée par la masse jumelée de la « porte des champs », dit la puissance de saint Louis, non moins que la rancune d'Henri III, tandis que les toits à la Mansart de l' « Académie » semblent couvrir encore tout un passé militaire d'élégance audacieuse, apprise au XVIIIe siècle. Et le fond du tableau, que barrent les constructions utilitaires d'un quartier moderne, croissant autour de la gare, se relève, plus qu'il ne se décore, d'une église, hélas moderne aussi, monument de piété somptueuse plutôt que d'art recueilli et sincère.

N'est-ce pas bien là un de ces rapprochements évocateurs, comme il en surgit à chaque pas en cette vieille France toujours vivante, où le présent tapageur ou trop pratique s'étale parfois avec irrévérence près du passé magnifique, austère ou charmant? Tramways, camions ou bicyclettes démocratiques, qu'on voit passer là-bas, forment sans doute contraste avec les antiques murs de ce cadre et, dans cette morne place, où la poussière et les intempéries font souvent rage, les ouvrières hâtives jettent, en regagnant l'usine, des regards méfiants vers les tours hautaines du château. Mais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vienne le soleil d'avril jouer sur les toits d'ardoise, les vieilles vitres ou les fraîches verdures, fleurissant de gaieté les corsages et les sourires, et que passe au travers de ces larges voies la cavalcade scintillante des dragons aux flammes blanches et rouges; tout ce disparate se fondra vite en une franche impression de jeunesse mouvante et joyeuse, où le travail et le souvenir se balancent pour rythmer la marche d'une grande nation...

Avançons ! vers l'ouest, la tour dite du Moulin dominant désormais la ville et le château, parce que seule relativement épargnée par les ennemis de la fierté angevine, dresse vers le ciel la protestation de sa masse abrupte et farouche. A ses pieds, le fossé béant semble se creuser davantage et s'ouvre, brèche profonde, au flanc de la falaise, au niveau des toits du vieux quartier des quais. Pour qui l'observe à l'entrée de la promenade, c'est donc sur l'horizon que se ferme le fossé, et le pont-levis que supporte une arche massive s'enlève sur une perspective aérienne qui rend plus saisissante la hardiesse des constructeurs. Mais, plus loin, ce n'est plus le château seul qui frappe, car, à peine a-t-on poussé plus avant, que le décor, brusquement élargi, va révéler un tout nouvel aspect de la ville historique. Cette petite avenue sans prétention, qui semble n'avoir d'autre but que d'accéder à l'entrée du château, aboutit en réalité au bord même de cette falaise de schiste où les lointaines tribus gauloises avaient déjà songé sans doute à se ménager un refuge. Et le simple parapet qui barre la promenade, marquant le « bout du monde » à qui voudrait poursuivre en cette direction, s'appuie bien sur la roche lisse et nue, dont la haute paroi, dominant à pic le Maine, alors marécageuse, avait à peine besoin, pour être inexpugnable, de se garnir ici d'un rempart. C'est donc le plus vieux sol de l'antique cité qu'ici l'on foule encore et les moins avertis en ont comme l'impression confuse, tant le spectacle qui s'offre à leurs yeux est grand de souvenirs et d'espérances.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tout un passé joyeux et sanglant, tout le labeur d'un présent fécond, tout un avenir même, lourd de rêves, s'entrevoit d'ici, tant est vaste cet horizon complexe, tant est mouvant et divers ce flot de vie qui l'anime ! Du haut de ce bastion naturel, si redoutablement escarpé, comment ne pas songer à ces civilisations successives qui durent s'y cramponner pour s'y défendre et à tous ceux qui vinrent y observer anxieusement l'approche des assaillants annoncés? Celtes, Gallo-Romains, Bretons, Francs et Normands, féodaux du haut ou du bas moyen âge, Français et Anglais, ligueurs, huguenots, frondeurs, bleus ou chouans ne reviennent-ils pas hanter cet observatoire, d'où l'on assistait à leurs prouesses, soit qu'ils descendissent la Maine, soit qu'ils se ruassent à l'assaut du cercle de remparts que signale aujourd'hui cette zone de verdure? Paisible, la rivière à nos pieds semble assoupie, sans nul souvenir des lointaines batailles, ni même de l'affreux accident qui fit, il n'y a guère qu'un demi-siècle, périr ici des centaines de jeunes soldats, engloutis par la rupture d'un vieux pont suspendu. De cette terrasse qui la domine on aperçoit en aval le remplaçant de ce pont tragique, près du vieux logis où la légende place les fredaines du « Roi de Pologne », Henri de Valois. Sévère, le château dresse au-dessus d'eux la déchirure béante de ses salles dévastées et l'horreur de ses plus sanglants souvenirs.

Mais, en face, on ne voit plus de ruines ou, s'il en est, elles sont dissimulées. Cette partie de la ville qui s'étage en pente douce outre Maine, la « Doutre », comme on l'appelle, est peuplée de vieux édifices, hôtels nobles et maisons bourgeoises, monastères ou églises; mais d'ici les toits semblent neufs, les clochers ont des allures modernes et, n'était la courbe des boulevards qui dessinent la vieille place forte, ce n'est guère que la silhouette puissante de l'antique hôpital Saint-Jean qui rappellerait au premier coup d'œil les longs siècles d'existence de ce faubourg

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vénérable. Aussi bien une population nombreuse l'habite, population surtout ouvrière, souvent entassée bien à contre-sens dans d'élégantes demeures de jadis, et son va et vient donne parfois une animation singulière aux trois ponts qui relient les deux parties de la ville, nœuds légers franchissant l'écharpe miroitante de la rivière. Plus haut, vers le nord, celle-ci s'épanouit parmi la verdure de prairies immenses, où la Mayenne, le Loir et la Sarthe s'unissent pour la former, tandis que vers le sud on peut la suivre encore jusqu'aux rochers frustes derrière lesquels elle va rejoindre la Loire. Décor champêtre, d'où montent jusqu'ici, les soirs d'été, des effluves de foin coupé et qui l'hiver offre aux regards, lors des périodiques inondations, de vastes étendues aquatiques; décor intéressant à plus d'un titre, car on y peut voir au loin surgir déjà des constructions nouvelles, nées de l'exploitation récente d'un sous-sol riche de métaux et d'espoirs; décor changeant enfin, car les différentes heures du jour y font jouer les colorations les plus diverses et les couchants y donnent aux vieux murs, aux feuillages et aux mouvantes eaux des reflets de rose morte, d'or fluide ou de sang.

Mais il est une heure entre toutes où le « Bout du Monde » s'environne d'une majesté singulière et d'un charme prenant qu'on aime à y retrouver. C'est le soir, quand la nuit est venue porter aux hommes la paix dans l'oubli et grandir, pour ceux qui veillent, le souvenir qui émane des choses. Sur le ciel noir-bleu, les murailles s'enlèvent plus hautaines et les lumières venues d'en bas donnent à leurs assises çà et là comme une irréalité mystérieuse. De la terrasse, où s'attardent à peine quelques rares amoureux cherchant la solitude, l'œil plonge dans les mansardes des vieilles maisons blotties au pied de la falaise, pauvres galetas mal éclairés où glapit encore quelque dispute misérable. Au delà, les quais et certaines rues de la Doutre se ponctuent de réverbères qui font miroiter la Maine. Ici même, c'est le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

calme profond, entre le château, plongé dans un silence séculaire, et la Cité, qui dort déjà jusqu'aux messes matinales. Parfois, quand se sont tues les querelles des quais et que sont éteintes les mansardes, des chœurs lointains de quelque concert arrivent par instant au hasard des brises. Puis tout se calme et se tait, les lumières même des rues s'atténuent ou meurent, la rivière ne reflète plus que des étoiles et l'on dirait que, par la grande ville laborieuse et lasse, le sommeil a suspendu toute vie, si une petite fenêtre là-bas, demeurée brillante, ne rappelait que l'angoisse et la douleur humaines sont plus poignantes aux heures du repos...

Tout est calme. Un souffle léger passe dans les feuilles sèches. Un train lointain gronde sur un viaduc de fer. Un passant isolé s'éloigne d'un pas un instant sonore, puis qui s'efface, parmi les ruelles étroites et vides que l'on domine. Et le silence se refait, solennel et pénétrant... Alors, dans la nuit limpide et recueillie où tout semble écouter et attendre, une note claire s'envole des tours sveltes de la cathédrale, puis une autre et une autre encore. Et c'est une mélodie douce et naïve qui s'égrène, douze notes en tout, dans l'espace d'une quarte majeure, une fraîche et mélancolique monodie du moyen âge, qui s'arrête brusquement et comme suspendue sur la médiante, en une interrogation câline et résignée. Une pause lui succède, un instant de silence ému. Puis la voix très grave du bourdon laisse tomber, comme à regret, le son de l'heure et lentement, lourdement, espace dans la nuit sereine aux quatre vents de l'horizon le message dont le Temps accable notre passé... Et, à peine les grandes ondes sonores ont-elles déferlé sur les tours et les toits, élargissant jusqu'aux lointains leur vibrance profonde et troublante, que, de la Doutre et de la ville, d'autres voix plus légères et plus jeunes lui répliquent : la Trinité, Saint-Jacques, Sainte-Thérèse, d'autres encore, et c'est pendant quelques instants comme une série de ré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ponses que semblent échanger, au-dessus de leurs fidèles endormis, ces sentinelles séculaires, à l'appel de l'éternité en marche.

Puis c'est la paix plus profonde et l'obscurité plus noire, car, à ce signal de onze heures, l'électricité des voies s'éteint. La nuit estompe et recule la vulgarité des bâtisses modernes. A la lueur falote de quelques rares flammes de gaz, le château paraît plus formidable. Il semble vraiment que, dans cette solitude et ce silence, l'ombre énorme de ses murs décèle de plus terribles mystères aux petites maisons de la Cité, terrorisées sous leurs volets clos. Et les chats noirs errants, seuls êtres vivants à cette heure sur l'esplanade, semblent des êtres malfaisants, que quelque vengeance a ensorcelés !...

DAMPIERRE.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Abrégé de la Vie de Jacques Peccard

Prêtre français [1]

Cette relation, dont le manuscrit original nous a été aimablement communiqué par l'arrière-petite nièce de M. Peccard, Mme Bouvet-Ragneau, de Pouancé, est inédite. Bien qu'on ait publié déjà un bon nombre de récits de prêtres déportés pendant la Révolution française [2], la narration de M. Peccard garde quelque intérêt, ne serait-ce que pour ajouter un témoignage de plus en faveur des prêtres français et des charitables étrangers qui les ont accueillis pendant leur exil. Nous la publions aussi fidèlement que possible avec l'orthographe et le style de l'auteur.

SYMPHORIANUS.

« Je, Jacques Peccard, fils de René Peccard et de Marie Gardais, son épouse, suis né au village de la Landais, canton de Vern, district de Segré, département de Mayenne et

[1] En tête du manuscrit, dans la marge, on lit : « Écrit en Espagne, au bourg de Somahoz, vallée de Buelna, par moi J. Peccard, en 1793. »

[2] Pour ce qui concerne le clergé angevin déporté en Espagne, on peut consulter entre bien d'autres publications : *Conduite des prêtres internés au Grand Séminaire d'Angers à Nantes*, relation publiée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Loire, en France, le 9 septembre 1755 ; baptisé le lendemain, sous responsabilité du sieur Pierre Paris étudiant alors à l'Université d'Angers, et de demoiselle Anne Paris, sa sœur, mes parain et maraine, cousins germains de ma mère.

« J'ai passé les onze premières années de ma jeunesse au lieu de ma naissance, chez mes parents, qui me donnèrent les principes d'une éducation vraiement chrétienne, tant par leurs exemples que par leurs leçons.

« Je passai ensuite sous la régence de mon dit parain, prêtre alors [1], qui m'enseigna les humanités et m'envoya ensuite à Angers étudier la philosophie et la théologie. Lorsque mon cours fut conclu, pensant sérieusement à l'état ecclésiastique, je m'appliquai à l'étude de la moralle chrétienne sous la direction de mon dit parain et mentor. Je reçus successivement la tonsûre en 1777, les quatre ordres mineurs en 1779, le soudiaconat en 1780, le diaconat en 1781, et la prêtrise en 1782.

« Ma première mission fut à Vern, lieu de ma naissance. J'y ai exercé les fonctions sacerdotales en qualité de vicaire du sieur Cordier, curé, pendant cinq ans et demi. Et à la

par M. Joubert, Vannes, 1889. — *Relation par un prêtre déporté du diocèse d'Angers*, dans la *Revue de l'Anjou et du Maine*, 1853-1854. — *Vie de M. Forest*, curé de Saint-Pierre de Saumur, par Mgr Maupoint, chez Barassé, Angers, 1864. — Pour une étude d'ensemble, on lira avec fruit trois excellents articles du P. Delbrel sur *Le clergé français réfugié en Espagne pendant la Révolution*, dans la revue des *Études*, septembre, octobre et novembre 1891. — Victor Pierre : *Le Clergé français en Espagne, de* 1791 à 1802, dans la *Revue des Questions historiques* (avril 1904). — Et dans le bel ouvrage de M. l'abbé Sicard, qui vient d'obtenir le grand prix Gobert de l'Académie Française : *L'Ancien clergé de France* (4 in-8, chez Lecoffre), les deux derniers volumes surtout : *La lutte religieuse* et *De l'Exil au Concordat*, 3e édition 1913. — Très précieux à consulter encore : P. de la Gorce : *Histoire religieuse de la Révolution Française*, 2 in-8, chez Plon, 1912.

[1] Pierre Paris, né à Vern le 25 février 1735, fut desservant de Noyant-la-Gravoyère, de 1772 à 1786, puis curé de Bourg-L'Évêque, où il signe encore en 1793, 1794. Pendant la Terreur, il habitait Craon, où il est mort le 9 septembre 1808.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nativité 1787, on m'envoya suivant mes désirs, à Saint-Aubin de Pouancé, en qualité de vicaire du sieur Bertrand, curé avec lequel je vécu en parfaite union jusqu'à ce que la Révolution française nous ait séparés.

« Ce fut le 24 juin 1790 que des soldats dits nationneaux, vinrent à mains armées m'arracher à mes fonctions, pour avoir refusé de prêter le serment dit *civique*, exigé du clergé de France, par l'Assemblée ditte nationalle de la susditte année 1790 [1].

[1] En parlant du 24 juin 1790, M. Peccard semble faire erreur d'une année. Le serment n'étant devenu obligatoire qu'au début de 1791, les prêtres fidèles ne furent guère inquiétés dans le pays de Segré avant mai ou juin 1791.

Il s'agit ici du serment de fidélité à la *constitution civile du clergé*. Cette constitution, élaborée par l'Assemblée Nationale en mai et juin 1790, fut votée le 12 juillet et promulguée le 24 août 1790 par Louis XVI. L'Assemblée Nationale, qui voulait détacher du Pape le clergé de France, prétendait subordonner le culte religieux à l'État et faire des évêques et des prêtres des fonctionnaires laïques éligibles par le peuple. Le 27 novembre 1790, sur la proposition de Mirabeau, l'Assemblée alla jusqu'à déclarer que les évêques et les prêtres qui n'auraient pas fait serment de fidélité à la *Constitution civile du clergé* seraient considérés comme démissionnaires. Or la plupart des évêques et des prêtres français refusèrent de prêter ce serment schismatique. On les appela « réfractaires » ou « insermentés », par opposition aux prêtres « assermentés » ou « constitutionnels ». En Anjou un quart seulement des prêtres séculiers adhérèrent à la *Constitution civile du clergé*; encore beaucoup se rétractèrent-ils lorsque le Pape eut condamné le serment. C'est alors que les prêtres catholiques, en butte à toutes sortes de persécutions, furent obligés de se cacher pour exercer leur ministère. Autour d'eux se pressaient dans les granges ou les bois les fidèles qui désertaient les églises livrées aux intrus. Dans l'Ouest, on garde encore bien vivant le souvenir de cette triste époque et l'on cite avec respect dans maintes familles le nom des fermes où les aïeux se cachaient pour entendre la messe. (Voir Sciout : *Histoire de la Constitution civile du clergé*, 4 vol., Paris, 1881.) En Anjou, un bon nombre de prêtres furent préservés de l'erreur par la brochure de M. Meilloc, supérieur du Grand Séminaire d'Angers et vicaire général : *Préservatif contre le schisme ou questions relatives au décret du 27 novembre 1790, concernant le serment civique des fonctionnaires ecclésiastiques.* (Angers, Pavie, 1790, in-8.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« A peine ai-je témoigné ma délicatesse de conscience sur ce serment que j'allumai contre moi le feu de la persécution, et ce fut pour moi une nécessité de fuir pour éviter les fureurs d'un peuple égaré. Je partis donc, suivant le conseil de mes amis, le jour de Saint-Jean, 24 juin au soir. Je partis seul sans autre escorte qu'un bâton à la main, les larmes aux yeux et l'espérance en Dieu dans le cœur. Je fus me réfugier dans une étable à brebis à la métayrie de la Dénillière de Saint-Aubin ; j'y restai caché quatre jours. Le cinquième, considérant que je ne pourois tenir longtemps dans un si pauvre gîte, j'en délogeai à la faveur des ténèbres et travesti dans les habits de Manceau le domestique. Je gagnai le presbitaire de Chazé-Henry, où je trouvai tout le monde dans la consternation pour la même nouvelle, et qui augmenta encore voyant le nouveau costûme que j'avais dû devoir endocer. De là je passai au Bourg l'Évêque chez mon parain curé, où je séjournai quelque tems caché. Du Bourg l'Évêque, à Noyant (la Gravoyère), chez ma sœur [1]; ensuite à Bierné près Châteaugontier chez mon ami Trochon, curé de Vergonne. Ainsi je fus errant fugitif en différents lieux de mon diocèse jusqu'au mois de février 1792 [2], que pour obéir à un arrêté du département de Maine-et-Loire, je me rendis à Angers et m'y soumis à l'appel nominal et journallier qu'on faisait de chacun des prêtres non-assermentés. Je me

[1] Renée, épouse de Jacques Quittet, dont il sera question plus loin.

[2] Le souci de la vérité nous oblige de suppléer ici au silence du manuscrit. Sous l'influence sans doute de son parrain, Pierre Paris, curé de Bourg-l'Évêque, et de son ami Trochon, qui prêtèrent le serment et se rétractèrent du reste plus tard, M. Peccard, lui-même, succomba, et il fut curé constitutionnel de Grez-Neuville d'août 1791 au 10 mars 1792. Comme plusieurs autres prêtres, il espérait ainsi faire quelque bien aux fidèles abandonnés. Mais il reconnut bientôt son erreur et se rétracta ainsi qu'en témoigne sa déclaration faite à la municipalité d'Angers. (Archives municipales.) Voir Queruau-Lamerie : *Le clergé du département de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, Angers, chez Germain et Grassin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trouvai dans cette bonne ville d'Angers avec six à sept cents confrères qui étoient dans le même cas et la même façon de penser que moi. Nous nous soumîmes à cet appel journallier pour prouver à nos adversaires qu'il n'y avait en nous aucun entêtement et que nous savons obéir à des ordres, quoiqu'arbitraires, sitôt qu'ils ne blessent point notre conscience.

« Je fus à l'aventure dans cette bonne ville sans casi y connaître personne. Et à peine y fus-je arrivé que la charité attentive des fidèles m'y découvrit et m'y secourût. Ce fut le sieur Bouchet, aumônier des dames Carmélites, rue Lionnaise, qui me donna l'hospitalité à la prière de mon bon ami Mauxion, vicaire de la Trinité, et la dame veuve Coëffé, demeurant près le Pilory me donna fréquamment à dîner et quelques autres effets.

On nous fit continuer ce manège assaisonné d'insultes (contre la teneur de la loy qui nous assuroit sureté et tranquillité moyennant notre obéissance) jusqu'à ce qu'on la viola tout à fait et avec elle celle de la nature, se servant de notre obéissance même pour nous emprisonner, par la plus lâche traison.

« Ce fut le dimanche 17 juin 1792 que, nous rendant aux vœux de la Loy, on nous arrêta et nous enferma au Séminaire au nombre de près de 400 [1]. Séminaire ! hôtel où

[1] Parmi les prêtres internés au Grand Séminaire d'Angers, M. Peccard rencontra un jeune prêtre, Simon Bureau, qui avait succédé à son oncle Pierre Paris comme vicaire du Bourg-d'Iré, desservant Noyant-la-Gravoyère. Comme M. Peccard, M. Bureau partit sur la *Didon*, le 12 septembre 1792, pour la déportation en Espagne, et il passa son exil à Rafia, en Estramadure, jusqu'en 1800. M. Bureau était né à la Jumellière, le 26 septembre 1762. Après son retour d'Espagne, il fut encore desservant de Noyant-la-Gravoyère. Mais, dès 1803, il cédait la place à M. Peccard pour devenir curé de Combrée où il fut le prédécesseur immédiat de M. Drouet et mourut en fonctions le 11 mars 1810.

Deux des meilleurs amis de M. Peccard, M. Pierre Raimbault, curé du Bourg-d'Iré et doyen de Candé, et M. Charles Paizot, vicaire du Bourg-d'Iré, purent échapper à l'internement général des prêtres au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

j'avais demeuré autrefois librement et volontairement ! mais aujourd'hui affreuse captivité qui nous séparoit entièrement du reste des humains ! ! !... Un bénédictin et un vicaire manquèrent de constance et firent le serment pour avoir la liberté.

« Nous avons demeuré en cette captivité jusqu'à ce qu'un autre décret encore plus dûr ait prononcé notre exil hors le royaume (décret de la Convention du 26 août 1792 [1]). Ce fut le 12 septembre 1792 qu'on mit à exécution à notre égard le décret d'exil, nous exportant en masse au nombre d'au moins 4 à 500 tant Angevins que Manceaux. Ils nous lièrent par le bras deux à deux et en cet équipage nous sortent de notre prison. Nous traversâmes la ville comme des brebis qu'on mène à la boucherie au milieu d'un peuple immense accourû de toutes parts à la nouveauté de ce spectacle et diversement affecté de compation ou de rage, suivant qu'il étoit endoctriné. L'une ou l'autre de ces passions agissoit si fortement sur les cœurs que tous paroissoient comme effarés et dans un même silence. Pour nous, le témoignage de notre conscience nous faisait jouir de la béatitude des justes persécutés [2] : *beati qui*

Seminaire. A la fin de 1792, M. Raimbault fut cependant déporté en Angleterre où il resta une dizaine d'années. Après le Concordat, il fut curé de Candé et y mourut le 19 février 1816. M. Paizot fut assez heureux pour échapper aux révolutionnaires et, pendant la Terreur, il ne cessa d'exercer son ministère dans les paroisses du Bourg-d'Iré de Noyant et des environs. M. Paizot, né aussi à la Jumellière, le 28 juin 1750, est mort le 25 décembre 1816 curé du Bourg-d'Iré, après avoir passé dans cette paroisse toute sa vie sacerdotale comme vicaire depuis 1776, avant, pendant et après la Révolution, et comme curé à partir de 1802. Son tombeau est dans l'église du Bourg-d'Iré qu'il avait fait reconstruire en 1806.

[1] Ces décrets atteignaient environ 40.000 prêtres français. Mais sur ce nombre beaucoup ne sortirent pas du royaume et restèrent cachés en France pendant la Terreur, comme M. Terrien, vicaire à Challain-la-Potherie, et M. Paizot, vicaire au Bourg-d'Iré.

[2] Évangile selon saint Mathieu, chap. v. 10.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam... (ipsorum est regnum cœlorum).

« On nous conduisit par le grand chemin d'Angers à Nantes, les uns à pied et les autres en charettes, car les fidèles d'Angers avoient tenû prêts plus de 15 à 20 chariots, pour les infirmes et débiles[1]. Nous marchions deux à deux attachés par le bras, comme j'ai dit, entre deux lignes de soldats nationeaux, au nombre, il me semble, de 2 ou 300. Nous étions environ 400 prêtres captifs, ce qui composait une bande d'environ 6 à 700, tous de la même patrie, et même du même pays, dont une partie tourmentait l'autre sans savoir pourquoy, puisqu'aucun n'avoit de plainte personnelle contre l'autre. C'est alors qu'on vit clairement exécutée cette prédiction de J.-C. : « Veni separare hominem adversus patrem suum... et inimici hominis domestici ejus. » (Matth., x, 35 et 36.)

« En effet, on voyait des frères armés conduire leurs frères liés. Plusieurs vinrent de fort loin pour le seul plaisir de rassasier leurs yeux de ce pitoyable spectacle et nous charger d'injures sur la roûte. Cependant nous n'opposions à ce torrent de fureur que le silence et la patience, mais nous prévoyions bien que des commencements si directement conformes aux prédictions évangéliques étaient les préludes de la plus terrible persécution qu'eut encore éprouvée l'Église. Ceux des fidèles que l'esprit de Dieu éclairait partageaient nos pensées et nos sentiments et nos

[1] Les prêtres détenus au Seminaire faillirent être massacrés comme ceux de Paris. Mais ils furent sauvés par Pilastre, maire d'Angers, (voir l'*Abbé Gruget*, curé de la Trinité d'Angers, par le chanoine Portais. (Livre III, chap. III. Angers, chez Germain et Graissin, 1896.) « On raconte qu'avant le départ un père vint trouver son fils enfermé au Séminaire : Il faut, mon fils, tenter tous les moyens de sortir d'ici, car sachez-le bien, on va vous conduire à la mort. — Qu'importe, mon père, répondit le prêtre fidèle. C'est en faisant mon devoir que je suis venu ici, c'est encore en le faisant que je marcherai à la mort, p. 56. (*Un prêtre déporté en* 1792, par le Chanoine Meignan, professeur d'Écriture-Sainte à la Sorbonne, chez Douniol, 1862.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peines. Ils étaient frappés de la plus profonde consternation tant pour ce qu'ils voyaient que pour ce qu'ils prévoyaient. J'en ai vu se prosterner à terre et lever les mains au ciel d'une manière effrayante, qui marquait bien l'angouaisse dont leur âme était pénétrée.

« Nous arrivâmes vers midi à Saint-Georges-sur-Loire. On nous mit dans une église. On nous y servit de mauvais pain et de mauvais vin. J'eus pour dessert la harangue d'un ancien camarade de petites écolles, nommé René Colas, alors soldat national. Je lui fis la meilleure réponse pour le tems; je gardai le silence. J'apperçu par une croisée Marie Coheu, ma parente, qui me fit un signe de compassion et le sieur Marais et femme, anciens paroissiens de Vern qui me témoignèrent de la sensibilité.

« Nous arrivâmes avec la nuit à Ingrandes. On nous logea dans le grenier à sel. Nous y étions si pressés que peu s'en fallut que plusieurs ne fussent suffoqués faute d'air. Nous eûmes pour lit de la paille et pour nouriture du pain et du vin, et de plus les fidèles firent secrètement passer quelque surcroît. On nous sortit de notre cachot sur les 8 à 9 heures du matin après un déjeûner semblable au souper de la veille. Nous marchâmes sans relâche jusqu'à Ancenis. Nous y arrivâmes, la pluie tombante, sur les 6 à 7 heures du soir. On nous logea dans l'église des Cordelliers; on nous y donna de la paille et du pain, mais les fidèlles y ajoutèrent de la viande et du vin, et on nous permit d'en acheter. Nous fûmes passablement pour la victuaille, mais horriblement mal pour les risques que nous courûmes d'y perdre la vie. Une cohorte d'assassins, sortis je ne sais d'où, si ce n'est de l'enfer, vomit toute la nuit contre nous tous les blasphèmes, les injures et les menaces que l'impiété la plus diabolique a jamais inventés. *Chaulem* était le refrain de ces furies infernalles [1].

[1] D'autres disent : *Salem*, c'était le mot du massacre fait à Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Nous délogeâmes sur les cinq heures. Ils attachèrent Pierre Lancelot [1] à l'affut d'un canon qu'ils conduisaient à notre tête. Ils le coëffèrent d'un haut bonnet de papier pain (*sic*), en forme de mitre, lui attachèrent au col une sonnette, et il fut en cet équipage jusque vers Nantes. Nous rencontrâmes sur la roûte des trains d'artillerie et des bandes de soldats qui alloient de Bretagne vers Paris. Ils félicitoient nos gardes et nous chargeoient de malédictions. On nous donna du pain et nous vendit du vin et de l'eau, dans une lande à la porte de deux auberges nommées Maison Blanche à quelques lieues de Nantes. Après cette réfection nous continuâmes notre route et arrivâmes à la vue de Nantes sur les quatre heures. On tira le canon pour avertir de notre arrivée. Cependant les camarades nantais firent attendre nos sattellites plus d'une heure avant de nous introduire. Ils vinrent enfin; leur abord fût froid. On dit qu'ils désaprouvoient les barbaries qu'ils avoient exercées à notre égard. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les Nantais parûrent fiers et les Angevins honteux. Nous remarquâmes dans la ville une parfaite police. Personne ne nous injuria. Nous parvînmes au château dans la plus grande tranquilité. Sur le soir on nous assigna nos logements et nous donna un peu de paille pour coucher et de la soupe, s'excusant du peu sur nos Angevins qui nous avoient amenés plus tôt qu'on ne nous attendait. (Passé pour une nuit.) Le lendemain nous nous cotisâmes entre commenceaux de chacun un assignat de 5 livres et, moyennant cette somme et les secours que les fidèles y ajoutèrent, nous vécûmes dans l'abondance pendant les huit jours que nous séjournâmes dans cette bonne ville. Pendant notre séjour on

[1] Chapelain de Saint-André-aux-Jubeaux. L'ardeur et la vivacité de son tempérament lui avaient mérité cet excès d'honneur dans les mauvais traitements. On avait eu de la peine à s'emparer de lui. Condamné à deux heures de carcan et à deux ans de prison, il avait eu l'audace de se pourvoir en cassation.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fit l'examain des infirmes et on en trouva que l'humanité nantaise jugea incapables de supporter la mer, quoique nos médecins angevins eussent décidé le contraire. De ce nombre fut Monsieur le curé de Saint-Michel-du-Bois [1]. Sur la fin de la semaine des commissaires de notre département vinrent nous faire part d'un décret de l'Assemblée qui portait en substance : que quiconque de nous jurerait de soutenir l'*Égalité* et la *Liberté* recevrait un certain traitement de l'Assemblée dans le lieu de son exil. On ne répondit rien à un décret qui commandait à des captifs demeurant captifs de jurer la *Liberté*.

« Nous partîmes donc du château de Nantes le 20 septembre et nous fûmes par eau dans des barges jusqu'à Paimbœuf. Au nombre de 200 nous montâmes la frégatte *La Didon*, dont l'armateur était un nommé M. Neaue; le cap. Brée [2]; le second, Arceneau; le lieutenant, Cochard; le maître, Lainé. Une autre portion de nos confrères, au nombre de 60 à 80, montèrent *Le François*, d'autres s'embarquèrent sur l'*Aurore*. Nous restâmes en rade jusqu'au 1er octobre au soir que nous mîmes à la voile. Je récitais alors les Ires vêpres des Anges gardiens. Nous ne fûmes qu'à l'embouchure de la mer où nous stationâmes faute de vent. Enfin nous mîmes en pleine mer le 3, de grand matin. Nous éprouvâmes de toute sorte de temps pendant notre traversée, pluie, vents impétueux, tempêtes, calme absolu. Aussi nous éprouvâmes tous plus ou moins le

[1] René-François Dumesnil, de Sainte-Gemmes d'Andigné, curé de Saint-Michel-du-Bois (diocèse d'Angers), fut déporté plus tard à l'île de Ré. Voir : *Liste générale des déportés par la loi du 19 fructidor*, rédigée par Louis Petit, l'un des déportes, curé de Courgenay. Sens, (Imprimerie Lhomandie, à la Rochelle). Cet ouvrage se trouve dans la précieuse bibliothèque de M. le chanoine Nau, doyen de Candé.

[2] Voir la liste des autres prêtres déportés sur la Didon dans *Le Champ des Martyrs*, par Godard-Faultrier, 3e édition, 1855, p. 211. (Librairie Lachèse à Angers).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mal de mer. Je fus des moins malades. Nous chantâmes les vêpres en pleine mer un jour de dimanche. Nous rencontrâmes plusieurs vaisseaux espagnols qui nous enseignèrent le chemin. Le 9 et le 10, le vent nord-est nous poussa jusqu'à la hauteur de la Corogne où nous étions décidés à désembarquer, mais tout à coup il se changea et nous ramena précipitamment vis-à-vis de Santander. Nous ne pensions pas à ce port, mais nous le saisîmes avec joye. Ce fut le 11 sur les 10 heures du matin que nous eûmes la consolation de revoir la terre et d'y toucher. Sur le soir on nous fit débarquer. Un marchand de la ville, nommé Dominique Rédonet me prit par le bras et m'emmena chez lui. J'y ai demeuré trois mois et six jours.

Le 12, on nous convoqua à la maison de ville où on nous fit prêter serment de fidélité à S. M. C.[1]. Le 13, on nous convoqua à l'évêché, où, après un sérieux examen, on nous approuva tous pour célébrer et pour entendre les confessions de ses compatriotes seulement, c'est-à-dire les curés et vicaires. Sa Grandeur D. Raphael Thomas Menendez de Lueres, évêque de Santander, nous reçu bien et nous assura de sa protection[2]. Plusieurs brebis partageoient la piété éclairée du pasteur et nous accueillirent en conséquence. Mais d'autres partageoient l'impiété française et nous calomnioient[3]. J'ai demeuré chez le sieur Redonet trois mois et six jours, ébergé gratuitement, dont je lui ai une sincère reconnoissance. La divine Providence ayant fait éclore une desserte de chapelle au village de Viono à quatre lieues de Santander, je la saisis, saluai mon hôte et me retirai.

« Ce fut le 17 décembre 1792 que je vins à Viono chez le

[1] Sa Majesté Charles IV, roi d'Espagne.

[2] Voir les *Remarques* ci-après.

[3] Voir les *Remarques* ci-après.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sieur Antoine Pedrasa secrétaire greffier de la jurisdiction du lieu. Mon obligation, suivant la convention faite entre nous, est de célébrer une messe chaque jour en la chapelle de Valencia à intention et décharge du sieur François Placide de la Pedrasa, son titulaire, et celle de D. Antonio Pedrasa, celle de me nourrir à sa table et me payer un réal vellon chaque jour.

« De Viono je passai à Castaneda, village de Villavañes, chez D. Antoine Ramon de la Gandara; et enfin dans la vallée de Buelna, village de Somahoz, où j'ai resté exerçant les fonctions de vicaire, jusqu'à mon départ pour France en mai 1802 [1].

« J'ai des obligations à M. Rédonet, négociant à Santander, à D. Francisco Domingo Bustamante, capitaine retiré demeurant au village de Renedo, vallée de Pielagos, et à la famille Gandara. Je n'ai point sorti de l'évêché de Santander pendant mon exil en Espagne, qui a été de 9 ans et 7 mois.

« Vers la fin du mois de mai je débarquai autour de Bas; à la Turballe, jurisdiction de Guérande, sur la rive droite de la Loire. De là à Nantes, à Saint-Julien-de-Conseil (Concelles), à Ancenis, au Louroux, à *Vern* [2], et à Géné où j'exerçai pour porter secours à M. Godineau, curé. De là je vicariai à Saint-Jean-de-Linière, à Chantossé... et à l'organisation générale je fus nommé desservant de Champteussé où je restai 10 mois [3]. Et, à la sollicitation de l'évêché et des

[1] Au haut de la page qui contient ces lignes, le manuscrit porte la mention suivante : « J'ai des obligations à une femme de la rue des Carmes d'Angers, nommée la Plancheneau, qui, pendant ma captivité au Séminaire m'a apporté des hardes. »

[2] M. Peccard avait été réclamé le 1er floréal an VIII (1801) par une pétition des habitants de Vern ses compatriotes. (Archives municipales d'Angers. Déclarations de 1792. Marchegay.)

[3] Sur le séjour de M. Peccard à Champteussé, voir, plus loin, la seconde partie des *Remarques*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paroissiens de Noyant-la-Gravoyère, je vins me fixer dans cette dernière paroisse, la préférant à toute autre, parce que j'y avais été éduqué et que j'avais à cœur de la deffendre de la suppression, qu'elle ne méritait que pour sa modicité, étant d'ailleurs plus digne d'être conservée paroisse que bien d'autres. Aussi j'y ai réussi par ma constance et mes requêtes. »

SYMPHORIANUS (A. LEFORT).

(A suivre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Poésie

Images et Reflets

Au poète, à l'admirable écrivain de l'Imagerie aux Chimères.

— Doux Maître Imagier qu'entre tous je chéris
Pour tant de Beauté neuve enclose en tes écrits,
Ne cherche pas, Cormeau, quel dieu me sollicite.
Apollon ni les Sœurs ne me rendent visite
Et Pégase préfère aux fleurs de mes fauteuils
Les pâtis et les bois où sifflent les bouvreuils.
L'Archer des cœurs, si prompt à me blesser naguère,
Lui-même, de ses traits, ne me fait plus la guerre.
Mais je rêve !... Or, rêver est un art délicat.
Tel sot qui se croit mage y choppe avec éclat,
Tant il est vrai que l'âne au bât de moindre marque,
Dès qu'il contemple un roi, se prend pour un monarque
Et qu'on verra toujours la plus laide souillon
Crier partout qu'elle a le pied de Cendrillon !...

***

Je vais, musant, guichant, égaillant la rosée
Au gré des vains détours jolis de ma pensée.
Son caprice l'attarde à mille heureux projets
Que la folle abandonne aussitôt qu'ébauchés.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi dans la campagne une abeille se joue
Sans élire la fleur dont son aile s'engoue.
J'imagine une eau vive et dans mon cœur j'entends
L'écho du tendre aveu qu'elle adresse au Printemps.
Je m'approche et soudain de souples joncs coiffée
A mes yeux éblouis la source apparaît Fée.
Les Heures, en mêlant leurs cheveux et leurs doigts,
Étalent sur ses bords tous les trésors des bois.
L'une jonche les prés d'iris et de pervenches;
L'autre en sa ciste d'or a des clochettes blanches;
Et chacune, au cristal de l'onde se penchant,
Vient mirer ses cils d'ombre et son rire d'argent.
Je guette, extasié. Mais déjà l'eau se moire,
L'image s'abolit au fond de ma mémoire,
Et mon rêve, indocile et frivole écolier,
Sans que j'y prenne garde, a sauté l'échalier...

Tout change. Devant moi, c'est la montagne nue
Que ma pensée ardente à gravir s'exténue.
Je m'accroche aux rochers que j'étreins dans mes bras,
Et retombe, et retourne à de nouveaux combats.
Chaque pas que je fais me coûte une conquête.
Mais l'éther luit, si pur, si léger, sur le faîte !
C'est un si beau voyage et si plein de clarté
Que je me sens grandi rien qu'à l'avoir tenté.
J'atteins la cime, enfin... L'espace m'environne...
La neige ceint les pics d'une vierge couronne
Et mon regard, sondant les gouffres sourcilleux,
Confronte ces blancs sphinx modelés par les dieux...
L'un, parmi ces Titans, semble un moine en prière.
Deux tragiques torrents roulent dans sa paupière.
Quel crime a-t-il commis au cours des siècles morts
Que l'âge l'ait glacé sans user ses remords?...
Cet autre, paladin farouche qui se lève,
Sur la robe du ciel ose essuyer son glaive.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ouragan souffle et beugle à l'entour de son front
Sans qu'il daigne écarter l'importun moucheron;
De ses bras déchirés par la faulx des batailles
Les forêts ont comblé les béantes entailles
Et depuis vingt mille ans qu'il songe à se venger
Les hameaux sont venus sur ses flancs s'étager.
Il hésite à semer la mort sous les ruines;
Il écoute chanter les sonores clarines
Et, géant débonnaire au masque impérieux,
Laisse l'homme suspendre un village en ses yeux.
Une cité travaille et bruit dans son ombre.
Lui surveille le vol des astres qu'il dénombre
Et, tandis que la terre en fleurs vêt ses genoux,
Tout hérissé d'orgueil, défie un dieu jaloux....
Blancs asiles du rêve, ô vierges solitudes,
Comme le cœur bat pur si loin des multitudes !
Comme on y sent flotter des souffles éternels
Lorsque l'âme officie à vos rudes autels !...

Maintenant, je descends la pente des prairies.
Le soir, berger pensif, guide mes rêveries.
L'horizon sous mes pas devient un cercle étroit.
Mais j'emporte l'azur, comme un captif, en moi.
Voici mon toit, mon seuil usé de pierre grise.
Dans le cèdre une étoile imprudente s'est prise.
Une cloche lointaine exfolie un accord.
Je ne sais si je veille ou si je rêve encor.
Et telle est la langueur où, veule et sans courage,
S'enlize ma pensée au fond du paysage
Qu'en regardant vers moi voyager deux ramiers,
Semblables à ces vers sous mes doigts prisonniers,
Je ne discerne plus dans le jour qui s'achève
S'ils émergent du ciel ou si mon cœur les rêve...

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lorsque tu les liras, ami, descends t'asseoir
Sur les bords limoneux et nonchalants du Loir.
C'est là que je t'évoque. Il fait un soir paisible;
Le fleuve avec lenteur suit sa pente insensible;
Tu te tais et, les yeux rivés au beau décor,
Tu regardes flotter la molle lune d'or
Qui des confins du ciel, sans froisser le silence,
Aborde dans ton âme et longtemps s'y balance.
Sois heureux ! Que la gloire illustre ton pennon
Et cisèle une rose enlacée à ton nom;
Tandis que devant toi, dans un tendre émoi d'ailes,
Bonheur te sourira, le front ceint d'asphodèles...

Alfred COUPEL.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

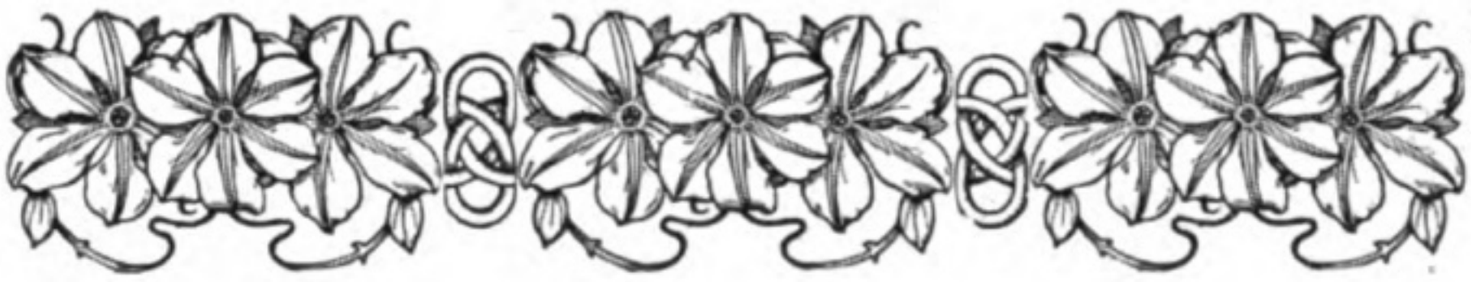

Journal d'un Sous-Préfet de Baugé

EN 1815

(*Suite et fin*)

Le 8, à 6 heures du matin, un domestique de M. Lamorinière est venu m'inviter à diner à Saint-Georges. Je suis parti de Baugé à 11 h. et j'ai trouvé M. et Mme Giroust et M. de Ruval. M. de Ruval, maire de Beaufort, est un respectable homme d'une bonne opinion, très aimé et très estimé de sa ville. Il voit avec horreur le changement des choses et a de la peine à dissimuler sa façon de penser.

M. Giroust est un brave homme, mais faible et timide. Il sent vivement le malheur des circonstances, mais il espère peu qu'elles s'améliorent. Quant à Mme, c'est une bonne réjouie, dont l'opinion est bonne et très prononcée; elle rit de la faiblesse de son mari et l'engage à avoir plus de caractère. Son fils, qui était au collège de Beaupréau, est un bon sujet.

Mme du Lac eut en mon absence la visite de Mme Goin, du jeune Comeau et du jeune Gallevey. Mme Goin, peu réfléchie, quoique déjà d'âge à raisonner, parle comme une enfant.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elle raconte que le bruit de La Flèche était que deux gendarmes me gardaient à vue et que la tête de mon fils était à prix.

Comeau, garde du roi depuis peu, l'a suivi jusqu'à la frontière...

Quant au jeune de Gallevey, il a fait au Roi le sacrifice de son chapeau militaire (et c'est un des plus grands possibles) parce qu'avec le chapeau rond il n'est pas tenu de porter la cocarde; il voulait donner sa démission, mais on l'a engagé à la retarder jusqu'à ce qu'il soit rappelé.

Les gendarmes parcouraient la campagne en invitant les soldats de la jeune garde à se rendre à Paris, pour former de nouveaux régiments. Très peu répondront à l'invitation, qui bientôt se changera en ordre...

Je suis parti de St-Georges à 6 h. 1/2 et suis arrivé à Baugé à 8 h.

On dit que M. de Contades revient à Montgeoffroy avec toute sa famille. .

Le 10. J'ai appris à 9 h. du matin que j'étais remplacé. Je n'en ai éprouvé aucune peine. l'arrivée prochaine du Lieutenant de police, les mesures tyranniques qui se préparent et qu'il aurait fallu faire exécuter, un serment peut-être à prononcer, chose à laquelle je ne me serais jamais prêté, tout m'inquiétait... J ai fait mes premières dispositions de départ en mettant de l'ordre dans mes papiers. J'ai brûlé tout ce qui était inutile ou qui pouvait compromettre les personnes avec lesquelles j'ai eu des relations...

Le 12. Lamorinière vient me voir et m'offrir sa maison pour Mme du Lac, mais elle a accepté l'offre de Mme Comeau.

J'ai été passer la soirée chez M. Comeau, où j'ai trouvé Mme Lelong ainsi que M. et Mme Molière. Ces deux derniers pensent bien; mais Mme Lelong, digne mère et belle-mère de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lofficial et de sa femme et de Lelong, avocat à Angers, est une enragée Bonapartiste ; sans lui dire de personnalités, j'ai passé une heure à lui faire avaler de violentes couleuvres.

... Le 14 est arrivé M. de Souligné sous le nom, a-t-il dit, de Marsan de St-Félix. Il a trouvé M. de Lanoue et lui a dit qu'il désirait voir les royalistes. M. de Lanoue m'en a prévenu et je me suis rendu chez lui à 6 h.

M. de Souligné a commencé par nous montrer une ordonnance qu'il dit être du Roi, portant en substance qu'il est deffendu d'occuper une place ou emploi quelconque; 2° de payer aucune somme aux employés de l'Empereur; 3° que les percepteurs et receveurs sont responsables sur leur cautionnement et leur fortune des sommes qu'ils auront versées; 4° que les administrateurs de tous grades auront à rendre compte de leur conduite. Cette pièce, écrite à la main et d'une mauvaise écriture, porte au bas : donné à Lille, ce 26 mars 1815. Signé. Louis.

Une autre pièce portant en tête ses qualités m'a été présentée par lui; mais il n'a pas permis que j'en lise un seul article, quoiqu'elle en renferme 33. Ses qualités sont très imposantes : il est Commissaire du Roi avec pleins et entiers pouvoirs dans les provinces du Maine, Anjou, Bretagne, Normandie, Poitou et Blaisois.

Il nous dit qu'il était convenu d'organiser dans chaque département une compagnie de 240 hommes, qu'il y aurait dans chaque compagnie un Colonel, 3 lieutenants-colonels, capitaines et lieutenants; que les Colonels auraient 6.000 fr., les 1ts cnels 4.000, les capes 3.000, les lieutenants 2.400 et chaque soldat 1.200 fr., qu'à ce moyen ils seraient tenus de s'armer et de s'équiper...

Je trouvai tout ce propos fort beau sur le papier, mais je m'étonnai que l'exécution en fût confiée à un homme qui a pour tout mérite la tête la plus ardente et la plus violem-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment organisée. Je lui dis alors qu'il pourrait arriver que les personnes auxquelles il s'adresserait fussent bien aises de connaître de qui il tenait ses pouvoirs et quels ils étaient. Il s'emporta alors, me dit que tout le monde connaissait le crédit et la faveur dont il jouissait auprès du Roi, qu'il avait été dans ses bras et qu'il l'avait tenu dans les siens; que le Roi lui avait demandé ce qu'il voulait être; que l'on pensait peut-être qu'il aurait demandé un ministère, mais qu'il aimait mieux faire les ministres que de l'être; qu'il avait fait nommer premier ministre son ami le duc de Richelieu et que le Roi, après l'avoir nommé, lui avait dit à lui, Souligné : Allez porter cette nouvelle au duc, il est toujours agréable d'en avoir de bonnes à donner !

Sur ce que je persistais, il me dit qu'il voyait bien qu'il en avait trop dit. Je perdis alors patience et lui répondis qu'on ne pouvait pas en trop dire devant moi; que j'étais aussi bon serviteur du Roi que qui que ce soit; que je le prouverais partout et de toutes les manières, etc. M. de Lanoue et M. Amédée intervinrent et tout fut fini...

Le 16. Je vais voir M. de Lanoue. Je trouve chez lui Mrs Jarret et Amédée, avec lesquels nous parlons beaucoup de M. de Souligné. Nous concluons unanimement qu'il est extravagant. Il est parti pour Milon, où il verra Mrs de Crochard...

Le 17... MM. de Lanoue et Amédée sont partis pour Angers. Je les ai chargés d'une lettre pour le Receveur général dans laquelle je lui demande de recevoir dans sa caisse un effet de 4.000 fr. sur la caisse de service.

Mrs Bernard et Tranquille se disposent à agir avant peu avec beaucoup de vigueur. Les levées leur fourniront des hommes en grand nombre...

On commence à emballer nos effets, mais bien des motifs me font espérer qu'ils ne partiront pas...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ne voulant point conserver de haine particulière, je ne fais pas mention des sots propos qu'on tient contre moi à raison de mon opinion.

Le 18... Le général Meunier, nommé au Prytanée de La Flèche en remplacement de M. de Chauvigny, a répondu à Mme, qui l'engageait à acheter ses meubles : « Je le ferais très volontiers, Madame, si l'Angleterre, la Prusse, la Russie et l'Autriche voulaient me les garantir. » Le Préfet du Mans, Lagarde, a dit qu'il avait assez d'une chambre pour le temps qu'il avait à y passer. Il a pris au mois les domestiques de son prédécesseur...

Il y a quelques troupes du côté de Beaupréau, que l'on fait beaucoup voyager, afin d'effrayer et de faire croire qu'elles sont en grand nombre. Mais elles n'en viennent pas à bout. Les paysans leur parlent avec fermeté et leur répètent qu'ils en ont vu bien d'autres...

Le 20... On parle toujours d'une organisation dans la Vendée; mais elle ne peut se remuer qu'à l'entrée des puissances alliées...

Cette organisation, qui aura lieu au midi comme à l'ouest, devra forcer Bonaparte et sa horde à une diversion importante et à ne compter ni sur les hommes ni sur les impôts de ces contrées.

M. de Lanoue a donné sa démission de maire et de chef de cohorte; il a eu peine à s'y déterminer.

Le 21. J'ai été chez M. Comeau à Gresillon pour lui demander de l'or; il m'en a donné très peu. Je me suis ensuite occupé de déménagement. M. Duchesne a été remplacé comme maire par Thierry; on ne sait s'il acceptera; il en fait mystère... On ne désigne pas les adjoints...

M. Amédée est revenu d'Angers avec son père. Il a vu le préfet... C'est un homme de 60 ans...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On se retire de toutes parts à la campagne pour engager les paysans à ne pas partir et à ne rien payer. Sur ces deux points, pour peu qu'on y mette de zèle, on n'aura pas de peine à les convaincre, ils sont plus qu'à moitié disposés...

Le soir, par le courrier, j'ai reçu une lettre du Préfet qui m'engage à partir et m'annonce qu'il a fait connaître au ministre de la police l'avis qu'il me donne. En conséquence je me décide à partir le lendemain...

Le 27... Je suis arrivé à Paris à 8 heures. Je suis descendu à l'hôtel du Gaillardbois, rue de l'Échelle. On y reçoit les chevaux.

Mai. — Le 1er j'ai fait partir 15 proclamations du Roi et 15 Déclarations des Alliés du 15 avril pour Baugé et les environs...

... Le 4, j'ai vu une lettre de la Vendée qui annonce que les chefs commencent à électriser les esprits; les cris de Vive le Roi se font entendre dans les campagnes; mais il n'y aura toujours aucun mouvement avant l'entrée des alliés...

Le 7... j'ai eu une lettre de Mme du Lac qui m'annonce que M. le duc de Bourbon est dans la Vendée. Elle croit que, si le Préfet exige qu'elle quitte Baugé, elle pourra aller à La Flèche et me demande mon avis.

..... Le 17 j'ai reçu une lettre de Mme du Lac qui m'apprend que le Préfet lui a donné l'ordre de quitter Baugé dans les 24 heures et que, craignant les moyens de rigueur qu'il pouvait employer, elle s'est déterminée à aller attendre ma réponse à La Flèche chez M. Molière qui lui a offert un asile...

Le 19. Je reçois une lettre de Mme du Lac qui m'engage à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aller la trouver. La Vendée s'organise. Le comte d'Artois y a débarqué et l'on ne peut tarder à me rappeler. D'ailleurs, de toutes parts, on vient s'y réunir. J'écris en conséquence à mon fils, pour qu'il vienne me joindre, afin que nous puissions partir ensemble.

... Le 22 je reçois une lettre de Mme du Lac qui m'annonce un débarquement considérable de troupes étrangères...

Le 23. J'ai été voir M. Feuillant et lui ai demandé des nouvelles du pays qu'il venait de parcourir : « Il est en feu d'un bout à l'autre; partout on y parle hautement contre Bonaparte et le drapeau blanc flotte dans un grand nombre de communes. Le débarquement que m'a annoncé Mme du Lac paraît avoir été effectué à l'embouchure de la Loire...

Le 24... Je reçois une lettre de Mme du Lac qui m'annonce que la diligence de Nantes a été arrêtée à Fouletourte, que 2 gendarmes de La Flèche ont été tués et 4 blessés et qu'elle ignore ce qui est arrivé aux autres brigades. Elle me donne les moyens de me rendre en sûreté à La Flèche.

Le 26... J'ai trouvé une lettre de Mme du Lac qui m'annonçait que le débarquement dont elle m'avait parlé avait effectivement eu lieu et que les Vendéens avaient remporté, à trois lieues de Saumur, un avantage signalé sur les troupes de Bonaparte. Elle m'engage à ne pas quitter Paris qu'elle ne m'ait fait connaître le véritable état des choses. Elle se plaint, comme bien du monde, de la lenteur des opérations militaires...

Le 29... J'ai trouvé des nouvelles de Mme du Lac. Celles qu'elle me donne de la Vendée prouvent que les rassemblements sont très considérables et que les insurgés ont presque toujours eu des succès. 3 compagnies du 26e ont passé de leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

côté et, le 25 ou le 26, il y a eu à Saint-Georges une affaire chaude où les Vendéens ont battu les troupes et les ont poursuivies jusque dans les fauxbourgs. Il paraît que M. le Duc d'Angoulême y est sous le nom de comte d'Oléron avec M. le Duc de Bourbon.

Juin. — Le 3... Une lettre de Mme du Lac, reçue hier, m'avait annoncé que le 27 Travot était rentré à Nantes après avoir été battu et qu'une escadre était en vue. Le débarquement qui a eu lieu portait surtout des armes et des munitions; il n'avait laissé à terre que 800 hommes. On pensait que l'escadre aurait amené un chef et des secours suffisans pour seconder les efforts des habitants. Je persiste à penser que la Vendée, bien dirigée, sauvera la France.

... Le 4. J'ai trouvé au Palais-Royal M. Deurbroucq qui venait de passer chez moi. Il m'a annoncé que l'on faisait courir le bruit à Baugé que Mrs Bernard, Tranquille, mon fils et moi avions attaqué la ville de Durtal à la tête de 600 hommes...

... Le 5. Une lettre de Mme du Lac ne m'apprend autre chose que l'ordre donné aux chefs de la Vendée de ne faire aucun mouvement important avant l'ouverture de la campagne et le commencement des hostilités...

Le 14... Mme de la Bouillerie m'a assuré que les Chouans qui interceptaient la route entre La Flèche et Le Mans s'étaient emparés du Lude, d'où ils avaient projet de se porter à Baugé et de là sur La Flèche. Ils sont, dit-on, au nombre de 900.

Je considère comme de toute inutilité ces rassemblements s'ils ne sont pas secondés par quelques troupes de débarquement et commandés par un Prince. La diversion qu'ils opèrent est de peu d'importance et ne peut produire qu'un résultat fâcheux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 15. Les on-dit sur la Vendée et les lettres que l'on en reçoit sont tellement contradictoires qu'il est impossible de discerner la vérité. D'un côté, on assure que La Rochejaquelein est mort; de l'autre on dit qu'il est plein de vie. Les uns font Travot prisonnier, les autres disent qu'il n'en est rien. Enfin l'on annonce plusieurs débarquements et l'autre les nie. A travers ce fatras de nouvelles, que croire?

... Le 18... Il paraît que Travot a été fait prisonnier et échangé contre M. de la Trémoille, gral vendéen, qui avait été pris précédemment...

Le 19... M. Deurbroucq m'a appris que le bruit avait couru à Baugé que mon fils avait été tué en attaquant un courrier; une balle l'avait frappé au front et il était resté sur place...

Juillet. — Le 18... Le ministre m'a engagé de tout son pouvoir à retourner à Baugé [1] et m'a appris que la sous-préfecture de Rambouillet n'était pas vacante...

Le 23... Projet de lettre aux habitans de l'arrondissement de Baugé.

« Le Roi dont l'indulgence et la bonté surpassent, s'il est possible, la perversité de ses ennemis, me renvoye auprès de vous, non pour rechercher des coupables, mais pour rapprocher les esprits et rétablir une paix que la plus atroce perfidie a pu seule troubler.

« Réfléchissez un instant, MM., et voyez les maux qu'a attirés sur notre malheureuse patrie la criminelle audace d'un homme dont le nom a eu assez de pouvoir pour pousser à la rébellion un grand nombre d'hommes qui semblaient offrir une garantie à la société par les liens qui les y unissaient. »

[1] Aussitôt après le retour du roi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 24. Je suis arrivé à La Flèche, où, après trois mois d'absence, j'ai revu mes meilleurs amis, ma femme et ma fille.

Quelques instants de plaisir ont suffi pour me délasser de la route et me faire oublier de longs ennuis...

J'ai fait prévenir le maire de Baugé que j'y arriverais le lendemain et j'ai appris que l'armée royaliste y était entrée et avait le projet de venir me recevoir et m'installer avec le plus grand éclat.

Le 25. Je suis parti de La Flèche à 4 h. 1 /2 et suis arrivé à 6 h. 1 /2 à Baugé au milieu des acclamations et d'un nombreux concours de peuple. Des drapeaux blancs étaient à toutes les croisées et des cris de Vive le Roi m'ont accompagné jusqu'à la sous-préfecture.

M. de la Barberie faisait les fonctions de maire à la tête du Conseil municipal, dont j'ai embrassé tous les membres en signe de réconciliation.

J'ai appris que le 22, les Jacobins ayant été prévenus que l'intention de l'armée royale était de venir à Baugé, les chefs, au nombre desquels étaient Lelong, Picot, Thierry, Mercier et plusieurs autres, avaient été, dans la nuit, frapper à toutes les portes pour engager les habitants à marcher contre elle. Déjà, cependant, depuis 15 jours, le Roi était à Paris et son autorité reconnue. Les habitants, plus sages que ces meneurs, n'avaient pas répondu à leur appel et l'armée était entrée le surlendemain, en dépit des menaces de M. Thierry qui avait écrit au chef (M. Bernard de la Frégeollière) que, s'il se présentait, on sonnerait le tocsin sur lui et sur sa troupe. J'ai couché chez M. Comeau.

Le 26. J'ai repris mes fonctions et visité les registres de la sous-préfecture. Mais le grand nombre de visites que j'ai reçues m'ont empêché de travailler. Ces visites n'ont pas été pour moi sans utilité. J'ai sçu en détail tout ce qui s'était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

passé pendant mon absence et j'ai appris à connaître l'opinion de bien des gens que je croyais attachés aux bons principes et qui se sont fort mal conduits dans ces temps d'épreuve.

Le 27. La journée s'est passée comme la veille... Je l'ai employée en partie à lire les lettres écrites par M. Lofficial et celles du Préfet de Bonaparte à ce fonctionnaire illégal. J'ai trouvé de la modération dans le premier et de la fureur dans le 2e. Il paraît qu'il était presque toujours dans cet état et qu'on ne lui parlait pas sans qu'il se mît en colère. Il était puissamment secondé dans ses projets destructeurs, par Lieutaud, Mercier, Bretonneau, Chauvel, de Longué, Poirier, de Noyant, etc. Les communes les plus perverties sont Longué, Mouliherne, Parçay, Verneuil, Vernantes, Mazé, Corné, le Vieil-Baugé et surtout Baugé, dont on ne peut trop déplorer le mauvais esprit.

Du 27 j. au 1er a. Je me suis occupé de connaître les fonctionnaires qui avaient eu une conduite révolutionnaire et ceux qui étaient restés fidels à leur serment et à leur devoir.

Le Président Chevré a conservé cette opinion antimonarchique qui l'a toujours caractérisé; il hait partout la noblesse et tout ce qui y ressemble.

M. Caillot s'est bien conduit, ainsi que son substitut, M. Lorier, qui d'abord avait dévié, mais qui a bientôt senti ses torts et s'est efforcé de les réparer.

MM. Comeau, Ferrière, La Noue, Desvignes ont très bien pensé; il en est de même de MM. Salles et Mauxion...

Dans l'arrondissement, parmi les percepteurs qui se sont mal conduits, on remarque Binet, Fouques, les percepteurs de Morannes et Daumeray, celui de Clefs.

Pendant ces 5 jours, j'ai suspendu de leurs fonctions le maire de Saint-Martin, celui de Volandry et l'adjoint de Cheviré.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Bernard, commandant en chef les royalistes qui étaient à Baugé, a enlevé la caisse du receveur particulier et celles de quelques receveurs des impôts indirects; elles ne s'élevaient pas à plus de 4.500 fr. Cette légère somme était destinée à payer leur petite troupe de 350 à 400 hommes. Sans leur donner aucune autorisation, je n'ai formé aucune opposition à cet enlèvement, parce que j'ai pensé que, si le gouvernement voulait les maintenir, il fallait que les soldats pussent être payés. Leur conduite a toujours été bonne.

Le samedi 29, j'ai été avec M. Bernard et Lanoue, à Angers, accompagnés de 3 chasseurs d'ordonnance. Arrivés à l'entrée du fauxbourg un peu avant dix heures, on nous crie d'un poste avancé : « Qui vive? — Officiers français. — Halte-là! hors la garde!» Une deuxième fois : « Qui vive? » — Même réponse. — « On n'entre pas. — Ordonnances allant parler au préfet. » On continue à refuser l'entrée et nous fûmes obligés de retourner sur nos pas et d'entrer par le fauxbourg où nous eûmes beaucoup de peine à nous faire ouvrir à l'auberge de Saint-Denys. Cependant, on finit par nous faire entrer et on nous donna des appartements.

Le lendemain 30, sur les 8 h. nous entendîmes du bruit et nous apprîmes bientôt que trois militaires s'étaient introduits dans l'auberge et, ayant trouvé le maréchal des logis qui nous accompagnait seul dans un chambre, lui avaient arraché sa fleur de lys. Le maréchal des logis avait tiré son sabre pour se défendre, mais la maîtresse de l'auberge s'était jetée entre eux et avait prévenu l'effusion du sang.

M'étant mis à la fenêtre, le même soldat qui avait arraché la fleur de lys m'insulta en me disant de descendre et qu'il m'en ferait autant. Je lui ordonnai de se retirer, ce qu'il fit après quelques minutes.

Cependant, il s'était rassemblé sous nos fenêtres au moins 200 personnes, parmi lesquelles nous pûmes reconnaître un grand nombre de fédérés. Nous les traversâmes pour aller à la Préfecture, sans que personne osât nous insulter.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quelques propos seulement se faisaient de distance en distance, mais pas d'une manière assez marquante pour que l'on pût s'en effrayer

Arrivés chez le Préfet, nous lui racontâmes notre aventure; il nous engagea à déjeuner; il écrivit au commissaire de police pour que pareille scène ne se renouvelât pas.

Après le déjeuner, vint M. le Prince de la Trémoille [1], que je ne reconnus pas d'abord; mais, après nous être fixés réciproquement, nous nous reconnûmes en même temps. Il venait d'Angleterre et avait traversé toute la Bretagne, il nous annonça que nous verrions bientôt M. le Duc de Bourbon...

Après avoir conféré encore quelque tems avec le Préfet, que je considère comme un homme peut-être peu capable mais honnête et bien pensant, nous retournâmes prendre nos chevaux et nous partîmes à 2 h. 1/2 pour aller diner à Seiches chez M. Beauregard où nous étions attendus. Nous y arrivâmes à 4 h. 1/2 et en repartîmes à 7 h. 1/2 pour nous rendre à Baugé où nous arrivâmes à 10 heures.

Les 31 juillet et 1er août, je reçus des visites des différents fonctionnaires. Je les traitai chacun selon son mérite. Il y en eut un assez grand nombre que j'accueillis fort mal et qui me quittèrent avec la crainte de perdre leurs places.

Août. — Le 1er août à 1 heure, je reçois par estafette une lettre du Préfet d'Angers, qui m'annonce que le lendemain ou le surlendemain il arrivera à Baugé et lieux environnans 8.000 hommes et 5 à 600 chevaux [2] et, une heure après, les hommes isolés de l'avant-garde commençaient à arriver.

On ne peut se figurer mon embarras. Il fallait pour le lendemain foin, avoine, viande, vin, eau de vie, tabac, et je

[1] Ancien officier au régiment de Picardie, agent du roi pendant la Révolution.

[2] Détachement de l'armée prussienne qui occupait une grande partie de la France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'avais rien de tout cela. Je m'imaginai d'abord que les chefs les placeraient en cantonnement de concert avec moi, mais le commissaire des guerres, que je vis le soir même, me détrompa. Il me fixa les communes que les troupes devaient habiter et je n'eus qu'à pourvoir aux moyens de les faire subsister.

J'envoyai alors de toutes parts gendarmes et piétons pour requérir tout ce qui était nécessaire pour les premiers besoins et je pourvus de mon mieux à tout, mais je fus loin de pouvoir les contenter.

Le 2. La troupe commença à arriver dès le matin et à 2 heures l'État-major alla se loger dans les communes qui environnent Baugé.

Les 3, 4, 5, je n'ai que le temps de m'occuper des besoins de la troupe; encore ne puis-je parvenir à y pourvoir que très incomplètement.

Le 6, dimanche. Je vais à Angers avec le général et une partie de son État-major, pour parler au Préfet et me procurer les objets de première nécessité, tels que le tabac et l'eau de vie. Le Préfet n'a pas de tabac et ne peut me procurer d'eau de vie. Il charge le Sous-Préfet d'Angers de pourvoir aux premiers besoins d'un régiment d'infanterie cantonné à Mazé, Corné, Bauné et Cornillé. Nous revenons par la grande route, après avoir été par la traverse. Nous arrivons à 10 h. du soir.

Le repas donné au général à Angers est de 25 couverts; le Préfet, le Maire le Sous-Préfet d'Angers et moi y avons été invités. Il s'est bu une grande quantité de vin et s'est porté beaucoup de santés, de très bon cœur de la part des prussiens et de fort mauvaise grâce de la nôtre.

Le 7. J'apprends par Théodore que je suis nommé à la Sous-Préfecture de Rambouillet et que je suis remplacé à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Baugé par M. Persac, maire de Saumur. Cette place, que j'avais demandée, me flatte, parcequ'elle me rapproche de Paris...

Pendant 12 jours, je n'ai pas eu un instant à moi pour penser à mes affaires personnelles, ni à celles de l'administration. Levé à 4 ou 5 heures chaque jour et couché à 11 h. ou minuit, je ne me suis occupé que de l'approvisionnement des troupes, des plaintes sans nombre qu'on me portait et des moyens de les faire cesser.

Le 11. J'ai été à Vernantes pour connaître les besoins des maires et les ressources qu'ils avaient employées jusqu'alors. J'y ai trouvé beaucoup de confusion et peu de moyens de l'empêcher. Il manque surtout d'hommes capables de veiller sur la chose publique, chacun étant obligé de s'occuper de son intérêt particulier.

Le 14, l'Assemblée électorale a eu lieu malgré le grand nombre de troupes répandues sur l'arrondissement; il y a eu assez forte majorité. Les députés nommés ont été MM. de Ruval, Des Boiseries, de Maillé, de Beaumont, Baroit et Deurbroucq. Ce choix est bon...

M. de Beaumont, qui a présidé l'Assemblée, n'y entend absolument rien et ce n'est pas étonnant puisque c'est la première fois et qu'il n'a aucune habitude de parler en public. Malgré cela, tout le travail a été fait de 11 h. à 5 h. du soir.

Par suite d'un ordre donné par le Colonel de Marwitz, commandant la cavalerie prussienne, par lequel il défend le transport des foins de la rive droite sur la rive gauche, j'ai été sur le point de manquer d'eau de vie. Ce n'est que le 17, à 10 h. du soir, que j'ai obtenu du général de Bork la révocation de cet ordre que j'ai fait partir à 11 heures par une ordonnance. Je n'avais pour la distribution du 18 que 50 pintes d'eau de vie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Depuis le 15, la distribution du tabac a manqué. Les soldats, par suite de ce défaut de distributions, se sont portés à quelques excès envers les habitants des campagnes.

Le 15, le général Thielmann a passé à Baugé la revue du régiment du Roi; il avait passé le matin celle du régiment de landwehr qui est à Corné, Mazé, etc., et, la veille celui qui est en résidence à Angers.

Je me suis longtemps entretenu avec lui sur la situation du pays et sur les moyens de débarrasser les campagnes du fardeau qui les accable. Si les troupes étaient dans les villes des trois départements en proportion de leur population, elles ne seraient pas surchargées et les campagnes rendues à leurs travaux pourraient fournir aux besoins des villes. Il m'a promis de s'en occuper; mais le fera-t-il? Les militaires, et surtout les Prussiens, s'inquiètent si peu du soulagement des pays où ils se placent que je ne sais ce que l'on doit en espérer.

Le 18 est arrivé M. Persac, mon successeur. Je conviens que j'ai éprouvé une joie très vive en le voyant. Trois semaines passées dans une agitation d'esprit continuelle, dans des inquiétudes sans cesse renaissantes, me faisaient désirer depuis longtemps d'être débarrassé d'un fardeau dont le poids me devenait insupportable par la mauvaise conduite des troupes et la difficulté de leur procurer ce qu'elles étaient dans le cas d'exiger. Cependant j'ai laissé M. Persac dans une position plus avantageuse que celle dans laquelle je me suis trouvé moi-même. Il a commencé à toucher l'argent provenant d'un impôt levé sur la contribution mobilière et pourra faire face avec cette ressource à la dépense pendant 12 à 15 jours.

Du 19 au 22, je me suis occupé de mettre M. Persac à même de faire marcher sa machine; mais je ne peux prévoir ce qu'elle deviendra entre ses mains. Je crois ses sentiments éloignés d'un royalisme pur; il est entraîné vers les gens

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une opinion douteuse et plus porté à l'indifférence qu'à des mesures fermes que les circonstances nécessitent...

Le 22. Après avoir terminé dans la matinée les visites que je me suis cru dans la nécessité de faire, j'ai été diner avec M. et Mlle Ferrière chez Mme Comeau dont le mari était parti la veille pour les Assemblées électorales. Nous avons attendu là, en famille, l'arrivée du courrier qui devait nous emmener. Notre séparation a été triste. On s'éloigne avec peine des bonnes gens avec lesquelles on a eu des relations d'amitié, que le malheur a resserrées. Il était 8 h. 1/2 lorsque nous sommes montés en voiture et 11 h. lorsque nous sommes arrivés à La Flèche.

. . . . . .

C'est ici que l'auteur du manuscrit cesse de s'occuper activement de l'arrondissement de Baugé. Son journal dure jusqu'en 1824, année de sa mort. Il n'est plus question que de loin en loin et d'une manière insignifiante de son ancienne sous-préfecture.

Cependant, en arrivant à Paris, il recommanda avec instance à M. de Barante au ministère de l'Intérieur et à M. de la Bouillerie aux Finances de faire leur possible pour décharger un peu ses administrés du poids de l'invasion.

Ensuite ses idées se tournèrent vers sa nouvelle résidence et, jusqu'à sa mort, on ne trouve, dans son journal, de détails anecdotiques ou administratifs, que sur Rambouillet et Paris.

R. L.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Recherches pour servir à l'Histoire

DE

L'Industrie Textile en Anjou

(Suite)

CHAPITRE IV

Les Manufactures d'Angers et de Beaufort sous la même direction (1778-1800)

Ainsi, à quatre années d'intervalle, les deux manufactures d'Angers et de Beaufort se trouvèrent réunies sous les mêmes intérêts.

Sceau de la Manufacture (fin du XVIIIe siècle) Collection de la famille Joûbert-Bonnaire.

Le principal personnage d'entre les nouveaux propriétaires était Claude Baudard de Sainte-Gemmes. Il était le fils de M. de Baudard de Vaudezir, l'un des fondateurs de la manufacture d'Angers. Il hérita de son père de la charge de Trésorier général des colonies et, à la suppression de cette charge, il obtint celle de Trésorier général de la marine dont le rapport était équivalent.

Devenu fort riche, Saint-James — il avait quelque peu modifié l'orthographe de son nom pour lui donner un aspect exotique — s'intéressa dans diverses entreprises. Successivement les mines de charbon de Decize, une compagnie commerciale dans le nord de la France, des essais de colonisation à Saint-Domingue, où il posséda même

[1] Sur Baudard de Sainte-Gemmes, cf. C. Port, *Dict. Hist.*, article Sainte-Gemmes. — Leroux-Cesbron, *Historia* 1er janvier 1514 et de nombreux auteurs d'histoire générale et de monographies sur la cour de Louis XVI.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une luxueuse villa, les manufactures de toiles à voiles d'Angers et de Beaufort comptèrent le Trésorier général des colonies parmi leurs intéressés. Ce fut la compagnie commerciale du nord, que l'État, dit-on, soutenait en sous main, qui entraîna sa perte. Il avait souscrit une avance à l'État de 9 millions pour cette affaire. Il ne put se les faire rembourser et dès lors la faillite devint inévitable, Il y gagna d'être envoyé à la Bastille où il mourut misérablement en 1787, suivant une première version adoptée par M. Port. Suivant un autre auteur, il en serait sorti le 7 juillet 1787, mais serait mort peu après. Enfin, d'après une troisième version, il serait mort longtemps après et même il aurait joui des bonnes grâces de Talleyrand, dont il aurait négocié le mariage avec Mme Grant.

Toujours est-il que sa ruine fut si complète et les créanciers en nombre si considérable — le montant des créances n'atteignit pas moins de 20 millions de livres — que le Conseil du Roi intervint et confia à une commission spéciale le soin de surveiller la liquidation [1].

La plus grande partie de ses biens fut vendue dans le courant de 1789, sauf quelques fragments qui ne virent le feu des enchères qu'en 1790.

Des entreprises auxquelles s'intéressa M. Baudart de Saint-James, les Manufactures d'Angers et de Beaufort apparaissent comme ayant été l'une des meilleures opérations.

[1] L'histoire de la faillite de Baudart de Saint-James était, jusqu'à ces derniers temps, fort embrouillée, et il n'était pas du cadre de cette étude de l'étudier en détail en dehors de ce qui avait trait aux Manufactures de toiles à voiles. D'après un récent article, publié par M. Leroux-Cesbron, dans *Historia* (1er janvier 1914), sur le célèbre financier, il semble résulter qu'il fut victime d'agissements du pouvoir royal et que, si sa faillite fut prononcée, l'actif aurait été supérieur au passif. D'après M. Leroux-Cesbron, la famille de Baudart de Saint-James serait en mesure de prouver qu'il fut indûment frustré de ses biens. Lorsqu'en 1817 l'on voulut, après avoir réhabilité sa mémoire, récupérer les sommes que l'État avait reçues du liquidateur, il fut impossible de rien obtenir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rendant compte, le 19 décembre 1788, en une assemblée générale des créanciers [1] des diverses opérations auxquelles Saint-James s'était livré, le notaire Silly s'exprimait ainsi sur les Manufactures d'Angers et de Beaufort :

22 décembre 1787 et 1er mars 1788. « D'après le compte rendu, le produit de l'établissement de la manufacture de toile à voile d'Angers a paru tellement satisfaisant à vos sindics qu'ils ont cru devoir, d'après la double proposition qui leur a été faite, de préférer la continuation de la Société à la dissolution. [2] »

1er mars 1788.

De son côté, Harvoin, receveur général des Finances, chargé en 1783, de dresser un rapport sur la Généralité de Tours, donne sur les Manufactures de Toiles à voiles d'Angers et de Beaufort les renseignements suivants :

« Un superbe établissement qu'il faut distinguer, c'est la Manufacture de Toiles à voiles pour la consommation de a Marine du Roi. M. de Saint-James, trésorier général de la Marine, à qui appartient cette manufacture, n'a rien négligé de tout ce qui pouvait donner à cet établissement la splendeur et l'utilité qu'il rassemble. Des bâtiments considérables, où sont répartis par ordre les différents ateliers , depuis la première préparation des chanvres jusqu'à l'entière fabrication des toiles, offrent à l'œil observateur et curieux le tableau de la vigilance et de l'activité. L'humanité laborieuse peut trouver dans cette manufacture, depuis l'âge de 10 ans jusqu'à la vieillesse, des ressources certaines contre l'oisiveté et la misère qui en est la suite. Plus de huit cents ouvriers de tout âge sont journellement employés, tant dans cette manufacture que dans une autre semblable qui en dépend [3]. »

[1] A. N. Z1a 854. Cour des Aides. Af. Baudard de Saint-James.

[2] Rapport du notaire Silly à l'assemblée des créanciers du 19 novembre 1788. (A. N. Z1a 854.)

Les dates portées en marge nous ont paru se rapporter à des pièces justificatives dont nous n'avons pas connaissance, mais qui semblent avoir servi de bases au rapport. Ces annotations se rencontrent en marge de tous les autres paragraphes.

[3] On estime qu'Harvoin a voulu désigner ainsi Beaufort qu'il ne cite pas dans son rapport.

Il est à remarquer que l'auteur du rapport ignore la Manufacture

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aussitôt après l'acquisition de la manufacture d'Angers, qui suivit peu après celle de Beaufort, une société fut formée entre Baudard de Saint-James, Claude Baudard l'aîné, Henri Blanchard de Pégon [1] et un sieur Pierre Morin le jeune. Dans cette société qui expira le 1er novembre 1789, Baudard de St-James avait un intérêt de dix vingt-quatrièmes et Morin environ un huitième.

Morin le jeune prit la direction de l'entreprise pendant que Desmarquais conservait celle de Beaufort; mais, tandis qu'à Beaufort, Desmarquais, simple directeur, n'avait qu'à surveiller la fabrication, Morin était en plus le fondé de pouvoir de la Société.

En 1789, Blanchard de Pégon étant complètement ruiné et Baudart de Saint-James à la Bastille, la situation de Morin devint si difficile qu'il sollicita une subvention ministérielle. On lui accorda 65.000 livres. Mais de Basly, liquidateur des affaires de Saint-James, mit opposition au paiement du mandat. Morin, au nom de la Société, adressa le 6 août 1789 un mémoire au Comité permanent de la Milice angevine, qui du 4 août 1789 au 18 janvier 1790 s'attribua de fait les fonctions municipales, où il y exposait sa détresse et proposait des moyens de libérer la société des droits qu'avaient les créanciers en obligeant la Marine Royale à recevoir des toiles jusqu'à concurrence du montant de la dette [2].

du Cordon Bleu ainsi que l'autre manufacture qui se trouvait sur le chemin du faubourg de Pierre Lize.

Cf. Marchegay, *Archives d'Anjou*, II, page 359. — Bessonneau, *Anjou en* 1900, page 100.

[1] Blanchard de Pégon, receveur particulier des finances de l'Élection d'Angers, des tailles suivant M. Port, était allié à la famille Baudart de Vaudézir; c'est ce qui explique aisément sa présence parmi les actionnaires. En 1789, il se trouva complètement ruiné. Sa bibliothèque, vendue en 1792, fut achetée en totalité par la ville. (Cf. Port, *Dict. Hist. de M.-et-L.* — A. M. et L., E. 1685.)

[2] Registre des délibérations du Comité permanent de la Milice Angevine. Mémoire du sieur Morin (A. M. A., EE, 6, folio 86). A la suite de ce mémoire, se trouve l'arrêté reproduit ci-dessous.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans sa délibération de ce jour, le Comité prit l'arrêté suivant :

« Le Comité général de la Ville d'Angers, considérant que les manufactures sont un objet de la plus haute importance pour les provinces où elles sont établies, qu'elles employent en fabrication la matière première qui y est récoltée, qu'elles ouvrent un débouché de denrées avantageux aux cultivateurs; considérant que la Manufacture de toiles à voile de cette ville consomme les chanvres que produit la province, que la transmutation de cette matière brute en matière fabriquée fait subsister une foule considérable d'individus, qu'un établissement de ce genre doit être constamment encouragé; considérant que la proximité de cette ville avec les ports de la Bretagne et de l'Aunis facilite à peu de frais la livraison des marchandises nécessaires pour le service de la Marine Royalle, qu'elle établit un genre de commerce utile au gouvernement et à la province; considérant qu'arrêter par deffaut de numéraire l'activité des Manufactures du sieur Morin, c'est réduire à la mendicité deux mille pères de famille, que dans une saison aussy rigoureuse que l'hiver et dans des tems aussy critiques, priver de travail les ouvriers de ces manufactures, c'est leur enlever les moyens de subsister et les réduire à un désespoir qui pouroit être dangereux et dont les suites troubleroient la tranquilité publique.

« Considérant que les commissaires du Roy dans les ports refusent d'accepter les marchandises du sieur Morin, que s'il n'a pas la faculté de se libérer de ce que sa Société doit à la direction de Saint-James par des fournissements de toiles, que si la somme de 65.000 l. et même celle de 304.000 l. ne lui est pas payée graduellement, son établissement va tomber et détruire une ressource bien essentielle pour alimenter un grand nombre de familles.

« A arrêté que Messieurs des députés de l'Anjou à l'Assemblée Nationale, à qui la province a les plus grandes obligations, d'une heureuse génération, sont invités d'appuier de leur crédit le mémoire du sieur Morin auprès des Ministres et de qui il appartiendra pour conserver dans le sein de cette ville un établissement qui mérite la protection la plus marquée de l'administration publique.

Signé : COURRAUDIN DE LANOUE,
Président.

DE LA RÉVEILLÈRE,
Secrétaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une pareille situation ne pouvait être que de courte durée et il fallait bien arriver à la liquidation des affaires de Saint-James.

Le 16 juin 1790, les deux manufactures d'Angers et de Beaufort furent mises en adjudication à la Cour des Aides de Paris sur une somme principale de 30.000 livres. L'acquéreur était tenu en outre de prendre les marchandises ainsi que l'outillage à prix d'estimation et d'accepter de payer la rente annuelle et foncière de 250 livres due aux Ursulines pour les Champs Glastins. L'enchère fut portée à 38.100 livres.

La deuxième adjudication définitive eut lieu le 21 juillet 1790 sur de nouvelles affiches et produisit 65.100 livres. La Société Joûbert-Bonnaire, Giraud et Bouin y était représentée par Me Jean-Pierre-Louis Delaval, procureur en la Cour du Roi [1]. Le lendemain, Giraud déclarait, au nom de ses co-associés, accepter l'adjudication aux clauses et charges portées sur les affiches.

L'inventaire du matériel donna pour Angers : cent dix-huit métiers battants distribués en douze boutiques, dont une en contenait 43; pour Beaufort : cent trente-six métiers distribués dans 10 boutiques. L'ensemble, y compris les marchandises, fut évalué à 259.270 livres 7 sols.

C'est ainsi que passèrent définitivement aux mains de la famille Joûbert les manufactures de Toiles à voiles d'Angers et de Beaufort.

Dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, M. Port écrit « que huit mille ouvriers travaillaient à cette époque à ces manufactures », voulant sans doute englober

[1] M. Port (*Dict. H. de M.-et-L.*, art. Beaufort) a pris le mandataire Delaval pour l'acquéreur et la somme de 65.000 livres pour le prix seul de la Manufacture de Beaufort, alors qu'il s'agit des deux manufactures.

Dans les associés, il a donné le nom de Maurice Baudart. Nous n'avons pas rencontré ce nom dans les archives (A. N. Z1a 854). Il doit y avoir une erreur de prénoms, deux des associés s'appelant Claude.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans ce chiffre les ouvriers qui travaillaient en dehors, comme les fileuses.

Dès lors aux mains de la Société Joûbert-Bonnaire, Giraud et Bouin, les travaux de la Manufacture, tant à Angers qu'à Beaufort où Desmarquais conserva sa direction, reçurent une impulsion considérable.

La haute situation de Joûbert-Bonnaire n'était pas pour peu dans la confiance qu'inspirait la société nouvelle. Bientôt, en effet, il fut appelé à la présidence du Directoire du district d'Angers, qu'il quitta pour devenir officier municipal en l'an III. L'Empire le verra membre du Conseil des Cinq Cents, puis maire d'Angers (1802-1808). La présence de cet homme éminent à la tête de la Manufacture la sauva de la ruine aux mauvais jours de la Révolution.

Joûbert-Bonnaire prenait, en effet, une direction difficile. Dès le début de 1790, la pénurie du numéraire était telle et, d'un autre côté, l'absence d'assignats de petite valeur entravait à tel point les opérations, que les entrepreneurs se virent obligés de s'adresser au Directoire du Département pour obtenir qu'il leur fût délivré contre des assignats du numéraire métallique (27 septembre 1790) [1].

[1] A M.-et-L. L. 68.

Par opérations, il faut entendre les paiements des chanvres achetés aux cultivateurs, que la coutume oblige de solder immédiatement, et le salaire des ouvriers. Les difficultés relatives au paiement des salariés par suite de la rareté du numéraire n'étaient pas particulières à cette entreprise. Elle s'étendait aux entreprises de carrière, à la manufacture du Cordon-Bleu... Après la révolte des Perrayeux (6 septembre 1790), le Directoire décida que les entrepreneurs de toute sorte indiqueraient de quelle manière ils comptaient assurer le paiement régulier des salaires. Cette question revint encore en décembre, sur une réclamation des ouvriers de carrières eux-mêmes « inquiets, disent-ils, sur les paiemens en assignats qui doivent leur être faits par es intéressés propriétaires des dittes carrières ». Les entrepreneurs des carrières, convoqués pour indiquer pourquoi ils ne payaient pas les salaires de leurs ouvriers en argent, firent entendre les mêmes doléances que les entrepreneurs des Manufactures de Toiles à voiles. A. M.-et-L., Série L., Conseil général du Dpt., Minutes et plumitifs d'audience, 3 décembre 1790).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le peu d'unité qui existait dans l'administration fit que ce qui leur était accordé à Angers se trouva refusé par le Directoire du district de Baugé, et la Manufacture d'Angers, sauvée pour un temps, celle de Beaufort se trouva en péril.

Dans cette alternative, les entrepreneurs écrivirent au Maire de Beaufort, le 7 janvier, une lettre par laquelle ils exposaient que :

« Le refus fait par le receveur du district de Baugé d'échanger l'argent de sa caisse avec des assignats les obligera incessamment d'arrêter les travaux de leur entreprise. »

Le 9 janvier, cette grave question venait devant le Conseil général de la commune de Beaufort et le Maire faisait prendre décision de nommer des commissaires vérificateurs qui, conformément aux décisions du procureur syndic du District, se rendraient à la Manufacture pour en connaître les besoins et dresser procès-verbal de sa situation.

Les deux commissaires désignés se rendirent ce même jour à la Manufacture et dressèrent deux procès-verbaux : l'un concernant le personnel occupé, et qui contient l'état détaillé des ouvriers employés à cette date ; l'autre concernant sa situation financière.

D'après ce procès-verbal, la Manufacture occupait 1.424 ouvriers qui se décomposaient comme suit :

« Filassiers	30
« Pilleurs	10
« Tisserants en cette Mre	90
« — en ville	30
« Fileuses, non compris celles des bureaux de Longué, Bessé, Verné (?) et Baugé	1.200
« Dévideuses	15
« Tremeurs	20
« Ourdisseuses	4
« Launneures (?)	2
« Buandiers	3
« Journaliers	20
	1.424

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Nª Bene. — En ce, ne sont point compris, dit encore le procès-verbal, les divers ouvriers comme tourneurs, bosseliers, charpentiers, menuisiers, taillandiers, vitriers, maçons, tous très souvent appelés en cette maison.

« On peut encore observer que la Manufacture vient de recevoir des ordres pour fournir des coutils pour l'habillement des troupes du Roy, ce qui augmentera le nombre des tisserands au moins de 30 et les autres ouvriers en proportion. »

Transmise au district de Baugé le 11, cette délibération reçut une réponse ambiguë demandant de nombreux renseignements. Nous n'avons pas trouvé non plus que la Municipalité de Beaufort ait insisté davantage. La Manufacture ne ferma néanmoins par ses portes et la fabrication continua [1].

Pendant qu'à Beaufort les entrepreneurs étaient aux prises avec des difficultés monétaires, ils allaient se trouver à Angers avec des embarras de tout autre nature.

La première occupation d'Angers par les Vendéens ne semble pas leur avoir causé de grands ennuis (23 juin-4 juillet 1793), mais il en fut autrement lorsque les insurgés se présentèrent à nouveau, au retour de leur campagne de Bretagne (décembre 1793). Là, les représentants du peuple en mission aux armées et le Directoire du Département résolurent de défendre vigoureusement la ville.

Située hors les murs et à moins d'une portée de fusil des fortifications de la porte Saint-Michel, la Manufacture se trouvait être placée pour recevoir tous les horions. Ses bâtiments et ses hauts murs d'enceinte constituaient un abri tout désigné pour permettre aux assiégeants de parvenir à proximité des remparts sans craindre ni artillerie ni mousqueterie et d'y attendre bien à couvert une occasion favorable de tenter un coup de force.

Cette situation n'échappa pas aux représentants du peuple

[1] A. M. et L. L. II., Manufactures, industrie et commerce (classement provisoire).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui décidèrent, par mesure de sécurité, de faire abattre les murs d'enceinte et de murer toutes les fenêtres. En même temps, comme l'intérêt de la Marine exigeait que les travaux ne subissent aucun ralentissement, on transféra métiers et matières premières en ville dans un local requis à cet effet où les travaux se continuèrent jusqu'au milieu de 1794, époque à laquelle on revint aux anciens ateliers restés intacts, car l'attaque des Vendéens, plus rapide que l'on ne l'avait prévue, n'avait pas permis d'exécuter les décisions des représentants du peuple [1].

Le manque d'ouvriers, que la conscription prenait pour en faire des soldats, menaçait à tout instant d'arrêter les travaux.

Dès le 14 mai 1793, un arrêté de la Convention nationale, rendu sur un rapport du Comité de Salut Public, dispensa « les entrepreneurs, associés, contremaîtres et ouvriers des « manufactures de toiles à voiles, des fonderies et manufac- « tures d'armes, destinés au service de la Marine » de concourir à tout recrutement et leur enjoignit de continuer leurs travaux dans leurs ateliers respectifs.

Le 29 germinal, an II (18 avril 1794), le Comité de Salut Public, s'appuyant sur l'article 10 du décret du 27 du même mois, sur la Police générale, décida la mise en réquisition des Manufactures de toiles à voiles. Des ordres furent alors expédiés aux Directoires des districts et des ouvriers mis eux-mêmes en réquisition personnelle, tisserands et filas-

[1] A. M.-et-L. L. 80, Dél. du Dir. du Dt, 17 brumaire an II. — L. 461. « L'arrivée presque inattendue des brigands, dit Rangeard, dans son récit du siège d'Angers, n'avait pas donné le temps de démolir ou de brûler toutes les maisons voisines des portes. » Les Vendéens, bien abrités dans les maisons, dont quelques-unes se trouvaient très près des remparts, tentèrent, sous cette protection, un coup de force contre la porte Saint-Michel, voisine de la Manufacture, et allaient réussir lorsque les défenseurs, prévenus à temps, purent arriver en force et les repoussèrent. (Cf. Rangeard, *Le Siège d'Angers*, Mts A. 1745).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

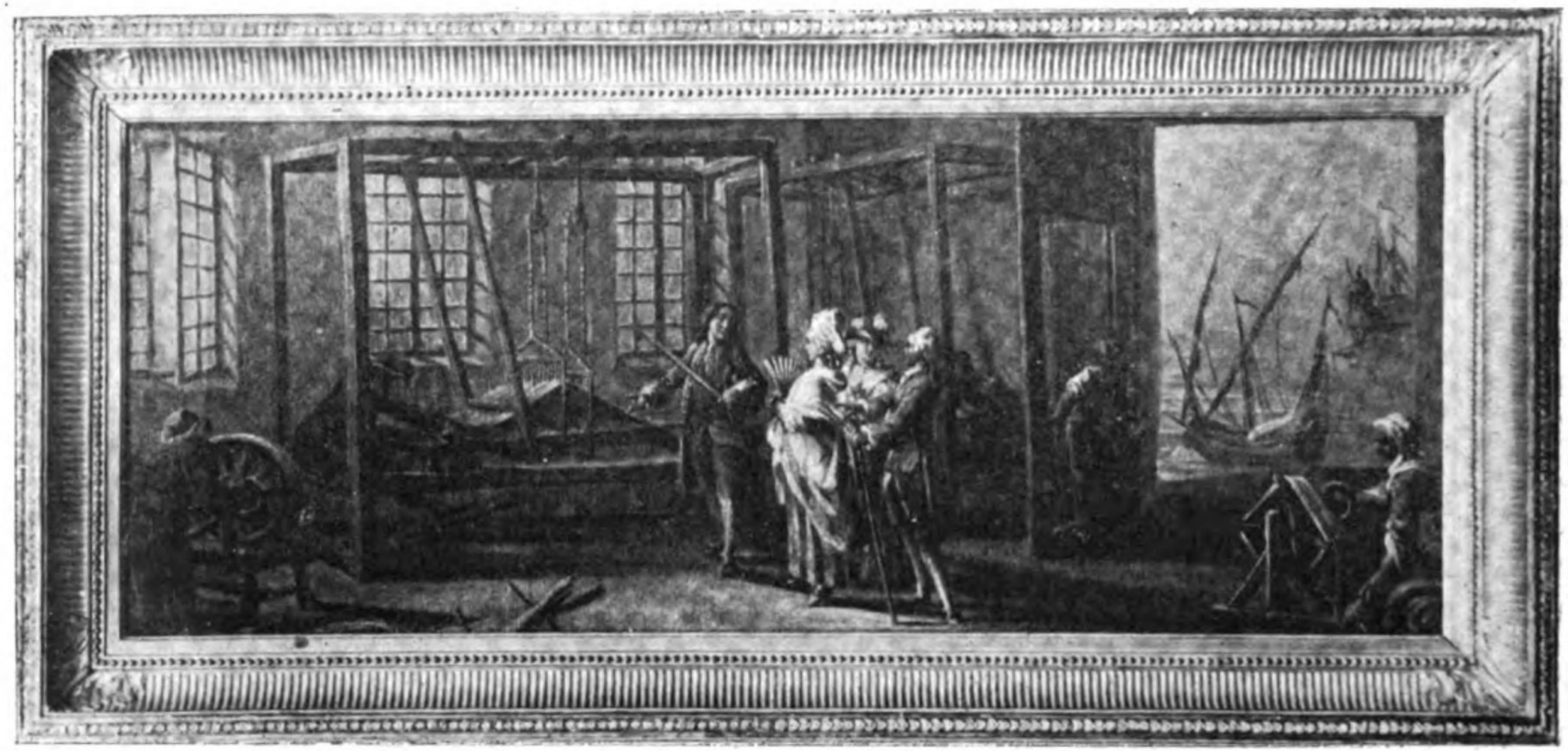

Cliché Evers, Angers.

UN ATELIER DE TOILES A VOILES A LA FIN DU XIe SIÈCLE

d'après un tableau de la collection de la famille Joûbert-Bonnaire

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

siers, furent dirigés sur les Manufactures d'Angers et de Beaufort [1].

Enfin, le Comité de Salut Public compléta les mesures qu'il avait précédemment prises, en ordonnant que les ouvriers recevraient la même ration de pain que les défenseurs de la Patrie (4 prairial an II-23 mai 1794) et enfin, un an plus tard, en prenant un arrêté relatif aux salaires (9 prairial an III-28 mai 1795)

En même temps que l'on prévoyait des distributions de pain aux ouvriers pour les maintenir au travail, on s'occupait d'assurer leur subsistance d'une autre manière : il fut procédé à diverses reprises dans le Département, à des réquisitions de beurre pour tremper la soupe.

Ces mesures, si on les avait ponctuellement observées, auraient dû suffire.

Dès germinal, an II, les ouvriers désertent les ateliers, faute de ne pouvoir se procurer des vivres.

« Il existe à Beaufort, écrit-on de Paris au Directoire du District de Baugé, le 3 germinal an II (23 mars 1794), l'un des cantons de l'arrondissement de votre district, une Manufacture de Toiles à voiles pour le service de la Marine; nous sommes informés que les ouvriers quittent leur attelier, faute de pouvoir se procurer aisément des subsistances. Nous vous requérons, en conséquence, Citoyen administrateur, de mettre, dans le plus court délay, notre arrêté à exécution et de pourvoir à la subsistance des ouvriers.

[1] « Compte rendu fait par les entrepreneurs au Directoire du Département au moyen des réquisitions d'ouvriers que le Ministre de la Marine les a autorisés à faire d'après les grands besoins de toilles à voilles pour les vaisseaux de la Républqiue, il existe maintenant dans leurs atteliers une très grande activité ». (Reg. des Dél. du Dir. du Dt, 18 ventôse an II, A. M.et-L., L. 81).

Le gouvernement révolutionnaire, en dispensant les ouvriers de concourir à la conscription, ne faisait qu'imiter un exemple qui lui avait été souvent donné, sous l'ancien régime, où le Roi dispensait du service militaire (milice, guet, garde), les ouvriers qu'il jugeait indispensables à une manufacture.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous ne doutons pas qu'animé du bien public et de la prospérité nationale, vous ne vous y empressiez [1]. »

Le 6, Desmarquais, directeur de Beaufort, écrit au Département qu'il est « singulièrement entravé dans ses opérations par les menaces que l'on fait aux ouvriers qui sont employés dans cet atelier [2] ».

A la fin de prairial (début de juin 1794) un grand nombre d'ouvriers avaient déjà quitté les ateliers.

L'application des mesures prescrites rétablit le calme pendant environ une année. En juin 1795, les entrepreneurs, rendant compte aux représentants du peuple en mission près les armées des côtes de l'ouest et de Cherbourg disent

« que lesjeunes gens de la première réquisition occupés dans leurs atteliers à la fabrication des toiles à voiles nécessaires et destinées à la Marine, en exécution des divers arrêtés du Comité de Salut Public, ont quitté leur poste et sont rentrés dans leurs foyers; pourquoi ils les invitent à prendre des mesures promptes pour les faire revenir à leurs atteliers. »

La pétition fut renvoyée le 5 aux administrateurs du Département qui prirent une énergique décision :

« Le Directoire du Département de Maine-et-Loire, ouï le Procureur général syndic, considérant combien il importe au bien du service de la Marine que les Manufactures de Toiles à voiles d'Angers et de Beaufort, soient dans une activité continuelle, de manière que les livraisons sur lesquelles la commission de la Marine compte s'opèrent exactement.

« Considérant que, si on ne prend des mesures promptes et sévères pour arrêter un exemple aussi dangereux à la chose publique, ces Manufactures resteraient dans une stagnation préjudiciable à la chose publique, arrête ce qui suit :

« La liste des jeunes gens, en réquisition dans les Manufactures de toiles à voiles d'Angers et de Beaufort, sera adressée aux districts de ce département qui demeurent chargés d'employer les moyens qui sont en leur pouvoir pour faire rejoindre à Angers et à Beaufort les jeunes gens

[1] A. M. B. MM. 17.
[2] A. M.-et-L. L. (non classé).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la première réquisition attachés aux dites manufactures et qui peuvent résider dans leur arrondissement.

« En cas de refus de la part des jeunes gens de reprendre volontairement leurs travaux et de se rendre à leurs postes, les Districts les feront conduire par la force armée.

« Le Procureur général syndic est chargé d'écrire aux administrateurs du Département d'Indre-et-Loire, Sarthe, Mayenne, Côte-d'Or, Loire-Inférieure et Seine-et-Oise et de leur transmettre les noms des jeunes gens de leur territoire, avec invitation de rejoindre à Angers et à Beaufort [1]. »

L'arrêté reçut une exécution immédiate et les ateliers reprirent leur activité, mais pour bien peu de temps.

Au début du mois suivant (fructidor), les distributions de vivres redeviennent irrégulières et incertaines.

A Beaufort, les lavandières occupées au blanchissage des fils se révoltent [2] et enfin, le 28 fructidor (14 septembre), les ouvriers désertent en masse les ateliers et se répandent dans la campagne : depuis le 19, ils n'ont reçu aucune distribution de pain et précédemment ils avaient été 10 jours dans la même situation [3].

Portée de suite au Directoire du Département, cette grave nouvelle causa une vive émotion. Le préposé du magasin aux vivres d'Angers, Jouve, convoqué de suite, déclara qu'il avait cessé ces distributions parce que les magasins d'Angers n'étaient pas assez approvisionnés. Cette excuse ne satisfit pas les administrateurs du Département, qui de fsuite délibérèrent :

« Considérant que la désorganisation totale des Manuactures nationales d'Angers et de Beaufort causeraient un préjudice notoire à la République en général et à ce Département en particulier, puisque ces deux ateliers, les plus

[1] A. M.-et-L. L. 83. On peut voir aux archives de M.-et-L. et à celles de Beaufort des listes d'ouvriers mis en réquisition et qui avaient quitté le travail.

[2] Rapport de Desmarquais (A. M. B. MM. 18).

[3] A. M.-et-L. L. 86.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

considérables en ce genre qui existent en France, contribuent puissamment à l'entretien de nos flottes et de nos vaisseaux de toute espèce et qu'en outre ils donnent du travail et de la vie à une multitude infinie d'ouvriers qui n'ont pas d'autre état et qui, sans cette ressource, languiraient dans le besoin et la misère.

« Considérant que cette organisation arrivera nécessairement avec tous les malheurs publics et particuliers qui doivent être la suitte si les deux ateliers dont il s'agit ne sont pas fournis régulièrement de pain, en conformité avec l'arrêté du Comité de Salut Public du 4 prairial an II ; que cette vérité n'est que trop confirmée par la désertion générale de la part des ouvriers, lesquels se sont répandus dans la campagne à l'effet d'y chercher du pain, sans que l'on puisse savoir quand ils reprendront leurs travaux accoutumés.

« Considérant que cette désertion, outre l'inconvénient très grand sans doute d'interrompre les travaux utiles et dont le besoin augmente de jours en jours, fait concevoir encore de trop justes alarmes sur la tranquillité du Département ; qu'il est extrêmement à craindre que ces ouvriers disséminés sur différents points et exaspérés par le besoin et poussés au désespoir ne se laissent corrompre et entraîner par les Chouans ; que, si le malheur n'arrive pas, il en est un autre qui paraît inévitable, c'est que les cultivateurs seront vexés, pillés par eux et peut-être pis encore. »

Le Directoire du Département décida de dénoncer Jouve aux représentants du peuple en mission :

« Comme ayant provoqué la désertion des ouvriers attachés à la Manufacture de toiles à voiles de Beaufort et d'Angers par sa négligence à leur fournir les rations de pain que l'arrêté du Comité de Salut Public leur accorde »

et d'inviter le représentant du peuple à donner des ordres pour que la fourniture pût être faite immédiatement [1].

Aussitôt que reprirent les distributions, les ouvriers retournèrent aux ateliers ; mais, le 19 septembre, elles cessèrent à nouveau et ils se dispersèrent encore. Cette fois, le Directoire décida de se substituer à l'autorité militaire pour assurer le service du ravitaillement et l'on n'eut plus à s'occuper des ouvriers.

[1] *Ibidem.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A ces difficultés du recrutement des ouvriers s'ajoutaient celles de l'approvisionnement en matières premières et en produits nécessaires à la fabrication.

Dès le début de la Révolution, la culture du chanvre n'avait pas été favorisée et, d'autre part, des réquisitions faites sans ordre ni méthode par les différents commissaires de la Marine des ports de Lorient et de Brest, dans le but d'alimenter les corderies de ces ports, avaient rendu la filasse très rare.

« Si les réquisitions, écrit au Comité du Salut Public, le 7 nivôse, an III (27 décembre 1794), le Procureur général Syndic de Villiers, dans certaines circonstances ont produit de grands avantages à la République en facilitant et en accélérant les approvisionnements, elles ont aussi quelquefois de grands inconvénients et je vous en dénonce qui méritent toute votre attention.

« Les besoins des chanvres qui se font sentir dans les ports de Brest et de Lorient, ont déterminé les représentants du peuple envoyés dans les départements maritimes, à requérir tous les chanvres des départements environnants. Des agents actifs ont été envoyés pour suivre les réquisitions et tous les chanvres, sans distinction de *broyés* et de *teillés*, ont été enlevés avec beaucoup de célérité et d'exactitude. Qu'est-il résulté de ces réquisitions précipitées et mal combinées? C'est que vous aurez des chanvres pour Brest et Lorient, mais que vous n'aurez point de voiles; c'est que vous aurez des cordages pour vos vaiseeaux et la navigation intérieure va cesser parce qu'elle n'en trouvera plus; ne regardez pas, *Représentants, ces observations comme le résultat d'inquiétudes ou de craintes mal fondées de ma part, car j'ai la douleur de vous apprendre que les cordiers qui travaillent aux cordages des bateaux ont déjà cessé leurs travaux*, et que nos deux manufactures de toiles à voiles qui fournissaient 30.000 aunes de toiles par mois, qui étaient sans contredit les plus florissantes et les plus utiles de la République, ne seront plus à la fin de la décade prochaine. Déjà les dévideuses sont renvoyées et le peu de fil qui existe ne suffira pas pour entretenir les métiers pendant huit jours. Ce terme fatal expiré, que deviendront les tisserands? Ils quitteront l'atelier ou ils resteront sans rien faire. Dans le premier cas, comment les rassemblera-t-on, lorsque vous pourrez procurer du fil à l'établissement en question; dans le deuxième

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cas, aux frais de qui resteront-ils? Je ne fais point de réflexions sur la conduite des individus qui composent les commissions; je n'en examine point s'il y a de leur part malveillance, ou incapacité, mais ce qu'il y a d'évident c'est qu'il n'y a point d'ensemble, point de concert, point de vues généralles, c'est que l'on ne voit que le moment présent, le moment du besoin et non l'avenir; c'est que les réquisitions qui partent des différents points de la République se détruisent par leur action réciproque, c'est enfin que tous vos grands établissements vont tomber dans une désorganisation complète. Les Manufactures de Toiles à voiles devraient toujours avoir pour se soutenir en activité un approvisionnement en fil et en filasse de trois mois au moins. Il eût fallu dès l'an passé s'occuper de cet approvisionnement. Il eût fallu, dans l'exécution de ces réquisitions, mettre à part le chanvre broyé excellent pour la filature, mais faible pour la corderie, réserver le chanvre indispensable pour les corderies des batteaux nécessaires à la navigation intérieure sans laquelle tout languit et périt. Il eût fallu surtout encourager la culture du chanvre, accorder même une prime à tous les cultivateurs qui, dans les départements propres à ce genre de culture, en auraient livré une quantité déterminée. Pour avoir une Marine florissante, il faut se procurer tous les objets préliminaires et indispensables, mais pour les procurer il faut de la prévoyance..... [1]. »

Le besoin sans cesse grandissant de poudre avait également fait mettre en réquisition pour les salpétriers les cendres de bois. Or, à cette époque on ne connaissait pour blanchir les fils aucun de ces produits dont la science moderne a doté l'industrie. On ne connaissait que la bonne vieille lessive suivant l'ancienne formule, avec savon et cendres.

Le suif, également nécessaire aux tisserands dans certains apprêts, faisait défaut.

Il n'était pas jusqu'au charbon de terre, que les Mines de Montrelais, dont l'importance était assez considérable et

[1] A. M.-et-L. L. 5. Registre de la Correspondance ministérielle du Directoire du District. Extrait d'un long rapport du Procureur général syndic Villiers, au Comité de Salut Public, concernant les questions de chanvre, de fer, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui alimentaient de combustible les blanchisseries, avaient cessé de fournir, qui ne manquât.

Devant cette pénurie, les administrateurs ont recours au Directoire du Département. Des réquisitions sont ordonnées qui permettent de se procurer ce qui est nécessaire et les entrepreneurs remboursent à un taux fixé.

Ces réquisitions[1], qui se firent pendant toute la période révolutionnaire, dépassèrent même les limites du département; c'est ainsi que l'on voit des fils venir de la Sarthe et du chanvre jusque de Champagne.

Tels furent les incidents qui marquèrent l'histoire des Manufactures.

A l'issue de la Révolution, le Consulat nomma Joûbert-Bonnaire maire d'Angers, en reconnaissance de ses éminents services et de l'énergie dont il avait fait preuve dans la conservation d'une entreprise à laquelle la marine nationale dut la plus grande partie des voiles qui servirent à gréer les vaisseaux des ports de Brest et de Lorient.

En l'installant, Montault des Illes, premier préfet de Maine-et-Loire, prononça un important discours où à l'éloge de l'homme privé se mêle celui de l'industriel :

« Dans une République, dit-il, et même dans tout état bien constitué, la considération des citoyens doit se mesurer sur leur utilité. Qu'un homme, par son industrie, mette en circulation une grande masse de capitaux; qu'il occupe une multitude de bras, et arrache à la misère des milliers de familles; qu'il donne à toute une contrée l'activité, le mou-

[1] Il nous a paru sans intérêt de reproduire les demandes de réquisition des entrepreneurs. Voici, à titre d'indication, diverses pièces auxquelles on peut se reporter : A. M.-et-L., série L. Cendres, 81, 8 prairial an II; 81, 18 brumaire an II. — 461, 2 pièces. — Bois : 81, 18 thermidor an II. — Suif : 81, 2 messidor an II. — Fils : 461, 11 thermidor an IV. On trouve annexé à cette dernière pièce un procès-verbal d'examen de fils par des délégués du Comité révolutionnaire d'Angers, accompagnés d'experts.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vement et la vie : voilà un bienfaiteur de l'humanité, un citoyen recommandable. Que si les produits de cette industrie sont de nature à concourir à la défense générale et à la prospérité de l'état, quels titres n'aura pas ce citoyen précieux pour fixer les regards et l'attention du gouvernement.

« Telles sont, Citoyen maire, les considérations qui vous ont fait distinguer par le Premier Consul, au milieu de tant d'hommes dignes de sa confiance et de ses intérêts. Je ne doute pas un seul instant que ce choix ne soit confirmé par la voix publique et qu'il ne soit, aux yeux de cette cité, un nouveau témoignage de la sagesse du gouvernement comme un nouveau gage de sa bonté.

« Ah ! citoyen maire, combien vos concitoyens doivent être touchés des sacrifices que vous leur faites en acceptant les honorables mais pénibles fonctions où vous allez entrer ! Ils savent tous qu'à la tête d'un vaste établissement vous devez avoir peu de temps à consacrer au bien public, mais ils ne savent pas tous peut-être que vous trouvez dans votre zèle et votre activité le secret de vous multiplier. Il est peu d'exemples d'une vie aussi bien remplie que la vôtre, il est donné à peu d'hommes de pouvoir comme vous, tout en présidant à un immense atelier , tantôt discuter au Conseil général les intérêts respectifs des habitants de ce département, tantôt veiller dans l'administration des hospices aux besoins des pauvres, tantôt développer dans le Conseil d'agriculture, du commerce et des arts, les résultats de votre expérience et vos vues sur ces trois branches importantes de la prospérité nationale. C'est bien à vous qu'on peut appliquer ce mot d'un écrivain célèbre : qu'un bon citoyen se regarde comme une victime dévouée au bien public [1]. »

.....

C'est ainsi que la Révolution fut loin d'avoir été nuisible à la Manufacture, grâce à l'appui des pouvoirs publics qui ne fit jamais défaut, et, au début du XIXe siècle, elle se trouvait l'une de celles dont la situation était la plus florissante.

V. DAUPHIN.

(*A suivre.*)

[1] Cf. *Affiches d'Angers* (auj. *Journal de M.-et-L.*), numéro de duodi, 2 germinal an X.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Fureteur angevin

(Suite)

QUESTIONS

32 — La première édition des petits poèmes en prose d'Aloysius Bertrand, *Fantaisies à la manière de Rembrandt et de Callot*, a été publiée à Angers, chez Pavie, par les soins de David d'Angers, J'en ai acheté — hélas ! il y a très longtemps ! — pour 2 fr. 50, un exemplaire, chez un vieux bouquiniste qui habitait alors au coin d'une ruelle qui débouchait rue Lenepveu. Ces exemplaires valent actuellement une centaine de francs.

Cette publication a-t-elle provoqué, à l'époque même, ou ultérieurement, des commentaires, des études dans les journaux ou revues d'Anjou?

Peut-on rattacher littérairement à Angers, autrement que par l'accident de cette publication posthume, le délicat poète dijonnais?

CAREIL.

33 — DINEUX.

Quel est le Michel Dineux dont le nom figure à la fin du manuscrit 557 de Tours (renfermant le decret de Gratien) et signalé comme angevin?

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Iste liber est de libris deffuncti Michaelis Dineux, et fuit traditus per magistrum G. Colet, qui habebat in custodia, die lune post ascensionem Domini anno LXXXI..., et est de executione dicti Michaelis deffuncti, qui in suo testamento ordinavit ut redderetur scolaribus fondatis per magistrum Guillelmum Gorge *in villa andegavensi.* »

L. Del.

34 — Cadrans solaires.

J'ai vu jadis, dans la rue principale de Briolay, rue latérale à la Sarthe, sur la gauche, en remontant, un curieux cadran solaire avec la date 1694 et l'inscription : « *Unam time. Quid sine sole ? Nihil.* »

Connaît-on en Anjou d'autres cadrans solaires anciens intéressants et pourrait-on indiquer des inscriptions du genre de celle-ci.

St. H.

35 — Bruno (Eusèbe).

Le savant Hauréau, dans une lettre inédite adressée à Célestin Port, signale un document intéressant l'histoire angevine du xie siècle.

« Dans le tome CXLI de la *Patrologie* de l'abbé Migne, col. 267, se lit une lettre de l'archevêque de Tours à l'adresse d'un de ses suffragants par lui excommunié. Le titre de cette pièce est, dans l'édition de l'abbé Migne : *Hand. præsuli H.* Or, dans le n° 14167 de la Bibl. Nationale, manuscrit du xiie siècle, fol. 46, le titre de la même lettre est *Hand. præsuli B.;* ce que j'interprète ainsi : *Andegavensi præsuli Brunoni.* Je m'empresse de vous signaler cela. On savait que Raoul, archevêque de Tours, avait eu de violents démêlés avec Eusèbe Bruno, mais on ne savait pas qu'il l'eût excommunié. Si vous admettez avec moi qu'il s'agit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bien ici de Bruno, d'autres passages de la même lettre deviennent très intéressants. On y voit, en effet, le roi de France et le comte Foulques poussant l'évêque contre les chanoines de Saint-Maurice; on y voit aussi l'évêque guerroyant, *ex præsule dux armatorum*, etc., etc... »

Je ne crois pas que cette lettre épiscopale ait été étudiée au point de vue angevin. Qu'en pensent nos chartistes?

E. P.

36 — CHOTARD (Geoffroy).

Dom Lobineau (v. *Correspond. des Bénédictins*, publiée par La Borderie, p. 245) a copié dans une lettre adressée à un Chotard, intendant des affaires du prince de Condé à Chateaubriant (1694), un fragment d'une notice originale qui se trouvait dans le Trésor de Marmoutier et d'une écriture du XIe siècle. J'y relève : « Gaufredus quidam familiaris noster, cognomine Chotardus. «

Quel est ce Geoffroy Chotard? Quant à l'intendant, Lobineau ajoute : « Le Chotard dont il est parlé... est angevin, à ce que je crois; il est très considérable en son païs. »

E. P.

37 — POTERIES SIGNÉES.

A-t-on publié une liste des signatures de potiers anciens relevées sur les fragments découverts en Anjou?

Voici celles que je trouve dans les notes que je possède.

CACASI (Basse-Chaîne, 1850). — OF. CALVI (Basse-Chaîne, 1850).f— CANAFELI (sur une lampe gallo-rom.). — OPI. CNI (rue Chaperonnière, 1881). — CINTVGEN (Beaufort). — CINTVSVMI. F. (place du Ralliement, 1879). — CORN (rue Chaperonnière, 1879). — CORSV. F. (Doué). — DAIVO (gare d'Angers, 1848). — DAMONA (*id.*). — DANO (place du Ralliement, 1879 et rue Chaperonnière, 1881). — DANONI-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DANON (rue de l'Aiguillerie, 1881). — DECIMI. MA. (place du Ralliement, 1879). — EXALLANVI (gare d'Angers, 1848). — P. FABI (*id.*). — FVLIX (rue de l'Aiguillerie 1881). — FON (rue Chaperonnière, 1881). — P. FVSCVS (*id.*). — C. IVVINI (Basse-Chaîne, 1850). — GABRI (Doué). — GENITORIS (place du Ralliement, 1879). — GENIV (rue de l'Aiguillerie, 1881). — O. FISO (*id.*). — LIBER (place du Ralliement, 1879). — LICIN (*id.*). — LICINVS (aux Jacobins, 1880, et rue de l'Aiguillerie, 1881). — MACC... (place du Ralliement, 1879). — MARCUS. F. (place du Ralliement, église Saint-Mainbœuf, 1879). — MARTONI (Basse-Chaîne:. — OF. MATV... (gare d'Angers, 1848). — O. MOS. YAI (*id.*). — MVNA (*id.*). NVM. (rue de l'Aiguillerie, Angers, 1881). — PARIC. OF. (rue Voltaire, 1883). — PAVLINI (rue de l'Oisellerie, 1881).

E. P.

38 — ARCHIDIACRE ET CURÉ.

René de Breslay, chantre de Saint-Maurice en 1583, et en 1604 évêque de Troyes, aurait-il été curé de Bazouges-sur-Loir en 1600, 1601 et 1602; cumulant les deux fonctions d'archidiacre d'Angers (1599) et de curé de Bazouges? Ce qui le ferait supposer, c'est qu'un René Breslay était curé de Bazouges en 1602 (*Archives de la Sarthe*, G. 778) et que l'évêque de Troyes vint consacrer un autel en cette paroisse, le 4 juin 1624 (*Province du Maine*, XXI, 315).

L.

39 — PIERRE D'URSON, SIEUR D'AUBIGNY.

Pourrait-on me donner quelques détails sur Pierre d'Urson, sieur d'Aubigny, fils de maître Baltazar d'Urson, conseiller à la sénéchaussée de Saumur, vivant à Saumur en 1704 et qui passe sa licence en droit canon et civil à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Angers, le 1er août 1704? Une note marginale de son diplôme de licencié nous indique qu'il est né le 6 novembre 1876.

Dr Olivier COUFFON.

40 — GÉRARD, agent général des Hôpitaux à Saumur.

Quelque lecteur pourrait-il me donner des renseignements sur le fonctionnement des hôpitaux militaires à Saumur sous la révolution et sur le citoyen Gérard, agent général des hôpitaux à Saumur à cette époque?

Dr O. COUFFON.

41 — WILLIAM PITT.

Une gravure due à Mlle Coignet, à Paris, chez Ménard et Desenne, et représentant le célèbre homme d'état anglais, porte : William Pitt, né à *Angers*, en 1759, mort en 1805. William Pitt étant né en 1759, à Hayes, dans le comté de Kent, pourrait-on me dire : 1° De quel ouvrage est extraite la gravure en question? 2° D'autres auteurs ont-ils indiqué Angers comme lieu de naissance de William Pitt?

Dr O. COUFFON.

42 — IMPRIMEUR ANGEVIN.

Quel imprimeur était à Angers en 1774 parent du procureur du roi et dut à cette parenté d'être averti à temps d'un décret de prise de corps lancé contre lui à l'occasion d'un libelle, injurieux pour le Roi, intitulé *l'Aurore*? (V. *Correspondance secrète politique et littéraire*, I, p. 55, Paris, 29 août 1774.)

Dr O. COUFFON.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RÉPONSES

14 — Rabelais et l'Anjou.

Notre collègue F. A. fait une confusion. L'ouvrage intitulé *Jugement et nouvelles observations sur les œuvres grecques, latines, toscanes et françaises de Maître François Rabelais, ou le véritable Rabelais réformé, avec la carte du Chinonnais pour l'intelligence de quelques endroits du roman de cet auteur et des observations* n'a jamais été attribué à notre savant compatriote François Bernier. L'auteur de ce livre est *Jean* Bernier, médecin, né à Blois en 1622, mort à Paris le 18 mai 1698. Il ne s'agit donc pas d'un écrivain angevin.

F. Uzureau.

[M. Uzureau s'abuse en pensant que ce livre n'a jamais été attribué à *François* Bernier. J'ai trouvé cette indication dans un catalogue de livres en vente à la librairie Durel (février 1885). Je n'ai pas fait confusion en l'attribuant à notre compatriote, mais me suis borné à demander si l'auteur était angevin? Il serait à souhaiter que M. Uzureau veuille bien donner une référence quelconque à la désignation qu'il fait de *Jean* Bernier. Le moindre grain de mil....]

F. A.

14 — Rabelais et l'Anjou. (Lieu de publication du *Rabelais réformé*).

Notre collègue F. A. croit qu'il s'agit de Doué-la-Fontaine. Tout semble indiquer qu'il se trompe.

En effet, le P. Garasse fit imprimer tous ses ouvrages à Anvers (1614, 1615), à Ingolstadt (1616), à Paris (1617,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1619), à Bruxelles (1619, 1620), à Lyon (1620), à Toul (1621), à Paris (1622, 1623, 1625, 1626). Y a-t-il apparence qu'en 1620 il ait choisi un imprimeur en Anjou, province avec laquelle il n'eut jamais aucun rapport? et dans une ville minuscule, qui n'avait pas même de collège?

Mais il y a plus : la petite ville de Doué-la-Fontaine a-t-elle jamais eu un imprimeur dans ses murs? Au début du XVIIe siècle, on ne connaît d'imprimeurs en Anjou qu'à Angers, à La Flèche et à Saumur (*Revue de l'Anjou*, LXIII, 445); il n'y en a pas même à Châteaugontier.

Malgré toutes mes recherches, je n'ai trouvé aucune trace d'une famille Ruffin, à Doué, à cette époque.

Alors, direz-vous, il s'agit de Douai (Nord)? Pas davantage. Voici, en effet, ce qu'a bien voulu m'écrire le bibliothécaire de la ville de Douai, le 7 janvier 1914 : « Jusqu'à présent, je n'ai connaissance d'aucun Ruffin, imprimeur à Douai, et je n'ai pas encore rencontré la marque de *la Colombe*. Il y a tout lieu de croire qu'il s'agit là d'un imprimeur supposé. »

Au reste, M. Lepreux ne le cite pas dans son remarquable ouvrage *Gallia typographica* (tome Ier). Il faut en conclure qu'il n'a jamais existé.

F. UZUREAU.

[Il serait sans doute plus prudent de suspendre tout jugement. La question reste posée.]

F. A.

14 — RABELAIS ET L'ANJOU.

Trois remarques, pour conclure :

1° M. l'abbé Uzureau « accorde très volontiers qu'aucun texte ne permet d'affirmer que Rabelais ait séjourné en Anjou ». Dont acte.

2° Une affirmation de Bruneau de Tartifume n'en a pas plus de valeur pour avoir été répétée trois fois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3° « Il ne s'agit pas d'une tradition locale. » — Mais justement, c'est là le malheur ! Des textes précis et concordants d'auteurs angevins vaudraient bien mieux qu'une assertion de Le Duchat. S'appuyer sur cette assertion, c'est supposer précisément ce qui est en question, à savoir : Le Duchat était-il bien renseigné? Or on sait quelle confiance méritent en général les données biographiques de ce commentateur.

Puisse notre érudit compatriote faire bientôt la découverte de quelque document qui dissipe tous les doutes.....

L. Hogu.

26 — Andecavi molles.

C'est un magistrat du xvie siècle (dont j'ai oublié le nom), qui a dit, le premier : *Andecavi molles ; sunt mites atque benigni.*

F. Uzureau.

[Le Fureteur angevin croit devoir insérer cette réponse, bien qu'elle n'apporte aucune précision. C'est avec des à peu près de ce genre que s'établissent les légendes. Le moindre grain de mil...]

F. A.

29 — Hortode.

Dans le rapport que Toussaint Grille, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers, adressa au maire, le 22 avril 1807, on lit la note suivante, concernant Hortode : « Officier général, plein de mérite et d'instruction, actuellement à la *Guadeloupe.* » (*Anjou historique*, xiii, 514).

F. Uzureau

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

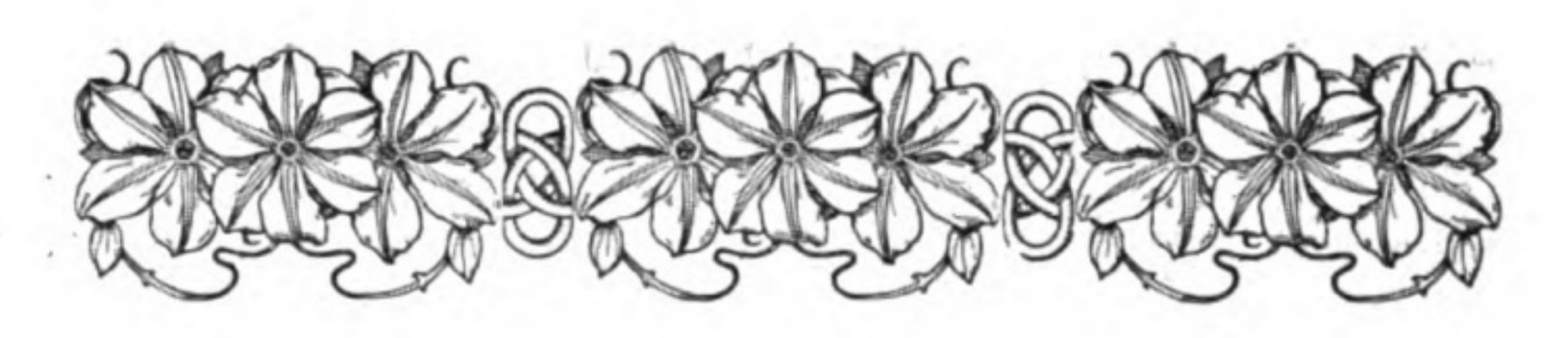

Éphémérides astronomiques pour 1914

(Suite)

L'année 1914 offre à l'observateur une série de beaux phénomènes et, à ce point de vue, nous favorise plus que celle qui vient de s'écouler.

Il y aura, cette année, deux éclipses de soleil et deux de lune et une de chaque sera visible pour nous.

Le 12 *mars*, il y aura éclipse presque totale de lune, visible en France; on trouvera tous détails aux éphémérides de mars.

Le 21 *août*, éclipse totale de soleil pour certaines régions de l'Europe. En France, nous ne la verrons que comme éclipse partielle; la moitié du disque du soleil nous sera caché par la lune et l'assombrissement de la lumière sera certainement marqué.

Le 7 *novembre*, passage de Mercure devant le soleil, phénomène visible en France.

Enfin *le* 30 *mai*, occultation de Mars par la Lune; ce phénomène aura lieu en plein jour et il faudra déjà d'assez bons instruments pour pouvoir le suivre.

Nous conseillons vivement à nos lecteurs de ne pas laisser passer janvier sans regarder, dès la nuit venue et mieux encore vers 20 heures, le ciel du sud-est qui est vraiment

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une splendeur magnifique avec les constellations d'Orion, du Grand et du Petit Chien, du Taureau, des Gémeaux, comprenant les astres les plus brillants que nous soyions à même de voir, le tout rehaussé encore par la présence de Saturne et de Mars, belles planètes brillant comme des étoiles de première grandeur.

JANVIER

Mercure. — Difficilement observable le matin.

Vénus. — Inobservable.

Mars. — Visible toute la nuit dans la constellation des Gémeaux ; le soir, dès la tombée de la nuit, à l'Est, et le matin à l'Ouest au lever du jour. Se présente comme une belle étoile de première grandeur à la lumière orangée.

Le 5	se lève à	$15^h 41$;	se couche à	$8^h 25$.
15	—	$14^h 36$	—	$7^h 27$.
25	—	$13^h 42$	—	$6^h 35$.

Jupiter. — Inobservable.

Saturne. — Cette planète est visible toute la nuit dans la constellation du Taureau, en avance sur Mars et plus au Sud. Elle est très voisine de l'étoile Aldébaran, ce qui facilitera son identification, car Aldébaran est d'apparence rouge alors que Saturne est plutôt bleu verdâtre. De plus, la lumière de Saturne, comme celle de toutes les planètes, est fixe et ne scintille pas comme le fait généralement celle des étoiles.

Le 5	se lève à	$13^h 52^m$;	se couche à	$5^h 22^m$.
15	—	$13^h 11^m$	—	$4^h 40^m$.
25	—	$12^h 30^m$	—	$3^h 59^m$.

Uranus. — Inobservable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Neptune. — Peut être recherché à l'aide d'une jumelle, non loin de Mars; est visible toute la nuit comme une très faible étoile.

Phénomènes à observer

Du 2 *au* 3 *janvier.* — Étoiles filantes rapides et longues, émanant de la constellation du Bouvier et dénommées pour cette raison « Bootides ». Par suite de la position de la constellation du Bouvier, leur observation ne sera pas facile et ne pourra se faire que très avant dans la nuit.

11 *janvier.* — Beau rapprochement de Mars et de la Lune, observable dès la nuit venue.

Voici les principales constellations visibles en janvier dans la première partie de la nuit :

Au Nord-Est. — Le Lion se lève, avec Régulus sa plus brillante étoile. La Grande Ourse.

Au Nord. — La Petite Ourse et au-dessous le Dragon.

Au Nord-Ouest. — La Voie-Lactée avec à l'horizon : le Cygne, au-dessus Céphée et plus haut encore Cassiopée et Persée.

A l'Ouest. — Pégase et Andromède.

Au Sud-Est. — Les Gémeaux, Orion, plus bas le Grand-Chien, avec Sirius, la plus brillante étoile de notre hémisphère; non loin de là, Procyon du Petit-Chien.

Au Zénith. — Le Cocher avec Capella; le Taureau avec Aldébaran et Saturne; les Pléiades.

FÉVRIER

Mercure. — Un peu visible, le soir, à la fin du mois.

Vénus. — Inobservable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mars. — Visible toute la nuit dans les Gémeaux.

Jupiter. — Inobservable.

Saturne. — Visible la plus grande partie de la nuit dans le Taureau.

Se couche le 6 à $3^h 11^m$.
- 16 $2^h 32^m$.
— 26 $1^h 54^m$.

Uranus. — Inobservable.

Neptune. — Visible dans les Gémeaux toute la nuit.

Phénomènes à observer

Le 11 février. — Occultation par la Lune de la brillante étoile Régulus du Lion. Belle observation à faire à la jumelle pour ceux de nos lecteurs qui se lèveront matin : $5^h 39^m$ à $6^h 50^m$.

MARS

Mercure. — Visible le soir, à l'Ouest, au commencement du mois.

Vénus. — Inobservable.

Mars. — Toujours dans la constellation des Gémeaux. Bien visible dans la première partie de la nuit presqu'au Zénith dès la fin du jour, puis vers l'Ouest.

Saturne. — Visible le soir, à l'Ouest, dans le Taureau.

Uranus. -- Un peu visible le matin à l'Est.

Neptune. — Visible le soir à l'Ouest, non loin de Saturne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Phénomènes à observer

3 *et* 4 *Mars.* — Occultation des Pléiades. Voir pour cela la carte publiée, en 1913, dans le numéro de mai-juin. Beau phénomène à suivre à la jumelle; la Lune sera malheureusement assez près de son coucher.

12 *Mars.* — Éclipse presque totale de Lune; plus des neuf dixièmes de notre satellite seront plongés dans l'ombre de la terre. Malheureusement cette éclipse se produira à une heure un peu tardive dans la nuit :

Entrée dans la pénombre à	$1^h 41^m$.
— l'ombre	$2^h 42^m$.
Milieu de l'éclipse	$4^h 14^m$.
Sortie de l'ombre	$5^h 45^m$.

21 *Mars.* — Équinoxe de printemps à $11^h 11^m$.

Position des Constellations pour la première partie de la nuit

Au N.-E. — Le Bouvier avec Arcturus se lève.

Au N. — A l'horizon le Dragon, puis au-dessus la Petite-Ourse et plus haut encore la Grande-Ourse.

Vers l'O. — En bas, Cassiopée, Andromède, puis plus haut, Persée. Le Cocher, avec la brillante étoile Capella.

Au S., vers l'Ouest. — Orion, le Grand-Chien avec Sirius.

Au Sud. — Procyon, Les Gémeaux.

Au Sud-Est. — Le Lion avec Régulus, puis à l'horizon, la Vierge avec l'Épi.

E. Chéreau.

(A suivre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumé des Observations Météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Novembre 1913

Pression barométrique. Moyenne : 761mm,21 ; minimum, 745mm,96, le 13 à 1 heure du matin ; maximum, 773mm,73 le 29, à 10 h. 30 du matin ; écart extrême, 27mm,77.

Température. Moyenne (sous l'abri) des minima, 8°,17 ; des maxima, 13°,16 ; (sans abri) des minima, 7°79; des maxima, 14°,94 ; des maxima (boule noire), 16°,11 ; (sur le sol gazonné) des minima, 6°,16 ; des maxima, 13°,15 ; d'une eau de source, 11°.69 ; du mois, 10°,69. Sous l'abri : minimum absolu, 1°0, le 24 ; maximum absolu, 18°1, le 11. Sans abri : minimum absolu, 0°,5, le 24 ; maximum absolu, 23°,0, le 10 ; maximum absolu (boule noire), 26°,5, le 10. Sur le sol gazonné : minimum absolu, — 2°,0, le 24 ; maximum absolu, 18°,5, le 4.

Humidité relative moyenne du mois, 85 ; minimum, 57, le 19, à 1 heure du soir ; maximum, 100, les 24, 30 à 7 h. 30 et 10 heures du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 7,40 ; moyenne diurne la plus faible, 1,8 le 19 ; la plus forte, 10,0 les 14, 17, 28, 30.

Nombre de jours de soleil, 23 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 46 h. 00 environ.

Pluie totale du mois, 67mm,3, en 15 jours appréciable au pluviomètre et 6 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 11mm,0, le 22. Evaporation, 30mm,00.

Fréquence des vents : 3 jours du N-E ; 2 jours du S S-E ; 5 jours du S S-W ; 9 jours du S-W ; 4 jours de l'W S-W ; 4 jours de l'W ; 2 jours du N-W ; 1 jour du N N-W.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $3^{m},0$; moyennes diurnes : la plus élevée, $9^{m},0$, le 2 ; la plus faible, $0^{m}2$, le 30. Vitesse maximum du vent, $15^{m},7$ par seconde le 12 à 1 h. 38 du soir (vent S-W.

Gelée blanche le 24 ; rosée les 2, 10, 19, 20, 24 ; brouillard les 24 (30. toute la journée) ; lueurs crépusculaires vives le 19, avec teinte jaune, rouge, verte, et le 29.

Un fort coup de tonnerre le 6 à 12 h. 51 du soir. à l'E ; éclairs vifs à l'E, à 5 heures et 7 h. du soir.

Fin de la feuillaison de la vigne (Chasselas), le 17.

Bandes d'oies sauvages, du N-E au S-W, le 23 à 7 h. du matin.

Décembre 1913

Pression barométrique. Moyenne : $764^{mm},26$; minimum, $736^{mm},89$, le 28, à 7 heures du matin ; maximum, $774^{mm},80$, le 21, à 11 heures du matin ; écart extrême, $37^{mm},91$.

Température. Moyenne (sous l'abri) des minima, 2°,50 ; des maxima. 7°,31 ; (sans abri) des minima, 2°,8 ; des maxima, 9°,00 ; des maxima (boule noire), 9°.49 ; (sur le sol gazonné) des minima, 0°,98 ; des maxima, 6°,80 ; d'une eau de source, 8°,20 ; du mois, 5°,25. Sous l'abri : minimum absolu, — 4°,2 le 21 ; maximum absolu, 13°,1 le 6 ; Sans abri : minimum absolu, — 5°,4 le 21 ; maximum absolu, 15°,5 le 13 ; maximum absolu (boule noire) 18°,4 le 13 ; sur le sol gazonné, minimum absolu, — 7°,5 le 22 ; maximum absolu, 13°,3 le 6.

Humidité relative moyenne du mois, 85 ; minimum, 52, les 4, 8, à 1 heure du soir ; maximum, 100, les 1er, 2, à 7 heures du matin et 2 heures du soir.

Nébulosité moyenne du mois, 7,1 ; moyenne diurne la plus faible 0,0, le 21 ; la plus forte, 10,0 les 1, 2, 11, 17.

Nombre de jours de soleil, 16 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 65 h. 30 environ.

Pluie totale du mois, $69^{mm}8$, en 9 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte, $21^{mm}3$, le 28. Evaporation, $21^{mm}10$, en 28 jours.

Fréquence des vents : 3 jours du N ; 1 jour du N N-E ; 5 jours du N-E ; 3 jours de l'E N-E ; 2 jours de l'E S-E ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2 jours du S S-W ; 3 jours du S-W ; 3 jours de l'W S-W ; 6 jours de l'W ; 3 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $5^{m}2$; moyennes diurnes : la plus élevée, $9^{m}5$, le 6 ; la plus faible, $0^{m}8$, le 15. Vitesse maximum du vent, $20^{m}6$ par seconde, le 28 à 6 h. 15 du matin. (vent S-W.)

Gelée, les 19, 20, 21, 22, 23, 25, 32 ; gelée blanche, les 5, 8, 14, 16, 20, 21, 22, 23, 25, 32 ; rosée, les 8, 14, 16 ; brouillard, le 1er, toute la journée, le 2 ; neige, le 29, quelques flocons ; grêle, le 28.

Éclairs, le 4, au N-W, à 6 heures du matin.

Passages d'oies sauvages, du N-E au S-W, le 7, à 4 heures du soir.

A. Cheux.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Observations pluviométriques en 1913

faites à Angers (École Normale), par M. Surrault
à la Baumette (près Angers), par M. Cheux
à la Frogeraie (près Champigné), par M. Robert

	Angers millimètres	La Baumette millimètres	La Frogeraie millimètres
Janvier.	90,6	86,1	84,5
Février.	16,9	23,5	61,0
Mars.	41,1	34,1	50,7
Avril.	63,5	55,6	75,7
Mai	80,4	74,8	94,2
Juin.	17,9	16,0	26,3
Juillet	22,9	35,9	31,7
Août.	11,9	14,5	14,0
Septembre	58,8	28,4	67,4
Octobre.	98,1	80,5	94,8
Novembre.	67,0	67,3	56,3
Décembre	79,3	69,7	84,7
Total de la pluie.	649,4	586,4	741,3

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chronique

Deuxième Concert Populaire (9 novembre 1913).
Avec le concours de Mlle Hélène Léon, pianiste.
Deuxième Symphonie (Schumann). — *Prélude de Lohengrin* (R. Wagner). — *Concerto en ut mineur* pour piano et orchestre (Saint-Saëns). — *Orphée* (Liszt). — *Stamboul*, suite orientale (P. de Bréville). — *Barcarolle* (Chopin). — *Jardins sous la pluie* (Debussy). — *Ouverture du Carnaval romain* (Berlioz).

La *Deuxième Symphonie* de Schumann est une œuvre délicate et périlleuse. M. Gay l'a fait travailler avec un souci de la perfection auquel il faut tout de suite rendre hommage; il s'est efforcé d'en souligner les finesses et l'exquise sensibilité. Mais avec Schumann on n'est jamais très sûr d'avoir tout dit; il y a tant de retours dans cet esprit inquiet, tant de contradictions dans son génie, tant de heurts, de chutes et de rehauts dans son inspiration et dans son écriture même qu'une interprétation orchestrale de Schumann est toujours incomplète par quelque côté. Il est presque impossible d'obtenir d'une réunion d'hommes et artistes l'unité d'âme et d'expression nécessaires pour suivre toutes les nuances de cette pensée fugitive. Le musicien est sans cesse à la recherche d'un idéal qu'il entrevoit, qu'il poursuit, qu'il va atteindre et la joie éclate dans son chant. Pas pour longtemps; une ombre passe et c'est la douleur de l'inassouvi, l'inquiétude du jamais satisfait, le tourment du poète que la forme trahit sans cesse.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et c'est peut-être une des raisons qui font dire de Schumann qu'il est supérieur dans ses lieder et dans sa musique de chambre. L'orchestre se perd dans la complexité de cette âme et, là où il échoue presque à coup sûr parce qu'il est foule, quelques fervents réussissent, surtout si, avant d'aborder l'œuvre, ils ont pris la peine d'en chercher ensemble la signification et d'en détailler les émotions diverses.

Ce travail-là, M. Gay l'a fait avec ses bons musiciens et l'exécution eût été parfaite si, comme je le disais tout à l'heure, l'âme du chef pouvait se substituer à l'âme multiple des exécutants. C'est tout de même un régal exquis que de suivre dans leur effort vers la perfection une troupe comme la nôtre et d'entendre sonner dans nos âmes humaines cette musique si humaine et en même temps si musicale. Elle répond à nos incertitudes, à nos découragements, à nos joies imparfaites, à nos désirs et à nos rêves et la grisaille dont elle s'habille à l'occasion, c'est la couleur même de nos sentiments qui se détachent si malaisement de la pénombre et du brouillard.

L'exaltation mystique du *Prélude de Lohengrin* et la couleur violente de l'*Orphée* de Liszt sont des impressions d'art de tout autre sorte, plus vives en un sens, plus voyantes surtout.

Avec l'*Ouverture du Tanhauser* qu'on nous donnait il y a quinze jours, le *Prélude de Lohengrin* est la ressource jamais épuisée des faiseurs de programme. Nos oreilles ne sont jamais lasses de ces sonorités aériennes qui flattent nos désirs fugitifs d'immatérialité. Comme par une immanente ironie, du musicien le plus volumineux de son temps c'est surtout les pages raphaéliques qui demeurent et qui garderont sa mémoire dans l'esprit des hommes.

L'*Orphée*, avec ses efforts de passion et son expression mélodramatique a moins de prise sur nos âmes. Une fois passé le souffle qui cherche à nous émouvoir, nous nous reprenons sans peine comme après une joie menue et, comme cette jouissance-là s'adresse à la partie extérieure pour ainsi dire de notre sensibilité, nous nous en lasserions aussi vite que d'un plaisir physique. Il n'en reste pas moins que c'est une musique brillante comme un couplet romantique, une broderie de paillettes sur l'habit multicolore d'un programme.

Mlle Hélène Léon, une jeune virtuose du piano, est venu nous dire le *Concerto en ut mineur* de Saint-Saëns, dont la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

première partie au moins est agréable à entendre. Élève de Pugno, Mlle Léon a appris de son maître la finesse et l'éclat du style; elle est sur le chemin de la renommée et l'accueil qui lui a été fait chez nous n'est point pour la desservir. J'avais, pour ma part, une impression un peu bourdonnante autour de certains traits, surtout dans les morceaux pour piano seul, et j'étais tenté de mettre cela sur le compte de la pédale. On m'a démontré que je n'y entends rien, ce dont je suis convaincu, et l'on a devant moi attribué tout le mal à l'instrument. Qu'il en soit donc ainsi. Les pièces de Chopin et de Debussy, venues trop tard dans un concert trop long, n'ont pas porté à fond sur le public; je n'ai pas trouvé non plus dans ces *Jardins sous la pluie* l'impression de fraîcheur et de ruissellement qu'ils évoquent et qui rappelaient ma pensée vers eux, naguère, sur les terrasses d'eaux frissonnantes et autour des bassins verdis de la villa d'Este, à Tivoli.

Il me reste à parler de la musique de M. de Bréville et ce que j'en dirai après une seule audition n'est, bien entendu, que l'écho d'impressions légères, car ce n'est point là musique facile; si peu facile qu'il y a paru à l'orchestre où les pupitres ont failli chanceler aux rythmes inusités de ces orientales. On nous a présenté une paire de dyptiques faits chacun d'un tableau de rêve et d'un tableau de bruit; il m'aurait suffi qu'on me dît seulement Eyoub et Le Phanar, si l'on avait pu me les répéter. C'est tout à fait délicieux, plein de charme et de fantaisie, un tantinet précieux; mais ce ne doit pas être un mauvais compliment pour M. de Bréville. Il est curieux de voir comment l'art austère de César Franck, en faisant éclater les cadres classiques, a ouvert toutes les voies à l'école. Dans cette anarchie des rythmes et des tonalités ceux qui avaient quelque chose à dire, comme M. de Bréville, ont trouvé des expressions nouvelles et singulières et c'est merveille de faire accepter à nos oreilles et à notre sensibilité des thèmes et des harmonies aussi étranges. On sait très bien qu'il y a là un jeu périlleux, où l'auteur se complaît, et que la moindre vulgarité nous verserait tout de suite dans les concerts de la rue du Caire. Mais rien ne trouble le charme évocateur et nous nous laissons mener sans résistance à travers ce monde musical d'un exotisme raffiné et délicieux. Au milieu de ces choses lointaines et étonnantes, j'ai cru entendre parfois le frémissement du faune de M. Debussy, grelot effréné des âmes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

déréglées, et j'admirais comment du mysticisme de César Franck cette double frénésie ait pu sortir.

Après cela, l'*Ouverture du Carnaval romain* paraît un miracle d'équilibre et de raison bourgeoise et la tristesse de Roméo est infiniment touchante dite par M. Englebert.

Quel beau concert en somme ! mais trop long, osons le dire. Nous sommes sortis un peu « las de tant de plaisirs »; et que penser alors de l'orchestre et de M. Gay qui en ont porté le poids ! C'est une fatigue qui légitime quelques défaillances, de ces défaillances qu'on éviterait en limitant et en concentrant l'effort de nos excellents artistes.

Troisième Concert Populaire (23 novembre 1913).

Avec le concours de M. Le Borne, compositeur, Mme Marcelle Doria, cantatrice, et M. Henri Becker, violoncelle-solo des Concerts Populaires.

Troisième Symphonie en fa majeur (Le Borne). — *A la bien-aimée absente* (Beethoven). — *Premier Concerto* pour violoncelle et orchestre (Saint-Saëns). — *Capriccio espagnol* (Rimsky-Korsakow). — *Le défi de Phœbus et de Pan* (J.-S. Bach). — *Air de Chérubin* (Mozart). — *Ouverture d'Obéron* (Weber).

M. Le Borne, qui se présentait aujourd'hui devant nous, a déjà fait autrefois à nos concerts l'honneur d'une audition, dans laquelle il n'avait pas su mettre en évidence les qualités éminentes ni voiler suffisamment les quelques défauts de son œuvre. Nous étions restés sur cette impression et les quatre parties de la symphonie annoncée au programme ne laissaient pas que de nous effrayer un peu.

Ceci dit, j'ai d'autant plus de satisfaction à constater ici que la *Troisième Symphonie* de M. Le Borne, pour longue qu'elle soit, n'a ennuyé personne. Sans parler du travail technique que les connaisseurs ont pu détailler et admirer, le public, qui s'abandonne à des impressions pures, a goûté sincèrement la marche funèbre et le final de la symphonie. La musique de M. Le Borne paraît faite d'inspirations à la Massenet traitées suivant la méthode de Franck. Et cela ne va pas toujours sans quelque singularité. Il semble qu'en allégeant un peu, en réduisant certains développements, en négligeant des recherches de sonorité au moins inutiles, on aurait une œuvre d'une unité plus évidente, une trame plus serrée de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

beautés réelles et en un mot un contentement de l'esprit plus complet.

M. Le Borne a conduit sa musique avec une patiente sollicitude et l'orchestre l'a suivi avec un souci de bien faire à quoi l'auteur a voulu rendre hommage.

Mme Marcelle Doria, une pianiste, est venu chanter devant nous du Beethoven, du Bach et du Mozart. La voix de Mme Doria ne l'a pas servie dans l'immense vaisseau du Cirque-Théâtre et nous y avons perdu quelques-unes des joies que nous promettaient l'annonce flatteuse de son talent et le beau choix des pièces à dire.

Les lieder de Beethoven n'ont pas pris le relief et l'émotion que nous en attendions tous; Bach a manqué d'ampleur et une exécution minutieuse et un peu sèche de Mozart n'a pas racheté le reste. Je ne veux pas dire que Mlle Marcelle Doria ne soit pas la musicienne accomplie qu'on nous a promise et qu'elle ne mérite pas, en soi, les recherches et les succès qui lui sont coutumiers; j'entends simplement qu'elle n'a pas eu chez nous une faveur égale à son talent. C'est dommage pour nous, mais ce n'est pas sans doute pour nuire à l'heureuse élève de Mme Mellot-Joubert.

En entendant M. Becker, je songeais à la fable de « l'homme qui attend la fortune dans son lit » et je me disais qu'on va souvent chercher au loin le bonheur qu'on a sous la main.

J'ai trop souvent parlé ici de la froideur de M. Becker pour n'avoir pas plaisir à constater le progrès étonnant dont témoigne son exécution du concerto de Saint-Saëns. C'est comme une révélation. L'ouvrage est au point, merveilleusement; l'aisance du jeu et la sonorité épanouie sont d'un vrai virtuose. Notre violoncelle-solo a gagné aujourd'hui ses galons; il s'est égalé aux meilleurs chefs de pupitre de l'orchestre, à ces artistes qui sont la gloire de nos concerts ordinaires et qui maintiennent si haut chez nous le niveau de l'art. Il me plaît singulièrement de le dire aujourd'hui de M. Becker à cause de la sympathie que l'homme mérite et aussi parce que ces qualités, si elles étaient en lui, il les a développées chez nous et elles ont atteint au milieu de nous leur plein épanouissement.

S'il était nécessaire de dire combien est délicate la composition d'un programme et combien est importante l'influence du voisinage, j'en trouverais l'occasion aujourd'hui en cons-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tatant l'effet lumineux qu'a produit la musique de Rimsky-Korsakow. Pour un peu, j'y aurais trouvé toutes les grâces et tous les mérites dont la critique la pare, la chaleur, l'originalité, la couleur et le teint de l'Espagne. Mais, espagnole ou russe et plus russe qu'espagnole comme il est naturel, cette musique n'est point indifférente; elle rend hommage en plus d'un endroit à notre *Carmen* et je serais plus à l'aise pour l'admirer à mon goût si on n'avait pas voulu en faire comme une manifestation d'art extraordinaire et comme un sujet d'étonnement. Pour valoir tout ce qu'on en dit, elle me paraît manquer un peu de raison, de cet équilibre de l'esprit sans quoi rien n'est durable et dont l'originalité ne tient pas lieu, absolument.

Et c'est en suivant la même pensée que je constate l'éternel succès de l'*Ouverture d'Obéron*. Voilà pourtant une musique qui a servi, si j'ose dire. On l'a mise et on la met en tête et à la fin des programmes; elle bouche tous les trous. Les connaisseurs l'accueillent avec une moue un peu dédaigneuse et chaque fois ils sont repris, quoi qu'ils en aient, par la grandeur romantique de Weber. On ne l'usera jamais et ce n'est pas un petit compliment lui faire.

Quatrième Concert Populaire (7 décembre 1913).

Avec le concours de Mlle Blanche Selva, pianiste.

Manfred, ouverture et fragments (Schumann). — *Symphonie* pour orchestre et piano (Vincent d'Indy). — *Cinquième Concerto grosso* (Haendel). — *Le Chevalier moine et les diables dans l'Abbaye* (Pierre Coindreau). — *Prélude, aria et final* (César Franck). — *Marche hongroise* (Berlioz).

Voilà le meilleur concert de la saison; il n'y a qu'une voix là-dessus. Court, varié, substantiel; avec une vedette d'une indiscutable qualité et la révélation d'une nouveauté discrète, il donne tout ce que nous pouvons attendre de notre effort musical et c'est très bien.

Les fragments de *Manfred* ont ravi jusqu'à ces âmes rebelles qu'on déclare sans cesse impénétrables à l'âme allemande. Le public tout entier a fait fête à une exécution parfaite. Une grande part de ce succès revient à M. Englebert, qui a dit le *ranz des vaches* en virtuose dans un style qui s'élargit encore; mais, après cet incident où nous avons tous eu plaisir à manifester notre sympathie à l'un des meilleurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

artistes de notre orchestre, il restait assez de la symphonie de Schumann pour vérifier une fois de plus son emprise sur un public curieux de musique, tout simplement. Aussi bien n'y a-t-il rien de plus musical. L'ouverture est une forme délicieuse de cet art débordant d'émotion et rempli d'une inquiétude humaine qui est le propre de l'art de Schumann. Les sentiments s'y mêlent parce que toujours, dans nos cœurs, le mauvais et le bon de la vie se heurtent et se combattent et la douceur glisse à la mélancolie parce qu'il n'est rien que la vie n'attriste. Il n'est point besoin du romantique *Manfred* pour en faire l'épreuve. Mais ces heurts sont ici moins violents qu'ailleurs; l'atmosphère de hauteur où plane l'action musicale a donné à l'œuvre un peu de la sérénité qui habite les sommets et les fins de Schumann sont rares qui meurent dans la paix de cette ouverture. Et pour rester dans l'idée de ce poème de la montagne, après les échos du *ranz des vaches*, c'est comme un brouillard qui passe où danse une apparition fantastique, de ces brouillards transparents qui vêtent du même voile le sommet des monts, nos imaginations et nos rêves. A cela Schumann excelle encore et je crois bien pouvoir dire que personne de nous n'est insensible à ces émotions et à ces délicatesses. L'accueil fait à *Manfred* aujourd'hui en est un bon garant.

Les concertos d'Haendel sont de tout autre sorte. Ils sont habillés de gravité scolastique et, quand ils daignent sourire, c'est avec une grâce un peu hautaine et comme une réserve d'étiquette. Même les largos y sont cérémonieux, arrondis et penchés comme une révérence de cour. Ce sont des personnages dont la froideur n'est qu'apparente mais dont l'émotion ne s'étale pas, comme celle des petites gens. Mais quelle richesse il y a dans cet orchestre d'archets qui sait tout dire musicalement.

La simplicité est l'art suprême et le criterium de la beauté et, si la *Symphonie cévénole* est peut-être la plus belle œuvre de Vincent d'Indy, c'est qu'elle nous apparaît pour ainsi dire dépouillée de toute science, dans une unité simple et presque classique en un sens Le travail ici n'étreint pas l'idée; le thème sur quoi l'œuvre est bâtie, nous le sentons bien sans doute qui se transforme sans cesse, qui s'amollit, qui s'attriste et qui s'égaie, qui prend toutes les formes sous la main de l'ouvrier, mais sans effort. Ce n'est pas la marqueterie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

savante, le jeu de patience musical qui fait avec trois notes tous les tableaux du monde; c'est le développement normal d'une idée conduite avec l'imagination et la discrétion d'un grand artiste. Ici d'Indy s'est égalé aux maîtres.

Et que dirais-je de son interprète? Mlle Blanche Selva est une conscience musicale. Il est impossible de faire plus complet abandon de soi-même. Elle s'identifie à l'œuvre avec un désintéressement trop rare; le grand désir qui l'anime et qui la soutient, c'est qu'à travers son interprétation l'œuvre elle-même, rendue sensible, vive dans sa beauté. Son idéal est qu'on oublie l'interprète. Ce devrait être l'idéal de tous les virtuoses; nous y gagnerions que les auditions cesseraient de tourner à la représentation et l'art n'en pâtirait pas.

Dans la *Symphonie* de d'Indy, Mlle Blanche Selva s'oubliait si complètement elle-même qu'elle laissait tomber dans le gouffre sonore de l'orchestre les traits généraux de sa partition pour en faire émerger seulement les caractères distinctifs confiés au piano. Elle faisait cela avec parti-pris et presque avec exagération. On n'a pas l'habitude de tant de discrétion chez une vedette. Mais, quand l'heure est venue pour elle de parler, dans la joie du final, elle a su faire passer sur le travail de l'orchestre la grande voix faite de mille voix qu'elle arrache à l'ingrate sonorité du piano. Elle a pris sa part alors, toute sa part, ou plutôt toute la part que lui donnent légitimement l'idée de l'auteur et le sens de l'œuvre.

Elle a grandi encore dans la célèbre pièce de César Franck, qu'elle a dite avec une autorité digne du maître, prolongeant à dessein des sonorités en contraste qui rappelent à propos la gravité des orgues.

Et, quand le public enthousiaste l'eût réclamée avec insistance, sans songer à la fatigue que de telles œuvres imposent, Mlle Blanche Selva nous a donné une terrible fugue de Bach, de J.-S. Bach, dont la gravité, la conscience et la hautaine sérénité sont comme les directrices du talent de Mlle Blanche Selva fait de gravité, de conscience et de sérénité.

Ah! oui, les vedettes comme celle-là, les pianistes comme celle-là, on peut les amener chez nous, s'il en est beaucoup dans le monde des artistes; malheureux qui s'en plaindrait!

Pour parler après cela de la musique de M. Pierre Coindreau, il faut revenir sur terre et reprendre pied. Je ne dirai point de mal ni du Chevalier moine, ni des Diables; j'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dirais davantage, et sans doute du bien, si j'avais entendu plus à loisir le poème et si j'en avais saisi toutes les intentions. Il y a là un genre d'esprit musical qui tient plus de l'illustration que de la symphonie et qui doit amuser singulièrement le compositeur, plus averti que nous ne pouvons l'être nous-mêmes à première audition.

La *Marche hongroise* a fait à ce très beau concert une fin resplendissante d'étincelles, comme le bouquet multicolore d'un feu d'artifice.

Mais qu'à propos de cette très belle matinée et de son succès on nous invite à montrer dans nos programmes « beaucoup d'audace », il y a quelque chose qui me déroute. Tout ce qu'on nous a donné aujourd'hui est connu, admiré, consacré; il n'y avait aucune audace à nous l'offrir et l'on pourrait tout aussi bien plaider que ce serait une indication à donner souvent la parole à Schumann, à Franck, à Berlioz, au Vincent d'Indy de la *Symphonie cevenole* et de *Walleinstein*. Ce serait une interprétation plus littérale et plus sûre en y ajoutant d'ailleurs l'attrait d'un Pierre Coindreau ou de telle autre nouveauté dont l'audace ne nous fait pas peur.

Concerts extraordinaires. Festival Wagner (21 et 22 décembre 1913).

Ouverture des Maîtres Chanteurs. — *Parsifal*, fragments, premier acte et troisième acte. — *Marche de Tannhauser* avec chœurs.

Me voilà certes fort embarrassé! L'effort qu'on vient de faire est admirable; on a mis sur pied deux actes presque entiers de *Parsifal* et nous avons été à même de goûter pendant trois heures la suprême expression de l'art wagnérien. L'orchestre, les exécutants, sauf quelques réserves que je ferai tout à l'heure, les chœurs et le public, tous ont été superbes de ferveur et de patiente contention. Et maintenant il faut parler ici de ce que nous avons entendu.

A coup sûr, il serait facile d'emboucher la trompette retentissante et d'admirer tout ensemble avec fracas les fragments qu'on nous a donnés, l'idée wagnérienne et l'interprétation destinée à en pénétrer nos âmes. Il suffirait sans doute de quelques formules extasiées, de quelques élans mystiques et d'un agenouillement profond et continu. Il suffirait, comme beaucoup d'autres l'ont fait, de pétrifier notre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

esprit dans une contemplation facile, en somme, puisqu'elle exclut toute discussion et qu'elle est comme article de foi. Il suffirait d'avoir la grâce, j'entends la grâce wagnérienne qui réunit dans le même amour toutes les parties d'une œuvre où pourtant, comme dans les meilleures œuvres humaines, il y a du bien et du mal. Il y a même ici du sublime, du médiocre et du pire.

Mais, s'il faut faire le départ, quel embarras, quels dangers, ou pour mieux dire quelle impuissance pour un chroniqueur à courtes vues, ignorant autant que le public lui-même et prêt à prendre son sentiment pour règle dans une affaire où il semble que se joue le sort même de la musique.

Peut-être eût-il mieux valu que le désir de Wagner fût respecté jusqu'au bout et que *Parsifal* ne fût jamais sorti du temple de Bayreuth. A courir le monde, il va perdre son sens et sa signification. Une œuvre semblable exige chez les exécutants et chez les auditeurs une culture de l'âme, une préparation mystique, une ferveur religieuse qui sont plutôt rares dans notre monde moderne, pour ne pas dire davantage. Il faut un effort de réflexion sur des problèmes religieux qu'on n'aborde pas de plain-pied par la seule vertu d'un billet de concert. C'est une œuvre monacale qui n'est en vérité pas faite pour le monde et que le monde ne peut adopter qu'à la faveur de cette critique et de cette conviction qui fit sauter par-dessus bord et jusqu'au dernier les immortels moutons de Dindonneau.

Lorsque l'hiver dernier on nous a donné sur la scène d'Angers un très beau drame musical bâti sur une idée morale, élevée sans doute, mais accessible dans sa simplicité à tous les esprits de bonne volonté, il a semblé qu'on se mît à parler au public une langue incompréhensible et, les politesses faites, on s'est vite mis d'accord sur ce point qu'on n'allait pas dans ce bateau-là. A ceux qui vont se pâmer sur toutes les beautés de *Parsifal* — ce seront peut-être les mêmes — si quelqu'un osait dire qu'il y a dans *Parsifal* un mysticisme plus étranger à nos âmes mondaines que dans la simple sincérité du *Retour*, il provoquerait sans doute plus d'étonnement et de gêne que d'approbation.

Et, pourtant, de penser qu'on va donner l'œuvre de Wagner sur tous les théâtres, même en en facilitant la digestion par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un intermède dinatoire, il y a là quelque chose d'inquiétant. Si cette tentative réussit, ce sera que le mouvement religieux aura pris chez nous une force singulière, ou bien ce sera que l'imagination des hommes est toujours tentée par l'inconnaissable et attirée par l'inaccessible.

Les fragments qu'on a chantés devant nous sont, pour la plupart, des élans de purs esprits vers une foi mystique supra-terrestre et, pour les dire, il faudrait en vérité en comprendre au moins l'intention, et ce n'est pas chose facile. On a beaucoup ri des chœurs de l'ancien répertoire qui couraient aux armes dans un paisible piétinement sur place. Et, pourtant, je songeais à ces chœurs surannés et sans conviction en écoutant les excellents Céciliens et les dames amateurs nous exposer la grâce du Graal avec une tranquillité qui dénotait qu'ils avaient là-dessus, comme nous-mêmes, d'insuffisantes clartés.

Ceci dit et, si nous entrons dans le détail du concert, il faudra bien arriver à confesser où vont nos préférences, quels émerveillements nous avons goûtés et aussi quel ennui mortel a gâté nos joies dans tout le début du troisième acte, pendant la conversation de Parsifal et de Gurnemanz, qui me faisait songer en même temps à la *Somme* de Saint-Thomas mise en musique et au terrible premier acte de *Tristan*.

Quel dommage pour nous qui aimons simplement la musique, quel dommage que l'idée wagnérienne soit, encore pour un temps, aussi jalouse et gardée par ses fidèles avec une si sévère intransigeance. Le programme de ce concert extraordinaire eût pu nous donner tant de joies pures, il nous eût portés si haut dans la voie du sublime musical si on avait pu nous épargner à nous et aux exécutants la fatigue de tous ces développements. Ils avaient leur place à Bayreuth, peut-être, dans un monde spécial, comme la préparation d'une sorte d'office liturgique, mais le pauvre public s'y perd, même avec le secours des partitions; et tant de volumes pour écouter de la musique me faisaient souvenir, sans charme, de nos premiers contacts avec les classiques grecs et des mot à mot vides et pénibles où nous prenions une conscience insuffisante de la beauté de l'Hellade.

Je ne vais pas reprendre ici le détail de l'exécution. J'y serais trop au-dessous de la tâche et la notice, si complète, si

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soignée de l'*Angers-Musical* est le meilleur guide, encore qu'elle n'ait pas réussi à clarifier absolument une traduction incompréhensible.

Le premier acte a porté plus profondément sur la masse du public, à laquelle je m'associe très simplement. Les thèmes, d'une beauté idéale et parfaite, nous sont déjà connus; les masses chorales animent l'action, si j'ose dire, d'une vie musicale merveilleuse et la longue lamentation d'Amfortas, dite par M. Allard dans un sentiment très dramatique, s'encadre sans trop de peine entre les scènes nombreuses des chevaliers et des enfants.

Peut-être aurait-on pu en rester là pour cette fois. Nous en serions sortis sous une impression de beauté céleste et avec le désir de connaître la suite, ce qui est la disposition la meilleure pour un néophyte. Et si, absolument, nous devions entrer dans le troisième acte, on aurait pu le commencer à l'Enchantement du Vendredi-Saint. L'épreuve eût été plus facilement victorieuse.

Les chanteurs ont été très inégaux.

M. Lheureux a une jolie voix qu'il s'efforce de ployer aux douceurs « plamondoniennes ». M. Allard met à son interprétation des intentions scéniques qui donnent de l'accent à son personnage. L'accent, c'est, à coup sûr ce qui manque le plus à M. Sigwalt, et je ne suis pas très sûr que son débit lourd et monotone n'ait pas contribué à allonger encore les mélopées si longues de Gurmenanz.

L'orchestre et les chœurs sont au-dessus de tout éloge parce qu'ils ont donné de toutes leurs forces et jusqu'au bout de leurs forces. S'il y a eu quelques défaillances c'est que vraiment on tentait l'impossible. Il eût fallu une préparation spirituelle et musicale, un entraînement physique aussi, que l'organisation de nos concerts ne comporte pas.

C'est sans doute un honneur de l'avoir entrepris, comme dit le vieux Corneille; mais, maintenant que la chose est faite, j'appelle de tous mes vœux l'heure où nous pourrons jouir des beautés de *Parsifal* qui nous sont accessibles sans le payer de tant de fatigue et de tant d'ennui.

G. D.

Ce compte-rendu était écrit lorsque j'ai appris que le lundi on a fait dans le troisième acte des coupures opportunes qui n'ont pas nui à l'effet général.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

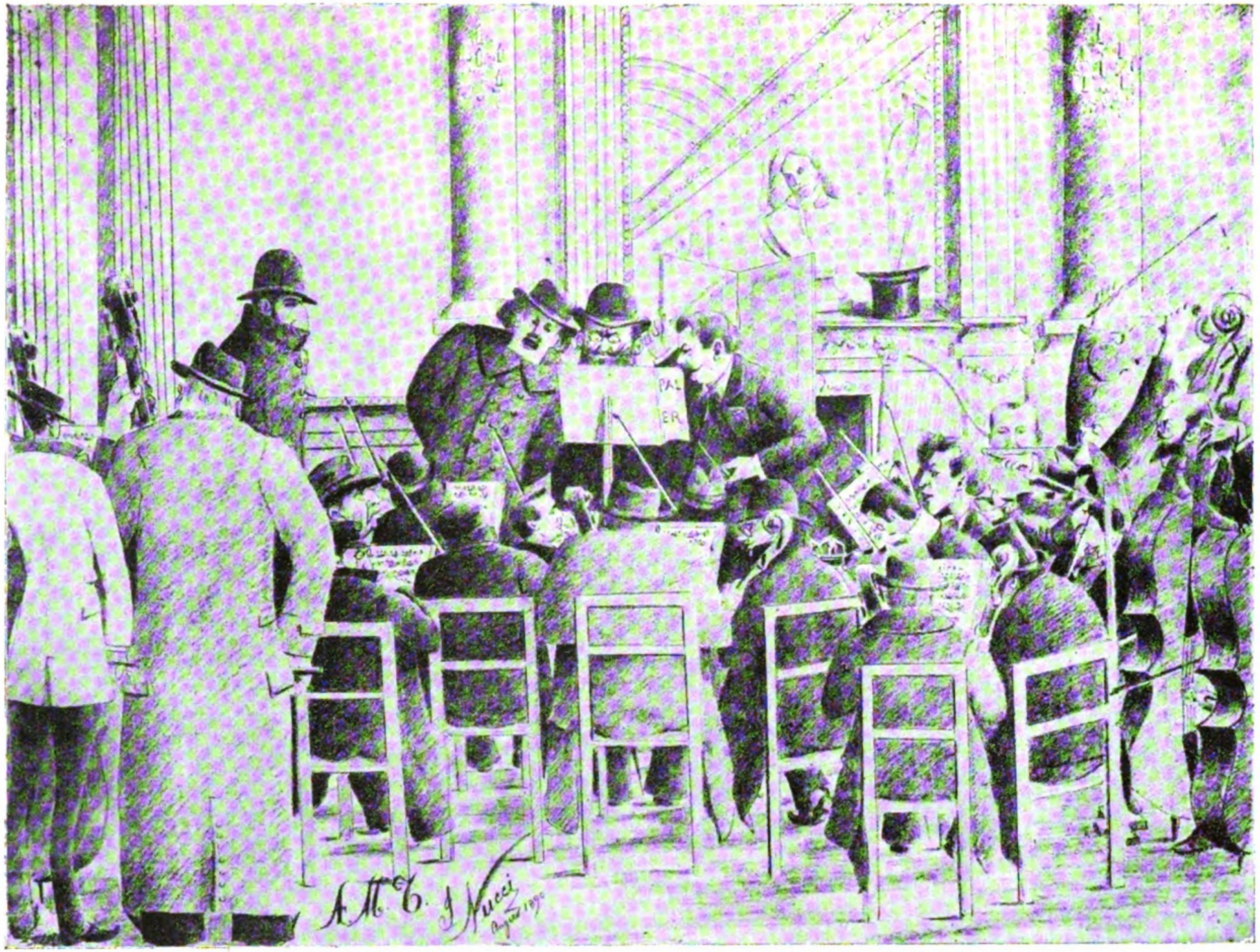

Première répétition de *Parsifal* au foyer du théâtre (décembre 1890). — Dessin de Nucci

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'enchantement du Vendredi-Saint (*Parsifal*) figurait au programme du 373e concert populaire de l'Association artistique, qui eut lieu au Cirque-Théâtre, le 21 décembre 1890.

Dans le numéro du 27 décembre 1890 *d'Angers-Artiste*, M. le comte de Romain en rendait compte en ces termes :

Le fragment de *Parsifal* entendu dimanche se distingue surtout par l'ampleur de l'idée mélodique, par la fraîcheur de l'inspiration, l'exquise qualité des sonorités, l'extrême richesse des combinaisons harmoniques. Dans sa dernière œuvre, Wagner a poussé l'art de l'instrumentation jusqu'à des limites que jusque-là nul n'avait atteintes. A ce point de vue seul, la partition de *Parsifal* est de la première à la dernière note une merveille, je dirai même la merveille des merveilles. L'*Enchantement du Vendredi-Saint* sera déjà mieux compris à la seconde audition, mieux encore à la troisième. Sa brièveté même permet de le placer sans difficulté dans les programmes; elle ne laisse prise à aucune critique, à aucune observation. Je note avec soin le temps consacré chez nous au répertoire du plus grand compositeur moderne; avec le Prélude de *Lohengrin* et l'*Enchantement*, nous atteignons la somme de vingt minutes, et nous avons déjà neuf concerts derrière nous; vingt minutes, la moitié d'une symphonie de Beethoven, Mendehlshon ou Schumann. Ceci, pour répondre aux abonnés qui seraient tentés de se plaindre de la part faite à l'art moderne au détriment des classiques. En certains cas, un simple chiffre en prouve davantage que tous les raisonnements du monde...

L'orchestre mérite des éloges pour la façon dont il a joué l'*Enchantement du Vendredi-Saint*, difficile sous son apparente simplicité. Adressons donc à son chef, M. Gustave Lelong, nos très sincères félicitations.

Nous sommes heureux de pouvoir publier, en même temps que ce compte rendu, le très intéressant et spirituel crayon lithographique que consacra alors, à la répétition de *Parsifal*, au foyer du Grand-Théâtre, le musicien et artiste distingué qu'était M. Nucci. Nos lecteurs y retrouveront avec plaisir les sympathiques physionomies de MM. Bordier, de Romain, Eugène Lelong et de quelques artistes de l'orchestre.

C'est vers le milieu de l'année 1913, à la suite des résultats qu'il lui avait été donné de constater, que M. J. Bessonneau conçut l'idée de réunir, en un Congrès international, à Angers, les membres de toutes les sections de l'Association des Éclaireurs de France et de l'étranger.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La constitution, à Angers même, suivant les règles imposées par l'Association, d'une de ces sections dont il fut nommé président d'honneur, a été le point de départ du projet qu'il avait conçu, cette section formant le lien indispensable avec le Comité de Paris.

M. Bessonneau et M. L. Cointreau se mirent donc en rapport avec ce dernier, lui firent adopter l'idée du Congrès à Angers, alors que les villes de Bordeaux et de Lyon s'é aient également mises sur les rangs.

Présenté par leurs soins à la Municipalité, ce projet reçut le meilleur accueil et M. le Maire rendit officiels les pourparlers en allant lui-même, à Paris, assurer M. Chéradame, président de l'Association, que les Éclaireurs seraient, à Angers, les bienvenus.

Le 10 novembre avait lieu, à l'Hôtel de Ville, la réunion où fut constitué le Comité, à la tête duquel fut placé M. Bessonneau, le promoteur de ce Congrès, le premier que l'on ait tenté d'organiser en France.

Une semaine plus tard, M. le Président de la République recevait à l'Élysée : M. le Préfet de Maine-et-Loire; MM. F. Bougère, de Grandmaison, Monprofit, députés; M. le Dr Barot, maire d'Angers, accompagné de MM. Bernier et Montier, ses adjoints, délégués par le Conseil municipal; M. Chéradame, président, et les membres du Comité directeur de l'Association des Éclaireurs de France; M. Bessonneau, président, et les membres de la délégation du Comité d'organisation d'Angers.

M. le Président de la République accepta en principe, pour le 19 juillet, l'invitation qui lui était faite et honorera de sa présence, à Angers, la remise du drapeau fédéral des Éclaireurs de France.

Le bureau convoqua alors, pour rendre compte de ses démarches, les membres du Comité en une réunion plénière, le 28 novembre.

Au cours de cette séance, pour répondre à diverses observations, le Comité, qui compte dans son sein des personnalités appartenant à tous les partis, a tenu à indiquer nettement qu'il ne voulait en aucun cas s'écarter du but pour lequel il avait été constitué et l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité :

« Le Comité, désireux d'affirmer sa volonté de ne se prêter « à aucune manifestation politique au sujet du but patriotique « qu'il poursuit, passe à l'ordre du jour. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nos concitoyens comprendront toute l'importance de cette déclaration sur laquelle le bureau a cru devoir aujourd'hui insister à nouveau, car il tient à couper court à tous les bruits tendancieux.

Le Comité fait appel au concours de tous pour l'aider à mener à bien une manifestation qui fera honneur à la ville d'Angers et qui sera une source de profits pour son commerce et son industrie.

Le Comité est ainsi constitué :

Président : M. Julien Bessonneau, manufacturier, Chevalier de la Légion d'honneur.

Vice-Présidents : MM. Victor Bernier, conseiller général, adjoint au maire d'Angers; Henri Cochard, président du Syndicat d'Initiative de l'Anjou; Georges Grassin, président du Syndicat des Maîtres Imprimeurs de Maine-et-Loire; capitaine Royet, chevalier de la Légion d'honneur.

Secrétaire général : M. André Marillier.

Trésoriers : MM. Georges et Paul Fortin.

Première Commission. — Propagande et tourisme.

Président : M. H. Cochard; vice-présidents : MM. Le Deuff, président du Syndicat de défense commerciale; R. Richou, banquier, vice-consul d'Angleterre; secrétaires : MM. Naveau et Arnaudeau.

Membres : MM. Bulard, Aristide Bideau, Bardet, Borry, Bonnet, L. Cointreau, Detton, Faraguet, Gazeau, Giffard, Langlois, L. Lafarge, Laigle, Lasneret, Martin-Rondeau, Ollivier, Remère, Recouvreur, Taugourdeau, Sallé.

Deuxième Commission. — Fêtes.

Président : M. Bernier; vice-présidents : MM. Minier et Savigner, vice-présidents de la Société des Fêtes; secrétaires : MM. Maugars, Dupic, secrétaires de la Société des Fêtes.

Membres : MM. G. Brunet, Bonnefont, Dr Bontemps, Bonhomme, Berthelot, Cretin, A. Cointreau, Cordier, Duplan, Dugas Derouin, Gilles-Deperrière, Grandin, Gras, Houssin, Luce, Letort, Leroy, Lépicier, Laurenceau, Maurice Marillier, Malinge, Mahier, Marolleau, Mondain, Papillon, Paride-Weber, Papin, Saché, Velé, Weill.

Troisième Commission. — Organisation.

Président : M. le capitaine Royet ; vice-présidents : MM. Bas-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tide, président de la section d'Anjou des Éclaireurs de France; de Farcy, président de l'A. V. C. A.; secrétaires : MM. Dauphin, chef délégué de l'U. V. F., et Le Strat.

Membres : MM. Boré, Bourgeois, Boyer, Boussard, Bickel, Dr Cailleau, Coiffard, A. et F. Cochin, capitaine Chevreau, Chailloux, Desêtres, Dupic, Foy père et fils, Dr Foucault, P. Gasnier, Guilmard, Guillermet, Genty, Hauet, Huet, Dr Hardouin, Jouin, E. Lafarge, Lange, E. Mercier, Montrieul, Milon, Moreau, Mignot, Mathieu, J. Neveu, Parenteau, capitaine Poidevin, Pévreau, Pineau, Peltier, Pichon, commandant Petit, Pelé, Picard, Robert, Réthoré, Serre, Tréhard, Thomas, Voisin, de Waru.

Quatrième Commission. — Presse.

Président : M. G. Grassin (*Revue de l'Anjou*); vice-présidents : MM. Cardi (*Petit Courrier*), Paré (*Ouest*), Philouze (*Journal de Maine-et-Loire*); secrétaires : MM. Y. Castel (*Petit Journal*), Léon Gardot (*Echo d'Anjou*).

Membres : MM. Béjot (*Agence Fournier*), Couillard (*Pays Bleu*), Cousseau (*Gaulois*), Coutant (*Angevin de Paris*), Dauphin (*Auto*), J. Desrivaux (*Matin*), Dufau (*Ouest-Eclair*), Gauthier (*Aéro*), Hirvyl (*Cri d'Angers*), G. La Perrière (*Eventail*), Logeais (*Journal*), Marchand (*Petit Parisien*), Moullien (*Agence Havas*), Naveau (*Anjou sportif*).

Le bureau du Comité, sous la présidence de M. Bessonneau, est constitué par les bureaux de chacune des Commissions.

Le bureau du Secrétariat général est 8, place du Ralliement (premier étage du café Gasnault; entrée indépendante du café).

Le bureau du Secrétariat général est ouvert, tous les jours, dimanches exceptés, de 2 heures à 6 heures. Le Secrétaire général y reçoit, de préférence, de 2 heures à 4 heures, tous les jours.

On est prié d'adresser toute la correspondance concernant le Congrès des Éclaireurs au Secrétariat général, 8, place du Ralliement, Angers.

***

Jeudi 6 novembre a eu lieu la séance solennelle d'ouverture de l'École de Médecine.

M. le Dr Legludic, directeur honoraire de l'École, délégué de M. le Recteur de l'Académie de Rennes, présidait, ayant à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sa droite M. André Boquel, directeur de l'École et à sa gauche M. Renault, inspecteur d'Académie.

Avaient pris place dans l'hémicycle : M. le Premier Président Chanson, les représentants du Préfet et du Maire d'Angers; M. Dominique, directeur général des hospices; le Dr Baruk, directeur de l'Asile de Sainte-Gemmes; les professeurs de l'École et de nombreux docteurs anciens élèves de l'École de Médecine d'Angers.

M. Symphorien Martin, dans sa leçon d'ouverture, « de la Radioactivité », indique d'abord comment, à la suite des travaux de Becquerel, fut effectuée la découverte du radium par Mme Curie. Il décrit ensuite les propriétés de ce corps nouveau, le rayonnement constant émis, les substances dégagées, les transformations subies.

Pour expliquer tous ces faits, la science actuelle admet que l'atome, pourtant si petit, est comparable à un monde planétaire ayant son soleil, ses planètes et ses comètes.

Le Professeur, passant alors dans le domaine des applications du radium en médecine et en chirurgie, indique dans quels cas ce produit nouveau a donné des résultats thérapeutiques indiscutables, notamment dans les cas de cancers et d'affections gynécologiques; puis, il montre l'existence du radium et de ses produits de destruction dans les eaux minérales et les conséquences qui en découlent : une action bienfaisante au plus haut point sur les lieux d'origine et une action moins vive quand ces eaux sont transportées et conservées.

M. le directeur Boquel prend ensuite la parole.

Il ne se dissimule pas tout l'honneur du poste auquel il vient d'être appelé, non plus que les immenses charges qui lui incombent; il remercie M. le Ministre de cette nomination ainsi que M. le Recteur de l'Académie de Rennes qui en fut le principal artisan.

M. Boquel remercie M. le Dr Legludic, représentant du Recteur, directeur honoraire de cette École; il retrace rapidement son œuvre et lui demande sa bienveillance, son appui et son soutien.

Après avoir salué le Premier Président, les représentants des autorités départementales et municipales, le nouveau directeur examine la situation de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers, établit une statistique des concours, félicite les lauréats et les anciens élèves qui se sont distingués.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il fait ensuite un délicat éloge de MM. les Prs Jagot et Motais, décédés pendant l'année courante.

Il adresse ses félicitations à M. René Tesson, dont la suppléance vient d'être renouvelée et regrette que les nominations qui vont être faites pour combler les vacances existantes ne soient pas parues à l'*Officiel*, afin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux professeurs dont il laisse pressentir les noms.

Une salve d'applaudissements accueille les quelques mots par lesquels M. Boquel signale la distinction dont M. le Pr Monprofit fut l'objet à Londres.

Et, pour terminer, il prend l'engagement de remplir ses fonctions d'une façon qui peut-être paraîtra parfois sévère, mais qui sera juste, et en promettant aux étudiants tout son appui, toute sa protection.

M. le Dr Legludic, qui préside, rappelle, dans un langage ému, empreint d'une fraîcheur et d'une poésie incomparables, les anciens souvenirs qui le rattachent à l'École, salue avec une franche cordialité l'élévation à la direction de l'École, dont ce fut le berceau scientifique, de M. le Pr Boquel, applaudit à l'espérance de l'agrandissement de l'École et termine par de bienveillants conseils donnés aux étuidants.

Lecture est alors donnée du palmarès suivant.

Ces discours ont été imprimés dans les *Archives Médicales d'Angers*.

***

La rentrée solennelle des Facultés catholiques de l'Ouest s'est accomplie, le mardi 18 novembre, avec le plus grand éclat. Aux archevêques de Rennes et de Tours, aux évêques d'Angoulême, de Laval, du Mans et de Poitiers, s'étaient joints les évêques de Quimper et de Vannes. « Trois places étaient vides sur l'estrade, selon les paroles de Monseigneur le Chancelier, celle de Monseigneur l'Évêque de Luçon, que son âge condamne à des ménagements, celle de Monseigneur l'Évêque de Nantes et celle de Monseigneur l'Évêque de Saint-Brieuc, tous retenus par la souffrance ». Toutefois chacun d'eux avait tenu à se faire officiellement représenter : la réunion fut complète.

La journée commença par la prière. Dans la belle chapelle Saint-Thomas-d'Aquin, voisine de l'Université, et dont le vocable la désigne si naturellement à servir aux pieuses réunions universitaire, où se pressaient tous les étudiants et un public

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fort nombreux, les professeurs, en costume de cérémonie, groupés par Facultés et suivis des archevêques et évêques protecteurs, firent une entrée solennelle.

Monseigneur le Chancelier ouvrit la séance par la récitation de la prière et donna aussitôt la parole à Monseigneur le Recteur. Dans le style impeccable d'un maître en l'art de bien dire, il salua les Bretons, désirés depuis 37 ans, attendus depuis 20 ans. Leur place était marquée dans cette Université, fondée par l'ancien député du Finistère et qui devait dans sa pensée, continuer les traditions de l'antique Université angevine du Moyen Age. Celle-ci comptait six nations, et au premier rang, après la nation d'Anjou, celle de Bretagne. Monseigneur le Recteur évoque alors les grands privilèges dont jouissait cette nation, rappelle ses richesses et ses largesses, le grand nombre d'étudiants qui la composaient, puis le souvenir des Bretons les plus illustres qui ont fait figure dans l'histoire, après avoir été élèves ou professeurs dans nos Écoles angevines.

Lecture fut ensuite donnée des résultats du Concours général, auquel prennent part chaque année les Institutions libres de la région de l'Ouest, et des Concours antérieurs de juin 1913.

M. le chanoine Crosnier, vice-recteur, avait préparé un rapport général sur les Facultés et les deux Écoles supérieures d'agriculture et de commerce, sans oublier l'École Freppel. Si les limites de ce compte rendu nous permettaient même simplement d'analyser ce rapport, les lecteurs pourraient se rendre compte et des dévouements qui ont été dépensés, et de l'activité qui a été déployée, depuis la fondation de cette grande œuvre. Mgr Mathieu, second chancelier, ne reconnaissait à l'Université catholique de l'Ouest (M. Crosnier a commencé par le rappeler) que le défaut d'être modeste comme l'est toujours le vrai mérite, et pauvre comme l'est souvent le génie lui-même ». Pauvre, elle l'est encore, mais le génie peut être riche; modeste elle restera pour ne point perdre son vrai mérite

Monseigneur l'Évêque d'Angers, chancelier, parla au nom des évêques protecteurs. « Au grand et bien aimé Pontife, qui a témoigné de sa touchante sollicitude et de sa paternelle bienveillance en appelant la Bretagne, toute la Bretagne, à s'unir désormais à l'Anjou, au Maine, à la Touraine, à l'Aquitaine, pour faire mieux revivre l'histoire du passé », il adressa ses actions de grâce. « Aux Anges des Églises de Bretagne qui viennent joindre trois anneaux d'or à la chaîne déjà si précieuse,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des évêques protecteurs de l'œuvre » il envoie le salut très fraternel et très reconnaissant de son cœur. Puis, voulant caractériser la portée de cette solennité, qui est comme une protestation contre le divorce qu'on cherche sans cesse à consommer entre la religion et la science, il établit que la vraie science amène à la religion et que la religion complète et couronne la vraie science. « Ce sera notre plus belle gloire, conclut-il, de prouver que les hypothèses hasardées ou les affirmations téméraires ne sont point la science, que c'est le devoir de la vraie science de demeurer fidèle à Dieu et que c'est l'honneur de la foi de devenir savante ».

La bénédiction des Prélats donnée ensuite à toute l'assemblée réalisera ce vœu et fécondera l'année scolaire ouverte sous de si heureux auspices.

***

Le 22 novembre, en l'hôtel Chemellier — qui lui donne asile pour la dernière fois peut-être — a été inaugurée la vingt-quatrième Exposition des Amis des Arts d'Angers.

Une foule inaccoutumée se pressait dans la salle d'exposition à cette heure du vernissage. Sans doute quelques indiscrétions avaient-elles fait savoir au dehors que l'Exposition était remarquable, et par la qualité d'exécution et par les tendances — tendances d'avant-garde — de l'ensemble.

On remarquait parmi les personnalités présentes : MM. Recouvreur, président; Palausi et Dubos, vice-présidents; Moreau, trésorier; Cayron et Papin, secrétaires; Bigeard, Tessier, Bessonneau, Cointreau, commissaires; Michel, archiviste; chanoine Urseau, suppléant;

Puis, MM. Duffau, représentant M. le Préfet de Maine-et-Loire; Blanc, représentant M. le Maire d'Angers; Allain, conseiller à la Cour; Devise, substitut du procureur général; Dubois, substitut du procureur de la République; Delage, inspecteur primaire; Gilles-Deperrière, comte d'Ollone, Gauvin, Dr Legludic, Joxé, Mascarel, Paride-Weber, Bideau, colonel Couilleau, Ferdi-Paris, Brot, Dr Petrucci, Lutscher, Tranchant, Trannoy, Taugourdeau, Girard; commandant Malibran, Hogu, Albert, Poisson, etc.

Nous publions ci-dessous l'intéressant discours que le Président de la Société des Amis des Arts prononça à cette inauguration du Salon angevin :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MESDAMES,

MESSIEURS,

L'Exposition que nous avons l'honneur de vous présenter sera, comme ses devancières, l'objet de mille réflexions qui s'étageront entre l'admiration la plus absolue et probablement le dénigrement le plus complet. Ces différences de vues, ces écarts, indiquent chez les hommes la différence des besoins , la différence dans l'éducation artistique ou l'instruction générale, les avances ou les retards sur ce qui constitue le Progrès. On pourrait faire intervenir aussi des causes qui, à première vue, semblent secondaires et qui, si on s'y prête un peu, ne sont pas loin d'être prépondérantes. Ce sont les causes d'influence, d'intérêt, de mode, disons de snobisme. Si toutes les pièces qui constituent cette exposition présentent dans leur conception les mêmes écarts, et cela doit être puisque ce sont des hommes qui les ont produites, il faut supposer que l'art actuel est bien l'image de la vie actuelle, de la pensée de notre temps. Eh bien, vous constaterez sans peine qu'il en est ainsi. Vous verrez le mouvement directeur et le mouvement protestataire. Vous trouverez le révolutionnaire qui brise tout et veut tout remettre à neuf, qui ne veut plus de la tradition. Vous trouverez également celui qui ne veut pas que la terre tourne. Vous trouverez enfin des sages à tous les degrés et ceux-ci sont de beaucoup les plus nombreux. N'est-ce pas là, en tous points, l'image de notre temps. L'Art, en continuant d'être sincère, sait se tenir toujours noblement dans son rôle.

Il faut considérer l'Exposition que nous vous présentons comme une page d'histoire écrite par les artistes nos contemporains, à l'intention et pour l'instruction des générations futures. Mais, me direz-vous, « si cela s'adresse à l'avenir, passons; l'avenir ne nous appartient pas ». Je me permettrai de prétendre que c'est là une grave erreur. Venez, au contraire, apprendre à connaître votre temps. Vous ne le connaissez souvent pas mieux que le soldat ne connaît une bataille, lorsqu'il est au milieu de la mêlée. Apprenez les manières de penser, de sentir, d'exprimer; et les rapports que vous aurez avec vos semblables n'en seront que plus faciles. Établissez des comparaisons et vous serez naturellement amenés à changer quelque chose en vous-même pour vous adapter davantage au milieu que vous devez subir. Venez, en un mot, apprendre ici l'Art de devenir meilleurs.

Voulez-vous me permettre, puisque nous avons parlé d'écarts d'appréciation, de faire un petit arrêt sur une des causes, celle d'influence ou d'ambiance. Il existe un homme qui parle fort dans les salons et ailleurs, qui est très écouté et exerce sur la foule une influence indéniable: c'est le « Connaisseur ». Cet apôtre visite quelques fois les musées, plus souvent les salles de vente. Il s'entoure de chose-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

anciennes. Le grand intérêt qu'il apporte à ces reliques des âges disparus, souvent fort intéressantes d'ailleurs, a pu faire de lui un adepte si convaincu que toute peinture, par exemple, qui n'est pas enfumée, enténébrée, ne trouve pas grâce devant lui. La lumière que l'on recherche tant aujourd'hui lui fait peur. Il ne se rend pas compte souvent que les peintures dites « anciennes » n'ont pas toujours éte enténébrées, qu'elles ont noirci avec le temps et qu'elles ne sont plus trop souvent que l'ombre de belles choses. Parce que la dame a de beaux restes, s'ensuit-il qu'il faille jeter par-dessus bords la gracile et gracieuse jeunesse? — Cet « arbiter elegantiarum » a trouvé aussi plaisir à promener sa loupe sur les œuvres de nos primitifs et naïfs précurseurs qui adoraient le détail et pâlissaient à le rendre. Il s'est extasié sur l'adresse souvent extraordinaire de ces parfaits ouvriers, sans se rendre compte que c'est là le plus maigre de leur mérite. De là, à vouloir rencontrer la même qualité de nos jours il n'y a qu'un pas et, s'il arrive parfois qu'un Meissonnier, un Dagnan, un Friant... lui font cette grande concession, il ne s'ensuit pas cependant que l'obligation doive s'en généraliser. Nous ne sommes plus au temps où Memling pouvait travailler pendant cinq années sur une seule figure. Les heures aujourd'hui sont plus précieuses. D'ailleurs, personne ne peut contester que l'esprit humain ait fait quelque progrès. La grande lumière qui s'est établie sur le monde a permis d'embrasser les grands ensembles. Le détail n'apparaît plus guère qu'en second lieu, lorsque l'émotion première s'est suffisamment calmée pour permettre l'analyse. Voir le détail de prime abord est un retard sur notre temps. Il avait bien raison celui qui disait, il y a quelque 30 ans: « L'homme ne vaut que par ce qu'il a d'idées générales dans l'esprit ». Mieux vaut assurément s'en tenir aux larges indications, dire beaucoup en peu de mots et ne pas s'engager dans le fouillis des phrases.

Au public d'autrefois, il fallait tout dire, tout souligner. A celui d'aujourd'hui, qui est plus instruit, plus clairvoyant, qui sait lire entre les lignes, il faut, au contraire, la saveur du sous-entendu, il faut un peu de mystère. C'est lorsqu'on lui laisse quelque chose à découvrir qu'il se sent tout à fait à l'aise. Les tableaux d'autrefois et ceux d'aujourd'hui ne peuvent donc plus être comparés. Tout le malentendu est là. Autre temps, autres mœurs, autres désirs, autres besoins.

Quel est donc le tableau d'aujourd'hui :

« Une faible lueur lointaine perce des vapeurs qui s'élèvent lentement d'un sol vaguement herbu et humide. » Il n'y a rien, et ce tableau est tout un monde. Nous avons tous vu ce tableau qui est bien le prototype de 80 ans d'obstiné labeur et de féconde production. Est-ce à dire que les maîtres s'en soient tenus à cette simplette composition? Que non ! Des bords de rivière, des ports, des vues de villes, de grands espaces, de grandes lumières où rien ne s'escamote puisque tout se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devine, ont été depuis un siècle bientôt, entre les mains de nos artistes, des thèmes inépuisables. Curieux de lumière, assoiffés d'émotions neuves, ils ont promené leurs recherches du Nord au Midi, depuis les brumes de la Hollande, les sereines transparences de la Scandinavie, les lumineuses plages de la Manche jusqu'aux gemmatiques impressions de Venise, d'Orient, de l'Inde et de partout. Tout cela fut l'objet de merveilleuses transcriptions qui nous font voir les préoccupations, les pensees d'une humanité éprise d'émancipation et de liberté. Tout cela, dites-le-vous bien, n'est que la notation de vos aspirations les plus intimes — c'est vous qui avez ordonné. L'Art n'a fait qu'obéir.

Depuis la brillante époque de la Renaissance, au long de trois siècles, suivant en cela la dégénérescence régulière d'un état social qui craquait de toute part, l'Art s'en était allé mollement à la dérive pour aboutir à ce XVIIIe siècle si sémillant, si parfumé avec tous ses froufrous, ses rubans, ses princesses au masque de bergères, pour nous donner le spectacle d'un temps qui était à la fois de dépravation, d'élégance et de sénilité. Oui, ce fut bien un triomphe d'élégance, mais où la joliesse tenait lieu de Beauté. Et ce fut pour cette raison que, très tardivement encore, après un demi-siècle d'absolu mépris, on daigna accorder à ses inimitables traducteurs le titre de « petits maîtres ».

Boucher, qui a eu la douleur d'assister sur ses vieux jours à cette faillite de son siècle et de son art, est même si convaincu de ses erreurs qu'il approuve hautement l'art de Vien, celui qui aura la gloire d'avoir eu pour élève le grand réformateur, l'inexorable conventionnel David : le grand David qui doit arrêter d'une volonté ferme et autocratique un art si précieusement décadent.

C'est ici que l'art doucereux, aimable et joli, va faire place, pour quelque temps, à l'art le plus austère qui soit. C'est le règne du nu sévère dont la statuaire grecque va faire tous les frais. Du badin, nous passons à l'extrême gravité et ce fut heureux, car de cette juxtaposition doit naître la moyenne la plus logique, la plus rationnelle, la plus souhaitable.

L'art si français du XVIIIe siècle ne perdit momentanément sa faveur que parce qu'il ne répondait plus aux idées nouvelles. Il était l'image d'un régime dont on ne voulait plus. Le passage à l'émancipation imposait un art nouveau et ça n'est pas en un jour que l'on put le créer. La démolition d'une Bastille ne pouvait y suffire. Il a fallu, pour y atteindre, un tiers de siècle de recueillement. Mais quelle belle envolée fut celle de 1830 ! Ce fut la marche à la lumière, à la vérité. Corot, Delacroix et d'autres allèrent étudier à Londres une pléïade d'entraîneurs dont les chefs étaient Turner et Constable. Ils en rapportèrent les données nouvelles qui leur permirent d'offrir au monde l'aimable spectacle dont nous ne faisons encore aujourd'hui que pré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voir l'aboutissement, car l'évolution se poursuit d'un Art qui fera éternellement la gloire de la France.

Nos voisins se prévalent bien du grand mérite d'avoir jeté chez nous la noble semence, ce qui est un peu vrai, mais ne l'est pas absolument cependant. Dans l'Art anglais de ce commencement de siècle il faut voir l'indéniable influence de Watteau et Claude Lorrain. C'est bien là que gît toute la base, toute l'origine du grand mouvement moderne. Que nous, Français, qui semblons parfois ignorer notre histoire, conservions de ce point la légitime fierté. Aux Anglais toutefois laissons le grand mérite de nous avoir transmis, après l'avoir mis en incubation, l'œuf qu'un moment de délire nous avait conduit à mépriser. Allez voir au Louvre l'admirable tableau qui a pour titre « L'Embarquement de Cythère » et vous y trouverez tout le berceau de notre École contemporaine.

Je ne veux pas faire ici le procès de ce qui, pour beaucoup encore, est une source de surprise; cela nous conduirait trop loin. Constatons simplement que l'art est en pleine évolution, que le mot « École » semble quitter son vocabulaire. Les maîtres ne manquent pas, non certes, ils sont nombreux chez nous et de tout premier ordre; mais ce sont les élèves qui se font rares. La transformation se fait si vite que l'on n'a plus le temps de suivre un maître. Ça serait tout de suite retarder. Nous vivons un temps d'individualisme et c'est de là que naît encore du malentendu.

Faites crédit aux chercheurs et dites-vous bien que l'art de notre temps et de notre sol, qui n'est pas toujours compris comme il faudrait, fait cependant l'admiration du monde. N'oubliez pas que c'est chez nous que l'on vient accorder sa lyre, étudier et apprendre.

On a dit et on se plaît à répéter souvent que nous vivons une seconde renaissance. Non. Nous subissons une loi naturelle. Le Progrès nous entraîne.

La Société des Amis des Arts d'Angers donne pour programme de son concours artistique de 1913-1914 la composition de Bijoux ou d'une Plaquette qui soient propres à l'Anjou et puissent, les uns comme l'autre être, étant exécutés, emportés du pays par les étrangers à titre de souvenir de leur passage sur notre sol.

Pour les Bijoux, les concurrents devront produire des dessins ou moulages grandeur de l'exécution et, s'ils le jugent convenable, tous détails utiles au double.

Pour la Plaquette, dont les dimensions sont laissées à l'appréciation des concurrents, ces derniers devront produire des dessins ou moulage grandeur d'exécution, face et revers, et, s'ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le jugent convenable des dessins ou moulages ayant au maximum 0m21 dans leur plus grande dimension.

Une somme de 100 francs, offerte par M. Gilles-Deperrière, président d'honneur de la Société, sera distribuée en une ou plusieurs primes, qui seront attribuées aux concurrents suivant les décisions du jury.

***

Le 2 décembre, au café Cardinal, a eu lieu le premier dîner de la saison.

La nomination des membres du bureau présentait, cette fois, un attrait tout particulier et beaucoup de compatriotes n'avaient pas voulu manquer cette occasion d'affirmer leur reconnaissance à M. Henry Coutant proposé par le Comité comme président du « Vin d'Anjou » pour la saison 1914.

Au dessert, M. Mellet, président, après avoir salué la mémoire des camarades disparus au cours de l'année, passa en revue dans une allocution charmante les succès obtenus récemment par les membres du vin d'Anjou, et c'est ainsi que l'on fêta, grâce à lui, la rosette rouge si bien méritée du sympathique trésorier M. Cormeray et les œuvres nouvelles de nos auteurs : l'*Histrianon* de Paul Sonniès et les *Rimiaux d'Anjou* de Marc Leclerc. Puis, après avoir rendu un délicat hommage au charme qu'apportait à cette réunion la présence à ses côtés de notre talentueuse compatriote, Mlle Henriette Pinguet, il annonça que le Comité proposait aux suffrages des assistants pour le bureau de 1914 : comme président, M. Henry Coutant, et comme membres MM. Bernier, Dr Chaillous, Ch. Legras, capitaine Lepage.

Ratifiée par acclamation, cette série de nominations fut accueillie par une salve d'applaudissements unanimes.

Au nom du bureau et en son nom personnel, M. Henry Coutant remercia ses compatriotes en quelques mots émus du témoignage de sympathie et d'estime qu'ils voulaient bien lui donner et les félicita de l'heureux choix qui lui valait d'avoir pendant sa présidence d'aussi agréables collaborateurs.

Une demi-heure fut alors consacrée à d'intimes conversations et la soirée commença. Elle fut en tous points charmante.

On applaudit successivement le fin et délicat comédien qu'est M. Décart, la voix claire et chaude de M. Pinguet, le beau

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

talent de harpiste de Mlle Pinguet, les « rimiaux » de M. Marc Leclerc dits par leur auteur.

M. Gaston Secrétain dans ses œuvres et inspirations, M. Frantz, toujours très goûté, une revue lestement enlevée par Mlle Dumaine et Mme Pellas et enfin des danses de genre et de caractère exécutées avec entrain par Mlles Méramy et Dallez complétèrent cette soirée exceptionnellement brillante.

***

Le 30 novembre avait lieu à Paris le concours des coiffes organisé par la Grappe Angevine.

Les concurrentes, qui rivalisaient de grâce, de charme et de jeunesse, sous leur coiffe à tuyaux de fine dentelle, remplissaient la salle des ailes frémissantes de leurs jolies coiffures. Elles étaient innombrables autant que variées les belles coiffes angevines et il aurait fallu, pour être juste, les récompenser toutes.

Mais il n'y avait que 23 prix offerts par l'Œuvre philanthropique des Femmes angevines.

Les lauréates ont été désignées par les concurrentes elles-mêmes, au moyen du scrutin de liste. Voici leurs noms par ordre de nomination :

Mlle Suzanne Richard, professeur de violon à Paris; Mme Marie-Pierre Beziau de Paris; Mme Vallée, de Paris; Mme Legros, de Vauchrétien; Mme Goulet, d'Angers; Mme Frouin, de Cholet; Mme Pompon, de Paris; Mlle Meslet, de Paris; Mme Iraberren, de Cholet; Mme Legros, de Puteaux; Mme Barré, de Levallois-Perret; Mme Mathilde Arnulf; Mme Maignan, de Saint-Mathurin; Mme Lair-Mercier, de Paris; Mme Kléau, de Paris; Mme Gautier-Jindreau, de Juigné; Mme Lang, de Paris; Mme Joubert, d'Angers; Mme Cady, de Paris; Mme Gillardeau, de Moé; Mme Leroy, de Paris; Mme Ménard, d'Angers; Mme Jean Désiré, de Neuilly.

Enfin, chaque concurrente a reçu, à titre de souvenir commémoratif, une superbe médaille en argent patiné, représentant, d'un côté un délicat visage des Ponts-de-Céïaise avec sa coiffe, de l'autre une lourde grappe aux pampres abondants, œuvre de Mme Mérignac, qui avait été frappée spécialement pour la circonstance.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 5 novembre a eu lieu sous la présidence de Mme la comtesse d'Haussonville, présidente du Comité de Paris de la Société de Secours aux Blessés militaires (Croix-Rouge Française), l'inauguration du nouveau dispensaire-école installé par les soins de cette Société, 12, rue des Filles-Dieu, à Angers. Mgr Rumeau avait bien voulu honorer de sa présence cette fête du patriotisme et de la charité en venant lui-même bénir les nouveaux locaux destinés à soigner les malades indigents en temps de paix et les blessés en temps de guerre. Parmi les personnalités qui avaient répondu à l'invitation du Comité de la Croix-Rouge d'Angers, notons : Mgr Pessard, vicaire général; M. l'Archiprêtre de la Cathédrale; Mgr Pasquier, recteur de l'Université catholique d'Angers; M. René Bazin de l'Académie Française; le baron Ferdinand de Charette; le vicomte de Lorgeril, le marquis de Dampierre, les Drs Gripat, Brin, Dezanneaux, Quintard, Robin, etc.

Le Comité de la Croix-Rouge d'Angers, avait à sa tête M. le général de la Celle, son président; M. le sénateur Merlet, M. le colonel de Meauzé, vice-présidents; M. Colas de la Noue, secrétaire général; Mme de la Noue, Mme de la Pommeraye, Mme Ch. Lacretelle et Mme la comtesse d'Ollonne, vice-présidentes; Mme Huault-Dupuy, secrétaire; Mlle Meauzé, directrice du Dispensaire-École; Mmes de la Perraudière, vicomtesse de Jousselin, comtesse F. de Maillé, Mlle de Beauchamp, Mme Girard, Mlles Lemoine, de Charette, infirmières; Mmes Dezanneaux, de Gibert, et Mlle Albert, médaillées du Maroc, etc.

***

Le dimanche 21 décembre une messe fut dite à la Cathédrale d'Angers pour la Société de Secours aux blessés militaires décédés en 1910.

Monseigneur l'Évêque d'Angers présidait, assisté de Mgrs Pessard et Baudriller, vicaires généraux.

Une foule très nombreuse avait envahi la vaste nef.

Aux premiers rangs se trouvaient les représentants des différentes Sociétés militaires angevines, dont les drapeaux et étendards formaient autour du chœur une couronne tricolore.

Après l'Évangile, M. l'abbé Abel prononça un éloquent sermon où il rappela le but philantropique et patriotique de la Société de la Croix-Rouge Française. Il parla du nouveau et très beau dispensaire créé à Angers depuis peu et qui rend aux malheureux de signalés services. La Croix-Rouge Française,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dit-il, est l'œuvre la plus juste et la plus opportune de la charité chrétienne.

L'abbé Abel salue en passant ces braves qui offrent leurs poitrines aux balles fratricides pour la défense du pays et l'honneur du drapeau.

« La devise de la Croix-Rouge est bien : Soulager et prier; aussi les mères sont-elles reconnaissantes envers vous, Mesdames, parce qu'elles savent que des mains pieuses panseront les blessures de leurs fils, que des voix amies les consoleront et que, si la mort venait à les frapper, des secours de toutes sortes ne leur manqueraient pas en ces moments suprêmes. »

Le prédicateur termine son superbe sermon en s'écriant : « Vive Dieu ! Vive la France ! »

Une quête fut faite au profit de l'œuvre par MMmes la générale marquise Courtès; de la Boissière, vicomtesse d'Epiés, Massiet, Joseph Perrin et Huault-Dupuy.

Le Bureau du Syndicat d'Initiative représenté par M. H. Cochard, son président; M. Bonhomme, son secrétaire général; M. Berthelot, son secrétaire; M. Truel, archiviste; M. Préaubert, M. le Dr Lepage et M. Tourneux, membres, a reçu, le 16 novembre à 1 h. 1/2, sur le quai de la gare, une trentaine de membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois, ayant à leur tête MM. le colonel Picard, président et le Dr Bontemps, secrétaire général. Ces Messieurs, qui avaient pour objectif de visiter les curiosités d'Angers, se sont dirigés immédiatement à l'ancien Évêché, où M. le chanoine Urseau, entouré d'une centaine de membres du Syndicat d'Initiative de l'Anjou et des personnes de leur famille, a reçu les visiteurs qui, sous la conduite de l'éminent conservateur du musée d'Art religieux, ont admiré en détail les merveilles qui y sont réunies.

Ensuite, le cortège s'est rendu à l'ancienne église Saint-Martin où M. le chanoine Pinier, supérieur de l'Externat Saint-Maurille, s'est obligeamment prêté à la visite de cette vieille église si peu connue des Angevins, dont il a minutieusement expliqué les caractères intéressants au point de vue archéologique. Les visiteurs ont pris congé de M. le chanoine Pinier et se sont rendus aux arcades de la Préfecture.

M. le chanoine Urseau a donné des explications nombreuses et si judicieuses que Messieurs les Docteurs de la ville qui se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rendaient à la réunion du Conseil d'hygiène se sont mêlés aux personnes présentes et ont écouté avec le plus vif intérêt le distingué archéologue.

Avant de se séparer, Messieurs les Membres du Bureau du Syndicat d'Initiative de l'Anjou ont offert à leurs hôtes un lunch à l'hôtel de France. M. Henri Cochard a alors remercié les Saumurois de leur première visite à la ville d'Angers et les a invités à revenir une seconde fois, à une saison plus favorable et aux jours plus longs, pour se familiariser davantage encore avec les curiosités de notre ville. M. le colonel Picard a invité, de son côté, le Syndicat d'Initiative à venir l'an prochain excursionner dans la région saumuroise.

***

Le bureau de la Société de Géographie commerciale est ainsi composé pour l'année 1913-1914.

Président d'honneur : M. L.-A. Leroy.

Président : M. Édouard Cointreau.

Vice-Présidents : MM. L. Lafarge, Dr Quintard, Dr Boquel, Dr Barot.

Secrétaire général : M. H. Cochard.

Membres : MM. Gourin, Dr Turlais, Grassin, Guesdon, Le Deuff, Truel.

***

Par arrêtés ministériels en date du 14 novembre 1913, concernant l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers :

M. Thibault, professeur de pathologie interne, a été nommé, sur sa demande, à partir du 1er novembre 1913, professeur de Clinique médicale;

M. Vinsonneau, suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie, a été nommé, à partir du 1er novembre 1913, professeur de Clinique ophtalmologique;

M. Denéchau, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales, a été nommé, à partir du 1er novembre 1913, professeur de Pathologie interne.

***

Le jeudi 27 novembre, l'Académie française a tenu, sous la coupole, sa séance publique annuelle pour la distribution des prix de vertu.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

M Poincaré, qui avait tenu à assister à la séance en simple académicien, a été reçu par M. René Bazin entouré du chancelier et des secrétaires perpétuels des cinq sections de l'Institut.

A cette séance, notre distingué compatriote a, dans un magnifique langage, parlé des prix de vertu. Ce discours magistral, écouté avec recueillement par l'assistance, a été fort apprécié de l'assistance choisie qui se pressait dans la salle et fait le plus grand honneur à M René Bazin.

***

Le dimanche 19 octobre, Mgr Rumeau, évêque d'Angers, a prononcé dans la basilique cathédrale de Meaux un remarquable éloge funèbre de Bossuet, en présence d'une assistance nombreuse et choisie. Ce beau panégyrique a été imprimé par la *Semaine Religieuse*.

***

La presse entière proclame les exploits de l'aviateur Chanteloup, l'émule de Pégoud, qui avec son biplan sait accomplir les exploits les plus stupéfiants, émerveillant les foules par son savoir et son audace.

Il fut, en effet, le premier à boucler la boucle avec un biplan.

Chanteloup est né à Andard où son père est cultivateur.

Décidé et intelligent, il se lança tout d'abord dans l'automobilisme et débuta comme chauffeur.

Appelé par la conscription, il fut incorporé à Cholet le 11 octobre 1911. A cette époque déjà le regard hardi du petit chauffeur s'était levé vers la nue. Chanteloup demanda à quitter son régiment pour entrer dans le corps des sapeurs-aviateurs.

Vite par son travail, son sang-froid, il acquit la confiance de ses chefs et, plusieurs semaines avant les expériences de Pégoud, fit des tentatives très réussies sur la stabilité des aéroplanes et exécuta notamment de remarquables « retours sur l'aile ».

Libéré de son service militaire, Chanteloup, qui voyait enfin son rêve réalisé, entrait comme mécanicien à la maison Borel, puis à l'école Caudron.

C'est alors qu'il boucla la boucle à Juvisy.

Depuis, le jeune aviateur... vola de succès en succès : Nantes, Rennes, la Hollande, l'Angleterre le fêtèrent.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts a fait savoir à M. le Maire d'Angers que la maison du quai du Roi-de-Pologne n'offre pas un intérêt suffisant pour être classée.

L'imprimerie G. Grassin, faisant appel au talent apprécié de notre compatriote M. Tranchant, a consacré à ce logis son calendrier pour 1914. Cette jolie trichromie, qui fait honneur et au peintre qui en est l'auteur et à l'imprimeur qui en a tiré les épreuves, conservera au moins aux générations futures le souvenir de cet intéressant édifice.

***

La Société « La Lithographie », dont le président est M. John Labusquière, dans sa réunion du jeudi 18 décembre, a attribué sa plaquette d'honneur à notre distingué compatriote, le peintre Ludovic Alleaume.

Cette plaquette, votée par tous les membres de la Société, à un des leurs, fut donnée l'an dernier au grand artiste Léandre.

***

Les trois médailles d'argent mises par la Société d'Horticulture d'Angers à la disposition du Touring-Club de France pour le Concours de gare fleurie, ont été attribuées à MM. les chefs de gare de Bourgneuf-Sainte-Christine, Le Lion-d'Angers, Montreuil-Belfroy.

***

M. Germain-David Nillet, peintre sociétaire de la Nationale, vient d'offrir à la Ville d'Angers, pour le musée des Beaux-Arts, son tableau : *Les grands Arbres* actuellement exposé au salon des Amis des Arts.

***

M. Cherreau, un de nos concitoyens, a également fait don à la Ville, pour le musée d'Arts industriels, d'une réduction de la Tour Eiffel, chef-d'œuvre de ferblanterie très intéressant.

***

Le Conseil municipal de Bourg-la-Reine a décidé de donner à une nouvelle voie de la ville le nom de notre compatriote Onésime Monprofit, qui, sous le pseudonyme de Pertinax, donna pendant de longues années à l'*Echo de Paris* des bulletins politiques pleins de bon sens et de goût.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Onésime Monprofit, qui fit ses études au Lycée d'Angers, était le frère du docteur Monprofit, député d'Angers. Jusqu'à sa mort, il habita la charmante ville de Bourg-la-Reine, où il eut de fréquentes occasions de rendre à la municipalité des services qui, comme l'on voit, ne sont pas oubliés.

***

Notre distingué compatriote le peintre Félix Lorioux, vient de terminer une œuvre importante et délicieuse, l'illustration des *Contes merveilleux*, de Teresah, que la librairie Hachette réunit en une luxueuse édition.

Nul n'était mieux indiqué que Félix Lorioux pour pèleriner à travers ce monde fantastique; son talent, composé de verve amusante, parfois caricaturale, mais aussi du sens profond de la légende et du songe, a fait merveille. Il a créé tout un petit peuple féerique qui s'ébat au long des pages, s'éparpille dans les marges, se rassemble en de délicieuses aquarelles hors texte.

Cette œuvre fait le plus grand honneur à Félix Lorioux.

***

Notre sympathique confrère, M. Ernest Roland, directeur du *Courrier de Saumur*, vient d'être nommé conservateur du musée du château d'Azay-le-Rideau, en remplacement de M. Baudoux, décédé.

***

La troisième série d'épreuves du Concours d'Espéranto Michelin a eu lieu, à Paris, les 1er et 2 novembre. Le lauréat du prix de 2.000 francs est M. Gaston Lelarge, de Cholet.

M. Gaston Lelarge est né à Cholet, le 11 janvier 1894. Il a appris l'Espéranto au Prytanée de La Flèche, avec M. Decourt, professeur de Première, en 1908. En 1910, à l'âge de 16 ans, M. Lelarge a fait le cours d'Espéranto à La Flèche, en remplacement de son professeur, M. Decourt, nommé au Lycée Michelet, à Paris. En 1911 et en 1912, M. Lelarge, tout en étudiant le droit à Poitiers, a fait dans cette ville cinq cours hebdomadaires d'Espéranto, deux à l'École primaire supérieure, un aux soldats, deux pour la population civile. Il a présenté au Concours Michelin dix élèves qui ont remporté 460 francs de prix.

M. Gaston Lelarge a fait deux voyages de propagande Espérantiste en Allemagne. Trois groupes fondés par lui sont en pleine prospérité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***

Notre ami Lorin — fureteur infatigable — a découvert, lisons-nous dans *l'Angevin de Paris*, dans la notice de l'ouvrage de Champion sur Villon, l'extrait suivant qu'il nous communique :

Chapitre XI (*fin*). -- Le voyage de François Villon à Angers...

L'Anjou est à Angers dans la seconde partie du xve siècle. — Le roi René et la famille de Beauveau. — Goût du roi René pour les bergeries. — Le type du « Franc Gontier ». — Pourquoi Villon lègue à Andry Couraud le contredit de Franc Gontier. — La dénonciation de Pierre Marchand coupe la retraite à François Villon.

Marc Leclerc avait donc deux fois raison d'inscrire en tête de ses *Rimiaux d'Anjou* le nom de François Villon.

***

MM. le colonel Toranzo et le capitaine Fazola-Castano, de l'armée argentine, le colonel Miller, de l'armée américaine, ainsi que le capitaine Cridron, de l'armée anglaise, autorisés à visiter l'École d'application de cavalerie, ont été reçus à Saumur avec le cérémonial habituel, le 13 novembre.

Un officier supérieur qui avait été mis à leur disposition, leur a fait visiter les différents services.

Une réception en leur honneur eut lieu au mess des officiers du cadre.

D'autre part, les maréchaux des logis chefs, Hossam-Homayoul, de l'armée persane, et Halott Haby Merthem, de l'armée ottomane, ont été désignés pour suivre le cours des aspirants de l'École de Saumur.

Le lundi suivant est arrivé à Saumur le baron G. Mannerheim, major général à la suite de S. M. l'Empereur de Russie et commandant le régiment des lanciers de S. M. Nicolas II. Cet officier général a visité, sous la conduite de M. le lieutenant-colonel Blacque-Belair, les différents services de l'École de cavalerie, et a assisté aux exercices en campagne.

***

Voici les différentes manifestations artistiques qui ont eu lieu pendant les mois de novembre et décembre.

— Le 16 novembre, à Segré, première séance de Musique de Chambre par le quatuor de MM. Bailly, Chalon, Gendron et Lehuédé avec le concours de Mlle G. Desvallières, cantatrice,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et de M. Arcouët, pianiste. Au programme : sixième nocturne et valse en *ré* bémol pour piano; air de *Cléopâtre* de Haendel et les *Amours du poète* de Schumann, pour chant; dix-septième quatuor (andante et final, de Mozart; grand quintette de Schumann.

— Le 16, fête de Sainte-Cécile, la chorale Sainte-Cécile d'Angers, sous la direction de M. Fichet, chante en l'église Saint-Joseph la messe de Jacobus Kerlé (xve siècle). Prêtaient leur concours à cette solennité : Mme Veillon-Dalifard, cantatrice, M. Englebert fils, violoniste et M. Mangeon, organiste.

— Le 30, à Segré, deuxième séance de Musique de Chambre par le quatuor de MM. Bailly, Lehuédé, Gendron et Chalon, avec le concours de Mlle Forestier, cantatrice, et de M. Arcouët, pianiste. Au programme : Grand air de *Marie-Magdeleine*, de Massenet; *Obstination*, de Fontenailles, pour chant; *Sonate* pour violon de Corelli; Quatuor, hymne autrichien, de Haydn; grand quintette, de de Boisdeffre.

— Le 8 décembre, salle des Amis des Arts, première séance de Musique de Chambre avec le concours de Mlle Blanche Selva, MM. Juan Frigola, Englebert fils, Alphonse et Becker. Au programme : Première partie du quatuor à cordes op. 41, de Schumann; Sonate (op. 3), de Beethoven, pour piano; Quatuor à cordes (op. 76), d'Haydn; variations, interlude et final, sur un thème de Rameau, de Paul Dukas, pour piano.

— Le 14, à Segré, troisième séance de Musique de Chambre (Mlle Suzanne Zerslaers; MM. Arcouët et Bailly). Festival Saint-Saëns. Au programme : Sonate pour piano et violon; *Rêverie*, air de *la Lyre et la Harpe*, pour chant; Prélude du *Déluge*, pour violon; Septuor de la *Trompette*, pour piano, trompette, deux violons, alto, violoncelle et contrebasse.

— Le 15, salle du Quinconce, concert par M. et Mme Botrel, Georges Launay et André Colomb. Au programme : les *Chansons de la veillée*, les *Chansons des clochers à jour*, les refrains populaires, *La Paimpolaise*, *Petit Grégoire*, *Le Pilote*.

— Le 28, à Segré, quatrième séance de musique de chambre (MM. Arcouët, Bailly, Lehuédé, Chalon). Au programme : Trio de Mendelssohn; le *Carnaval de Vienne*, de Schumann (pour piano); *Le Purgatoire*, de Paladilhe (pour chant); Quatuor de Beethoven.

— Le 29, salle de l'Hôtel de Ville, concert par l'Estudiantina pendant lequel on applaudit l'orchestre dans plusieurs mor-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ceaux, les solistes Mlles Piétri, Marchand, MM. Brosseau, Tessier, Anis, Goguelat, Sylviaze, Marcou, Pessard, Grimault et Municio.

***

Voici la liste des conférences qui ont été données à Angers pendant les mois de novembre et de décembre :

— Le 19 novembre, à l'Université catholique, « François Villon », par M. Jacques Duval.

— Le 26, à l'Université catholique, « A travers le second Empire : la question romaine », par M. le comte J. du Plessis.

— Le 1er décembre, à la salle des Arts, sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, « La Musulmane de l'Afrique du Nord », par Mme Magali Boisnard. — Au début de la séance, M. Édouard Cointreau, président de la Société de Géographie commerciale, rendit hommage à M. Anatole Leroy, nommé président d'honneur, à M. le Dr Barot, « qui passa de fécondes années aux colonies » et à deux défunts, « l'énergique » docteur Motais et le « bon » docteur Jagot. Le nouveau président apportera à son rôle tout le dévouement dont il est capable et il espère que le public angevin suivra avec assiduité les conférences de la Société.

— Le 1er, à l'Université catholique, « Louis Veuillot, à l'occasion de son centenaire », par M. François Veuillot.

— Le 3, à l'Université catholique, « Clément Marot et ses prédécesseurs », par M. Jacques Duval.

— Le 10, à l'Université catholique, « La Vendée en 1815 et en 1832; la duchesse de Berry », par M. Pierre Gourdon.

— Le 17, à la salle des Arts, « La Doctrine et les Progrès de l'Action française », par M. de la Grange, avocat à la Cour d'appel de Poitiers. — Prirent en outre la parole : M. de la Rochemacé, délégué régional du Duc d'Orléans; M. Henri Cesbron-Lavau, au nom de la section d'action française d'Angers; M. Marius Plateau, secrétaire des Camelots du Roi de Paris. La séance était présidée par M. F. de Charette.

— Le 17, à l'Université catholique, « Le roman de la Terreur », par M. Guy de la Grandière.

— Le 20, à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, sous le patronage de l'Association générale des Étudiants d'Angers, « Guitet, pharmacien des pauvres », par M. S.-P.-H. Martin, professeur à l'École de Médecine. — A cette séance se firent applaudir MM. Bourcier et Beaumont dans des monologues; MM. Morin

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

et Fronteau dans leurs chants, et l'orchestre dirigé par M. Denécheau.

— Le 24, à l'Université catholique, « A travers le second Empire : le réveil de la Prusse », par M. le comte J. du Plessis.

— Le 24, à la Salle des Arts, sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, « En colonne dans l'extrême-sud orano-marocain et la méthode du général Lyautey en action », par M. le capitaine de Lanrezac, des tirailleurs algériens. — M. le président Cointreau donna quelques renseignements sur le développement du commerce français au Maroc et des chiffres statistiques sur nos importations dans cette région.

***

Ont été nommés :

Officier de la Légion d'honneur

M. Morel, colonel commandant l'École de cavalerie, à Saumur.

Chevaliers de la Légion d'honneur

MM. Filoux, officier d'administration au 6e génie, à Angers.
Fontaine, vétérinaire à l'École de cavalerie, à Saumur.
Machard-Grammont, capitaine au 135e d'infanterie, à Angers.
Papouin, capitaine au 77e d'infanterie, Cholet.
Richet, capitaine au 135e d'infanterie, à Angers.
De Simard de Pitray, capitaine au 25e dragons, à Angers.
Timonnier, capitaine au 33e d'artillerie, à Angers.

Officiers d'Académie

MM. Audet, directeur de l'Enregistrement, à Angers.
Jarjaye, vice-président de la Société de gymnastique, à Cholet.

Chevalier du Nicham-Iftikar

M. Merlet, garde-régisseur, au Louroux-Béconnais.

***

M. Dominique-Henri Guifard, le doyen des artistes angevins, peintre-décorateur de talent, élève de Dauban et Denaelle, est mort dans les premiers jours de novembre à l'âge de 75 ans.

M. Guifard commença ses études artistiques à l'École municipale des Beaux-Arts d'Angers : après avoir participé à la décoration ornementale de la chapelle des hospices Sainte-Marie,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sous les ordres de J. Lenepveu et Dauban, il vint en 1857 se fixer à Paris.

C'est lui qui fut chargé de décorer le château de Chantilly, ainsi que de nombreuses salles de l'Hôtel de Ville, de la Sorbonne, du Palais de Justice, la salle des fêtes de la Mairie du XXe arrondissement, celles des mariages des Ier et IIe arrondissements, ainsi qu'une quantité d'hôtels particuliers dans Paris. Au Palais de Fontainebleau, il exécuta d'importantes restaurations : à Grenoble, le plafond de la salle de la Cour d'Assises; à Laval, la chapelle du Grand-Séminaire, etc.

Les récompenses qu'obtint notre regretté compatriote furent nombreuses : citons entre autres une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1878, une mention honorable au Salon de 1888, une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889 et un grand prix à celle de 1900.

M. Guifard laisse le souvenir d'un artiste consciencieux et d'un homme aimable, de relations agréables, et il emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

***

C'est avec une douloureuse surprise que la population angevine apprenait, dans la soirée du 22 novembre, la mort de M. Georges Bougère, enlevé à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis à un âge où il pouvait compter sur de nombreuses années d'existence. Il n'avait que 47 ans.

M. Georges Bougère avait succédé à son père dans la direction de la banque si honorablement connue à Angers et dans toute la région et il avait fait preuve dans cette direction de très grandes qualités d'intelligence, de tact et de bonté, qui lui avaient concilié, dans le monde des affaires, une estime et une sympathie universelles.

Il avait l'esprit fin et cultivé, une rare distinction, un cœur excellent que ses amis connaissaient et qui leur rend aujourd'hui sa perte si douloureuse.

Il faisait le bien sans bruit et jamais on ne s'adressait à lui en vain quand il s'agissait d'un service à rendre, d'une charité ou d'une bonne œuvre à accomplir.

M. Georges Bougère était administrateur de la Caisse d'épargne et commissaire des Courses d'Angers.

Il avait été longtemps maire de la commune de Sainte-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gemmes-sur-Loire où son souvenir restera et où les regrets que cause sa mort sont unanimes.

Ses obsèques ont été célébrées le 2 décembre, en l'église Notre-Dame, au milieu d'une foule compacte et profondément émue, où se pressaient confondues toutes les classes de la société : sénateurs, députés, conseillers généraux, d'arrondissement, conseillers municipaux, représentants de l'armée, du clergé, de la magistrature, de la Chambre de Commerce du Tribunal, de commerce, un grand nombre de commerçants et industriels, de nombreux ouvriers et beaucoup de personnes venues de tous les points du département.

Le deuil était conduit par MM. Laurent Bougère, Ferdinand Bougère, comte de Romain, vicomte de Romain, F. Ortion, G. Brault, comte de Cornulier, Lucien Fiaud.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Planchenault, ancien adjoint de Sainte-Gemmes-sur-Loire; Dupont, président du Comité du Syndicat des banquiers des départements; Bruas, président de la Caisse d'épargne; comte R. de Terves, président du Comité des courses d'Angers; Faraguet, directeur de la Banque de France à Angers; Cormeray, banquier; J. Bideau, président de la Chambre de Commerce; G. Repussard.

Des couronnes avaient été offertes par la Caisse d'épargne d'Angers, la Chambre de Commerce d'Angers, la Société des Concerts Populaires, les habitants de Sainte-Gemmes-sur-Loire à leur bienfaiteur, les employés de la banque Bougère veuve et fils, la Société des Typographes.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par M. Bideau, président de la Chambre de Commerce, et par M. Dupont, banquier à Douai, président du Comité du Syndicat des banquiers des départements.

Discours de M. Bideau

MESDAMES,
MESSIEURS,

Je viens, au nom de la Chambre de Commerce d'Angers et de Maine-et-Loire dont il était membre correspondant, apporter sur cette tombe les profonds regrets que nous cause la disparition si prématurée de Georges Bougère.

C'était un grand caractère. Il occupait une place éminente dans l'Ouest de la France et sa perte laissera un grand vide.

Après de solides études, lui procurant l'ensemble des connaissances nécessaires pour remplir avec distinction les postes auxquels la situa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion de sa famille et son mérite personnel le destinaient, il poursuivit avec sa mère les traditions paternelles dans la direction de leur maison de banque.

Là, il trouva le champ nécessaire pour donner un essor au développement de ses grandes facultés commerciales.

En maintes circonstances, il prêta son coucours éclairé à diverses entreprises que son intervention fit aboutir à la satisfaction des intéressés.

Il dirigea avec une compétence remarquable les affaires qu'il eut à traiter et toujours avec une grande ampleur de vues; j'ajouterai, sans crainte d'être contredit, avec l'intention de rendre service à tous ceux qui s'adressaient à lui.

Doué d'un esprit fin et délié, travailleur acharné, comme tous les siens d'ailleurs, il possédait les connaissances les plus variées.

Tout ce qui avait trait à l'industrie, aux questions économiques lui était familier et sa conversation révélait l'étendue de son savoir

Ce qui frappait surtout chez lui, c'était ses manières simples, empreintes d'une grande bienveillance. Ennemi de tout apparat, il aurait pu aspirer à des fonctions diverses en rapport avec sa haute situation.

Il se contenta d'accepter la mairie de Sainte-Gemmes, qui lui permettait de s'assimiler à la vie du cultivateur, et là, comme ailleurs, il pratiqua le bien d'une façon discrète, se créant des amitiés et laissant des souvenirs qui dureront longtemps.

J'adresse à sa veuve, à Mme Bougère sa digne mère, et à ses frères Laurent et Ferdinand Bougère, l'expression de ma profonde douleur et de mes plus cordiales condoléances.

Encore une fois, mon cher Georges, votre vieil ami vous dit adieu, ou plutôt au revoir.

Discours de M. Dupont

C'est au nom de l'Union syndicale des banquiers des départements que je viens apporter, sur la tombe trop tôt ouverte de celui qui fut un de ses membres les plus distingués, l'expression des regrets de ses collègues et un adieu le plus attristé.

Georges Bougère était une de ces natures d'élite qui, en quelque lieu que les placent les circonstances, ne peuvent passer inaperçues.

Esprit très net, très cultivé, joignant à une profonde érudition professionnelle un grand bon sens et un jugement très sûr, mettant au service de sa pensée une parole simple, claire et que l'on sentait toujours sincère, il était de ceux dont les avis sont dès le premier abord écoutés, pour être ensuite adoptés et suivis.

Si les qualités de son esprit forçaient l'attention et déterminaient la conviction, son caractère appelait la sympathie. D'une nature droite et franche, exempte de prétentions, incapable, je ne dirai pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'attirer, mais même de farder la vérité, ferme dans ses idées, il attirait ceux qui l'approchaient et tous ceux qui avaient la bonne fortune de le connaître souhaitaient d'être de ses amis.

Quoi d'étonnant qu'avec ces dons de l'intelligence et du cœur il ait honoré notre profession, qu'il ait été un type de ce banquier local dont l'étude des phénomènes économiques a plus spécialement dans ces derniers temps précisé les fonctions et fait apparaître l'incontestable utilité.

Acquérir par ses connaissances et sa haute honorabilité la confiance des uns, faire confiance aux autres, en les soutenant avec sagesse et fermeté, voilà ce qu'il avait su faire dans sa région.

Il y remplissait cette mission, qui n'est pas sans grandeur, de contribuer par sa science et ses conseils au développement de la richesse et de la faire concourir dans la plus large mesure possible à féconder le travail.

Ses frères, qui se consacraient sur un théâtre plus vaste à la défense des intérêts publics avec une compétence et un dévouement qu'atteste la fidélité de leurs mandants, ses frères se reposaient sur lui du soin de la direction de la banque familiale; il était resté l'homme de sa province, mais un de ces hommes qui sont les colonnes d'un pays, un de ceux qu'un grand économiste a si justement appelés une « autorité sociale », qui exercent autour d'eux une salutaire influence et qui par leur caractère et leur autorité donnent à une région sa physionomie propre et sa valeur spéciale.

Hélas ! toutes ces belles qualités dont ses concitoyens, ses proches, ses clients, pouvaient espérer pendant longtemps encore profiter ou jouir, la mort les a fauchés, et de celui qui fut pour nous un guide, un soutien ou un ami, il ne nous reste que le souvenir.

Que sa veuve, dont le bonheur s'est fané dans sa fleur, que sa respectable mère, qui voit s'assombrir le soir de sa vie, nous permettent d'unir avec respect nos regrets à leurs larmes.

Que ses frères veuillent bien accepter le témoignage de profonde sympathie de leurs confrères, que je représente ici, et que tous les siens nous permettent de chercher avec eux une consolation à notre commune douleur dans la foi à une autre vie et dans l'espoir du revoir dans un monde meilleur.

Mon cher collègue, mon cher ami, adieu !

La *Revue de l'Anjou* adresse à Mme Georges Bougère, sa veuve; à Mme veuve Bougère, sa mère; à MM. Laurent et Ferdinand Bougère, députés de Maine-et-Loire, ses frères, et à sa famille l'expression émue de sa bien sincère et douloureuse sympathie

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. le Duc de Caylus est mort à Paris, le 7 décembre.

Le comte Arthur de Rougé, duc de Caylus, lisons-nous dans le *Journal de Maine-et-Loire*, avait été officier de cavalerie. A sa sortie de Saint-Cyr, il avait servi aux chasseurs, en Algérie. Quelques années après la guerre, il donnait sa démission et se donnait tout entier aux œuvres religieuses et sociales. Sa claire et vive intelligence, sa très grande connaissance des questions financières le firent désigner comme candidat conservateur aux élections municipales de Paris. Après une brillante campagne de réunions publiques, M. de Rougé serra de si près le conseiller radical sortant qu'on lui demanda, quelques mois plus tard, en 1885, de figurer aux élections genérales au scrutin de liste sur la liste d'union conservatrice de Paris et il réunit sur son nom plus de cent mille suffrages.

De retour en Anjou après son mariage avec la comtesse de Montault, née de Rohan-Chabot, dont il eut une fille, la comtesse de Nettancourt-Vaubécourt, le duc de Caylus, fixé au château de Pouancé, répandit sur le pays ses bienfaits. Conseiller municipal du chef-lieu du canton, président du Comice agricole et de la Société des courses de Pouancé, il fut, à la mort de M. Guibourd, élu conseiller général et réélu sans concurrent, et l'on peut dire par acclamation, à chaque renouvellement.

A l'assemblée départementale, il s'imposa à l'estime et aux suffrages de ses collègues par sa droiture, sa courtoisie et sa connaissance des affaires et il fut élu membre et président de la commission départementale. Très courtois avec la préfecture il était d'une inflexible fermeté quand les principes étaient en cause. Les regrets furent très vifs et unanimes quand il dut, en raison de son état de santé, abandonner la commission départementale et sa presidence.

Au Conseil général, M. le duc de Caylus, toujours présent aux séances, prenait une part active aux discussions et jouissait d'une autorité indiscutée auprès de l'administration et de tous ses collègues, sans distinction de parti.

On dira ce qu'il fut comme président du Comité des Libertés sociales et religieuses et avec quelle vaillance et générosité il défendit nos libertés du culte et de l'enseignement. A cette heure tardive nous ne pouvons qu'esquisser à grands traits la figure de ce grand homme de bien.

Il présidait la Société civile du Collège de Combrée et, de son lit d'agonie il envoyait encore un télégramme au collège lors du récent Congrès.

Le Saint-Père, qui l'avait reçu à Rome avec une bienveillance marquée, l'avait nommé commandeur de Saint-Grégoire le Grand.

Président du Comité conservateur et depuis, deux années, du Conseil d'administration du *Journal de Maine-et-Loire*, il apporta à cette direction et à la propagande par la presse le dévouement qu'il prodigua

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jusqu'à la fin, sans mesurer ses forces, à toutes les œuvres de défense religieuse et sociale.

Le comte Arthur de Rougé, duc de Caylus, grand d'Espagne de première classe, était bailli grand'croix de Malte, président de l'Association française de cet ordre. Il s'en occupait avec zèle et, lors de la guerre des Balkans et des craintes de complications et de conflits européens, il travailla sans trêve, d'accord avec le ministère de la guerre, malgré ses souffrances, à la réorganisation de l'ambassade de Malte, qui a rendu et rendra encore, en cas de guerre, tant de services à la France.

Il était extrêmement bon et secourable et est allé à Dieu les mains pleines. C'est le seul allègement à la douleur des siens.

Le 18 décembre a été célébré en l'église cathédrale d'Angers le service funèbre de M. le duc de Caylus, dû à l'initiative des Comités angevins de revendications et de défense des libertés religieuses et sociales.

L'immense vaisseau, tendu de noir, était rempli d'une assistance nombreuse et recueillie qui était venu prier pour le repos de son âme. La belle devise du duc de Caylus, *dum spiro, spero* disait quel était l'homme que tous pleuraient en ce jour.

La famille était représentée par MM. le comte de Nettancourt-Vaubécourt et comte de Durfort, gendres; marquis de Montault, beau-fils; vicomtes Olivier et Alfred de Rougé et général de Sainte-Croix, cousins-germains; vicomte F. de Villoutreys, E. de Rougé, de Neuville, de Lamotte, neveux du défunt.

Dans l'assistance se trouvaient des sénateurs et députés, de nombreux conseillers généraux et d'arrondissement, des représentants de la noblesse, de la bourgeoisie, du clergé et des œuvres religieuses.

La messe a été dite par M. le chanoine Pessard, curé de la Cathédrale.

Monseigneur l'Évêque d'Angers monta en chaire et prononça, avec son éloquence habituelle, un magnifique éloge funèbre du défunt où il retraça en termes émouvants l'existence si bien remplie du grand chrétien que fut le duc de Caylus.

X***.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A travers les Livres et les Revues

Pous nos étrennes, Mlle Mathilde Alanic nous donne une seconde édition de *Ma cousine Nicole*, le délicieux roman que la *Revue de l'Anjou* a jadis signalé à ses lecteurs [1]. Le nouveau volume est illustré de très jolies gravures de Ch. Roussel, qui ajoutent encore à l'intérêt et au charme du récit.

Voici, d'ailleurs, le thème si heureusement développé par l'auteur dans *Ma cousine Nicole.*

La veuve du général Marfeau rêve d'unir sa petite-fille à son neveu, le lieutenant Rémy; mais celui-ci regarde Nicole comme une enfant et se laisse captiver par un autre amour. La guerre éclate entre les deux jeunes gens qu'on voulait fiancer. Dupé et déçu bientôt, Rémy reviendrait volontiers vers sa cousine, mais celle-ci, blessée jusqu'au fond du cœur, le tient à distance. Par une contradiction naturelle de l'âme humaine, le jeune homme apprécie seulement alors le trésor qu'il a perdu, le charme, la droiture, le courage de Nicole. Heureusement le parrain Kermeur veille sur les deux orgueilleux... Et le récit s'achève dans un rayonnement d'espérance.

Cette petite Nicole n'est-elle pas, tout simplement, le vrai type de la jeune fille française, simple, franche et enjouée, sourire et vie de la maison, mais digne et fière dès qu'il le faut, vaillante au devoir jusqu'à l'héroïsme.

Et ainsi, ce roman printanier et virginal, nous offre, avec ce charmant modèle de jeune fille, le plus délicat des enseignements.

[1] Un superbe album in-4° (23 × 33), illustré par Pinchon, et imprimé en cinq couleurs sur papier de luxe. Très jolie reliure. Prix franco : 5 francs. Librairie Henri Gautier, 55, quai des Grands-Augustins, Paris.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Puisque nous sommes à l'époque des étrennes, on me permettra bien encore de recommander aux lecteurs de la *Revue*, un livre charmant, qu'ils peuvent acheter en toute confiance pour l'offrir à leurs enfants et à leurs jeunes amis : je veux parler de *L'Enfance de Bécassine* [1].

Il est charmant, en effet, cet album. Il est luxueux, mais d'un luxe fin et de bon ton, bien français. Des dessins qui sont d'un maître, un beau papier épais et souple, une impression en cinq couleurs, si soignée, si parfaite, que les reproductions ont la fraîcheur et l'éclat des aquarelles originales, une reliure qui est un chef-d'œuvre d'invention et de goût, voilà pour l'extérieur.

Quant au texte, il est étincelant d'esprit. Dès que des enfants feuillettent et commencent à lire *L'Enfance de Bécassine*, leurs jolies frimousses s'épanouissent d'aise; des rires jaillissent en fusées, si joyeux, si communicatifs, qu'ils gagnent bientôt le grave cénacle des grandes personnes. Que de papas et de mamans je connais, qui, eux aussi, raffolent de Bécassine !

Certes, elle mérite son succès, cette petite Bretonne à la physionomie cocasse, toujours effarée et ahurie. Ses raisonnements, rigoureusement logiques mais péchant par la base, la conduisent à des actions effarantes. Elle mutiplie les bévues, mais ses intentions sont les meilleures du monde et elle a un cœur d'or. Aussi les enfants l'aiment-ils à la folie. Rien ici de la caricature, qui est laide, ni de l'ironie, trop souvent sèche et méchante. Le rire soulevé par Bécassine est un rire sain et franc, qui s'épanouit largement, qui ne laisse aucune âcreté.

De notre enfance, nous avons tous gardé le souvenir d'un livre ou d'un album qui a été notre favori, que nous avons cent fois lu, relu, que nous avons continué de feuilleter sans nous lasser quand nous le savions par cœur. Que de bonnes heures, que de joies nous lui avons dues !

Cet ami, ce livre chéri, *L'Enfance de Bécassine* le sera pour tous ceux et celles à qui on aura l'heureuse idée de l'offrir.

Parmi les livres que la librairie Henri Gautier vient de faire paraître, qu'il me soit permis encore de signaler *Ma Fiancée*, de M. Louis Morin [2].

[1] Un volume in-8° raisin; prix, broché, 4 fr. 50; relié, 5 fr. 50. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

[2] Un volume in-12, prix, franco, 3 francs; Henri Gautier, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Voici en quels termes M. Jean Bourguignon a rendu compte du nouveau volume :

« Je viens de lire un roman qui est beau et dont la thèse est excellente. Il est situé dans un coin de la Bresse châlonnais.

« Et le site, lui-même, sied à merveille au sujet traité, comme lui sied la saison — l'automne — dont les teintes grises, pâles, mélancoliques, occupent la plus grande place sur la palette du romancier et prennent vie sous son pinceau avec un rare bonheur.

« C'est un roman triste. Je ne vous le conterai pas. Je veux que vous le lisiez. Voici la thèse : apprendre « que la vie demande un sens et en enseigne le caractère ». Et quand a-t-on le vrai sens de la vie? Quand on l'envisage pratiquement, non comme un but sans lendemain, mais comme une préparation à un idéal dont elle n'est que l'aube, comme « l'apprentissage de l'éternel hymen » avec l'infini. Aussi, tous ceux qui comprennent bien la vie doivent dire : la mort est ma fiancée, « fiancée divine, qui reste après l'épreuve et dont la dot est le Ciel... »

« *Ma Fiancée* : tel est donc le titre bien choisi de ce beau roman. Et n'allez pas croire qu'il ne vous passionnera pas. Il a une saveur âpre et mystérieuse qui vous empoignera. Plus que cela, il vous fera du bien.

« Quel plus grand éloge peut-on faire d'un livre que de dire : « C'est une bonne œuvre » au sens chrétien du mot?... »

Dans la prochaine chronique, je rendrai compte des livres d'histoire qui ont été récemment envoyés à la *Revue*.

Ch. U.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

DU SOIXANTE-SEPTIÈME VOLUME

JUILLET-AOUT

Pages

Pour la Vallée de la Loire. Des Inondations : Comment les réduire; des conséquences financières des plus importantes du XIXe siècle et particulièrement des dépenses et des dommages spéciaux au département de Maine-et-Loire. — **Ferdinand Bougère**..... 5

Tableautin et Bluettes : Le Bois du Pouliguen. La Lune de Fouras. Le vrai Bonheur. — **Charles Brunetière**..... 31

Recherches pour servir à l'Histoire de l'Industrie textile en Anjou (*suite*). Deuxième partie. Chapitre premier. Fondation des Manufactures d'Angers et de Beaufort. Leurs débuts. Chapitre II. La Manufacture de Beaufort (1748-1862). — **V. Dauphin**..... 37

Lettres d'Égypte (*fin*). — **Nicolas Le Roux**..... 65

Le Fureteur angevin. — *Réponses* : Bodin; Rabelais et l'Anjou; Imprimeries angevines; Dumesnil (chevalier du); Boisnet. — *Questions* : Université d'Angers; Andegavi molles; Bourgine de l'Etang (Mlle); Guenyveau; Lerpinière (de); Hortode 111

Éphémérides astronomiques pour 1913 (*suite*) : octobre, novembre, décembre. — **E. Chéreau** 125

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (juillet-août 1913). — **A. Cheux**..... 131

Chronique..... 135

L'exposition des artistes saumurois. — Le concours du cheval de guerre à Saumur. — Une visite des sommeliers parisiens en Anjou. — Une fête de gymnastique à Segré. — Affectations d'œuvres d'art par l'Etat. — La réunion annuelle des évêques protecteurs de l'Université d'Angers. — Extension de la circonscription de l'Université d'Angers. — Les exploitations métallurgiques en Maine-et-Loire. — Les plus vieilles verrières existantes. — Deux navires angevins. — Un succès du groupe théâtral de Saumur. — Un circuit d'automne de l'Automobile-Club d'Anjou. — Le Dr Monprofit membre du Collège royal des Chirurgiens de Londres. — M. Max d'Ollone membre du

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comité Massenet. — Un monument à M. de Falloux en Bretagne. — Une manifestation d'art organisée par un Angevin en Seine-et-Oise. — Le violoniste Bailly à Trouville. — Un hommage du *Matin* au Syndicat d'Initiative d'Anjou. — La traversée d'Angers à la nage. — Deux anciens élèves de l'Ecole d'Arts et Métiers d'Angers. — Succès musical d'une Angevine. — Les *Rimiaux d'Anjou* de M. Marc Leclerc en souscription. — Promotions et décorations (Légion d'honneur, palmes académiques, Ordres de Saint-Grégoire-le-Grand, Sainte-Anne, Nicham-Iftikar). — Nécrologie : MM. Alphonse Vielle, Henry Jouin, le R. P. Marie-Antoine (Pierre Oger), Eugène Livet, Charles Massard.

Gravures : Karnak. L'un des pylones de l'entrée Sud. — Un Sokhit du temple de Mout. — Kournah. Yousouf, le Bédouin. — Thèbes. Les colosses de Memnon (Amenhotep III). — Biban et Molouk. Le débouché de la vallée des Rois. — Louqsor. Le marché. — Louqsor. Le temple. — Thèbes. L'un des colosses d'Amenhotep III. Détail. — Le temple d'Hatshopsitou à Déir el Bahri. — Deir et Bahri. Le portail de granit. — La vallée de Dendérah. Vue du toit du temple. — Dendérah. Le temple sur le toit. — Dendérah. Le temple de la naissance.

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Pour la Vallée de la Loire. Des Inondations : Comment les réduire : des conséquences financières des plus importantes du XIXe siècle et particulièrement des dépenses et des dommages spéciaux au département de Maine-et-Loire (*Fin*). — **Ferdinand Bougère.** 161

Journal d'un sous-préfet de Baugé en 1813. — **R. L.** 183

Impressions de Montagne : Saint-Point et la haute vallée du Doubs. — **G. Dufour** 207

Recherches pour servir à l'Histoire de l'Industrie textile en Anjou. (*Suite*), chapitre III. Les Manufactures d'Angers de 1748 à 1790. La Manufacture royale de Toile à voile d'Angers, 1748-1850. — **V. Dauphin** 221

Poésie, au pays Mauge. — **Paul Drouet** 243

Le Fureteur angevin (suite). — *Réponses* : Un portrait de Rabelais ; Archives de Saint-Maurice ; Rabelais et l'Anjou ; Cupif (la famille) ; Piochon ; Université d'Angers. — *Questions :* Prospert ; Lefrançais ; Saint-Maur et Bellefontaine 247

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (septembre-octobre 1913. — **A. Cheux** 253

Chronique 257

Concerts Populaires (1er concert). — Le circuit d'Anjou. — L'exposition de l'Ecole des Beaux-Arts, la distribution des prix. — L'exposition des boursiers du département. — Les Angevins à l'exposition de la gravure en noir. — Le nouveau président du Conseil général. — Le nouveau directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie. — Panégyrique de Bossuet. — Remarques sur la Cathédrale et le Château d'Angers en 1517 et en 1466. — Découvertes archéologiques sur la place du Ralliement. — Les *Oberlé* aux Arènes de Doué. — Le *Virgile* du Roi René. — Un hommage à Jules Bordier. — Un éloge du docteur Motais. — Un banquet en l'honneur de M. Julien

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bessonneau. — Promotions et décorations (mérite agricole, croix du mérite militaire espagnol). — Nécrologie : MM. René Gasnier, le docteur Jagot, le conseiller Augier.

A travers les Livres et les Revues..... 307

L. Halphen et R. Poupardin : *Chroniques des Comtes d'Anjou et des Seigneurs d'Amboise* ; — L. Hogu : *Jean de l'Espine, moraliste et théologien* ; — M. Leclerc : *Rimiaux d'Anjou* ; — Paul Sonniès : *L'Histrianon* ; — Vital-Mireille : *L'Assassinat triomphant* ; — Fleury de la Roche : *Les Bons Remèdes* ; — A. Guéry : *Angers à travers les ages*. — **Ch. U.**

Gravures : Vallée du Doubs. La forêt de Joux. — Forêt de Roselend.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Vieux Comptes bretons. Une procédure criminelle en l'an 1500. — **M. Saché**..... 313

Du Boulevard au Bout du Monde. — **Dampierre**..... 339

Abrégé de la Vie de Jacques Peccard, prêtre français. — **A. Lefort.** 347

Poésies : Images et Reflets. — **Alfred Coupel**..... 361

Journal d'un sous-préfet de Baugé en 1815 (*suite et fin*). — **R. L...** 365

Recherches pour servir à l'Histoire de l'Industrie textile en Anjou (*suite*). — **V. Dauphin**..... 383

Le Fureteur angevin (*suite*). — *Questions* : Dineux ; Cadrans solaires ; Bruno (Eusèbe) ; Chotard (Geoffroy) ; Poteries signées ; Archidiacre et curé ; Pierre d'Urson, sieur d'Aubigny ; Gérard, agent général des hôpitaux à Saumur ; William Pitt ; Imprimeur angevin. — *Réponses* : Rabelais et l'Anjou ; Rabelais et l'Anjou Lieu de publication du *Rabelais réformé* ; Rabelais et l'Anjou ; Andecavi molles ; Hortode..... 403

Éphémérides astronomiques pour 1914 (*suite*) : janvier, février, mars. — **E. Chéreau**..... 411

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (novembre-décembre 1913.) — **A. Cheux**..... 417

Observations pluviométriques en 1913 faites à Angers (École Normale), par M. Surrault ; à la Baumette (près Angers), par M. Cheux ; à la Frogeraie (près Champigné), par M. Robert..... 420

Chronique..... 421

Concerts populaires (deuxième et troisième concerts populaires ; concerts extraordinaires : *Parsifal*). — *Parsifal* aux concerts populaires en 1890. — Le premier Congrès des Eclaireurs de France à Angers. — Séance d'ouverture de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie. — Séance de rentrée solennelle des Facultés catholiques de l'Ouest. — Inauguration de l'exposition des Amis des Arts. — Le concours de la Société des Amis des Arts. — Le dîner du Vin d'Anjou. — Le concours de coiffes de la Grappe angevine. — Inauguration du dispensaire-école de la Société de Secours aux blessés militaires. — La messe de la Société de Secours aux blessés militaires. — Une visite

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Angers de la Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois. — Le bureau de la Société de Géographie commerciale — Nominations à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie. — M. René Bazin, directeur de l'Académie française, reçoit le Président de la République et prononce le discours sur les prix de vertu. — Mgr Rumeau prononce à Meaux le panégyrique de Bossuet. — Les exploits de l'aviateur angevin Chanteloup. — La maison du quai du Roi-de-Pologne ne sera pas classée; une aquarelle de M. Tranchant. — M. Ludovic Alleaume fêté par la Société « La Lithographie ». — Attribution des médailles de la Société d'Horticulture dans le concours de gare fleurie. — Dons aux musées d'Angers. — Une rue Monprofit à Bourg-la-Reine. — Une œuvre de M. Félix Lorioux. — Le nouveau conservateur du musée du château d'Azay-le-Rideau. — Un Choletais lauréat du concours d'espéranto Michelin. — Une découverte relative à Villon. — Visite d'officiers étrangers à l'Ecole de Cavalerie de Saumur. — Manifestations artistiques. — Conférences. — Décorations et promotions (légion d'honneur, palmes académiques, ordre du Nicham-Iftikar). — Nécrologie : MM. Dominique-Henri Guifard, Georges Bougère, duc de Caylus.

A travers les Livres et les Revues..... 465

Mlle Mathilde Alanic : *Ma Cousine Nicolle*. — *L'Enfance de Bécassine*. — M. Louis Morin : *Ma Fiancée*. — **Ch. U.**

Gravures : Sceau de la Manufacture (fin du XVIIIe siècle). Collection de la famille Joûbert-Bonnaire. — Un atelier de toiles à voiles à la fin du XIe siècle, d'après un tableau de la collection de la famille Joûbert-Bonnaire. — Première répétition de *Parsifal* au foyer du théâtre (décembre 1890).

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. G. Grassin. — 341 14

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 3187

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN